ESSAIS HISTORIQUES.

ESSAIS

HISTORIQUES ET STATISTIQUI

SUR LE DÉPARTEMENT

DE SEINE ET MARNE;

Par L. MICHELIN.

2e Livraison.

A MELUN,
Chez **A. C. MICHELIN**, Imprimeur de la Préfecture;
A PARIS,
Chez **DUMOULIN**, Libraire, quai des Augustins, 13.

—

1841.

NOTICES HISTORIQUES

SUR LES VILLES, BOURGS, VILLAGES, HAMEAUX, etc. DU DÉPARTEMENT. — LEURS MONUMENS.

SUITE DU CHAPITRE XVI.

ARRONDISSEMENT DE MELUN.

CANTON DE BRIE-COMTE-ROBERT.

Brie-Comte-Robert.

Brie-Comte-Robert, Brie-sur-Yerres, *Braya Comitis*, autrefois *Bradeïa*, d'où l'on a fait *Bräa*, *Bräum* et même *Bräcum*, noms sous lesquels on trouve ce lieu désigné, n'étoit encore, vers la fin du XIIe siècle, selon le poëte Fortunat dans la vie de Saint-Germain, évêque de Paris, qu'un simple village dont la seigneurie appartenoit à l'église de Paris *.

Louis VII, à son avènement au trône, en 1137, voulant former l'apanage de son frère Robert, comte de Dreux, acheta de Thomas de Braye ou de Brie, homme d'armes (*miles*), cette terre qu'il érigea en comté. La vente en fut faite à la charge de la mouvance féodale, foi et hommage envers l'évêque de Paris.

Robert Ier ajouta son nom à son comté de Brie, et le chef-lieu de son apanage fut alors nommé *Brie-Comte-Robert*; mais il ne paroît pas constant que ce fut cette ville qui donna son nom à toute la province, ainsi que certains auteurs l'insinuent **.

Robert Ier mourut en 1188; son fils, deuxième du nom, lui succéda, et ce fut lui qui construisit le château ***. Agnès de Baudemont, veuve

* *Recueil des Conciles*, tome VII, pag. 1598.
** Marcatus, dans son *Atlas*. — *Tableau du monde*, par Guil. Jean Blaer (1545.)
*** Blaer, *Théâtre du Monde*. — Moreri, *Dict. hist.* — Vailli, *Hist. de France*.

de Robert Ier, y fit sa résidence habituelle; elle y avoit attiré un grand nombre de juifs commerçans. On rapporte qu'en 1191, sur la fin du carême, tandis que son fils Robert II étoit en Palestine à combattre les infidèles, au siége d'Acre, les juifs, à force de présens, gagnèrent cette princesse qui leur livra un chrétien, habitant de cette ville, auquel ils imputèrent les crimes de vol et d'homicide; mais qui n'avoit d'autres torts que d'être leur débiteur et de ne pouvoir s'acquitter envers eux. Ils s'en saisirent, et voulant donner une imitation ironique et sacrilége de la passion de Jésus-Christ, ils le dépouillèrent de ses vêtemens, lui lièrent les mains derrière le dos, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, et le pendirent après l'avoir promené en cet état dans toute la ville, le frappant à coups de fouet. Quelques historiens assurent même qu'ils l'attachèrent à une croix, en lui perçant les mains et les pieds, et qu'ils finirent par lui ouvrir le côté avec une lance. Le roi Philippe-Auguste étoit à Saint-Germain-en-Laye. A la nouvelle de cet horrible attentat, il partit secrètement et arriva à Brie; fit mettre ses gardes aux portes de la ville, et s'empara aussitôt des juifs: il en fit brûler plus de quatre-vingts *. Une édition des chroniques de Saint-Denis ajoute que la dame du château (Agnès) fut emprisonnée pendant le reste de sa vie.

L'église paroissiale, sous l'invocation de Saint-Etienne, vaisseau dont la plus grande partie est du XIIIe siècle, fut fondée sans doute par le comte Robert II. La tour de l'église et le bas du portail sont du même siècle. Il y a trois nefs, dont les deux latérales ne tournent point autour du chœur, l'église n'ayant pas de rond-point. La nef principale est percée dans toute sa longueur par huit arcades ogives surmontées de galeries délicatement travaillées, et de grandes croisées.

Le haut du portail est postérieur au moins de quatre cents ans. Cet édifice étoit jadis orné de vitrages de couleur d'une grande beauté; la majeure partie en a été brisée. On y voit encore quelques tombes du XIIIe siècle.

En 1248, cette église étoit assez bien constituée pour prêter la somme de soixante-six livres à un homme d'armes, nommé Henri d'Attily.

Dans le XIVe siècle et dans le siècle suivant, il y avoit à Brie-Comte-Robert deux cures et deux curés, dont l'un faisoit son service à droite,

* Rigord, *Gest. Philip. Aug.* — Duchêne, tome v, page 35. — Guill. Le Breton, *Vit. poet. de Philip. Aug.* — Duchêne, tome v, page 108. Cette anecdote est rapportée textuellement dans l'*Almanach de Sens*, année 1772, pag. 154, à l'art. de *Bray-sur-Seine*.

et l'autre à gauche ; mais on ignore entièrement où existoit la seconde église, et quel en étoit le saint titulaire. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Jeanne d'Évreux, reine de France, fonda par un testament, vers l'an 1370, un service à Brie-Comte-Robert et y détermina la rétribution des deux curés et des marguilliers des deux paroisses.

Il paroit que dès le règne de Charles v, le curé de *l'Église Saint-Étienne* consentit à recevoir dans son église le curé de l'autre paroisse.

Ce ne fut que depuis 1620 ou 1630, qu'il n'y eût plus qu'un curé à Brie-Comte-Robert.

L'Hôtel-Dieu qui a été fondé en 1208, par Robert IIe du nom, a été rétabli en 1781, par les soins d'Antoine Bailli, bailli de Brie-Comte-Robert. L'ancienne chapelle, sous le titre de Saint-Éloi, ne le cède en rien pour l'antiquité, à l'église paroissiale. On remarque au-dessus des quatre colonnes du portail des figures qui datent de ce temps, et qui semblent le résultat de quelques vœux faits dans un naufrage, ou pour la guérison de quelque maladie par le secours des bains. A chacun des chapitaux de trois de ces colonnes, est sculpté un homme nu dans l'eau jusqu'à la ceinture ; dans la quatrième sont deux autres figures dont l'une porte une couronne sur la tête.

Il y eut aussi dans cette ville deux communautés ; l'une de *filles de la Croix*, fondée en 1640 ; l'autre, de *Minimes*, qui s'y établirent en 1647. Ces deux communautés ont été anéanties en 1790, et leurs édifices sont en grande partie détruits ; et enfin, une chapelle de Saint-Lazare, vulgairement nommée *Saint-Ladre*, etc.

Le château de Brie-Comte-Robert, bâti à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, fut, comme tous les châteaux de cette époque, une cause de guerres et de calamités pour les habitans du lieu et du voisinage. Les maisons de Dreux, de Bretagne, de France, d'Évreux, etc., le possédèrent successivement ; mais elles ne dominèrent pas seules cette seigneurie ; elles la partagèrent avec quelques autres particuliers, et notamment avec l'évêque de Paris, auquel les seigneurs de Brie-Comte-Robert devoient foi et hommage pour leur château.

Jeanne d'Évreux, fille de Louis, comte d'Évreux et de Marguerite d'Artois, troisième femme de Charles IV, apporta en dot à ce prince, la terre et seigneurie de Brie-Comte-Robert, héritage de ses ancêtres. Elle fut la dernière qui rendit aux évêques de Paris l'hommage qui leur étoit dû comme seigneurs suzerains. Guillaume de Chanac occupoit alors le

siége ; il fit tous ses efforts pour engager cette princesse à lui rendre en personne cet hommage ; il lui rappela vainement l'exemple du roi de Navarre, son frère, et de Louis, fils de Philippe-le-Bel, qui n'avoient pas dédaigné de faire personnellement de semblables démarches. L'hommage ne lui fut rendu que par un fondé de pouvoir. Et alors s'éteignirent quelques coutumes assez singulières, résultat d'un contrat passé entre Robert II, Yoland de Coucy, sa femme, d'une part, et le chapitre de Paris de l'autre : entre autres conventions, « tous les habitans » de Brie, généralement quelconques déclarés tenus de conduire, chaque » année, à leurs dépens, de Villeneuve-Saint-Georges à Brie-Comte- » Robert, dans le cellier du seigneur, trente-sept muids de vin. Chacun » des hôtes de l'église de Paris étoit tenu de livrer au sergent du seigneur » de Brie, chaque année, le lendemain de Noël, un tourteau de pain, » ou bien une obole, etc* ».

Au commencement de l'année 1350, on célébra, dans cette ville, le mariage du roi Philippe VI de Valois, avec Blanche, sœur du roi de Navarre, princesse d'abord destinée au duc de Normandie, fils du roi. Philippe étoit âgé de 56 ans, et Blanche n'avoit que 18 ans. Le roi mourut l'année suivante**.

Jeanne d'Evreux, veuve de Charles-le-Bel, mourut au château de Brie-Comte-Robert, le 4 mars 1370. Son corps fut porté aux Cordeliers de Paris***.

Blanche de France, fille posthume de Charles-le-Bel, veuve de Philippe duc d'Orléans, céda, en 1376, la ville, château et seigneurie de Brie-Comte-Robert à Charles V et à ses successeurs.

En 1424, la ville de Paris et une grande partie du voisinage étant tombée sous la domination d'Henri, roi d'Angleterre, après la mort de Charles VI, ce prince donna à la veuve du roi de France, le château et châtellenie de Brie-Comte-Robert, pour en jouir jusqu'à ce que son douaire lui fut assigné.

Le séjour de plusieurs princes et princesses à Brie-Comte-Robert illustra sans doute cette ville, mais ne la préserva point des calamités qu'amenèrent les guerres civiles des XIVe et XVe siècles ; cette ville en souffrit beaucoup. Elle étoit restée fidèle à Charles VII ; cependant,

* *Hist. Univ.* Paris, tome III, page 465.
** *Anecdotes des reines et régentes de France*, tome III, page 201.
*** Felib. *Hist. de Saint-Denis*, page 276.

le 5 septembre 1430, D'Estafort, connétable de France pour le roi d'Angleterre, partit de Paris et vint assiéger Brie-Comte-Robert; le deuxième jour, cette place fut prise d'assaut. Le château résista encore quelque temps; mais les sieurs Jacques de Milly et Jean de la Haye qui le défendoient, quoique, suivant la chronique de Monstrelet, la place fut très-forte, se virent forcés de la rendre. Ils furent faits prisonniers par les Anglais, et ne leur échappèrent, dans la suite, qu'en payant une rançon considérable*.

Les Anglais chargèrent un capitaine, nommé Ferrières, de la garde de cette place et de celle de Corbeil.

En 1431, la ville de Brie fut choisie pour les conférences de paix qui devoient avoir lieu entre Charles et Henri, parce qu'elle étoit à une égale distance de Melun qui appartenoit au roi de France, et de Corbeil qui étoit au roi d'Angleterre.

En 1434, le duc de Bourbon, désirant obtenir les deux places, de Brie et de Corbeil, entreprit de corrompre le capitaine Ferrières, et y réussit.

Pendant la guerre civile, nommée *la Praguerie*, le dauphin, les princes et seigneurs, révoltés contre le roi Charles VII, s'emparèrent de Brie-Comte-Robert. Ce roi, en 1440, étant en Auvergne, ordonna que cette place et plusieurs autres fussent reprises en son nom. Ce qui fut exécuté**.

François Ier qui, en 1522, étoit rentré en possession de la terre de Brie-Comte-Robert, en donna la jouissance temporaire, en 1547, au duc d'Atry, qui logea dans le château plusieurs familles italiennes qu'il avoit attirées en France. Après la mort de ce duc, ces familles continuèrent à demeurer dans ce château, malgré plusieurs injonctions pour en sortir. Il fallut que le capitaine du château et l'officier de la justice présentâssent requête au parlement, pour les obliger à déguerpir. Les italiens, pendant leur séjour dans ce château, avoient laissé dégrader la charpente et les planchers. En 1567, le parlement ordonna qu'il seroit réparé; et, en 1608, qu'il seroit informé contre les auteurs de ce dégât.

Les protestans tinrent quelques assemblées à Brie-Comte-Robert; il y en eut une entre autres, le 21 avril 1561, qui excita une violente sédition pour laquelle le prévôt du lieu fut ajourné au parlement avec défenses à lui d'exercer.

* *Journal de Paris*, sous le règne de Charles VI et Charles VII, page 135. — *Chroniques de Monstrelet*, pages 11, 63, 80.

** *Histoire de Charles* VII, par Denis Godefroy, pages 392 et 411.

Un grand nombre d'habitans de cette ville embrassèrent, au XVIe siècle, les opinions religieuses du protestantisme; c'est pourquoi, en 1562, Brie-Comte-Robert fut, par ordonnance du roi, placé au rang des lieux où l'exercice de cette religion nouvelle étoit permis; cette permission fut retirée en 1564.

Ce fut à Brie-Comte-Robert que le 26 février 1563, l'évêque de Troyes, Antoine Carraccioli, prince de Melphis, écrivit aux ministres et pasteurs de l'église d'Orléans pour les éclairer sur sa conduite, et les assurer de son adhésion aux principes de la réformation religieuse*. Il séjournoit dans ce château, parce qu'une de ses parentes, épouse du duc d'Atry, en avoit la jouissance.

Le 24 février 1649, la ville de Brie-Comte-Robert, qui tenoit encore pour les frondeurs, fut assiégée par les royalistes. Elle opposa une vigoureuse résistance. Après avoir perdu plus de huit cents de leurs gens, parmi lesquels se trouvoient le marquis de Batteville et le comte de Broglie, les assiégeans pénétrèrent dans la ville par la brêche.

Nous trouvons dans l'almanach de Sens (année 1776) une pièce remarquable et parfaitement analogue à celle que rapporte l'éditeur de la *Notice historique sur la ville de Coulommiers*, monument irrécusable de la barbarie et de l'ignorance dans lesquelles on étoit il n'y a pas encore deux siècles. Nous nous empressons de la reproduire ici, sous la notice de Brie, parce que le sujet s'est passé près de cette ville. (*Chevry-Cossigny*, dont le château de *Passy* dépend.)

« En 1687, *Eustache Visier*, fermier et receveur de la châtellenie de Passy, près de Brie-Comte-Robert, à six lieues de Paris, appartenant à M. *Lefèvre*, secrétaire du roi, eût dispute avec *Pierre Hocque*, son berger, qui, au lieu de trois cents livres qu'il avoit pour gages, en vouloit quatre cents, sous prétexte que depuis un an le troupeau étoit considérablement augmenté. La contestation s'étant échauffée, *Visier* lui donna quelques coups de bâton et le renvoya. *Hocque* humilié et hors de condition, l'assura qu'il s'en repentiroit. La vengeance, en effet, ne tarda pas à éclater. Habile dans l'art des sortiléges et maléfices, *Hocque* en jeta un des plus funestes sur les bestiaux de *Visier*, à qui il fit mourir, dans l'espace de deux mois, sept chevaux, onze vaches et trois cent quatre-vingt-quinze moutons. Le fermier ne doutant pas que ce fléau ne vînt de son berger, très-suspect de sorcellerie et

* *Mémoires de Condé*, tome IV, page 336; tome V, pages 49, 163.

vindicatif, en porta plainte à la haute justice de Passy. Le procès fut instruit dans toutes les formes par le bailli du lieu. *Hocque* arrêté et interrogé, fut convaincu, par ses dépositions et par ses propres aveux, d'avoir, par empoisonnement, profanations, impiétés et sacriléges, jeté un sort sur les bestiaux de *Visier* : sur quoi le bailli rendit, le 2 septembre même année, une sentence qui le condamnoit aux galères, n'ayant pu alors tirer des éclaircissemens suffisans pour porter la peine de mort. On ne connut la vraie nature du crime que quelque temps après. Suivant l'usage, il y eût appel au parlement de Paris. *Pierre Hocque* fut amené dans les prisons de la Conciergerie, et son procès instruit au rapport de M. *Guillard*. On l'appliqua à la question, où il ne fit que des aveux vagues d'empoisonnemens par profanations, sur lesquels on confirma la sentence de Passy, par arrêt du 4 octobre de la même année : pour l'exécution de l'arrêt, *Hocque* fut transféré dans les prisons de la Tournelle jusqu'au départ des galériens.

» Cependant les bestiaux de *Visier* continuoient de mourir. Inutilement il en achetoit de différens côtés, pour remplacer ceux qu'il perdoit tous les jours : la langueur et la mortalité les attaquoient dès qu'ils entroient dans ses écuries. Menacé d'une ruine prochaine et inévitable, il ne vit pas d'autre moyen pour arrêter le fléau, que de faire lever le sort qu'il croyoit bien en être la cause. Il vint exposer sa peine au concierge de la Tournelle, qui en fut touché, et qui lui promit de faire son possible pour mettre fin à ses malheurs.

» Il y avoit alors dans la prison un nommé *Béatrix*, aussi condamné aux galères, homme adroit et capable de conduire une affaire délicate. Le concierge le mit dans la confidence pour engager *Hocque* à lever le sort, et lui promit une récompense honnête s'il venoit à bout de ce qu'on souhaitoit de lui. *Béatrix* se chargea de la commission, et gagna l'amitié de son camarade en le faisant bien boire, toujours aux dépens de *Visier*. Un jour enfin que *Hocque* étoit échauffé et de bonne humeur, *Béatrix* en profita pour tirer son secret; et faisant l'honnête homme touché de compassion, il l'engagea à finir une vengeance dont il devoit être content, d'autant plus que son arrêt étoit sans appel, et sa destinée sans ressource. *Hocque* lui dit qu'il y consentoit, mais qu'il ne voyoit que deux personnes qui pûssent lever le sort qu'il avoit jeté; l'un se nommoit *Courte-Épée* et l'autre *Bras de Fer*, tous deux bergers au village de Courtois, près Sens. Comme il ne savoit point écrire, il dicta

à *Béatrix* une lettre par laquelle il prioit *Bras de Fer* de se transporter à Passy pour lever les sorts qui étoient dans l'écurie et dans la vacherie de *Visier;* mais il ne dit rien de sa situation, ni de l'arrêt qui l'avoit condamné aux galères. *Béatrix* avoit fait omettre exprès ces circonstances.

» *Bras de Fer* ayant lu sa lettre, dit aussitôt : *Hocque* est donc fou? Ne sait-il pas que quand j'aurai fait ce qu'il me demande, il mourra sur-le-champ? Mais la promesse d'une forte récompense lui fit mépriser cet inconvénient. Il se rendit à Passy chez *Visier*, et prenant le ton dévot et compatissant, il l'envoya faire dire une messe à saint *Cartos.* Ce prétendu saint est un crapaud que ces malheureux baptisoient avec de l'eau-bénite et les paroles ordinaires du sacrement, et dont le sang et le venin entroient ensuite dans leurs compositions sacriléges. Le fait fut constaté et avoué au procès. *Visier*, ignorant ce mystère d'impiété, fit dire la messe à l'intention de saint *Cartos.*

» Deux jours après, *Bras de Fer* procéda à la levée des sorts. Quand il eut fait fermer les fenêtres de l'écurie et de la vacherie, il entra dans la première à la faveur d'une lanterne, accompagné seulement de *Visier* et d'un fils de *Hocque*, nommé *Etienne.* Là, levant les yeux étincelans et égarés vers le ciel, il fit des mouvemens et des contorsions effroyables, et il prononça, avec une espèce d'enthousiasme et de fureur, une suite de mots barbares et inintelligibles, après lesquels il alla droit au lieu où étoit la composition du sort, qu'il mit secrètement dans une grande bourse de cuir, sans que la lettre ni personne lui eût dit où étoit ce dépôt. *Bras de Fer* passa ensuite dans la vacherie où il fit la même opération. Mais il refusa d'aller dans la bergerie où *Visier* vouloit le conduire, disant que ce sort avoit été composé et jeté par deux fils de *Hocque*, *Nicolas* et *Etienne*, et que s'il le levoit ils mourroient sur-le-champ, comme *Hocque* père, que l'*Esprit* lui avoit révélé être mort à ce moment dans les prisons. *Bras de Fer* refusa donc de continuer son ministère. Il mit le second sort avec le premier dans le même sac de cuir, et alla les jeter au feu en présence de plusieurs personnes.

» Ce qu'il avoit annoncé de la mort de *Hocque* père étonna extrêmement tous ceux qui l'entendirent; en effet, la fin de ce malheureux fut effroyable. Quand les fumées du vin que *Béatrix* lui avoit fait boire en abondance furent passées, il sentit l'imprudence qu'il avoit commise. Cette espèce de repentir ou résiliation de son pacte le jeta dans le désespoir. Il se plaignit hautement de ce que *Béatrix* l'avoit trompé. Il dit que ce traître

alloit être la cause de sa perte, parce qu'il mourroit à l'instant que *Bras de Fer* leveroit *la charge* de Passy : c'est ainsi qu'ils nommoient entre eux les sorts et les maléfices. Aux larmes et aux regrets succédèrent la fureur et l'emportement. *Hocque* se jeta sur *Béatrix*, qu'il vouloit étrangler. Il excitoit les autres forçats à lui donner main-forte contre le perfide ; plusieurs commençoient à s'y prêter par une espèce de pitié pour la situation où ils voyoient *Hocque*; et *Béatrix* y auroit perdu la vie, si le commandant de la Tournelle, M. *de la Motte*, n'étoit venu avec la garde appaiser ce désordre, et mettre *Béatrix* dans un autre endroit. Ce que *Hocque* avoit prédit et appréhendé arriva exactement ; car, au moment que *Bras de Fer* commença à faire ses préparatifs pour lever les sorts, le malheureux *Hocque*, homme d'une force extraordinaire, entra dans des convulsions affreuses, se tourmentant et blasphémant à faire horreur, et mourut dans les transports de la rage, au même jour et à la même heure que les *charges* avoient été trouvées et jetées au feu, sans avoir voulu entendre parler de Dieu ni de la religion. Le concours de ces faits fut vérifié, tant par l'information du commissaire, *le Marié*, à la Tournelle, que par celle du juge de Passy sur les lieux, et par les procès-verbaux remis au parlement.

» La mort tragique de *Pierre Hocque* ne termina point cette affaire. Le bailli-juge de Passy fit arrêter *Nicolas* et *Etienne Hocque*. Aussitôt il se transporta dans leur maison, avec des témoins, pour voir s'il n'y avoit rien qui eut rapport aux soupçons et à l'accusation formés contre eux. On y trouva en effet différentes sortes de poisons dans un paquet, avec plusieurs ordures, comme fientes de vaches, moutons, chevaux, avec des livres remplis de figures et de caractères magiques, et de secrets pour composer les maléfices. Cette découverte autorisa le juge à les interroger sur le sort dont on avoit chargé les moutons de *Visier*. Ils s'en défendirent, mais ils déclarèrent qu'il avoit été composé par les nommés *Petit-Pierre* et *Jardin*, tous deux bergers. Aussitôt le juge les envoya prendre, et se transporta chez eux pour visiter leurs effets ; il y trouva des mémoires manuscrits remplis de caractères magiques et contenant la manière de composer les *charges* pour commettre plusieurs sacriléges et impiétés, et faire mourir les bestiaux. On découvrit en particulier, chez *Jardin*, un livre manuscrit, ou étoient plusieurs secrets de cette espèce, et d'autres pour causer différentes maladies aux hommes et même la mort ; pour attenter à l'honneur des femmes, avec des oraisons à l'*Esprit*, des invocations de plusieurs démons, des enchantemens et des sortiléges qui

se faisoient par diverses profanations. Ces livres sont demeurés déposés au greffe du parlement.

» Le juge, feignant d'être instruit de tout par les deux *Hocque* frères, déconcerta par sa fermeté *Petit-Pierre* et *Jardin*; ils lui avouèrent avoir fait et composé, à la prière et en présence de *Pierre Hocque* et de ses enfans, sa fille comprise, en leur demeure de la ferme dépendante de la terre de Passy, appelée alors le *Tronchet*, *une charge d'empoisonnement*. *appelée entre eux le Beau-Ciel-Dieu*, *avec des hosties*, *des excrémens d'animaux*, *de l'arsénic*, *de l'eau-bénite*, *des paroles sacrées et impies*, *d'autres profanations et maléfices mentionnés au procès*.

» *Bras de Fer* qui s'étoit assez déclaré du même métier, fut décrété de prise de corps et amené dans les prisons de Passy. Les impiétés, les sacriléges, les profanations que ces malheureux avouèrent dans leurs interrogatoires font frémir.

» *Bras de Fer*, *Jardin* et *Petit-Pierre* furent condamnés aux galères à perpétuité, et les trois enfans de *Hocque* à être bannis pour neuf ans. »

Le château de Brie, situé à une extrémité de la ville du côté de la route de Paris, se compose d'une enceinte dont le plan est carré, et dont les angles sont flanqués de tours rondes. Outre ces quatre tours, on en voit trois autres, dont chacune est placée au milieu de trois côtés du carré. Celle qu'on nomme spécialement *la tour de Brie* est carrée, située sur le côté qui regarde le nord, bien conservée et haute d'environ cent pieds; depuis quelques années on avoit été obligé de démolir environ quarante pieds; ce qui la réduisoit à la hauteur de 60 pieds; elle servoit de fortification à une porte à laquelle on arrivoit en passant sur un pont-levis, placé sur un large fossé rempli d'eau. Maintenant cette tour est en démolition, et c'est avec regret que nous annonçons la ruine prochaine de cet antique monument. Au milieu de la face qui regarde le sud, est une tour de la même forme, mais plus petite que la précédente, servant aussi d'entrée à la forteresse; cette tour est en ruine. Du côté de l'ouest, est une tour ronde qui, comme celle des angles, ne s'élève qu'à la hauteur du mur d'enceinte ou de la courtine. Le côté qui fait face à l'est n'a point de tour; le mur y est bien conservé. L'intérieur de l'enceinte présente une tour carrée dont chaque côté a 135 pieds de dimension. Cet édifice qui date de 5 ou 600 ans, est aujourd'hui presqu'en ruines.

Au commencement de la révolution, ce château servit de prison, pendant plus de trois mois, au baron de Bezenval, qui avoit été arrêté

dans les environs de Sézanne; et lorsque courut le bruit de l'arrivée prochaine d'une troupe de brigands, les habitans de Brie cherchèrent des moyens de défense dans cette forteresse en ruine. Ils firent construire une guérite d'observation sur la principale tour, et placèrent des pièces d'artillerie dans la cour.

La ville de Brie-Comte-Robert a produit quelques personnages distingués, entre autres : Nicolas de Brie, qui au XIII[e] siècle a écrit en vers hexamètres, la vie et les actions de Louis VIII, père de Saint-Louis;

Thierry de Braye, doyen de l'église métropolitaine de Sens;

Henri de La Mothe, curé des Saints-Innocents, à Paris, sous le règne de Louis XI. Voici son épitaphe :

CY-DEVANT CONTRE CE PILIER,
GIST AVEC D'AUTRES UN MILIER,
HENRI DE LA MOTHE, JADIS
PRESTRE, A QUI DIEU DOINT PARADIS
NATIF DE LA VILLE DE BRAYE
COMTE ROBERT, C'EST CHOSE VRAYE;
BÉNÉFICIER EN L'ÉGLISE
SAINT-BENOIST, A PARIS, ASSISE,
ET CHAPELAIN EN CETTE CURE;
LEQUEL FUT MIS EN SÉPULTURE
L'AN MIL QUATRE CENT QUATRE VINGT
LE VINGTIÈME OCTOBRE COMPRINS.

Cette ville faisoit originairement partie de la province de Champagne et Brie. Elle en a été détachée avec ses dépendances, après la réunion au royaume de France, du comté souverain de Champagne et Brie, pour faire partie du gouvernement de l'Ile de France, sous le nom de *Brie Française*.

Brie-Comte-Robert étoit du diocèse, du parlement, de l'intendance et de l'élection de Paris.

Brie, comme la plupart des villes s'embellit chaque année; de jolies maisons remplacent de vieilles masures; des rues larges et bien alignées succèdent à d'étroits quartiers, enfin elle a aussi son boulevard.

Brie est le siége d'une justice de paix, résidence d'une brigade de gendarmerie. C'étoit dans l'ancien régime le siége d'un bailliage royal, d'une châtellenie et d'un grenier à sel. Il s'y trouve un bureau et relais de poste aux chevaux, ainsi qu'un bureau pour les voitures publiques dont le trajet pour Paris se fait en 3 heures, et le départ tous les jours matin et soir. Il s'y fait un commerce considérable de grains et de fromages dits *de Brie*.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 53.)

Chevry-Cossigny.

CHEVRY-COSSIGNY, *Vicus Capriacus* et *Cosinius*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil, connu depuis le commencement du XIIe siècle. Le premier monument où il en est parlé est celui par lequel Drogo ou Dreux, archidiacre de Paris, donna, en l'an 1117, aux moines de Saint-Martin-des-Champs, tout ce qu'il possédoit à Chevry : ce qui fut occasion que l'église de ce lieu leur fut accordée. Le second monument où il en est fait mention, est une charte d'Ascelin, abbé de Saint-Maur, l'an 1135 ou 1140, qui le nomme *Vicus Capriacus*. Il en sera parlé ci-après.

Ce village est bâti dans une grande plaine de labourages, où l'on ne voit aucunes vignes : il n'est éloigné que d'une lieue au nord-est de Brie-Comte-Robert. Au levant de ce village, est un étang dont les eaux forment l'un des deux ruisseaux qui constituent, proche Les Hiverneaux, ferme dépendante de la commune de Lésigny (autrefois l'abbaye d'Hiverneau) ce qu'on appelle la petite rivière de Réveillon. Suivant le dénombrement de l'élection de Paris de l'an 1709, il y avoit alors à Chevry 100 feux; le Dictionnaire universel de la France, 1726, y comptoit 286 habitans ou communians; en 1738, il y avoit 80 feux ou environ; en 1745, le dénombrement du sieur Doisy y marquoit 63 feux.

L'église est un grand vaisseau carré, oblong, sans ailes, simplement lambrissé, supporté, du côté du septentrion, par une grosse tour carrée qui s'apperçoit de loin, dans le bas de laquelle, par le dedans, il y a des piliers du XIIe siècle. Le reste du bâtiment de l'église ne démontre rien de fort ancien, et les plus vieilles tombes qu'on y voyoit n'étoient que du XVIe siècle. On lit sur la grosse cloche cette inscription : *Je fus faite pour Chevry. Noble homme Anthoine de Villeblanche, Seigneur de Chevry, l'an mil cinq cent trente-quatre.*

Au milieu du chœur, sous le banc des choristes, étoit une grande tombe, sur laquelle on voyoit gravées trois effigies, avec ces mots sur les bords : *Cy gissent Louis de Lectherel* ou *Bescherel, Escuyer en son vivant, Seigneur de Chevry et de Lectherel, qui trespassa le cinq Juillet mil cinq cent deux. Jehan de Villebranche, Escuyer en son vivant Seigneur de.....* (apparemment Chevry) *qui trespassa le quatre Juin mil cinq cent onze. Damoiselle Marguerïtte Deschelles, en son vivant femme du Seigneur susdit, qui trespassa le 24 Mars 1523. Priez pour eux.*

Auprès du sanctuaire étoit une autre tombe mise de travers-côté, sur laquelle étoit représentée une Dame ayant les mains jointes, d'où pendoit un long chapelet, la coiffure courte, un habit juste à la taille et les manches fort amples, avec cette inscription autour : *Cy gist Damoiselle Perone de Chevrel* ou *Leetherel, en son vivant veuve de feu Jean Chenu, Sr. de Monthereul, et dame de Germenay, laquelle trespassa le deux Juillet* 1530.

A l'entrée du chœur, étoit la tombe d'un curé du lieu, nommé Nicolas Potet, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Braye-Comte-Robert, mort en 1515; et de sa mère décédée en 1501. On disoit encore alors Braye et non pas Brie.

L'église de ce lieu fut donnée au prieuré de Saint-Martin-des-Champs avant l'an 1147. Elle étoit comprise dans la bulle d'Eugène III, de l'an 1147, en ces termes : *Ecclesiam et decimam de Chivry ;* c'est ce qui obligea d'attribuer cette donation à Thibaud, évêque de Paris, qui commença à siéger en 1143, et qui marqua par-là son affection pour une maison dont il avoit été prieur.

L'église de Chevry a été réparée en 1809 ; toutes les tombes ont disparu à cette époque; déjà même précédemment il y en avoit de détruites.

On a vu à Notre-Dame de Paris dans la nef, devant la chapelle de Saint-Thomas, une tombe qui couvroit la sépulture de Guillaume Gentil, curé de Chevry et vicaire-général de l'évêque de Paris; il étoit décédé le 24 septembre 1533.

Le curé de Chevry étoit gros décimateur avec l'abbesse d'Yerres, qui possédoit en effet le fief du Plessis-les-Nonains situé alors dans l'étendue de la commune de Chevry.

Voici les plus anciens seigneurs de Chevry, sans parler de Dreux, de Mello, archidiacre de Paris, qui y avoit un revenu qu'il donna au prieuré de Marolles l'an 1117. Il faut d'autres seigneurs plus clairement marqués.

Evrard de Chevry, chevalier, fut l'un des seigneurs de la châtellenie de Corbeil, qui, sur la fin du règne de Philippe-Auguste, furent reconnus ne tenir leur fief d'autre que du roi, et jouir de soixante livrées de terre. Le même Evrard de Chevry, conjointement avec Marguerite, son épouse, donna en 1228, aux religieuses d'Yerres, un demi-muid de blé à prendre dans la dixme de Braye ou Brie.

Raoul de Chevry, qui posséda la seigneurie de son père, mourut évêque d'Evreux en 1269.

Jean de Chevry, frère de Raoul, est qualifié prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en France, dans un acte de l'an 1270.

Pierre de Chevry fut abbé de Saint-Maur-des-Fossés, depuis l'an 1256 jusqu'en 1285. Ce fut lui qui en fit rédiger le cartulaire. Sa mort étoit marquée en ces termes au nécrologe du prieuré de Saint-Eloy de Paris aux nones de juin : *Obiit Petrus de Capriaco quondam abbas Fossatensis anno* M. CC LXXXV.

Jean de Chevry, qui étoit neveu de cet abbé et de Raoul, étoit mentionné au cartulaire de Saint-Maur, pour y avoir donné, en 1280, des prés situés à Montgeron. Il est sans doute le même qui eut du roi Philippe-le-Bel, en 1297, la terre de Torcy confisquée sur le comte de Bar. De sous-chantre de Chartres et ensuite archidiacre de Rouen, il fut fait évêque de Carcassonne en 1298.

Marguerite de Chevry fut élue abbesse de Faremoutier en 1390.

Un Jean de Chevry, chevalier au XVe siècle, étoit décédé avant l'an 1464, qu'il est fait mention de Jeanne de Néele, sa veuve.

On ne trouve, dans le XVe siècle, que ce seul seigneur, qui pouvoit même ne plus jouir de la terre, quoiqu'il en eut le nom.

Louis de Leetherel ou de Bescherel fut seigneur de Chevry sur la fin de XVe siècle et au commencement du XVIe. Ensuite, ce fut Jean de Villeblanche auquel succéda Antoine de Villeblanche, qui l'étoit en 1534, L'héritière de ces Villeblanche, nommée Marie, possédoit encore, sur la fin de ce même siècle, six ou sept fiefs situés alors à Chevry.

Charles Duret, président de la chambre des comptes et intendant des finances, étoit seigneur de Chevry en 1621.

De la Barre écrit, vers l'an 1650 *, qu'alors la seigneurie de Chevry appartenoit au duc de Chevreuse, avec justice au ressort de Corbeil.

Dans le dernier siècle, les seigneurs de Lésigny ont joui conjointement de la terre de Chevry, et c'est en continuation qu'elle a été possédée par Madame d'Armaillé et ensuite par son fils.

La forêt d'Armainvilliers ne se trouve qu'à un quart de lieue de Chevry. A l'entrée de cette forêt, on remarque les vestiges d'anciennes habitations, tels que fossés, caves et amas de pierres, qui annoncent que le village étoit autrefois situé à l'entrée de la forêt. On prétend que l'emplacement actuel de la commune de Chevry ne contenoit qu'une chapelle, et qu'il ne se seroit agrandi que par suite de la destruction des maisons occasionnée par d'anciennes guerres.

* Histoire de Corbeil, page 21.

Cossigny, annexe de Chevry, *aliàs* Quocigny, Cocini, *Cociniacum*, *Cocigniacum*, etc. étoit autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Plusieurs lieux ayant conservé le nom de leur fondateur ou primitif possesseur, il ne faut point chercher l'origine du nom de Cossigny ailleurs que dans le nom de *Cosinius*, qui étoit usité parmi les familles romaines. Un Cosinius romain, ayant eu en ce lieu sa demeure et son bien, c'est de-là qu'aura été formé le nom de Cosiniacum. Le territoire de cette ancienne paroisse, située à une lieue seulement de Brie-Comte-Robert, est en plaines labourables pour la plus grande partie, avec quelques petites pentes dont l'écoulement forme le ruisseau qui passe au bas de Grisy, et va se jeter dans l'Yerres.

Le dénombrement de 1709 y marquoit 25 feux; en 1728, 22; et en 1745, 21; ce que le Dictionnaire universel évaluoit à 95 habitans.

L'église de Cossigny tomboit de vétusté au milieu de l'avant dernier siècle, et les habitans, étant appauvris par les guerres précédentes, n'étoient pas en état de la rebâtir. Le seigneur leur accorda, en 1651, d'y contribuer, pourvû qu'on la changeât de place, et qu'on la rebâtit au carrefour et passage appelé Bagnedoux, proche sa maison seigneuriale, distant de 250 pas de l'ancienne église; il promit même de donner sa ferme de Bagnedoux pour servir de presbytère, et qu'il se feroit pour cela un échange; mais on fut encore 13 ans sans commencer le nouvel édifice.

La première pierre fut mise en 1664, par M. de Perefixe, archevêque de Paris, qui fit présent de trois mille livres. Ses armoiries étoient aux vitrages. On voyoit aussi sur les mêmes vitres, des inscriptions gothiques; mais elles provenoient de l'ancienne église. On ne pouvoit y distinguer que ce nom de Nicolas, qui étoit celui d'un personnage représenté alors en robe rouge avec les marques d'hermine, comme les docteurs en droit.

Cette petite église, en forme de chapelle, étoit sous l'invocation de Saint-Vaast, évêque d'Arras, mort le 6 février vers l'an 539, ainsi qu'étoit l'ancienne. On y voyoit l'épitaphe de Damoiselle Catherine Lallegrain, femme en premières noces, de Jean du Pré, écuyer, maître des comptes, et en secondes noces, de Jean le Grand, écuyer, seigneur de Saint-Germain-le-Grand, aussi maître des comptes.

Une autre épitaphe plus nouvelle étoit celle de Jacques-Robert de la Forest, écuyer et seigneur de Cossigny et des Vignoles, mort âgé de

70 ans, en 1705, au château de Vignoles, sur la paroisse de Gretz qui est contiguë.

L'église de Cossigny a été totalement démolie en 1809; il ne reste plus que le clocher.

La nomination de la cure avoit toujours appartenu de plein droit à l'évêque diosésain. Le curé de cette paroisse étoit gros décimateur.

Les seigneurs de Cossigny peuvent avoir commencé avant qu'il y eut une cure en ce lieu : Gauthier l'étoit sous l'épiscopat de Maurice de Sully vers l'an 1180; il est nommé *Gauterius de Cochigniaco* dans une donation faite alors à la nouvelle abbaye de Montéty. Ansel *de Cocini* est nommé dans le rang des chevaliers de la châtellenie de Corbeil, qui tenoient leur fief du roi, et qui avoient soixante livrées de revenu. Le rôle est du temps de Philippe-Auguste. Le même Ansel dit *de Cociniaco*, paroît en qualité de plege dans un acte de l'an 1209.

En 1226, Simon *de Cosigniaco* comptoit parmi ses dépendances, la voyerie de Sucy. Milon de Servon et Petronille sa femme, la tenoient de lui. Il est qualifié de chevalier et bailly de Pierre de Brienne comte de Bretagne dans une lettre que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, écrivit en 1238, à son curé, pour l'avertir qu'il eût à restituer un homme qui avoit été arrêté à Braye sur la terre de Notre-Dame de Paris. Depuis ce temps-là, il ne se trouve rien sur les seigneurs de ce lieu. Pierre du Pré l'étoit en 1510, suivant la coutume de Paris rédigée alors. François du Pré, conseiller au grand conseil, possédoit la terre en 1538, et présenta, en 1541, à la chapelle de Saint-Jean-l'Evangeliste, fondée à S.t-Jacques-de-la-Boucherie. Un de ses descendans doit avoir comparu dans celle de 1580. Au moins cette terre étoit encore possédée, vers 1630 et 1640, par un du Pré. De la Barre écrivoit alors qu'elle étoit possédée par le sieur du Pré, correcteur en la chambre des comptes, ajoutant que sa justice ressortit à Corbeil. En 1646, le seigneur de cette paroisse étoit Pierre du Foz, secrétaire du roi. M. Jacques-Robert de la Forest, que l'on connoissoit davantage sous le nom de Vignoles, étoit seigneur de Cossigny en 1700. Silvestre de la Forest l'a été en 1721. En 1730, le seigneur étoit un bourgeois de Paris, appelé de la Mare, ancien orfevre. En 1738, le château étoit situé dans un bois, et montroit de l'antiquité par ses dehors.

Ce château étoit fortifié; il a été démoli du temps de la reine Blanche. On voit encore deux tourelles crénelées, de 30 pieds de hauteur, qui en

formoient l'entrée. On y remarque aussi un colombier très-anciennement bâti, servant aujourd'hui de salle de billard.

M. Cottin est propriétaire en entier de toutes les maisons et terres de Cossigny. Ce village avoit appartenu précédemment à madame Levasseur, ensuite à son neveu du même nom. Les habitations étoient en très-mauvais état et tomboient en ruine; mais dès que M. Cottin en devint propriétaire, il fit reconstruire ce village entièrement à neuf, avec des embellissemens de toute espèce, tels que jardins anglais, promenades et routes bordées d'arbres. Il existe aussi de belles eaux qui dépendent du château.

Passy, aliàs Pacy, appartenoit, dans le XVI[e] siècle, à une branche des du Pré, seigneurs de Cossigny. Nicolas du Pré, seigneur de Passy, fit en 1529, un accord avec les administrateurs de la léproserie de Saint-Lazare de Braye-Comte-Robert, sur une pièce de bois de 37 arpens qui étoit litigieuse. Sur la fin de ce siècle, Jean Du Moulin, trésorier général de France, étoit seigneur de Passy. Il prit, en 1595, à bail emphitéotique des religieux d'Yerres, environ une centaine d'arpens de terres et prés, situés à Couchy sur la paroisse de Cossigny. Il avoit obtenu du nonce une permission de faire célébrer chez lui qu'il fit viser par l'évêque de Paris, le 15 août 1598. L'historien de Corbeil qualifioit, vers 1630, de belle maison celle que le trésorier Du Moulin avoit en ce lieu. En 1740, cette terre appartenoit à J. B. Duché, chevalier d'honneur du bureau des finances de La Rochelle.

Passy étoit remarquable par les forges qu'on dit y avoir existées, et dont on trouve encore des traces certaines. C'étoit aussi autrefois un lieu de justice. Le château de Passy est ancien, mais construit à la moderne. Il a appartenu à M. le comte d'Ilon, ensuite à madame de Mauperthuis, puis à M. de Berman, et à M. Selves, ancien juge criminel à Paris; c'est actuellement M. Selves fils, lithographe de l'université de France qui en est propriétaire.

Il y a eu, vers l'an 1300, un maître Pierre *de Cocigniaco*, qui étoit chanoine d'Aire en Artois, et trésorier du roi de Jérusalem et de Sicile. Les religieuses d'Yerres l'avoient mis au nombre de leurs bienfaiteurs. Vraisemblablement ses ancêtres Artésiens avoient fondé l'église de cette paroisse; et pour cette raison, ils avoient choisi Saint-Vaast pour en être le patron.

Nous avons rapporté, à l'article de Brie-Comte-Robert, page 326, l'anecdote d'*Eustache Visier*, fermier et receveur de la terre et châtellenie

de *Passy*, en 1687, concernant le prétendu sorcier *Pierre Hocque*. Nous renvoyons le lecteur à cet article, page ci-dessus indiquée.

La maison de campagne de *La Marsaudière* fait partie de la commune de Chevry-Cossigny, et appartient à M. le baron de Beauverger, ainsi que l'ancien château et fief, actuellement ferme dite de *Beauverger*.

Il existe dans le village de Chevry une ferme appartenant à madame veuve Lanjuinais.

(*Voyez* le Tabl. scénograph. n° 103.)

Combslaville.

COMBSLAVILLE, *Cumbis Villa*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Le nom de ce village a été tellement défiguré, à la suite des temps, qu'on en est venu, au milieu de l'avant dernier siècle, jusqu'au point de l'écrire en un seul mot, *Coulaville*. Aujourd'hui on écrit et l'on prononce *Combslaville*, malgré que cette manière nouvelle ne soit pas commune à la vérité, et qu'il seroit bon de s'y opposer, et de continuer à écrire, comme on faisoit, tant dans les rôles de l'élection que dans ceux de l'archevêché de Paris et des décimes, *Combs-la-ville*, ou *Comb-la-ville*, en trois mots. Le mot de *Combs*, qu'on a latinisé, signifie une profondeur entre deux coteaux. Le village dont il s'agit est sur le bord d'un coteau assez roide, regardant le septentrion, au bas duquel est le lit de la rivière d'Yerres, qui autrefois étoit souvent à sec.

L'antiquité de Combslaville est attestée par le testament qui nous reste du roi Dagobert Ier. Ce prince déclare qu'il donne à la basilique de Saint-Vincent de Paris, un village appelé *Cumbis*, situé au pays de Paris, qui avoit été possédé par Urse, fille d'Alderic. Le livre des revenus de la même église, rédigé sous l'abbé Irminon, au commencement du IXe siècle, dit que le monastère y avoit le meix ou mense seigneuriale avec ses dépendances, savoir *cum casa et aliis casticiis*; en terres labourables 168 bonniers; en vignes 98 arpens; en prés 48 arpens; un bois qui avoit près de trois lieues de circuit; deux moulins qui produisoient *annonæ modios centum vigenti*; que le même monastère de Saint-Vincent ou de Saint-Germain y possédoit en outre deux églises bâties avec grand soin et garnies de tout le nécessaire, auxquelles églises l'abbé Irminon avoit donné un hospice, quelques hôtes affranchis, et quelques hôtes serfs, mais que le total des hôtes meix ou mans ou maisons de cette terre alloit à 76. Ces deux églises en forme, construites sur le territoire de Combs, et qui subsistoient au moins dès l'an 815, porte à croire qu'alors la terre de

Combs renfermoit aussi celle d'Evry, où étoit la seconde église, laquelle encore à présent conserve le titre de Saint-Germain, évêque de Paris. Les deux villages sont peu éloignés l'un de l'autre et pouvoient ne former qu'une seule et même seigneurie.

Au bruit que les Normands approchoient de Paris en 846, les religieux de l'abbaye tirèrent du tombeau les ossemens du Saint Evêque, et les portèrent à leur terre de Combs. Les reliques du Saint furent rapportées à Paris, après que les Normands se furent retirés ; mais onze ans après, une nouvelle irruption de ces barbares obligea de les réfugier encore une fois à Combs. Voilà ce que l'on sait de plus ancien sur ce village qui date de près de douze cents ans.

Le nombre des feux de cette paroisse étoit marqué de 70 dans le dénombrement de l'élection imprimé en 1709 : le Dictionnaire universel de France, en 1726, marquoit 287 habitans (aujourd'hui 550).

L'église est sous le titre de Saint-Vincent, diacre martyr de Sarragosse, de même qu'étoit originairement l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. C'est ce qui porte à croire qu'elle fut bâtie dans le VIIe ou VIIIe siècle, presqu'aussitôt que les religieux furent maîtres de cette terre, car Saint-Germain n'y est point regardé comme patron, quoique son corps y ait été porté deux fois. L'édifice d'aujourd'hui qui est plus nouveau que les temps dont on vient de parler, n'a rien de remarquable : il est supporté, du côté du septentrion seulement, par une aile et par une tour de bâtiste fort commune. La dédicace en a été faite un mardi d'après l'Ascension par Jacques, évêque de Calcédoine, l'an 1538. Dans le côté méridional du chœur étoit la tombe d'un prêtre revêtu, tenant un calice, sur laquelle se voyoit gravé en lettres gothiques capitales du XIIIe siècle : *Ici gist Jehan Parou, Curé de Couns la Ville. Priez Dieu pour l'âme de ly*. La tournure de cette tombe avoit été changée dans ces derniers temps, de sorte que la tête se trouvoit du côté de l'autel où les pieds étoient originairement.

Il y avoit sur le bout de cette paroisse, vers le levant, une chapelle du titre de Notre-Dame et de Sainte-Anne, située à *Esguerneil*, que l'on prononce aujourd'hui *Egrenay*. Guillaume le Coq, avocat, possédoit ce fief en 1474. L'évêque de Paris, agréant la fondation d'une autre chapelle, au lieu dit *Les Noyers*, semblable à celle qui étoit sur le chemin d'Egrenay à Melun, le 25 juin 1521, se réserva le droit de la collation ; dès le 4 septembre suivant, Gerard le Coq, conseiller au parlement, y présenta. Depuis ce temps-là, on lit qu'Antoinette ou

Etiennette Balue y nomma le 13 août 1542, et le 19 février 1545, comme usufruitière de la terre d'Egrenay. Ce fut aussi en qualité de seigneur d'Egrenay que César d'Aumont, marquis des Clairvaux et vicomte de la Guerche, y présenta le 4 mars 1624. Elle étoit, vers 1740, à la nomination du seigneur d'Evry-les-Châteaux, et le chapelain n'étoit plus chargé que d'une messe par mois.

Pour se mettre au fait de la seigneurie temporelle de Combslaville, il suffit de jeter la vue sur un diplôme du roi Philippe, de l'an 1061, qui nous apprend quelles sont les différentes mains par lesquelles elle passa depuis la donation qu'en avoit fait Dagobert à l'abbaye de Saint-Vincent du faubourg de Paris. On y lit que d'abord Hugues-le-Grand, duc des Français, qui enleva plusieurs biens à d'autres églises, avoit ôté cette terre à cette abbaye, et qu'il l'avoit donnée en bénéfice militaire à Hilduin, comte de Mondidier; qu'Hilduin étant mort, Hugues-le-Grand l'avoit prise pour lui; qu'après sa mort arrivée en 956, Hugues Capet son fils, roi de France, la conserva toute sa vie. Le roi Robert son fils et son successeur, continua d'en jouir pendant quelques temps; mais, comme en mariant sa sœur Hedvige à Rainier, comte de Mons, il lui avoit assigné pour dot des terres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, situées sur la Meuse, il vendit Combslaville à cette abbaye, ou le lui donna par forme d'échange.

Après la mort du roi Robert, le comte Eudes et d'autres troublèrent le royaume par diverses guerres contre le roi Henri son fils; ce fut alors que Manassès, neveu d'Hilduin, comte de Mondidier, crut pouvoir profiter de l'occasion pour rentrer dans la terre de Combs. Il vint en effet à bout de l'avoir; mais étant mort après trois ans de jouissance, le roi la rendit à l'abbaye de Saint-Germain. Ce prince étoit décédé en 1060. Eudes, fils de Manassès ci-dessus nommé, se donna tant de mouvement auprès du conseil du jeune roi Philippe Ier, qu'il obtint de rentrer dans la même terre; mais Philippe, ne voulant pas faire d'injustice à Saint-Germain, lui donna en place de Combs, la terre dite *Banniolæ*, proche Paris, ainsi que le roi Henri l'avoit possédée, c'est-à-dire, la partie appelée depuis du nom de Châtillon, à condition cependant que si Eudes venoit à mourir ou à mériter qu'on lui otât cette terre, elle seroit restituée à l'abbaye. La charte est de l'an premier du règne de Philippe.

Il y a lieu de croire que la terre de Combs ne retourna plus à l'abbaye

de Saint-Germain, puisque cette abbaye conserva celle que le roi Philippe lui avoit donnée en compensation, c'est-à-dire, celle de Châtillon, et que depuis ce temps-là, il ne se trouve aucune preuve que ce monastère y fut rentré. Aussi paroît-il que le roi qui s'étoit dessaisi de Châtillon en sa faveur, reprit Combs après la mort d'Eudes, petit neveu du comte de Mondidier. Une marque certaine que la terre de Combs étoit retournée au roi, est que les rois en accordèrent, par la suite, quelques parties à leurs grands officiers. Un chambrier nommé Jean, en avoit une portion au XIIe siècle, et le fief de Reugny en particulier, lesquels biens Philippe-Auguste donna en échange, l'an 1216, à Pierre de Nemours, évêque de Paris. Le fief de Reugny étoit situé du côté de Moissy.

Les évêques de Paris cédèrent, dès le XIIIe siècle, à des chevaliers, une partie de ce qu'ils avoient à Combslaville, s'en réservant alors foi et hommage.

Esquerneil (aujourd'hui *Egrenay*) étoit une petite seigneurie qui ne laissoit pas d'avoir quelques mouvances : on voit qu'en l'an 1256, Jean d'Eguerneil, écuyer, prouva que Barneau, hameau de la paroisse de Soignoles, mouvoit de son fief. On trouve même, dès le temps de Philippe-Auguste, un *Petrus de Egrenuello* parmi les chevaliers de la châtellenie de Corbeil, tenant leur fief du roi, et ayant soixante livrées de revenu.

Aujourd'hui c'est une ferme qui appartient à M. Colin, avocat, ainsi que la grande et superbe ferme située dans le village, et en face de laquelle se trouve une belle avenue vis-à-vis la principale porte.

Il y a eu une petite seigneurie dans le lieu nommé *Le Chêne*, qui est tout proche le village de Combs du côté du levant. Ce qui le confirme est un titre de l'abbaye d'Yerres de l'an 1228, qui fait mention de dame Heremburge, qualifiée *Nobilis mulier de Quercu.*

Mais, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'au delà du milieu du XVIe et même jusqu'au commencement du XVIIe siècle, les principaux seigneurs de Combslaville paroissent avoir été les sieurs le Coq : Jean le Coq, filleul du roi Jean, conseiller au parlement, étoit reconnu seigneur de Combslaville en 1366. Gerard le Coq, conseiller au châtelet, le fut pareillement vers l'an 1440. Un second Gerard le Coq, reçu conseiller en parlement en 1507, jouissoit de cette terre. Après lui, Antoine le Coq, greffier au conseil, puis conseiller au parlement en 1545. Dans la suite, il se forma plusieurs branches. On assure que Charles le Coq, président en la cour des monnoies, étoit encore seigneur de Combslaville

en 1600. A l'égard du siècle suivant, De la Barre, qui écrivoit l'histoire de Corbeil vers 1620, y marque que la plus grande partie de la seigneurie de Combslaville appartenoit au sieur de Rivière, avec droit de justice au ressort de Corbeil. Il dit immédiatement auparavant que *Vaux-la-Reine*, maison seigneuriale, appartenoit au sieur de Rivière, avec droit de justice au même ressort de Corbeil.

Il y avoit aussi à Combslaville un fief nommé *Paloizel*, autrement *Courtabeuf*. Il portoit ce nom, parce qu'il appartenoit aux seigneurs de Palaiseau. Foi et hommage de ce fief ont été rendus à l'évêque de Paris, le 7 avril 1475, par Fiacre de Harville; et le dernier février 1477, par Pierre de Meauze, écuyer, qui avoit épousé Jeanne de Harville, fille héritière de Guillaume, qui s'acquitta du même devoir le 3 juillet 1501. Il reste aussi des hommages de ce fief de Palaiseau rendus en 1555 et 1556, et qui, au milieu du dernier siècle, étoient au marquis de Chabanois.

Mais ce qui est digne d'une plus grande attention dans le territoire de Combslaville, est le lieu que l'on a appelé successivement *Vaux-la-Comtesse* et *Vaux-la-Reine*. Ce lieu n'a eu d'abord que le nom général de Combs, comme faisant partie de la paroisse. Il avoit été donné avec Revigny en 1216, à l'évêque de Paris par Philippe-Auguste. Il est vraisemblable que c'est ce même lieu qui, en 1228, est appelé *Cuneus feodi* dans le petit cartulaire de l'évêché. Alors, les héritiers de Jean, chambrier de France, le tinrent de l'évêque de la même manière qu'ils l'avoient tenu du roi (et depuis ce temps-là quelque comtesse l'acheta). La vue que l'on a de cette côte, des agréables variétés que fournit le paysage de la rivière d'Yerres, laquelle, au-dessus de Combs, avoit son lit tout sec durant l'été, et ressortoit de dessous la terre vis-à-vis ce village, pour former un lit tranquille de profondeur extraordinaire et d'une belle couleur verte, dût en tout temps rendre ce séjour très-gracieux. Ainsi il étoit naturel qu'une des princesses du sang prît en affection un tel vallon. L'historien de Corbeil croit, avec assez de raison, que ce fut la belle-sœur de Saint-Louis, Jeanne de Toulouse, femme d'Alphonse, comte de Poitiers; et comme elle étoit fondatrice de l'abbaye de Gercy, qui n'en étoit qu'à une demi-lieue, il est plus vraisemblable que c'étoit d'elle plutôt que d'aucune autre, que la maison de plaisance bâtie sur la pente du coteau de Combslaville, en tirant un peu vers Quincy, en aura eu le nom de *Vaux-la-Comtesse*, qui lui resta jusques sous le règne

de Charles v. Les tables de cire dans lesquels sont spécifiés en latin les différens lieux de la Brie, où le roi Philippe-le-Bel passa, avec Jeanne de Navarre son épouse, au retour du voyage qu'il fit en Champagne avec elle, durant l'hiver de l'année 1301, marquent qu'au sortir du Vivier, près de Chaumes-en-Brie, ils se rendirent *Sabbato in Octova Epiphaniæ apud Vallem Comitissæ*, et que le lendemain 14 janvier, ils vinrent à Villeneuve-Saint-Georges. Or, il se trouve que Vaux-la-Comtesse-sous-Combslaville est presque directement sur la route de l'un à l'autre, y ayant cinq lieues de Combs à Chaumes et deux lieues et demie de Combs à Villeneuve. Le même roi y étoit au mois d'octobre 1309, selon une charte datée de ce lieu. Les chroniques de Saint-Denis assurent que vers la fin du mois de juillet de l'an 1358, le régent du royaume, Charles, fils du roi Jean, ayant fait un accord avec le roi de Navarre, dont les Parisiens soutenoient le parti, quitta le séjour de Quarieres-les-Conflant-Charenton, et se retira au *Val-la-Comtesse*.

Mais, dès l'an 1374, ce lieu se trouve avoir changé de nom. Il reste deux chartes du roi Charles v, datées du 9 septembre de cette année-là *apud Vallem Reginæ*. Il n'est pas aisé de déterminer quelle fut la reine, à l'occasion de laquelle on cessa de l'appeler Vaux-la-Comtesse. On voit ailleurs que cette terre avoit été mise en ligne de compte dès l'an 1352, avec le mot *vacat*, comme ne produisant rien au domaine, et que le duc de Berry la vendit (en 1399) à Louis duc d'Orléans, son neveu. Sauval assure que ce dernier en jouissoit déjà, lorsque le roi lui donna le duché d'Orléans en apanage; il ajoute que ce *Val-la-Reine* étoit une belle et grande maison accompagnée de préaux, de prés, de vignes, de bois et de terres labourables, mais qu'ensuite on en fit l'échange avec la reine Isabeau de Bavière, qui lui donna l'hôtel d'Orléans au faubourg Saint-Marceau. Il dit enfin que Vaux-la-Reine est voisin de Pouilly où la même reine se retira avec le duc d'Orléans l'an 1405, lorsqu'elle pensa y faire venir le dauphin. En effet, il n'est éloigné que de deux lieues de ce Pouilly-le-Jar, château situé à une lieue et demie de Melun, du côté du septentrion*. De la Barre, voulant pénétrer dans l'intention de cette princesse, dit qu'elle l'avoit acquise pour être plus à portée du roi Charles vi, lorsqu'il alloit coucher à *Villepécle*, dans la maison de Giles Malet, son maître

* De la Barre veut au contraire que cette maison de Vaux-sous-Combslaville appartînt alors au duc de Bourbon, et que la reine lui donna en échange une maison à Paris, au faubourg Saint-Jacques, dite depuis l'Hôtel du Petit-Bourbon, où est à présent le Val-de-Grâce. (*Histoire de Corbeil* page 199.)

d'hôtel, qui n'en étoit qu'à une demi-lieue ou environ sur la paroisse de Lieusaint. On trouve dans les mémoires du temps qu'en 1458, la reine Marie d'Anjou tenoit cette maison par don du roi; qu'ensuite, cette reine pria Charles VII de la donner à un nommé Pierre du Buisson et à sa femme, ce qui fut fait et même confirmé depuis par Louis XI, à son joyeux avènement à la couronne, l'an 1461. Les mémoires sur lesquels l'histoire de Corbeil a été composée, contredissent en partie ce que l'on vient d'avancer; mais ce qu'il y a de sûr et qui n'est pas dans l'histoire de Corbeil, c'est qu'en 1474, Pierre Jacon, écuyer, étoit seigneur de Vaux-la-Reine, et qu'il en porta hommage à l'évêque de Paris, le 6 août; qu'en l'an 1492, cette seigneurie étoit possédée par Jean Andry, bourgeois de Paris, lequel ayant fait un accord avec l'abbaye de Gersy, le fit ratifier par l'évêque le 30 avril. Depuis ce temps-là, continue le sieur De la Barre, cette seigneurie a été remise à l'usage de la noblesse, et étoit au milieu du siècle précédent, possédée par ceux de la maison de Rivière. En 1654, celui qui en jouissoit étoit Charles Gomer, écuyer, seigneur de Cugnière; il avoit épousé Marie de Rivière; un Gomer, chevalier, possédoit en 1676 et 1697, Vaux-la-Reine avec Combslaville. En 1717, ces deux terres avec celle d'Egrenay, étoient possédées par Paul-Etienne Brunet de Rancy, secrétaire du roi, fermier-général. Vaux-la-Reine n'est plus aujourd'hui qu'un moulin, qui appartient à M. Foubert.

Combslaville a appartenu vers l'an 1740, à M. le marquis de Chabanois, maréchal de camp, à cause de Madame Brunet de Rancy, sa mère, épouse de M. Colbert de Croissy, lieutenant-général des armées du roi.

Outre tous les noms de lieu mentionnés dans les actes ci-dessus cités, concernant le topographique de Combslaville, on a remarqué, dans un ancien état des biens de la cure, qu'il y est fait mention des territoires de *Bruel* ou *Breuil*, du *Champ de Roncin*, de la *Barrière du Chesne*, du *Bois-la-Reine*, de la *Fontaine de Saint-Georges*, de *Chantereine* et de *Sommeville*.

Combslaville renferme plusieurs jolies maisons de campagne qui se font remarquer par leur élégante construction et les eaux qui descendent de la colline en cascades: 1° *Munchy*, ancien fief, étoit autrefois, par sa belle architecture d'une élégance recherchée, digne de fixer l'attention, ainsi que l'île plantée en jardin anglais, à laquelle on arrivoit en passant la rivière sur un pont de bois d'une seule arche de 60 pieds d'ouverture, appartenant à M. le baron E. de Pappenheim, chargé d'affaires du grand

duc de Hesse ; cette propriété se distingue par une riche collection de plantes indigènes et exotiques, parmi lesquelles on remarque le beau *Magnolias ;* 2° celle de Madame la baronne de Vignette (avant elle M. Alexandre Duval, lieu où ce charmant auteur a composé une partie de ses meilleurs ouvrages) maison élégante et très-bien disposée ; 3° celle de M. Besnard, nouvellement construite, d'une architecture recherchée et remplie d'ornemens (elle se trouve placée où étoit l'ancien château des Tournelles) ; 4° la maison de M. Préaux, percepteur des contributions directes, elle borde la rivière d'Yerres ; la vue de ces jolies maisons est très-agréable, les prairies, les bois, les eaux sont de toute beauté ; 5° enfin la maison appartenant à M. Pardon.

De Combslaville à Brie-Comte-Robert, on passe au *Pont du Diable*, sur la rivière d'Yerres ; il est composé de quatre arches en mauvais état : on les croiroit démolies en partie ; mais il paroît au contraire, que ce pont n'a jamais été achevé ; c'est ce qui lui a fait (par une espèce de superstition) donner le nom de *Pont du Diable*. Sur ces arches sont posés des morceaux de bois avec garde-fous aussi en bois pour passer les personnes de pied ; les chevaux et voitures passent dans la rivière qui se trouve en cet endroit peu profonde.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 112.)

Coubert.

Coubert, *aliàs* Baart, Bart, puis Bert, *Curtis Behardi*, ou *Curia Behardi*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

On voit peu de noms qui soient devenus aussi méconnoissables que l'est celui-là. Aujourd'hui on n'en fait qu'un mot, et autrefois c'en étoit deux : c'est ainsi que de *Curtis Behardi* s'est formé *Coubert*. Les premiers titres qui en parlent sont du commencement du xiie siècle. En les citant on sera exact à employer la manière dont ils écrivent ce nom.

Behard étoit le nom de celui à qui cette terre appartenoit originairement ou qui y fit bâtir le premier ; de là vint que ce lieu cultivé par Behard ou Bard, qu'on appeloit en latin *Behardus*, reçut le nom de *Curtis Behardi* ou *Curia Behardi*. C'étoit une paroisse dès la fin du xiie siècle. Il y avoit, en 1709, suivant le dénombrement de l'élection de Paris, 79 feux, que le Dictionnaire universel évalua, en 1726, à 362 habitans ou communians ; et en 1745, on y marquoit 81 feux (aujourd'hui 500 habitans). Tout y est rassemblé proche l'église ; et il n'y avoit d'écart

que le château qui vient d'être démoli, et qu'on assure avoir été situé dans un lieu qui se nommoit autrefois *Le Plessis-Courbard*; en effet, anciennement ce lieu étoit partagé en trois. Outre le Plessis-Courbard, il y avoit Courbard-la-Ville, qui étoit le haut du village où est l'église, et Courbard-la-Boulaye, qui est la rue où passe à présent le grand chemin, qui passoit autrefois entre la fontaine Sainte-Geneviève et la ferme de la Fontaine, de sorte que la pièce de terre voisine s'appelle encore la pièce des Hôtelleries.

Il y avoit, au XIII[e] siècle, dans les environs de Grisy et de Coubert, un lieu appelé Coudrey, où étoit bâtie une église ou chapelle du titre de Sainte-Geneviève, que la paroisse de Coubert a reconnu pour sa patronne. Ce lieu de Coudrey appartenoit alors, avec une partie de Mind, dit depuis Villemain, à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. La position de la fontaine est au midi de Coubert. On la trouve entre les deux chemins qui vont de Coubert à Soignoles, un peu au-dessus du petit bois et moulin de Fontaine, et du lieu où étoit une ferme que l'abbaye de Chaumes vendit à M. Samuel Bernard, et qui est maintenant détruite. Elle est voûtée et accompagnée d'un grand bassin revêtu de pierres de taille et entouré de murs à hauteur d'appui.

Mais, quoiqu'il en soit de l'ancien patron de Coubert, le chœur de l'église qui est en pierres, est un bâtiment du XIII[e] siècle, en forme de grande chapelle terminée en rond-point et sans galeries. Il reste au vitrage du sanctuaire, du côté septentrional, ou qui regarde le nord-est, quelques panneaux rouges, de figure ronde, du même siècle, lesquels représentent la fuite de Notre Seigneur en Egypte et l'adoration des Mages. La nef n'est qu'un plâtrage et plus nouvelle. Il y a une chapelle de chaque côté du sanctuaire. Elle possédoit, outre une portion de reliques de Sainte-Geneviève, d'autres reliques dont le reliquaire d'argent avoit été donné par M. le Direy de Vitry. On disoit qu'il étoit de St.-Modeste et de Sainte-Crescence.

On voit au chœur, dans le côté droit, une tombe du XIV[e] siècle, en lettres capitales gothiques, sur laquelle est figurée une dame ayant à ses pieds deux enfans emmaillotés. On ne peut lire, sur la bordure de cette tombe, que ces mots : *Cy gist Damoiselle Anne.... Seigneur de Villiers Lessa......*

Dans la chapelle du septentrion est une tombe sur laquelle est représenté un homme armé, ayant un lion à ses pieds, et dans son écu un lion

grimpant. Il ne reste de lisible autour, que ces mots qui sont en petit gothique.... *in Lestendart Escuier de ses enfans, en son vivant Maistre d'Hostel du Roy Loys et du Roy Charles son fils.* Cela ne peut convenir qu'au règne de Louis XI et de Charles VIII.

En la même chapelle est une tombe élevée de deux pieds, aussi gravée en petites lettres gothiques, autour de la figure d'un militaire ayant un lion à ses pieds, dont les armes sont un coq : *Cy dessous gist Loys de l'Hospital, en son vivant Chevalier, l'un des Cent Gentils hommes de l'Hostel du Roy Loys, Sr de Nogent, Victry et Nandit*, qui trespassa le penultième jour d'aoust l'an mil* V C *et* X. *Prions Dieu qu'il en ait l'âme.*

Autre tombe plate au même lieu, également en petit gothique. On y voit une dame vêtue en bénédictine, ayant un grand voile sur la tête et de grandes manches. L'inscription est : *Cy gist noble Damoiselle Marie de l'Hospital, en son vivant Dame de Corbart, Grand Menil et Liverdy en Brie, laquelle trespassa le quatrième jour de Juing l'an* 1524. *Priez Dieu pour elle. Pater noster. Ave.*

L'abbé de Chaumes-en-Brie, qui n'est éloigné que de deux lieues de Coubert, jouissoit du droit d'y présenter un curé au commencement du XIIIe siècle. Le pouillé écrit vers ce temps-là met : *De donatione Abbatis de Chaumis, Ecclesia de Corbaart.* Les pouillés manuscrits des XVe et XVIe siècles marquent ainsi : *Curia Bardi........ Abbatis de Calmis.* L'abbaye de Chaumes étoit autrefois si attentive à cette présentation, qu'en 1460, le siége abbatial étant vacant, le prieur y présenta le 21 novembre. Dans le regitre des visites de l'archidiacre de l'an 1700, l'abbé de Chaumes y étoit dit patron et gros décimateur avec le curé.

Il restoit une tradition dans l'abbaye de Chaumes, que la terre de Coubert appartenoit à ce monastère avant l'aliénation qui en fut faite par Pierre de Gondy qui en fut abbé vers l'an 1566, et qui posséda les évêchés de Langres et de Paris successivement ; mais il faut dire que cette abbaye n'avoit alors qu'une partie de la seigneurie, puisqu'on trouve des seigneurs de Coubert au moins dès le XVe siècle.

A l'égard des chevaliers qui en ont pris le nom, sans doute parce qu'ils y possédoient un fief, voici ce que l'on a trouvé.

* *Nogent* et *Victry* étoient de la paroisse d'Yèbles à une lieue et demie de là au diocèse de Sens. *Nandit* étoit une paroisse du même diocèse près Saintry-sur-Seine. Aujourd'hui *Nogent* (le petit) est sur la commune d'Yèbles, *Vitry*, sur celle de Guignes, et *Nandy* est du canton (nord) de Melun.

Seguin *de Curbelhart* est nommé comme témoin d'une donation faite au prieuré de Longpont sous Montlhery, du temps du prieur Henri, qui siégea depuis 1036 jusqu'en 1125.

Cent ans après, vivoit Guillaume *de Corbaart*, chevalier. Il vendit en 1211, à l'église du Jard près Melun, trois arpens et demi de bois, attenant le bois que cette abbaye avoit à Grisy, du consentement de Jeanne son épouse et de noble femme Theophanie sa propre mère, de la dot de laquelle étoit ce bois. Il donna pour plege Ansel de la Grange.

Pierre de Courbaart est marqué parmi les chevaliers de la châtellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du roi, et qui avoient soixante livrées de revenu; c'est environ l'an 1220. On lit ailleurs qu'en 1233, le même chevalier donna à l'évêque de Paris quatre arpens de terres labourables contigus au clos de l'évêque et tenus de Jean d'Aubert-Villiers, auquel Gilles de Gratville les avoit donnés. Jean de Courbaart, écuyer, vivoit en 1262. Il vendit alors à l'évêque de Paris ce qu'il avoit à Moissy et Combs.

Hutin Lestendart, écuyer, maitre-d'hôtel des rois Louis XI et Charles VIII, est dit avoir été seigneur de Coubert par les historiens des grands officiers. Sa tombe est à la vérité dans l'église de ce lieu, mais il n'y est point qualifié seigneur. On ajoute qu'il mourut en 1487.

L'historien de Melun, parlant d'Adrien de l'Hôpital, qui fit prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, le duc d'Orléans, l'an 1488, le qualifie sieur de Vitry-Coubert *.

Louis de l'Hôpital, chevalier, décédé en 1510, étoit frère puîné d'Adrien, et mourut sans alliance.

Marie de l'Hôpital fut sûrement Dame *de Corbart*, ainsi que le marque son épitaphe; elle mourut en 1524. Quelques-uns disent qu'elle avoit été mariée en premières noces à Hutin de Lestendart.

François de l'Hôpital en est dit seigneur vers l'an 1550. Il est le même apparemment qui acheta vers l'an 1550, de l'abbé de Chaumes, le reste de seigneurie que cette abbaye y avoit. Il épousa Anne de la Chastre.

Louis de l'Hôpital comparut en 1580, en sa qualité de seigneur de Coubert à la coutume de Paris. Il étoit fils de François. Après avoir servi la ligue, il se mit en 1593, sous l'obéissance du roi Henri IV, qui le fit gouverneur de la ville de Meaux qu'il lui avoit remise ** Il avoit

* *Histoire de la ville de Melun*. Roulliard, page 576.

** *Voy.* la 1re Livraison, art. *Meaux*; page 168.

épousé, en 1579, Françoise de Brichanteau. Il vivoit encore le 9 octobre 1611, auquel jour il lui fut permis de faire célébrer dans une chapelle de son château nouvellement bâtie. De son temps, Coubert fut érigé en baronnie. On assure que ce fut l'an 1594.

Nicolas de l'Hôpital, leur fils aîné, fut seigneur de Coubert, maréchal de France après la mort du maréchal d'Ancre l'an 1617; puis lieutenant-général en Brie. Il est plus connu sous le nom de maréchal de Vitry. Il mourut le 28 septembre 1645, à Nandy proche Melun. L'historien de Corbeil, dans son catalogue des anciennes dépendances de cette terre, s'exprimoit ainsi vers l'an 1630 : « La Borde, Le Mênil et Coubert » appartiennent au seigneur maréchal de Vitry, qui se retire devers le » bailly de Brie-Comte-Robert. » L'auteur du supplément de Du Breul, vers l'an 1639, qui donnoit à ce village le nom de *Gobert*, parle fort avantageusement du château qu'il dit être tout environné de bois, entouré de fossés pleins d'eau avec de longues allées de haute futaie aboutissant à un grand parc. On a remarqué que le maréchal de Vitry avoit choisi Mignard, fameux peintre, pour peindre sa chapelle de Coubert.

La seigneurie de Coubert appartint depuis au duc de Schomberg, Allemand, ancien maréchal de France.

Ensuite au fameux Samuel Bernard, secrétaire du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur comte de Coubert, né le 19 mai 1686. Il épousa le 12 août 1715, Elisabeth-Louise Frottier de la Coste-Messelière, et eut de ce mariage Jacques Samuel Olivier, comte de Coubert, né le 6 janvier 1730, et cinq filles.

Il obtint du roi en 1725, des lettres-patentes qui unissoient à cette terre et seigneurie, les fiefs, terres et seigneuries de Foyolles, Tancarville, et quatorze autres fiefs, leurs justices et dépendances, pour ne faire qu'une seule et même terre, sous le nom de comté de Coubert, à la charge d'en rendre foi et hommage au roi; ces lettres furent enregistrées en parlement le 8 mars 1726. Il est décédé en 1739, âgé de 88 ans. Le comté fut depuis possédé par son fils M. Samuel-Jacques Bernard, seigneur, comte de Coubert, maître des requêtes, intendant de la maison de la reine, intendant et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Les armes étoient : *d'azur à l'ancre d'argent sénestrée en chef d'une étoile de même, et étincelante ou rayonnée d'or.*

Le beau château, que Samuel Bernard avoit fait bâtir, vient d'être démoli : il renfermoit une orangerie magnifique, tant par le bâtiment que

par la beauté des orangers, qui maintenant figurent dans l'orangerie royale de Versailles. Il ne reste plus du château de Coubert qu'un des pavillons et les fossés qui l'entouroient, et qui sont très-bien entretenus. L'ancien fief, maison seigneuriale où se rendoit la justice, existe, et on y voit l'ancienne tourelle. Le parc qui dépendoit du château, clos de murs, de la contenance de cinq cent soixante arpens, se fait encore remarquer, par de grandes allées couvertes, des bosquets, de belles pièces d'eau, des bois, de beaux arbres. Il est bien percé pour la chasse, ainsi qu'une grande masse de bois qui l'entoure et qui fait de nouveau partie de cette terre. Ces bois touchent à ceux de *La Grange* et de *La Léchelle*.

L'avenue du château étoit contiguë à la grande route de Paris à Troyes.

Ce domaine, l'un des plus beaux des environs de Paris, a appartenu à M. Forestier, et maintenant appartient à M. Potter, anglais, gendre de M. de Vaublanc.

On remarque également à Coubert, trois ou quatre belles maisons sur la grande route, dont deux appartiennent à MM. Meigneux, et Cottelle, marchand de bois; deux belles fermes appartenant à M. le baron Edouard Roger; et une maison de campagne dont M. Louault, ancien avocat, est propriétaire.

On trouve aussi, sur différentes parties du territoire de Coubert, des vestiges d'anciennes habitations.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 117.)

Evry-les-Châteaux.

Evry-les-Chateaux, *Everiacum*, *Evericum*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil. Les plus anciens monumens qui en font mention l'appellent *Everiacum*. A l'égard du surnom *des Châteaux*, il peut venir du nombre de châteaux qui environnoient ce lieu, ou plutôt de ce que la terre fut partagée en deux seigneuries vers l'an 1570, comme il sera dit ci-après, et qui, dès le xive siècle, avoient fait appeler un certain canton *Les Châteaux*, comme on verra à l'article de *Mardilly*.

La paroisse d'Evry étoit agréablement diversifiée par le moyen des fiefs, châteaux ou fermes, en tirant à l'orient du côté de Soignoles et de Limoges. Le dénombrement publié en 1709, y comptoit 70 feux; dans celui que le sieur Doisy a fait imprimer en 1745, le nombre est marqué de 115; à l'égard du Dictionnaire universel de la France qui parut en 1726, il y comptoit alors 528 habitans ou communians (aujourd'hui 659).

L'église de ce lieu est sous le titre de Saint-Germain. Le bâtiment est un assemblage de structures de différens temps ; le chœur qui est voûté et la tour qui est à côté vers le septentrion sont ce qu'il y a de primitif : le dessous de la voûte de la tour est au moins du XIIIe siècle ; la grossièreté des colonnes ou piliers du chœur indiquent le XIIIe ou le XIVe. L'aile bâtie à côté du chœur vers le midi est récente. Ce vaisseau est petit pour une paroisse nombreuse : la dédicace en a été faite le 10 juillet 1574, par Henri le Meignen, évêque de Digne, qui y bénit une portion de terre pour servir de cimetière. Devant la chapelle du collatéral, est la tombe de noble homme Charles de Hangest, seigneur du Mênil-Saint-Georges, Doufront et Fresnières en Picardie, gentilhomme de la chambre du roi, mort le XX décembre 1563, et de damoiselle Marguerite de la Rivière, sa femme, dame de Mardigly, Savigny-les-Courtenay et de Bonneuil-sur-Marne en partie, laquelle décéda le 21 juillet 1605. Il porte *de sable à bande d'argent.*

Dans le chœur a été inhumé le cœur de René de Villequier, ancien seigneur d'Evry, lieutenant-général, gouverneur de l'Isle-de-France, comte de Clervaux et baron d'Aubigny, décédé en 1590. Au même endroit étoient les entrailles de Jacques d'Aumont, qui avoit épousé Charlotte-Catherine de Villequier, lequel mourut en 1614, et deux de leurs enfans morts en bas âge.

Dans la chapelle bâtie au midi de l'église étoit une tombe de marbre noir, qui couvroit le corps d'Etienne Brunet de Rancy, seigneur d'Evry-les-Châteaux, Vaux-la-Reine, Raincy, etc. mort en 1717, le 8 août. On y lisoit que « c'est lui qui a fait faire cette chapelle, orné l'église, fondé » un chapelain, et augmenté le revenu du maître d'école. Geneviève » Colbert, son épouse, a fait mettre cette tombe, et est décédée le 18 » novembre 1734. »

Cette église est aujourd'hui dans le plus mauvais état, et a besoin de grandes réparations.

Les anciens seigneurs d'Evry-les-Châteaux avoient toujours été les insignes bienfaiteurs de l'ancienne abbaye d'Yerres, ou avoient traité avec les religieuses.

Manassès *de Everiaco* leur fit présent en 1173, de deux sextiers de froment à lever dans sa grange d'Evry.

Hugues d'Evry vendit, plus de 20 ans après, à ces mêmes religieuses, sa dixme de Mardilly *(de Mardeliaco)* qu'il disoit tenir de Baudoin de

Dongion, dont la reine Adèle fit expédier un acte en 1199. Le même Hugues *de Everi* avoit paru quelques années auparavant comme garant de la vente qui fut faite à l'évêque Maurice de la moitié du moulin de Chanteraine à Corbeil.

Jean d'Evry, chevalier, paroit dans un titre de l'abbaye de Livry de l'an 1233, comme garant au sujet de l'engagement d'une dixme de Barneau, paroisse de Soignoles.

Jean *de Everiaco Miles cruce signatus*, fils apparemment du précédent, avant que de partir pour la croisade où Saint-Louis étoit allé en 1270, laissa du bien à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, savoir quatre arrière-fiefs situés à Maisons, proche Charenton, qui étoient tenus par Jean de Coourdon, écuyer.

René de Villequier, dont les qualités sont marquées ci-dessus, paroît avoir possédé cette terre pendant une grande partie du xvi[e] siècle, et ne l'avoir pas conservée jusqu'à sa mort arrivée en 1590. Ce fut de son temps qu'elle fut partagée en vertu de lettres-patentes données à Amboise, au mois de janvier 1572, par lesquelles le roi lui permettoit, comme aussi à Jean le Charon, président en la cour des aides, propriétaires par indivis de cette terre relevant en une seule foi du château de Corbeil, de la diviser en deux parts, dont celle du sieur de Villequier seroit appelée *Evry vers Gregy*, et l'autre *Evry-le-Plessis*, et que chacun portât séparément sa foi et hommage, et eût ses officiers et sa justice. Jean le Charon, conseiller à Paris, en jouissoit en 1597, lorsqu'on dressa le rôle de la contribution au ban de la châtellenie de Corbeil. Il s'y trouve inscrit en ces termes: « L'hôtel et manoir seigneurial et les deux tiers de fief, terre et seigneurie » d'Evry-en-Brie, appartenant à Jean le Charon, conseiller, bourgeois » de Paris, valant cent trente livres. »

De la Barre, qui écrivoit vingt ou trente ans après, dit que de son temps le village d'Evry appartenoit à madame de Villequier, veuve de M. Chappes, prévôt de Paris *.

Vers le commencement du siècle précédent, cette terre a appartenu à M. Brunet de Rancy, dont l'épitaphe est rapportée ci-dessus.

Gilles Brunet, maitre des requêtes honoraire de l'hôtel du roi, et auparavant intendant en Auvergne et à Moulins, a eu cette terre depuis lui.

La terre d'Evry, qui autrefois étoit seigneuriale comme nous venons de le dire, a toujours continué à rester dans la famille Brunet, et M.

* *Histoire de Corbeil*, page 22.

Brunet, marquis d'Evry, maire, est aujourd'hui propriétaire de la ferme du *Saussoy* et de ce château remarquable par son antiquité et les quatre tours dont il est flanqué.

Les jardins potagers sont très-beaux ; les promenades du parc, embellies par une belle pièce d'eau, sont en partie ombragées par de superbes marroniers.

Les écarts les plus remarquables de la commune d'Evry-les-Châteaux s'appellent *Vernelle*, *Mardilly* et *Tremblesseau*.

Vernelle, aujourd'hui ferme, n'étoit pas considérable par le nombre de ses habitans. C'étoit un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Chaumes-en-Brie, qui n'en est qu'à quatre lieues. Il n'y avoit en cet endroit que la chapelle et la ferme, tout au bas du vallon, à l'orient d'été d'Evry, sur le chemin pour aller à Grisy, au bord du lit de la rivière d'Yerres, qui, la plupart du temps, couloit en ces cantons par-dessous la terre. Ce prieuré étoit dans la liste de ceux du doyenné de Moissi, et étoit appelé au XVIIe siècle Vernelles. L'église, quoique petite et sans ailes, étoit assez solide et partagée en chœur et en nef. On y voyoit encore, au milieu du siècle précédent, des vitrages rouges, qui étoient, comme l'église, du XVIIe siècle, et qui représentoient la vie de la Sainte-Vierge. Il s'y trouvoit une tombe sur laquelle une croix étoit relevée en bosse. Dans le chœur, au côté gauche ou septentrional, étoit une autre tombe, dont les lettres en gothiques capitales étoient trop effacées pour y découvrir quelque indice ; seulement on y appercevoit un écusson mal fait : c'étoit peut-être la sépulture du fondateur, que l'on présume avoir été Jean d'Evry, chevalier, qui vivoit sous le règne de Saint-Louis, et qui voulut le suivre dans la dernière croisade où ce saint roi mourut. C'est maintenant la ferme qui occupe la place où étoit le petit couvent, et qui appartient à M. de Boissière.

Mardilly, au levant d'Evry, dans le vallon en approchant de Soignolles, plus haut que Vernelle, et au bord du lit de la rivière d'Yerres, est connu dès le XIIIe siècle. On a vu ci-dessus qu'en l'an 1199, Mardilly formoit une dixmerie particulière que Hugues d'Evry tenoit de Baudoin de Dongion, et qu'il vendit aux religieuses d'Yerres.

On a découvert le contrat de mariage d'un Simon de Mardilly, de l'an 1161, avec Helissende de Garlande. Comme il y a peu de constitutions de dot aussi anciennes, on rapportera en entier cette espèce de contrat de mariage :

In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis et Sanctæ Mariæ Virginis. Amen.

Scripturæ eloquio compertum habemus operationem quinque dierum curriculo esse factum, cœlum videlicet, terram et mare, et omnia quæ in eis sunt, ut in sexto die sublimius Deus operari videretur; subjunxit historia et ait : Faciamus hominem, ad imaginem et similitudinem Dei creavit illum; masculum et fœminam creavit eos, propterea relinquet homo patrem et matrem et adhærebit uxori suæ : invitat ad nuptias ipse etiam Dominus Jesus Christus venire non renuit, et eas sua præsentia consecravit, aquam in vinum mutavit epulantes lætificans. Hoc exemplo omnes homines ad matrimonium accedere docuit. Quod et beatus Paulus affirmat dicens : Unusquisque habeat suam propter fornicationem et unaquæque suum. Et Dominus in Evangelio : Quod Deus conjunxit homo non separet. His et hujusmodi assertionibus instructus, ego Simon de Mardiliaco do tibi dulcissimæ conjugi meæ Helissendæ in dotem quidquid habeo extrà nemus apud Latiniacum quandiù mater mea vixerit. Quâ defunctâ dotalicium matris meæ quod est in exarto habebis, et prius dotalicium mihi liberè remanebit. Prætereà do tibi feodum Pagani Dariole qui est ex suâ heræditate, et feodum Adæ filii Anculfi de Latiniaco et feodum..... vî de Sancto Germano, et feodum Balduini de Campiniaco, et feodum Nicholai de Praeriis, et feodum Galiranni Panerii, et feodum Adelaisæ de Villaniis. Hujus dotis testes sunt ex parte Simonis Guido de Garlanda, Robertus Crassus, Radulfus de Cumbello, Henricus frater Simonis, Odo Riganz, Adam frater ejus, Petrus de Gurquetana, Hilduinus de Villafluxi, Philippus de Buciaco. Ex parte Helissendæ Guillelmus frater ejus, Garlandia Robertus, Malusvicinus frater ejus, Guarinus de Villafluxi, Radulfus de Cumbello et Gaucherus frater ejus.

Hoc factum est anno millesimo centesimo sexagesimo primo ab Domini incarnatione, Ludo..... (ligne coupée) *.....nante Mauricio Parisiensi Episcopo in primo anno episcopatiis sui existente.*

Un Jean de Mardilly, écuyer, est connu au XIVe siècle, par l'hommage que Jeanne de l'Hôpital, sa veuve, rendit d'une quantité d'héritages sis en divers cantons, à Bureau de la Rivière, chambellan, étant aux droits de l'abbesse d'Yerres.

Ce fief avoit basse justice et droit d'amende jusqu'à soixante sols, et de lui relevoient sept autres fiefs, situés au village de Cordon et aux environs; il avoit appartenu à Guillemette, fille de Jean-le-Grand.

Un autre aveu de 1512 porte que ce fief de Mardilly avoit eu autrefois le nom de *Fevrier*, et qu'au coin de l'un des jardins, étoit bâtie une chapelle; il étoit tenu alors par Martin de Vaugare, écuyer, à cause de dame Fenocie, sa femme.

Vers l'an 1562, Charles de Hangest, seigneur de Menil-St.-Georges, fit l'acquisition du quart de la seigneurie de Mardilly. Ensuite, le 12 juin 1571, Guyot Pot, écuyer, sieur de Chenault, à qui Mardilly étoit avenu à cause de Marie Hangest, son épouse, en rendit hommage à Dreux Budé, secrétaire du roi, fils du précédent, en sa qualité de seigneur d'Yerres.

Depuis ce temps-là, le seigneur de ce hameau fut Antoine le Roux, sieur de Tachy, vers l'an 1620.

En ces derniers temps, Mardilly, après avoir été possédée par M. de Crie, chevalier, a appartenu à M. Chauvelin, président au parlement de Paris, après la mort duquel, arrivée à Soissons, en 1754, il a été vendu au sieur Gigot, tige des seigneurs de Crisenoy.

Tremblesseau, aliàs Trembleceol, *Tremulicellum*, est un hameau qui appartenoit autrefois à Robert de Grouches, sieur de Griboval, et qui y faisoit exercer justice ressortissante à Corbeil.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 166.)

Ferroles-Attily.

Ferroles-Attily, *Ferreolæ*, *Ferrolæ* et *Ferroliæ-Attiliacum* étoient autrefois deux paroisses du doyenné du Vieux-Corbeil, et maintenant *Attily* est une annexe de *Ferroles*.

Le village de Ferroles est connu depuis le XIe siècle par le nom d'un seigneur des premiers temps, ou d'un fondateur même, appelé *Ferreolus*; il est sur un coteau ou pente qui regarde le septentrion, et est fort couvert d'arbres et de bocages: ce qui rend le vallon fort gai en été.

L'église est sous le titre de Saint-Germain, évêque d'Auxerre, et elle en portoit le nom dès l'an 1090, qu'elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Maur: *Altare situm in villa Ferreolis in honore S. Germani Autissiod. Epis*. L'église n'est pourtant pas de ce temps-là, mais le chœur est du XIIIe siècle, fort petit et voûté, finissant en demi-cercle ou apside, et sans collatéraux. La nef est moins solide et bien plus nouvelle. Il n'y a aucune inscription dans cette église.

Le curé étoit décimateur. Jean le Gay, curé décédé fort âgé vers 1742, avoit fondé dans ce lieu un maître d'école pour les garçons.

On ne sait pas précisément en quel temps le monastère de Saint-Maur commença à posséder la seigneurie de Ferroles. Ce ne peut pas être au IXe siècle, parce que l'état de ses biens rédigé au Xe et publié sous le nom de *Polypticus Monasterii Fossatensis*, ne fait aucune mention de cette terre; mais c'est aussi au plus tard dans le XIIe siècle que ce monastère y eut la seigneurie, outre l'église qui lui avoit été donnée sur la fin de l'avant-dernier siècle. Il a pu entrer en jouissance de ce bien par échange ou par acquisition, dont les actes ont été perdus. Robert d'Attily y avoit une partie du droit, appelé *tensement*, c'est-à-dire, de protection ou de défense, qui étoit de dix-huit septiers de froment. Roger, abbé de Saint-Maur, fit le rachat de ce droit pour la somme de cinquante livres; et l'acte de la cession de la part du seigneur d'Attily, fut passé dans l'église même du monastère, en présence du roi Louis-le-Jeune, l'an 1168, d'Agnès, comtesse de Meulent, et de Guy de Chevreuse.

En 1196, Thomas d'Haubert-Villiers fit présent à la même abbaye de Saint-Maur d'un droit de froment qu'il percevoit *in villa Ferreolarum*; et cela du consentement de Roger de Meulent, du fief duquel relevoit cette redevance. C'est ce qui a été transmis par une charte du roi Philippe-Auguste, donnée à Mantes.

Haubert-Villiers est encore aujourd'hui une ferme dépendante de Ferroles-Attily (voyez plus loin la page 358) laquelle appartient à M. Desmars.

Il se trouve que dans le siècle suivant, l'abbaye de Saint-Victor de Paris avoit des hôtes à Ferroles, aussi bien que celle de Saint-Maur. Cela avoit donné occasion, dès l'an 1215, à des difficultés, au sujet desquels Jean, abbé de Saint-Victor, passa un compromis. La décision des arbitres fut que les habitans de Ferroles feroient serment de fidélité aux deux églises tant de Saint-Victor que de Saint-Maur : cette dernière leur quitta le droit de pacage. Il a pu se faire que la ferme que l'abbaye de Saint-Victor avoit à *Beaurose* fut ce qui avoit attiré leurs hôtes de Ferroles. Beaurose n'en est qu'à une demi-lieue.

En 1275, Jean Grapin, écuyer, homme d'armes, qui avoit un bien aux environs de Ferroles, reconnut la seigneurie des moines de Saint-Maur, et avoua qu'il n'avoit pas le droit d'arrêter le cours de l'eau du ruisseau de Ferroles. C'est de lui, sans doute, qu'a été surnommée *La Borde Grapin*, qui est voisine de ce village et sur le territoire.

Le cartulaire de Saint-Maur, qui fut rédigé vers l'an 1284, fait un

article spécial de cette terre, duquel on a tiré ce que l'on vient de dire de son temporel. Il y met pour préambule que dans ce village et dans celui de Chevry, l'abbaye avoit alors un manoir et une grange; que chaque feu devoit par an trois œufs, qu'on appeloit les OEufs des Croix, *Ova de Crucibus*[*], ou bien une obole, et que de cette redevance le monastère en avoit les deux tiers, et le prêtre du village un autre tiers : et de même pour les pains du jour de Saint-Etienne, lendemain de Noël.

L'abbaye de Saint-Maur vendit cette terre le 9 juillet 1565, sans retention de foi, à Madame Jeanne Claude, veuve de Charles de Pierrevive, abbé d'Hiverneau, tuteur des enfans.

La Borde Grapin et *La Barre* étoient deux terres de cette paroisse : dont la première qui portoit le nom générique de *Borde*, lequel signifioit petite maison couverte de jonc et de gluy, a eu le surnom de Jean Grapin, nommé ci-dessus, qui vivoit sous Philippe-le-Hardi. Jacques du Moulin, seigneur de Servon, dans l'avant-dernier siècle, posséda aussi cette seigneurie. Elle appartenoit au milieu du siècle précédent, au même qui possédoit la seconde terre, nommé la Barre. Ce dernier possesseur de la Barre l'avoit acquise, vers l'an 1710, de Jean de Lyonni, seigneur de Servon. Cette terre de la Barre avoit appartenu en 1639, à Antoine le Fevre, conseiller au parlement et à Jeanne Hureau sa femme.

Les Petites Romaines étoient de la paroisse de Ferroles suivant un acte de 1539, qui dit qu'elles vinrent alors par succession aux héritiers de Pierre d'Aperstigny, seigneur de Chenevieres-sur-Marne.

Forcille est un château dont il est fait mention dans les registres du parlement en l'an 1562. On y lit des remontrances qui furent faites, au 20 août de cette année, qu'il y avoit une prêche à *Forcille*, près Brie-Comte-Robert, et qu'il y alloit des officiers du roi, etc. Sur quoi la cour ordonna qu'il en seroit informé. Le fief noble de ce lieu relevoit de la châtellenie de Corbeil, et la roture relevoit de Servon. M. de la Croix, ci-devant argentier de M. de Conti de la Roche-sur-Yon avoit possédé ce fief qui lui venoit du chef de dame Bourdin sa femme. MM. de Marles autrefois en ont été possesseurs. Ce château où se trouve une machine hydraulique mue par des chevaux, appartient aujourd'hui à M. du Bois.

* Il y eut en 1319 un différend entre la reine Clémence et l'abbaye de Saint-Maur, au sujet des dixmes de Ferroles. Le roi, pour terminer ce différend, nomma Jean la Ronche, conseiller au parlement.

Aubervilliers n'est, comme nous venons de le dire, qu'une ferme qui a appartenu au comte d'Armaillé, seigneur de Lésigny. Ce lieu a donné son nom à d'anciens seigneurs qualifiés de chevaliers, tels que *Johannes de Hauberto villari Miles*, qui traita vers l'an 1250, avec l'abbaye de Livry, au sujet du prieuré du Cormier. Le même avoit donné en 1226, à l'abbaye d'Yerres, 20 arpens de bois dans la terre d'Aubervilliers. Ce lieu ressortissoit anciennement à Corbeil.

Beaurose est une ferme qui appartenoit autrefois à l'abbaye de Saint-Victor, selon le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580, où elle étoit dite *Beauroy*. Aujourd'hui elle appartient à M. Boscary.

La terre de Ferroles a été possédée, comme nous l'avons déjà dit, par M. de la Barre, alors seigneur. La fin malheureuse de son second fils est racontée en détail par Voltaire auquel on peut recourir.

Cette terre de la Barre est devenue ensuite la propriété de M. Agobert, lieutenant-colonel, chargé du recrutement pour les colonies.

M. le comte Lanjuinais en a fait l'acquisition en 1804, et l'a vendue en 1818, à M. Sapey, membre de la chambre des députés et maire de la commune. Ce dernier a remis le château en très-bon état, et l'a rendu plus régulier en y faisant ajouter une aîle du côté du midi. M. Sapey s'occupe, depuis plusieurs années, de l'embellissement du parc, qu'il a rendu l'un des plus agréables des environs de Paris; ce parc qui s'étend en partie sur deux côtes et partie dans le vallon, est bien distribué et bien planté; il est en outre traversé par un ruisseau dit *le Réveillon*, qui après avoir fait tourner trois moulins, se jette dans la rivière d'Yerres. Il existe dans une des cours du château de la Barre-Ferroles une fontaine renommée par la bonté et par la limpidité de ses eaux.

Attily, annexe de Ferroles, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil, en latin *Attiliacum*, ne peut venir que d'un nommé *Attilius*, nom romain à qui il a appartenu, et qui apparemment y a bâti le premier: et, soit qu'il ait été dit *Attileium* dans les titres, ou *Attiliacum*, cela revient au même.

On n'a trouvé au reste aucun titre qui fasse mention de ce village avant le XII[e] siècle, où quelques bulles et quelques lettres du commencement de ce siècle en parlent à l'occasion de quelques dixmes. Il est situé sur un petit ruisseau qui vient de Chevry.

L'église qui est en forme de chapelle, proportionnée au nombre des

habitans, est placée sur un coteau dont la pente est vers le septentrion. Elle étoit sous le titre de Saint-Julien, martyr de Brioude, dont la fête étoit le 28 août, et la dédicace s'y célébroit le dimanche suivant. Elle a du, en effet, être faite vers ce temps-là en l'année 1538, vû que la permission de faire cette cérémonie donnée à Jacques, évêque de Calcédoine, à la requête de Jean Picot, seigneur, François Picart, théologien, et Pierre Baut, curé, est datée du 16 août. Quoique cette église ou au moins la nef ait été réparée vers l'an 1730, et le chœur vers 1742*, on n'a point fait disparoître les vestiges d'antiquité du chœur, tels que les tombes. Sur une de ces tombes est représenté un militaire avec ses armes et cette légende autour : *Cy gist le corps de Jean Gargarin, chevalier, qui trespass... l'an mil trois cent.... après la Saint-Denis. Priez pour l'âme de ly.* Sur l'autre qui est placée dans le côté méridional, on lit : *Cy dessous gissent Louis et Françoise Duquet, enfans de feu noble homme Jehan Duquet, vivant conseiller du Roy nostre père, en son parlement de Chamberry en Savoye, lequel est décédé en l'an 1572.*

La cure étoit marquée à la collation pure et simple de l'évêque de Paris dans le pouillé du XIIIe siècle, sous le nom d'*Attiliacum;* celui du XVIe siècle y étoit conforme.

André, prêtre d'Attily, curé en 1241, étoit une personne qui jouissoit d'une grande considération : il fut choisi pour terminer le procès qui existoit entre le curé d'Ozoir et l'abbé de Saint-Maur, touchant la forêt que les uns appelèrent alors *Foresta quinque solidorum,* et d'autres *Foresta S. Ceoldi.*

Cette église est maintenant en très-mauvais état, et ne pourroit servir au culte qu'en y faisant de grandes réparations.

On ne trouve rien avant le XIIIe siècle sur la chapelle de Saint-Eloy du Breuil, dont il ne subsiste que les ruines au milieu de la campagne, au midi d'Attily, au coin du bois du parc. Bathélemy de Chevry, chevalier, avoit eu, vers l'an 1223, la dévotion de vouloir ériger une chapelle dans le manoir de Pierre de Bray, chevalier, située sur la paroisse d'Attily. Une des clauses étoit que le chapelain auroit charge d'âmes de tous ceux de cette maison. Regnaud, prêtre d'Attily, y ayant consenti à condition de dédommagement, Guillaume de Seignelai, évêque de Paris et J....

* Une sentence de ce temps-là condamna le seigneur à la reconstruction conjointement avec le curé.

archidiacre de Brie, destinèrent un nommé Simon pour en être chapelain; ils assignèrent un arpent de terre pour la construire et à lui un logement, statuèrent qu'il payeroit par an huit sols au prêtre d'Attily, et deux sols à la fabrique, au jour de Saint-Julien martyr, qu'il rendroit les offrandes au curé, et qu'il ne payeroit que moitié de synode et de visite. On ignore quels sont les fondateurs de cette chapelle; peut-être y sont-ils inhumés sous les ruines. Dans la démission que Jean Chauvin, prêtre, fit de cette chapelle, le 8 décembre 1497, elle est dite: *S. Eligii de Brolio juxta Brayam Comitis Roberti.* Des provisions de la même chapelle de l'an 1571, données à Charles le Maître, la disoient située au coin d'un bois à demi-lieue d'Attily, mais ruinée et devenue la retraite des voleurs. Personne ne se souvenoit pas même, vers le milieu du dernier siècle, d'y avoir vu célébrer. Sur ces représentations et après la visite, M. de Harlay, archevêque, en ordonna la démolition, déclarant que les matériaux seroient employés pour l'église paroissiale, etc. Cette chapelle étoit à sa nomination et valoit alors 50 livres.

Le château d'Attily, dont il reste encore des vestiges, étoit construit presque dans le milieu du village sur un petit coteau. Il étoit de figure ronde, entouré de fossés et défendu de quelques tours. Le goût de cet édifice en marquoit l'antiquité. Il avoit été bâti par l'un des seigneurs du xv[e] ou du xvi[e] siècle.

Le premier des seigneurs d'Attily est un nommé *Milo de Attiliaco.* Il étoit au rang des bienfaiteurs du prieuré de Longpont sous Montlhery, pour avoir donné à cette maison, vers le règne de Louis-le-Gros, une partie de la terre de Savigny qui lui venoit de sa tante Heldeburge.

On voit qu'avant le milieu du règne de Saint-Louis, étoit décédé un Pierre d'Attily, chevalier, qui avoit légué aux dames d'Yerres douze arpens de terre situés à Attily, lequel legs fut exécuté par Edeline de Sevre, de l'agrément de Roger de Sevre et d'Aveline sa femme.

Henri d'Attily dût lui succéder; il étoit qualifié *Armiger,* homme d'armes, dans l'engagement qu'il fit de deux muids de bled en 1248, à l'église paroissiale de Braye *de Braya,* pour soixante livres qu'on lui prêta. Roger d'Attily, chevalier, étoit, en 1262, second seigneur de quelques fiefs situés à Combslaville et à Moissi. Pierre étoit seigneur d'Attily en 1275, suivant d'autres enseignemens.

Vers la fin du siècle suivant, la seigneurie d'Attily appartenoit à la famille dite de Pacy. Une Marie de Pacy, femme de Jean, seigneur

de Montgermont, en fut dame en 1390. Leur fille Marguerite épousa Guillaume de Culan, homme d'armes de la compagnie de Philippe, duc de Bourgogne. Etant veuve en 1428, elle rendit hommage d'Attily au roi le 28 juillet, et Philippe de Culan, leur fils, fit hommage de la Motte d'Attily, le 6 janvier 1443, à Catherine d'Alençon, duchesse de Bavière, à cause de son château de Colomiers (Coulommiers).

Au xve siècle, dans les premières années du règne de Louis xi, suivant un article des reliefs et rachats de l'ordinaire de Paris de l'an 1463, Guillaume de Culan, examinateur au châtelet, devint seigneur d'Attily. Il est spécifié dans cet article, que le fief d'Attily est mouvant de Tournan; et dans l'acte de la vente que de Culan en fit, il est qualifié clerc.

Clerembaud de Champanges, notaire et secrétaire du roi, acheta de lui ce fief le 17 mai 1475, moyennant la somme de quatre cents écus d'or, à la charge de cents sols de douaire que Marguerite de Thumery avoit droit de prendre dessus, sa vie durant, et il en fit hommage à M. le chancelier, le 24 mai 1475. Louis xi lui fit don du droit de la haute justice en cette terre de la Motte-d'Attily, vers l'an 1480. On a cependant trouvé ailleurs que la terre de la Motte-d'Attily avoit été donnée par ce même prince, le 7 août 1478, à Jean Raguier. Apparemment que cette donation n'eût pas lieu. Ce Clerembaud de Champanges est qualifié seigneur d'Attily dans son épitaphe qui étoit aux Blancmanteaux, et trésorier de l'artillerie. Il mourut le 4 novembre 1494. Il avoit épousé damoiselle le Solmane, qui vécut encore vingt ans après lui, et de laquelle les enfans ne payèrent les droits de relief qu'en 1514.

Jean Picot étoit seigneur d'Attily en 1538, dans le temps de la dédicace de l'église.

Jacquette de Champanges, issue de leur mariage, porta cette terre à Jean le Picart qu'elle épousa, qui étoit secrétaire du roi et seigneur de Villeron, au diocèse de Paris. Elle décéda dès l'an 1522. Son mari vécut jusqu'en 1549.

François le Picard, fils de Jean, hérita de cette terre à la mort de son père. C'étoit un docteur en théologie fort illustre. Il devint doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois. Sa vie imprimée marque qu'il donna aux pauvres le revenu de cette terre et celui de son doyenné, qu'il posséda aussi la seigneurie de Villeron, qu'il mourut en 1562; que son frère Clerembaud le Picart, qui lui survécut et laissa postérité, fut aussi seigneur d'Attily en partie. M. de Launoy, parlant de lui, dit que son

inhumation, faite aux Blancmanteaux, fut la plus fameuse qu'on eut jamais vu à Paris. L'auteur de sa vie a cru devoir marquer qu'on lui fit pareillement un service dans ses terres, surtout à Saint-Julien d'Attily en Brie.

Cette terre passa quelques années après, entre les mains du chancelier Brulart, qui fut revêtu de cette dignité en 1607, et mourut en 1624.

On lit dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, depuis l'an 1640 jusqu'à la fin du siècle, plusieurs du nom de Claude de Bullion, qualifiés successivement marquis d'Attily; l'un d'entre eux fut surintendant des finances. Il y eut, vers l'an 1670, des lettres-patentes accordées à Claude de Bullion, chevalier, seigneur de Longchêne, des grand et petit Panfou, Attily et autres lieux, lesquelles portoient, dans l'étendue du grand et petit Panfou, concession de haute justice, et les unissoient à la terre et seigneurie d'Attily, et érigeoint le tout en titre de marquisat de Panfou, pour relever du roi, à cause du comté de Brie-Comte-Robert. Ces lettres furent registrées en parlement, grand-chambre et tournelle assemblées, le 6 mars 1670. Il décéda en 1678. Il avoit épousé Perrote Meusnier, dont il a eu François de Longchêne Bullion, marié à Catherine la Ferté Senneterre, décédée le 10 avril 1647, âgée de 85 ans.

Cette terre fut depuis possédée par dame Marie-Catherine de Bullion, veuve de Pierre Rousselin de Montcour, grand maître des eaux et forêts de France au département de Touraine. Vers le milieu du dernier siècle, un mémoire lui donnoit pour seigneur M. le marquis d'Avaugourt.

Attily a produit un homme illustre au XIIIe siècle. Son nom étoit conservé dans le nécrologe du prieuré de Saint-Eloy de Paris, membre de Saint-Maur-des-Fossez, au 14 septembre, en ces termes : *Obiit Guillelmus de Attiliaco Magister Medicinæ.*

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 171.)

Grégy.

GRÉGY, *aliàs* Gragy, *Gratiacum*, *Graiacum*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Grégy est sur une petite éminence, dont le bas est arrosé d'un côté par la rivière d'Yerres, dans les saisons où elle couloit dessus terre comme par dessous, et l'autre côté par le ruisseau de Cornillot, qui vient de

Brie-Comte-Robert, et qui dans cet endroit se décharge dans le lit de la rivière d'Yerres ; c'est ce qui fait qu'il y a deux ponts au-dessous de ce village. Il y a beaucoup de vignes sur cette paroisse, à la faveur des coteaux différens. La pierre propre à bâtir n'y est point rare.

Saint-Pierre étoit le patron de l'église de ce lieu, laquelle pouvoit avoir trois à quatre cents ans de bâtisse, et n'avoit rien de remarquable que quelques inscriptions. Le portail étoit supporté vers le midi par une tour carrée qui seule subsiste encore. La plus ancienne tombe placée à l'entrée du chœur étoit gravée en lettres gothiques capitales ; elle venoit sans doute de l'ancienne église, car, à la manière dont elle étoit taillée, étant plus étroite aux pieds que vers la tête, elle devoit être de la fin du XIII[e] siècle, ou du commencement du suivant. On n'a pu y lire que ces mots : *Icy gist Jehan de Gragy, Escuyer, Seigneur de.......... Monseigneur Jehan de G..... Chevalier, qui décéda l'an de grace....*

Dans le côté gauche du chœur, autour de la figure d'un prêtre revêtu sacerdotalement, se lisoit : *Cy gist vénérable et discrete personne Maistre Michel Sanson, en son vivant prestre curé de séans par l'espace de 24 ans, lequel a fait dédier ladite église à ses dépens ; qui trespassa le* VI *jour d'Avril l'an Mil V cent Liij après Pasques. Priez Dieu pour luy.*

Au côté droit, étoit aussi un prêtre revêtu, nommé Ravault, qui étoit son oncle, décédé en 1516 ; et Robert Navette, son neveu, mort en 1529.

On ne rapportera pas ici une épitaphe de la nef, qui étoit de Pierre Menant, religieux de Notre-Dame de Preuilly, natif de Grégy, et décédé en 1550 ; mais on n'omettra rien d'une autre inscription qu'on a vu gravée sur une pierre attachée au mur :

« L'AN DE SALUT MIL CINQ CENT ET QUARENTE
» ..... LE JOUR DE SAINT-PAUL ET DE SAINT-PIERRE
» FUT DE GRAIGY DÉDICACE APPARENTE
» PAR RÉVÉREND MONS. MAISTRE PIERRE
» DIT ROUSSELET ET NOMMÉ QUE JE N'ERRE
» CHEF ET PASTEUR EVESQUE SOLOVENCE
» ABBÉ DE JARD VOISIN DE CETTE TERRE
» HOMME D'HONNEUR ET DE GRAND ÉMINENCE
» L'OCTORITÉ ET NOTABLE PUISSANCE
» DU VRAI PASTEUR MOULT RÉVÉRENDISSIME
» LE CARDINAL DU BELLAY SOUS LICENCE
» NOUS FAIT CE BIEN DE GRACE LARGISSIME
» ET FUT CONCLU PAR AVIS CERTISSIME
» ENTRE LES DEUX, QUE SEROIT TRANSLATÉE
» DU SOLEMNEL LA FESTE SANCTISSIME
» AU PREMIER D'AOUST DES LIENS FESTE DATÉE. »

Il y étoit fait ensuite mention des indulgences accordées, des ossemens de saints mis dans l'autel que l'on disoit être au milieu du siècle précédent, une boîte au pied du tableau. Cette dédicace s'y célébroit encore le premier août, avant la révolution.

Enfin, on y voyoit sur le mur du chœur, à main droite, un mémorial touchant le cœur d'Antoine de Bresne, chevalier, seigneur de Bombon, Grégy, etc. mort en 1628.

La cure de ce lieu étoit marquée sous le nom de *Gragy* dans le pouillé parisien du XIII[e] siècle, au rang de celle du doyenné de Moissi, qui étoient à la pleine collation épiscopale. Elle étoit encore appelée en latin *de Gragiaco* par celui du XVI[e] siècle.

L'ancien nécrologe de l'abbaye de Saint-Victor de Paris marque que cette maison avoit eu des bienfaits d'un nommé Simon, qui s'y étoit rendu religieux, des dixmes à *Gragy* et à Chaunay. Un des historiens de cette abbaye dont l'ouvrage n'étoit qu'en manuscrit, assuroit que ce Simon, chanoine régulier, étoit seigneur de Gragy, lorsqu'il embrassa la vie religieuse vers l'an 1204. Le curé de cette paroisse étoit alors gros décimateur. La chapelle de Saint-Denis du château de Brie-Comte-Robert étoit dite avoir vingt arpens de terre sis à Grégy.

Parmi les anciens seigneurs de Grégy, on peut sûrement compter Jean de Grégy, écuyer, et Jean son fils, chevalier, vers le temps du roi Philippe de Valois. Leur tombe dans l'église en étoit un indice certain.

Dans les XVI[e] et XVII[e] siècles, la terre de Grégy a été possédée par les sieurs de Bresne, qui se sont dits sortis de la tige de la maison de Brenne, qui a donné des rois à Jérusalem et à Naples. Les fiefs que possédoit, vers le milieu du XVI[e] siècle, Jean de Bresne à Grégy, sont spécifiés sous les noms de Malenoue, Damort, Chaunay, fief *Danielis*, Longperrier, dans la déclaration qu'il en avoit donnée à la châtellenie de Corbeil. En 1598, ils étoient tenus par Antoine de Bresne, sieur de Bombon, et estimés valoir par an huit vingt six livres : ils avoient été saisis sur lui ; mais attendu le long service qu'il fit en conséquence de la convocation du ban et arrière-ban, il eut main-levée de la saisie le 20 mai de la même année. C'est lui dont le cœur reposoit dans l'église de Grégy depuis l'année de sa mort 1628. Il avoit un frère nommé Guy, qui a joui aussi de la terre de Grégy, suivant l'historien de Corbeil ; mais peut-être veut-il parler d'un fils de cet Antoine, qui auroit eu pour cadet un autre Antoine, lesquels auroient été en même temps tous deux

ensemble seigneurs de cette terre. Au reste, elle appartenoit en 1700 à la dame de Villescrin et héritiers Courtavau.

Depuis, elle fut possédée par deux dames veuves, madame de Villescrin qui avoit un château, et madame de Valence qui n'en avoit point; ensuite par leurs héritiers et par M. Grassin, directeur général des monnoies. De nos jours, M. Ferrand en étoit propriétaire.

Aujourd'hui, cette propriété, dont le site et les points de vue sont admirables, appartient à M. le comte de Quinsonas, pair de France et maire de Grégy, qui vient de l'embellir par une nouvelle distribution dans les bâtimens, des plantations dans les jardins et le parc; et enfin par des murs reconstruits à neuf et qui entourent cette charmante propriété.

Madame la Dauphine visite de temps en temps, les propriétaires de ce beau domaine.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 203.)

Grisy - Suines.

Grisy-Suines, *Grisiacum*, autrefois paroisses du doyenné du Vieux-Corbeil, mais Suines maintenant annexe de Grisy

Cette commune, un peu à côté de la route de Provins, qui la laisse à main gauche, est dans une plaine de labourage qui commence après avoir monté un coteau que l'on rencontre lorsqu'on a traversé un ruisseau venant de Cossigny; cette plaine continue jusques par-delà Courquetaine; il y a néanmoins quelques bocages et un reste des bois qui y étoient autrefois, et on y voit aussi des vignes dans un petit coteau en pente, vers le sud-ouest. Comme tout le gros du village n'est pas proche l'église et qu'il y a un hameau ou château dit *Suines*, contigu à *Cordon*, hameau autrefois de dix à douze maisons, delà s'étoit formé l'usage, dans les livres de l'élection depuis l'établissement des tailles, de ne point nommer Grisy tout seul, mais *Grisy et Suisnes*, ou Suines. En 1709, on comptoit 110 feux en ces deux lieux réunis: le Dictionnaire universel de la France marquoit en 1726 le nombre des habitans ou communians à 408. En 1739, il y avoit 100 feux en tout, et en 1745, on n'y marquoit que 91 feux (aujourd'hui la commune de Grisy, chef-lieu, se compose de 200 feux environ, compris les fermes du Mênil, Villemain, la Grange-le-Roi et la Chapelle-Saint-Martin; Cordon se compose de 35 feux, y

compris la ferme; et Suines se compose de 25 feux, compris la ferme e tles châteaux; (en tout 921 habitans).

Grisy relevoit autrefois de Foncarville (Tancarville). Il fut arrêté en 1587, qu'il releveroit de Brie-Comte-Robert, aussi bien que la Grange-Nevelon.

L'église de cette paroisse est sous l'invocation de Saint-Médard, évêque de Noyon. L'édifice en est large et accompagné de deux ailes ou nefs, avec une grosse tour de grès sur le milieu du bâtiment, qui n'a guères que trois à quatre cents ans. Tout y est lambrissé et rien de voûté, à l'exception de la chapelle au côté nord.

Dans la chapelle qui fait le fond de l'aile méridionale, se voyoit le buste de Pierre Pinon, fils de Jacques, seigneur d'Onsy et de Vitry, conseiller du roi en tous ses conseils, doyen du parlement de Paris, et de Jeanne le Paultre. L'inscription ajoute qu'il étoit né en 1610; qu'en 1636 il fut pourvu de la charge de président, trésorier de France et grand-voyer de la généralité de Paris; et qu'en 1639 Louis XIII le fit son maître-d'hôtel ordinaire, charge qu'il exerça sous son règne et sous celui de Louis XIV. Il mourut en 1661. La tombe de pierre contenoit simplement ce qui suit: *Cy gist Pierre Pinon, Chevalier, Seigneur de Villemain.*

Sur le terrain qui forme aujourd'hui le cimetière, étoit une seconde église, suivant la tradition du peuple qui croyoit que c'étoit un couvent, et attenant cette église détruite, étoit un édifice qui avoit la forme et la distribution d'un bâtiment de communauté. Ce qui en reste s'appelle encore aujourd'hui *la ferme des Ecoliers*. Il pouvoit y avoir eu en ce lieu une chapelle dépendante du collége à qui la ferme appartenoit, soit celui des Ecossais, soit celui de Tours dont on parlera.

En 1239, le curé de ce lieu étoit doyen rural du canton. On a vu un acte sur Soignoles de cette année-là, qui commence: *Frooo Decanus de Grisiaco, omnibus præsentes litteras inspecturis Noveriti,* etc.

Dans le clocher de cette église, la cloche pèse 2800 livres. Elle a été refondue en 1827 par les nommés Limeaux et Maheut.

Le 26 mai 1829, la commune a acquis l'ancienne maison presbytérale pour y loger M. le desservant; ainsi cette maison est rendue à sa première destination.

Il y avoit sur le territoire de cette paroisse, du côté du septentrion et tirant vers Cossigny, quelques restes d'une ancienne chapelle de Saint-

Martin, dont le pouillé de Le Pelletier fait mention, et qui étoit marquée dans les anciennes cartes du diocèse de Paris. Le 28 janvier 1508, Etienne Poncher, évêque de Paris, instruit de la modicité à laquelle son revenu étoit réduit, donna son décret portant à perpétuité réunion de cette chapelle à la mense abbatiale et conventuelle de l'abbaye d'Hiverneau. Près de la ferme de la chapelle de Saint-Martin est une fontaine du nom du même saint, couverte d'un petit édifice carré bâti en briques, et dont l'eau est en réputation ; aussi, comme autrefois, le peuple y vient-il en pèlerinage et en grande dévotion.

Le plus ancien seigneur de Grisy est Pierre de Grisy, écuyer, qui avec Julienne sa femme, fit en 1265, un traité sur les pressoirs de Valenton avec les religieux de Saint-Germain-des-Prés.

Puis Jacques de Villiers, chevalier, qui possédoit aussi la Grange Nivelon, dite depuis la Grange-le-Roy. Il vivoit en 1458.

Emery d'Orgemont, chambellan, étoit seigneur de Grisy en 1530.

Sous François Ier, Antoine Minard, président au parlement de Paris, fut seigneur de Grisy et de Villemain, château situé sur le ruisseau au bas de la montagne. Il possédoit ces seigneuries contiguës en 1544. Sa mort arriva en 1559. On l'a dit inhumé à Paris aux Blancmanteaux. Martin le Picard se qualifia aussi seigneur de Grisy sous le même règne, notamment en 1545.

En 1580, le seigneur de Grisy étoit Pierre de Manchy, écuyer, nommé dans la rédaction de la coutume de Paris de cette année-là, pour avoir été le député de la noblesse de Brie-Comte-Robert chargé de déclarer qu'ils ne sont sujets ni justiciables du prévôt de Paris, comme étant hors du gouvernement de l'Isle-de-France et au-dedans du gouvernement de Brie et Champagne. Il y est aussi qualifié seigneur des Adrets.

Deux ans après, on voit un autre seigneur à Grisy : c'est Jacques le Roy, trésorier de l'épargne et aussi seigneur de la Grange Nivelon, à laquelle il fait porter son nom. A la prière de ce seigneur, Henri III accorda l'établissement d'un marché à Grisy, tous les mercredis, et de quatre foires qui devoient se tenir le jour de Sainte-Geneviève, le jour de Saint-Ambroise en avril, le jour de Saint-Martin, et le jour de Saint-François au mois d'octobre. Le même Jacques le Roy avoit le droit de prendre sur le trésor du palais, chaque année, la somme de deux écus quarante sols de rente. Les ayant cédés au roi, ce prince le gratifia de la haute justice de Grisy en 1584. Il vivoit encore en 1615. Ses successeurs

dans la terre de la Grange, l'ont été de celle-ci, savoir : Brulard de Sillery, commandeur; Claude de Bullion, sur-intendant des finances en 1633; Pierre de Bullion son fils, conseiller au parlement et abbé de Saint-Faron de Meaux en 1645; Thomas le Lievre, président au grand conseil en 1658; et Armand-Joseph le Lievre, son fils, dont le fils en a joui ensuite. Vers le milieu du siècle dernier, la seigneurie de Grisy appartenoit à madame la comtesse de Gros-bois-en-Brie.

Au XIIIe siècle, les habitans de Grisy jouissoient d'une franchise dont il est parlé dans les registres du parlement.

Au commencement du règne de Philippe-le-Hardi, les habitans de Corbeil avoient imposé à la taille les habitans de Grisy pour l'armée du roi. Ceux-ci s'opposèrent : il y eut une saisie que le parlement fit lever, et confirma les habitans dans leur franchise.

Il y a, dans Grisy trois pressoirs à vin et deux pilles à cidre, plus un pressoir au hameau de Cordon.

En 1802, le chemin qui conduit à la grande route de Provins à Paris a été pavé aux frais de la commune, ainsi qu'une partie des rues du village et le chemin allant de Suines à Cordon, pavé en 1817.

La commune de Grisy a fait construire, en 1826, au nord et au-dessous du village, un lavoir couvert en tuiles, contenant la place de 30 personnes. Le bassin est alimenté par des eaux de source.

SUINES, *aliàs* Suisnes, annexe de Grisy, a un château et un vignoble proche ce hameau. De la Barre, qui écrivoit en 1650, marque qu'alors il appartenoit au sieur Louvet, maître de la poste de Paris, avec droit de basse-justice au ressort de Corbeil. En 1666, le seigneur de ce lieu étoit Pierre Chaussepied de Puymartin, lequel, avec Marie Courtin sa femme, obtint de faire célébrer chez lui. Il y avoit alors une chapelle qui passoit pour avoir été bâtie par les propriétaires. Comme elle étoit en mauvais état, l'archevêque, après la visite faite par les curés de Brie-Comte-Robert et de Grisy, et l'affirmation des marguilliers de Grisy, qu'il n'y avoit aucune fondation dans cette chapelle, permit, le 15 juillet 1668, de la détruire, à condition que s'il se trouvoit des titres, les fondations seroient transférées en quelque chapelle de l'église de Grisy.

En 1697, cette seigneurie étoit à M. Midorge, conseiller en la cour des aides. Au milieu du dernier siècle elle appartenoit à M. de Vandenesse, secrétaire du roi, et n'avoit que moyenne et basse justice, la haute appartenant à madame de la Grange-le-Roi. Depuis il a appartenu à M. Pageaut, conseiller au parlement.

Deux maisons de campagne embellissent le hameau de Suines : l'une appartient à M. Duperrier, ainsi que la ferme de *Suines*; et l'autre à M. de Boissière, ancien capitaine de génie.

Plouy étoit un fief à Suines appartenant, vers la fin du XVIIe siècle, au président de Levi, de la cour des aides, du chef de sa femme.

Ce fut dans le parterre de ce lieu de *Plouy* que l'on trouva des restes de la chapelle de Sainte-Geneviève dont on a parlé ci-dessus. Le château de Plouy appartient aujourd'hui à M. Cochet, pépiniériste, qui l'occupe.

Villemain étoit une seigneurie sur la paroisse de Grisy; le château est dans le bas du vallon au couchant du village. Cette terre étoit possédée par MM. Pinon. Un Pinon a été plénipotentiaire à la paix de Riswich en 1697. La même année, dans la permission qui fut donnée pour une chapelle domestique par l'archevêque, M. Pinon, seigneur de Villemain, est qualifié premier président du bureau des finances. Cette terre a ensuite appartenu à Nicolas-Etienne Roujault, maître des requêtes, intendant des généralités de Berri et de Rouen. De nos jours, madame du Four a été propriétaire du château de Villemain; puis M. de Tavel, ancien colonel, qui l'a vendu à madame la duchesse d'Aulmont.

La ferme de *Villemain*, ainsi que celle du *Ménil* appartiennent à M. Ferrand, ancien agent de change.

Cordon, hameau, étoit écrit différemment au XIIIe siècle. Le grand pastoral de Paris, parlant à l'an 1218, d'un bien situé à Soignolles engagé à l'église de Paris, marque pour plege ou caution Jean *de Cordoen*. En 1246, selon un autre monument, Guillaume *de Cordaol*, chevalier, avoit possédé un bois situé au territoire de Grisy, dont Guy de Nesle (*de Nigella*), chevalier, et Isemburge, ayant acquis soixante-cinq arpens, les vendirent à l'abbaye de Livry. Ces bois étoient mouvans du fief de Jean, fils d'Albert de Genestay, chevalier. En 1270, Jean de *Coourdon*, homme d'armes, tenoit de Jean d'Evry, chevalier, plusieurs arrière-fiefs, situés à Maisons près Creteil. Au XVIe siècle, le fief, terre et seigneurie de Cordon-en-Brie fut déclaré, au bureau du ban et arrière-ban de Corbeil, appartenir à la veuve Guillaume Chasteau, et valoir 76 livres. L'historien de la même ville de Corbeil, écrivit vers 1650, que ce lieu appartenoit alors au sieur Bourdin Besonville, avec droit de justice au ressort de cette ville.

Ce lieu de Cordon est fort gracieusement situé sur le bout de la plaine,

d'où les vallées du bas font un bel aspect : on y voit labourages, vignes, bocages, fontaines. Il appartenoit, au milieu du siècle précédent, à M. de Levi, président de la cour des aides, qui étoit haut, moyen et bas-justicier. Un autre mémoire a marqué qu'il a appartenu à M. Pageaut, conseiller au parlement.

La ferme de *Cordon* appartient à M. de Saulty, receveur-général à Versailles.

Plusieurs églises ou communautés eurent, dès le XIIIe siècle, du bien à Grisy, soit par acquisition, soit par donation : L'abbaye d'Hiverneau y posséda les terres de la chapelle ou prieuré de Saint-Martin dont on a parlé ci-dessus ; celle du Jard proche Melun, y acquit en 1204, de Geoffroy de la Ferté ou de la Fermeté, homme d'armes, cent arpens de bois avec fief et justice en main-morte. Ajoutons le prix qui fut 525 livres, pour faire voir les anciennes valeurs. Sept ans après, cette abbaye augmenta cette acquisition. Ensuite Guarin de Cortery (Courtry) intenta procès au sujet de la portion de ce bois de Grisy, que la reine Adèle avoit achetée de Milon de Cortery son frère ; mais il s'en désista l'an 1219 à Melun, en présence du roi Philippe-Auguste.

Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, ayant acheté vers l'an 1330, de maître Manfred de Milan, docteur en médecine, un bois situé sur la paroisse de Grisy et lieux voisins, avec cens et autres droits, le donna au collége de Tours qu'il fonda à Paris l'an 1333. Il ne produisoit que 45 livres. De la Barre dit qu'il avoit droit de moyenne et basse-justice qui relevoit à Corbeil, ajoutant que le surplus dépendoit du château de *la Grange-le-Roi*, qui portoit son ressort à Brie-Comte-Robert.

On lit dans les antiquités de Paris un autre fait concernant Grisy, qui a également rapport à un collége ou communauté. Il est dit « qu'en » cette paroisse est la ferme de la Fermeté, que deux prélats Ecossais » assignèrent pour la dotation de quelques boursiers Ecossais, il y a » environ cinq à six-cents ans ; et que M. de Gondi, archevêque de » Paris, a réuni cette ferme, en 1639, à la communauté des Ecossais, » rue des Amandiers. » On a vu, il n'y a qu'un moment, le nom d'un Geoffroy de la Fermeté, possesseur d'un fief à Grisy, consistant en bois principalement ; ce fut apparemment de ses descendans que David, évêque de Murcy en Ecosse, au XIVe siècle, acheta la ferme ci-dessus, laquelle donna son nom au collége de Paris, qui de là fut appelé le *Collége de Grisy*. L'évêque de Murcy nomma aux quatre bourses ; mais

depuis que les protestans occupèrent ce siége, c'étoit l'évêque de Paris qui y nommoit des Ecossais, et souvent des prêtres qui en retiroient chacun soixante livres, et cela dura jusqu'à l'an 1639. Vers le milieu du siècle précédent, ce collége des Ecossais qui jouissoit de cette seigneurie relevant du roi par le comté de Corbeil, l'a vendu au sieur Greban; mais la présidente le Lievre, dame de la Grange-le-Roi et de Grisy en partie en avoit faite un retrait féodal.

La Grange-le-Roi, *aliàs* La Grange Nevelon *ou* Nivelon, *Granchia*.

On disoit au XIIIe siècle tout simplement La Grange, *Granchia*; car c'étoit dès-lors une paroisse qui avoit été formée pour plusieurs laboureurs qui retiroient leurs grains en ce lieu. Depuis, on l'appela La Grange Nevelon et enfin La Grange-le-Roi. Ce lieu est situé au septentrion de Coubert, à la distance d'une demi-lieue ou environ, à distance égale de Grisy avec lesquels il forme un triangle. C'est depuis long-temps un pays de bois et de bocages; et qui n'est que peu habité. C'est pour cette raison qu'il a été réuni à Grisy, et qu'il ne consiste plus qu'en un château et une ferme, qui appartiennent aujourd'hui à M. Armand-Charles-Louis le Lievre, comte de La Grange, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de plusieurs ordres.

Il y avoit néanmoins une église ou chapelle particulière; elle étoit sur les bords du parc à l'extérieur vers le nord, d'une construction peu ancienne, sous le titre de Saint-Jacques-le-Majeur, et l'on sait qu'elle avoit été dédiée au mois de février, l'an 1580, par l'archevêque de Césarée. Le nom du Saint Apôtre qui en étoit titulaire, porte à croire que c'est Jacques le Roy, seigneur de cette terre, qui l'aura fait bâtir dans l'endroit où elle étoit, lui faisant porter le nom de son patron, comme il a fait porter au village celui de sa famille; car, suivant des provisions de l'an 1543, elle étoit alors du titre de Notre-Dame: Martin le Picard étoit seigneur de ce lieu en cette même année.

Pendant que ce petit village étoit simplement appelé La Grange, il eut un seigneur nommé *Ansellus de Granchia*, qui fut compris, sous le règne de Philippe-Auguste, au nombre des chevaliers de la châtellenie de Corbeil, tenant leur fief du roi, et ayant soixante livrées de revenu. On trouve le même *Ansellus de Granchia* servant de plege en 1211, dans la vente d'un bois des environs, qui fut faite à l'abbaye du Jard, proche Melun.

Dans la suite ce lieu fut surnommé La Grange Nevelon ou Nivelon.

Il ne paroît point, dans l'histoire des XIVe et XVe siècles, d'autre Nevelon, qu'un fameux changeur, bourgeois de Paris, qui vivoit en 1319. Il est très-probable que ce fut lui qui acheta cette terre ou qui en hérita. Elle portoit certainement son nom en 1458. Dans un hommage que Jacques de Villiers, chevalier, rendit, cette année-là, à Jean, seigneur de Montmorency, il se disoit seigneur de Villiers-le-Bel, de La Grange Nivelon et de Grisy, et déclara qu'il tenoit de lui la moitié de La Grange Nivelon à cause de sa seigneurie de Feuillarde.

Martin Picard, élu de Paris, qui avoit épousé Jeanne Coyvault, étoit seigneur de La Grange Nivelon en 1550. Il est qualifié maître des comptes dans une histoire imprimée.

Le nom de La Grange Nivelon cessa dans l'usage civil vers la fin du XVIe siècle, lorsque Jacques le Roy, trésorier de l'épargne, fut devenu seigneur de cette terre. Il est nommé dans le procès-verbal de la coutume de Paris en 1580. Il avoit été gouverneur de Melun, au commencement du règne d'Henri IV. Le nom de La Grange Nevelon étoit encore en usage en 1587, lorsqu'il fut arrêté que cette terre releveroit désormais de Brie-Comte-Robert. On assure qu'il vivoit encore en 1615. On trouve cependant un Pierre Choart, gentilhomme ordinaire de la maison du roi de Navarre, qualifié seigneur de La Grange-le-Roy en 1596. M. Brulart de Sillery, commandeur, succéda; ensuite Claude de Bullion, sur-intendant des finances en 1633; puis Pierre de Bullion, conseiller au parlement de Paris, et abbé de Saint-Faron de Meaux en 1645.

Depuis ceux-là, Thomas le Lievre, président au grand conseil, en 1658, posséda cette seigneurie, et après lui Armand-Joseph le Lievre, son fils. Cette terre a été érigée en marquisat en faveur du trisaïeul de M. le lieutenant-général comte de La Grange. M. le chevalier le Lievre, qui en étoit propriétaire, a été inhumé dans un caveau sous la chapelle de La Grange dans l'église de Grisy, qui sert aujourd'hui de sépulture à la famille.

Ce château que François Ier fit bâtir, a été l'un des plus beaux de la Brie. Le principal corps-de-logis et les six pavillons qui le composoient étoient entourés de doubles fossés, remplis d'eau, avec pont-levis. Il étoit aussi environné de bois et communiquoit par une belle avenue à la grande route de Paris à Provins et Troyes. On y a vu autrefois une chapelle voûtée, ornée de peintures et supportée par quatre colonnes de marbre. M. le marquis le Lievre d'Arquien en étoit seigneur vers

le milieu du siècle précédent. Un N.... de La Grange-le-Roy étoit abbé d'Hermières au diocèse de Paris en 1597.

La commune de Grisy-Suines compte sur son territoire environ 800 arpens de bois, dont la majeure partie appartient à la famille de MM. de La Grange.

Outre les fermes dont nous venons de parler, la commune de Grisy en renferme encore cinq autres, savoir : la ferme de *la Chapelle-Saint-Martin*, appartenant à M. Adélaïde-Marie-François le Lievre de La Gange, marquis de La Grange et de Forcille, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la vingtième division militaire et membre du conseil-général du département ; la ferme dite du *Château de Grisy*, appartenant à M. le baron de Cussieux, fils de défunt M. Adelaïde le Lievre de La Gange ; celle de *Cherette*, appartenant aux héritiers de défunt M. Auguste le Lievre, marquis de La Grange, qui a laissé pour veuve madame la princesse Natalie de Chauveau ; la ferme dite de *Solaine*, qui appartient actuellement au domaine de la couronne ; et enfin celle de *La Fermeté*, appartenant aux catholiques Irlandais.

Il existoit, avant la révolution, une coutume assez singulière dans la commune de Grisy-Suines. On distribuoit, à la grille du château de Suines, une part de gâteau à chaque habitant de ce hameau, le jour de Pâques, après la grand' messe. — On rapporte que cet usage venoit de ce qu'une dame habitant le château des Bordes, près Suines, (ce château n'existe plus) revenant de faire ses pâques à la paroisse de Grisy, fut prise de défaillance par la faim, et généreusement secourue par les habitans de Suines, pour lesquels elle avoit fondé ce rafraîchissement à perpétuité.

Le comte de Bougainville, ancien sénateur et marin célèbre, a habité successivement les communes de Grisy-Suines et Limoges-Fourches.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 208.)

Lésigny.

LÉSIGNY, *aliàs* Lezigny, *Lisigniacum*, Lisigni, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil, tire naturellement son étymologie du nom romain Licinius, qui a été porté par un empereur au commencement du IVe siècle, et par plusieurs romains avant lui et depuis lui. Ce qui montre encore l'origine romaine de cette habitation, c'est que sur son territoire il reste actuellement un hameau et château appelés *Romaine*.

Ce village est placé au bout de la vaste plaine qui, du côté de Paris, commence à Sucy et à Boissy-Saint-Léger : il a, du côté du midi, la vue sur un vallon très-agréablement varié de ruisseaux*, prairies, arbres de toutes les espèces ; ce qui fit que quelques seigneurs y construisirent un château dont il sera parlé ci-après. Il est vrai qu'en venant du côté de Paris, la plaine n'est que des bruyères en grande partie, et c'est seulement du côté du couchant ; mais dans les autres côtés, il y a de forts bons labourages et d'excellentes prairies ; à l'égard de la vigne, il en existe très-peu. Le dénombrement qui a paru en 1745, marquoit vingt feux (aujourd'hui, cette commune renferme 337 habitans). Il y a à Lésigny une rue dont les maisons sont alignées, avec une porte ; ce qui fut fait par les soins des seigneurs lorsqu'ils embellirent le château.

Saint-Ion ou Yon, prêtre et martyr du diocèse de Paris, de la fin du IIIe siècle, est patron de l'église de Lésigny. Tel qu'il est aujourd'hui, l'édifice n'est que du règne de François Ier. Il est en forme de chapelle oblongue, sans collatéraux, bien voûté en pierres, et surmonté d'une flèche couverte d'ardoises qui est apperçue de fort loin. François Poncher en fit la dédicace le 5 juillet 1523.

Les guerres ont tellement affligé ce pays sur la fin du XVe siècle, que l'on avoit même oublié le jour de la dédicace.

Il reste, sous la lampe du chœur, une tombe avec cette inscription : *Cy gist vénérable homme Jehan Lordereau, écuyer sieur de la Roche en Forez, Capitaine pour le Roy sur les mers de Ponant et de Levant, qui décéda le 15 Août* 1500.

Le plus ancien seigneur de cette paroisse est Robert de Lésigny, qui engagea, vers l'an 1200, aux chanoines de Mont-étyf, une redevance de grains. Delà il faut venir au XVe siècle, à la fin duquel est Louis Poncher, secrétaire du roi en 1482. D'autres mémoires disent qu'il étoit trésorier de France vers l'an 1500, qu'il avoit épousé Robine le Gendre, et qu'il fut frère d'Etienne Poncher, qui d'évêque de Paris fut élevé à l'archevêché de Sens.

Charlotte Poncher sa fille, dame de Lésigny, épousa Nicolas Briçonnet, général des finances en Bretagne. Vers l'an 1533, elle est dite veuve de Geoffroy de la Croix, baron de Plancy. On trouve dans l'histoire de Paris, qu'en 1558, la dame de Lésigny fut l'une de celle qui furent

* Un titre de 1535 fait mention d'un grand étang qui y étoit alors, et d'un autre à Romaine en 1525.

choisies pour assister à l'hôtel-de-ville, au festin donné au roi le jeudi-gras.

Nicolas de Pierre-vive lui succéda, selon quelques-uns, dans la terre de Lésigny. Il étoit maître-d'hôtel ordinaire du roi. Sa fille avoit épousé en 1516, Antoine de Gondi. D'autres mémoires portent que ce fut Anne de Pierre-vive, chambellan de Monsieur, frère de roi, trésorier des bâtimens du roi, qui acquit cette terre de l'héritière du sieur Poucher. Il en jouissoit vers l'an 1560. Ce fut lui qui fit bâtir le château que les seigneurs suivans augmentèrent :

Jeanne Clause étoit dame de cette terre en 1574.

Charles de Pierre-vive, premier maître-d'hôtel du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, étoit seigneur de Lésigny vers 1580.

Concio Concini, gentilhomme Florentin, plus connu sous le nom de marquis d'Ancre et de maréchal d'Ancre, acquit cette baronnie au commencement de l'avant dernier siècle. Il en augmenta et embellit le château. La permission d'y faire célébrer n'étoit que du 30 juin 1615. Après sa mort tragique arrivée en 1617, le roi Louis XIII la donna à M. de Luynes qui y fit encore plus d'embellissemens. On tient que ce prince y tint quelques assemblées ou assises sur un canal.

La marquise de Carman de Bretagne l'acheta depuis de ce connétable; elle en jouissoit vers l'an 1650, et la revendit à Claude de Boileve, intendant des finances, dont la fille Gabrielle épousa François de la Forêt d'Armaillé, conseiller au parlement de Bretagne.

Au milieu du dernier siècle, c'étoit son petit fils qui étoit seigneur de Lésigny. Il a appartenu depuis à madame la vicomtesse de Brosse.

Aujourd'hui c'est M. Archdéacon qui en est propriétaire, ainsi que de la ferme de *Villarceau*.

La vue et perspective du château fut gravée vers l'an 1649 par Israël, qui l'appelle Lusigny ; il est fort varié en pierres et en briques. L'avant-cour est belle et en hémicycle, terminé par deux pavillons à jour. On y voyoit deux énormes tours, une longue galerie, des salles de justice, une chapelle et d'autres bâtimens qui ne subsistent plus. Il ne consiste actuellement qu'en un seul corps-de-logis remarquable par son antique et noble architecture. Il est entouré de larges fossés remplis d'eau vive ; sa position est charmante entre une grande avant-cour et un parc de deux cents arpens coupés par des pièces d'eau, des bois et de beaux mouvemens de terre.

Une grande partie de la terre de Lésigny et notamment le château,

relevoit en plein fief de la tour et chapelle Saint-Jean et Saint-Denis du château de Brie-Comte-Robert.

Les écarts de la commune de Lésigny sont en assez grand nombre. On y compte les châteaux de *La Jonchère*, *La Maison Blanche*, *Le Buisson*, *Montétis* et *Romaine*; et parmi les fermes, celles de *La Bourbonderie*, *Le Buisson*, *Les Hyvernaux* et *Villarceaux*. On pouvoit ajouter *Fresnoy*, *Gratepel* ou *Sous-Carrières* qui ne subsistent plus.

Romaine est un lieu ancien ainsi que son nom le désigne. Quelques titres du temps de Saint-Louis en font mention. Un Etienne *de Romana*, clerc, donna des biens à l'abbaye de Saint-Maur en 1238. Six ans après, Etienne, prêtre *de Limigniaco*, donna au même monastère un pré situé *apud Romanam* dans la censive de cette abbaye. Sous François 1er, Tristan de Reilhac, conseiller au parlement, étoit seigneur de Romaine. Après sa mort en 1533, Pierre d'Aperstigny, général de Bourgogne, se fit adjuger ses biens; et Sidoine Lapite, sa veuve, s'oposa à la vente de Romaine, de laquelle toutefois il rendit hommage en 1534, à Jean Budé, seigneur d'Yerres. On ignore comment cette terre de Romaine étoit advenue au cardinal de Lorraine. Il est certain qu'il la possédoit en 1559, puisque le 29 mars de cette année, il la donna à Eustache du Bellay, évêque de Paris, par échange des droits seigneuriaux que cet évêque avoit sur Chevreuse, et la lui céda franche et quitte de toute mouvance, ce don étant pour le dédommager de la perte de la mouvance de Chevreuse.

Les Petites Romaines qui n'est qu'une ferme sur la commune de Ferroles, y fut jointe avec *La Bercosse*, de la paroisse de Pontault, qui n'existe plus.

Le comte de Saxe est un de ceux qui ont joui, durant le siècle précédent, du grand Romaine.

Aujourd'hui le château de Romaine appartient à M. Boscary, maire de Lésigny; ce château, le plus remarquable du département par son ensemble, l'est surtout par le goût et l'élégance du mobilier et des peintures qui en décorent l'intérieur de l'appartement, par la beauté des bois qui l'entourent, et par celle des eaux abondantes et variées qui en dessinent l'entrée. M. Boscary père, est également propriétaire de la ferme de *La Bourbonderie*, ainsi que de la maison ou ancien château de *Montétis*.

Sous-Carrières étoit un fief qui portoit le nom de sa situation au-dessous d'une carrière ; on en trouve quelques seigneurs depuis plus de deux cents ans, savoir : Maximilien Granger, maître des requêtes. Il cessa de l'être en 1611, et vendit à Nicolas Michau, beau-père de Pierre de Bellegarde, à qui la terre passa par donation.

Ce Pierre de Bellegarde étoit qualifié de marquis de Montbrun et de chambellan de Philippe duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

N.... de Fieubet possédoit Sous-Carrières en 1660. François du Vau, trésorier de la reine, et Louise Marchais sa femme en 1676 ; ensuite, leur fils qui étoit colonel d'un régiment de cavalerie.

... Le Maistre, auditeur des comptes ; Jean-Baptiste Bosc, procureur-général de la cour des aides, fils de M. Bosc, prévôt des marchands. On marque que depuis il a appartenu à M. Boulet, payeur des rentes.

Ce château a été démoli. Son emplacement et le parc ont été réunis au domaine de La Jonchère.

La Jonchère a été possédée par Pierre de la Porte, conseiller d'état, maître-d'hôtel et premier valet de chambre du roi dans l'avant dernier siècle, et ensuite par Antoine Jossier, trésorier de l'extraordinaire des guerres. Il l'étoit en 1556. Ce château a appartenu à MM. Geslin et Vanteaux. C'est aujourd'hui M. de Villoutreys qui en est propriétaire.

Le Buisson est mentionné dans le cartulaire de Saint-Maur de l'an 1284, parce que cette abbaye y possédoit alors quelques arpens de terre : *In Buissono vij arp....* La ferme que l'abbaye d'Hiverneau y avoit, fut aliénée par l'abbé en 1545, ou par échange, ou à la charge de cens et rentes à Nicolas Lallemant. Aujourd'hui, M. Boscary fils est propriétaire du château et de la ferme du Buisson.

On croit pouvoir ajouter à tous ces lieux celui de *Villarceaux*, marqué dans les cartes entre Lésigny et Romaine. Il appartenoit en 1608 à Favin Gueffier, avocat du roi au châtelet, et on l'écrivoit alors *Villarcel*. L'abbé Chastelain, qui l'écrivoit *Villarseau*, y vit en 1684 un château dont le parc étoit bien diversifié et avec de belles palissades, mais sans eau et sans vue. C'est maintenant une ferme, qui comme nous l'avons dit, appartient à M. Archdéacon.

Fresnoy, qu'on appeloit anciennement *Gratepel*, étoit un fief dépendant de Saint-Jean-en-l'Isle de Corbeil. On n' voit plus aucune maison.

Montétis, *aliàs* Mont-éti, Mont-étif, *Mons-Astivus*, au nord-ouest de Lésigny, à la distance de trois quarts de lieue. Les titres du XIIe siècle l'appellent *Mons-Astivus*. Il est en effet sur une petite éminence, et éloigné de toutes fontaines et ruisseaux, mais en bon air.

D'après le nouveau cadastre, une partie se trouve sur Lésigny et une partie sur Ozoir-la-Ferrière, c'est-à-dire, le terrain où se tient la foire.

Ce qui rend ce lieu de Montétis mémorable, étoit une abbaye de chanoines réguliers qui y fut fondée dans le XIIe siècle. La plus ancienne charte qui fasse mention de ce monastère est de Maurice de Sully, évêque de Paris, qui s'appliqua fort à fonder ou faire fonder, réparer ou faire réparer des communautés religieuses dans son diocèse.

Nonobstant les grands biens donnés à l'abbaye d'Hermières par les Garlande, Louis-le-Jeune et la reine Adèle son épouse passent pour en être fondateurs en partie ; il en est de même de celle de Mont-étif, qui a dû, dès son origine, être gratifiée par ce pieux prince et par cette pieuse reine de quelques fonds à la prière du zélé prélat Maurice de Sully ; c'est en mémoire de ces dons du roi que l'abbaye d'Hiverneau, laquelle n'est autre que celle de Mont-étif changée de place, portoit, dans ses armoiries, une fleur de lys.

On n'a connu qu'un seul abbé dans cette maison, nommé Nicolas, lequel vivoit en 1207.

Après sa mort, et au moins avant 1218, cette abbaye de Mont-étif fut transférée dans la vallée, à une lieue de là, sans sortir du territoire de la paroisse de Lésigny. On n'en sait point les raisons. Le jour de la Nativité de la Vierge, les chanoines réguliers d'Hiverneau venoient y faire l'office et les deux jours suivans. On y célébroit aussi la messe en d'autres fêtes de la Vierge. Les paroisses voisines y venoient en procession aux Rogations, dans les temps de calamité et pour diverses dévotions.

Le roi Louis XII, à la prière des abbé et religieux d'Hiverneau, accorda qu'il se tint, en ce lieu, une foire le 8 et le 9 septembre, par lettres données au bois de Vincennes, au mois de juillet 1512. Il y avoit tout auprès, une maison bourgeoise appelée *le Pavillon de Mont-éti*, et la ferme de *La Bourbonderie*, toutes deux appartenant autrefois à la communauté d'Hiverneau. Presqu'à côté de cette ferme est le château de *Romaine* dont il a été parlé plus haut.

C'est dans ce même lieu que demeurèrent d'abord les Camaldules que le duc d'Angoulême fit venir d'Italie en France l'an 1640.

En 1668, le roi donna des lettres-patentes portant règlement au sujet de la foire établie à Mont-étif. On y ordonne que la foire qui s'y tenoit le 8 septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame, sera tenue les 9 et 10e jours du même mois. Les mêmes lettres portent pareil règlement pour la foire d'Ozoir.

Iverneau ou *Hiverneau*, ancienne abbaye, aujourd'hui est une ferme appelée *Les Hiverneaux*, qui appartient à M. de Villoutreys.

Cette abbaye a subsisté depuis et avant 1129, puisqu'elle avoit un abbé dès le commencement du règne de Saint-Louis, mettant son abbaye en société de prières avec celle de Chaage près Meaux. Le catalogue des abbés resta vide depuis l'an 1290 jusqu'en 1350. On trouve ensuite une autre lacune depuis 1357 jusqu'au 18 février 1541. Ces lacunes montrent assez sensiblement que cette abbaye a été spoliée de la plupart de ses titres et cartulaires, même de son nécrologe. On n'a pu y en mettre que 25 jusqu'à l'an 1741.

Les guerres intestines des XIVe et XVe siècles avoient commencé à affoiblir cette abbaye. Celles des calvinistes au siècle suivant, achevèrent presque de la ruiner. En effet, depuis l'an 1564, jusqu'en 1684 on n'y vit plus de communauté : un seul prêtre en faisoit la desserte. Il n'y restoit à cette époque, de l'ancienne église, que le chœur qui finissoit en pignon et non en rond-point; une partie de l'aile septentrionale où étoient la sacristie et la tour qui supportoit une flèche, le chapitre et le réfectoire voûtés, placés du même côté septentrional, avoient été détruits, ainsi que la nef et tout le côté méridional.

On a vu quelques sépultures de considération dans cette église, dont une, tirée au commencement du dernier siècle, étoit placée entre l'aigle et le sanctuaire, c'est-à-dire, sous la lampe. Il y avoit, représentées sur cette tombe, huit personnes : Le premier personnage étoit Anseau de Garlande, fils de Guy, qui avoit acquis Tournan. On l'appeloit Anseau 1er du nom. Les sept autres étoient conséquemment les sept enfans de cet Anseau.

Cette abbaye a été supprimée en 1784; presque tous les bâtimens qui composoient ce monastère ont été démolis quelque temps après.

La Maison Blanche, jolie maison de campagne, a appartenu à M. de Verdun; c'est maintenant M. Couture qui en est propriétaire.

(*Voyez* le Tableau scénographique, no 274.)

Lieusaint.

Lieusaint, *aliàs* Lieursaint, Loursain, *Locus Sanctus*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil. Le plus ancien monument en faveur de ce lieu, ce sont deux pièces de monnoie du temps de la 1re race de nos rois battues toutes deux *Loco Sancto*. Adrien de Valois en a conclu que ce village, vulgairement appelé Lieursaint et Loursain, a été primitivement une terre royale ou du fisc, en quoi il a été suivi par Dom Michel Germain; mais depuis le siècle de ces monnoies qui est le VIIIe depuis la naissance de Jesus-Christ au plus tard, il ne se trouve plus rien sur Lieusaint que dans le XIIe; ce qui fait un vide de quatre cents ans.

Le Saint qui a demeuré et qui est mort sur le territoire en question est un Saint-Quintien, prêtre, dont Usuard a conservé, dans son martyrologe, le nom et le jour du décès qui est le 14 juin. C'étoit le véritable patron de l'église de la paroisse.

La situation de ce village est dans une plaine assez vaste qui se trouve au sortir de Corbeil, lorsqu'on gagne les hauteurs, et à une légère distance de la forêt de Senard, dans laquelle cette paroisse étoit comprise autrefois. Le grand chemin de Paris à Melun passe à travers le village. Le dénombrement en 1709 y comptoit 40 feux; en 1745, le livre de M. Doisy y mettoit 54; le Dictionnaire universel en 1726 marquoit 245 habitans; dans tous ces dénombremens étoit compris *Villepècle*, qui fait partie de la paroisse (aujourd'hui 539 habitans).

L'église de Lieusaint, sur le portail de laquelle se lit cette inscription: *Locus Sanctus*, conserve des restes d'édifice du XIIe siècle; c'est le bas de la tour placée sur le chœur. Ces supports qui se voient dans l'église paroissent avoir cette antiquité. Les premières colonades qui en sont voisines ne sont que du XIIIe. Il y a dans le chœur une tombe sur laquelle est figuré un gentilhomme du même siècle, à en juger par ce qui y reste d'écriture, quoique difficile à lire. Le bouclier de ce chevalier est sur son corps et le couvre presque en entier, tant il est vaste. Cette tombe a été remuée, car la tête du chevalier est du côté de l'autel à l'endroit où devroient être les pieds. Ce Chevalier est sans doute l'un des seigneurs de Lieusaint qui seront nommés ci-après. On voit aussi dans le même chœur, deux autres tombes, qui représentent deux curés revêtus avec des plages à leurs aubes : l'un décédé en 1544, tient un calice dans les mains; l'autre mort en 1567, a seulement les mains jointes : leurs

noms sont effacés de vétusté. Une dernière épitaphe gothique qui se lit sur une tombe du même chœur, et qui a environ deux cent soixante-dix ans, ne mérite attention que parce que le nom du village y est écrit : *Lieu Saint.* Cette église est fort propre et toute de symétrie. Le chœur et le sanctuaire sont boisés.

L'anniversaire de la dédicace de l'église s'y célébroit le 22 juin, qui est le lendemain de la fête du saint patron. Cette église fut donnée à l'abbaye d'Yerres par Etienne de Senlis, évêque de Paris, vers l'an 1138, et la donation fut confirmée par une bulle d'Eugène III, de l'an 1147. Aussi la présentation à la cure étoit-elle toujours restée à l'abbaye de ce lieu, ainsi qu'en faisoit foi le pouillé imprimé en 1648. Les religieuses de ce couvent furent ce qu'on appeloit gros décimateurs du lieu.

Un des curés de Lieusaint devenus illustres, est André du Saussay, mort évêque de Toul. Il posséda cette cure en 1627, et la permuta pour un canonicat de Saint-Marcel.

Il y a eu autrefois une Léproserie à Lieusaint. On en a trouvé des provisions du 5 janvier 1496.

Les titres fournissent des seigneurs de Lieusaint dès le XIIe siècle. Vers l'an 1180, Galeran de Lieusaint, chevalier, et Havis sa femme, vendirent à Maurice de Sully, pour la somme de vingt-cinq livres, toute la censive qu'ils avoient dans le bourg de Saint-Cloud. Adam de Lieusaint est nommé tantôt comme témoin et tantôt comme plege dans le grand pastoral de Paris, à l'an 1223 et ailleurs. On lit que Milon de Lieusaint, chevalier, Guillaume, prêtre de Lieusaint, et Gerard de Bourgneuf donnèrent, au XIIIe siècle, une dixme dans Lieusaint à l'abbaye d'Yerres. En 1278, vivoit Robert ou Thibaud de Lieusaint, chevalier. On lit aussi de lui que le dimanche après la Toussaint de cette année-là, Etienne Tempier, évêque de Paris, ayant célébré la messe et prêché dans l'église de Lieusaint, il lui rendit hommage, dans la même église, de soixante arpens tant bois et prés que terres situés entre Lieusaint et Moissi-l'Evêque. On lit ailleurs, parmi les chevaliers de la châtellenie de Corbeil qui tenoient leur fief d'autres seigneurs que du roi, et qui avoient soixante livrées de terre, vers l'an 1320, *Adam de Loco Sancto.*

Cent ans après, la terre de Lieusaint étoit possédée par les sieurs de Neauville. Ce qui nous l'apprend, est que Hervé de Neauville, conseiller du roi, et sa femme Marguerite Alory, dame Duval Cocatrix, ayant fondé trois chartreux à Paris, moyennant une rente de cent cinquante

livres par leur testament de 1420 et 1423, Guillaume et Martin de Neauville, ses frères et héritiers, délivrèrent aux chartreux pour cette somme annuelle, la terre de Lieusaint avec 550 arpens de bois dans la forêt de Senart. C'est ainsi que la terre de Lieusaint est tombée en mains de communauté, de sorte que depuis près de quatre cents ans, il n'a plus été fait mention de seigneurs. Les chartreux les représentèrent et eurent dans leur maison une chapelle domestique. Néanmoins, on a trouvé dans le registre de la châtellenie de Corbeil, en 1597, qu'une portion du fief de Lieusaint, de valeur de 120 livres de rente, étoit alors possédée par la veuve de François Aligre.

Villepécle. Dans le même temps que la seigneurie de Lieusaint étoit sur son déclin, celle de Villepêcle qui est sur la même paroisse, fut dans un état très-florissant. On voyoit, dans le cartulaire de l'abbaye d'Yerres, un acte de 1227, au commencement duquel se lisoient ces mots: *Guido Briart Miles Dominus de Villapaëcle notum facimus*, etc. Dans le cartulaire de Saint-Maur, à l'an 1245, *Villa Paacle* est dite située proche Corbeil, et en 1358, elle est appelée *Villa Paaclari.* Ferry de Villepesque est nommé dans une ordonnance de Philippe-le-Bel sur l'établissement de son parlement à Paris. En 1315, sous le roi Louis-le-Hutin, il fut fait l'un des maîtres des requêtes de l'hôtel. En 1320 vivoit Ferry de Villepêcle, dont le nom est souvent repris comme arbitre dans les registres du parlement de Paris. Après le milieu du XIVe siècle, on trouve Isabel de Villepescle, tenant du roi le grand hôtel de Villepescle et 411 arpens tant terres que prés et bois. Dès-lors un des lieux voisins de Villepescle étoit connu sous le nom de *Bienfaite.* Sous le roi Charles V, Gilles Malet, devenu seigneur de ce lieu, obtint de ce prince, au mois d'octobre 1372, qu'il y auroit désormais une foire le jour de Saint-Georges et les deux jours suivans, à l'occasion du concours du peuple à la chapelle qui étoit sous l'invocation de ce Saint. Les lettres de cet établissement qui sont en latin s'expriment ainsi: *In loco de Villapescla ubi domus fortis seu fortalitium existit*, et finissent de cette sorte: *Datum apud dictum locum de Villapescla.* Le même roi étoit encore en ce château le 8 septembre 1378. Le voisinage de la forêt de Senart dût y attirer les princes amateurs de la chasse. Gilles Malet étoit valet de chambre de Charles V, et depuis l'an 1373, il avoit la garde de sa bibliothèque. C'étoit même lui qui en avoit rédigé le catalogue. Charles VI, qui témoigna à Malet, devenu maître-d'hôtel, la même amitié que Charles V, vint plus

souvent encore visiter la maison de Villepesele. Le prince affranchit cette maison d'un droit de garde à laquelle il obligea les voisins par lettres de l'an 1382, et trois ans après, le même seigneur en rendit foi et hommage à ce prince. On prétend que c'est parce que Charles VI y venoit fort souvent, que depuis qu'il fut marié avec Isabeau de Bavière, cette reine voulut avoir aussi une maison dans le voisinage qui en prit le nom de *Vau-la-Reine* (*voy.* page 343). Gilles Malet mourut en 1410, laissant sa veuve Nicole de Chambly avec deux fils, Jean, maître-d'hôtel du roi, et Charles, licencié ès-lois. On ignore combien de temps ils gardèrent la terre de Villepècle. Elle étoit en 1468 et en 1471 entre les mains de Valentin de la Roque, huissier d'armes du roi et prévôt de Corbeil.

Divers actes de présentation à la chapelle de Saint-Georges du château de Villepècle, nous en apprennent les seigneurs; car elle leur appartenoit ainsi qu'il est dit au registre de l'an 1488. Le 14 août de l'an 1500, Isabelle de Maucreux, dame du lieu, y présenta. Le 6 février 1531, Guy de Cotteblanche et Catherine Hesselin sa femme, y nommèrent Helie de Cotteblanche, clerc parisien. Environ dix ans après, on voit dans les mémoriaux de la chambre des comptes, un arrêt de main-levée donné à Jacques Hesselin de Gascourt et Etiennette Auger, veuve de Christophe Hesselin, tutrice de ses mineurs, de la terre de Villepesque.

Le 8 avril 1557, François de Saint-André, conseiller au parlement et vicomte de Corbeil, nomma à la chapelle de Saint-Georges en qualité de seigneur, Jean de Saint-André, clerc parisien et chanoine de Notre-Dame. Le 8 novembre 1575, il y fut pourvu sur la présentation de Jean le Gresle; et encore le 13 mars 1598.

Le registre de la contribution pour le ban et arrière-ban de Corbeil en 1597, marque à 252 livres l'estimation de la terre de Villepècle alors possédée par Pierre le Gresle et par Jean de Saint-André, et une autre portion par Georges de Postel, écuyer, sieur d'Ormoye. Ce dernier est apparemment le même qui dans les guerres civiles de ces temps-là, prenoit le titre de capitaine de Villepesele. Pierre de la Fontaine, commissaire de l'artillerie du roi, en étoit seigneur vers l'an 1620. Jean de la Fontaine qui avoit épousé Isabelle Briçonnet, tenoit la même seigneurie en 1653. Il étoit fils du précédent. Il fut lieutenant-colonel du régiment de Melun, et mourut en 1662. Après lui, fut seigneur de Villepesque Antoine de la Fontaine, lieutenant de vaisseau en 1712.

Ce lieu avoit une justice qui ressortissoit de Corbeil; et maintenant ce n'est plus qu'une ferme appartenant aujourd'hui à M. Cotereau.

Varastre, aliàs Varatre, qui comme Villepêcle étoit une seigneurie et n'est plus qu'une ferme appartenant aujourd'hui à MM. Caille et Meunier, a eu les seigneurs suivans : Jacques Rapouël ou Rapoil, qui avoit épousé Jeanne Olivier, en étoit seigneur vers l'an 1500. Dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580, Olivier Rapouël, avocat, est dit seigneur de Varatre. Sur la fin du XVIe siècle, une partie de ce fief dite *Voisins*, appartenoit à Pierre Prevost, élu de Paris, le reste à Geneviève Rapouël; puis à Marguerite Hebert, veuve d'Olivier Rapouël; et une autre étoit à Louis Gayant, le même apparemment qui est qualifié conseiller au parlement en 1613. L'historien de Corbeil dit aussi que de son temps, cette terre appartenoit au sieur Gayant, président aux enquêtes. Après le milieu de l'avant-dernier siècle, Jean Guigou, étoit seigneur de Varastre. Il a cette qualité dans son épitaphe à Saint-Roch, à gauche du chœur, et est dit décédé en 1688. Ses descendans en ont joui jusqu'au milieu du siècle dernier, et entre autres M. Guigou, lieutenant des gardes. Cette terre a été depuis à M. le marquis de Proïngu de Lyon, lequel l'avoit échangée avec le maréchal de Biron, pour des terres sises en Périgord. Le maréchal lui rendoit en même temps la ferme de Lieusaint, dépendante de Varastre; savoir : le Bret, la Corde, Saint-Nicolas et les bois de Rapoile, 1751.

Vernouillet, qui est sur le chemin de Lieusaint à Combslaville, étoit un fief, qui a appartenu, sur la fin du XVIe siècle, à Gabriel d'Orgemont; ce n'est plus qu'une ferme, qui appartient aujourd'hui à M. le comte de Saint-Cricq.

Servigny. Il y avoit, vers 1595, deux fiefs assis à Servigny : 1° celui du chapelain de Saint-Michel en l'église des Innocens, qui étoit alors Jean de Tournebeuf, auquel Gilles Aurousse, avocat en parlement, succéda en 1598; 2° un autre fief, appartenant à Nicolas Buyer, secrétaire du roi et mouvant de François de Saint-André. Servigny est aussi dit de la paroisse de Lieusaint dans le livre du prieur du petit Saint-Jean de Corbeil à l'an 1480. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme dont les héritiers Clary sont propriétaires.

Il y a eu pareillement le fief *Launoy* sur la paroisse de Lieusaint; il relevoit de Moissi. En 1449, il consistoit en cinquante arpens de bois, prés et pâtis, et il appartenoit à Jean de Dicy. Depuis il étoit aux chartreux de Paris.

S'il est vrai que plusieurs maisons religieuses ont eu du bien à Lieusaint,

il paroît qu'après les chartreux qui en ont été seigneurs pendant près de quatre cents ans, les dames d'Yerres ont été celles qui en ont eu davantage originairement. Pour suivre l'ordre des mois de leur nécrologe, outre la dame Eustache de Corbeil, qui leur y donna la moitié de la dixme, un nommé Herbert leur donna en ce lieu une grange avec la place contiguë. Hazuide, religieuse *ad succurendum*, leur donna deux arpens de terre. Jean et Gilon, chevaliers, donnèrent aussi quatre arpens de terre. Et Elisabeth, religieuse, en donna trente. Ces donations sont très-anciennes. Les religieuses qui les avoient spécifiées dans le nécrologe, se servoient presque toujours de l'expression *apud Locum Sanctorum*, pour désigner Lieusaint.

Le nom de ce village, mal à propos écrit *Lieursaint*, est devenu fameux par la comédie de Collé, intitulée : *La partie de chasse de Henri* IV ; il est le lieu de la scène. L'aventure qui en fait le fond est, au reste, fort douteuse, et Collé avoue lui-même que sa pièce est une imitation de celle de l'imprimeur anglais Dodsley, jouée à Londres au commencement du siècle dernier. L'auteur d'un ouvrage récent* a fourni un nouvel appui à cette opinion par des recherches faites sur les lieux. « On » m'a fait voir sur la route, dit-il, plusieurs bornes en grès adossées » aux dernières maisons de l'endroit, en allant à Melun, et portant » encore un relief assez fruste d'anciens écussons où se trouvoient » sculptées, dit-on, les armes de France, provenant de la ferme du » meûnier Michaud, dont il avoit obtenu la permission de la décorer » depuis la mémorable aventure. J'ai vu avec soin ces différens reliefs ; » je n'y ai pu découvrir aucune trace de fleurs de lys. »

Aux deux extrémités de ce village, sur la route, sont deux superbes pépinières, considérables et intéressantes. Les amateurs observent, avec justice, l'ordre qui règne dans ces deux pépinières, et témoignent leur approbation sur la nature du sol où ces arbres sont plantés ; il est léger et sablonneux, comme toutes les terres de Lieusaint : il n'est jamais fumé, et les arbres, enfans de la nature et non de l'art, s'accomodent aisément de tous les autres terrains, en les fortifiant par des labours, et une culture convenable. Elles appartiennent à MM. Alfroy, fils et neveu.

Lieusaint est la résidence d'une brigade de gendarmerie, d'un bureau de poste aux lettres et d'un relais de poste aux chevaux.

Il existe, dans l'intérieur de Lieusaint, trois fermes, exploitées par MM. Piot, Delorme fils et Duclos, et plusieurs maisons bourgeoises.

* *Promenade de Paris à l'ancien château du Jard*, in-12, 1824, page 176.

(*Voyez* le Tableau scénographique, nº 280.)

Limoges-Fourches.

Limoges-Fourches, *aliàs* Limoges et Fourches son annexe, *Lemovecas, Limodium, Limogias-Furcæ*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil, élection de Melun.

Il peut paroître surprenant qu'un simple village porte le même nom que la capitale d'une ancienne province de France, sans qu'il se trouve de relation de l'un à l'autre. Dans les titres du XIe siècle, le village de Limoges du diocèse de Paris fut appelé en latin *Lemovecas*; on ne peut pas en conclure avec certitude que ce fut là le vrai nom que primitivement il avoit, puisque dans un titre plus ancien de cent ans, et qui est du temps du roi Raoul, il est appelé *Limodium*. C'est un des cartulaires de l'abbaye de Saint-Maur qui l'a fourni. On y lisoit qu'un nommé Ingelard demanda que les religieux de ce monastèce lui donnâssent à rente la 3e partie d'un mas ou meix *in villa Limodio*. *Limodium* fait naturellement Limoges en supprimant la lettre *d*. On ne peut donc douter qu'il n'y ait au moins neuf cents ans que ce lieu est cultivé; mais on n'en est pas pour cela plus instruit de l'origine et de la cause de son nom.

Sa situation est sur une légère éminence qui regarde le midi. Il n'y avoit que treize ou quatorze feux en ce lieu pris séparément, mais en y joignant Fourches, hameau où il y avoit une église succursale ou annexe, la paroisse formoit 32 feux suivant le dénombrement imprimé en 1745. Le Dictionnaire universel marquoit en 1726 qu'il y avoit en ces deux lieux joints ensemble 146 habitans ou communians (aujourd'hui 201).

L'église de Limoges est sous le titre de Saint-Médard, évêque de Noyon. Le chœur est certainement un édifice du XIIIe siècle; il est gothique et orné de petites colonades accolées les unes proches les autres, et il finit en rond-point ou demi-cercle; du côté du septentrion, étoit une espèce de vitrage blanc chargé ou bronzé, tel qu'on l'employoit dans ce même siècle, avec une figure peinte de Saint-Nicolas ou plutôt de Saint-Médard, représenté en habits épiscopaux qui approchent de ceux du XIIe siècle. La nef est plus basse, plus nouvelle et sans collatéraux. On voyoit dans le chœur la tombe d'un chevalier, dont l'écriture qui étoit en capitales gothiques n'étoit plus lisible. Son bouclier étoit garni de fleurs de lis qui n'étoient séparées que par la bande transversale appelée cotice. Cette sépulture étoit du XIVe siècle au plus tard : mais on ne croit pas que l'on puisse inférer de ces fleurs de lis, que ce chevalier ait été de la maison de France.

Il y avoit une église à Limoges dès le commencement de la troisième race de nos rois, puisque le chevalier Ansold et sa femme Reitrude, faisant présent de cette terre aux chanoines qui étoient alors à Saint-Denis de la Chartre à Paris, spécifièrent que c'étoit avec l'église qui sans doute leur appartenoit; mais ils ne firent point ces donations sans le consentement de l'évêque de Paris ni de Rainold, comte de Melun, ainsi que, dans leur requête au roi Robert qui étoit alors à Orléans, ils l'exposèrent. La confirmation de ce prince y fut accordée en l'an 1015, comme aussi celle de sept mans ou meiz et demi situés à Fourches, dans le comté de Paris, qu'ils donnoient pareillement aux mêmes chanoines. Ce lieu de Fourches est incontestablement celui qui fait partie de la paroisse de Limoges. Il n'y avoit point alors d'église en ce lieu, mais six vingts ans après on en voyoit une.

Dans le nombre des biens cédés par Etienne de Senlis, évêque de Paris, aux religieux de Saint-Martin-des-Champs de l'ordre de Cluny, l'an 1133, avec toutes les formalités convenables et le consentement d'Henri de France qui en étoit abbé, se trouve le village de Limoges avec l'église et la dixme, le village de Fourches pareillement, avec l'église et la dixme, un labourage et des prés dans le lieu appelé le *Rouundel*, actuellement le Rondeau.

Les mêmes biens furent nommément confirmés en 1137 au prieuré de Saint-Martin, comme des dépendances de Saint-Denis de la Chartre, par le roi Louis VII. La bulle de Eugène III, pour confirmer tous les biens de Saint-Martin, donnée en 1147, comprend pareillement *Limogias cum Ecclesia et decima; Furcas cum Ecclesia et decima;* et la charte de Thibaud, évêque de Paris, qui est de quelques années après, marque: *Ecclesiam de Limogiis cum villa et decima; Furcas cum decima.* Cette suite de titres est le fondement sur lequel, dans le pouillé du XIIIe siècle, l'on a marqué la cure *de Limogiis* à la nomination du prieur de Saint-Martin, et le droit de foi et hommage qu'il avoit seul conservé à Limoges. Le prieur s'en disoit encore seigneur en partie du temps de la rédaction de la coutume de Melun, dans laquelle ce village étoit compris, c'est-à-dire en 1580. Mais depuis ce temps-là, la terre a été vendue par le couvent, à MM. de Mesme, seigneurs de Cramayel et proches voisins; en sorte que depuis, madame la marquise d'Amble, comme marquise de Cramayel, a possédé cette terre, qui n'étoit séparée de son château que par une avenue d'ormes et de chataigniers. La même étoit grosse décimatrice.

Limoges avoit été vendu à M. Gribouval en 1599; puis il a été possédé par les auteurs de MM. de Mesme. Il appartenoit, au milieu du dernier siècle, à M. Fontaine, fermier général.

Il existe trois fermes dans l'intérieur de ce village : l'une appartient à M. Chanteclerc, propriétaire à Melun; l'autre à M. Dumont, peintre du Roi à Paris; et la 3e à M. Marot, propriétaire à Paris.

FOURCHES est un hameau de Limoges, en latin *Furcæ*, qui avoit une église dès le commencement du XIIe siècle; et comme les chanoines séculiers de la Chartre en étoient seigneurs depuis 170 ans, elle fut bénite sous le nom de Saint-Denis. Elle n'avoit jamais été érigée en cure; elle avoit toujours été une annexe de Limoges. On ne voyoit rien d'ancien dans la structure de cette petite église, que le sanctuaire qui étoit voûté et le chœur. Ces deux morceaux étoient ornés de petites colonnes du XIIIe siècle; ce qui faisoit voir que c'étoit là un second bâtiment, et que celui qui avoit été bâti dans le XIe siècle fut abbatu au bout de deux cents ans. Au vitrage rouge du fond de cette église, étoit peint un *Agnus Dei*, tel qu'on en voit dans des vitrages de cathédrales de l'an 1225 ou 1250, et que les contre-scels des évêques de ces temps-là en représentoient.

On a vu dans les mêmes titres qui parlent de Limoges, que cette église de Fourches avec sa dixme fut confirmée par le roi Louis VII, par un pape et par deux évêques de Paris, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Ce lieu subit le même sort que Limoges, quant à la seigneurie que ce prince y avoit, ensorte qu'après avoir appartenu à MM. de Mesme, il a passé depuis, comme on vient de le dire, à madame la marquise d'Amble avec Cramayel.

Il y avoit, dès le XIIe siècle, sur le territoire de Fourches, des fiefs qui communiquèrent le nom du village à quelques chevaliers. Un nommé Milon de Fourches, appelé *le petit chevalier*, vint trouver à Moissi, l'évêque Thibaud, en 1157, et remit entre ses mains une dixme dont il jouissoit, et même la dixme de son propre vin, dont l'évêque fit présent aux moines de Saint-Martin, ses anciens confrères, lorsqu'il fut retourné à Paris. On trouve Garin de Fourches, chevalier, plege ou caution en 1228, pour la vente d'une dixme située à Soignolles. On lisoit aussi dans un titre de l'abbaye du Jard proche Melun, qu'elle avoit, au XIVe siècle, à Fourches, *auprès les Bois*, un labour qu'elle admodia en 1370.

Le château de Fourches, appelé *La Brosse*, ainsi que la ferme du même nom, y attenant, ont appartenu dans les temps à M. de Pommereux,

ensuite à M. le marquis de Rostaing, lieutenant-général des armées du roi, après au célèbre Bougainville ; puis à M. de Lamouroux ; auquel succéda M. Perrier ; enfin à M. Bochot ; et aujourd'hui à M. Menars.

Il existe en outre à Fourches 1° la ferme dite *du Moulin*, exploitée par M. Leluc et appartenant à M. le vicomte Jurien, conseiller d'état ; 2° celle occupée par M. Fauve de Réau, appartenant à M. Perrier, ainsi qu'une maison bourgeoise que ce dernier occupe à Fourches.

Mauny, Malonido. On lit dans la vie de Saint-Vulfran, évêque de Sens au VIIIe siècle, un passage concernant un lieu dit *Maniacum*, situé au pays de Melun, comme l'est en effet Mauny dont il s'agit ici *. Ce lieu ne consistoit que dans un manoir seigneurial ou château avec la ferme et une chapelle qu'on disoit être titrée de Saint-Claude ou de Saint-Etienne. Il falloit qu'il y ait eu quelque bien attaché à cette chapelle, puis qu'elle étoit imposée aux décimes sous le nom de *Chapelle de Mony, paroisse de Limoges*. Une estimation des revenus du diocèse de Paris, écrite il y a cent vingt ans, marquoit qu'elle pouvoit produire deux cents livres au titulaire. On disoit qu'elle étoit à la nomination du seigneur du même lieu de Mauny. Les premières provisions qu'on en a vu étoient du mois d'août 1501.

Au XIIIe siècle, Adeline Coquillière, ayant fondé dans l'église de Notre-Dame de Paris une chapelle du titre de S.t-Eustache, le chapitre chargé de la doter de quelques fonds, fit en 1254, l'acquisition de la moitié de la dixme du territoire *de Malodino*, paroisse de Limoges, assise dans le fief d'Adam de Trembleceau (Tremblesseau). Jean d'Yerres dont elle étoit aussi mouvante, en accorda l'amortissement ; et le chapelain en jouissoit encore, y ayant eu une sentence le 4 septembre 1508 contre le curé de Limoges qui s'y étoit opposé. Quelques-uns ont assuré qu'il y eut un arrêt du parlement, il y a environ cent ans, qui adjugeoit au curé de Limoges la dixme de Mauny, vu que le chapelain ne pouvoit produire de titres.

Parmi les chevaliers de la châtellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du roi, sous le règne de Philippe-Auguste, et qui avoient soixante livrées *(libratas)* de revenus, est nommé *Ansellus de Malodino*. Ce domaine appartenoit en 1697, à Jean-Baptiste de Bongueret le Blanc, doyen de

* *Nepos quisque prædicti sancti Pontificis Vulfranni nomine Motgistus aliam largitionem edidit de patrimonio Maniaco sive Villare, quod est situm in pago Meludinensi.* Vita S. Vulfr. Sæc. III. Bened. parte I. p. 358.

Paris, qui tiroit son surnom de Mauny. Il la donna depuis à une de ses nièces, qui épousa M. Renoïiard; puis elle a appartenu à M. Bosc; ensuite à M. Moreau; après à M. le chevalier Bouville, auquel succéda madame de Saint-Fargeau; et enfin aujourd'hui à madame de Valencourt, qui a changé entièrement de face cette propriété qu'elle a augmentée, embellie et restaurée. Par quarante années de travaux et de soins, elle est parvenue à en faire un séjour commode, sain et agréable; elle vient encore tout nouvellement de faire établir à ses frais une route ferrée qui va directement de son château rejoindre la grande route de Brie. Heureux sont les habitans et les voisins d'un domaine qui ont de pareils propriétaires! Plus heureux encore sont les propriétaires riches qui passent leur vie et dépensent toute leur fortune à répandre l'aisance et à contribuer au bonheur de tous ceux qui les entourent!

(*Voyez* le Tabl. scénograph. n° 281.)

Lissy.

Lissy, *aliàs* Licy, *Liciacum*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil. Si l'on trouve dans des historiens qu'il y a eu aux environs de *Lices* des campemens de troupes, et que son nom y soit relatif à cause des fermetures ou clôtures de certains camps qui étoient faites avec des pieux, il reste également une tradition qu'aux environs de Licy il y a eu un camp. On a même cru qu'il avoit servi aux Romains, et de Fer, dans sa carte du diocèse de Paris, n'a pas craint de le placer proche *Champdeuil*, qui n'est qu'à une demi-lieue de Lissy. Tous ces cantons, aussi bien que Lissy, consistent dans des plaines, et il n'est nullement improbable qu'une partie étant destinée pour un camp, une autre n'ait été réservée pour l'exercice des troupes *ad Licias*, d'où le lieu où il se faisoit aura eu le nom de *Liciacum*.

Il y a environ 40 ans qu'on a trouvé, sous la charrue, différentes pièces d'or à effigie d'empereurs romains; ce qui sembleroit confirmer ce que l'on vient de dire.

Ce lieu de Lissy a été long-temps sans cure. On ne trouve point la cure de Lissy dans le pouillé écrit vers les commencemens du règne de Saint-Louis, mais bien dans celui qui fut rédigé vers l'an 1450. Ce village étoit donc primitivement un hameau dépendant d'une paroisse voisine.

Comme Saint-Pierre est le patron de l'église, on pense que la dotation

ou fondation de la cure aura été faite sous le règne du Saint-Louis par un chevalier qui étoit seigneur de ce lieu. Il se nommoit Pierre Buinelle. Il est connu par un acte du cartulaire de l'abbaye de Livry dans lequel on lit que *Petrus de Buinelle, miles de Lissy*, quitta à cette abbaye en l'an 1228, ce qu'il pouvoit prétendre à la dixme de Barneau que Pierre Buinelle et Pierre de Saint-Port, chevaliers, avoient vendu à la même abbaye. Barneau, dit en latin *Bernolium*, est un hameau de la paroisse de Soignolles, non éloigné de Lissy.

Cette cure de Lissy se trouvoit dans le pouillé du XVe siècle et dans les suivans, à la pleine nomination épiscopale. L'église n'est qu'en forme d'une chapelle dont la construction ne semble guères avoir que cent cinquante à deux cents ans : elle est sans collatéraux, très-simple à l'extérieur, mais fort embellie en dedans de boiseries, par les soins et aux dépens de M. le président Renoüard, qui en étoit seigneur. Elle étoit aussi embellie de tableaux qui n'existent plus. On y remarquoit, dans le sanctuaire, les quatre évangélistes, ensuite deux saints évêques. Le chœur est pavé très-proprement. Le seigneur a fait aussi construire, dans la nef, une chapelle neuve de la Vierge. Le curé étoit gros décimateur; mais il étoit sujet à une redevance annuelle de grains à l'abbaye de Saint-Père de Melun, laquelle de son côté devoit à la fabrique de Lissy, tous les ans le jeudi saint, douze échandés et douze pintes de vin, mesure de chapitre. Cette abbaye percevoit aussi des dixmes sur le territoire de *Bois-Gauthier*, hameau qui dépend de la commune de Lissy, dont il est éloigné d'un demi-quart de lieue, et qui n'est composé que de cinq à six maisons, seul écart de cette commune, et dont la ferme qu'il renfermoit a été supprimée.

La paroisse de Lissy n'est fertile qu'en bled et participe de la bonne Brie. Elle étoit comprise dans la coutume de Melun. La terre avoit haute, moyenne et basse justice et relevoit de la vicomté de Melun. De la Barre, historien de Corbeil, met Lissy au nombre des villages qui, suivant un ancien état, ressortissoient autrefois à Corbeil.

A l'égard des anciens seigneurs, après Pierre Buinelle, chevalier, vivant en 1228, il faut compter Pierre de Lissy, chanoine de Melun, et clerc du roi Saint-Louis, ainsi qu'il est marqué à l'an 1550, dans l'histoire de Melun, à l'occasion de la fondation qu'il fit de son anniversaire dans la collégiale de cette ville.

Un autre Pierre de Lissy, nommé *Petrus Buinel de Lissiaco Armiger*,

est souvent mentionné dans des tablettes de cire qui spécifient une partie des dépenses du roi Philippe-le-Bel ; il falloit qu'il fut l'un des principaux officiers de la cour.

Si l'on ne jugeoit pas à propos de faire remonter l'érection de la cure de Saint-Pierre de Lissy jusqu'aux premières années du règne de Saint-Louis, on peut croire que l'un de ces derniers du nom de Pierre de Lissy en aura été le fondateur.

Depuis environ l'an 1300, on ne connoît point de seigneurs de Lissy jusqu'au règne de François 1er. Pierre Lescot, prévôt des marchands et procureur-général en la cour des aides, l'étoit en 1555. Il est mort en 1578. Il fut inhumé à Notre-Dame de Paris. Son épitaphe commence ainsi : *Petro Lescotio de gente dominorum de Lissi Domino à Clagni.*

Leon Lescot, conseiller au parlement, son fils, lui succéda. Il avoit épousé Marie Chevrier, qui, étant veuve de lui, comparut l'an 1580 à la rédaction de la coutume de Melun.

MM. de Lescot possédèrent cette terre jusqu'en l'an 1628 qu'ils la vendirent à Guillaume Aleaume, évêque et comte de Lisieux.

Une des nièces de ce prélat, nommée Françoise Aleaume, ayant épousé Jacques Ribier, conseiller au parlement, la terre passa dans la famille de MM. Ribier, l'un desquels, savoir, M. Ribier de Villeneuve, grand maître des eaux et forêts de Lyon en 1700, l'a vendue au sieur de la Porte de Feraucourt.

M. le président Renoüard l'a acquise sur ce dernier par décret forcé.

Vers l'an 1740, M. Moreau, avocat du roi au châtelet, étoit seigneur de Lissy, ayant épousé Françoise-Charlotte Renoüard, à laquelle M. le président son père avoit fait donation de cette terre.

Claude Pageant, secrétaire du roi, a acquis de M. Moreau la terre de Lissy, laquelle est passée à Robert Pageaut, père du propriétaire actuel.

Le château de Lissy renferme trois tourelles, dont deux ont été détruites lors de la révolution, et la troisième étant indestructible existe encore, en très-bon état, et a soutenu plusieurs siéges. M. Pageaut de Lissy, ci-devant contrôleur général des finances et domaines de S. A. R. Monsieur, aujourd'hui S. M. Charles X, est propriétaire de ce château, ainsi que de la ferme du même nom.

Une autre ferme, appelée *La Grande Maison*, appartient à MM. Despatys fils.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 282.)

Moissi-Cramayel.

Moissi - Cramayel, *aliàs* Moissy - l'Evêque, *Mosiacum*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Nous n'avons de connoissance certaine de ce village que depuis le xii[e] siècle. Le premier écrivain qui en parle est Suger, abbé de St.-Denis, dans sa vie du roi Louis-le-Gros. Cet historien rapporte que ce lieu fut choisi pour la conférence que le roi Louis-le-Gros eut avec Thibault, comte de Brie et de Champagne, et André de Baudiment, après la mort d'Eudes, comte de Corbeil, vers l'an 1116. Comme Thibault essaya d'avoir cette ville pour se faciliter la route de la Beauce, Louis-le-Gros, craignant que s'il en étoit le maître, il n'empêchât le commerce de Paris par la Seine, de même qu'il l'empêchoit par Lagny sur la Marne, aima mieux consentir à mettre hors de prison Hugues du Puiset, neveu du défunt comte de Corbeil; et moyennant cela, Corbeil resta au roi. Voilà ce qui fut arrêté dans le colloque de *Moissy-l'Evêque*.

Ce lieu, situé dans une grande plaine et dans un air fort sain, loin des rivières, des étangs et des marais, fut fort fréquenté anciennement par les évêques de Paris; d'autant plus qu'ils n'étoient qu'à trois lieues de Melun, où nos rois se rendoient souvent, aussi bien que les archevêques de Sens, lorsque Paris étoit de leur province. Il y avoit aussi des bois à Moissi au xii[e] siècle. L'évêque Etienne, surnommé de Senlis, en avoit donné une partie aux religieuses d'Yerres; ce qui fut confirmé en 1147 par une bulle d'Eugène iii. Ce fut à Moissi que Thibaud, évêque de Paris, régla, le 22 mars 1157, les intérêts temporels de Guillaume, prieur de Saint-Martin-des-Champs, avec ceux de Thomas de Braie, et ceux de Milon de Fourches, chevalier. En 1255, Renaud de Corbeil, autre évêque Paris, y reçut l'hommage que Matilde, veuve de Jean de Versailles, écuyer, lui fit des bois de Versailles. En 1255, le même y reçut celui de Guillaume d'Yerres pour le fief de Combslaville. Il y fit des acquisitions en 1257, de Henri de Noisement, et en 1258, de Hugues Trebuchet. En 1259, André, maire de ce village, lui vendit la moitié de la dixme qu'il avoit à Chantelou, et Robert de Chantelou son quart. Les évêques suivans continuèrent d'y faire des acquisitions et des augmentations. Etienne Tempier, qui commença à siéger en 1268, acheta cent arpens de bois *juxtà Moissiacum*, et laissa en mourant à ses successeurs, une grande partie des meubles qu'il avoit dans son hospice

de Moissi. Ranulfe de Hombloniere, qui lui succéda en 1279, acheta à Moissi trois masures situées derrière la maison du concierge, et une portion de terre, du côté de la porte par laquelle on alloit, du manoir épiscopal, dans la campagne, ce qu'il joignit aux autres terres de son clos qu'il fit fermer de murs tout neufs, ayant de plus fait construire un appartement proche la porte. Simon de Bucy, qui siégea en 1289, y acquit trente sols de rente sur une maison; fit refaire à neuf la porte du manoir accompagnée de creneaux et d'une tournelle; ce qui commença à lui donner l'air de château. Guillaume de Baufet qui tint le siége épiscopal après Simon, y acheta une rente de la veuve Pierre de Noisement, écuyer, en 1309. Ne trouvant plus rien à bâtir en ce lieu, il se contenta d'en laisser le souvenir au chapitre de Paris, en lui donnant de son vivant, l'an 1311, quatorze arpens de prés situés sur la paroisse dans le canton appelé *Noisement*, dont il avoit fait bail à vie à Jean d'Erbone, curé de la paroisse.

Le roi Louis-le-Hutin fit quelque résidence à Moissi-l'Evêque, en 1314, au mois de février. Ce prince avoit pris sans doute son logement dans la maison de l'évêque. Les guerres des Anglais, Bourguignons et autres, ayant extrêmement gâté cette maison des évêques de Paris, Guillaume Chartier, dont l'épiscopat commença en 1447, la rebâtit ou répara.

Il ne s'est rien présenté sur la seigneurie de Moissi depuis ce temps-là. Il y a un siècle et demi que les évêques de Paris n'ont plus rien sur cette terre, ayant abandonné, moyennant 700 livres de rente, à M. d'Irval de Mesme, tous les droits qu'ils y avoient, à la charge du relief. Il y étoit resté une grange en forme de chapelle ou salle voûtée, mais elle a été détruite vers le milieu du dernier siècle, et n'a pas été rebâtie ailleurs.

Moissi avec tous ses écarts ne formoit en 1705 que 122 feux; en 1726, le Dictionnaire universel n'y comptoit que 338 habitans (aujourd'hui 546). Les affranchissemens des habitans commencèrent à être faits par les évêques au XII[e] siècle, et cela peu à peu pour le prix de cent sols par tête.

Ce village se qualifioit chambre épiscopale de l'église de Paris, et par privilége, il étoit exempt du ressort de Corbeil. Cela étoit fondé sur des lettres de Charles, régent de France, du 20 mars 1359; et même, dès l'année précédente, ce même prince, par lettres du 8 novembre, avoit exempté les habitans de guet et de garde au château de Corbeil.

Il faut reconnoître que dès le XIIe siècle, quelques évêques avoient fait distraction de cette terre, puisque, sous l'épiscopat de Maurice de Sully, qui commença en 1161, on trouve un Guy de Moissy, chevalier. L'acte qui le fait connoître est la vente que ce Guy et Girard son fils, déjà créé chevalier, firent à cet évêque, de la portion qu'ils avoient dans le moulin de Chanteraine à Corbeil, dont l'évêché possédoit le reste. Outre cela, il existoit en 1219 un chevalier nommé Henri de Moissi, qui possédoit Chaintereau sur la paroisse de Moissi.

Dans le procès-verbal de la coutume de Paris, de l'an 1580, un Jean Hodoart est qualifié seigneur en partie de Moissi.

Il n'y a rien de remarquable dans l'église de Moissi : c'est un bâtiment fort peu élevé, aussi bien que la tour de grès qui le soutient du côté du septentrion, où cette église a une aile. Dans tout ce qu'on voit au chœur, du côté du midi, on reconnoit quelques restes de piliers grossiers du XIIe ou XIIIe siècle. L'Assomption de la Sainte-Vierge est la fête patronale de la paroisse. L'image de Saint-Roch est aussi représentée au grand autel. La nomination de la cure avoit toujours appartenu de plein droit à l'évêque de Paris. C'étoit même le siége d'un des doyens ruraux, et l'on disoit le doyen de Moissi, comme l'on disoit le doyen du Vieux-Corbeil. On voyoit dans l'église de Moissi, gravée sur un marbre noir, une fondation faite en 1647, par M. Trouvant, archidiacre d'Azenay au diocèse de Luçon, ci-devant curé de Moissi.

CRAMAYEL, *aliàs*, Cramoyel, Cramoel, Cramoyau, *Cramuello*, est, parmi les dépendances de la paroisse de Moissi, celle qui fournit plus de faits historiques. Ce lieu est situé à l'orient de Moissi, à moitié chemin de Limoges. C'étoit autrefois un hameau considérable. Etienne de Senlis en donna la dixme l'abbaye d'Yerres l'an 1132 : *Decimam de Cramuello*, dit la bulle d'Eugène III. On trouve de riches seigneurs à Cramoel sur la fin de ce siècle et au commencement du suivant : Jean de Cramael, dans un titre de l'an 1140, au cartulaire de Longpont, fol. 9 ; Adam de Cramuel fut employé en 1180, par Robert, comte d'Evreux, prince du sang, avec d'autres seigneurs de la cour, dans l'acte de ratification des priviléges de la ville de Tonnerre ; Renaud, fils de Bouchaud de Viry, chevalier, vendit en 1220, au chapitre de Paris, une portion de terre située à Viry, il fut besoin de la ratification d'Adam de Cramoël, du fief duquel ces héritages étoient mouvans ; Jean de Cramoëlle et Marthe sa femme avoient fait au *monastère de Franchard de la forêt de Bièvre* (aujourd'hui *de*

Fontainebleau) des donations qui furent attestées en 1198, par Michel, archevêque de Sens. En 1205, Thierry et Ferric, qui possédoient cette terre, obtinrent d'Eudes de Sully, évêque de Paris, la permission d'y construire une chapelle et d'y avoir un chapelain; ils la dotèrent de la grosse et menue dixme du lieu, et chacun d'eux donna un arpent de pré et la place pour bâtir une maison du chapelain. L'évêque voulut que le curé de Moissi conservât tous ses droits sur les habitans de Cramoel, et que pour cela il retirât sur cette dixme un septier de froment et deux d'avoine : de plus, qu'aux fêtes annuelles, les habitans de Cramoel fussent tenus d'aller à l'église de Moissi, et y recevoir les sacremens, et que le chapelain fut aussi tenu d'y assister, sans pouvoir faire l'office ces jours-là à Cramoel, pas même dire la messe, à moins que celle de Moissi ne fût célébrée; qu'à l'exemple de l'église de Moissi, cette chapelle ne pourra être visitée que par l'évêque et non par l'archidiacre; que le chapelain fut tenu de promettre fidélité au curé, et qu'il recevra pour lui dans la chapelle les oboles de Pentecôte ou cinquantaine de Pâques, et les lui remettra; et enfin que la chapelle ne pût jamais être érigée en paroisse. Telles étoient alors les précautions que l'on prenoit. Matilde de Cramoel étant devenue veuve de Ferric, imita la piété de son mari et de son beau-frère, donnant en pure aumône, l'an 1244, à l'abbaye de Livry, vingt arpens de terre situés à Barneau, sur le chemin *dou brulez au-Marchais profond.* On voit, dix ans après, le chapelain *de Cramuello* vendre au chapitre de Paris une dixme à Maulny; ce qui marque qu'il étoit plus que suffisamment doté. Sa chapelle étant l'une des plus célèbres de ce temps-là fut dénommée au pouillé rédigé au XIIIe siècle sous le nom de *Capella de Gamoel,* et mise au rang des bénéfices que l'évêque conféroit de plein droit, ce qui fut suivi par celui du XVe siècle où le chapelain étoit dit avoir vingt livres de revenu selon l'ancien calcul. On trouve au 20 avril 1556 : *Collatio Capellæ S. Georgii in Castro de Cramoyau infra fines Parochiæ de Moissy.* Dans des provisions du 17 février 1487, elle est dite simplement *intra metas Parochiæ de Moïssy*, sans parler du château.

Dans le siècle précédent, un arrêt du parlement de l'an 1328 rappelle une décision faite plus anciennement à Cramoel, c'est-à-dire, d'un prononcé du prince, qui y étant logé, avoit adjugé à Jean de Courpalais, chevalier, la justice haute et basse de Courpalais et de la Chapelle-Iger. Jean de Campellis ou de Champeaux, archidiacre de Melun dans l'église de Sens, étoit seigneur de Cramoel en 1353. En cette année il étoit en

différend avec le procureur du roi au sujet de la haute justice de ce lieu et autres droits. On ne sauroit entendre d'un autre lieu que de Cramayel ce qu'on lisoit au cartulaire de l'abbaye du Jard, que vingt arpens de bois de Cromoeau avoient été donnés à cette abbaye avec déclaration qu'ils étoient situés dans la censive de noble homme Jean de Vaires, écuyer, lequel avoit consenti en 1373, que les chanoines réguliers de cette maison tinssent cette portion de bois en main-morte. Sur la fin du même siècle et au commencement du suivant, François de l'Hôpital étoit seigneur de Cramoyau. Comme ce chevalier fut attaché au roi Charles VI, le roi d'Angleterre, devenu maître de Paris, lui ôta les héritages qu'il avoit en ce lieu, et les donna à Jean le Clerc, qui avoit été chancelier de France. Vers le milieu du siècle, la seigneurie de Cramoyau étoit tenue par Pierre de Morvilliers, que l'on compte parmi les chanceliers de France. Le seigneur de ce lieu en 1497 étoit Philippe Luillier; et en 1544, le 28 juillet, Valentine Luillier en étoit dame et veuve de Bertrand l'Orfevre, seigneur d'Armenonville. Elle fonda, dans la chapelle de Saint-Georges, une messe du nom de Jesus, tous les vendredis, suivie de la Passion; légua pour cela plusieurs arpens de terre situés à Tremblesseau, voulant que cette fondation fut écrite sur une table de pierre ou de cuivre.

Lorsque De la Barre composoit son histoire de Corbeil, il y a cent soixante-dix ans, le château de Cramoyau appartenoit alors à Robert de Grouches, seigneur de Gribouval. Il le possédoit dès l'an 1598, et avant lui, il étoit à Jean Girard, écuyer, à cause de Valentine le Fevre, sa femme. Ce fief étoit estimé, vers l'an 1590, valoir 300 livres de rente.

Depuis, il a appartenu, aussi bien que Moissi, à Jean-Antoine, président à mortier, ensuite à Jean-Jacques, son fils, aussi président à mortier, décédé en 1688; puis à Jean-Antoine, de même président au parlement en 1723.

Le château de Cramayel appartint, dans les années suivantes, à M. le marquis d'Amble, ainsi que le marque M. Boffrand, célèbre architecte, dans son livre imprimé en 1745. Cette terre lui étoit venue par son épouse, fille de M. le président de Mesme, laquelle la vendit au mois de décembre 1753, à M. Fontaine, l'un des fermiers-généraux.

Cette terre, depuis érigée en marquisat, est restée dans sa famile. Son petit fils, littérateur distingué, protecteur éclairé de tous les hommes de talens en tous genres, ami des sciences et des arts, en fit un séjour délicieux, le rendez-vous de ce que Paris renfermoit d'artistes distingués

et de gens célèbres jusqu'en 1724, qu'il fit abattre le château, et morceler les différentes parties de cette belle terre*. Par une circonstance bizarre, le propriétaire actuel des restes de ce château et d'une partie du domaine, s'appelle également Fontaine.

On a remarqué, dans les registres du parlement (26 mars 1652), l'enregistrement d'un don que fit Louis XIV au président de Mesme, du droit de bois vif en sa forêt de Fontainebleau, pour réparer le château et basse-cour de sa terre de Cramoyau.

Ce château fort ancien, flanqué de quatre tours et entouré de fossés secs avec deux ponts-levis, a été détruit, comme on vient de le dire. Il renfermoit une jolie salle de spectacle. On y voyoit une fort belle orangerie et une serre chaude. Dans le jardin potager se trouvoit une pompe mécanique pour distribuer l'eau dans les bassins et dans l'intérieur de l'habitation. On remarque encore, à l'extrémité du parterre, un superbe obélisque. Le jardin et le parterre sont d'une vaste étendue.

Il existe dans Cramayel deux fermes : la première appartient à M. le marquis de Cramayel ; la deuxième à M. Fontaine.

Lugny, aliàs Luigny, *Luciniacum*, suivant l'historien De la Barre, étoit, en 1640, un vieux château appartenant à Jean Fusée, sieur de Voisenon. Il ajoute que le fief relevoit de Grigny, et reconnoissoit la justice de Corbeil. Le rôle des décimes nous apprend qu'il y a eu en ce lieu une chapelle du titre de Sainte-Geneviève, à laquelle il restoit quelques biens. Une estimation d'environ l'an 1720, marquoit 80 livres pour son revenu. Des provisions du 15 avril 1475 la désignoient ainsi : *Capella Sanctæ Genovefæ in domo seu juxta domum Domini Temporalis de Lugniaio in Parochia de Moissiaco cujus præsentatio ad Nobilem mulierem Johan. de Jeurre dicti loci Dominam.* Au commencement du siècle suivant, François Hodoard, professeur en théologie, la possédoit; les parens étant seigneurs du lieu, il est certain que Jacques Hodoard, avocat du roi à Sens, dont les trois filles, Jeanne, mariée à Gouste, prévôt de Sens; Marie, à Jean Landry, seigneur de Pailly, et Antoinette, épouse de Jacques Phelippeaux, présentèrent en 1554, Jacques Gouste, clerc Sénonais pour cette chapelle. En 1158, Jean Hodoard, seigneur du lieu, y présenta Pierre Hodoard, clerc Sénonais, le 1er mai. En 1601, Jean Fusée, seigneur de Voisenon et de ce Lugny, y nomma aussi bien qu'en 1607 le 17 mars. *Ex Regist. Ep. Paris.* Le Jean Hodoard

* Voyez plus loin, à la page 400, la nécrologie de M. le marquis de Cramayel.

nommé ci-dessus, comparut encore comme seigneur de Lugny à la coutume de Paris de l'an 1580.

Naturellement le nom de Lugny vient de *Lucaniacum*. Il pourroit se faire qu'il eût tiré son nom de ce que le corps de Saint-Lucain qu'on possède dans la cathédrale de Paris, y auroit été mis en refuge et caché dans le temps des courses des Normands. Lugny est situé au midi de Moissi. Il étoit nommé parmi les paroisses du doyenné de Moissi au pouillé du XIIIe siècle, sous le nom vulgaire de Luigny. Cette paroisse de Luigny n'avoit pu être réunie qu'à celle de Moissi. On ne sait pas en quel temps cette réunion a été faite. En 1597, le fief de Lugny étoit estimé valoir 114 livres. Le château qui a un joli parc bien percé a appartenu à M. Fusée de Voisenon; depuis à M. d'Armagnac, apothicaire du prince de Conti; ensuite à M. de la Fresnaye, ancien notaire à Paris; et aujourd'hui à M. Brouais, négociant à Paris, propriétaire de la ferme de *Lugny*.

Noisement, *Nocumentum*, étoit autrefois, suivant l'historien de Corbeil, un château de défense ou une espèce de redoute. Dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580, Nicolas de Neuville est dit seigneur de Noisement. Cette petite terre, maintenant convertie en une ferme, est tout proche l'église de Moissi vers le septentrion. Guillaume de Noisement rendit hommage l'an 1270, à Etienne Tempier, évêque de Paris. Marguerite de Noisement vendit en 1309, à Guillaume, autre évêque de Paris, cent sols de rente qu'elle avoit en ce lieu. Cette ferme appartient aujourd'hui à M. Delondre.

Chanteloup, aliàs Chantelou, ferme dépendante de Moissi-Cramayel. Il est fait mention de Pierre de Chantelou, chevalier, et Ermengarde sa femme, comme vendant à Maurice de Sully, évêque de Paris, leur moulin de Corbeil; puis de Hugues de Chantelou vers l'an 1210, à l'occasion d'une dixme que Pierre, évêque de Paris, donna à son fils, sur le territoire d'Evry. Ce lieu paroît être du nombre de ceux qui sont beaucoup diminués de ce qu'ils étoient. L'évêque de Paris y avoit des serfs du temps de Saint-Louis. L'évêque Ranulfe de Hombloniere les affranchit en 1261.

Cette propriété appartient aujourd'hui à titre successif, à M. le baron Silvestre de Sacy, régent du collége de France, le plus célèbre comme le plus modeste de nos savans orientalistes, à l'école duquel se sont formés MM. Langlès, de Chezy, Jaubert, Gauthier et autres professeurs ou écrivains qui ont illustré et illustrent encore la France.

Le nom de ce domaine est porté par un des frères de M. de Sacy, conseiller à la cour royale de Paris, magistrat recommandable par sa piété, son intégrité et la rectitude de son jugement.

Chaintereau, aliàs Chaintreaux, Chemtereau, *Chanistriaus*, étoit une terre appartenant aux dames religieuses de l'abbaye du Lys proche Melun, en vertu de la donation de la reine Blanche, mère de Saint-Louis, leur fondatrice. Philippe-le-Hardi amortit cette terre en 1272. Chaintreaux étoit mentionné deux fois dans l'ancien nécrologe de la même abbaye du Lys : premièrement au jour de l'anniversaire d'Aveline, femme de Josbert Briard, qui, entre autres biens, avoit donné à cette maison une quantité de grains à y lever, *unum modium annonæ apud Chanistriaus*; secondement, à celui d'un nommé Thierry qui leur avoit légué pareillement *unum modium frumenti apud Chinstrellos*. Le premier don fut confirmé par Maurice de Sully ; ainsi il est d'environ six cent soixante-dix ans. Cette ferme appartient aujourd'hui à M. de Nanteuil.

Orvigny, aliàs Armigny, Remigny, ferme dépendante de Moissi-Cramayel, étoit un fief qu'un dénombrement de l'an 1597 apprend être situé à Moissi-l'Evêque, appartenir au collége de Chanac ou de Saint-Michel, fondé à Paris par Guillaume de Chanac, mort en 1348, et avoir valu 34 livres de rente à la fin du xvie siècle. Hugues de Moriac, maître de ce collége, en rendit hommage à Louis de Beaumont, évêque de Paris, le 13 août 1475. Il y avoit le grand et petit Armigny, qui furent saisis par faute d'hommage en 1566 et en 1628. Cette ferme appartient à M. le marquis de Perthuis.

Il y avoit, en 1493, sur le territoire de Moissi, une fontaine appelée *la Fontaine de Changy*, selon un acte de cette année-là.

Les chemins qui aboutissent à Moissi-Cramayel sont tous plantés d'arbres en forme d'avenues. On tient les fromages de Cramayel pour les meilleurs de la Brie-Parisienne.

Nécrologie.

M. le marquis de Cramayel, né en 1758, est mort en mai 1826.

Des études soignées développèrent en lui les plus heureuses dispositions. Sa mère, et madame la comtesse d'Angivilliers sa tante, réunissoient chez elles une société brillante, composée des personnes les plus distinguées de Paris et de Versailles.

Dans cette école d'élite, M. de Cramayel puisa les principes de ce

goût si rare qui, dans la littérature et dans les arts, ajoute tant de charmes au talent, de ce goût fin et délicat qui est à l'esprit ce que la grâce est au corps.

Eclairé par les conseils des vrais philosophes et des sages politiques de son temps, il parcourut, dans ses fréquens voyages, la plus grande partie de l'Europe. Doué d'une féconde mémoire, il parloit plusieurs langues qu'il apprit avec une égale facilité.

Partout reçu avec cet intérêt qu'inspirent un caractère noble et un esprit aimable, le cardinal de Bernis le traita comme un fils. Marié en secondes noces avec mademoiselle de Folard, ce lien le rendit neveu du célèbre commentateur de Polybe.

La carrière militaire dans laquelle il étoit entré lui offrant peu d'espoir d'avancement à une époque où l'Europe goûtoit les douceurs d'une longue paix, il la quitta pour en suivre une où son esprit, ses talens et ses liaisons avec tous les personnages marquans de cette époque, lui présageoient des chances plus favorables. Ayant obtenu une place de cour, il sembloit destiné à quelques missions diplomatiques; mais la révolution, qui a tant renversé de projets, d'espérances et de fortunes, changea sa destinée.

M. de Cramayel, ami d'une sage liberté, mais ennemi des passions fatales qui entourèrent son berceau, chercha long-temps un refuge contre les orages dans ses études favorites, et n'accepta de fonctions administratives que dans un temps où la sagesse pouvoit trouver ses devoirs d'accord avec sa conscience. Il les quitta au funeste moment où le crime vint ensanglanter les palmes de la liberté.

Depuis, le chef d'un gouvernement qui fit succéder l'ordre et la gloire, à l'anarchie, appela M. de Cramayel dans son palais. Là, il s'attira de nombreux amis parmi les personnages dont la France honoroit les services, les vertus et les talens. Cependant, si la reconnoissance le retenoit à la cour, ses goûts, ses sentimens, son caractère le rappeloient presque toujours au sein de sa famille et dans son cabinet.

On s'étonnera peut-être de voir que nous espérons intéresser le public, en lui parlant d'une vie qui n'a point jeté d'éclat; mais n'est-il pas juste et utile de faire sentir quelquefois à la frivolité qu'un mérite solide, qu'une grande érudition, que des vertus constantes et qu'un vrai talent sans prétentions à la célébrité dont il auroit été digne, ne disparoissoient pas de la terre, sans y laisser de justes regrets? Un père adoré dans sa famille, un agriculteur éclairé, un savant modeste, un poëte aimable,

au défaut de palmes, ne mérite-t-il pas des larmes ? Louera-t-on toujours exclusivement ceux qui ont brillé, et jamais ceux qui n'ont été que studieux, bons, utiles à leurs semblables, et dont la maison fut un modèle pour la pratique des vertus et pour l'éducation de la jeunesse ?

Quelques amis, parmi lesquels on compte plusieurs académiciens, ont été presque seuls confidens de ses productions : *Le Thé, le Bon Temps*, sont des morceaux de poésies légères, remplies de grâce et de goût. Il avoit composé un poëme dont il est à désirer que ses enfans permettent un jour la publicité.

En s'approchant de cet homme aimable, il étoit difficile de concevoir comment une imagination si gaie, si légère, si brillante, lui avoit permis de se livrer à de fatigantes études, et d'apprendre le grec, l'hébreu et l'arabe.

Cet excellent citoyen est mort paisiblement, après une maladie longue et cruelle. Il laisse après lui trois de ses fils qui ont défendu avec succès leur patrie et la serviront encore; un quatrième mérite depuis long-temps des éloges dans la carrière diplomatique qu'il a embrassée.

M. de Cramayel étoit maire de Moissi depuis 1816, jusqu'à l'époque de son décès. Il s'est occupé toute sa vie du bien-être des habitans de sa commune, et principalement en faisant aux pauvres les plus nécessiteux le don d'une pièce de terre de la contenance de 31 arpens et demi, louée 600 fr. Il avoit été député de la noblesse du bailliage de Melun, en 1788, et président du département, lorsque cette charge étoit élective et gratuite.

Moissi-Cramayel, situé au milieu d'une plaine peu montueuse, est traversé par une petite rivière, appelée *le Rû d'Andre*, prenant sa source des fossés de Mauny, commune de Limoges-Fourches, et allant se jetter dans la Seine, près Gravoy (Seine et Oise).

L'église de la commune de Moissi-Cramayel est située à peu près au milieu du village; elle renferme le grand autel, d'une forme cintrée, surmonté d'une croix et de deux chérubins; le tableau est *l'Assomption de la Sainte Vierge*, qui est la patronne de l'église, et dont la fête qui est aussi celle du lieu, se célèbre le 15 août; ce principal autel est de l'ordre d'architecture ionique grec : aux côtés de l'autel, sont deux acolytes, Sainte-Barbe, à droite, et Saint-Roch, à gauche.

La première chapelle collatérale étoit autrefois occupée par les ci-devant seigneurs, MM. les marquis de Cramayel; la deuxième chapelle

collatérale est celle de la Sainte-Vierge. Autour et dans l'intérieur de l'église, règne un bandeau sépultuaire des ci-devant seigneurs, où existent leurs armoiries, dont l'écusson est composé de deux ovalaires; dans celui de droite, est la forme d'une fontaine; dans le second, un oranger à tige, et sur cette tige, deux lions grimpans.

Au bas de la porte du chœur, est placée une pierre sépulcrale, dont l'inscription suit :

D. O. M.

Ci gît Jeanne Barli, âgée de 35 ans au jour de son décès, femme de Pierre Talon, fermier de Viercis, paroisse de Montereau-sur-le-Jard, et auparavant, veuve de Louis Jardin, fermier de la Cour, paroisse de Moissy, laquelle ne pouvant faire en mourant, un partage de ses cendres entre ses deux époux, a voulu, dans l'incertitude où reposeroit dans la suite celui qu'elle laissoit vivant, attendre la résurrection avec celui qui l'avoit précédé, a par son testament, élu sa sépulture dans cette église, où a été inhumé ledit Jardin, et y a fondé deux services à perpétuité, de vigiles à neuf leçons, et trois grandes messes, l'une le jour de son décès, arrivé le premier mars 1699, et l'autre, le jour du décès dudit Jardin, arrivé le 24 octobre 1693, et pour témoigner son respect pour l'église de Montereau, sa paroisse, et celle de Réau, paroisse de ses ancêtres, et lieu de sa naissance, y a fait d'autres fondations; savoir: à Montereau, une somme d'argent une fois payée, pour acheter des ornemens nécessaires à ladite église; plus a fondé huit messes basses à perpétuité, audit Montereau; et audit Réau, a fondé sept messes basses aussi à perpétuité, comme il est plus amplement porté au contrat d'abandonnement desdits legs, fait par ledit Talon, son mary, exécuteur du testament, passé par-devant maître Denis Canet, notaire à Melun, le 13 février 1700.

Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

Est encore écrit au nord, et dans la pointe du pignon du clocher, l'inscription suivante :



(*Voyez* le Tableau scénographique, n° 321.)

Réau.

Réau, *vel* Réaux, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun ; revenu 1000 livres ; communians, 130 ; titulaire, Saint-Julien (aujourd'hui Saint-Roch, et 429 habitans).

On ne trouve aucune note historique sur ce village au milieu d'une plaine de labour, entre Melun et Brie-Comte-Robert, et sur la grande route qui le traverse. Il ne présente pas moins beaucoup d'intérêt par sa position agricole. En effet, il existe dans l'étendue du territoire de cette commune dix fermes, un château et une maison bourgeoise, savoir :

Quatre fermes et une maison bourgeoise dans le village ; l'une de ces fermes appelée *La Carrière*, appartient à M. Garnot (Hilaire) maire ; la 2e, à M. Roëttiers-Duplessis ; la 3e à M. Force ; la 4e, avec la maison bourgeoise, à M. Lemière ;

Deux fermes à *Villaroche*, l'une à M. Bourouet, et l'autre à madame de Valencourt ;

La ferme de *Gallande*, qui étoit jadis un château entouré de fossés remplis d'eau, appartenant à M. Rebut ;

La ferme d'*Eprunes* appartenant à M. Chevreux ;

Et enfin la ferme et le château du *Plessis-Picard*, avec un parc, clos de murs, fort étendu, dont M. le chevalier Roëttiers-Duplessis est propriétaire.

On doit à M. Garnot (Hilaire) propriétaire d'une des quatre fermes, cultivateur distingué et maire de Réau, l'invention des *calles trainantes* adaptées à une charrette, et des changemens faits dans les dimensions des rouelles d'une charrue. Il résulte en effet, d'après les expériences faites par des personnss de l'art, 1° que les *calles trainantes* produisent un effet très-avantageux ; 2° que l'augmentation donnée au diamètre des roues de l'avant-train des charrues, est convenable dans les terrains en plaine, et que dans ce cas, elle pourroit donner lieu à une dimention d'application de force d'environ un tiers. Aussi la société d'agriculture de Melun a-t-elle voté des remercîmens et des éloges à M. Garnot, et une récompense au charron qui a construit le modèle de charrette et de charrue mis sous yeux, ainsi qu'au serrurier qui a fait le dynamomètre d'épreuves.

On a employé à Norfolk en Angleterre, une charrue beaucoup plus avantageuse que celle employée dans le même pays. On pense qu'elle ne doit cette grande supériorité qu'à la hauteur de ses rouelles. Ceci vient à l'appui des expériences qui ont été faites à Réau, et confirme l'avantage obtenu par M. Garnot*.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 405.)

Servon.

Servon, *aliàs* Cervon, *Servum*, *Servûn*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

On lit dans Fortunat, contemporain de Saint-Germain, évêque de Paris, que ce saint, en venant d'Autun à Paris étoit resté long-temps à Champeaux-en-Brie, s'étant mis en route pour arriver en cette ville, opéra deux guérisons miraculeuses à moitié chemin. Il ne faut que jeter la vue sur la carte pour s'appercevoir que Servon est précisément à la moitié de la route de Champeaux à Paris, y ayant cinq lieues de part et d'autre.

Ce village est sur le bord de la longue plaine qui conduit à Brie, et dans un pays de terres labourables avec quelques prairies et étangs. La pente du coteau regarde l'orient. Au-delà du ruisseau est le château de Villemenon dont il va être parlé en particulier. L'on ne comptoit, en l'année 1709, que 48 feux; en 1726, le Dictionnaire universel de la France marquoit 122 habitans ou communians; et en 1745, on comptoit à Servon 26 feux (aujourd'hui 313 habitans).

L'église est un édifice qui a mérité l'attention du célèbre abbé Chastelain, au moins quant au chœur, qui finit en carré comme plusieurs autres; mais au fond règne une galerie à colonnes et vitrages en arcades grecques, plus élevées que le haut du retable qui est fort grand. La voûte de ce chœur est sans ogives à huit feuillages, d'un goût qui ne se voit point ailleurs, un à chaque angle et un à chaque milieu, même à celui qui est

* Il sembleroit, d'après ce que nous venons de citer, que la plus grande amélioration apportée jusqu'à présent à la charrue, seroit celle de l'augmentation des rouelles; cependant, suivant les expériences les plus récentes faites par M. Mathieu de Dombale à sa ferme modèle de Roville, expériences consignées dans un mémoire qui a valu la médaille d'or à son auteur, accordée par la société centrale d'agriculture de Paris, la plus grande perfection à laquelle puisse atteindre la charrue à avant-train, consiste à égaler la charrue simple dans le minimum de perte de force; aussi M. Mathieu de Dombale n'emploie-t-il plus que la charrue simple dans son exploitation de Roville.

sur sa porte. L'ouvrage de la galerie paroît être du XIIIe siècle, et la voûte avec les ornemens ne semblent être que du XVe. Cette église reconnoît pour patronne Ste.-Colombe, vierge, martyrisée à Sens le 31 décembre. La dédicace en fut faite autrefois le 25 août, sans qu'on en sache l'année; elle y est chômée ce jour-là par les habitans, et Saint-Louis est remis au lendemain; ce qui désigne que cette dédicace auroit été faite avant l'établissement de la fête de ce saint roi. La concurrence des deux fêtes fait croire au reste que Saint-Louis est le second patron. La statue de Sainte-Colombe, avec un ours à ses pieds, est placée dans le côté droit ou méridional, et celle de Saint-Louis est de l'autre côté. Elles ont été faites en 1651 par Pierre de Troussy. Le tableau du retable est de la même année. Le sanctuaire étoit décoré de colonnes de cuivre. La nef est moderne; on y remarque à l'entrée, au-dessus de la grande porte, une tribune où se tenoit le seigneur attenant de son château qui y étoit contigu. A droite du chœur est le mausolée d'un ancien seigneur, de la hauteur de trois pieds, au-dessus duquel sont représentés à genoux le mari, la femme et les enfans vêtus à l'antique. Il fut dressé par les soins du mari après la mort de son épouse. On lit au bas de ces figures :

« Cy-dessous gist noble Damoiselle Marguerite de Herbert, jadis femme » de noble seigneur Jacques du Moullin, seigneur de Briis et Servon » en Brie, eschanson ordinaire du Roy Henry second de ce nom : » laquelle trespassa le XXIII jour de février M. DC LII. Et auprès d'elle » Estienne, Pierre et Jacques du Moullin ses enfans. Priez Dieu pour » leurs âmes. Amen.

« Cy-dessous gist Noble Seigneur Jacques du Moullin, Eschanson » ordinaire du Roy Henry second de ce nom, Seigneur de Briis sous » Montlhéry, Servon et de la Motte-Grapin en Brie; qui trespassa le.... » Priez Dieu pour lui. »

On n'a pas rempli le vide de cette dernière épitaphe, parce que Jacques du Moullin mourut en sa terre de Briis, et qu'il y fut inhumé en 1571, dans l'église paroissiale.

Dans la chapelle de la vierge est attachée sur le mur l'épitaphe de Claude Mallier, seigneur de la Houssaye, Servon, etc. décédé en 1609, et on voit sur le pavé celle de Henri de Lyonne, mort en 1697, seigneur aussi de Servon.

Les voici en leur entier :

Hic jacet Claudius Mallier Houssæus, Servonius, longo Proavorum

ordine nobilis, inculpatâ vitâ, absolutâ virtute, qui ab ineunte ætate cum ingenium iis artibus excoluisset, quæ patriæ præsidio, nomini et familiæ suæ ornamento egrægiis pro Repub. laboribus, domi, peregreque functus, inter Ærarienses sacrique scrinii Scribas ad lectus, summis, mediis et infimis charus immò et utilis, vitam Religione, fidei integritate, obsequiis, sedulitate cumulavit, acerbissimis podagræ doloribus diu conflictatus, septimum agens et septuagesimum ætatis suæ annum animam Deo, cadaver huic humo testamento reddidit XVI *Kal. Maii, anno Christi* M. VI. C. IX. *Margaretæ Lyone amantissimi Mariti per* XLVII *annos dulcissima Conjux, luctu implexa, et concordis conjugii usque memor, unà cum Defuncti Nepotibus hæredibus, hoc monumentum posuit.*

Requiescat in pace.

« Cy repose le corps de défunt Claude Mallier, vivant Seigneur de » Houssay et de Servon, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison et » Couronne de France et de ses Finances, qui décéda le 11 avril 1609. »

Le mot de Servon qui avoit été ôté par violence sur les tombeaux de MM. du Moullin et Mallier, a été rétabli par arrêt du conseil du roi le 7 décembre 1666.

« Cy gissent

» Messire Henry de Lyonne, Chevalier-Seigneur-Comte de Servon, » Laborde-Grapin, et autres lieux, Mareschal des Camps et Armées » du Roy, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lequel est décédé le 24 » Avril 1697, âgé de 67 ans.

» Et Dame Françoise de Selvois son épouse, laquelle est décédée le » 2 Janvier 1701, âgée de 61 ans.

» Cy gist Dame Geneviève Mercier, épouse de Monsieur Jean Rogier, » Ecuyer-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses » finances, décédée le 10 Octobre 1708, âgée de 85 ans 7 mois et » 13 jours. »

Derrière cette église est une fontaine du nom de Sainte-Colombe, laquelle va se perdre dans les étangs de Villemenon.

Autrefois les seigneurs avoient donné une terre pour servir de cimetière aux habitans en temps de peste.

La cure étoit restée à la nomination de l'ordinaire. Le pouillé du XIIIe siècle la mettoit en ce rang, *De donatione Eccl. de Servon*. Le curé étoit gros décimateur avec la fabrique.

On voit proche le château de Villemenon des restes d'une ancienne chapelle, qui étoit sous le nom de Saint-Gatien.

Servon a eu des chevaliers qui en étoient seigneurs dès le XIIe siècle. Un Paganus de Servon et sa femme Rozaline sont mentionnés au cartulaire de Longpont à l'année d'une croisade du règne de Louis VII en 1142.

Maurice de Sully, évêque de Paris, qui siégea dès l'an 1161, accorda à l'abbaye d'Yerres des lettres qui certifioient la vente que Milon de Servon, chevalier, avoit faite à cette maison, de trois muids de grains à prendre *apud Braiam* (c'est le nom ancien de Brie-Comte-Robert), moyennant le payement de quarante-sept livres. Ce Milon eut un fils de même nom, lequel n'étoit encore qu'*Armiger*, écuyer, lorsqu'il vendit, conjointement avec sa femme Petronille, aux hommes de Sussy, la voierie de Sussy, qu'il tenoit en fief de Simon de Cossigny.

Après une lacune un peu grande, on ne retrouve de seigneurs de Servon qu'à la fin du règne de Charles VII. C'est dans un contrat par-devant notaires, du 14 octobre 1460, par lequel Jean de Marigny, chargé de procuration de Perrette de la Rivière d'Aulnoy, dame de la Roche-Guyon, vend à Louis de Bolene dit de la Rochette, maître-d'hôtel du roi, seigneur de Bruyère et capitaine de la Bastille à Paris, les terres et seigneuries de Servon et de la Borde-Grapin, huit cent vingt-cinq livres parisis.

Il est certain que cette terre fut possédée pendant une très-grande partie du XVIe siècle par Jacques du Moullin, qui avoit épousé Marguerite de Hebert ou Herbert, ainsi qu'on a vu par les épitaphes rapportées ci-dessus. Ils sont tous deux mentionnés dans un partage du 20 avril 1545. La tradition est que Marguerite de Hebert étoit tante de Anne de Boulen, fille de Thomas de Boulen, ambassadeur de Henri VIII, roi d'Angleterre. Ainsi, il ne faut point chercher ailleurs dans la Brie la terre où quelques historiens d'Angleterre assurent qu'Anne de Boulen fut élevée, et qui appartenoit à un gentilhomme. C'est à Servon et non à Fontenay-en-Brie que cette fille de Thomas de Boulen, ambassadeur du roi Henri VIII en France, fit la résidence qu'ils disent, parce qu'ils ignoroient que la femme de Jacques du Moullin fut parente d'Anne, et qu'ils ne savoient pas que Servon eût appartenu aux ancêtres de cette dame dès le temps de Charles VII et de Louis XI.

Il n'étoit resté à Jacques du Moullin, décédé le 28 mars 1571 à Briis près Montlhery où il repose, et dont il étoit aussi seigneur, qu'une fille nommée Louise. Elle épousa Sébastien de Morton ou Mirton, seigneur

de Chabrillant en Dauphiné, chevalier de l'ordre du roi, qu'on lit aussi qualifié seigneur de Servon en 1572, et auquel Pierre de la Bocée, administrateur de la commanderie de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, fit hommage en 1577, pour une pièce de terre sise à Servon près la fontaine *Soufflet*. On trouve que le 26 avril 1584, elle fit un échange avec Claude Mallier, sieur du Houssay, secrétaire du roi, à qui elle donna les terres et seigneuries de Servon et de la Borde-Grapin, hôtel seigneurial, moyenne et basse-justice. Néanmoins, la même année 1584, Abel de la Rochette, descendu, selon les apparences, de Louis de Bolen de la Rochette, est dit seigneur de Servon; mais il paroît que Claude Mallier posséda la seigneurie véritablement. En 1588, lui et son épouse Marguerite de Lyonne traitèrent avec les habitans de Servon. Ils leur constituèrent cent écus d'or-sol de rente, à la charge d'en employer une partie aux gages d'un maître-d'école, une autre partie à marier, tous les ans, de pauvres filles, et une autre encore à habiller six pauvres par chacun an. Le contrat est du 2 février. Le seigneur et sa femme vivoient encore en 1606. Depuis ce temps-là Marguerite transporta, du consentement de son mari, la terre de Servon et le château, à Claude de Lyonne son neveu, trésorier du prince de Condé.

Quelque temps après, savoir en 1632, paroît Henri de Lyonne, écuyer seigneur de Servon. On lit dans l'arrêt de 1666 où ces faits ont été puisés, qu'il fut mis cette année-là, en prison au Fort-l'Evêque, à la poursuite de Paul Parent, seigneur de Villemenon, pour des sommes qu'il lui disputoit, et dans la transaction que fit le prisonnier, il ne se dit que seigneur des deux fiefs sis à Servon et de la terre de la Borde-Grapin. Par cet acte, il céda des cens et droits acquis de Louise du Moullin en 1584 et des abbayes de Saint-Denis et d'Yerres. Son épouse s'appeloit Marie Berault selon un acte de 1634. L'historien de Corbeil, dont l'ouvrage parut en 1647, se contente de dire de ce seigneur, son contemporain, qu'il eut une belle maison à Servon, avec droit de moyenne justice au ressort de Corbeil. M. de Lyonne eut un gros procès à soutenir contre François de Verthamont, seigneur de Villemenon, qui se prétendoit seigneur de Servon, à cause que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient pris cette qualité, et paroissoient y avoir été autorisés; mais par un arrêt du conseil d'état du 7 décembre 1666, il fut ordonné que le sieur de Lyonne pourra prendre en tous le titre de seigneur de Servon : Défenses furent faites au sieur de Verthamont de l'y troubler; et ordonné que cette qualité

qu'il a prise sera effacée des inscriptions de l'église de Servon; et celles des auteurs dudit de Lyonne qui ont été effacées, seront rétablies aux dépens dudit Verthamont.

Enfin, Henri de Lyonne, chevalier, seigneur de Servon, obtint du roi l'érection de sa terre en comté, et les lettres-patentes en furent enregistrées au parlement le 5 mai 1683. Il est décédé en 1697, lieutenant-général des armées du roi. La terre a passé depuis à son fils le comte de Servon, et ensuite à son petit-fils le marquis de Servon, qui en jouissoit encore vers le milieu du siècle précédent.

Le château a été démoli.

On voit aujourd'hui à Servon quelques maisons de campagne.

Villemenon est l'unique écart de la commune de Servon. On n'a pu remonter sur Villemenon plus haut que l'an 1269. Celui qui en étoit seigneur, l'étoit en même temps de Villiers-sur-Marne; c'est pourquoi, il prenoit le nom de Guy de Villiers. Cent ans après, un autre seigneur du même Villemenon marqua, dans l'aveu qu'il en donna le 21 juillet 1369, qu'il avoit haute-justice, et sur vingt hostées du village de Servon. En 1385, Louis Sanguin tenoit de la vicomté de Corbeil l'hôtel et la seigneurie de Villemenon près Servon, avec haute justice; et outre cela, le moulin et la pêcherie de ce lieu. En 1427, Jean Sanguin étoit seigneur de Villemenon. Ce fut lui probablement qui, rebâtissant la chapelle castrale, lui fit porter le nom de Saint-Jean-Baptiste, qu'on voit qu'elle avoit en 1474. Cette terre continua apparemment d'appartenir aux Sanguin le reste du siècle.

En 1538, Antoine Bohier ou Boyer en étoit devenu seigneur. Il avoit voulu épouser Anne Poncher, sœur de François Poncher, évêque de Paris. Ce fut à eux que la haute-justice de Servon et de Forcille fut engagée. Ils obtinrent aux requêtes du palais, le 17 décembre 1556, une sentence qui les maintenoit comme hauts-justiciers en certains droits. La contestation avoit été occasionnée par la *fête des valets*, accoutumée d'être faite le jour de Saint-Louis, et pour laquelle il étoit besoin de la permission du haut-justicier. La déclaration qu'Antoine Bohier avoit faite à la châtellenie de Corbeil est rappelée dans le rôle du ban et arrière-ban de l'an 1597, en ces termes : « Le fief, châtellenie et seigneurie de » Villemenon, assis en la paroisse de Servon, en Brie, baillé par » déclaration par Maistre Antoine Boyer, chevalier, valant quatre cent » soixante et quatorze livres neuf sols. »

On croit que le château de Villemenon fut bâti de leur temps, et par les soins de quelqu'un des Poncher. De la Barre dit à la page 21 de son histoire de Corbeil, que ce fut le général Poncher qui bâtit ce beau château : par où il faut entendre Jean Poncher, général des finances en Languedoc, Dauphiné et Provence, qui étoit cousin-germain d'Anne Poncher, dame de ce lieu ; et à la page 227, il écrit qu'il fut bâti par François Poncher, évêque de Paris. Ce dernier sentiment est beaucoup moins vraisemblable, par la raison que ce prélat mourut en 1532, dans le temps même qu'Antoine Boyer et Anne Poncher sa sœur, jouissoient nouvellement de cette terre.

Jacqueline Hurault paroit en 1575, comme dame de Villemenon : ce fut alors qu'elle en rendit hommage et aveu au sieur de Saint-André, conseiller au parlement de Paris, seigneur héréditaire de la vicomté de Corbeil. Elle étoit veuve de François Robertet, secrétaire des finances. Son hommage étoit pour raison de quarante-cinq livres de rente inféodée qu'elle avoit droit de prendre sur la seigneurie de Servon, mouvante du roi, à cause de la Tour de Brie-Comte-Robert ; lequel droit étoit fondé sur l'acquisition qu'elle en avoit faite le 9 août 1551.

Charles de Rostaing jouit, depuis cette dame, de la terre de Villemenon, et la vendit à Paul Parent, le 6 juillet 1597. Ce fut ce Paul Parent, qui fit valoir le plus ses droits dans Servon. Dès la seconde année de sa jouissance, Henri IV avoit réuni les justices de Servon et Forcille à la châtellenie et prévôté de Corbeil, et le parlement avoit ordonné que ceux qui les possédoient seroient appelés. Mais en 1600, la cour ajouta que Paul Parent seroit remboursé de la somme de trente-trois écus pour laquelle la haute justice avoit été aliénée en 1538. Par là M. de Villeroy devint seigneur haut-justicier de Servon ; en sorte que Claude Mallier, n'étant que moyen et bas-justicier en 1604, fit présenter le 26 juillet à ce haut-justicier un placet, en conséquence duquel il lui fut permis de faire célébrer à Servon la fête des valets le jour de Saint-Louis. Le même Paul Parent obtint le 21 juillet 1610, au châtelet, une sentence qui lui permettoit de faire effacer les titres, ceintures et armoiries du sieur Mallier, décédé, qui étoient autour du chœur et de la nef de Servon. En 1625, une sentence du bailliage du palais lui adjugea la jouissance de haute-justice et de droits honorifiques en l'église de Servon. De la Barre écrivit, quelques années après, que le sieur Paul Parent se disoit haut-justicier dans le village de Servon ; ce qui lui avoit causé des procès

avec M. de Lyonne. Il ajoute que les arrêts des 13 mai 1660 et 18 mars 1661 avoient toujours conservé le ressort à la prévôté de Corbeil.

Jacques Dollu posséda la seigneurie de Villemenon après Paul Parent: il avoit épousé une parente dont il eut le château que François de Verthamont eut d'elle. A l'égard de la terre, il se la fit adjuger par décret en 1645. Ce fut sous ce dernier possesseur (François de Verthamont) que le conseil décida le 7 décembre 1666, la contestation mue entre lui et M. de Lyonne sur la seigneurie de Servon. Le seigneur de Villemenon fut condamné, comme il est marqué ci-dessus, et outre ce, de quitter l'indue possession de soixante arpens de terre appartenant à la fabrique de Servon, et vingt-huit appartenant au curé.

Dans le siècle précédent et environ depuis l'an 1724, Villemenon a appartenu à M. Dubois, secrétaire du cabinet, intendant des ponts et chaussées, et frère du cardinal de ce nom, premier ministre. Son fils, appelé le chevalier Dubois, en jouissoit après lui. Ce sont aujourd'hui les héritiers de M. Selves, ancien jurisconsulte, qui jouissent du château et de la ferme qui en dépend; cette ferme est très-considérable.

Berthemont ou Berethmont étoit un fief dont le manoir consistoit dans la première maison du village du côté du grand chemin. Il a été parlé de ce fief dans le fameux arrêt de Servon, à l'occasion du fils du sieur Tartereau, seigneur, que le bailli de Villemenon fit ôter du chœur de l'église de Servon et mettre dans la nef; comme aussi à l'occasion du ban que ce seigneur de fief particulier avoit fait mettre dans le chœur, que le même bailli fit ôter. On y lit à la page 92 que le roi lui permit d'avoir un selle dans le même chœur, sans cependant pouvoir prétendre aucuns droits honorifiques. Ce fief a appartenu, vers le milieu du dernier siècle, à M. Boulanger du parlement.

La Fossée étoit mentionnée dans un acte de l'an 1605, comme un lieu de la paroisse de Servon, où Claude Mérault, auditeur des comptes, avoit alors une maison avec oratoire.

Vaux-d'argent étoit un simple canton ou chantier, nommé dans l'arrêt page 51.

Bonbon étoit un fief sis au village de Servon, consistant en justice moyenne et basse; il étoit mouvant de la seigneurie de Servon.

Rademont, selon un mémoire de l'an 1655, étoit un fief sis à Servon, que Pierre de Marillac, chevalier, seigneur de Beaulieu, et Anne

Portus sa femme, du côté de laquelle il le tenoit, vendirent alors à Jean Chauchon, écuyer, sieur de Brevan, maître-d'hôtel du roi et maître des courriers de Bourgogne. Il consistoit en maison, colombier et quarante arpens de terres et prés sis à Servon et Villemenon. Il étoit dit mouvant des seigneurs de Servon et de Boubon, et chargé de redevance envers la commanderie de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Le village de Servon est, comme il a été dit ci-dessus, sur un coteau qui domine la petite rivière de Réveillon. Le ruisseau d'une fontaine y fait tourner un moulin dont madame Tournemine, demeurant à Villecrenne (Seine et Oise), est propriétaire.

La presque totalité du terroir de cette commune est en terres labourables; il y a peu de prairies et de vignes : pierres coquilières.

Il existe dans Servon une très-belle ferme exploitée par M. Jullemier, maire, possédée par M. Patron, propriétaire à Paris.

On remarque dans la commune de Servon quatre maisons bourgeoises, appartenant à MM. Corbey, Carlier, madame Bardon, fille Rousseau; et M. Le Prête, demeurant au Hâvre.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 208.)

Soignolles.

SOIGNOLLES, *aliàs* Sognolles, *Cichoniolis*, *Ciconellis*, *Ciconiolis*, etc. étoit autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Quelques titres du XIIIe siècle, dont on n'a pu en produire qu'un seul, l'appellent *parochia de Cichoniolis;* mais on en connoit deux ou trois autres du même siècle, dont l'un qui est de l'an 1228, met deux fois : *Apud Ciconiolas ;* et un autre de l'an 1220, qui marque *in parochia de Ciconellis ;* aussi bien que le nécrologe de la cathédrale de Paris qui écrit indifféremment *Ciconnellæ* et *Ciconeliæ*.

Puisque nous n'avons point de titres qui fassent mention de ce lieu avant le XIIIe siècle, il est bon d'avertir que si dans ce temps-là quelques auteurs d'actes l'ont nommé en latin *de Ciconiolis* ou *de Ciconeliis*, ou *Ciconelles*, d'autres aussi, du commencement du même siècle, l'ont désigné par *de Cognoliis*, le pouillé par *de Ceognolis*, et quelques titres de ce même temps se sont servi de l'expression vulgaire Choignoles, Ceongnolles. Pour finir cette discussion préliminaire, il nous a paru que Soignolles étoit dérivé plus naturellement du même langage qui a formé

Sogne et Soignies qui sont des nomsde lieux qu'on ne peut guère tirer que du vieux mot qui a produit en basse latinité *Sonia* pour *Hospitium*, d'où l'on disoit au VIIIe siècle *soniare*, pour *hospitio exipere* : en sorte que Sognoles ou Soignoles auroit été tiré du diminutif *Soniolæ*, qui auroit anciennement signifié *hospitiola*, ce qui est d'autant plus probable que notre Soignolles étoit sur le chemin de Melun à Tournan et à Meaux, comme sur celui de Paris à Provins, etc.

La situation du village ou bourg est dans un vallon où est le cours de la rivière d'Yerres. Il est construit au rivage gauche de cette rivière qui, autrefois, couloit en cet endroit par-dessous la terre, ce qui rendoit le pont souvent inutile, mais aussi dans d'autres moments, c'est-à-dire, dans les débordemens, il étoit insuffisant. Cet ancien pont étoit en mauvais état ; il a été reconstruit à neuf depuis quelques années, et actuellement il est d'une grande utilité pour la commune et les communications de Melun à Tournan par la traverse. Ce lieu a plusieurs écarts dont il sera parlé ci-après. On y voit des vignes sur les coteaux dont l'exposition est heureuse. Le reste est terres labourables avec quelques petits bois et des prairies. La paroisse comprenoit 200 feux en 1709. En 1726, le nombre d'habitans ou communians étoit de 555, ce qui marque une diminution de feux. Le dénombrement fait par le sieur Doisy en 1745 ne met que 120 feux à Soignolles ; ce qui cadroit avec le nombre de 500 communians que l'on y comptoit au milieu du siècle précédent (aujourd'hui 670 habitans). Ce lieu est assez bien bâti pour être à huit lieues de Paris.

La Sainte Vierge est patronne de l'église de Soignolles. L'édifice est entièrement du XIIIe siècle, sans galeries ni vitrages dans ce qui est au-dessus des pilliers du chœur et de la nef, mais avec aile de chaque côté, laquelle est terminée en pignon aussi bien que le sanctuaire. Du côté du septentrion ce bâtiment est supporté par une tour de grès. Cette église a été dédiée le 14 juin de l'an 1545, par Charles, évêque de Megare, qui y donna même les ordres suivant la permission de l'évêque de Paris.

La nomination et collation de cette cure appartenoit de plein droit à l'archevêque de Paris, ainsi qu'il conste par tous les pouillés de l'ancien diocèse, à commencer par celui du XIIIe siècle qui marquoit : *De donatione Episcopi Ecclesia de Ceognolis*. C'est non-seulement de cet article du pouillé que l'on apprend que la cure existoit dès le règne de Philippe-Auguste, mais encore de ce qu'on y trouve un curé en 1218. Il est appelé *Savinus presbyter* de Ciconiolis dans une lettre par laquelle Guillaume,

évêque de Paris, certifie que ce curé approuve la vente de la dixme de Barneau*. Le nom d'un autre curé est marqué dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580; c'est Joseph Nepveu, qui fut député pour l'état ecclésiastique par le canton de Brie-Comte-Robert, afin d'y déclarer qu'ils ne sont sujets ni justiciables du prévôt de Paris, qu'ils sont hors du gouvernement de l'Isle de France; et au-dedans de celui de Brie et de Champagne.

Le curé étoit gros décimateur avec le chapitre de Paris, la fabrique, les abbayes du Jard et de Livry. On lit au grand pastoral de Paris, que Pierre Buinelle, chevalier, et Avaline sa femme, engagèrent au chapitre de Paris, pour la somme de six vingts livres, en 1218, le quart qu'ils avoient dans la dixme *de Cognoliis*. Un des illustres curés de ce lieu a été Jacques Merlin, professeur en théologie, qui permuta le 27 novembre 1511.

Il y avoit sur le territoire de Soignolles, à une demi-lieue de l'église paroissiale vers l'orient, un prieuré sous le titre de Saint-Sebastien de Monts qui est le nom du hameau. Il dépendoit de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, à laquelle on le disoit réuni. Il étoit chargé d'une messe par semaine, qui étoit acquittée par le vicaire de Soignolles. En 1594, ce prieuré étoit désigné ainsi: *Sancti Martini aliàs Sancti Sebastiani*. En 1573, Jean Beluze, prieur, fit un échange de quelques pièces de terre avec noble Jacques l'Allemant, conseiller au châtelet. Il étoit apparemment père ou oncle d'un autre Jacques l'Allemant, clerc parisien, qui eut en 1594 des provisions de ce bénéfice en cour de Rome. Selon le Dictionnaire universel de la France, ce prieuré produisoit 700 livres.

Il y a eu différens fiefs sur la paroisse de Soignolles: les uns répondoient à Corbeil, d'autres à Melun, d'autres à Brie-Comte-Robert. De plus on a remarqué qu'il ne se trouve point dans l'antiquité reculée, de chevaliers qui se soient dits seigneurs de Soignolles, ni même qui aient pris le nom de Soignolles, mais bien de Monts qui n'est qu'un hameau.

Monts est le lieu où étoit situé le prieuré dont on vient de parler; le coteau n'a cependant rien de roide ni de fort élevé. En 1220, un Milon *de Montibus* fut plege envers le chapitre de Paris. Ce même chevalier et Ansel son frère, aussi chevalier, beau-frère d'André de Soignolles, clerc, tenoient de ce clerc trente-six arpens de terre dans la paroisse, dont

* Vers le même temps vécut un clerc appelé *Andreas de Ciconiolis*, mentionné au petit cartulaire de l'évêché, à raison de l'hommage qu'il rendit à l'évêque Guillaume en 1228, pour un labourage qu'il avoit à Noisy.

André fit hommage en 1228 à l'évêque Guillaume. Il y a apparence que ce fut de cette famille de Monts qu'étoient les deux Marguerite de Monts qui furent faites abbesses de Faremoutier, l'une en 1289; l'autre en 1291. C'étoient la tante et la nièce.

Il n'existe plus qu'une ferme, qui appartient à M. Boula de Nanteuil.

Barneau, *aliàs* Berneau, *Bernolium*, est un autre hameau plus voisin de Soignolles, aussi situé sur un coteau exposé au nord, et composé en 1740, de douze ou quinze maisons. Il est connu dès le XIIIe siècle par le moyen des titres de Notre-Dame de Paris et de l'abbaye de Livry. On y apprend qu'à l'occasion de la fondation de deux chapelains de St.-Eustache, que Guillaume Point-l'Asne, bourgeois de Paris, désira fonder, Guillaume Buinelle engagea en 1220, pour la somme de trois cents livres, à l'église de Paris tout ce qu'il avoit dans la dixme *de Bernolio quæ est in Parochia de Ciconellis*, à quoi consentirent Guy, vicomte de Corbeil, et Guillaume son frère, parce qu'elle étoit mouvante de leur fief et que Milon de Monts et autres chevaliers en furent caution. Le doyen Etienne fut aussi mis en possession de cette dixme et de la grange par l'évêque Guillaume de Seignelay. A l'égard de l'abbaye de Livry, la première connoissance qu'elle nous fournit sur Barneau, nous vient d'une lettre que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, écrivit en 1228 au doyen de Presles de se rendre à Soignolles, afin d'y confirmer la vente que Pierre Buinelle et Pierre de Saint-Port, chevaliers, avoient fait à cette abbaye de leur dixme *de Bernolio*, pour la somme de cinq cents livres; vente qui avoit également été approuvée par Guy, vicomte de Corbeil, comme étant de son fief, et par Sevin, prêtre de Soignolles. La réputation de sainteté où étoit alors l'abbaye de Livry, fit que Matilde Cramoël lui donna en 1244 vingt arpens de terre à Berneau *Bernolii*, le long du chemin qui alloit du Brulez au Marchais-Profond.

Il y avoit aussi à Soignolles un hameau appelé *Chateleines*, mais qui n'existe plus. Jean le Bordier de Ceongnolles y avoit une dixme. Elle appartint ensuite à Aubert de Pouilly, homme d'armes, qui la donna telle qu'il l'avoit à l'abbaye du Jard, l'an 1277. Guillaume de Souloire, homme d'armes, qui avoit aussi un droit de dixme au même lieu de Chateleines, le transporta au même Aubert de Pouilly l'an 1279, de l'agrément du chapitre de Melun, comme second seigneur. Et depuis ce temps-là, cet Aubert de Pouilly, chevalier, et Heloïse sa femme, en quittèrent la moitié au chapitre de Paris, pour une somme de cent livres,

du consentement de Raoul, prêtre d'Yèbles, du fief duquel elle étoit mouvante en premier.

Les nouveaux biens que l'abbaye du Jard posséda à Soignolles furent suivis de l'acquisition qu'elle y fit d'une partie des droits du moulin. Le vendeur est inconnu ; mais on sait que ce fut en 1239, et que la vente fut approuvée par Emeline, noble femme de Raoul de Mortery, chevalier, dame du fief, dont Frodon, doyen de Grisy, donna acte. Le moulin étoit apparemment situé sur le ruisseau qui vient de Coubert ; car la rivière d'Yerres n'étoit pas propre à en faire tourner un en ces quartiers-là tout le long de l'année.

Il est parlé, dans un acte de l'an 1585, du fief de *la Burelle*, assis près de Soignolles, alors tenu par Claude Sanguin, sieur de Meudon, de Gilles Malet, sieur de Villepesque et Soisy, que ce dernier renferma dans le dénombrement qu'il donna au roi pour la vicomté de Corbeil. Ce nom de Burelle paroît être celui de Buinelle défiguré. On a vu ci-dessus que ces Buinelle avoient du revenu considérablement à Soignolles. C'étoit des chevaliers vers les années 1220 et 1225. *La Burelle* étoit un hameau de Soignolles. Il appartenoit, dit l'historien de Corbeil, à maître Claude Portal, dont le fief relevoit de la vicomté de Corbeil. Ce hameau ne se trouvoit point marqué dans les cartes. M. Bernard, maître des requêtes, le possédoit en ces derniers temps.

Le même historien marque encore dans son énumération des lieux relevant de Corbeil, *Fontaines*, hameau de la paroisse de Soignolles, qui de son temps appartenoit à M. d'Espernon. Ce lieu étoit en tirant vers Coubert. Il a appartenu, vers le milieu du siècle précédent, à M. Bernard, maître des requêtes.

Il n'existe plus qu'un moulin dit *Fontaines*, appartenant à M. Louault.

En 1580, Louis de l'Hospital, qui possédoit la seigneurie de Coubert, prenoit aussi la qualité de seigneur de Soignolles, ainsi qu'il se voyoit au procès-verbal de la coutume de Paris. Cette seigneurie a été aussi possédée, vers 1740, par M. Bernard, maître des requêtes.

La seule ferme occupée dans le village par M. Lagneau, appartient à M. Nouette d'Andrezel.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 477.)



27

CANTON DU CHATELET.

Le Châtelet.

Le Chatelet, *vel* Chastelet en Brie, autrefois cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; collateur le chapitre de Sens; revenu 1200 livres; titulaire, la Madeleine; 500 communians (actuellement 1121 habitans) d'après le dernier recensement administratif. Cependant MM. les maire et adjoint de cette commune ont assuré que la population, suivant le dénombrement fait par eux-mêmes, n'étoit que de 1056.

Le clocher du Châtelet est remarquable par son élévation; malgré qu'il soit placé presque dans un fond, on l'apperçoit de fort loin de tous côtés: il se compose d'une tour carrée avec quatre petits pignons élevés au-dessus de la tour et une flèche très-pointue au milieu soutenue par des montans à jour.

Le Châtelet, chef-lieu de canton, siége d'une justice de paix, et résidence d'une brigade de gendarmerie, est traversé par la route de Paris à Lyon, et contient douze fermes, savoir:

Le *Château des Dames*, ferme dans l'intérieur de la commune, qui appartient à madame v^e Mauban, épouse de M. Deperraud, propriétaire à Melun: cette ferme appartenoit autrefois aux dames religieuses de Poissy, qui avoient le titre de Seigneur du Châtelet, avec le droit de haute et basse justice: c'étoit anciennement un château appelé le Château des Dames; il étoit flanqué de quatre tourelles dont on apperçoit encore les vestiges à droite en arrivant de Melun au Châtelet;

La Boissière, ferme à l'écart, appartenant à M. Tarbé des Sablons;

La Fauconnerie, ferme appartenant à M. le comte d'Erceville;

La Ferlandière, ferme appartenant à M. Royer, propriétaire à Paris, ainsi que le domaine du *Bois-Louis*, situé à une demi-lieue au nord-ouest du Châtelet: l'habitation principale est entourée de fossés remplis d'eau; un parc d'environ 50 arpens en dépend;

La Gringaletterie, ferme appartenant à M. Rimmel et à madame veuve Rozier; M. Legrand, employé au ministère des finances a été propriétaire de cette ferme, et précédemment elle a appartenu à Joseph Bonaparte;

La Riotterie, ferme appartenant à M. de Montbel;

Le Mesnil, ferme appartenant à M. Lesourt de Guignes;

Les Grandes Maisons, ferme, et une maison appelée le *Petit Châtelet*,

appartenant à M. Palisot de Warnusel, receveur des domaines à Paris;

Deux fermes à *Saveteux*, l'une appartenant à M. Vaury, propriétaire, et l'autre à M. Lajoye fils, vérificateur de l'enregistrement;

Le Traveteau, hameau dans lequel est une ferme appartenant à M. Lefevre, entrepreneur des bâtimens de la couronne à Fontainebleau;

Et enfin le moulin à vent du Châtelet appartenant à M. Perrin, ancien meûnier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 260.)

Blandy-en-Brie.

Blandy-en-Brie, Blandy-les-Tours, autrefois (1771) archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de son nom; patron, Saint-Maurice; collateur, M. l'archevêque de Sens; seigneur, M. le duc de Praslin; 240 feux, 600 communians (aujourd'hui 792 habitans); bailliage, élection et grenier à sel de Melun. Cette paroisse étoit comprise dans le duché de Villars, et depuis Praslin. La chapelle de Notre-Dame, au château de Blandy, fut fondée pour deux chapelains, par Adam, vicomte de Melun, quelques années avant son décès, qui arriva en 1304, et par Guillaume, aussi vicomte de Melun, qui les dota de nouveau l'an 1385, en approuvant la première fondation; elles étoient à la présentation du seigneur et valoient 250 livres chacune.

Le prieuré de Notre-Dame de Roiblay, en cette paroisse, étoit à la collation de l'abbé du Jard, et son revenu de 200 livres.

Il y avoit autrefois à Blandy une maladrerie de 100 livres de revenu; elle fut unie, en 1695, à la maison de charité de cette paroisse.

Blandy, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Blandy, situé dans l'Orléanais, avoit anciennement appartenu aux vicomtes de Melun, comtes de Tancarville. Guillaume IV, comte de Tancarville, vicomte de Melun, maria, en 1417, sa fille Marguerite, à Jacques de Harcourt, baron de Montgomery, et lui donna en dot, entre autres seigneuries, celle de Blandy. Marie de Harcourt, seconde femme de Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, bâtard de Louis de France, duc d'Orléans, par ce mariage de l'an 1439, porta la seigneurie de Blandy dans la maison d'Orléans-Longueville. Les personnes de cette maison résidoient souvent à Blandy. Louis d'Orléans, deuxième du nom, fils de Louis, duc de Longueville et prince de Neufchâtel, y naquit le 15 juin 1510. Cette seigneurie passa dans la maison de Bourbon-Condé par le

mariage de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, avec Françoise d'Orléans, fille de François d'Orléans, vicomte de Melun et seigneur de Blandy, par contrat du 8 novembre 1565.

Pendant la guerre que firent les protestans contre les catholiques, ou plutôt la guerre des princes de la maison de Bourbon contre ceux de Lorraine, en 1567, le prince de Condé, chef du parti protestant, étoit armé contre la cour de France. Cette cour, irritée des succès de ce prince, et de ce qu'à la bataille de Saint-Denis le connétable Anne de Montmorency avoit été tué, usa de représailles: elle chargea François de Balsac d'Entragues, d'aller à Blandy et d'y arrêter la marquise Jacqueline de Rothelin, veuve de François d'Orléans, marquis de Rothelin, et mère de Françoise d'Orléans, qui avoit épousé Louis de Bourbon, prince de Condé. Il est bon de remarquer que d'Entragues, chargé de cette triste expédition, étoit, par sa femme, neveu de la marquise Jacqueline; ce qui ne l'empêcha pas de l'arrêter, ainsi que ses trois enfans, et de les amener prisonniers au château du Louvre, où ils arrivèrent le 13 novembre 1567.

Ce fut à Blandy, au mois de juillet 1572, que le jeune Henri de Bourbon, prince de Condé, célébra ses noces, avec Marie de Clèves, fille de François, duc de Clèves et de Nevers, et sœur des duchesses de Clèves et de Nevers Gonzague.

Le prince de Navarre, depuis roi de France, et célèbre sous le nom de Henri IV, assistoit à ces noces, qui furent le prélude des massacres de la Saint-Barthélemy. Les princes de Navarre, de Condé, de Conti, ses cousins-germains, quittèrent Blandy avec un grand nombre de seigneurs protestans, et se rendirent à Paris, où devoient se célébrer les noces du prince de Navarre avec Marguerite de Valois. Sans écouter les avis salutaires de l'amitié, ces jeunes princes, énivrés par les plaisirs et les fêtes, se précipitèrent dans le piége que leur tendoit une cour perfide et sanguinaire.

Le 13 mai 1610, Charles de Bourbon Condé, comte de Soissons, ne voulut point assister au sacre de Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV, pour quelques mécontentemens que ce roi lui avoit témoignés ou quelques arrangemens d'étiquette. Il s'agissoit de la robe de madame la duchesse de Vendome. Le roi souhaitoit passionnément qu'elle la portât, comme les autres princesses du sang, semée de fleurs de lys; et M. le comte de Soissons, qui ne voulut jamais y consentir, se retira en sa maison de Blandy; il y mourut le premier novembre 1612, et fut enterré

en la chartreuse de Gaillon. Le lendemain, 14 mai 1610, Henri IV fut assassiné.

Jacqueline, marquise de Rothelin, séjourna constamment à Blandy; elle y mourut et fut enterrée dans le milieu du chœur de l'église, sous la lampe. Son tombeau fut violé en 1793.

Le vieux château de Blandy étoit très-fortifié pour le moyen âge. Le maréchal de Villars, qui en étoit devenu propriétaire, fit découvrir les tours et démolir les principaux corps de bâtimens. Le duc, son fils, le vendit à M. le duc de Praslin. Cette résidence de grands seigneurs, de princes, placée au sein de la France, refuge de quelques turbulens ou ambitieux consommateurs, cause d'inquiétude pour les rois et d'oppression pour les sujets, cette forteresse, disons-nous, fut alors transformée en une ferme inoffensive; elle cessa d'être brillante et commença à devenir utile.

Ce qui subsiste aujourd'hui de cette forteresse féodale, donne une idée de ce qu'elle étoit pendant que de grands seigneurs l'habitoient. Son plan est un pentagone irrégulier. A ses cinq angles s'élèvent cinq tours inégales réunies par des courtines, avec des murs de clôture qui ont neuf à dix pieds d'épaisseur et des fossés de soixante pieds de largeur. Les trois tours, placées au sud-ouest, du côté de la plaine, sont plus fortes et plus hautes que les autres; il en est une, notamment, dont le diamètre est d'environ trente-six pieds, et dont la hauteur est estimée à cent pieds. Sur les ruines du premier corps de bâtiment, on a construit des granges. Cette tour renfermoit une partie des principaux appartemens; son entrée, quoique placée dans l'intérieur du château, étoit défendue par une porte fortifiée et par une forte herse, que l'on voit encore suspendue dans ses rainures. La salle dite *des Gardes*, avec la cuisine, qui subsistent encore, servent maintenant de logement au fermier.

Au bas de cette même tour, est l'ouverture d'un conduit souterrain voûté, dit *la Cave Barrois*, dont l'issue se trouve dans la campagne, à une distance d'une demi-lieue du château, dans le coteau du côté de Melun. De pareils souterrains existoient dans la plupart des anciens châteaux; il en est souvent fait mention dans cet ouvrage.

Le bâtiment de la principale entrée de la forteresse est entièrement démoli.

L'église du bourg, voisine du château, a servi pendant long-temps de prêche aux protestans, et n'a rien de remarquable; elle est cependant

grande et l'une des plus belles des environs. L'église de Saint-Martin, actuellement supprimée, étoit celle des catholiques. Chaque année, le 21 septembre, jour de Saint-Mathieu, il se tient à Blandy une foire très-considérable, qui dure deux jours, où abondent des bestiaux de toute espèce, et diverses marchandises.

On y trouve un hospice très-ancien, desservi par deux sœurs de la Présentation de la Vierge : l'une d'elles s'occupe du traitement des malades à domicile ; et l'autre, de l'éducation des jeunes filles.

On rencontre en ce lieu plusieurs maisons de campagne, et des sources d'eau-vive avec un beau lavoir ; deux moulins, un à eau et un à vent, tous deux appartenant aux héritiers Deneufchâtel ; une tuilerie, rue de la Fontaine aux Ladres, appartenant à madame veuve Tellier qui l'habite ; et une passementerie appartenant à M. Jozon, notaire à Voulx ; M. Laurent fabricant à Paris, en est locataire et la fait valoir ;

Les Vallées, hameau, partie sur Blandy, l'autre sur Saint-Merry ;

Bouisy, ferme à l'écart, appartenant aux héritiers et à la ve Houdouin qui l'occupe ;

Chaulnoy, ferme à l'écart, appartenant à l'hospice de Melun ;

Les Brandins, deux maisons, une du garde appartenant à M. de Praslin, et l'autre au sieur Ratier ;

Et *Les Frileux*, ferme appartenant à M. de Praslin.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 34).

Chartrettes.

Saint-Corneille, *de Carnotulis*, autrefois (1774) paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; conférence de Blandy ; collateur, l'archevêque ; 130 feux, 200 communians (aujourd'hui 518 habitans) ; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Ce joli village est bâti au sommet du coteau qui borde la rive droite de la Seine ; de cette position, la vue s'étend sur le cours de cette rivière, et sur la partie septentrionale de la forêt de Fontainebleau. Il ne reste de l'ancien château du lieu, l'une des seigneuries de la famille de La Rochefoucault, que des parties de bâtimens détachées, et qui appartiennent à divers particuliers.

On remarque dans les environs, plusieurs maisons de campagne, dépendant de la commune de Chartrettes, et qui étoient autant de fiefs avant la révolution, notamment : *Bagatelle*, appartenant à M. Fenaux,

propriétaire et maire de Chartrettes; *les Brandons*, dans la plus belle et la plus agréable situation; *Les Bergeries*, château dans le village, dont M. le baron Laugier de Chartrouses étoit propriétaire, et qui appartient à M. Dumesnil d'Arentières; *Le Pré*, château, appartenant à M. Fiquet, propriétaire; cette habitation, entourée d'un fossé d'eau vive, et bâtie dans le genre d'architecture de la fin du XVIe siècle, passe pour avoir appartenu à Gabrielle d'Estrées: elle y demeuroit pendant les longs séjours à Fontainebleau, de Henri IV, qui fit, dit-on, restaurer et agrandir le château. Ce qui semble appuyer cette tradition, c'est que le propriétaire actuel du château du Pré y découvrit il y a peu de temps, un buste du monarque, qu'il a placé sur le fronton du portail*.

Le Vivier, château qui fait partie du hameau du *Buisson*, dont M. Marrier de Boisd'hiver étoit propriétaire, appartient aujourd'hui à M. Langlumé; *Rouillon*, port sur la Seine, et maison de campagne ayant appartenu à M. Rivoire, et dont M. le baron Allouise est propriétaire.

Les Grandes et Petites Vallées, deux hameaux qui se prolongent sur la rive droite de la Seine, et dans l'un desquels se trouve une maison de campagne appartenant à M. Paris;

Le Buisson, autre hameau où l'on voit deux maisons de campagne appartenant à MM. Roussel et Brigeon;

Et enfin, une jolie maison que l'on peut appeler *le restant de l'ancien château*, appartenant à M. Rossary, propriétaire.

Le village de Chartrettes, suivant le Dictionnaire historique de l'abbé F. X. de Feller (supplément, page 470) a vu naître le poëte Guichard**, qui se distingua vers la fin du siècle dernier, par quelques pièces de vers agréables; il mourut dans son pays, suivant le même auteur, le 23 février 1811. Ses œuvres ont été recueillies et imprimées en 1803; ce sont des odes, des fables, des épigrammes et quelques drames lyriques, entre autres: l'*Amant statue* et le *Bûcheron*, ou les *Trois Souhaits*, dont Philidor a fait la musique.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 86.)

* Le buste dont on parle, a toujours été placé sur le fronton de la porte d'entrée, il n'en a été retiré qu'en raison des travaux entrepris pour la restauration de la façade principale, lesquels travaux étant terminés, il sera probablement replacé dans le lieu où il a toujours été.

** *Note de l'Éditeur.* D'après les recherches faites sur les registres de l'État-Civil de cette commune, rien ne constate que le poëte Guichard y soit né; seulement on sait qu'il y a habité, pendant quelque temps, une maison de campagne.

Châtillon-la-Borde.

Chatillon-la-Borde, autrefois (1775), Chastillon-sous-Bretignou, St.-Thibault et St.-Loup, *de Castillione in Bria*, prieuré-cure de l'ordre de Prémontré, dans l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Blandy; collateur, l'abbé d'Hermières; 28 feux, 70 communians, (aujourd'hui 231 habitans); situé dans la Brie-Française, sur la rivière de Bretignou; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

La Borde, dit *La Borde-le-Vicomte*, est un hameau, à une demi-lieue de Châtillon; où l'on voyoit les tours d'un ancien château, entouré de fossés, que Gabrielle d'Estrées a habité.

Ce domaine étoit depuis long-temps dans la maison des vicomtes de Melun, et il échut en partage avec Eprunes, vers 1260, à Jean, 3[e] fils d'Adam III, vicomte de Melun, et de Comtesse de Sancerre.

Simon I, fils de Jean et d'Isabeau de Montigny, étoit seigneur de La Borde et de La Chapelle-Gauthier vers 1311. Il eut deux fils de sa femme Marie, dont l'aîné fut seigneur de La Borde et de Courtery qu'il acquit en 1333. Sous le nom de Jean III, celui-ci épousa Isabeau de Guerchy, et leur fils aîné, Jean de Melun, 4[e] du nom, dit le Brun, seigneur de La Borde-le-Vicomte, de Dannemois, de Courtery et de Viane, épousa Isabelle de Savoisy, dont il eut neuf enfans, parmi lesquels Philippe l'aîné succéda à la seigneurie de La Borde, et Jean fut la tige de la maison de Melun-Courtery, ainsi qu'il sera dit en son lieu.

Philippe de Melun, chevalier, seigneur de La Borde-le-Vicomte et de La Mothe-Saint-Acraye, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Brie et capitaine de Provins, mourut en 1466.

De Jeanne, dame de Nantouillet, des Landes et de Lumigny, sa première femme, il eut Charles qui suit et Louis, évêque de Meaux;

De Jeanne de Torsay il n'eut qu'un fils, Jean de Melun, seigneur de Lezay.

Le dernier seigneur de La Borde-le-Vicomte de la maison de Melun paroît être Charles de Melun I[er], qui posséda pendant quelques années toute la faveur du roi Louis XI, qui érigea, en considération de ses services, sa terre de Landes en baronie, au mois de juin 1462, et lui en accorda la haute justice; lui donna en 1463 la confiscation des biens du comte de Dampmartin; le fit son lieutenant général dans tout le royaume, et grand maître de France en 1465. Il eut pour un temps l'autorité sur toutes les armées de France, ne lui manquant que le titre de connétable dont il

faisoit les fonctions. Cette faveur ne fut pas longue, car étant tombé en la disgrâce de son prince par la malice de ses ennemis, qui l'accusèrent d'avoir intelligence avec ceux de l'état, son procès lui fut fait, et il eut la tête tranchée dans le marché d'Andely, 20 août 1468.

Le château de La Borde a été démoli.

Ce beau domaine appartient aujourd'hui à M. de Choiseul (Maxime).

Deux fermes, l'une appelée *La Grange des Bois*, et l'autre *La Pagesse* appartiennent : la première à M. Vaury, propriétaire demeurant à Suscy, et la 2e à M. de Choiseul (Maxime). Ces deux fermes sont actuellement en masures et ne sont point habitées.

Il existe à Châtillon, un relais de poste aux chevaux.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 92.)

Courtry-les-Granges.

Courtry-les-Granges, *vel* Courtery, Saint-Laurent *de Courteriaco*, autrefois (1776) prieuré-cure de l'ordre de Prémontré, archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Blandy; 95 feux, 260 communians (aujourd'hui 141 habitans); collateur, l'abbé d'Hermières; seigneur, M. de Sourdis; revenu 1100 livres; titulaire, Saint-Laurent; situé dans la Brie-Française; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

L'ancienne paroisse de *Milly*, où il ne se trouve plus qu'une ferme, faisoit partie de cette commune.

Courtry appartenoit depuis long-temps à la famille des vicomtes de Melun, lorsqu'il échut avec la seigneurie du Mesnil en partage à Jean, fils puîné de Jean de Melun 4 du nom, seigneur de La Borde (voir plus haut article *La Borde-le-Vicomte*) et d'Isabeau de Savoisy, qui mourut le 22 juin 1467. De sa femme Marie du Fouilloux, il laissa Louis de Melun 1, seigneur de Courtery, du Mesnil et du Bugnon-Potereau, lequel épousa Jeanne Bonnet, dame de La Chapelle-Bertrand dont il eut six enfans : l'aîné Louis de Melun, 2 du nom, seigneur de Courtery, du Mesnil, de La Chapelle-Bertrand, du Potereau et de Massoures (aujourd'hui Massouris), époux de Catherine de Roarthais. De leur mariage naquit une fille unique, Madeleine de Melun qui succéda à son père en tous ses biens qu'elle porta en mariage, le 29 décembre 1549, à François D'Escoubleau, seigneur de Sourdis; sont descendus de cette union les seigneurs de La Chapelle-Bertrand et de Courtery, dont le domaine est resté dans cette famille jusqu'à nos jours.

M. le duc de Praslin actuel fit l'acquisition de la terre de Courtry et commença à faire reconstruire, en 1820, le château avec les matériaux provenant de la démolition du château de Saint-Germain-Laxis. Il est entouré de fossés remplis d'eau, et offre dans son ensemble un mélange bizarre des constructions caractéristiques des anciens manoirs féodaux et des domaines modernes.

Courtry renferme 3 fermes importantes : *Ailly*, *Milly* et *Les Granges*. Elles appartiennent toutes trois à M. le duc de Praslin.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 131.)

Echou-Boulains.

Echou-Boulains (*aliàs* Echou Boulain) la Madeleine, autrefois (1772) paroisse de l'archidiaconé de Melun; doyenné et conférence de Montereau; érigée en cure l'an 1678; tirée des paroisses de Valence et Coutançon; et composée de deux villages, savoir : Echou qui dépendoit de Coutançon, et Boulain, où étoit l'église paroissiale, de Valence; collateur et seigneur l'abbé de Prully. Ces villages étoient situés dans la Brie Française, et contenoient 60 feux, 150 communians (aujourd'hui 484 habitans); élection et grenier à sel de Montereau.

Boulains forme maintenant une commune nommée *Echou-Boulains*.

Il y avoit dans cette paroisse un étang considérable qui a appartenu à l'abbé de Prully : cet étang est actuellement en prairies, et appartient à M. Deloynes, propriétaire également d'une ferme, autrefois château qui a appartenu à François 1er. On y voyoit encore, avant la révolution, les armes de ce prince au-dessus de la principale porte d'entrée. M. de La Rochefoucault, abbé commendataire de Prully, a aussi été propriétaire de ce château, et ses armes ont été remarquées sur le même fronton de cette porte.

Il existe dans cette commune plusieurs autres fermes dont celles de *Beaumont*, de *Belair*, de *L'Archevêque* et de *L'Etenson* appartiennent aux héritiers de M. Foix; dans Boulains, deux fermes, l'une appartenant à M. Moreau, propriétaire à Montereau, l'autre à M. Dupont, propriétaire à Varennes, tous deux gendres de madame Fauquez; à l'écart, la ferme de *La Grande Loge*, à M. Cazenave, propriétaire à Pontoise; celle des *Bloux*, appartenant à M. Maréchal, propriétaire à Montereau, gendre de madame Fauquez; *Les Cordeliers*, ferme appartenant à M. Millet, propriétaire à Tournan; et *Les Gargots*, ferme appartenant à M.lle Rosine Fauquez jeune.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 156.)

Féricy.

FÉRICY, Sainte-Osmane, *de Fericiaco*, autrefois (1779), cure de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; conférence d'Héricy; collateur, l'abbé de Saint-Denis en France; seigneurs, MM. de la Sainte-Chapelle; 48 feux, 120 communians (aujourd'hui 670 habitans); cette paroisse étoit située dans la Brie-Française; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Gauthier Cornut, IIIe du nom, 67e archevêque de Sens, confirma, l'an 1233, la transaction faite entre l'abbé et les religieux de Saint-Denis et le curé de Féricy (*Gallia Christiana*).

Il y avoit dans cette paroisse, une chapelle fondée, en 1661, par dame Barbe *Perillaut* de Sens, qui la dota d'abord de 100 liv. M. Antoine *Bigot*, conseiller du roi, auditeur de la chambre des comptes, y ajouta 150 livres; enfin cette fondation fut augmentée, en 1691, de 50 livres, par Me Louis *Dupré*, avocat en parlement. L'ecclésiastique qui desservoit cette chapelle, étoit amovible; il étoit chargé de dire quatre messes par semaine, et de faire le cathéchisme.

On prétend que le nom de Féricy vient de ce qu'un prince français, chassant dans les bois qui entourent cette commune, trouva un énorme sanglier de meute couché sous les pieds d'une princesse irlandaise réfugiée en France, sous la persécution de Dioclétien, dans une cabane élevée près de la fontaine qui porte son nom; que ce prince appela les gens de sa suite, en criant en latin, qui étoit la seule langue que l'on parlât alors: *Fera, est hic;* et que c'est de ce mot qu'est tiré son nom de Féricy.

Il existe dans cette commune une jolie maison bourgeoise, appelée *La Salle*, que l'on peut qualifier de château, appartenant à M. Pinson de Menerville, conseiller en la cour de cassation, chevalier de la légion-d'honneur, maire de Féricy. Cette propriété étoit anciennement un fief du même nom de La Salle, relevant directement de MM. de la Sainte-Chapelle de Paris. Il existe aussi, dans l'intérieur, une belle fontaine appelée *La Fontaine Sainte-Osmane*.

La ferme de *La Gennerie*, à côté de laquelle il y avoit un château du même nom, appartient à M. Thibault, propriétaire à Paris; celle de *La Vue*, à M. Sellier, receveur du timbre à Paris; et les deux moulins, *Le Chenoy* à M. Lepage-Wallier, propriétaire meûnier qui l'occupe, et *Le Teynery* à M. le comte de Meulan, propriétaire, qui va y établir un mécanisme pour le sciage des bois.

(*Voyez le* Tableau scénographique, no 170.)

Fontaine-le-Port.

Fontaine-le-Port, Saint-Martin *de Fontanis in portu*, autrefois (1780) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Blandy; collateur, le prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris; seigneurie qui appartenoit aux dames prieure et religieuses de Saint-Louis de Poissy; 74 feux, 210 communians (aujourd'hui 288 habitans). Cette paroisse étoit située dans la Brie-Française; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

C'est sur le finage de cette paroisse qu'étoit la célèbre abbaye de *Barbeaux*, ordre de Citeaux, de fondation royale, et dont nous allons parler.

Barbeaux, abbaye royale d'hommes, en commende, de l'ordre de Citeaux, fille de Prully, fut primitivement fondée par Louis VII, dit *le jeune*, à *Seine-Port**, en 1145; puis transférée en un autre lieu, proche de *Samois*, appelé *Barbeaux*, paroisse de Fontaine-le-Port, en 1156. Il y avoit là, cinq ermites, qui consentirent que les religieux de Notre-Dame-de-Prully y vinssent bâtir cette nouvelle abbaye, qui a conservé long-temps et même pendant plusieurs siècles, son nom de Saint-Port, *Sacer Portus de Barbello*, que les abbés prenoient toujours. Cette nouvelle église fut consacrée au mois de mars 1178, par Gui de Noyers, archevêque de Sens, assisté de ses suffragans, qui les jours suivans, bénirent les différens autels qui se trouvoient dans cette église, ainsi qu'on le voyoit par leur inscription: entre autres, celui de Saint-Denis fut consacré par Maurice de Sully, évêque de Paris, et celui de S.t-Martin, par Manassès, évêque d'Orléans. Le pape Honoré III transféra, l'an 1219, l'anniversaire de la dédicace au 5 octobre. Jean, cardinal du Belley, en fut le premier abbé commendataire, vers l'an 1546. La réforme ou discipline régulière y fut rétablie en 1640, et continuée avec beaucoup d'édification.

Louis VII employa à la fondation de cette abbaye, une magnificence vraiment royale, sur les instances d'Alix de Champagne, sa troisième femme, et en reconnoissance de ce que le ciel leur avoit accordé un enfant mâle, qui fût Philippe-Auguste. Ce roi fut déposé, suivant ses intentions, en l'église de cette abbaye, avec tous ses habits royaux, dans une tombe de pierre placée à même la terre au milieu du sanctuaire. La reine son épouse fit poser dessus et au niveau du carreau une grande pierre de marbre blanc, avec une inscription convenable. Sur ce marbre étoit la statue

(*) *Voyez* Canton (nord) de Melun. On disoit alors *Saint-Port*.

couchée de Louis VII. Cette statue représentoit le roi en habits longs, ayant un manteau qui descendoit jusqu'aux talons. Il portoit sur la tête une couronne ouverte, entourée de simples trèfles; il tenoit à la main un sceptre surmonté d'une pomme de pin. Enfin, *la reine, sa femme*, dit un ancien historien, *fit faire sur lui, une tombe d'or et d'argent, ornée de pierres précieuses et de merveilleuse œuvre et riche.*

Le roi Charles IX, étant à Fontainebleau, eut la curiosité de faire ouvrir ce tombeau; on trouva le corps presque tout entier, et les ornemens royaux à demi consumés. Il avoit sur la tête une courone d'or, des anneaux aux doigts; dans une de ses mains un sceptre en or, et sur la poitrine une grande et belle croix en filigrane d'or et de beaucoup d'émeraudes : c'est cette croix qui a toujours servi aux processions de l'abbaye pendant son existence; elle renfermoit une petite portion du bois de la vraie croix. On assure que les autres objets ont été employés à acquitter une partie de la contribution demandée par le gouvernement d'alors pour la rançon de François 1er. Quelques historiens prétendent au contraire que le roi et les princes du sang, qui se trouvoient là présens, les prirent, pour les porter, en mémoire d'un si bon prince.

Ce magnifique tombeau ayant été détruit, soit par le laps de temps, soit par d'autres circonstances, le cardinal Egon de Furstemberg, qui étoit abbé de ce monastère, fit élever, l'an 1685, en beaux marbres de différentes couleurs, un mausolée au fondateur de l'abbaye, et sur léquel il fit replacer la statue dont il vient d'être parlé, avec cette inscription :

Piissimo Regi Francorum LUDOVICO VII, hic sepulto, XIX septembris M. C. LXXX. Mausoleum quondam magnificum erexit ADELA REGINA, *ejus uxor, quod vetustate collapsum instauravit, pretiosas ejus reliquias colligendo, Eminentissimus, Reverendissimus, et Celsissimus Princeps Guillelmus, Ego Landgravius à Furstemberg, S. E. R. Cardinalis, Episcopus et Princeps Argentinensis, hujus Regii Monasterii Abbas, Anno M. DC. XCV.*

En 1793, M. Le Jeune, aujourd'hui curé de Chartrettes, ancien procureur de l'abbaye, à qui nous devons une grande partie de cette notice, parvint à préserver, sinon la tombe royale, du moins les restes du roi, qu'il trouva enveloppés dans un linceul de soie; il les cacha dans son presbytère, et les fit replacer en 1813, le 26 octobre, avec la plus grande solennité, dans leur première sépulture et dans le même cercueil, à Barbeaux, maison des orphelines de la Légion-d'Honneur.

En 1817, le premier juillet, par ordre du roi, ces mêmes dépouilles mortelles furent enfin transférées à Saint-Denis pour y reposer plus honorablement; et ce fut M. Le Jeune, qui en avoit proposé la translation, qui eut l'honneur d'accompagner ce royal dépôt* jusques dans le caveau du tombeau de nos rois.

Jusques à la révolution, il a existé dans l'église de Barbeaux plusieurs autres monumens, savoir :

Dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, trois autres tombeaux adossés au mur de l'église ;

Le premier très-près et presqu'en face le maitre-autel ;

Les deux autres plus bas et vis-à-vis celui du roi ;

Ils étoient composés chacun de quatre pierres : une devant, deux autres aux deux bouts, et la quatrième par dessus en forme de table ;

Au-dessus de chacun d'eux il y avoit un espèce de dais aussi en pierre, formant pavillon, soutenu par deux colonnes sur le devant et le derrière, incrusté dans le mur ; tous les trois avoient chacun trois pieds de large : le 1er beaucoup plus court que les deux autres, étoit présumé renfermer les cendres de Constance de Castille, 2e femme de Louis VII, ou d'Alix leur fille, que l'histoire annonce être morte jeune; aucuns documens de l'abbaye ne constatoient positivement cette conjecture ; elle est pourtant d'autant plus vraisemblable que ce tombeau, sur ses trois faces, étoit régulièrement parsemé de fleurs de lys et de tourelles crenelées, armes de France et de Castille ; les deux autres longs de six pieds au moins, ne présentoient, sur aucune face, ni inscriptions ni armoiries ; seulement on voyoit, renfoncé dans le mur, un parchemin portant une inscription en caractères du temps, qui indiquoit que l'un étoit le tombeau d'Anselme (Ansel ou Anseau), et l'autre celui d'Amaury (Amalric) tous deux évêques de Meaux, et tous deux successivement attachés à Louis VII, ainsi qu'on pouvoit en conclure du nécrologe particulier de l'abbaye ; le premier mort en 1207, et le deuxième en 1223.

On ignore ce que sont devenus ces trois tombeaux ; ils existoient encore lors de l'enlèvement des restes de Louis VII.

Il n'y avoit point de caveau sous le sanctuaire ; mais dans une des croisées de l'église, côté de l'épître, et sous une des trois chapelles,

* Cette pierre étoit du poids de 3040 livres, et la place du corps et de la tête étoit incrustée dans son épaisseur.

il en existoit un fermé d'une grande pierre portant l'épitaphe de *Martin Freminet*, cet excellent peintre, natif de Paris, qui fut employé par les rois Henri IV et Louis XIII, à peindre la chapelle de Fontainebleau. Cette épitaphe est conçue en ces termes :

Siste sis viator et perlege. Jacet hìc FREMINETUS, cujus penecillo debemus, quod Gallia jam suo gloriatur Apelle, quem nasci voluerunt oculorum deliciæ, Rex, aula, virtus, si perfata liceret voluissent immortalem, postquam artis suæ nobilitaverit lumen, et umbras istas hic reliquit, illud verius retinuit. MARTIN DE FREMINET obiit anno 18 *junii* 1619, *(ætatis verò suæ* 52*)*.

Dans cette même chapelle étoit le buste en bronze de Freminet avec une inscription latine sur une pierre de marbre. Ce buste s'est trouvé, dans la suite, sur la boutique d'un chaudronnier à Melun ; dans ses courses savantes, M. Lenoir l'apperçut et en fit, dit-on, l'acquisition.

Plusieurs autres personnes illustres ont eu leur sépulture dans l'église de cette abbaye, où l'on remarquoit leurs épitaphes, dont quelques-unes étoient fort curieuses, et qu'on peut voir dans le *Voyage littéraire du P. Martenne*, entre autres celle de deux comtes de Sancerre ; ils étoient gémeaux, de la race royale : *Regiâ stirpe* ; ils se sont noyés tous les deux en se baignant dans la Seine près Samois.

Plusieurs seigneurs ont, dans les temps des Croisades, laissé à cette abbaye beaucoup de biens ; et les rois de France lui ont concédé, de temps à autres, plusieurs beaux priviléges. Son revenu étoit de 20,000 livres de rente ; pour l'abbé, la taxe en Cour de Rome étoit de 800 florins, qui valoient 4,266 livres 13 sols 4 deniers de notre ancienne monnoie. M. de Rastignac, ancien agent général du clergé, en avoit été titulaire depuis 1746.

L'église a été démolie, mais les bâtimens du monastère qui venoient d'être reconstruits de fond en comble, ayant été conservés, formoient une vaste habitation qui avoit été donnée, sous le régime impérial, à la Légion-d'Honneur, pour en faire une maison d'éducation des orphelines de l'ordre.

Deux titres tirés des archives de l'abbaye de Barbeaux, l'un du mois d'avril 1213, porte que les religieux de Barbeaux avoient une maison à Melun, près du Moustier, ou de l'église Saint-Aspais, rue du Franc-Mûrier ;

L'autre titre est de 1333 ; il contient ces mots : *Pierre Des Essarts*,

chapelain à Melun du chastel du Roi, c'est-à-dire, *du château du Roi*.

Barbeaux n'est plus maintenant qu'une maison bourgeoise appartenant à M. Blondat, ainsi qu'un corps de ferme exploitée par M. Landon, et où il existe un moulin.

La commune de Fontaine-le-Port renferme aussi une maison bourgeoise appelée *La Barre*, appartenant à madame Hilaire et à M. Valmer, officier d'infanterie; *La Fouinerie*, maison de vigneron appartenant à MM. Gustave et Edouard Roux, commerçans en laines; *La Grange Martin*, ferme appartenant à M[lle] Barberon, demeurant à Melun; *Le Bas Charme* hameau qu'on dit être, d'après le cadastre, de la commune du Châtelet, et où il existe une maison bourgeoise appartenant à M. Passeleu, avoué à Melun; *Les Perriers*, ancienne maison bourgeoise, appartenant à M. Pain, et qui n'est point habitée; *Massouris*, hameau où se trouve une ferme exploitée par M. Vaury, appartenant à M. le duc Choiseul de Praslin, ainsi qu'une maison de garde sur le chemin conduisant à Chartrettes; et enfin un moulin dit *La Fontaine*, appartenant à madame veuve Rozé, et maintenant converti en ferme.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 178.)

Héricy.

Héricy (Sainte-Geneviève) en 1781, cure de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; conférence de son nom; collateur, M. l'archevêque; seigneur, M. de Graville; 150 feux, 400 communians (aujourd'hui 989 habitans); située dans la Brie-Française, sur les bords de la Seine, vis-à-vis Samois, où il y avoit autrefois un pont qui communiquoit à ces deux paroisses; on en voit encore les ruines aujourd'hui. Héricy étoit du bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Le prieuré de Notre-Dame de Fontaineroux, en cette paroisse, étoit de l'ordre de Saint-Benoît, et à la collation de l'abbé de Saint-Père de Melun.

Le hameau de *La Brosse*, paroisse d'Héricy, proche l'abbaye de Barbeaux, appartenoit à l'évêché d'Auxerre, par la concession qui lui en avoit été faite, par Pierre de Mornay, 65e évêque de cette ville, sur la fin du XIII[e] siècle. Dans le commencement du suivant, l'an 1311, les religieux de l'abbaye de Barbeaux firent régler les usages des *Bonnes-Gens* d'Héricy au Bois-Foullard *.

(*) *Histoire de Melun.*

Ce bourg est très-ancien ; il étoit autrefois entouré de fossés, et fermé de murs dont on voit encore les débris. On y respire un air très-sain, étant situé agréablement sur la rive droite de la Seine. Le pont qui communiquoit d'Héricy à Samois, facilitoit beaucoup le commerce du pays; on prétend qu'il a été détruit vers l'an 1464, sous le règne de Louis XI, pour couper et intercepter le passage des Bourguignons, contre lesquels ce prince étoit en guerre. Le pont étoit très-étendu, et dans son état de destruction, il représente au naturel ces ruines antiques que l'imagination des peintres trace sur leurs tableaux ; on y remarque surtout, la hardiesse et la solidité des cintres des arches, dont quelques-unes subsistent encore.

L'église paroissiale est grande et régulière dans sa bâtisse; elle peut passer pour une des plus belles des environs; elle fut polluée par des soldats huguenots, venus de Montereau, et bénite de nouveau par le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, qui en fixa la dédicace en 1580 au 1er dimanche d'octobre. Il y a deux chapelles collatérales dans cette église : celle à droite, sous l'invocation de Saint-Sébastien, appartenoit aux seigneurs de La Brosse, hameau de cette paroisse, qui y ont leur sépulture; celle à gauche, dédiée à la Sainte-Vierge, renfermoit le caveau destiné pour la sépulture de la famille de M. *Stouppe*, lieutenant-général des armées du roi, colonel-général des Suisses, et de ses successeurs et ayant-cause, propriétaires de la maison qu'il a fait construire dans ce bourg. Cet officier, son épouse et ses enfans y furent déposés dans des cercueils de plomb, et on a placé sur le mur de cette chapelle, un marbre blanc qui porte l'épitaphe suivante :

D. O. M.

« *Hic jacet nobilis et egregia matrona Elizabetha-Ludovica* LOTTIN
» DE CHARNY, *illustriss. viri Nicolaï* Lottin de Charny, *Equit. Dom.* de
» S. P. *et in supremâ subsidiorum curiâ Præsidis filia; Viri clarissimi*
» *Alexandri-Ludovici-Francisci* STOPPÆ, *Prætoris, Legionis Helvetiæ*
» *Centurionis ac primarii instructoris uxor; suis alienisque, ob mores*
» *suavissimos, come ingenium, sinceram virtutem, meritò probata*
» *acceptaque viro; ob mutuum amorem, gratum obsequium, integram*
» *fidem, singulare studium, unicè dilecta, vixit; ab omnibus multùm*
» *defleta ac desiderata, in ipso ætatis flore, piè, constanter, christianè*
» *obiit. In hac Herciiensi villa, vij Jan.* 1703, *ætatis suæ...ex unanimi,*

» *at heu! parum diuturno conjugio parvulis duobus liberis, mari ac*
» *fœminâ, relictis, in quibus mariti insolubiliter mœrentis dolor acquiescat.*
» *Hoc ab eo positum est, optimæ conjugis dulci memoriæ, immortalis*
» *desiderii sui monumentum; donec eadem quæ se junxit morte, conjunctis*
» *in hocce tumulo corporibus, concordes dùm vixerunt animæ, melioris*
» *vitæ participes, æternum socientur.* »

Le hameau de *La Brosse*, dont nous venons de parler, est aussi considérable en habitans qu'Héricy, et n'en est éloigné que d'environ 500 toises.

Celui de *Fontaineroux* dépend aussi de la commune d'Héricy. D'après d'anciens titres, il paroît qu'il étoit autrefois assez considérable, et les vestiges que l'on y voit encore, de plusieurs bâtimens ruinés, viennent à l'appui de cette opinion. Il se trouve réduit actuellement à quelques maisons de particuliers, et à celle du fief qui portoit ce nom. On comptoit encore dans l'étendue de la même paroisse, plusieurs fiefs, dont l'un, dit l'*Epinard*, a appartenu à M. Milon d'Ainval, et depuis à M. Mésange.

Les seigneurs d'Héricy avoient droit de haute, moyenne et basse justice, relevant au civil, au bailliage de Melun, et au criminel par appel, au parlement de Paris; tous droits honorifiques, comme, chapelle en l'église, grande voirie, deshérence, etc., et tous les autres droits féodaux et censuels, suivant la coutume de Melun. Il y avoit pour l'exercice de cette justice, bailli, lieutenant, procureur-fiscal, greffier, sergens et autres officiers.

La terre d'Héricy a été érigée en bailliage et baronnie, en faveur d'Estienne, seigneur d'*Argeville*, par lettres-patentes du roi Charles IX, du mois de mai 1566, registrées le 6 septembre 1567, et ces titres lui ont été confirmés par lettres-patentes de Louis XIV, données au mois d'octobre 1685, à Fontainebleau, registrées en la Chambre des Comptes de Paris, le 20 février 1688, et au parlement, le 31 août 1689. Elles portent en termes précis, que cette terre étoit une des plus anciennes châtellenies du royaume.

Cette terre relevoit et faisoit partie de la sirerie et comté de *Graville*; elles ne formoient ensemble qu'une seule et même terre relevant du roi, à cause du comté de Melun. Le manoir de la sirerie et comté de Graville ne consiste plus, à présent, qu'en un château en très-grande partie ruiné, situé à une lieue d'Héricy, dans une pièce de bois de plus

de 100 arpens, qui en formoit l'accin et le parc. C'est là que les vassaux étoient tenus de rendre leurs foi et hommages au pied d'une grosse tour, détruite depuis deux siècles. Cet ancien château étoit environné de fossés larges et profonds. On y voyoit autrefois les armes de la maison de *Mallet Graville*, qui étoient *de gueules, à trois fermeaux d'or.*

Graville a été la résidence de Gabrielle d'Estrées. On y voit encore un tour de lit, et quelques meubles du temps qu'elle l'habitoit.

Cette terre et comté de *Graville* soutenoit le titre de sirerie avec éclat, dès le commencement de la monarchie; on lisoit même encore en 1782, sur une pierre des vestiges restans du château dont nous venons de parler, ces mots : *Graville, aussi ancien que Sire en France.* Les titres de baronnie et de comté y ont été ajoutés dans la suite, par les lettres-patentes déjà citées, et par d'autres du mois de septembre 1598. Elle a appartenu long-temps à la maison des Mallet-Graville, maison illustre, et qui a fourni plusieurs grands officiers de la couronne. Le premier que l'on connoisse, est un *Guillaume Mallet*, sire de Graville, qui vivoit au commencement du XIIe siècle. Il eut pour petit-fils, *Robert Mallet*, sixième aïeul de *Jean Mallet*, IVe du nom, sire de Graville, successivement fauconnier, pannetier, et grand maître des arbalêtriers de France. Ce dernier défendit vigoureusement la ville de Montargis, assiégée par les Anglais, en 1426. *Louis Mallet*, son petit-fils, sire de Graville, de Milly en Gâtinais, du Bois-Malhesherbes et de Châtres, amiral de France, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de 100 gentils-hommes de sa maison, fut un de ceux qui eurent le plus de crédit à la cour des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Il prêta au roi Louis XII, 90000 livres, somme pour laquelle ce prince lui engagea à vie, par lettres données à Blois, le 17 mai 1513, les domaines de Melun, de Corbeil et de Dourdan; mais par son testament du 22 mai suivant, il ordonna que ces domaines fussent rendus au roi, en reconnoissance des grands bienfaits qu'il avoit reçus de ses prédécesseurs; il mourut au château de Marcoussis, le 30 octobre 1516, âgé de 78 ans, et fut enterré dans l'église des cordeliers de Malhesherbes, qu'il avoit fondée. Il y avoit dans cette église une chapelle affectée à la sépulture des seigneurs de Graville. Louis, amiral de Graville, avoit épousé *Marie de Balzac*: il en eut plusieurs enfans; entre autres *Anne de Graville*, qui mit de vieux langage et rime en nouveau style et rime, le roman des amours d'*Arcite* et de *Palémon*, extrait de la Théséïde, poëme italien de *Boccace*.

Elle fut enlevée par *Pierre de Balzac*, son cousin, qui l'épousa, malgré l'amiral; celui-ci pensoit à deshériter sa fille, lorsque le prieur des Célestins de Marcoussis, la lui présenta avec son gendre, le vendredi saint, comme il étoit sur le point d'adorer la croix, et obtint leur pardon en mémoire du mystère du jour.

C'est ainsi que passèrent dans la maison de *Balzac d'Entragues*, la sirerie de Graville et la baronnie d'Héricy. Pierre, dont il est ici parlé, fut capitaine de Corbeil et de Fontainebleau, commanda l'arrière-ban de Melun, Montargis, Étampes, Chartres et Montfort, qu'il conduisit en Hainault. Il eut pour petit-fils, *Charles de Balzac*, dit *le bel Entraguet*, chevalier des ordres, et capitaine de cinquante hommes d'armes; c'est en sa faveur, que la sirerie de Graville fut érigée en comté, par lettres-patentes du mois de septembre 1598. Ce seigneur, craignant que cette terre ne sortit de sa maison, en fit une substitution graduelle et perpétuelle, qui n'est finie qu'en la personne de *Henry de Balzac*, aussi chevalier des ordres. Le comté de Graville est ensuite passé à dame *Marie de Balzac*, qui, étant veuve de *Jean-Gaspard-Ferdinand*, comte *du Marchin* et du Saint-Empire, en a fait la vente en 1680, à M. *Jean-Edouard de Poussemothe de l'Étoile*, chevalier, sire et comte de Graville, baron de Tournensic et d'Héricy, allié à la maison de Balzac d'Entragues, du côté des filles. Dans le temps de cette acquisition, dépendoient de la baronnie d'Héricy, plusieurs terres et paroisses, notamment celle de Vulaines-sur-Seine, qui en a été démembrée et aliénée en l'année 1716, avec réserve néanmoins de la mouvance féodale envers la baronnie d'Héricy, et de la préséance pour les droits honorifiques.

C'est dans Héricy qu'étoit le chef-lieu et principal siége des justices d'Héricy, Tournensie, Champagne, La Celle-sous-Moret, et autres, qui dépendoient de la sirerie et comté de Graville, ainsi qu'il résulte des lettres-patentes d'union, de justice, accordées par Louis XIV, en l'année 1687, à M. Jean-Edouard de Poussemothe de l'Étoile. De la seigneurie d'Héricy, dépendoit celle de Tillecourt, à laquelle avoit été réuni le fief de la Brosse, sis au hameau de ce nom, par M. *de Surin*, lieutenant des chasses. M. *Charles de Poussemothe de l'Étoile*, comte de Graville, fils du précédent, en avoit fait l'acquisition, en l'année 1741, sans néanmoins aucune réunion au domaine de la baronnie d'Héricy. Dix ans auparavant, il avoit aliéné du comté de Graville, la baronnie de

Tournensie, qui consistoit en un grand château, flanqué de huit grosses tours rondes, et entourés de fossés, et dans les paroisses de La Celle-sous-Moret, Champagne et Vernou en partie, de sorte que les sirerie et comté de Graville ne se trouvèrent plus composés que de la baronnie d'Héricy, des seigneuries de la Brosse, Trechy, près Montereau, le Bois-Gassot, la Buterne, Fontaineroux, le bas Samois en partie, et autres places, avec les plus belles mouvances, sur plusieurs fiefs considérables, relevant de la grosse tour du comté de Graville.

M. Charles de Poussemothe de l'Étoile, comte de Graville, avoit laissé pour unique héritière, dame *Catherine de Poussemothe de l'Etoile*, mariée le 3 février 1763, à M. le vicomte *d'Aubusson de la Feuillade*. Ces illustres seigneurs ont, en différentes circonstances, donné aux habitans d'Héricy, des preuves de leur amour pour les pauvres et leurs censitaires, et de leur caractère pacifique dans la perception des droits qui leur appartenoient. Les armes de la maison de *Poussemothe* comtes de *Graville*, étoient : *d'azur, à trois lys de jardin, d'argent, grenés d'or, tigés et feuillés de sinople, 2 et 1, avec un giron en pointe de sable, chargé d'une étoile d'or.* Les armes de la maison d'*Aubusson de la Feuillade*, étoient : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

On a consulté pour cet article, l'histoire généalogique de la maison de Mallet-Graville, par le sieur de la Roque, imprimée en 1662, des extraits tirés du trésor des Célestins de Paris, et les actes de foy, hommages, aveux et dénombremens, fournis à la chambre des comptes, par l'amiral de Graville, et ses successeurs, dans les années 1499, 1582, 1583, 1608, 1669, 1683, 1725 et 1775.

Il existe à *Fontaineroux*, hameau dépendant d'Héricy, une ferme appartenant à madame d'Ainval; M. Morel-Gueffier est propriétaire de *Pont-Gerville*, qui précédemment avoit appartenu à M. Mésange. M. Fauche est propriétaire du moulin d'Héricy.

Le clocher d'Héricy se fait remarquer par sa forme et son élégante construction.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 216.)

Les Ecrennes.

Les Ecrennes, autrefois cure de l'archidiaconé et doyenné de Provins; collateur, le chapitre de Sens; revenu 600 livres; titulaire, St.-Laurent; communians, 200 (actuellement la population est de 295 habitans).

Il existe dans la commune des Ecrennes 12 fermes et une petite maison bourgeoise : savoir dix à l'écart et deux dans le village même :

1° La ferme de *La Glazière* avec une petite maison bourgeoise à côté, appartenant à M. Aumaitre, ancien juge;

2° *La Petite Commune, Le Buisson Chartiere, Les Trois Maisons,* fermes, situées au hameau de *La Grande Commune*, appartenant, ainsi que le château du même nom et les autres maisons de ce hameau, à M. Dumannoir, propriétaire à Forges près Montereau ;

3° *La Loge des Prés,* ferme appartenant à M. Faudras, propriétaire à Paris ;

4° *La Martinière*, appartenant à M. Jacob, propriétaire à Paris;

5° *Le Danjou,* appartenant à M. Legoux, cultivateur à Fontenailles;

6° *Le Grippon*, appartenant à M. Rivet propriétaire à Paris ;

7° *Les Fanons*, ferme démolie, réunie à celle de La Loge des Prés ;

8° *Pierre-Gauthier* appartenant à madame v^e^ Vaury et à M. Leloup, cultivateur exploitant cette ferme ;

9° Enfin les deux fermes placées dans le village même des Ecrennes, occupées par M. Aubin Legras, adjoint de cette commune et propriétaire d'une partie de ces fermes.

Le hameau de La Grande Commune étoit anciennement nommé *La Commune aux Demoiselles.*

La majeure partie du terroir des Ecrennes est en culture, mais le sol est un peu aquatique et sans écoulement, ce qui rend, dans les temps de pluie, les chemins impraticables; cependant, MM. les cultivateurs qui exploitent ces terres savent en tirer partie, et récoltent souvent, par leurs soins et leur expérience, des grains d'une bonne qualité.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 272.)

Machault.

Machault, avant la révolution, archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Montereau ; titulaire, Saint-Vincent ; revenu 900 livres ; communians 300 (aujourd'hui 956 habitans); collateur, le chapitre de Paris.

Le château de *Chapuis* fait partie de cette commune ; il est de la plus haute antiquité : c'étoit autrefois un château-fort, entouré de fossés avec ponts-levis ; quatre tourelles s'y font encore remarquer. Il est situé entre Machault et la route de Lyon.

Depuis trois siècles cette propriété appartient, ainsi que les fermes de *L'Ecluse* et du *Charme*, à la famille Rolland, dont le possesseur actuel, M. Rolland d'Erceville, ancien grand prévôt près le tribunal de 1re nstance, ensuite député du département de Seine et Marne à plusieurs sessions législatives, s'occupe d'agriculture, principalement de plantations et de semis ainsi que de numismatique. Il a formé une belle collection de médailles anciennes et modernes.

Une maison bourgeoise, dite *La Sablonnière*, ainsi que la ferme de *Mouligny*, appartiennent à M. le marquis d'Orvilliers ; et la ferme de *La Commune du Jard* à madame de Boubers.

La grande ferme dans le village de Machault appartient à M. Pinson de Menerville ; cette ferme est exploitée par M. Richer et sa famille.

Il y a à *Panfou*, hameau de 281 habitans, une tuilerie et un relais de poste aux chevaux.

(*Voyez le* Tableau scénographique, no 295.)

Moisenay.

Moisenay, autrefois *Moisenay et Pouilly-la-Ronce* son annexe, cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 2200 liv. ; 660 communians (aujourd'hui 767 habitans) ; titulaires, Saint-Martin et Saint-Thibault.

Le clocher, en flèche ronde et pointue construite en pierres, est en surplomb du côté du midi ; on craint qu'il ne vienne à tomber à cause de sa charge par les pierres dont cette flèche se compose.

La ferme de *La Ronce*, ainsi que celle de *Pouilly*, et le moulin de *Soufflet* appartiennent à M. le duc de Praslin.

Le moulin de *La Roue*, au Petit Moisenay, appartient à madame ve Deneufchâtel ; celui de Pouilly est occupé par le sieur Charpentier.

Dans Moisenay, au *Monceau*, la ferme dite du *Monceau*, appartenant à madame ve Lajoye, et exploitée par madame ve Froc ;

Dans le *Petit Moisenay*, une ferme appartenant à M. Poiret Julien, et occupée par lui.

(*Voyez le* Tableau scénographique, no 320.)

Sivry.

SIVRY, autrefois (1790) archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 1800 liv.; communians, 120 (aujourd'hui 420 habitans); titulaire, Saint-Germain.

Les tertres qui se trouvent sur cette commune renferment les pierres de grès que l'on extrait pour le pavé des routes des environs.

Près de l'église est une jolie maison de campagne qui appartenoit à M. Desnoyers, ex-adjudant-général. Aujourd'hui, M. Pierron en est propriétaire. Elle communique à la grande route par une avenue.

Une autre maison bourgeoise aussi près de l'église, appartient à M. Oyon, qui l'occupe; et une troisième, située au bord de la route à gauche en arrivant de Melun, est occupée par M. le général Desnoyers.

Il existe trois fermes à Sivry: la première dans l'intérieur du village, appelée *La Grande Ferme*, étoit autrefois un château; il reste encore les vestiges d'anciens fossés et une tour de laquelle on a fait un colombier; la seconde appelée la ferme de *Berceaux*, située à l'écart entre la grande route et le Rocher des Grands Bois; et la troisième dite la ferme de *Mimouche*, aussi à l'écart proche la grande route; ces trois fermes appartiennent à M. le duc de Praslin, pair de France.

Le général Moreau a habité, dans son enfance, la commune de Sivry; il avoit été confié aux soins de M. Chaperon, son oncle, curé de cette paroisse.

(*Voyez le* Tableau scénographique, *n° 476.*)

Valence.

VALENCE étoit autrefois (1790) de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; collateur, le seigneur du lieu; revenu 800 livres; communians, 120 (aujourd'hui 683 habitans); titulaire, Saint-Nicolas.

La terre de *Montigny*, seigneuriale, faisoit partie de la commune de Valence; elle étoit réunie à celle de Valence. Le château qui a de fort belles dépendances est éloigné de ce village de trois-quarts de lieue. M. Deloynes, maire, en est propriétaire, ainsi que d'une maison de garde appelée *Chambry*, qui se trouve à l'écart.

On remarque sur le territoire de cette commune, un gouffre où, dans l'hiver, disparoissent les eaux qui descendent en abondance des champs et des bois environnans.

Le pavillon et la ferme de *Beauregard* appartiennent à M. Decalagan, banquier ou agent de change à Paris; la maison des *Saffrenières* et la

ferme des *Bordes* à madame de la Sablière ; la ferme de *la rue de Milan* à MM. Brocheux et Charré ; et celle de *La Turcauderie* à M. le comte Dumannoir ; cette ferme en ruines n'est plus habitée ; les terres en friche vont être plantées en bois par les soins de M. Dumannoir, qui déjà a fait commencer les plantations.

Il se tient à Valence deux foires qui ne durent qu'un jour : l'une le 18 juillet, et l'autre le 1er octobre.

Il se trouve deux fours à chaux et un moulin à vent qui appartiennent à M. Charpentier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 502.)

CANTON DE MELUN, nord.

Addition à la page 105 sur la ville de Melun.

Vers l'an 550, Saint-Léon, évêque de Sens, envoya à Melun, Saint-Aspais, évêque d'Élusa, pour convertir les Mélodunois ; il lui donna le titre de chorévêque. S'il refusa à Childebert, d'ériger Melun en évêché, c'étoit pour ne rien faire contre les intérêts de Théodebert, et sans ses ordres, en étant le sujet ; mais pour contenter les habitans, il leur envoya un chorévêque.

De cette ville dépendoient les paroisses de

Saint-Ambroise ; — Saint-Aspais ; — Saint-Barthélemy ; — Saint-Etienne ; — Saint-Liesne.

Aujourd'hui cette ville fait partie de deux cantons, savoir : Melun (*nord*) composé des quartiers Saint-Aspais, Saint-Barthélemy, Saint-Liesne et le faubourg du Palais de Justice ; Melun (*sud*) des quartiers Saint-Etienne et Saint-Ambroise.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot sur l'histoire, qu'on assure être fabuleuse, *de l'anguille de Melun.*

Quelle est l'origine du proverbe ? « Il est comme l'anguille de Melun, » qui crie avant qu'on l'écorche. » Rien de plus difficile à résoudre : les uns prétendent qu'un pâtissier de Melun, nommé *Languille*, faisoit payer ses marchandises fort cher et d'avance ; les autres, qu'un baladin, appelé *Languille*, jouant le rôle du juge prévaricateur condamné par Cambyse à être écorché, se mit à crier avant le moment de l'exécution.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 423.)

Aubigny.

Aubigny étoit autrefois (1790) de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Réau; patronne, la Sainte-Vierge; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. Issaly (on dit Isaï dans le pays); 18 feux, 60 communians (aujourd'hui 129 habitans); de la Brie-Française; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Il existoit dans le village un superbe château qui a été démoli; une cave s'y trouve encore; il a appartenu à M. de Savines.

La commune d'Aubigny contient trois fermes.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 11.)

Boissettes.

Boissettes, Saint-Louis, érigée en cure, et tirée de Boissise-la-Bertrand, par M. Gondrin, en 1673. En 1772 paroisse et château de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Seine-Port; seigneur et collateur, M. Pajot d'Ozambrai; 56 feux, 90 communians (aujourd'hui 243 habitans); dans la Brie-Française, sur la rive droite de la Seine; bailliage, élection et grenier à sel de Melun. Messire Charles de Melun, chevalier, mort en 1338, et enterré dans la nef de l'abbaye de Saint-Père de Melun, étoit seignenr de Boissettes. Frédéric de Corbeil laissa au chapitre de Notre-Dame de la même ville, un muid de vin, perceptible à Boissettes.

Au mois d'août 1682, l'église de Boissettes fut reconstruite par les soins de M. le chevalier le Tonnelier de Breteuil, conseiller d'état, alors seigneur de Boissettes, et qui fit don à cette église des ornemens et vases sacrés. Boissettes étoit déjà paroisse au mois d'août 1673.

Il existoit dans cette église plusieurs tombes et inscriptions qui ont été détruites lors de la revolution. Il y avoit dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, un monument en marbre, érigé en mémoire de madame de Breteuil, fondatrice de l'église, décédée à Paris, d'où son corps fut apporté à Boissettes le 30 août 1707, et inhumé dans l'église; du côté de l'épître, étoit un autre monument érigé en mémoire de M. Faure, président de la chambre des comptes, aussi seigneur de Boissettes, qui y fut également enterré.

L'église de Boissettes possède encore un bref du pape Clément XI, donné à Rome à l'époque de son pontificat, qui accorde quarante jours

d'indulgence à toutes les personnes visitant l'église de Boissettes depuis les premières vêpres de Saint-Vincent jusqu'au soleil coucher du jour de la fête de ce nom, et depuis les premières vêpres de Saint-Louis, roi de France, jusqu'au soleil coucher du jour de cette fête. Ce bref fut obtenu par M. Thomas Desrues de Baudreville, alors bourgeois de Boissettes et propriétaire de la maison appartenant aujourd'hui à madame Julian.

M. Maurevert, prêtre estimable, curé de Boissettes pendant 42 ans, où il étoit encore au moment de la révolution, sachant que l'église de Boissettes possédoit des reliques précieuses de Saint-Louis, et craignant avec raison leur profanation, les fit sortir avec précaution de l'église et les fit enfouir dans le cimetière avec les deux pierres sacrées des chapelles collatérales par le nommé Denis Duchemin, alors bedeau de l'église.

Il y a de remarquable aujourd'hui à Boissettes un pavillon à l'extrémité orientale de ce village, avantageusement situé au bas d'une colline sur la rive droite de la Seine : ce pavillon offre une des vues les plus étendues ; il appartient à madame la comtesse de Talhouette, et formoit une des ailes d'un superbe château qui a été démoli.

On y voit plusieurs jolies maisons de campagne : les plus remarquables sont celles de madame la comtesse de Lanois ; de M. le baron de Saint-Remy ; et de madame veuve Julian, toutes trois agréablement placées à mi-côte. Ces maisons sont embellies par des jardins et des parterres de toute beauté.

Le baron Gouré de Villemonté, général de brigade, tué dans la campagne de Russie, avoit une habitation à Boissettes, qui est enclavée dans la propriété de M. de Saint-Remy.

Il y a eu à Boissettes fabriques de faïence, de porcelaine et de lacets ; le tout dans la propriété de madame veuve Julian.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 38.)

Boissise-la-Bertrand.

Boissise-la-Bertrand, Saint-Germain *de Boisseria Bertrandi*, autrefois (1772), paroisse et château de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; conférence de Seine-Port ; collateur, l'archevêque de Sens (au XIIe siècle, les bénédictins de Melun) ; 72 feux, 180 communians (aujourd'hui 301 habitans). Cette paroisse, située dans la Brie-Française, sur la rive droite de la Seine, étoit bailliage, élection et grenier à sel de Melun ; elle étoit comprise dans la baronnie de Seine-Port. M. de

Montullé étoit seigneur de cette paroisse, ainsi que Charles de Melun, dont il est fait mention ci-dessus (page 442).

Le village de Boissise-la-Bertrand et les deux hameaux du *Larré* et de *Beaulieu*, où mourut Clément-Pierre Marillier, dessinateur distingué, dont nous avons parlé, page 300, sont regardés comme un séjour des plus agréables.

La rivière est bordée par plusieurs autres maisons de campagne : on distingue celle de madame Horry-Pinkney, née de la Tour Maubourg, et celle de M. Laisné, maire.

A l'extrémité occidentale du hameau de Beaulieu, existe une autre maison de campagne séparée, par un simple mur, de *Seine-Assise*. Cette maison jouit d'une vue très-étendue; des sources d'eaux-vives communiquent dans l'intérieur et dans les basses-cours.

Il existoit au hameau du Larré un domaine appartenant aux anciens célestins de Paris; à la suppression de cet ordre, il passa aux Economats et fut vendu, à la révolution, comme bien national. Les célestins étoient seigneurs du Larré.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 39.)

Cesson.

CESSON, Saint-Martin *de Cessono*, (1773) paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Seine-Port; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Montullé; 30 feux, 75 communians (aujourd'hui 312 habitans); dans la Brie-Française; dépendoit de la baronnie de Seine-Port, bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Le prieuré de *Saint-Loup-le-Petit*, ordre Saint-Benoît, à la collation de l'abbé de Saint-Père de Melun, étoit situé en cette paroisse.

On dit qu'une ancienne bataille a été donnée dans les prés de Cesson, près l'église, par Saint-Martin : on y a trouvé des ossemens humains et des armures militaires. On prétend que cette bataille étoit si sanglante, que le nom du pays dérive de ce qui fut dit par les combattans : *Cessons*.

Dans Cesson se trouve une ferme exploitée par M. Guittard, propriétaire d'une fabrique de tuiles, briques et carreaux très-estimés.

Le ruisseau de *Ballory* y fait tourner le moulin de *Follet* appartenant à M. Gresy, notaire à Melun.

La Maison Blanche, auberge sur la grande route de Paris à Melun, et appartenant à M. Colin, dépend de cette commune.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 64.)

Le Mée.

Le Mée est situé sur l'une des collines qui bordent la rive droite de la Seine.

A l'extrémité occidentale de cette commune, étoit autrefois un château seigneurial, dont il ne reste plus qu'un pavillon et un parc appartenant à M. le vicomte de Fraguier, et occupé maintenant par M. le vicomte de Mauroy, maire du Mée.

Parmi les maisons de campagne qui embellissent ce village, on distingue celle à l'extrémité orientale possédée aussi par M. le vicomte de Fraguier, consistant en un pavillon carré, d'une construction moderne; les terrasses du côté de la Seine, offrent l'aspect le plus séduisant; celle appartenant à M. Bevière; une autre à madame la comtesse de Barral; une à M. de Larquelet; celle servant de presbytère, appelée *la Dalençonne*; et enfin celle appartenant à la veuve de M. Coste, chef d'escadron de la gendarmerie de Paris.

Aux *Fourneaux*, on remarque également plusieurs maisons bourgeoises dont les propriétaires sont MM. Manginot, Cordier et Balu. Celle de ce dernier attire les regards par la riche distribution des jardins ornés de statues, embellis par des terrasses d'où découlent en cascades des eaux limpides et abondantes, et terminés par un belvedère offrant la vue pittoresque de la ville de Melun et de ses environs.

Il y existe aussi des carrières de pierres, des fours à chaux et à plâtre, une blanchisserie de laines, et une fabrique de tuiles, carreaux et briques dont le célèbre Talma a été possesseur, et qui appartient encore en société aux principaux acteurs du théâtre français, dont mlle Mars fait partie.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 263.)

Livry.

Livry (Saint-Etienne *de Livriaco*), avant la révolution (1785) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Blandy; collateur l'archevêque de Sens; seigneur, M. Richard de Pichon, chevalier de St.-Louis; 62 feux, 180 communians (aujourd'hui 325 habitans); dans la Brie-Française; bailliage, coutume, élection et grenier à sel de Melun.

L'église de Livry a été réparée presqu'à neuf en 1776, par les soins et aux frais du seigneur de la paroisse; elle possédoit un châsse qui renfermoit le chef de Saint-Vincent, martyr. La fête de la Translation se célébroit et se célèbre encore aujourd'hui le premier dimanche de

septembre. Il y avoit, ce même jour, une assemblée considérable et une confrérie en l'honneur du Saint. Le seigneur avoit une tribune au bas de la nef, et occupoit aussi la chapelle de Saint-Vincent.

Il y avoit, dans l'église de cette paroisse, une chapelle sous l'invocation de *Saint-Jean-Baptiste*, dont le revenu étoit de 4 à 500 liv. Il consistoit dans des biens situés sur la paroisse du Châtelet-en-Brie. Cette chapelle avoit été fondée en 1368, à la charge d'acquitter douze messes par an, par Jean de Graville, seigneur de Livry. Elle étoit à la présentation du seigneur : M. Henri de la Fresnaye, prieur commendataire de Saint-Sauveur, en étoit titulaire depuis l'année 1764.

La paroisse de Livry a beaucoup souffert des guerres civiles, par sa proximité de la ville de Melun. Si l'on en croit la tradition, le village étoit plus près de la Seine qu'il ne l'est aujourd'hui. On découvre dans les bois qui appartenoient au seigneur, une grande quantité de décombres de maisons et d'enclos. On reconnoît encore l'emplacement de l'ancien cimetière, qui est très-vaste et éloigné de l'église actuellement subsistante.

Le château distant du village de 5 à 600 pas, est remarquable par sa construction; il domine sur la ville de Melun, jouit d'une vue très-agréable et a un parc coupé de très-belles avenues.

La seigneurie de Livry appartenoit en 1368, à Jean de Graville, qui fonda la chapelle dont nous avons parlé ci-dessus, et en 1560, à Claude de Villers, seigneur de Chailly et de Livry, qui comparut à la rédaction de la coutume de Melun.

Le domaine de Livry, dont M. le marquis de la Ferronnaie étoit propriétaire, et qui se compose du château, de la ferme ainsi que du parc, appartiennent aujourd'hui à madame la baronne Valette.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 284.)

Maincy.

Maincy, *vel* Mincy et Vaux-le-Villars, son annexe, autrefois (1788), cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 1500 livres; 460 communians (aujourd'hui 1117 habitans); titulaires, Saint-Etienne et Saint-Laurent.

Le château de Praslin, qui dépend de Maincy, a souvent changé de nom : il fut d'abord appelé *Vaux-le-Vicomte*; c'étoit alors une demeure seigneuriale que le fameux sur-intendant des finances *Fouquet* fit remplacer

par une magnifique résidence : Nous en avons parlé au *Précis historique*.

« Ce palais, dit Voltaire, et les jardins lui avoient coûté 18 millions » de livres qui en valent près de 36 d'aujourd'hui ; il avoit bâti le palais » deux fois et acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé » dans des jardins immenses plantés, en partie, par *le Nostre*, et » regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes » de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de » Versailles, de Marly et de Saint-Cloud, étoient alors des prodiges. » Mais, quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit » millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avoit été » servi avec aussi peu d'économie qu'il servoit le roi. Il est vrai qu'il » s'en falloit beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules » maisons de plaisance habitées par les rois, approchâssent de la beauté » de Vaux. Louis XIV le sentit et en fut irrité. On voit par tout, dans » cette maison, les armes et la devise de Fouquet ; c'est un écureuil » avec ces paroles : *quò non ascendam?* Où ne monterai-je pas? Le roi » se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne contribua pas à » apaiser le monarque : les courtisans remarquèrent que l'écureuil étoit » peint partout poursuivi par une couleuvre, qui étoit les armes de » Colbert. La fête qu'il donna au roi fut au-dessus de celles que le cardinal » Mazarin avoit données, non-seulement pour la magnificence, mais » pour le goût. On y représenta, pour la première fois, *les Fâcheux* » de Molière. Pélisson avoit fait le prologue qu'on admira. Les plaisirs » publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers » que, sans la reine-mère, Pélisson et lui auroient été arrêtés dans Vaux, » le jour de la fête*. »

On sait qu'il fut peu après arrêté, ainsi que son favori Pélisson, et que cette disgrâce a été, pour La Fontaine, le sujet d'une élégie, qui est à la fois une belle pièce et une noble action.

Le maréchal de Villars étant devenu possesseur de ce château, il reçut le nom de *Vaux-Villars*. Le duc de Villars, fils du maréchal, cessa d'entretenir les cascades, bouleversa les jardins, et vendit enfin cette belle propriété au duc de Praslin, alors ministre de la marine, dont

* On prétend que le roi, ayant fait remarquer qu'il manquoit une allée vis-à-vis l'entrée principale du château, ne fut pas peu surpris de la voir le lendemain matin à son réveil. On dit même que les arbres de cette avenue sont encore sur pied.

elle prit le nom. Elle est restée dans cette maison à laquelle elle appartient encore.

Le château est entouré de larges fossés remplis d'eau-vive. L'avant-cour est décorée de portiques ; les bâtimens sont vastes et magnifiques; les peintures qui décorent les appartemens ont été exécutées par d'habiles maîtres, entre autres le célèbre Lebrun; les glaces sont d'une grandeur extraordinaire. Le parc a 600 arpens d'étendue ; les jardins étoient décorés de fort belles statues, dont plusieurs antiques ont beaucoup souffert dans la révolution.

A Maincy se trouve une maison bourgeoise appelée *le Moté* appartenant à M. Lemblin, propriétaire.

Un ruisseau y fait tourner quatre moulins, dont le premier appelé *le Moulin de la Porte*, tourne à 20 pas de la source, située dans ce village.

Il existe à *Trois-Moulins*, hameau en partie dépendant de la commune de Maincy, deux maisons de campagne, dont une appartenant à M. Dessessarts, est remarquable par la beauté des eaux qui l'entourent ; l'autre appelée *le Coudroy*, appartient à M. Johnson.

Une belle ferme appartenant à M. le duc de Praslin, se trouve au milieu du village ; c'étoit anciennement un château ; on y voit encore deux tourelles.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 297.)

Montereau-sur-le-Jard.

MONTEREAU-SUR-LE-JARD, (*Montre Réau sur le Jard*) étoit autrefois cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun ; revenu 900 liv. ; 250 communians (aujourd'hui 118 habitans) ; titulaire, Saint-Sulpice.

Il se trouve dans cette commune trois fermes : l'une à Montereau, occupée par M. Garnot, maire, la 2e, à *Courceaux*, appartenant à M. Bourdin ; et la 3e à *Viercy*, occupée par M. Jozon ;

Et enfin un moulin à vent.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 330.)

Nandy.

NANDY, autrefois (1790) archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'archevêque de Sens ; revenu 1000 liv. ; communians 120 (aujourd'hui 383 habitans) ; titulaire, Saint-Léger ; Ile de France dans la Brie ; ce village est contigu à la forêt de *Rougeaux*.

En 1668, M. le maréchal de l'Hôpital, duc de Vitry, fit construire le château de Nandy, dont les bâtimens sont très-vastes, et ses alentours plantés de belles avenues de châtaigniers. Ce château vient d'être réparé à neuf par les soins de M. le marquis de Perthuis, qui en est propriétaire.

Plus loin, à l'entrée de cette forêt de Rougeaux, existent deux petits pavillons. Ces pavillons sont situés sur la route de Corbeil à Melun, et servoient autrefois de basse-cour au superbe *Pavillon Bouret*, qui étoit le nom d'un riche financier qui l'avoit fait bâtir. Sa position charmante sur une hauteur, sa construction, ses points de vue sur une plaine immense, les contours de la Seine, dont l'un formoit un demi-cercle au bas de la montagne, ayant fait naître le désir à Louis XV de visiter ce délicieux séjour, ce monarque ne se contenta pas d'y venir une seule fois; il lui donna le nom de *Pavillon du Roi*. Le prince de Salm-Kirbourg en avoit fait l'acquisition et l'a habité quelques années. Il vient d'être détruit.

Nicolas de l'Hôpital, seigneur de Coubert, maréchal de France après la mort du maréchal d'Ancre, l'an 1617, puis lieutenant-général en Brie, connu sous le nom de maréchal de Vitry, mourut à Nandy le 28 septembre 1645. (*Voyez le* Tableau scénographique, nº 351.)

Rubelles.

RUBELLES, autrefois (1790) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 600 liv.; communians 100 (aujourd'hui 180 habitans); titulaire, Saint-Nicolas.

Rubelles tire son nom de la beauté de ses eaux. A l'époque de la révolution, M. Dutremblay, depuis directeur de la caisse d'amortissement, propriétaire du château et de la terre de Rubelles, divisa son domaine en trois parties, dont deux ont été depuis rachetées par lui; la troisième appartient à M. Garnot, ancien cultivateur.

On voit encore une jolie petite maison, qui a été construite par Doyen, peintre du Roi, et de l'Académie royale de peinture de Paris, possédée aujourd'hui par M. le baron Alexis Dutremblay, et l'ancien presbytère arrangé en maison bourgeoise par MM. Duval de Monrose et Duval Doligny, rédacteurs du journal des débats, acquise depuis par M. Linard.

Rubelles est traversé par un beau ruisseau d'eau vive, qui fait tourner un moulin au milieu du village.

Le moulin du *Ponceau* dépend de cette commune, ainsi qu'un autre moulin assis au hameau de *Trois-Moulins* (en partie).

(*Voyez le* Tabl. scénograph. nº 414.)

Saint-Germain-Laxis.

Saint-Germain-Laxis, contigu à la chaussée de Melun à Meaux, autrefois (1790) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 1000 liv.; communians 60 (aujourd'hui 170 habitans); titulaire, Saint-Germain.

Il y avoit un château qui appartenoit à M. le baron de Juigné, frère de M. l'archevêque de Paris de ce nom; un beau parc bien percé avec des allées couvertes, contenoit des eaux superbes. Le château a été démoli il y a quelques années. Les matériaux achetés par M. le duc de Praslin ont servi à la reconstruction du château de Courtry. Les bois plantés dans le parc ont été arrachés : il est maintenant partie en culture, partie en jardins d'agrément. Les eaux coulent dans ce parc et dans le village.

Il existe dans cette commune deux corps de ferme appartenant à MM. Baulant et Gillet.

(*Voyez le* Tableau scénographipue, n° 431.)

Savigny-le-Temple.

Savigny-le-Temple, avant la révolution, archidiaconé de Melun, doyenné de Montereau; collateur, le grand prieur du Temple; revenu 500 livres; communians 150 (aujourd'hui 599 habitans); titulaire, Saint-Germain.

Les chevaliers de Malte et les templiers ont habité autrefois ce village; c'est du nom des templiers qu'est venu celui de Savigny-le-Temple.

Le château de *La Grange-la-Prévôte*, qui dépend de la commune de Savigny, a été possédé par le roi actuel de Suède; il est dans une position fort agréable, près la forêt de *Rougeaux*, à laquelle le parc est contigu, et par une allée d'arbres qui joint la route de Paris. On y remarque la distribution des jardins anglais et des eaux, une rivière avec des ponts chinois et de superbes plantations; il appartient maintenant aux héritiers Clary.

C'est dans cette commune qu'est décédé, il y a quelques années, M. Cochet, curé de Savigny, où il étoit né, pasteur généralement estimé et regretté de ses paroissiens dont il fut toujours le bienfaiteur et le père. Quoique peu favorisé de la fortune, son ardent désir de donner à ses successeurs un domicile convenable, lui a fait laisser pour l'église, une somme de 4000 fr. Ses parens ont fait élever en sa mémoire, un monument dans le cimetière, aux pieds de la croix, où déjà reposent les restes de sa respectable famille.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 468.)

Seine-Port.

Seine-Port, *aliàs* Saint-Port, *Sacer Portus**, autrefois Ile de France, diocèse de Sens; archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 900 livr.; communians 250 (aujourd'hui 600 habitans); titulaire, Saint-Sulpice.

Ce fut à Seine-Port que Louis VII, dit le jeune, fonda l'abbaye de Barbeaux vers l'an 1145; l'église fut consacrée l'an 1156 par Hugues de Toucy, archevêque de Sens, et dédiée à Dieu, sous le nom de Saint-Julien. Mais ce même roi en transféra les religieux en un autre lieu**.

Seine-Port est le plus beau village des environs de Melun; on pourroit même dire qu'il rivalise avec ceux qui entourent la capitale. Il contient beaucoup de maisons bourgeoises, toutes agréables et belles dans leur ensemble. Les principales dans le village sont: 1° la maison de M. Bonfil, riche capitaliste qui vient de faire de grands embellissemens à sa propriété, notamment à l'île Malaquais qui en dépend, placée sur la Seine; cette île est devenue, par les constructions, les plantations, les allées, ponts, jardins à l'anglaise dont elle est ornée, un lieu réellement enchanteur. M. Bonfil ne se contente pas de faire des dépenses considérables à Seine-Port pour embellir son habitation, il est aussi le père des pauvres, et fait souvent distribuer des secours aux indigens de la commune;

2° La maison de M. Etienne, propriétaire, ancien négociant;

3° Celle de M. Yvart, membre de l'Institut;

4° Celle de M. Garluche et dame Vannelet, où l'on trouve un beau parc;

5° Celle de M. Delaunoy, propriétaire, ancien négociant;

6° Celle de M. Bosio, célèbre sculpteur;

7° Et celle de M. Porcheron, propriétaire, ancien homme d'affaires.

A *Croix-Fontaine*, 4 maisons bourgeoises appartenant à M. Douche, maire et propriétaire, et à MM. Besnard, Védy et de Loustal, tous propriétaires et occupant ces maisons.

Le château de *Seine-Assise* (*aliàs* Sainte-Acyre, Sainte-Assise), ainsi que le pavillon et la maison servant au passage du bac, appartiennent à M. le prince de Beauveau; il est également propriétaire de la ferme de *L'Ormetteau*, qu'il fait valoir en partie; une portion est occupée par M. Bonfil.

* On disoit *Saint-Port*, comme on disoit *Sainte-Assise*; mais les titres du château du temps du duc d'Orléans portent: *Seine-Port* et *Seine-Assise*; château assis sur la Seine pour Sainte-Assise; et Port de Seine pour Saint-Port.

** Voyez *Barbeaux*, page 428.

Le château de Seine-Assise, dont la situation est admirable, faisoit autrefois partie des domaines de M. le duc d'Orléans, ainsi que les bois qui l'entourent.

Il existe aussi à Seine-Port, sur le ru de *Balory*, trois moulins : le premier appelé *le Moulin neuf*, appartenant à M. Vacher, propriétaire à Seine-Port ; le second, moulin de *Loison*, occupé par le sieur Grangère, appartenant à la veuve Selourge ; le troisième, *Moulin Pessard*, dont madame veuve Jeannotte est propriétaire, occupé par le sieur Grenier, meûnier. (*Voyez le* Tableau scénographique, n° 470.)

Vaux-le-Pénil.

Vaux-le-Pénil, *aliàs* Vaux-le-Pény, Vaux-à-Peny, ci-devant province de l'Ile de France dans le Hurepoix ; diocèse de Sens ; archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun ; revenu 1400 livres ; communians, 220 (aujourd'hui 668 habitans) ; titulaire, Saint-Pierre.

Plusieurs personnes ont cru, mais à tort, que le nom de Pénil venoit de sa position vis-à-vis de la Seine, dont elle formeroit une presqu'île ; la vérité est que le nom de Vaux exprime la pente de son terrain, et pour le distinguer des autres endroits ainsi appelés, et principalement de Vaux-le-Vicomte (aujourd'hui Praslin), on y a ajouté *à Peny*, du nom d'un de ses anciens seigneurs. De cette famille le domaine a passé à M. Robert et aux comtes, depuis marquis de Rostaing, aux Beaumanoir, et enfin à la famille Fréteau, dont le chef baron de Peny est avocat-général à la cour de cassation. Cette terre, dans ses mains, a subi des améliorations très-importantes. Les hautes fonctions qu'il remplit de la manière la plus distinguée à Paris, lui permettent encore d'occuper ses loisirs aux travaux de l'agriculture pour laquelle il tente des essais dans une métairie modèle.

Le château de Vaux est agréablement placé sur un coteau qui domine la Seine. Vue de loin, la forme de cette habitation est élégante ; on la prendroit pour une maison de plaisance d'Italie ; le parc clos de murs, et que l'on peut parcourir en tous sens en voiture, contenant quatre-vingts arpens d'étendue, est d'une richesse tout-à-fait romantique ; une nappe de verdure couvre la petite montagne pittoresque qui fait face à la Seine ; de l'autre côté, un tapis vert encore forme une cour d'honneur magnifique ; à travers les saules pleureurs et les peupliers, on distingue le clocher de l'église du village.

Un tombeau en marbre est élevé dans le cimetière de Vaux-le-Pénil,

à la mémoire de madame la présidente de Plancy, aïeule maternelle de M. le baron Fréteau.

Le marquis de Bouillé, le même qui a réduit les soldats révoltés à Nancy, avoit une habitation à Vaux-le-Pénil.

Le château de Vaux a appartenu à M. *Fréteau*, conseiller au parlement de Paris, député aux états-généraux de 1789, deux fois président de l'assemblée constituante, mort révolutionnairement le 14 juin 1794.

On remarque à Vaux-le-Pénil plusieurs jolies maisons de campagne, dont quelques-unes ont des vues magnifiques.

La ferme de Vaux, celle de *Germenoy* et le moulin à vent de *Chérisy* appartiennent à M. le baron Fréteau.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 509.)

Vert-Saint-Denis.

Vert-Saint-Denis, ci-devant Ile-de-France dans la Brie; diocèse de Sens; archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, le prieur de Saint-Denis; revenu 900 liv.; communians 350 (aujourd'hui 544 habitans); titulaire, Saint-Pierre.

Ce village, situé à 5 lieues au sud-est de Corbeil, est peu considérable.

Le domaine de *Breviande*, autrefois seigneurial, en fait partie, ainsi que *Pouilly-le-Fort*, dont nous allons parler. L'habitation nouvelle de Breviande, construite sur les ruines de l'ancien château, est aujourd'hui une jolie maison de campagne; le parc clos de murs, est d'environ 80 arpens: cette propriété, ainsi que la ferme du même nom, appartiennent à M. Rouillé d'Orfeuil.

Pouilly-le-Fort avoit un vieux château dont il est très-souvent question dans nos anciennes annales. C'étoit un poste avancé de Melun, sur les routes de Brie, de Paris et de Corbeil.

Lorsqu'en 1405, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, survint en armes dans Paris, le duc d'Orléans, frère de Charles VI, et la reine crurent n'avoir d'autre parti à prendre que la fuite. Sans en rien dire à personne, ils partirent pour le château de Pouilly-le-Fort, laissant seulement ordre au duc Louis de Bavière (frère de la reine) d'emmener, le lendemain, le dauphin et ses frères. Ils étoient à dîner dans ce château, lorsqu'ils apprirent, par des fuyards, que le duc de Bourgogne avoit atteint le dauphin à Juvisy, et l'avoit fait rentrer dans Paris : le duc d'Orléans et la reine se sauvèrent au plus vite à Melun*. Le 8 et le 10 juillet 1419,

* *Histoire des ducs de Bourgogne*, Barante, tom. III, page 30.

le dauphin, depuis Charles VII, et le même duc de Bourgogne, eurent, près du château de Pouilly, à la fontaine de *l'Epinet** ; sur un *pontceau* en pierres de la chaussée des étangs de Vert, deux entrevues importantes qui amenèrent le traité et la paix du *Pontceau*, par lequel les princes contractans s'engagèrent à en maintenir tous les articles, sous peine d'excommunication, d'interdiction, d'aggravation et réaggravation. Ce fut, deux mois après cette paix, le 10 septembre, que le duc de Bourgogne fut assassiné sur le pont de Montereau. (*Voyez* MONTEREAU.)

On voit encore des ruines du château de Pouilly-le-Fort : un donjon, les tourelles et les fossés remplis d'eau vive attestent son ancienne puissance. Delille a célébré ces nobles débris :

Un long respect encor consacre ces ruines.
Ici, c'est un vieux fort qui, du haut des collines,
Tyran de la contrée, effroy de ses vassaux,
Portoit jusques au ciel l'orgueil de ses créneaux ;
Qui, dans ces temps affreux de discorde et d'alarmes,
Vit les grands coups de lance et les nobles faits d'armes.

Le château de Pouilly-le-Fort est devenu aujourd'hui une métairie paisible, et la fontaine de *l'Epinet* coule encore à deux pas de la grande route de Paris, sous le nom de *Fontaine-ronde*, ainsi appelée, parce que dans les fouilles qui furent faites depuis, on l'a trouvée entourée de pierres, en forme de puits, à côté d'une auberge de rouliers, à laquelle la fontaine a donné son nouveau nom.

La terre de Pouilly-le-Fort appartient aujourd'hui à M. le baron Aubernon, ancien commissaire-ordonnateur des guerres. Son fils, ancien préfet, vient d'y faire construire une maison fort agréable. Ce dernier a composé plusieurs écrits où ses principes constitutionnels, exprimés avec méthode et clarté, annoncent un administrateur d'un ordre très-élevé et un publiciste distingué.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 517.)

Voisenon.

VOISENON, ci-devant province de l'Ile-de-France, diocèse de Sens ; grand archidiaconé et doyenné de S.t-Florentin ; collateur, l'archevêque ; revenu 900 liv. ; communians 230 (aujourd'hui 560 habitans) ; titulaire, Saint-Blaise.

Le village faisoit partie de la paroisse de Saint-Barthélemy de Melun, et le domaine appartenoit à la famille Fusée, dont le chef portoit le

* Juvenal des Ursins. — et Barante, tom. IV, pages 427 et suivantes.

titre de comte de Voisenon. Cette maison a fourni des sujets à l'armée, à la robe et à l'église. Nous avons parlé (art. *Nécrologie*, page 269) du célèbre abbé de Voisenon. Le dernier rejeton, madame Champion-de-Cicé, a vendu à M. Audebert-Malay, changeur de Paris, le domaine de ses pères, qui a été possédé successivement par M. Leloup, marchand de farine; M. Saucède, ancien agent de change, qui l'a beaucoup embelli; et par M. Guenoux, ancien notaire à Paris, propriétaire actuel, qui se dispose à l'augmenter et à en faire un séjour très-agréable.

Le château du Jard dépendant de Voisenon, étoit anciennement une abbaye d'hommes. Le roi Louis VII, dit le jeune, après avoir répudié la fameuse Eléonore de Guyenne, épousa en secondes noces, Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille, dont il eut deux filles. Cette princesse mourut en 1157. Louis VII, sans enfans mâles, épousa, en 1161, Alix ou Adèle, fille de Thibault-le-Grand, comte de Champagne. Ce monarque avoit alors plus de cinquante ans, et craignoit de ne point laisser d'héritiers de sa couronne. Il faisoit, ainsi qu'Alix, des vœux ardens pour en obtenir. La reine avoit alors un palais ou maison de plaisance en un lieu appelé *le Jard*, agréablement situé près de la ville de Melun. Le roi y venoit passer plusieurs jours avec elle, et faisoit de fréquens pélerinages dans les environs; enfin, en 1164, Alix accoucha d'un prince qui fut nommé *Dieudonné*, et qui fut depuis Philippe-Auguste. En reconnoissance, ils fondèrent un monastère de chanoines réguliers de l'ordre de S.t-Augustin, dont l'abbaye de Saint-Victor de Paris fournit les premiers religieux.

Un ermite, nommé Fulbert, fonda en 1171, à Passy près de Melun, un prieuré sous le titre de *Miséricorde-de-Dieu*. L'archevêque de Sens, puis le pape Alexandre III approuvèrent cette fondation. Ce prieuré fut, en 1176, érigé en abbaye.

Après la mort du roi, la reine, vivement affectée de cette perte, abandonna le château du Jard, qui lui rappeloit de trop pénibles souvenirs, et qui resta désert jusqu'en 1199. A cette époque, la reine-mère se décida à transférer dans le palais du Jard, les religieux de Passy, qui, plusieurs fois, s'étoient plaints de l'aridité et de la stérilité du sol de leur premier établissement. Elle y attira la communauté des moines, et son château fut bientôt converti en un monastère; ce fut en 1204 que le pape Innocent III approuva la translation de cette abbaye. Cette princesse avoit logé les moines; en 1206, peu de temps avant sa mort, elle leur fit don de tous les bâtimens de son château du Jard, et de plusieurs autres propriétés

qui en dépendoient ; de sorte qu'elle fut considérée comme la principale fondatrice de l'abbaye.

Au XIVe siècle, en 1365, les troupes du roi de Navarre dévastèrent, pillèrent entièrement cette abbaye, et mirent les moines en fuite. L'abbé Guillaume fut obligé de se réfugier à Paris.

Le premier abbé fut Pierre de Corbeil, savant distingué, et depuis archevêque de Sens.

Pendant deux ou trois siècles l'abbaye du Jard continua de recevoir des libéralités tant de nos rois que des différens princes, et surtout des vicomtes de Melun. Un grand nombre de ces vicomtes et plusieurs comtes de Tancarville y ont été enterrés. Cette abbaye, devenue fort riche, fut mise en commende dans le courant du XVIe siècle.

En 1684, fut nommé abbé du Jard *Louis Dufour de Longuerue*, un des hommes les plus savans du XVIIe siècle, fameux par sa vaste érudition, étonnant par sa mémoire prodigieuse. « Un jour, disoit-il, mes moines » de l'abbaye du Jard, chez qui j'étois depuis trois ou quatre mois, me » demandèrent qui étoit mon confesseur? *Je vous le dirai,* leur répondis-je, » *quand vous m'aurez dit qui étoit celui de votre père Saint-Augustin**. »

Ce savant mourut en 1725. Il eut pour successeur à l'abbaye du Jard, M. Chaumont de la Galezière ; à celui-ci succéda Claude-Henri Fusée *de Voisenon*, dont le château avoisinoit l'abbaye du Jard. Ce nouvel abbé ne manquoit pas de goût, d'imagination et de vivacité dans l'esprit. Il composa des contes et des opéras-comiques : il fut nommé membre de l'académie française. (Voyez page 269.)

L'abbaye du Jard subit le sort des autres monastères de France. En 1791, elle a été vendue à M. de Vergès, qui a retabli le château, et qui, en 1793, a vendu cette propriété à M. le baron Rouillé d'Orfeuil, ancien intendant de Champagne, qui se plut à l'embellir, et parvint à produire sur un terrain jadis monotone, les paysages les plus variés, les plus gracieux**. Un beau parc, percé de routes de chasse et rempli de rochers pittoresques ; un grand canal alimenté par des sources d'eau vive, traversant un parterre planté avec goût par le nouveau propriétaire, contribuent à faire distinguer cette habitation comme une des plus agréables de la contrée.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 551.)

* *Longueruana*, pages 267 et 268

** *Promenade de Paris au château du Jard*, page 204.

ipale

ent,
abbé

puis

voir
des
ates
fut

un
on,
ues
me
je,

d,
sée
vel
it.
de

En
et
l,
à

li
a

CANTON DE MELUN, sud.

Additions à la page 105 et suiv. sur la ville de Melun.

Saint-Léon, 16e évêque de Sens, sujet du roi Théodebert, et non de Childebert, sous la domination duquel étoit Melun alors, ne pouvoit, sans le consentement de Théodebert, ériger Melun en évêché. Pour satisfaire les Mélodunois, ce prélat leur envoya Saint-Aspais comme chorévêque : Saint-Léon écrivit à ce sujet, au roi Childebert, une lettre que l'on peut voir dans l'ouvrage de Mre de Sainte-Marthe.

Page 106, *après la ligne* 18, lisez :

Odon II (Eudes), comte de Chartres, ne demeura pas longtemps en paix avec Richard, duc de Normandie : cette paix s'étoit faite par la médiation de Robert, roi de France. La jalousie qu'il eut contre Bouchard (ou Burchard), comte de Melun, de Corbeil et de Paris, qui étoit plus estimé et plus puissant que lui à la cour, fit qu'il pensa à lui enlever la ville de Melun; ce qui fut facile, car la place lui fut livrée en 999 par la trahison de Gaultier et de sa femme. Le roi Robert envoya aussitôt ordre au comte de Chartres de la rendre; mais le comte qui se fioit sur la situation avantageuse de ce fort qui étoit entouré de la Seine, répondit fièrement aux envoyés du roi, que tant qu'il vivroit il ne rendroit point cette place. Le roi, indigné d'une telle réponse, appela à lui le duc de Normandie, et lui ayant découvert l'affront qu'il avoit reçu du comte de Chartres, ils résolurent d'aller assiéger Melun. Bouchard étoit avec ces deux princes. Les habitans voyant leur ville environnée de troupes, de sorte qu'ils ne pouvoient pas résister à tant d'ennemis, ouvrirent leur porte au duc Richard, qui fit aussitôt avertir le roi de France de ce qui se passoit. Le roi, comme nous l'avons déjà dit pages 90 et 107, rendit le château au comte Bouchard, et fit pendre Gaultier et sa femme. Odon s'étoit enfui secrètement; ayant ensuite voulu livrer bataille au comte Bouchard, dans la plaine d'Orcey, il reçut un nouvel affront, car son armée fut taillée en pièces, et lui-même fut obligé de prendre la fuite.

Henri avoit été déclaré roi par Robert son père dès l'an 1027; mais la reine Constance n'approuvoit point ce choix, et publioit que Henri étoit peu propre au gouvernement; qu'ainsi on devoit donner la couronne à son troisième fils nommé Robert comme son père. La conduite de cette princesse fut telle qu'elle porta les deux frères à s'unir pour faire la guerre à leur père et lui enlever ce qu'ils purent. Le roi porta ses armes en

Bourgogne, mais il mourut à Melun l'année suivante 1031 le 20 juillet. Sa mort ne servit qu'à rallumer la division et la haine qui étoient entre la reine et ses enfans; elle eut l'adresse d'engager dans son parti beaucoup de seigneurs de France et de Bourgogne, entre autres Odon, comte de Champagne, à qui elle donna la moitié de la ville de Sens.

Ce fut vers la fin du XIe siècle, pendant le siége d'Antioche par les Croisés, que Guillaume le Charpentier, vicomte de Melun, et le fameux Pierre l'Hermite se retirèrent pendant la nuit; mais Tancrède courut après eux, et leur ayant reproché leur lâcheté, il leur fit jurer qu'ils retourneroient au camp, et qu'ils feroient satisfaction à leurs frères : ce qu'ils exécutèrent.

Michel de Corbeil consacra l'église royale de Notre-Dame de Melun, en 1198, comme on le voyoit à l'un des pilliers de cette église.

Page 108, *après la ligne* 9, lisez :

Cependant, suivant l'*Histoire des Comtes de Champagne* (page 14, 2e volume), le roi Philippe envoya Guillaume de Barres et Mathieu de Montmorency vers Blanche, afin qu'elle leur donnât les marques de la trève qu'elle et les siens faisoient avec Erard de Brienne et ses gens : c'est ce que déclare le roi dans une lettre qu'il écrivit de Melun à Blanche, au mois d'avril de l'année 1216. Un acte rendu par le même prince à Melun, au mois du juillet de la même année, parle aussi de la trève dont Erard étoit convenu avec Blanche; elle devoit durer jusqu'à la décision de leur différend, qui fut enfin jugé solennellement à Melun, par les pairs du royaume, au même mois de juillet. L'arrêt porte que Blanche, comtesse de Champagne, avoit été citée par le duc de Bourgogne, par Mathieu de Montmorency et par Guillaume de Barres, pour venir à la cour du roi de France, répondre aux plaintes d'Erard de Brienne et de Philippe qui se disoit sa femme, contre la même princesse et Thibault son fils; qu'Erard et Philippe demandoient qu'Erard fut reçu à faire hommage au roi du comté de Champagne, de la manière que Henri, dont Philippe se disoit fille, l'avoit tenu; qu'enfin les parties s'étant trouvées à Melun, en présence du roi Philippe, il avoit été jugé par les pairs, savoir : par Alberic, archevêque de Reims; Guillaume, évêque de Langres; Guillaume, évêque de Châlons; Philippe, évêque de Beauvais; Etienne, évêque de Noyon; par Eudes, duc de Bourgogne, et par plusieurs autres évêques et barons : entre les évêques, par Guillaume d'Auxerre, Robert

de Chartres, Guerin de Senlis et Jean de Lizieux; par Guillaume, comte de Ponthieu; Robert, comte de Dreux; Pierre, comte de Bretagne; Guillaume, comte de Joigny; Jean, comte de Beaumont; Gaucher, comte de Saint-Paul, Guillaume des Rochers, sénéchal d'Anjou; et par Robert, comte d'Alençon; en présence et avec l'approbation du roi: que ce prince ne devoit point recevoir l'hommage d'Erard ni de Philippe, tant que Blanche et Thibault voudroient poursuivre leur cause dans sa cour, parce que l'usage et la coutume de France étoit que, dès que quelqu'un étoit saisi de quelque fief par le seigneur féodal, le seigneur ne devoit recevoir l'hommage d'aucun autre pour le même fief, tant que celui qui a été saisi du fief, étoit prêt de poursuivre son droit à la cour du seigneur du fief: que Thibault, père de Thibault, avoit été reçu par le roi, du consentement des barons et sans opposition, à faire hommage du comté de Champagne et de Brie, pour le tenir comme Henri son père l'avoit tenu; qu'après la mort de Thibault, le roi avoit reçu l'hommage de Blanche pour tenir le même comté à bail; qu'il avoit ensuite reçu sans opposition, Thibault son fils, à lui faire hommage pour le même comté, sauf le bail de sa mère; qu'ainsi il ne devoit pas les en dessaisir, puisque Blanche s'étoit toujours offerte de poursuivre sa cause à la cour du roi. L'arrêt finit ainsi: Erard et Philippe se sont soumis à ce jugement, et depuis qu'il a été rendu, ils n'ont rien demandé à la comtesse ni à son fils, et se sont ainsi retirés sans demander un jour.

Vers la fin de l'année 1229, au dimanche d'après Noël, le roi Saint-Louis ajourna le comte de Bretagne pour se trouver à Melun; mais le comte manda au roi que le terme qu'il lui marquoit n'étoit pas convenable, puisqu'il n'étoit point de quarante jours; il fit, en même temps, écrire toutes ses plaintes contre le roi de France qui, au lieu d'y avoir égard, l'avoit fait dessaisir de ce qu'il tenoit de lui dans l'Anjou. Le comte de Bretagne n'oublie pas, dans ses griefs, le siége de Bellême: il conclut son acte en déclarant au roi qu'il ne le reconnoit plus pour son maître, et qu'il entend lui déclarer la guerre. L'acte de ce défi est de l'année 1229, ou selon notre manière de compter, 1230, le dimanche dans l'octave de Saint-Hilaire. La guerre se ralluma donc plus que jamais contre le roi et contre le comte de Champagne.

En 1246, le même roi Louis IX, etc. (reprendre la ligne 10 de la page 108.)

Après la ligne 15 de la même page, lisez :

Guillaume IVe de Melun, décéda dans le monastère de Saint-Jean du Jard, au mois de juin 1329, d'où son corps fut transféré, le 8 du même mois, en son église cathédrale pour y être inhumé : Ce prélat étoit fils du vicomte de Melun.

Article additionnel sur le siége de Melun, page 110, *fin de la ligne* 15.

Les assiégés se battoient dans les souterains et éventoient les mines que l'ennemi y pratiquoit. Le premier qui y combattit, du côté des Français, fut Louis Juvenel, que Barbazan fit chevalier. C'étoit aux torches et aux flambeaux, que ces combats, qui devenoient une espèce de joûte, avoient lieu. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne voulûrent eux-mêmes y rompre des lances : ce fut avec le sire de Barbazan que joûta le roi d'abord, sans se faire connoître, mais dès que le chevalier sût quel étoit son adversaire, il se retira respectueusement.

Après la ligne 11 *de la page* 111, lisez :

La place fut rendue le 17 octobre 1420 *suivant Rouillard*, et le 18 novembre 1420 *suivant l'histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

Le seigneur de Barbazan, messire Pierre de Bourbon de Préau, dit Monstrelet, et le sire de Juvenel furent exigés comme ôtages. Parmi les prisonniers de la garnison de Melun qu'on accusoit d'avoir pris part au meurtre du duc Jean, le plus considérable étoit le sire de Barbazan. La duchesse Marguerite avoit fait dresser, par son conseil à Dijon, d'après les témoignages qui avoient été recueillis, des articles sur lesquels ce chevalier devoit être interrogé. Le roi d'Angleterre ne le laissa point mettre en justice. On assure que le sire Barbazan ayant réclamé les droits d'un frère d'arme, que, selon les règles de la chevalerie, il avoit acquis en combattant corps à corps avec le roi dans les mines de Melun, ce prince avoit accepté cette loyale obligation et s'étoit réservé de sauver le brave Barbazan.

Après le 3e paragraphe de la page 116, ajoutez :

En 1820, en faisant quelques fouilles dans la partie qu'on appelle l'Ile, on trouva plusieurs médailles en cuivre de la grandeur de nos pièces de 75 centimes, présentant d'un côté l'effigie de la déesse Isis. M. Mauclerc, un de nos zélés collaborateurs, homme de lettres et médecin à Cheroy, en a possédé quelques-unes qui sont actuellement dans le cabinet du docteur Retif de Sens.

A la fin de la page 128, ajoutez :

M. Thuet, chanoine de la cathédrale de Sens, dans son ouvrage intitulé : *Matinées Sénonaises* ou *Proverbes Français*, page 408, donne ainsi l'origine du proverbe dont nous avons parlé page 441 : « *Il* » *est comme l'anguille de Melun*, *qui crie avant qu'on l'écorche.*

» Un jeune écolier nommé LANGUILLE, représentoit le personnage » de S.t-Barthélemy, dans une pièce jouée à Melun. Comme l'exécuteur » approchoit le couteau à la main, pour feindre de l'écorcher, l'acteur » épouvanté se mit à crier » ..... » Les Grecs, dit M. Thuet, disoient » à un homme effrayé sans raison : Ἀδεὲς δέδιας δέος ; mot à mot, *Vous* » *avez craint une crainte qui n'étoit pas à craindre.* »

La tour dite *de César* vient d'éprouver le même sort que celle de Brie-Comte-Robert, c'est-à-dire, qu'elle est détruite et ne se montrera plus aux regards des amateurs des arts et de l'antique ; on doit construire sur son soubassement de fort beaux bâtimens.

Il existe trois moulins sur la Seine, dont l'un appelé le moulin Saint-Sauveur, et les deux autres sur le pont aux Moulins ; une maison à l'écart au-dessus des casernes, servant à donner les signaux pour la marine ; et de l'autre côté à l'occident, les bâtimens de la verrerie servant actuellement de magasin militaire ; enfin, les casernes et la maison de détention dont nous avons déjà parlé page 127.

Ici finit la notice de tout ce que nous avons pu recueillir sur la ville de Melun. Nous regrettons que les occupations multipliées d'une personne notable de cette ville, qui cependant a beaucoup contribué à nous donner d'utiles renseignemens, l'aient empêché de se livrer à la recherche d'une infinité d'autres, épars dans des matériaux immenses entassés, depuis nombre d'années, par cet estimable collaborateur, pour former l'*histoire de la ville de Melun*. « C'est, nous écrit-il modestement, plutôt par » paresse que par amour-propre d'auteur, que je n'ai pas fourni, pour » votre ouvrage, très-utile, suivant moi, au département, des notes » qu'il auroit fallu extraire de plusieurs cartons. » Nous n'en conserverons pas moins toute notre reconnoissance pour tous les soins qu'il a bien voulu donner à nos *Essais*, et nous sommes bien convaincu qu'il s'empressera de les continuer encore.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 314.)

Arbonnes.

ARBONNES étoit autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Cély; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun; 19 feux, 50 communians (aujourd'hui 150 habitans); bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Il existe dans Arbonnes une ferme appartenant à madame la princesse de Talmont, qui vient d'y faire de grandes réparations; et celle de *Baudelu* qui appartient à la même propriétaire.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 6.)

Boissise-le-Roi.

BOISSISE-LE-ROI, Saint-Denis, *de Boisseria Regis seu de Boisseria*, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Seine-Port; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun; seigneur, M. de Beausse; 45 feux, 110 communians (aujourd'hui 261 habitans), située dans le Gâtinais français, sur la rive gauche de la Seine; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

A côté d'un parc bien distribué et sur la pente d'une colline où est le château dont Mlle de Beausse étoit propriétaire (actuellement M. Bareiller), se trouve un vallon qui renferme de très-belles sources d'eau vive; au bas, la rivière forme une île qui fait partie de cette propriété.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 40.)

Cély.

CÉLY, Saint-Etienne *de Cœliaco in Bieria*, autrefois (1775) paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de son nom; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. de la Baronnie; 120 feux, 300 communians (aujourd'hui 597 habitans), située dans le Gâtinais français sur la rivière d'Ecole; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

La terre, seigneurie et châtellenie de Cély fut possédée long-temps par la maison de Thou; nous trouvons, en 1561, Christophe de Thou, premier président au parlement de Paris, chancelier des ducs d'Anjou et d'Alençon, seigneur de Cély et de Saint-Germain-en-Bière; Adrien de Thou, son frère, seigneur d'Hierville, conseiller-clerc au parlement de Paris, ensuite maître des requêtes de l'hôtel, étoit en même-temps curé de Cély. Cette terre fut portée en mariage par Catherine de Thou, fille de Christophe, le 30 mai 1568, à Achille de Harlay, premier président au parlement de Paris. Les terres et seigneuries de St.-Germain

et de Choisy-sur-Escolle furent unis à la châtellenie de Cély, et érigées en comté par lettres de décembre 1670, en faveur de Nicolas-Auguste de Harlay, ambassadeur et plénipotentiaire à Francfort, et pour la paix de Riswich en 1697. Il mourut en 1704, laissant de sa femme Anne-Louise-Françoise-Marie Boucherat, Louis-Auguste Achille de Harlay, comte de Cély, mort le dernier de sa race, étant intendant de Paris et conseiller d'état, le 27 décembre 1739.

Le Château de Cély qu'a fait bâtir Jacques Cœur en 1400, est possédé maintenant par MM. Adrien et Eugène d'Astorg, comtes. Situé au milieu d'un vallée agréable, il est remarquable par sa construction. Les jardins et le parc contenant environ 200 arpens enclos de murs, renferment des eaux limpides qui y entretiennent une fraîcheur et une verdure continuelle. On y voit une belle collection de plantes rares et d'arbres précieux.

Dans l'église de Cély, à la chapelle de la Vierge, est le corps de M. de Harlay.

C'est sur le cours de la petite rivière d'Ecole que M. le comte d'Astorg, maire de Cély, et M. Lascazes, maire de Perthes, ont fait établir, avec le concours des habitans de leurs communes respectives, deux ponts à deux arches, dont celui de Cély porte pour inscription : *Pont d'Astorg*; et celui de Perthes : *Dû au bon accord des habitans*. Nous en reparlerons à la notice historique de Perthes, page 469.

Il se trouve à Cély trois moulins appartenant à MM. Fessard, Rozé, et à madame de Talmont. Une maison, fort agréable par sa situation et ses points de vue, appartient à M. Vandier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 62.)

Chailly-en-Bière.

CHAILLY-EN-BIÈRE, Saint-Paul *de Chailliaco in Bieria*, autrefois (1773) paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; seigneur M. Chiquet de la Perrière; 125 feux, 300 communians (aujourd'hui 840 habitans); situé dans le Gâtinais français; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Les sieurs de Chailly accordèrent au chapitre de Notre-Dame de Melun, sur la fin du XIIIe siècle, les dixmes de leurs terres de Chailly-en-Bière; c'est sans doute en cette considération que « le seigneur de Chailly avoit « le droit d'entrer dans le chapitre de l'église collégiale de Melun, l'épée « au côté, l'aumusse sur le bras, et d'y occuper la première place parmi

« les chanoines, soit aux hautes, soit aux basses stalles, avec la faculté
» d'y entonner une antienne*.

Le château et le parc, précédé d'une belle avenue, appartiennent aux demoiselles Coste de Champeron.

Relais de poste aux chevaux et bureau de la poste aux lettres.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 67.)

Dammarie-les-Lys.

Dammarie-les-Lys, autrefois *Dannemarie-sous-le-Lys*, la Sainte-Vierge, *Beata Maria de Domnâ Mariâ subtùs Lilium*, paroisse de l'archidiaconé, doyenné et conférence de Melun; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun; (1771) 250 communians (aujourd'hui 747 habitans); dame l'abbesse du Lys; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Dans cette paroisse étoit la célèbre abbaye royale de Notre-Dame du Lys, qui fut fondée l'an 1244, par Blanche de Castille, reine de France et mère de Saint-Louis. Cette princesse acheta de Guérin de Lizenes et Aveline son épouse, un terrain sur le finage de Dammarie; elle y fit construire un monastère qu'elle dota de biens royaux, et y plaça des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Saint-Louis ratifia en 1248, cette fondation, et y ajouta même d'autres biens; de-là vient que ce prince a été également regardé comme fondateur de cette abbaye. Cette maison se ressentit long-temps de la munificence de ses fondateurs.

L'église étoit d'une beauté rare, et les voûtes, malgré plusieurs siècles, en étoient aussi blanches que si elles fussent venues d'être construites. Le *soleil* où l'on exposoit le saint-sacrement, étoit un des plus magnifiques, et la reine, mère de Louis XIV, avoit donné plus de soixante diamans pour l'enrichir. La reine Blanche y mit en 1246, pour première abbesse, Alix de Vienne, comtesse de Mâcon, qui se sépara de son mari à cet effet, et contribua beaucoup à cette fondation; elle étoit cousine de la reine Blanche. Le cœur de cette pieuse reine fut transféré, en 1753, de l'abbaye de Montbuisson à celle du Lys. Philippe-le-Bel fit présent à ce monastère de deux grands os d'un des bras, et de deux os d'une des mains de Saint-Louis, et de son cilice, reliques qu'on y conserva jusqu'à la révolution. Phippe III et Philippe IV comblèrent de bienfaits ces religieuses qui, en 1268, étoient déjà au nombre de 120. Eudes, comte

* Voyez le *Dictionnaire des Gaules* de l'abbé Expilly.

de Bourgogne, fut inhumé en cette abbaye, l'an 1303. Elle fut brûlée par les Anglais et Navarrais en 1358. Elle a souffert des guerres civiles des XIVe, XVe et XVIe siècles, qui introduisirent le désordre dans beaucoup de couvens.

Il paroît qu'au XVIIe siècle, le débordement y étoit excessif; on nommoit alors cette abbaye: *Le vrai séminaire des enfans rouges.*

« On raconte que Henri IV, dans ses expéditions militaires, alloit » souvent visiter l'abbaye du Lys et Catherine de la Trimouille, qui en » étoit abbesse. Il demanda un jour à cette dernière combien de religieuses » habitoient le Lys, et combien elles avoient de directeurs? L'abbesse » satisfit à ses deux demandes. Henri IV lui témoigna sa surprise de ce » que le nombre des religieuses excédoit le nombre de directeurs. — » Votre étonnement est assez juste, répondit ingénuement l'abbesse, » mais votre majesté ne sait pas qu'il en faut quelques-unes pour les » survenans; ce qui ne pourroit s'arranger si chacune avoit le sien*. »

La réforme y fut introduite, et les religieuses, avec leur abbesse, Marie de la Trimouille-Rohan, se soustrayèrent de la juridiction de l'abbaye de Cîteaux, et se mirent sous celle de leur archevêque, lui ayant présenté et au pape leur requête à cette fin vers l'an 1627. Louis-Henri de Gondrin, 100e archevêque de Sens, fut sacré en l'église de cette abbaye, archevêque d'Héraclée par Octave de Saint-Lary de Bellegarde, son oncle et son prédécesseur dans le siége de Sens, qui l'avoit demandé à Louis XIV pour son coadjuteur: M. de Bellegarde étoit assisté des évêques de Troyes et de Marseille. En 1777, madame Laizer de Siougeat étoit abbesse du Lys depuis 1757.

L'abbaye du Lys, vendue, à la révolution, comme bien national, a été en grande partie démolie; les logemens des religieuses, l'église ont été détruits, et il n'y a eu de conservé, parmi les bâtimens, qu'un quartier destiné, par les dames du Lys, à loger des ecclésiastiques ou des personnes laïques d'une haute considération, qui venoient visiter cette abbaye. Ce bâtiment sert aujourd'hui de demeure à M. le marquis de la Tour-Maubourg, pair de France, devenu depuis vingt ans, propriétaire de l'enceinte qui renfermoit l'abbaye et de ses dépendances; ce qui lui a donné un parc de 56 arpens, et, de la manière dont il a été planté, est devenu une des plus belles maisons de campagne des environs.

* Remarques de Duchat sur le chap. VIII de la Confession de Sancy. — Journal de Henri III, tom. 1er, pag. 276 et 277.

Cette propriété avoit appartenu, avant 1809, année de l'acquisition faite par M. de la Tour-Maubourg, à beaucoup de propriétaires, dont l'avant-dernier étoit un Américain, petit-fils du fameux Francklin.

Farcy, près l'ancienne abbaye du Lys; le château de *Belombre*, celui dit *Gaillard*, qui a appartenu à la reine fondatrice de cette abbaye, et est devenu la propriété des héritiers Ardenne; plusieurs maisons de campagne, parmi lesquelles on distingue celle de M. Demas, qui par la jonction d'une ferme en a fait un domaine utile, et dont les jardins et le canal renferment de belles eaux; enfin, la jolie maison de campagne sise à *Vosves*, et nommée *Les Vives-Eaux*, où les sources d'eau sont très-abondantes, dépendent de la commune de Dammarie, dont le site passe avec raison pour un des plus beaux et des plus pittoresques de ces cantons.

Il se trouve dans cette commune deux moulins, l'un appartenant à M. le marquis de la Tour-Maubourg, et l'autre à M. Bezy.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 144.)

Fleury-en-Bière.

FLEURY-EN-BIÈRE, *aliàs* Fleury d'Argouges : la Sainte-Vierge, *de Floriaco in Bieriâ*, autrefois (1779) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Cély; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. d'Argouges, conseiller d'état; 104 feux, 325 communians (aujourd'hui 512 habitans); bailliage, élection et grenier à sel de Melun; elle étoit anciennement sous l'invocation de Sainte-Croix.

On la dit *en Bière*, à cause de sa proximité de la forêt de Fontainebleau, jadis *forêt de Bière*.

Henri Sanglier, 67ᵉ archevêque de Sens, fit don aux religieux de Saint-Victor de l'église de Notre-Dame de Fleury-en-Bière, malgré les réclamations de *Joscelin*, abbé de Saint-Père de Melun, en 1129; ce que le pape Innocent II confirma l'an 1132. Le premier prieur nommé *Matthieu*, établit et bâtit le prieuré, et y acquit des revenus temporels.

Il fut toutefois traversé par un homme d'épée nommé *Fréderic*, que *Hugues*, archevêque de Sens, excommunia : il ne fut absous qu'après une réparation exacte des torts faits par lui au prieur, suivant le jugement de *Maurice*, évêque de Paris, d'*Etienne*, évêque de Meaux, et d'*Ernise*, abbé de Saint-Victor, l'an 1168. Ce prieuré devint bientôt considérable. Philippe-Auguste conjura Guy de Noyers, 70ᵉ archevêque de Sens, d'y

fonder un anniversaire pour le roi Louis VII, son père ; ce que le prélat exécuta en 1186, en assignant pour cette fondation, un muid d'orge, mesure de Corbeil, à prendre sur la dixme de Soisy-sur-Ecole, dont le prieur avoit toujours joui depuis.

Henri Clausse, grand maître et général réformateur des eaux et forêts de France, filleul du roi Henri II, seigneur de Fleury-en-Bière, voyant que le voisinage du prieuré faisoit obstacle au dessein qu'il avoit d'embellir sa maison seigneuriale, fit plusieurs offres d'échange aux religieux de Saint-Victor, et leur présentoit Nemours, Montargis, Bois-Commun, Château-Renard, et y employa l'autorité du roi Henri-le-Grand, qui eut cependant égard aux remontrances des religieux de Saint-Victor, et même défendit qu'on leur en parlât davantage. Mais Clausse ne se rebuta pas, et après plusieurs pourparlers, l'an 1604, le vendredi 17 décembre, fut fait l'échange du prieuré et cure de Fleury contre la cure de S.t-Martin d'Oncy, près Milly en Gâtinais, la terre et seigneurie dudit lieu, avec la réserve de la petite ferme de *Chalmont* et les autres droits du prieuré de Fleury étant hors ledit lieu, comme le muid d'orge à prendre sur les dixmes de Soisy-sur-Ecole. Le tout fait du consentement de Regnault de Beaune, archevêque de Sens, du mois de septembre 1604, confirmé par le cardinal du Perron, son successeur, en 1613, et par le pape Paul V, les 19 février et 12 décembre 1619 *.

Madeleine Clausse, fille de *Henri* et de *Denise* de Neufville, fille de *Nicolas*, seigneur de Villeroy, secrétaire d'état, apporta à son mariage avec Charles d'Argouges, baron de Ranes, la terre et seigneurie de Fleury. M. d'Argouges de Fleury, conseiller d'état ordinaire, seigneur de cette paroisse en 1779, y possédoit un des plus beaux et des plus grands châteaux du canton, remarquable par sa symétrie et la solidité de sa bâtisse. On y admiroit, dans les appartemens, des peintures à fresque du *Primatice*. Le parc ne l'est pas moins par son étendue (300 arpens) que par la beauté de ses eaux. Son joli canal a donné à Henri IV l'idée d'en faire exécuter un semblable à Fontainebleau. Ce seigneur a fait considérablement travailler dans ce pays, pendant douze ans, qu'il répandoit par ses travaux et ses bienfaits des moyens de subsistance aux pauvres de ses terres, dont il étoit plutôt le père que le seigneur. Sa charité vigilante et attentive l'avoit engagé à faire bâtir à Fleury, en 1776, une maison qu'il a dotée pour la subsistance de trois Sœurs destinées au soulagement des malades et à

* Antiquités de l'église de Paris par Claude Malingre.

l'éducation des enfans de ses dépendances. Rien ne peut flatter davantage l'éditeur que l'occasion de proposer souvent de pareils modèles à l'admiration de ses concitoyens et de la postérité.

Ce fut au château de Fleury que Henri IV reprit, en 1593, ses conférences sur la religion catholique. Le château appartenoit pour lors, comme nous l'avons dit ci-dessus, à Henri Clausse, grand maître des eaux et forêts. Les catholiques qui y assistoient étoient, comme le marque M. *De Thou*, messieurs de Schomberg, de Villeroy, de Belin, de Revol, Jeannin, et De Thou lui-même, qui donne à entendre qu'il s'y parloit plus de politique que de religion *.

Les armes de la maison d'Argouges étoient : écartelé d'or et d'azur à trois quintes feuilles de pourpre, deux au chef et une en pointe, *cimier* une Fée *d'où la dénomination d'Argouges à fée.*

Côme Clausse, grand maître des eaux et forêts, fit bâtir le château de Fleury sous le règne de Henri II. Il a été possédé depuis par la famille d'Argouges qui l'a fait embellir et augmenter. Il appartient aujourd'hui à madame la princesse de Talmont, née d'Argouges.

Le parc qui contient environ 300 arpens, clos de murs, renferme, comme nous l'avons déjà dit, un superbe canal de 400 toises de longueur sur 10 de largeur, dans lequel se rendent les eaux de plusieurs sources, et notamment de celle appelée du *Bouillon*. L'eau de cette source jaillit en bouillonnant à une hauteur d'environ six pouces, et est tellement bonne et légère, que Louis XV n'en buvoit point d'autre pendant son séjour à Fontainebleau. Au bout du parc se trouvent deux pavillons pentagônes qui font un bel effet.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 175.)

La Rochette.

La Rochette, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque; revenu 400 liv.; communians, 60 (aujourd'hui 195 habitans); titulaire, Notre-Dame.

Le château, dont M. le baron de La Rochette est propriétaire, se fait remarquer tant par sa position, que par une longue terrasse sur le bord de la Seine. (*Voyez* page 306.)

On y voit une superbe pépinière d'arbres de toutes espèces et des plantations magnifiques adjacentes à la forêt de Fontainebleau.

Il existe au château une ferme, et sur la route un pavillon ou maison

* Mém. de Sully.

de garde appartenant à M. Moreau de La Rochette ; ainsi qu'une jolie maison de campagne à l'extrémité du village et sur la même route, et qui appartient à madame de Chavagnac.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 256.)

Perthes.

Perthes, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'archevêque ; revenu 1000 liv. ; communians 220 (aujourd'hui 871 habitans) ; titulaires, Saint-Gervais et Saint-Protais.

Il existe au hameau de *La Planche*, dépendant de la commune de Perthes, une maison de campagne, avec un parc bien percé, très-joli site traversé par la rivière d'Ecole, appartenant à M. Lascazes, et une autre nommée *Fréculs*, appartenant à M. Legrand.

En 1828, M. le comte d'Astorg, maire de Cély, et M. Lascazes, maire de Perthes, ont fait établir dans leurs communes respectives, sur le cours de la petite rivière d'Ecole, deux ponts à deux arches, avec le concours de leurs administrés, qui s'y sont prêté avec un zèle et un désintéressement si honorables, en fournissant gratuitement, pierres, transports et charrois, que chacun de ces ponts qui auroit coûté près de six mille francs, n'occasionna à ces communes que cent cinquante francs pour payement de main-d'œuvre. Ces résultats obtenus par la persuasion, la confiance et le dévouement, prouvent ce que peut l'heureux accord des habitans d'une commune, quand ils se portent à seconder le zèle des maires dans les propres intérêts de leurs localités. L'administration s'est empressée d'offrir cet hommage de satisfaction aux habitans des communes de Cély et de Perthes, ainsi qu'à M. le comte d'Astorg et à M. Lascazes ; elle a formé des vœux pour qu'un si utile exemple soit généralement suivi. (Voyez la notice de Cély, page 465.)

Perthes possède un des beaux presbytères du département, comme commune rurale. Un parc entouré de murs, planté en bois, jardins, terres labourables, de la contenance de 4 arpens, fait partie de ce presbytère.

Il s'y trouve deux moulins sur la rivière d'Ecole, deux fabriques de tuiles, briques et carreaux, et deux fours à chaux.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 383.)

Pringy.

Pringy, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'archevêque ; revenu 300 liv. ; communians 120 (aujourd'hui 465 habitans) ; titulaire, Saint-Pierre.

Cette paroisse possédoit un ancien prieuré dont le titre clérical avoit été transféré, par échange, en 1786, pour le domaine de *S.te-Radagonde*, qui n'en étoit pas éloigné, et qui forme maintenant une jolie maison de campagne, dont M. Baron, ancien conseiller au parlement de Paris, est propriétaire. Elle est remarquable par ses sources d'eaux-vives et la variété de ses jardins. Une fontaine dite *de la Vierge*, y est renommée et y attire beaucoup de monde en pélerinage, par l'opinion reçue dans le canton que ses eaux opèrent la guérison de quantité de maladies.

Au hameau de *Montgermont*, M. le comte de Gontaut-Biron, député, possède un château bâti sur une élévation au milieu d'une plaine, à un quart de lieue de Ponthierry. La cour en gazon est agréablement plantée de différens massifs; la décoration du bâtiment sur la cour est d'un goût gothique recherché; un escalier en pierre à deux rampes conduit à un très-beau plein-pied et à une galerie, qui conduit à la chambre de la dame de la maison, dont l'intérieur forme une coupole de la plus belle forme soutenue par quatre colonnes isolées; en face de la porte est une alcove avec une glace sans fin, qui laisse voir, au bout d'un jardin intérieur, une rotonde ornée de colonnes réunies par de grands verres de Bohême. Dans le milieu de cette rotonde est placée, sur un piédestal, la statue de l'Apollon du Belvéder, de sept pieds de hauteur, d'un très-beau marbre blanc de Carrare, sculpté à Rome. Ce château est entouré de beaux bois percés de routes. Le parc est bordé, dans toute sa longueur, par la rivière d'Ecole.

On voit dans les environs de Pringy plusieurs châteaux et maisons de campagne fort agréables.

La rivière d'Ecole y fait tourner deux moulins, l'un à Montgermont, l'autre à Pringy, appelé *Lourdeaux*.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 398.)

Saint-Fargeau.

Saint-Fargeau-sur-Seine et Moulignon son annexe, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque; revenu 1200 livres; communians 550 (aujourd'hui 1095 habitans); titulaires, Saint-Fargeau et Saint-Blaise.

Ce village est sur l'une des hauteurs qui bordent la rive gauche de la Seine.

Ponthierry (en partie) où il y a un relais de poste aux chevaux, ainsi qu'un bureau de poste aux lettres; *Jonville* où il se trouve un château

appartenant à M. Chaslon ; et deux maisons de campagne, l'une sise à *Moulignon*, l'autre dite *Les Bordes Brasseuses*, font partie de cette commune.

Il s'y trouve aussi deux moulins.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 428.)

Saint-Germain-sur-Ecole.

Saint-Germain-sur-Ecole, autrefois archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 500 livres; communians 50 (aujourd'hui 177 habitans); titulaire Saint-Germain. Ce village est sur la petite rivière d'Ecole, qui y fait tourner un moulin.

Voyez le Tableau scénographique, n° 434.)

Saint-Martin-en-Bière.

Saint-Martin-en-Bière, autrefois archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 700 livres; communians 250 (aujourd'hui 340 habitans); titulaire, Saint-Martin.

Le château de *Ville* qui en faisoit partie, a été démoli; il existe encore une grange qui fait partie du hameau de *Forges*.

La ferme de *Champ* appartient à madame la princesse de Talmont.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 447.)

Saint-Sauveur-sur-Ecole.

Saint-Sauveur-sur-Ecole, autrefois archidiaconé de Melun, doyenné de Montereau; collateur, l'archevêque; revenu 900 liv.; communians, 140 (aujourd'hui 486 habitans); titulaire, Saint-Sauveur.

Ce village, divisé en deux parties, dont l'une est nommée *St.-Sauveur*, et l'autre *Etrelles*, est sur la rivière d'Ecole qui fait tourner deux moulins. Le moulin de *La Fosse* appartient à M. Trenet, et celui d'*Etrelles* à M. Courtellemont.

Il existe aussi dans cette commune une tuilerie et four à chaux, dont M. Peron est propriétaire.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 458.)

Villiers-en-Bière.

Villiers-en-Bière, *aliàs* Villiers-aux-Poires, autrefois archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 1200 liv.; communians, 140 (aujourd'hui 110 habitans); titulaire, Saint-Martin.

Le château de *Bréau*, entouré de fossés de trois côtés, remplis d'eau vive, dont M. Jauvin est propriétaire, ainsi que de la ferme du même nom, fait partie de cette commune. Celui de *Fortoiseau* et sa ferme appartiennent à M. le baron Huguet de la Vigerie. Ces deux domaines contigus l'un à l'autre sont entre la route de Paris à Lyon et la chaussée de Corbeil à Melun.

La ferme de *Mémorant* appartient à M. Jauvin. De cette ferme il y a une grange qui fait partie de la commune de Villiers avec des terres; le corps de ferme et les autres terres font partie de la commune de Perthes.

La ferme d'*Orsonville* appartient à M. de Châteauvillars.

Néricault Destouches, de l'académie française, après avoir quitté la carrière diplomatique, se retira à Fortoiseau, où il composa un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles il faut citer *le Philosophe marié*, *le Glorieux*, *le Dissipateur*, *le Tambour nocturne* et *l'Honneur singulier*. Destouches mourut à Fortoiseau le 4 juillet 1754, à 74 ans, et fut enterré dans l'église de Villiers sa paroisse, où l'on voit encore son tombeau.

(*Voyez le* Tabl. scénograph. n° 541.)

CANTON DE MORMANT.

Mormant.

MORMANT, *aliàs* Mormant en Brie, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 1000 liv.; communians 350 (aujourd'hui 1000 habitans); titulaire, Saint-Germain.

Cette paroisse étoit de l'ancien ressort du bailliage de Langres et régie par la coutume de Sens.

L'église de Mormant ne paroit pas fort ancienne, à en juger par sa belle tour carrée, terminée par une flèche élégante qu'on apperçoit de loin. Dans la chapelle, en entrant à gauche du chœur, est une inscription adaptée au mur, et que nous transcrivons littéralement:

CY GIST LE COEVR DE Mre FRANÇOIS LE FEVRE DE CAVMARTIN, CHEVALLIER
SEIGNEVR DE MORMANT, BRESSOY, BOISSETTES ET AVTRES LIEVX,
CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVE ET PREMIER
PRESIDENT DES TRESORIERS DE FRANCE ET GENERAL DE SES FINANCES A PARIS,
LEQVEL AYANT LA DICTTE CHARGE DE SES PERES LA VOVLV GARDER TOVTE SA VIE,
ET APRES LAVOIR EXERCEE AVEC HONEVR ET INTEGRITE LESPACE DE SOIXANTE
VNZE ANS EST DECEDE LE VNZIESME IVILLET 1649 EN SA MAISON A PARIS,
AAGE DE QVATRE VINGT DOVZE ANS SEPT MOIS.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Dans la même chapelle, au pied de l'autel et sur une même tombe, on lit :

D. O. M.

Cy Gist

Guillaume-Louis Grassin, Chevalier, Seigneur de Mormant et autres lieux, qui décéda le 27 Juin M. D. CC. XXI.

Cy reposent aussi les corps de Dame Charlotte du Puy de Digny, épouse de Mre Pierre Grassin, Chevalier, seigneur dudit Mormant, décédée le 10 Avril M. D. CC. XLIX; et de Mre Pierre Grassin, Baron d'Arcis, Seigneur de Dienville, Mormant, Lady, Ozouer-le-Repos et autres lieux, décédé le 26 Septembre M. D. CC. LX.

Requiescant in pace.

Sur cette tombe sont représentées les armes de la famille *du Puy de Digny* et celles de la famille *Grassin.*

Enfin, dans le chœur, au pied de l'autel, se lit l'inscription suivante :

D. O. M.

Icy repose le corps de Mre Jean Maupoint, baschelier de Sorbonne, curé et bienfaiteur de cette église, décédé le 10 Juin 1759, âgé de 67 ans 4 mois, après avoir gouverné cette église avec édification pendant dix-neuf ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.

On voit encore, dans cette église, le portrait, un peu endommagé par les injures du temps, de Guillaume de Grassin, qui fit enclaver les routes de pommiers, et qui assainit les terres auparavant très-malsaines, en faisant creuser les fossés et tranchées, pour faciliter l'écoulement des eaux.

C'est dans le cimetière de cette paroisse que reposent, sans faste, sans monument et sans inscription, les cendres de madame la marquise De Moulins, née du Puy de Digny, dame de Mormant, décédée à Paris, le 30 floréal an VI (19 mai 1798); et, conformément à ses dernières volontés, inhumée le 2 prairial suivant (21 mai), dans le cimetière de Mormant. Pour assurer une rente viagère à chacun des domestiques de sa maison, elle a aliéné, quelques années avant sa mort, la propriété de la ferme d'*Ozouer-le-Repos*, qu'elle a vendue à cet effet, à M. Du Roux; trait de bienfaisance qui méritoit d'être cité dans cet ouvrage.

M. Thomas, un des successeurs du curé dont l'épitaphe est rapportée ci-dessus, curé de Mormant depuis 1766 jusqu'en 1789, fut député du clergé aux états-généraux.

Mormant est aujourd'hui chef-lieu de canton, siége d'une justice de paix, avec relais de poste aux chevaux, sur la route de Paris à Belfort.

Ce fut le 17 février 1814 qu'eut lieu le combat de Mormant, lorsque Napoléon, à la tête du deuxième corps de son armée, se mit en marche de Guignes sur Nangis. Le comte Pahlen occupoit Mormant avec environ deux mille cinq cents fantassins et dix-huit cents chevaux; de belles routes et de vastes plaines permettoient à la cavalerie de se déployer. Le duc de Bellune, avec son infanterie, ouvrit l'attaque sur le bourg de Mormant, tandis que la cavalerie du comte de Valmy tournoit le village par la droite, celle du comte Milhaud par la gauche, et que de nombreuses batteries s'avançoient pour le foudroyer. Les onzième et septième corps d'infanterie, arrivant ensuite, formèrent seconde ligne, et la garde resta en réserve à Guignes. Un bataillon du trente-deuxième de ligne, commandé par le chef de bataillon Gérard, entre dans Mormant au pas de charge; le combat est à peine disputé; les carrés ennemis sont ébranlés par l'artillerie, et enfoncés par la cavalerie. Les vaincus prennent la fuite dans la direction de Provins et de Villeneuve-le-Comte, et sont poursuivis par les dragons pendant plusieurs lieues: onze pièces de canon, quarante caissons et au-delà de deux mille fantassins tombèrent au pouvoir des Français, et attestèrent la défaite de l'ennemi, dont la cavalerie seule parvint à s'échapper *.

A l'entrée de ce bourg, du côté de Brie-Comte-Robert, à droite et à gauche, sont deux jolies maisons, construites à la moderne; celle à gauche appartient à M. Verpy, notaire, et celle à droite à M. Dyé, ancien notaire.

Au milieu de ce bourg, est un puits recouvert d'une maçonnerie, qui lui donne l'air d'une fontaine, et qui n'est réellement qu'une pompe qui subsiste depuis 1723.

Le château de *Bressoy*, chef-lieu de la seigneurie qui avoit le titre de marquisat, fait partie de ce bourg. Ce château est entouré d'eau; on y arrive par une avenue pavée, d'une demi-lieue d'étendue, plantée de quatre rangs d'arbres et aboutissant à la route de Troyes. On y remarquoit deux belles serres: l'une chaude, et l'autre tempérée avec une superbe orangerie. Un joli jardin dans le genre anglais, fait partie d'un parc rempli d'arbres rares. Ce château, la ferme du même nom, et celles de *Malassise* et de *L'Epine*, dont les fossés comblés et les ruines qui l'environnent annoncent un ancien fief, appartiennent à M. Du Roux.

* Victoires, Conquêtes, etc. des Français, tom. XXIIIe, pages 113 et 114.

La ferme de *Mormant* dans le village, celle de *Mont* sur la route de Brie, et le moulin à vent appartiennent à M. de Bethisy.

Dans le hameau de *Rouvray*, il existe deux fermes possédées par madame de Grabowska, sœur de M. de Bethisy, ancien gouverneur du château des Tuilleries.

M. Fourcault de Pavant, ancien notaire à Paris, est propriétaire de la ferme de *Courcelles*.

La plupart des chemins communaux sont plantés d'arbres à cidre, tels que pommiers et poiriers, qui sont d'un grand rapport.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 341.)

Andrezel.

Andrezel, *aliàs* Andresel, originairement Andesel, autrefois diocèse de Paris, doyenné de Champeaux. Il paroît que pour ne point séparer les lieux, qui anciennement ne faisoient qu'une seule et même paroisse, on a du joindre Andrezel à Champeaux. On verra à l'article Champeaux, dans la bulle du pape Innocent II, d'environ l'an 1130, qu'alors il n'étoit fait aucune mention d'Andrezel dans le rang des églises du canton de Champeaux, parce que c'étoit un simple hameau, avec une seigneurie appartenant à un chevalier, et même le nom qu'on lui donnoit étoit alors *Andesel, prœdium in Bricio quod dicitur Andesellum.* Au commencement du XIIIe siècle, on trouve un Aubert d'Andesel qui jouissoit de plusieurs fiefs en Brie outre celui-là. On croit avec raison que comme il avoit deux fils, Jean et Aubert, ce fut Jean qui procura l'érection d'une cure en ce lieu d'Andesel, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste qu'il fit bâtir. Elle étoit établie au moins dès l'an 1212, selon un acte qui se voyoit au petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor, dans lequel les églises dites suffragantes de Champeaux étoient nommées suivant cet ordre : *Ecclesia de Carris, Ecclesia de Capella Domini Galteri Camerarii. De Andresello. De villa Sancti Mederici.*

On comptoit à Andrezel 67 feux en 1709, lors de la première impression du dénombrement de l'élection de Melun dont il faisoit partie. On évalua les feux, en 1726, à la quantité de 233 habitans. En 1757, le nombre de feux ne montoit qu'à 56 (aujourd'hui 214 habitans).

L'église paroissiale d'Andrezel, située dans l'enceinte du château, étoit sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste ; ce qui primitivement étoit rare parmi les paroisses de la campagne. Aussi n'a-t-elle été érigée qu'au

commencement du XIII[e] siècle, ainsi que nous venons de le dire, et il lui est arrivé, comme à celle de Gretz proche Tournan, que le nom du seigneur a déterminé à choisir Saint-Jean pour patron. Il n'y avoit rien, avant la révolution, dans l'édifice de cette église, qui fut du siècle de ce seigneur. Il paroit par ce qui reste du vieux château, qu'elle avoit été rebâtie il y a deux cent soixante-dix ans ou environ, et apparemment aussi agrandie; mais depuis la chûte du clocher, qui en abattit la voûte, en la réparant en 1739, on l'a beaucoup retrécie. Comme la fête de Saint-Jean-Baptiste est commune à toute la chretienté, le concours à l'église d'Andrezel se faisoit et se fait encore aujourd'hui le jour de Saint-Roch, dont on dit qu'on a des reliques.

La cure étoit à la nomination du chapitre de Champeaux. On lit qu'en 1287, Jean Viterolle, qui en fut pourvu, vint prêter serment au chapitre. Dès le XV[e] siècle, c'étoit celle dont le revenu étoit meilleur. Le pouillé d'alors le marquoit à 25 livres. Cette cure s'est maintenue dans cette supériorité, nonobstant qu'on en ait distrait, dans l'avant-dernier siècle, le hameau de *L'Etang de Vernouillet* (aujourd'hui commune). On assure qu'un nommé l'Allemant gagna, il y a 170 ans, son procès pour la dixme de la seigneurie et terre de Mainpincien contre l'abbaye de Saint-Denis qui la prétendoit exempte à cause qu'elle lui avoit été donnée par un pape. Edme Garrier, curé d'Andrezel, comparut en 1560 à la coutume de Melun.

La chapelle de Saint-Eloy, sur le même territoire, est très-ancienne et presque du même temps que l'érection de la paroisse. Aubert d'Andrezel, chevalier, et Jeanne sa femme, ayant conçu le dessein de la bâtir devant leur maison en obtinrent en 1236, la permission de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui auparavant avoit eu le consentement des chanoines de Champeaux et d'Eudes, curé d'Andrezel, à condition toutefois que tous les droits curiaux dans cette chapelle, seroient réservés à l'église paroissiale; que les chapelains prêteroient serment de fidélité au curé et au chapitre. Ce fut alors qu'en compensation des oblations accordées à ce chapelain, on assigna au curé quarante sols de rente sur la voierie de Saint-Martin de Champeaux. Il n'est point dit à qui la nomination devoit appartenir; mais on a trouvé ailleurs que c'étoit le seigneur qui y nommoit. Elle fut conférée, le 23 janvier de l'an 1524, par l'évêque de Paris, sur la présentation de noble homme Jean de Myraumont, écuyer, seigneur temporel de Susey, du Chemin et d'Andrezel, à cause de Radegonde de Hacqueville sa femme. Il y en avoit une autre collation du 16 juillet 1550.

En 1594, les chanoines de Champeaux obtinrent que cette chapelle, qui étoit fort grande et en mauvais état depuis les guerres, fût abattue et rebâtie plus petite.

Andrezel paroit avoir été fermé de murs dans le temps que plusieurs villages se mirent en sûreté, il y a 270 ans. On voit encore des restes de fossés en allant du côté de L'Etang de Vernouillet. Un seigneur du lieu essaya aussi, en 1655, d'y établir deux foires par an. Le château, construit en forme ronde, est solidement bâti de grès et de briques, avec pont-levis et fossés.

Nous avons une lettre du roi Louis VII écrite à Suger, abbé de Saint-Denis, laquelle fait mention d'Albert d'Avolt, officier de ce prince, qui de son consentement, avoit fait élever une tour à Andrezel. Cet Albert et son fils Hugues étant décédés, Louis manda à Suger et à Raoul de Vermandois, ses ministres, de faire garder cette tour jusqu'à ce qu'il revint, de crainte d'inconvénient. Cet Albert peut être regardé comme premier seigneur connu de ce lieu.

Aubert ou Albert *de Andesello* est le second seigneur connu dès 1192, comme mari d'Agnès de Garlande, dans un titre de Tournan, par le moyen du cartulaire de l'abbaye du Jard, laquelle acquit en 1204, de Geoffroy, 100 arpens de bois à Grisy, situés dans son fief. Sa femme Agnès fit en 1213, une rente de 60 sols à Eustachie leur fille, religieuse à Yerres, et l'augmenta en 1224 du consentement de ses deux fils, Jean et Aubert. (Aubert d'Andrezel, Agnès sa femme, et Jean leur fils avec Elisabeth sa veuve, sont mentionnés dans le cartulaire de l'abbaye de Barbeaux, comme lui ayant donné du revenu sur les moulins de Melun). C'est apparemment ce même Aubert d'Andrezel, qui, selon l'histoire de Melun, avoit fondé en la collégiale de N. D. de cette ville, un chapelain à l'autel de Saint-Martin et de Saint-Nicolas.

Ces deux seigneurs, Jean et Aubert d'Andrezel, dont les femmes se nommoient Agnès et Jeanne, étoient en procès en 1222 avec les chanoines de Champeaux. Guillaume de Seignelay, évêque de Paris, les mit d'accord; et ils reconnurent tenir du roi la rente de 30 livres que le chapitre leur payoit en échange de la voirie, justice et corvées qu'ils avoient eu du roi. Jean d'Andrezel, chevalier, approuva en 1230, comme second seigneur à Barneau, le don de 20 arpens de terre fait à l'abbaye de Livry. On a vu ci-dessus qu'en 1236, Aubert et Jeanne, sa femme, fondèrent la chapelle de Saint-Eloy. Ils firent, en 1283, la restitution de Vilblin au chapitre de Champeaux.

Un autre Jean d'Andrezel, capitaine de Brie, étoit mentionné à la chambre des comptes en 1359, à l'occasion des lettres de pardon qui lui furent accordées et à ses complices, de tout le mal qu'ils avoient commis au pays de Brie, châtellenie de Melun et de Moret, et au pont de Samois. On a trouvé dans un compte des subsides de l'an 1356, Jean sire d'Andrezel, chambellan du roi, qui étoit mort dès l'an 1367, que l'historien du Gâtinais dit avoir été surnommé Viole, et qu'il fait descendre d'un Viole, sire d'Andrezel, dès 1312, s'il n'est le même. Jeanne de Maligny sa veuve, fut dame d'Andrezel. Jeanne leur fille épousa Jean de Montmorency, et Marguerite d'Andrezel, sa sœur du premier lit, épousa Guillaume de Montmorency, seigneur de Saint-Leu. Jeanne, dame d'Andrezel, fut inhumée en 1395, au mois de novembre, en la chapelle de N. D. de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers.

Les sieurs de Hacqueville étoient seigneurs d'Andrezel sur la fin du xve siècle, et même en partie. Radegonde de Hacqueville porta cette terre en mariage à Jean de Myraumont. (Voyez ci-dessus). L'historien du Gâtinais écrit que cette Radegonde étoit fille d'une Marie Viole.

Les Viole continuèrent de posséder cette terre, entre autres Nicolas Viole, correcteur des comptes ; Jean, second de ses fils, acheta la part de ses frères, ayant Nicolas et Pierre dans cette même terre.

Jacques Viole étoit en partie seigneur d'Andrezel avec Philippe de Longueval, en 1560. Le premier l'étoit encore en 1580, et conseiller au parlement.

Ensuite Jacques Viole, président au parlement, en fut seigneur. Il mourut le 13 septembre 1613. Sa veuve Anne l'Allemant vivoit encore vers 1615. Le curé d'Andrezel, du même nom qu'elle, et qui gagna le procès de la dixme de Mainpincien, étoit apparemment son parent.

Le surintendant des finances, Fouquet jouissoit de la terre d'Andrezel vers l'an 1650 ; c'est sans doute à lui que le roi permit, en 1657, d'y établir deux foires.

Pierre Longuet fit acquisition, vers l'an 1660, d'une partie de la vicomté d'Andrezel, et la fit réunir à la seigneurie de Vernouillet, dont le roi donna des lettes de confirmation ; les registres du parlement en font mention au 18 juillet 1661.

Dans le siècle dernier, la seigneurie entière d'Andrezel avoit été entre les mains de Jean-Baptiste Picon, qualifié marquis d'Andrezel. Il est décédé en 1727. Il avoit été ambassadeur à Constantinople. Sa veuve étoit dame d'Andrezel en 1740, pendant que le fils étoit capitaine à l'armée.

Ce château, qui de nos jours a appartenu à madame Nouette d'Andrezel, n'offre rien de remarquable par la magnificence, mais la mémoire de feu M. d'Andrezel sera toujours en vénération dans ce village par le digne emploi qu'il sut faire de sa fortune dont il a affecté une grande partie au desséchement des marais putrides qui exerçoient la plus funeste influence sur les habitans de cette contrée; par ses soins la terre se vit forcée de répondre à l'espoir du laboureur, en lui payant le prix de ses travaux; aussi l'arpent de terre qui se louoit à peine 4 francs, il y a 35 ans, est affermé aujourd'hui 24 et 25 francs.

Cette paroisse, ou plutôt cette commune a plusieurs écarts situés vers le sud-est. Le plus proche s'appelle *Truizy*; le plus éloigné *Les hautes Loges*. Il n'y a rien à remarquer que sur *Mainpincien*. Depuis le siècle dernier, on est revenu du sentiment des Italiens sur la patrie du pape Martin IV. Onuphre Panvin l'a fait Tourangeau, à cause qu'il avoit été trésorier de Saint-Martin de Tours, et M. Maan, historien de Tours, prétend que quoiqu'il eut pris le nom de Simon de Brie, ce n'est pas notre Brie Française qu'il faut entendre par là, mais un petit canton de la Touraine, appelé *Brie*. D'autres ont cru que par Brie, il falloit entendre Brie-Comte-Robert, sans faire attention que si Simon en eût été, il se seroit nommé *Simon de Braie*, comme on disoit alors. On a donc mis depuis communément dans les dictionnaires, que ce Simon de Brie, un des ministres de Saint-Louis, fait cardinal en 1263, puis pape sous le nom de Martin IV en 1281, après la mort de Nicolas III, étoit natif de la paroisse d'Andrezel en Brie. On n'en a pas encore trouvé la preuve décisive; ce que l'on sait est que la terre et seigneurie de Mainpincien, sur cette paroisse, a appartenu à ce pape, qui la donna à l'abbaye de de Saint-Denis en France (Voy. pag. 247 et 248).

Le château d'Andrezel et la ferme qui en dépend appartiennent à M. Alphonse Nouette; la ferme de *La Borde-Cornillot* à madame v^e Nouette; celle de *Mainpincien* à M. Désiré Nouette; celle des *Hautes Loges* à M. le marquis de Bonneval; et dans le village, une autre ferme, d'une forte exploitation, appartient à MM. Loyvet, Fontaine et Deschênes.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 4.)

Argentières.

ARGENTIÈRES, autrefois paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Chaumes; collateur l'abb. de Chaumes; 30 feux (aujourd'hui 488 habitans; elle faisoit partie de la Brie Française), du bailliage de Melun; élection de Rozoy.

Moncouvent, seul écart de cette commune, ancien château, depuis maison de campagne appartenant à M. de la Mellerie, n'est plus qu'un colombier aujourd'hui. (*Voyez le* Tableau scénographique, nº 7.)

Aubepierre.

AUBEPIERRE, autrefois (1770) archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Mormant; titulaire, St.-Christophe; collateur, l'abbé de Chaumes; seigneur, M. Longuet de Vernouillet; 50 feux, communians 120 (aujourd'hui 255 habitans); bailliage de Melun; élection de Rozoy.

Dans le village, il existe 2 fermes, l'une dite de *Mortry*, appartenant à M. Laisné; l'autre dite *La Grande Ferme*, à M. Malartic de Fundas.

A *Bonfruit*, 2 fermes, l'une à M. le baron Despatys, l'autre à M. Robert.

Dans le hameau de *Grandvillé*, 3 fermes, dont la 1re appartient à M. Châtelain, la 2me à M. Flamant, et la 3me vient d'être démembrée par les ventes partielles qu'en a faites M. Sarrazin de Maraise.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 10.)

Bailly-Carrois.

BAILLY-CARROIS, autrefois (1771) archidiaconé de Melun, doyenné de Montereau; conférence de Nangis; patron, Saint-Eloy; collateur, le chapitre de Sens; dame, madame la marquise de Guerchy; 57 feux, 90 communians (aujourd'hui 225 habitans); bailliage de Melun; élection de Rozoy.

Il existe près de Carrois un château, dont les héritiers Assegond sont propriétaires; la ferme d'*Ancœur* appartient à M. Boissière; et celle de de *La Moinerie* à M. Fleury. (*Voyez le* Tableau scénographique, nº 18.)

Beauvoir.

BEAUVOIR, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Chaumes; titulaire, Saint-Hubert; collateur, l'abbé de Chaumes; dame, madame Desseulis; 80 feux, 200 communians (aujourd'hui 320 habitans); bailliage de Melun; élection et grenier à sel de Rozoy en Brie.

Les filles de la charité y ont été établies en 1678; et elles y tenoient encore les écoles en 1771. L'église paroissiale fut dédiée en 1502. Il y avoit dans cette église une chapelle fondée, dédiée à Saint-Jacques.

Il existe à Beauvoir un beau château, appartenant à madame veuve Péan de Saint-Gilles, entouré de fossés remplis d'eau, précédé de plusieurs cours et d'une belle avenue qui aboutit à l'ancien chemin des Romains, et est dans une position très-avantageuse.

Le parc d'environ 60 arpens, est très-bien planté, et fermé de murs à hauteur d'appui, ce qui ménage de tous côtés des points de vue variés.

Dans le village, se trouve quatre fermes, dont deux appartiennent à madame Péan de Saint-Gilles; la troisième, à M. Noirépinay; et la quatrième, mais petite ferme, à M. Amiard.

Ce pays est dans une position agréable, mais d'un accès difficile pour les voitures.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 29.)

Bombon.

Bombon, Saint-Germain, autrefois (1772) prieuré-cure et château de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de son nom; à la collation de l'abbé de Chaumes; seigneur, M. Geoffroy, secrétaire du roi; 105 feux, 260 communians (aujourd'hui 783 habitans); bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Par lettres de mars 1699, registrées le 6 février 1700, la terre et seigneurie de *Bombon* fut érigée en comté en faveur de Basile de *Brenne de Postel*, qui de son mariage avec Marie-Madeleine *Duret* de *Chevery*, a eu Edme-Charlotte de Brenne, comtesse de Bombon, dame du palais de la reine, mariée en 1720 à Marie-Thomas-Auguste Goyon, marquis de Matignon : On trouve frère Guillaume de Bombon, abbé du Jard, mort en 1400.

Le prieuré de Notre-Dame de Tréhans (*aliàs* de Saint-Maur) ordre de Saint-Augustin, situé en cette paroisse, fut concédé à l'abbaye du Jard en 1207, par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens; l'abbé en avoit la collation; revenu 700 liv.

La chapelle de Saint-Eloy, fondée en l'église paroissiale de Bombon, étoit de la pleine collation de l'archevêque, et rapportoit environ 40 liv.

Le château de Bombon, entouré de fossés, est très-considérable; le parc contient 80 arpens. Ce château, ainsi que deux fermes dans Bombon, l'une appelée *Neuvy*, ancien fief, l'autre la ferme de *Forest*, occupée par madame Gallois, appartiennent aux héritiers Louis-Geoffroy de Montjay.

La ferme des *Epoisses* appartient à madame la comtesse de Béthisy; et celle des *Bordes-Chalonges*, servant actuellement de maison de garde, ainsi que l'ancien château de Montjay, à M. de Bonneuil.

Le moulin à vent de Bombon appartient à M. de Montjay fils.

(*Voyez* le Tableau scénographique, nº 44.)

Bréau.

Bréau ou Bréaux, Notre-Dame, autrefois (1772) archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Bombon; à la collation de l'archevêque; seigneur, M. Geoffroy, secrétaire du roi; 40 feux, 100 communians (aujourd'hui 190 habitans); bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Le couvent des religieux pénitens du tiers-ordre de Saint-François de Bréau fut fondé l'an 1309, sous le pontificat de Jacques Davy du Perron, cardinal, archevêque de Sens, par M. Antoine Ribaud et dame Madeleine Boucher, son épouse, en l'honneur et sous le titre de Saint-François.

Par lettres du mois de décembre 1642, registrées en parlement le 23, et à la chambre des comptes le 27 mai 1644, la terre et seigneurie de Bréau-en-Brie fut érigée en baronie en faveur de François de *Verthamon*, maître des requêtes.

L'ancien château est nouvellement reconstruit; le parc, qui contient environ 60 arpens, est très-bien planté et distribué. Madame Garreau, propriétaire du château et du parc, fait faire des travaux considérables d'embélissemens à sa propriété. La plupart des chemins qui conduisent à Bréau ont eté mis, par ses soins, en bon état de viabilité, au moyen d'encaissemens et de pierrés convenables : ils sont généralement bordés d'arbres et présentent un aspect agréable. Dans le parc, il existe des eaux nouvelles provenant de travaux pratiqués sous terre de quinze et vingt pieds de profondeur, on y a pratiqué des conduits qui amènent ces eaux de près d'un quart de lieue. Les dépenses que la fortune et les goûts de madame Garreau lui permettent de faire, tournent toutes à l'avantage et au profit des habitans de Bréau. Sa générosité et son humanité la font chérir dans le pays. Heureux, comme nous l'avons déjà dit page 390, les habitans qui peuvent se trouver avec de tels propriétaires! Heureuses aussi les personnes riches qui sont à même de répandre tant de bienfaits!

Le moulin à vent de *Bizeau* appartient aussi à madame Garreau.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 52.)

Champdeuil.

Champdeuil, Champdeurs *ou* Champd'or, Saint-Martial *de Campo aureo*, autrefois (1773) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Réau; collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun; seigneur, M. Gigot, secrétaire du roi; 24 feux, 60 communians (aujourd'hui 175 habitans); bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Il se trouve dans le village une ferme appartenant à M. Henri.

La ferme de *Périgny* appartient à M. le baron de Crisenoy.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 79.)

Champeaux.

CHAMPEAUX, bourg, anciennement petite ville, renfermoit une collégiale qui depuis la révolution ne subsiste plus.

La première connoissance que nous ayons de Champeaux nous vient du testament de Sainte-Fare, sœur de Saint-Faron, évêque de Meaux, laquelle fonda au VIIe siècle, un monastère de filles en un lieu appelé en latin *Floriacum*, et depuis Faremoutier (Voyez FAREMOUTIER) c'est-à-dire le monastère de Fare, parce qu'elle en étoit la fondatrice, et qu'elle en fut la 1re abbesse. L'article du testament, fait en faveur de ce monastère, où il est parlé de Champeaux, est ainsi conçu : *Dono.... portionem meam de villa Campellis nomine quam contrà Germanos meos in parte accepi, cum mancipiis, vineis, silvis.*

Champeaux étoit donc dès-lors une terre considérable, puisqu'elle fut partagée entre Sainte-Fare et ses frères issus les uns et les autres de Hagueric, chef du conseil de Théodebert, roi d'Austrasie.

La situation dans laquelle s'est trouvé Champeaux avec quelques paroisses qui en étoient voisines, et qui étoient entourées d'autres paroisses réputées du diocèse de Sens, a pu paroitre singulière à ceux qui ne sont pas informés qu'il étoit assez commun en Normandie de voir ainsi des paroisses d'un diocèse enclavées dans un autre : il y avoit même une partie de la ville de Rouen qui étoit du diocèse de Lisieux. Mais comment est-il arrivé que le diocèse de Paris ait eu sept paroisses et un chapitre dans un territoire tout entouré alors de paroisses Senonaises, c'est ce que nous développerons dans cet article ; et comme c'est Champeaux qui paroît avoir procuré le reste au diocèse de Paris, ensorte qu'il étoit devenu, par ce moyen, chef d'un doyenné rural, voilà ce qui nous a fait commencer par traiter de son antiquité.

Le nom latin *Campelli* n'a été sujet à aucun changement, non plus que le français Champeaux ; on a seulement fait *Campellensis* du substantif *Campelli*. Le canton du district parisien ne comprenoit, au XIIe siècle, que trois paroisses avec celle de Champeaux, savoir : Saint-Méry, La Chapelle et Quiers, suivant une bulle du page Innocent II de l'an 1158 ; mais depuis, il y eut deux autres paroisses érigées par distraction de celle de Champeaux, savoir : Andrezel et Fouju ; et enfin, l'on avoit encore fait un démembrement d'Andrezel, ce qui avoit produit une 7e paroisse appelée *L'Etang de Vernouillet*. Dès les commencemens, la vaste paroisse

de Champeaux formoit un territoire d'un seul continent avec celles de Saint-Méry et de La Chapelle. Quiers étoit séparé de ce territoire et avoit le sien à part comme il l'avoit encore avant la révolution, en sorte qu'on devoit regarder cette paroisse comme une seconde enclave parce qu'on ne pouvoit y aller d'aucune des autres paroisses du district de Champeaux, sans passer alors sur les terres du diocèse de Sens.

Il est à présumer que le territoire de Champeaux et ses annexes étoit renfermé primitivement dans le diocèse de Sens et en faisoit partie : 1° Etienne, évêque de Paris, paroît en être convenu, puisque dans la bulle que le pape Innocent II lui adresse pour confirmation des biens de son évêché, laquelle n'a pu être donnée que suivant son exposé, l'article de Champeaux est annoncé en ces termes : *Ecclesiam de Campellis cum præbendis et tribus parochiis id est de S. Mederico, de Capella et de Kerris eidem Ecclesiæ pertinentibus, salvo nimirum censu duorum solidorum monetæ illius terræ videlicet quà in partibus illis expenditur Senonensi Ecclesiæ annualiter persolvendæ.* Et peut-être, est-ce sur le fondement de cette reconnoissance envers l'église de Sens, que les chanoines de Champeaux, après avoir refusé en 1256, la visite de Henri Sanglier, archevêque de Sens, ou celle qu'on vouloit faire de sa part, reconnurent le 5 juillet de la même année que « Bien conseillez ils ont avec solemnité » obéissance et révérence admis M. l'archevêque de Sens à faire visite » en leur église et prendre procuration que le seigneur a taxée à 6 livres » parisis. » 2° Les plus anciennes reliques de cette église, étant de Saints du diocèse de Sens, telles que celles de Saint-Héracle, évêque de Sens, mort vers l'an 507, et de Saint-Domne, décédé à Chaumes dans le même diocèse, ou proche de cette ville (Voyez CHAUMES), c'est une marque que les anciens archevêques de Sens du XVe siècle, qui les ont données, regardoient la maison des filles de Champeaux comme un lieu sur lequel ils devoient étendre leurs faveurs.

C'eût été naturellement des archives de l'abbaye de Faremoutier que nous aurions dû apprendre positivement le temps auquel il cessa d'y avoir des religieuses de ce monastère dans celui de Champeaux ; ce fait devoit y être marqué ; mais l'incendie qui arriva en cette abbaye avant le milieu du XIIe siècle, nous a privé de cette connoissance. On infère seulement de la bulle du pape Innocent II adressée à Etienne, évêque de Paris en 1137, que l'établissement des chanoines à Champeaux se fit sur la fin du XIe siècle et vers l'an 1100, parce que cette bulle confirma entre autres

églises à cet évêque celle de Champeaux avec les prébendes : *Ecclesiam de Campellis cum præbendis*. Et même on trouve que dès l'an 1124 cette collégiale étoit du nombre de celles dont cet évêque avoit accordé les annuels à l'abbaye de Saint-Victor ; ce qui fut confirmé l'année suivante par Louis-le-Gros. L'édifice de cette collégiale paroît aussi être du XII[e] siècle. Nous en ferons la description ci-après.

Il semble que cette abbaye de Saint-Victor eût, environ l'an 1138 ou 1140, des vues pour obtenir totalement l'église de Champeaux et en faire une maison de chanoines réguliers. Le roi Louis-le-Jeune en écrivit à l'évêque et au chapitre de Paris, les priant d'y consentir, de même que lui y consentoit. C'est ce que nous apprenons de la lettre que ce prince écrivit à Henri son frère et à deux archidiacres, les priant d'y donner leur consentement, et d'engager les autres chanoines à favoriser cet établissement ; mais cette affaire n'eut point lieu : les chanoines séculiers continuèrent d'y être. Cela n'empêcha pas le même roi Louis VII d'affranchir en 1162, des serfs de cette collégiale. En l'an 1197, Odon, abbé de Chaumes, céda à ces mêmes chanoines ce qu'il avoit à Saint-Méry dans la dixme, moyennant 36 livres une fois payés. Quelques années après, il arriva dans le chapitre un changement qui lui fit extrêmement honneur. Les chanoines ne dissimulèrent point que chacune de leurs prébendes pouvoit être partagée en deux, parce que le revenu étoit monté à la somme de 50 livres, et qu'en ce temps-là, il suffisoit d'avoir 25 livres de rente pour vivre honnêtement. Il s'agit du règne de Philippe-Auguste en 1200. Il faut considérer que le marc d'argent ne valoit alors que 50 sols, et la journée d'un manouvrier un sol ; ce qui portoit le revenu de chaque chanoine à environ 600 francs de notre monnaie. Eudes de Sully, alors évêque de Paris, quoique muni du consentement des chanoines, ne voulut rien faire là-dessus sans consulter le pape Innocent III.

Cette collégiale alla par la suite toujours en se perfectionnant. Pierre de Nemours, évêque de Paris, y établit un chantre du consentement des autres chanoines, l'an 1212, lequel chantre devoit prêter hommage à l'évêque, de même que le prévôt le prêtoit, et devoit recevoir des revenus de la prêvôté douze livres par an ; il étoit tenu d'être diacre dans l'an, promettre de résider toute l'année, sans s'en dispenser, sous prétexte d'études ; sa place à la première stalle du chœur du côté droit. Soixante ans après, un chanoine de cette église nommé Dreux de Merry, établit en cette collégiale le pain de chapitre, donnant pour cela la ferme d'Aulnay

qui étoit dans le voisinage, et trente arpens de terre ; on fixe cette époque en 1276. Le roi Philippe-le-Bel prit ces chanoines sous sa protection, en 1308. Il arriva que dans le temps qu'ils envoyoient moudre leurs grains dans leurs moulins, les fermiers du roi, de Melun, arrêtoient leurs voitures quand ils les trouvoient hors des limites de Champeaux, exigeant un chapon, un gâteau, 3 ou 4 deniers, un pot de vin, et des meûniers, trois, quatre ou cinq sols. Il fallut en venir à un règlement. Guillaume de Hangest, bailly de Sens, statua que le chapitre, pour éviter ces sortes de poursuites, payeroit quatre livres par an à ces fermiers de Melun : ce qui fut confirmé par lettres-patentes.

Le chapitre de Champeaux qui avoit été nombreux durant près de 400 ans, cessa de l'être à la fin du XVI[e] siècle. Les guerres en avoient tellement diminué les biens que les chanoines obtinrent, le 18 novembre 1594, de Pierre de Gondi, évêque de Paris, qu'il ne nommeroit plus aux prébendes, jusqu'à ce que de 24 elles fussent réduites à 12, ainsi qu'elles avoient été dans leur origine. Le prélat leur accorda de plus l'union de la chapelle de Saint-Léonard de Quiers à leur mense, pour avoir des aubes et des robes à leurs enfans de chœur. Ces lettres épiscopales furent confirmées par Henri de Gondi, son successeur en 1598 le premier juin, et enfin par lettres-patentes du 3 juin 1611, enregistrées au parlement le 16 du même mois. Nous avons lu qu'en 1633, il y eut une prébende attachée au maître de musique et enfans; ce qui est plus certain, c'est que le 22 novembre 1655, il y eut un règlement de M. de Harlay, archevêque de Paris, pour le chapitre au sujet de la discipline et de la gestion du temporel.

L'étendue de l'église de Champeaux étoit proportionnée à un chapitre nombreux. La structure est du XII[e] siècle, comme nous l'avons déjà dit, et Saint-Martin de Tours en étoit le patron. Elle est bâtie comme en forme de croix avec des ailes et finit en carré du côté de l'orient, ce qui n'empêche point qu'on ne tourne par derrière l'autel. L'architecte ne l'a point ornée de galeries, et ne l'a point rendue exactement droite. Les fenêtres de cette église étoient pour la plupart rondes, mais en les diminuant on en a rendu plusieurs carrées, contre la coutume ordinaire, et l'on a figuré en bois dans le chœur les anciennes voûtes gothiques. Au côté septentrional du portail est une tour un peu basse du même temps que l'église ou d'un peu après. Le jugement dernier est représenté à ce portail, selon l'usage du XII[e] et XIII[e] siècle. Les chanoines ont beaucoup embelli cette église depuis l'an 1680 qu'ils commencèrent à faire démolir plusieurs autels

pour la dégager suivant la permission qui leur fut accordée. Depuis ce temps-là, le chœur a été pavé à neuf, le sanctuaire fermé de tous côtés de grillages fort propres. Le grand autel refait à l'imitation de celui de Paris, et la suspense du ciboire placée à l'autel du fond ou des Feries, où l'on voit un beau christ d'albâtre. Il y a aussi deux tribunes aux côtés de la porte du chœur, et dont on faisoit usage comme à la métropolitaine, savoir, de celle du côté gauche ou septentrional pour l'épître, et de celle qui est au côté droit ou méridional pour l'évangile, avec cette circonstance que, comme elle sont très-petites, le porte-croix qui précédoit l'évangile, se plaçoit dans la tribune de l'épître, regardant le diacre qui étoit dans l'autre tribune.

Aucune des tombes que l'on voit dans la nef n'a encore les pieds étendus vers l'occident; mais tous l'ont vers l'orient suivant l'usage primitif de tous les chrétiens.

On y lit l'épitaphe suivante sur une du XIII[e] siècle en capitales gothiques :

FOUJUCII LUMEN, PIETATIS GEMMA; VOLUMEN
JUSTICIAE, CINERE JACET HIC, DEUS HUIC MISERERE.
STEPHANUS HIC LENIS FUIT, ET MISERATOR EGENIS,
VIRTUS VERA DEI NOXIA TOLLAT EI. *AMEN.*

Devant la sacristie est une autre tombe du XIV[e] siècle de laquelle on a extrait l'épitaphe qui suit :

Hic jacet Dominus Petrus Ennaoui quondam Canonicus et Cantor hujus Ecclesiæ, qui fundavit unam Capellaniam ob remedium animæ suæ in honore beatæ Faræ Virginis in hoc loco, et obiit anno M. CCC XXX nono, quarta die mensis Novembris.

Dans les vitrages des ailes du chœur, surtout dans la partie septentrionale étoient représentés cinq ou six chanoines en dignités en robes rouges, avec l'aumusse sur le bras droit ou gauche indifféremment. Ce qui, selon les apparences, annonçoit être des conseillers clercs du parlement. Ces vitrages pouvoient être de 270 ans ou environ. On appercevoit proche l'un de ces ecclésiastiques les lettres gothiques capitales E S. Au fond de la croisée, du côté du midi, est la chapelle de Saint-Pierre, dont le vitrage un peu plus nouveau, représentoit Saint-Jean l'évangeliste avec cette sentence de l'apocalypse : *Johannes septem Ecclesiis* par allusion aux sept églises paroissiales qui formoient le doyenné de Champeaux.

Entre les reliques que l'on conservoit encore avant la révolution dans

cette église, les plus anciennes étoient celles de Saint-Domnole ou Dôme, évêque, et de Saint-Heracle, évêque de Sens. Il y a 470 ans qu'il en fut fait une translation d'une ancienne châsse dans une nouvelle. Cette ancienne châsse pouvoit bien aussi avoir 3 ou 400 ans; ainsi cette relique existoit peut-être à Champeaux dès le xe siècle. Il n'y a point de doute qu'elles ne fussent un présent de quelque archevêque de Sens qui disposa des reliques de Saint-Heracle, l'un de ses prédécesseurs, en faveur de deux monastères de Brie, limitrophes alors du diocèse de Paris, savoir, Chaumes, abbaye d'hommes, et Champeaux, prieuré de filles. On voyoit encore à Chaumes ce qu'il en donna de Saint-Heracle avec une portion du corps de Saint-Domnole que l'on croit avoir été un chorévêque sur les limites du diocèse de Sens, du temps de l'abbaye qui existoit à Chaumes avant les guerres des Normands. Foulque de Chanac, évêque de Paris, qui changea les reliques de ces deux saints de châsse en 1346, le 9 octobre, dit au commencement de son acte :

Accedentes ad Ecclesiam beati Martini de Campellis in Bria nostræ Diœcesis Canonici supplicaverunt ut reliquias SS. Confessorum Domnoli Episcopi et Heraclii in quadam antiqua capsa quiescentes in aliam novam transferre vellemus. Il ajoute qu'ayant ouvert cette ancienne châsse, il y trouva cette inscription : *Hic requiescunt reliquiæ SS. Confessorum Domnoli atque Heraclii.* Et ayant transféré ces reliques dans la nouvelle châsse, il ordonna que l'anniversaire s'en feroit le lendemain de la Saint-Denis : *Datum in prafata Ecclesia in Festo Dionisii M. CCC LVI presentibus Adam de Francovilla Magistro in Medecina dicta Ecclesia Canonico* etc.

Hardouin de Perefixe, archevêque de Paris, visitant en 1665, une châsse de bois de l'église de Champeaux, y trouva *os unum è brachiis S. Heraclii et nonnullæ Sanctorum Dionysii et Stephani sanguinis guttulas.*

Les titres font mention de plusieurs chapelles de cette église. Celle de Sainte-Fare avoit été fondée vers l'an 1330, par Pierre Ennaoui, chanoine et chantre, suivant l'inscription de la tombe rapportée ci-dessus.

La chapelle ou autel de Saint-Dôme fut supprimée en 1728, lors de la construction du grand autel et de celui des Feries. Il existoit aussi autrefois, dans la même église une chapelle du Saint-Esprit à la collation du chapitre. Claude-Louis de la Chastre, évêque d'Agde, étoit en 1740, titulaire de la chapelle de Saint-Eloy en l'église de Champeaux.

Il reste aussi à parler de deux autres chapelles de Champeaux, qui ne

paroissent pas avoir été dans la collégiale : l'une étoit celle de S.-Léonard, et très-ancienne, puisque dès l'an 1231, il y eut un accord sur les offrandes de cette chapelle entre le chapelain et les prêtres de la paroisse. Cette chapelle existoit encore avant la révolution dans les champs du côté de Fouju, à une légère distance de Champeaux. L'autre étoit désignée dans le pouillé parisien de l'an 1692, en ces termes : « Saint-Julien de Rouvray, » chapelle près de Champeaux à la nomination du chanoine de Champeaux » en tour; 180 livres. »

On voit par tout ce qui a été dit jusqu'ici, que le chapitre de Champeaux fut l'ornement du doyenné de ce nom. Le chanoine qui étoit prévôt rendoit anciennement la justice en surplis et aumusse. Il reste des sentences qu'il a prononcées. Le chapitre nommoit aussi autrefois un archidiacre pour le district; depuis c'étoit un curé du doyenné qui l'étoit. Le même chapitre étoit curé primitif des sept paroisses aux curés desquels il payoit des gros en grains etc.; et comme ces sept cures, à la mort d'un curé, n'étoient point soumises à l'archidiacre de Brie, il commettoit un desservant, jusqu'à ce qu'il y eût un titulaire nommé. Dès l'an 1217, Pierre de Nemours, évêque de Paris, avoit statué que ce seroient les chanoines qui distribueroient les saintes-huiles aux paroisses de district; et la dépendance des curés étoit tellement marquée, qu'ils étoient tenus de prêter serment au chapitre à leur réception. Dans le rôle des procurations dues pour la visite à l'évêque de Paris en 1384, le chapitre de Champeaux en corps étoit pour la somme de douze livres. On a trouvé à l'an 1498, une commission expédiée par l'évêque *Decano Rurali de Campellis in Bria.* On l'appeloit autrefois le Doyen de Chrétienté de Champeaux.

On compte quelques illustres personnages et quelques écrivains parmi les chanoines de Champeaux :

Le célèbre Guillaume de Champeaux, qui d'archidiacre de Paris, fut fait évêque de Châlons en 1113, porte le nom de ce lieu; mais s'il en a été chanoine, il faut qu'il l'ait été dans le temps de la collégiale. Il est trop connu pour que nous en disions davantage; on le croit natif de ce lieu de Champeaux. Il mourut en 1121.

Radulphe ou Raoul étoit prévôt de Champeaux au XIVe siècle. Il vivoit mal avec son chapitre. Les chanoines, mécontens de lui, le déférèrent au parlement. On nomma, pour les accorder, M. Girard de Busco et M. Daniel... Cet accord est de l'an 1326.

Il y eut un second Guillaume de Champeaux au XVe siècle. Il fut

évêque de Laon sous Charles VI et Charles VII. Ce fut lui qui fit à Bourges, l'an 1423, le baptême de Louis XI.

Antoine Sanguin, connu sous le nom de Cardinal de Meudon, avoit commencé, lorsqu'il n'étoit encore que simple clerc et étudiant à Paris, par être chanoine de Champeaux, par collation de l'évêque de Paris, du 23 juillet 1500. Ses provisions portoient : *Nobili juveni Antonio Sanguin Clerico Parisscholari Paris.* Il est mort en 1559.

Etienne Poncher, fils de Jean, général des finances, et mort archevêque de Tours en 1552, fut quelque temps prévôt de Champeaux. Il permuta, le 24 juillet 1527, avec Antoine de la Barre, évêque d'Angoulême, pour le prieuré de N. D. du Parc près Rouen.

Benjamin de la Villate, chanoine de Champeaux, a composé la vie de Sainte-Fare en prose et en vers, qu'on dit imprimée. Il a été chanoine 58 ans, est mort en 1641, et a été inhumé dans la nef de la collégiale. Il a fait plusieurs poésies françaises, une entre autres qui est intitulée : *l'Hermitage chrétien.*

Martin Sonnet étoit chanoine de ce lieu en 1635, et est décédé en 1679. On le croit auteur des Mémoires Historiques sur l'église de Champeaux. Un autre ouvrage de lui est : *De Breviario et Missali Diœcesanis*, qui a été imprimé *in*-16.

Charta de una Capella apud Campellos.

Ego Guillemus de Castellar Miles et B. uxor mea, notum facimus quod nos assensu et voluntate filiorum nostrorum Guillelmi et Simonis Militum, ad usum Capellanie nostræ in ecclesia B. Martini de Campellis in Bria; pro salute animarum nostrarum et antecessorum nostrorum et maximè pro anima Carissimi nostri... Ecclesiæ quondam Canonici, instituimus, dedimus, et liberaliter concessimus in perpetuum sexdecim sext.... et sexdecim sext. avene quæ nos in granchia dicta Ecclesia de Escrennes jure........ habebamus, et decimam totius terræ nostræ arabilis extra pourprisium adjacent... de bosco, quæ est de feodo vicecomitis Meleduni. Concessimus etiam supra memorato Capellano in perpetuum octo sextaria Ivernagii et octo sextaria avene percipienda singulis annis in decima de Musteriolo propè Meledunum et unam petiam vineæ si..... Castellar Regis, quæ continet circà unum arpentum. In cujus rei memoriam et stabilitatem....... de Castellar presentes litteras sigillo meo munivi. Actum anno Dominicæ incarnationis Millesimo Ducentesimo vicesimo septimo mense Augusto.

Ego Adam de Mesiaco Miles Universis presentes litteras inspecturis notum facio quod Carissimus Dominus meus Guillemus de Castellar Miles assensu et voluntate Carissimæ Dominæ meæ B. uxoris ejusdem et heredum suorum ad augmentum beneficii altaris quod instituit in Ecclesia B. Martini de Campellis in Bria, dedit et concessit in perpetuum octo sestaria avene singulis annis percipienda in decima sua de Musteriolo propè Meledunum qua de meo movet feodo : Hunc autem donationem laudo, concedo et gratam habeo. In cujus rei memoriam et roborationem presentes litteras sigillo meo munivi. Actum anno Domini M. CC XXVII mense Augusto.

(Tiré d'un Vidimus du Doyen de la Chrétienté de Champeaux de l'an 1516, le dimanche après la Saint-Martin d'hiver. *Ex Archiv. Campell.*)

Le village qui fut formé à Champeaux, à mesure que les religieuses qui y furent établies au VIIe siècle, firent valoir les terres, augmenta considérablement depuis que les chanoines furent mis en leur place vers l'an 1100. L'étendue de la paroisse étoit d'ailleurs si considérable, qu'il fut besoin d'en faire des distractions pour en créer de nouvelles.

On comptoit en 1709 76 feux, et en 1726 341 habitans; en 1750, ce bourg passoit pour être composé d'un peu plus de 90 feux, et on y comptoit 400 âmes (aujourd'hui 459 habitans). Ce n'est que dans le XVIe siècle, que ce lieu commença à avoir la forme d'un bourg. Les maisons étoient éparses de côté et d'autre dans la campagne; ensorte qu'on en trouvoit encore, il y a 70 ans, des vestiges en labourant. On obtint permission du roi Henri II de se rapprocher autour des deux églises collégiale et paroissiale : et, de fait, sous Charles IX, à cause des guerres civiles, on entoura le lieu de profonds fossés, de manière qu'on ne pouvoit plus y entrer que par trois portes qui fermoient et qui étoient accompagnées de ponts-levis. L'une de ces portes fut appelée *La porte Saint-Léonard*, à cause qu'elle étoit voisine d'une chapelle de ce nom construite dans la campagne; cette porte menoit à Melun et à Corbeil. La seconde porte qui conduisoit à Andrezel et à Paris, fut nommée *de Courtenet*, à cause que le premier lieu qu'on trouvoit au sortir, étoit un hameau de ce nom de la paroisse d'Andrezel. Ce hameau est détruit; on n'y voit plus qu'un puits et un reste de grange qui appartenoit au chapitre de Champeaux. La troisième étoit *La porte de Varvannes*, ainsi dite parce qu'elle conduisoit au moulin de Varvannes qui est sur le territoire de Champeaux.

La fontaine de Varvannes est si abondante qu'elle fait moudre un moulin

à sa source, et dans son cours trois autres qui étoient au chapitre de Champeaux; et un qui appartenoit au chapitre de Saint-Marcel de Paris. Deux de ces moulins sont sur la commune de Blandy. En 1458, Jean l'Aumonier fit faire l'étang de Varvannes.

L'église paroissiale de Champeaux du titre de la Sainte-Vierge, étoit contigue à l'église collégiale, et lui touchoit du côté septentrional. On n'y trouve rien à remarquer. Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, ôtant à cette paroisse en 1242, le village de Fouju, voulut que le curé de Champeaux ne fut plus tenu de servir au grand autel de St.-Martin, ni celui de Fouju non plus. Cette cure étoit marquée avoir vingt-cinq livres de revenu dans le pouillé du xve siècle. C'est le chapitre qui y représentoit comme aux autres.

Il y avoit en 1352, une léproserie à Champeaux, à laquelle avoient droit d'être reçus les habitans du lieu, ceux des paroisses de Fouju, de Saint-Méry, d'Andrezel et de Quiers. C'étoit elle qui apparemment étoit imposée au rôle de maladrerie.

On lit de plus qu'un chanoine appelé Léonard Bardin y bâtit un Hôtel-Dieu en 1457.

Le bourg de Champeaux étoit situé dans l'élection de Melun, et hors la prévôté et vicomté de Paris, et régi par la coutume de Melun. En 1287, le prévôt royal de Melun, ayant entrepris d'exercer sa juridiction sur le territoire de ce lieu, Philippe-le-Bel donna des lettres dans lesquelles il est dit que c'est le prévôt et le chapitre qui ont toute justice sur le village, et qu'ils la tiennent de l'évêque de Paris.

En 1400, les habitans de Champeaux furent déclarés exempts de faire le guet au château de Melun; mais cinq ans après, Charles vi donna des lettres pour les contraindre, aussi bien que ceux de Fouju et de Saint-Méry, à travailler aux réparations de la ville.

Il se tient à Champeaux un marché le vendredi de chaque semaine, qui n'est pas bien considérable, mais la halle y est fort belle.

Les maisons de MM. Dufour et Villetard se font font distinguer des autres par leur construction et leurs accessoires.

Sur le territoire de Champeaux, à une légère distance du bourg, vers le sud-est, est un château appelé *Aunoy*, dont il est fait mention au procès-verbal de la coutume de Melun, de l'an 1560, à l'occasion du seigneur nommé François d'Avergne, conseiller du roi en la chambre du trésor. Un M. Faure possédoit cette seigneurie en 1697. Ce château,

+ époux de [illegible] Benoist, Dame d'Aunoy.

bâti depuis plus d'un siècle, est remarquable dans sa construction en mansardes, en ce qu'il n'est entré d'autres bois que ceux employés aux combles, portes et croisées. Les gros murs et escaliers sont bâtis en grès, et les appartemens cintrés en fer. Il a été possédé par le célèbre avocat Gerbier, qui a embelli cette terre et dans laquelle il a fait des dépenses considérables. Les potagers et le jardin anglais sont très-bien distribués. Le parc est entouré de murs et de fossés; il renferme des prairies, des vignes et des bois. Une source, sortant d'une grotte, alimente plusieurs pièces d'eau. Une belle avenue de quatre rangées d'arbres devant le château aboutit à un bois de 60 arpens, bien percé. M. le maréchal marquis de Vioménil, pair de France, en étoit propriétaire, ainsi que de la ferme du même nom; aujourd'hui c'est M. de la Tour-Dupin-Montauban, son gendre.

Chaunoy ou Chaulnoy étoit une autre seigneurie un peu plus éloignée du bourg, et située vers le midi. Elle appartenoit au chapitre de Saint-Marcel de Paris, qui en étoit décimateur et seigneur. Ce lieu étoit nommé *Villa Calonei* dans une bulle d'Adrien IV, de l'an 1158, qui confirmoit aux chanoines de Saint-Marcel tous les biens qu'ils possédoient. Ce n'est plus qu'un moulin, qui appartient au même propriétaire que ci-dessus.

La ferme de *Malvoisine* appartient à la veuve et héritiers Crotte, ancien juge à Paris; et le moulin de *Varvannes* à M. Grandin.

Dans le bourg de Champeaux, 3 fermes; 1° la ferme de *la Communauté* appartenant à M. Lainville; 2° celle du *Chapitre* à M. Perou; 3° et celle de M. Dufour, tenant à sa maison bourgeoise.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 80.)

Clos-Fontaine.

Clos-Fontaine, Saint-Laurent *de Clauso-Fonte*, autrefois (1776), paroisse de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; conférence de Nangis; collateur, l'archevêque; seigneurs, les chartreux de Paris; revenu 700 liv.; 40 feux, 120 communians (aujourd'hui 164 habitans); titulaire, Saint-Laurent; bailliage de Melun; élection de Rozoy.

Le château et le parc de *La Boullaye*, dont M. Guyot de Chenizot étoit propriétaire, appartiennent aujourd'hui à M. Emmanuel, comte d'Alposo, prince de la Cisterna; les deux fermes du *Vivier*, ainsi que celle dans le village, dite *La Grande Cour*, à Mme Garreau; et celle de *Villemarie* dite *Enfer*, à M. Alexandre Assegond.

Cette terre étoit seigneuriale, avec haute, moyenne et basse justice.

Louis Carré, célèbre mathématicien, naquit en cette paroisse le 26 juillet 1663, d'un bon laboureur (voyez pages 236 et 237).

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 108.)

Courtomer.

Courtomer, la Sainte-Vierge, *Curia Audomari*, autrefois (1776), cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Chaumes; collateur, l'abbé de Chaumes; revenu 700 liv.; 52 feux, 140 communians (aujourd'hui 380 habitans); titulaire, l'Assomption; bailliage de Melun; élection et grenier à sel de Rozoy.

La ferme de *Paradis* appartient à M. Jarlet; celle de *L'Etang d'Arcy* à M. Lamellerie; et le moulin des *Bordes* à MM. Meunier et Chabrot.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 129.)

Crisenoy.

Crisenoy, autrefois (1776) paroisse et château de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Réaux; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. Gigot; revenu 900 liv.; 60 feux, 180 communians (aujourd'hui 435 habitans); titulaire, Saint-Pierre; bailliage, élection et grenier à sel de Melun.

Il se trouve à Crisenoy un château dont M. le baron de Crisenoy est propriétaire.

Au hameau des *Bordes d'Andy*, sont 2 fermes, dont une appartient à M. Noirépinay, et l'autre, ainsi qu'une maison de campagne, à M. de la Ribellerie.

Champigny, hameau de 12 habitans, étoit autrefois (1773) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Réaux; collateur, l'archevêque; seigneur, M. de Praslin; 6 feux, 28 communians; située dans la Brie française et comprise dans le duché de Praslin; élection et grenier à sel de Melun.

La ferme de *Genouilly* appartient aujourd'hui à M. le baron Delâge.

A *Vert-St.-Père*, il existe une ferme appartenant à madame Mauban.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 138.)

Fontenailles.

Fontenailles, Saint-Fiacre, autrefois (1780) cure de l'archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; conférence de Nangis; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, messire François-René Herpin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marquis des Roches, qui y

avoit son château ; 105 feux, 320 communians (aujourd'hui 530 habitans suivant note du maire, et non 627 comme l'indiquent les annuaires). Cette paroisse qui renfermoit dans son enceinte seize écarts, tant fermes que hameaux, étoit située dans la Brie Française sur le petit rû d'Ancœur, bailliage de Melun, élection et grenier à sel de Montereau-faut-Yonne.

Denis *Sauvage*, Champenois et historiographe du roi Henri II dans le XVI[e] siècle, étoit seigneur de cette paroisse ; il s'est fait connoître par la traduction des histoires de Paul Jove en français, par des éditions d'anciens auteurs, et par la continuation des Annales de France de Nicolle Gilles. On ne sait en quel temps il mourut*.

Le comte de Greffulhe, pair de France, possédoit la terre de *Bois-Boudran*. Sa mémoire vivra long-temps dans le cœur des malheureux au soulagement desquels il employa une partie de son immense fortune. Le château de Bois-Boudran, qui étoit le chef-lieu de la seigneurie de Fontenailles, est aujourd'hui possédé par les mineurs de madame la comtesse de Greffulhe. Le parc, clos de haies vives et murs contient 120 arpens. Ils sont également propriétaires de la ferme de *Jarrier*. Celle de *Champ-brulé* appartient à M. Rionette. M. Girault-Duluc possède les fermes de *Grignon*, d'*Heurtebise*, de *La Maison-Rouge*, des *Bouleaux* avec le pavillon du même nom et du moulin de *Villefermoy*, qui a un gouffre sous sa roue absorbant toute l'eau qui le fait tourner, et provenant des étangs qui sont au-dessus. La ferme de Villefermoy appartient à M. Siterne, notaire honoraire à Nantes.

Il y avoit autrefois à Villefermoy un couvent de religieux, dont on ignore l'ordre et l'origine. Quelques ruines éparses çà et là annoncent du moins son existence.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 181.)

Fouju.

FOUJU, *Foujucium*, *aliàs* Foujeu, n'étoit dans son origine, qu'un hameau de la paroisse de Champeaux. Il n'est éloigné de ce bourg que d'une demi-lieue ou environ du coté du couchant. Il paroît que l'église de Fouju avoit été comme une seconde paroisse de Champeaux, laquelle fut desservie par le clergé de ce lieu, jusqu'à ce que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, la détacha tout-à-fait de Champeaux, quoique pour rester toujours à la présentation du chapitre. Cet évêque ajoute, dans la charte de cette distraction donnée en 1242, que le logis qu'avoit à Champeaux le prêtre destiné pour la desserte de Fouju, appartiendra

* *Moréri.*

au même chapitre, et qu'il y auroit des Fonts et des saintes-huiles, sans que par la suite, les habitans fussent obligés de recourir à Champeaux. Toujours est-il certain, par la bulle d'Innocent II, d'environ l'an 1150, et par le catalogue des églises dépendantes de Champeaux en 1212, qu'il n'y avoit point alors d'église à Fouju.

Au reste, le bâtiment du chœur de cette église d'une médiocre grandeur, est du XIIIe siècle, comme l'indique son architecture et quelques vitrages; ce qui s'accorde avec la charte de l'évêque Guillaume, de l'an 1242. Mais il peut n'avoir eté construit que sur la fin de ce siècle, en place de celui qui auroit existé du temps de Saint-Louis. L'église, accompagnée d'une tour, avoit autrefois une grosse et nombreuse sonnerie. Il n'y a aucune tombe du XIIIe siècle, à moins qu'on ne donne à ce siècle cette inscription d'une tombe qui contenoit ces termes :

Cy gist Mons. Sire Briart Chevalier Conseiller du Roy notre Sire, qui trepassa l'an de grâce M. CCC....

Autre : *Cy gist Madame Jehanne de Quincy femme jadis Monsr Siroy Briart, Chevalier Conseiller du Roy notre Sire, qui trepassa l'an M. CCC XLIII le dernier jour de Mars.*

On y voyoit encore une autre tombe d'un homme de la même famille de Briart vêtu de long, lequel avoit à ses pieds quatre fils vêtus aussi de long et étendus de leur longueur. On n'y pouvoit lire autre chose, sinon ces mots : *Jehannette sa femme*; qui étoient en gothiques capitales de même que les précédentes.

L'un des deux écussons étoit....... en deux bandes; dans l'autre étoit un lion grimpant.

Il y avoit aussi en ce lieu l'épitaphe de Nicolas de Durand, écuyer sr. de Vilblin, décédé en 1652.

Sainte-Marie-Madeleine est patronne de cette église. Le jour de sa fête, le chapitre de Champeaux y alloit officier, suivant qu'il avoit été réglé par arrêt. Dans le pouillé parisien du XVe siècle, le curé de *Fouuchus* étoit marqué avoir quinze livres de revenu. Dans des provisions accordées le 3 octobre 1481, sur la présentation du chapitre, il étoit spécifié qu'elle avoit été faite directement à l'évêque, *absque representatione Archidiaconi.*

A l'égard du nombre des feux qui composoient le village de Fouju en 1709 et en 1745, le dénombrement de l'élection de Melun le marquoit à 35 (aujourd'hui 265 habitans).

Ce fut dans le cours du XIIIe siècle que le chapitre de Champeaux fit l'acquisition des dixmes de Fouju. D'abord la moitié en 1245, d'Henry,

prêtre de Boissise Bertin, d'Isabelle fille de Marie *de Primileio* et de Mathieu et Thomas ses enfans. L'autre moitié en 1259, de Simon de Jumelles, archidiacre de Blois en l'église de Chartres qu'il avoit achetée d'Ermesinde de Nevoisin, ainsi que le certifièrent Jean de Luugny, et son frère écuyer fils d'Odon de Luugny, et Henry seigneur et curé de Grigny.

Il y avoit, sur la paroisse de Fouju, un fief, dit *Vileblin* (Villeblain), qui appartenoit à l'église de Champeaux, au moins dès le commencement du même siècle, puisque l'évêque de Paris, Eudes de Sully, en partagea, l'an 1208, les mêmes dixmes entre le prévôt et le chapitre. Vers le milieu de ce siècle, Aubert, seigneur d'Andrezel et Jeanne sa femme, s'étoient emparé de ce fief, mais ils en firent la restitution en 1285, dans le temps de leur vieillesse. Il y avoit, avant la révolution, un château qui étoit détaché du reste du village, et situé au nord-est. Le possesseur devoit foi et hommage au chapitre de Champeaux, et promettre qu'on baissera le pont-levis pour que les chanoines y entrent.

L'affiche de ce fief faite en 1748, fait mention de ce pont-levis et des fossés, ajoutant qu'il n'a point de justice, ni de censives, ni droit de chasse, mais seulement que le possesseur a un banc distingué dans l'église et droit de recevoir le pain béni après le seigneur, patron de la paroisse.

Simon de Chambly, chanoine et chantre de Champeaux, avoit laissé au chapitre sa maison de la Tournelle et ses dépendances sises dans Fouju même en roture. Le chapitre l'a vendu en 1246, à Jean de Blaisy, qui l'érigea en fief avec son hôtel de Blaisy, situé sur la même paroisse, à la charge d'en payer la dixme de cent huit gerbes. Blaisy qui n'existe plus, avoit un parc.

Ce lieu de Fouju figure avec distinction sur une tombe de la nef de la collégiale, pour avoir donné naissance à un nommé Estienne, qui paroît, selon la teneur de son épitaphe, avoir été un saint homme, et versé dans la jurisprudence. Cette inscription qui est en capitales, du XIIIe siècle, commence ainsi :

Foujucii lumen, pietatis gemma etc.

(Voyez le reste, page 482, presqu'à la fin de l'article de CHAMPEAUX.)

Villeblain, seul écart de cette commune, renferme une jolie maison bourgeoise, avec un parc de 7 à 8 arpens, appartenant, ainsi que la ferme du même nom, à madame Viel, veuve de l'architecte des hôpitaux et des prisons de Paris.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 185.)

Grandpuits.

Grandpuits (Saint-Denis), en 1781 cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Bombon; collateur, le prieur de l'abbaye de Saint-Denis; seigneurs, les religieux de cette maison; 53 feux, 100 communians (aujourd'hui 227 habitans); bailliage et grenier à sel de Melun; élection de Rozoy-en-Brie.

Philippe de Melun, 79e archevêque de Sens, confirma au mois de mars 1343, la transaction faite entre le curé de Grandpuits et l'aumônier de l'abbaye de Saint-Denis. La dignité d'aumônier de ce monastère avoit été réunie depuis à celle du prieur; et c'est en vertu de cette réunion, que le prieur de Saint-Denis étoit collateur de cette cure.

Le prieuré de Saint-Blaise, ordre de Saint-Benoît en cette paroisse, avoit été confirmé aux religieux de Saint-Denis par *Guy de Noyers*, archevêque de Sens, l'an 1188. Il étoit à la collation de l'abbé, mais depuis la réunion de la manse abbatiale à la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr, c'étoit le roi qui y nommoit.

L'an 1223, *Simon de Grandpuits* et *Béatrix* sa femme, ayant engagé leur dixme à l'abbé du Jard, *Roline de Rubelles*, dame première du fief, y prêta consentement.

On voit 4 vieilles tours, dont deux tombent en ruines, restant d'un ancien château entouré de fossés.

Dans Grandpuits se trouve quatre ferme; 1°, celle dite *Le Château de la Salle*, appartient à madame Maréchal de Sauvaygné; 2°, celle dite *Le Château fort*, à M. Rebut; 3°, celle dite *La Garandine*, à madame la baronne Ramond; 4°, la quatrième appartient à M. Desprez d'Yèbles.

Hors du village, la ferme de *Feuillet* appartient au général Saint-Laurent; celle du *Cuisseaux*, moitié démolie, aux mineurs Greffulhe; et celle des *Pleux*, au général Du Taillis.

Au hameau des *Tesnières*, se trouve deux fermes, dont l'une appartient à M. Thibault, et l'autre aux héritiers Greffulhe.

Le moulin de *Boisboudran*, qui appartenoit à M. de Ségur, vient d'être abattu.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 201.)

Guignes.

Guignes, *aliàs* Guignes-Rabutin (Saint-Jacques-le-mineur), avant la révolution, cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Chaumes; collateur et seigneur, M. Bernard, comte de Coubert; 140

feux, 400 communians (aujourd'hui 857 habitans); bailliage et élection de Melun; grenier à sel de Fontenay-en-Brie; c'étoit autrefois un hameau de la paroisse d'Yèbles.

En 1745, M. Samuel-Jacques Bernard, seigneur comte de Coubert, fils du fameux Samuel Bernard, y fit bâtir une église sous l'invocation de Saint-Jacques-le-mineur, laquelle fut finie en 1747, et bénite le premier mai, jour de la fête patronale, par M. Hareng, alors curé de Yèbles, et qui mit en même temps en possession de la nouvelle cure, M. Mirfin, son neveu. A celui-ci a succédé, en 1756, M. Raboudin, etc.

Depuis un temps immémorial, il y avoit eu à Guignes une compagnie d'arquebuse (*Voyez* page 124). Les titres de cette compagnie ayant été perdus dans le temps des guerres, ils furent renouvellés le 11 août 1686, par M. le maréchal de Schomberg, seigneur pour lors de Coubert, Vitry et Guignes.

Quant au surnom donné à Guignes, les uns veulent que ce soit *Rabutin*, les autres *la P*..... Le sentiment des premiers nous paroît plus naturel, et semble désigner que cette terre a appartenu aux seigneurs de la maison de Bussy-Rabutin; les seconds veulent que dans le temps des guerres civiles, les habitans de Guignes se renfermèrent dans le château de *Vitry* (Vitry est un hameau de Guignes qui lui est contigu); que là ils eurent l'adresse de ménager leurs intérêts sans essuyer aucun dommage, se disant toujours du parti de ceux qui se présentoient : ce qui fournit l'idée de les comparer à une fille de mauvaise vie qui se livre à tous venans. D'autres enfin attribuent ce surnom à une anecdote que la décence ne nous permet pas de rapporter; ainsi, nous laisserons de côté ces deux derniers sentimens dont l'origine nous paroît hasardée, pour nous en tenir au premier.

Il y eut, en 1751, à Guignes, un espèce de combat assez violent entre quinze ou dix-huit contrebandiers et autant de gardes qui étoient à leur poursuite. On fit feu de part et d'autre pendant 7 ou 8 heures. Il y eut un garde et un contrebandier de tués, d'autres blessés; cinq contrebandiers furent pris et amenés à Paris où ils furent pendus, et ensuite leurs corps transportés à Guignes pour être exposés auprès du champ de bataille.

Un ruisseau fait tourner un moulin, appartenant à M. Lesourt, maire de Guignes, remarquable aujourd'hui par son mécanisme, et alimenté par les eaux de *La Fontaine-Sainte-Anne*, dont il porte le nom. Cette fontaine, très-abondante, y attiroit autrefois, et surtout à la fête, un concours assez

considérable ; et l'on y avoit une foi religieuse pour les maladies ou fièvres qu'elle avoit, dit-on, la vertu de guérir. Une jolie maison bourgeoise remplace une chapelle du même nom ; elle appartient à M. Loyvet.

Le ruisseau d'*Avon*, provenant d'une autre fontaine, fait tourner les moulins de *Gratteloup*, appartenant à madame veuve Carnevillier, et de *Préfosse*, appartenant à M. Rosty.

On y trouve une fabrique de tuiles, briques et carreaux appartenant à M. Fontaine.

Une maison, appartenant autrefois à M. Lecointe, ex-législateur, se fait remarquer dans Guignes.

Une brigade de Gendarmerie y est en résidence. Bureau de poste aux letrres et relais de poste aux chevaux.

Voitures publiques, tous les jours. A Paris, cul-de-sac Ste-Croix de la Bretonnerie; rue du Bouloy, n° 23; et rue Notre-Dame-des-Victoires.

La ferme de *Vitry*, dans le hameau qui porte le même nom, appartient à M. Dupré de Melun.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 212.)

La Chapelle-Gauthier.

La Chapelle-Gauthier, *aliàs* La Chapelle, La Chapelle-Cernay, et ensuite La Chapelle de Thiboust de Berry. Le surnom de *Cernay* que portoit la chapelle du lieu, étoit le nom du lieu même ; on ignore d'où il lui venoit. Au XIIIe siècle, on commença à l'appeler *La Chapelle-Gauthier* du nom d'un chambrier du roi, qui rendit célèbre ce lieu, dont il étoit seigneur. Cette chapelle étoit une paroisse dès le règne de Louis le Gros. Elle étoit marquée dans la bulle d'Innocent II adressée à Etienne, évêque de Paris, en 1137, au rang des églises jointes à celles de Champeaux: *Ecclesiam de Campellis cum præbendis et tribus Parochiis, id est, de Sancto Mederico, de Capella, et de Kerris.* On est ensuite très longtemps sans rien trouver de particulier sur ce lieu. Il étoit possédé, à la fin du même siècle, par les seigneurs de Villebeon. Gauthier de Villebeon, premier du nom, chambellan des rois Louis-le-jeune et Philippe Auguste, étant fort âgé, donna les dixmes de bled de cette terre aux chanoines de Champeaux, l'an 1205, et mourut à même année. Odon de Sully, évêque de Paris, confirma aussi-tôt cette donation. Ce prélat étant mort trois ans après, le siége fut rempli par Pierre, l'un des fils de Gauthier, qui étoit surnommé de Nemours, du nom de la terre de Aveline sa mère. Pierre de Nemours, voyant que Gauthier son frère,

chambellan du roi depuis la mort de son père, se disposoit à faire une fondation dans la terre de La Chapelle, obtint des chanoines de Champeaux qu'ils se déportassent du droit de patronage qu'ils avoient de la cure; et presqu'aussitôt, c'est-à-dire, en 1208, Gauthier y établit quatre prêtres tenus de prier Dieu pour ses ancêtres et pour lui, leur assignant pour vivre douze muids de bled, tant sur sa grange de La Chapelle que sur ses moulins, vingt-quatre muids de vin à prendre en vendanges dans son cellier du même lieu, et vingt livres dans ses rentes, jusqu'à ce que, de l'avis de l'évêque, il en disposât autrement. Dans la suite de l'acte, il les qualifie de chanoines tenus à l'office canonial, et il veut que la nomination de ces prébendes appartienne à l'évêque. Un de ces quatre prêtres devoit tous les jours célébrer la messe dans sa chapelle domestique, et un autre devoit une messe des morts. En vertu d'un autre acte de la même année, passé entre l'évêque et le chapitre de Champeaux, Pierre de Nemours pourvut à trois prébendes, et le chapitre de Champeaux nomma le curé de La Chapelle à la quatrième prébende; mais il paroît que les chanoines de la chapelle furent quelque temps à exercer tour-à-tour les fonctions curiales de la paroisse. C'est ce qui est supposé par les lettres de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, de l'an 1243, qui les décharge tous quatre de la fonction de curé, et ordonne, du consentement du chapitre, qu'il y aura un vicaire perpétuel. Ce qui eut lieu depuis; ensorte qu'on trouve depuis ce temps-là des présentations à la cure par le chapitre de Champeaux, notamment en 1429, au 22 novembre.

La fondation d'un chapitre en ce lieu de La Chapelle, par un seigneur que sa dignité de chambellan rendoit très-puissant, fit qu'on ne tarda guères à qualifier cette terre du nom de La Chapelle-Gauthier. Ainsi, dès l'an 1212, le petit cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, faisant l'énumération des églises suffragantes de Champeaux, s'exprime de la sorte: *Ecclesia de Carris, Ecclesia de Capella Domini Galteri Camerarii* etc. Dans le pouillé parisien du xve siècle, il y a un article spécial, et le curé est marqué le premier.

Canonici Capella Domini Galteri ad coll. Dni. Episcopi.
Curatus ejusdem Capellæ XXX libr.
Tres Canonici; quilibet XIII libr.

L'église qui est du titre de Saint-Martin, n'est que comme une longue chapelle de structure du XIIIe siècle. On y voyoit, dans le mur du sanctuaire du côté septentrional, une châsse qui étoit autrefois couverte d'argent,

et qui n'est plus couverte que de bois doré, dans laquelle on croit qu'il y avoit de la couronne d'épines de Notre Seigneur qu'on dit venir de Gauthier Cornu, archevêque de Sens.

A l'autel est un tableau de l'adoration des Mages donné en 1636 par Nicolas Vignier, conseiller d'état, qui y est représenté avec sa femme Anne de Flecelles.

Il n'y a aucune ancienne sépulture : on y voit seulement celle de Louis Thibonst de Berry, chevalier seigneur du même lieu, gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau, décédé le 16 mars 1706, âgé de 77 ans, et de son épouse dame Philippe Clozier de Juvigny, morte le 19 décembre 1722, laquelle a laissé cinq mille livres pour aider à la fondation d'un vicaire.

Sainte-Catherine étoit en cette église fête de second patron ; le titre canonial du curé étoit sous son nom : ensorte qu'on l'appeloit *le chanoine de Sainte-Catherine*. Ce curé, comme chanoine de La Chapelle-Gauthier, avoit des terres à Mormant. Dès l'an 1700, on songea à lui donner un vicaire, en exposant à l'archevêque la quantité de peuple contenue dans la paroisse.

L'exposé sur le nombre des habitans portoit qu'il y avoit alors 132 feux et 470 communians dont plusieurs étoient éloignés de l'église. Le dénombrement de l'élection de Melun, imprimé 9 ans après, y marquoit 130 feux. En 1740, il y avoit 145 feux, donnant 400 communians (aujourd'hui 917 habitans.)

Les murs dont on voit des restes autour du bourg, furent bâtis vers l'an 1650, lors de la guerre des princes.

Les écarts de cette paroisse étoient effectivement en grand nombre et s'étendoient à une grande lieue jusqu'auprès des Ecrennes, diocèse alors de Sens, vers le sud-est. Mais depuis plusieurs en ont été distraits; d'autres ont été détruits, tels que *Gaillard*, *La Maison Rouge* et *La Pagesse* et non La Pausse, dont il ne reste plus qu'une grange.

Le ruisseau qui passe à La Chapelle est appelé le *Rû d'Ancœur*, et non d'*Anquier* ni d'Anqueteuil.

Le premier seigneur dont nous ayons connoissance est Gauthier I de Villebeon. Il eut pour frère Etienne, archevêque de Bourges, qui étoit surnommé *de La Chapelle*.

Etant décédé en 1205, son fils Gauthier lui succéda, et fut aussi chambellan du roi Philippe-Auguste. Trois de ses frères furent évêques

de Noyon, de Paris et de Meaux. Il fut fait prisonnier à la Terre-Sainte en 1219, et mourut un peu après. Son fils Adam fut aussi seigneur de La Chapelle, et chambellan de France, et décéda en 1238. Tant de chambellans de suite dans cette maison firent donner à la famille le nom de Chambellan. Isabelle sa fille, dite la Chambellane, fut ensuite dame de La Chapelle, et fut mariée 1° à Mathieu, seigneur de Montmirel; 2° à Robert de Dreux, prince du sang, dont une fille épousa Gaucher de Chatillon, connétable de France; elle mourut l'an 1300.

Par la suite, cette terre passa aux Jouvenel des Ursins. Jean Jouvenel en devint seigneur par acquisition. Il étoit conseiller au châtelet en 1380; il fut ensuite prévôt des marchands, et enfin président au parlement. Michel, son huitième fils, né en 1408, lui succéda dans la terre de La Chapelle, fut bailli de Troyes, et mourut en 1470. Jean fils de Michel, est nommé dans la coutume de Paris de l'an 1510. L'archevêque de Sens fit en 1518, des procédures contre lui et contre son fils François, à cause d'une pièce de bois située sur la paroisse de La Chapelle-Arrablay (Rablais). François eut la terre de La Chapelle-Gauthier; il étoit chevalier de l'ordre du roi. Ensuite elle passa à Christophe son fils, lieutenant du roi en l'Isle de France, gouverneur de Paris, qui décéda en 1588. Puis à François, fils de ce dernier qui, n'ayant eu de Guillemette d'Orgemont sa femme, qu'une fille morte jeune, substitua son nom, ses armes et ses biens à François de Harville, son petit neveu. Il avoit été ambassadeur à Rome et en Angleterre; il mourut en 1650, âgé de 81 ans. De son temps La Chapelle-Gauthier fut érigée en comté par lettres-patentes du 27 avril 1644.

Gabriel Thiboust de Berry fit commencer de son temps le château. Il fut tué dans le voisinage proche La Borde-au-Vicomte.

Louis Thiboust de Berry, son fils, l'acheva. C'est l'un des deux qui obtint des lettres-patentes pour faire porter son nom à ce lieu.

En 1749, Louis-Auguste Thiboust de Berry, comte de La Chapelle, y mourut. Sa veuve, Marguerite-Charlotte Le Petit de Grandcour y décéda l'année suivante 1750, le 26 avril.

Le village de La Chapelle offre des restes de fortifications qui prouvent qu'on l'a communément considéré comme ville. L'église, comme nous l'avons dit, dédiée à Saint-Martin, n'offre rien de remarquable.

Il s'y trouve un château entouré de fossés, avec un parc de 50 arpens, appartenant à M. le comte Dulau d'Allemans.

On voit, proche une halle fort ancienne et dont on ne connoit pas l'origine, une belle fontaine d'eau vive.

Au hameau de *Grandvilliers*, proche la forêt de Villefermoy, est un château dont M. le marquis de Chasseloup-Laubat est propriétaire, ainsi que du moulin à vent appelé *La Grande Tour*. La tradition du pays veut que les ruines qu'on apperçoit dans Grandvilliers soient les restes d'un couvent dont on ignore l'origine et l'ordre.

Le moulin à vent dit *La Bistourie*, appartient à madame veuve Jug.

La ferme de *La Boullaye* appartient à M. Champagne; celle du *Maupas* à MM. Legras et Brulé; celle des *Trois-chevaux* à MM. Champagne et Legras; celle de *Mauperthuis* à M. Marcelat; celle des *Sausseux* à M. de Pleyel; et celle de *La Maison blanche* à M. Begué.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 236.)

Lady.

Lady (S.t-Nicolas *de Ladito*), autrefois (1784) cure de l'archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Bombon; collateur, le prieur de La Charité-sur-Loire; dame madame la marquise de Moulins; 38 feux, 120 communians (aujourd'hui 200 habitans); parlement et généralité de Paris; bailliage de Melun; élection de Rozoy-en-Brie; grenier à sel de Fontenay.

Madame la marquise de Moulins y avoit haute, moyenne et basse justice exercée par un prévôt et régie par la coutume de Melun.

La seigneurie de Lady appartenoit autrefois aux prieur et religieux de La Charité-sur-Loire; mais elle est passée en 1725, à M. Pierre Grassin, baron d'Arcis et de Dienville-sur-Aube, seigneur châtelain de Mormant, Ozouer, Bressoy, etc., et directeur-général des monnaies de France, par contrat d'échange passé le 14 avril de la même année entre lui et le prince Fréderic-Constantin de la Tour-d'Auvergne, alors prieur commendataire de cette maison. Madame la marquise de Moulins, dame de Lady, étoit petite nièce de M. Grassin (voyez Mormant, page 475).

Il y avoit dans l'église deux chapelles sous l'invocation de Sainte-Barbe et de Sainte-Marguerite. Le prieur de La Charité y nommoit; mais elles n'avoient plus de revenus en 1784.

L'église de Lady est aujourd'hui dans un état de délabrement difficile à peindre; la tour seule est intacte et a été remise à neuf.

Dans cette église, au pied de l'autel, se lit l'inscription suivante :

Ici repose Mre Jean Notaire, Prêtre, Maître-ès-arts en l'Université de Paris, curé de cette paroisse depuis Novembre 1721, en cette qualité Doyen de Messieurs les Curés de ce Diocèse, décédé le 28 Mars 1778, âgé de 83 ans un mois et 19 jours. Il a prié pour nous, prions pour lui. Amen.

A l'entrée du chœur, on lit les trois inscriptions suivantes :

Cy Gist honnete femme Doroté Corcellin *En son vivant femme de feu Louis Gervais laquelle décéda le premier jour de décembre M. D. LII. Priez Dieu pour elle.*

[illegible]y Gist honnete homme Etienne Gervais laboureur de Lady lequel passa le vingtieme juillet *M. D. LII. Priez Dieu pour lui et* p. d. [illegible]. a.

Cy Gist honnete homme Louis Gervais En son vivant laboureur Marchand et Procureur de la commune et ferme de Lady lequel décéda le 13 du mois *et jour de Decembre mil cinq cent cinquante. Priez Dieu pour son ame.*

Nota. On n'est pas très-sûr des mots qui sont soulignés. Diverses figures d'hommes et de femmes sont gravées sur ces sombes, placées dans la nef, à côté l'une de l'autre.

Cette commune n'a point d'écarts, mais il existe dans le village trois [illegible]mes; la première dite *Seigneuriale*, appartenant à madame Garreau; [illegible] dite des *Tournelles*, à M. Dyé, et la 3e à M. de Castries.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 243.)

La Fermeté.

L[illegible] FERMETÉ (St.-Jacq. *de Firmitate*) en 1789, cure de l'archidiaconé et d[illegible]yenné de Melun; conférence de Bombon; collateur, l'abbé de Cha[illegible]mes; seigneurs, les religieux de l'abbaye de S.t-Germain-des-prés; 20 [illegible]ux, 60 communians (aujourd'hui 59 habitans); bailliage et coutume d[illegible]elun; grenier à sel de Fontenay.

[illegible]'église de La Fermeté n'est devenue paroissiale que sur la fin du [illegible]IIe siècle. Jean de Penoul, abbé de Chaumes, a été nommé comme témoin dans la charte par laquelle l'archevêque de Sens, son frère, ordonna cette érection. Etienne Becard de Penoul ne fut pourvu de l'archevêché qu'à la fin de juillet 1292; Jean, au contraire, avoit cessé d'être abbé de Chaumes en 1291. Il est assez difficile de concilier le fait que nous rapportons, avec ces deux époques, à moins qu'Etienne Becard n'ait procédé à cette érection en vertu de pouvoirs du précédent archevêque,

lorsqu'il n'étoit encore que doyen de Sens, ou que, suivant des chartes de Vauluisant, son ordination doive se placer en 1291*.

Il n'y a dans cette commune aucun écart; MM. Haram et Coluche y possèdent chacun une ferme.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 244.)

L'Etang.

L'Etang, *aliàs* L'Etang de Vernouillet, étoit autrefois paroisse du doyenné de Champeaux; Vernouillet ètoit un château seigneurial sur la paroisse d'Andrezel, accompagné d'un étang à côté duquel étoient aussi des habitans qui reconnoissoient la même paroisse. Louis Longuet, grand audiencier de France, étoit seigneur de tout ce terrain en 1667. Il représenta alors, de concert avec les habitans d'auprès de L'Etang, ses voisins et vassaux, à M. Péréfixe, archevêque de Paris, la difficulté qu'il y avoit de se rendre à Andrezel par les mauvais temps, et qu'il seroit bon d'ériger une paroisse proche L'Etang, s'offrant de la faire construire, ainsi que le presbytère, demandant seulement que la cure qu'il étoit prêt de doter, fût à sa nomination, et que l'église fût sous le titre de Saint-Louis. Sa requête ayant été entérinée le 12 mai, dès la même année, au mois d'août, l'église se trouva achevée, et fut bénite le même jour de Saint-Louis, sous l'invocation de ce même Saint, avec des fonts baptismaux et un cimetière; elle est actuellement détruite.

Il n'est pas besoin de faire observer que cette église ne fut pas un bâtiment considérable; mais il subsistoit pour huit ou dix feux qu'il y a en ce lieu, comprise une ferme qui est au midi de l'église. Ce n'est qu'une espèce de chapelle sans ailes, et sans autres voûtes qu'un lambris. Aux vitres du fond sont ces lettres initiales L. L. qui signifient le nom du fondateur. On y voit dans le chœur plusieurs épitaphes à droite et à gauche, toutes de MM. Longuet. Les plus vieilles sont de l'an 1670. On a marqué dans une qui est à droite, qu'elle est du sieur Longuet, qui gagna la mort à la chasse de Saint-Hubert, l'an 1625, et mourut le 4 novembre. Les armes de Longuet étoient trois têtes de lion.

Le curé recevoit cent écus du seigneur, qui d'ailleurs indemnisoit le curé d'Andrezel.

Il se trouve un moulin à vent et un moulin à eau ainsi que deux fermes appartenant à M. Deschênes.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 277.)

* Gallia Christiana, t. xii, 135, E. et 69 A.

Ozouer-le-Repos.

Ozouer-le-Repos (Ouzouer) autrefois archidiaconé et doyenné de Melun ; collateur, l'abbé de Chaumes ; revenu 900 livres ; communians 200 (aujourd'hui 329 habitans) ; titulaire, Saint-Aubin.

Les dames de Poissy possédoient, dans la paroisse d'Ozouer-le-Repos, le fief de *Bois-Hébert* (aujourd'hui ferme appartenant à M. Forestier), qui leur donnoit droit de moyenne et basse justice ; la haute appartenoit à l'abbaye de Saint-Germain.

On prétend qu'Auzouer-le-Repos a été ainsi nommé de ce que les moines de Chaumes, qui étoient propriétaires de ce lieu, venoient s'y reposer comme en une maison de campagne.

Le presbytère a été changé par M. Du Roux père, en une petite maison d'un goût charmant et entourée de jardins bien dessinés.

Le château de *Bisseaux*, qui communique à la route de Troyes par une belle avenue de quatre rangées d'ormes, fait partie de cette commune. Le parc est assez étendu. Ce château a été habité par M. de Lauzun et par mademoiselle de Montpensier ; il appartient aujourd'hui, ainsi que la ferme du même nom, à M. Chatelain.

La ferme d'*Ormesson* appartient à M. Du Roux ; et dans le village est cette ferme vendue à ce dernier par madame de Moulins, dans la seule intention, comme nous l'avons dit, page 473, d'assurer une rente viagère à ses domestiques.

Les moulins du *Triboulean* et de *Lanouë* appartiennent à MM. Renaux et Bourdelet.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 375.)

Pecqueux.

Pecqueux (Pesqueux), autrefois archiaconé et doyenné de Melun, collateur, l'abbé de Saint-Père de Melun ; revenu 1400 liv. ; communians 80 (aujourd'hui 111 habitans) ; titulaire, Saint-Germain.

Le château et la ferme de *Courgousson*, dont les héritiers Guespereau sont propriétaires, font partie de cette commune.

Voyez le Tableau scénographique, n° 380.)

Quiers.

Quiers ou Querres, *de Kerris, de Carris* ; autrefois paroisse du doyenné de Champeaux. Originairement, les chanoines de Champeaux gouvernoient eux-mêmes cette cure. Depuis, ils y mirent un vicaire, et enfin un curé ; ce curé dont le bénéfice étoit nommé *de Guerriis* dans

le pouillé latin du XVe siècle, avoit 16 livres de revenu il y a 480 ans. Il étoit à la présentation du chapitre.

L'église a Saint-Martin pour patron. C'est un grand bâtiment carré, fort nu, sans ailes, et défiguré à gauche par une grosse tour bâtie en dedans œuvre pour supporter les cloches. On ne peut juger de quel temps cette église fut construite; sa structure n'étant que de grès et de moëlon. Les quatre grosses cloches étoient antérieures aux grandes guerres des huguenots selon leurs inscriptions gothiques; trois étoient de l'an 1552. La plus grosse portoit pour date l'an 565, par oubli du nombre millenaire. Quelques-uns cependant ont cru mal-à-propos que cette dernière cloche étoit du VIe siècle.

A une petite distance de cette église, vers le midi, étoit une chapelle de Saint-Léonard, de laquelle on a vu des provisions des années 1523 et 1569. Elle fut réunie en 1594, à la mense du chapitre de Champeaux, par Pierre de Gondi, évêque de Paris, afin que le revenu servît pour les habitans des enfans de chœur. On acquittoit 12 messes basses pour le repos du fondateur.

Ce village n'a point eu d'autre seigneur que le chapitre de Champeaux.

En 1195, Maurice de Sully, évêque de Paris, déchargea les habitans de Quiers et de La Noue, et Les Loges, de la seigneurie de Champeaux, de toutes corvées et tailles, moyennant qu'ils payâssent 20 livres par an.

En 1202, Odon de Sully, son successeur, maintint le chapitre de Champeaux dans la possession de la mairie de Quiers.

En 1216, le roi Philippe-Auguste étant à Melun, remit à ce même chapitre la confiscation de Quiers que prétendoit un nômmé Rolland.

En 1312, les habitans de Quiers et de La Noue firent le rachapt des 20 livres de rente qu'ilsdevoient au même chapitre.

En 1444, la maison du Sac de Quiers dite *Le Fort*, fut donnée à un nommé Guillaume Moreau pour 12 sols de rente.

En 1493, la séparation du territoire de Quiers d'avec celui de Cordon fut faite par tenans et aboutissans, et fut aprouvée par le lieutenant de Melun.

Au hameau des *Loges*, deux fermes appartenant, l'une à M. Chatelain, l'autre à M. Collin.

Le corps de ferme de *Thuisseau* appartient aux héritiers Girardeau.

Dans le village, deux fermes, l'une à M. Amiard de Givry, l'autre à madame Garreau.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 401.)

Saint-Méry.

Saint-Méry, *aliàs* Saint-Merry, autrefois paroisse du doyenné de Champeaux. On rapporte que Saint-Méry ou Méderic, venant d'Autun à Paris, vers l'an 695, fut arrêté, dans le lieu de Champeaux, par la maladie, et qu'il y séjourna long-temps. Peut-être est-ce en mémoire de quelques miracles qu'il opéra sur le coteau vis-à-vis Champeaux et où est situé le village de son nom, que par la suite on y bâtit une chapelle. Peut-être aussi étoit-il resté un jour en ce lieu, accablé par la fatigue du voyage. Enfin cette église est un mémorial de sa présence à Champeaux et dans le voisinage. Il y a même une fontaine de son nom différente de *Varvanne*, qui en est peu éloignée, et dont le ruisseau passe dans le vallon qui est entre Champeaux et Saint-Méry.

Le village de Saint-Méry est éloigné de Paris d'un quart de lieue plus que n'est Champeaux. Sa position est sur une pente de montagne où il y a quelques vignes. Ce lieu est varié en culture, labourages, bosquets, etc. Le dénombrement de l'élection de Melun, imprimé et publié en 1709, y reconnoissoit 78 feux; le dictionnaire universel de la France qui parut en 1726, fait monter le nombre des habitans ou âmes contenues dans cette paroisse à 355 (aujourd'hui 563 habitans). Il y avoit au milieu du village, un vieux château, que l'on appeloit *La Motte-Saint-Merry*, et qui paroissoit avoir été fortifié, ayant un pont-levis et des fossés pleins d'eau. Il appartenoit en 1740, à madame Picon d'Andrezel, dame de ce lieu.

L'église de la paroisse est basse et ne paroît avoir guères que 280 ans d'antiquité. Saint-Méry, abbé, en est titulaire, et l'on y conserve une portion assez considérable de ses reliques. Un certificat du sieur Gilbert, chirurgien reçu au bailliage de Melun, daté du 2 avril 1753, porte que la châsse est de bois doré, d'environ deux pieds de longueur, qu'elle contient l'os-sacrum, une fausse-côte, l'un des os pétreux de la tête, et deux autres que l'on ne peut désigner.

La paroisse étoit érigée, dès l'an 1137, sous le nom de ce Saint, et l'église appartenoit à Champeaux qui y nommoit les curés tenus de prêter serment à ce même chapitre, ainsi qu'en fait foi celui de Jacques, curé en 1287. Cette cure étoit sur le pied de xx livres de revenu dans le pouillé du xve siècle. Les chanoines de Champeaux y venoient officier à la Saint-Méry.

L'église vient d'être réparée avec soin intérieurement et extérieurement.

Il y a quelques années, on construisit une sacristie qui manquoit, à la suite du chœur; sa forme et sa construction sont de bon goût. Ce petit bâtiment, en forme de pavillon, complète agréablement l'extérieur de l'église.

On n'a pu découvrir de seigneurs plus anciens que les sieurs Louvier. Claude Louvier comparut en cette qualité à la rédaction de la coutume de Melun en 1566. Louis de Louvier, chevalier, traita en 1592, avec les chanoines de Champeaux.

A l'extrémité orientale de la commune de Saint-Méry, est le château dont M. Chabenat de Bonneuil étoit propriétaire, et qui appartient aujourd'hui à M. le comte de Choiseuil; les fossés qui l'entourent en partie, remplis d'eau vive, sont alimentés par une source. On voit, dans les bosquets et les bois qui en dépendent, serpenter plusieurs ruisseaux, dont l'un nommé *Varvanne*, fait tourner un moulin près de sa source, appelé le moulin de *Flagy* et appartenant à M. Boulanger. Le moulin de *Ville* appartient à M. Martin, et celui de *Voie* à M. Pivert

A peu de distance du château, se trouve une maison distinguée des autres par sa construction, sa situation et ses belles eaux. Cette maison appartient également à M. le comte de Choiseul.

Dans le village sont trois fermes, dont la première dite *La Grande ferme de Montgimont*, appartient aux héritiers de M. Sarrazin de Maraise; la deuxième dite *L'Eglise*, à madame Dubois, propriétaire à Paris; et la troisième appartient encore à M. de Choiseul, ainsi qu'une maison bourgeoise à côté.

Enfin, hors du village, la ferme de *Bailly* appartient à M. Jovard de Mormant; et celle de *Monchauvoir* à M. Forestier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 449.)

Saint-Ouen.

Saint-Ouen, autrefois archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'abbé de Saint-Denis; revenu 600 livres; communians 200 (aujourd'hui 454 habitans; titulaire, Saint-Ouen.

Cette commune renferme une carrière de pierres de grès, d'où l'on tire des pavés et du sable.

Il s'y trouve une fabrique de tuilerie, briqueterie et carreaux.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 452.)

Suscy.

Suscy, *aliàs* Suscy-sur-Yèbles, autrefois archidiaconé et doyenné de

Melun; collateur, l'archevêque; revenu 900 livres; communians, 60 (aujourd'hui 60 habitans); titulaire, Saint-Sulpice.

M. le comte Collin de Suscy étoit propriétaire du château dont le parc a été planté sur les dessins de Le Nôtre. C'étoit autrefois un château-fort avec six tours dont deux ont été démolies. Cette jolie propriété, qui appartient aujourd'hui à M. le baron Delâge, vient d'être réparée à neuf et se fait remarquer par son élégante construction et ses belles distributions.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 483.)

Verneuil.

Verneuil, *aliàs* Verneuil-en-Brie, autrefois archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'abbé de Chaumes; revenu 700 liv.; communians 100 (aujourd'hui 225 habitans); titulaire, Notre-Dame.

Le château de *Verneuil* appartient à M. Clément, et la ferme du *Billouard*, à M. Petrement.

A peu de distance de ce village, près la grande route de Paris à Troyes, se trouve le château de *Vernouillet*, qui appartenoit à M. de Chabrol-Crousol, et qui, dans l'ancien régime, étoit le chef-lieu d'une seigneurie et le siége d'une haute, moyenne et basse justice; ce château dont M. Garnier Deschênes est propriétaire, étoit très-considérable, mais il a été démoli, et il n'y reste plus que deux ailes, et le parc qui a soixante-quinze arpens.

La ferme et la tuilerie du *Chêne* appartiennent au même, ainsi que la maison des *Planches*; la ferme de *Mautour* à madame v^e Turpin; et les deux moulins à eau dits *Moncienños* à M. de Chabrol, ex-ministre de la marine.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 515.)

Yèbles.

Yèbles, autrefois archidiaconé de Melun; doyenné de Montereau; collateur, l'archevêque de Sens; revenu, 5000 liv.; communians 350 (aujourd'hui 334 habitans); titulaire Saint-Martin.

Le ruisseau d'Avon fait tourner le moulin de *La Pierre-Blanche*, appartenant à M. Laplaine. La ferme de *Vulaines* appartient à M. Gilbon.

M. Desprez, maire de la commune d'Yèbles, cultive une quantité considérable d'espèces de roses qu'il multiplie au moyen de semis; et il possède en ce moment plusieurs milliers de variétés qui ne sont pas encore livrées au commerce.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 566.)

CANTON DE TOURNAN.

Tournan.

TOURNAN, *aliàs* Tornan, Tornen ou Tornam, Tournam, *Turnoacum*, *Turnomium*, puis *Turnemium*; enfin au XVIe siècle, Tournant, mais très-rarement Tournehem. Cette dernière manière de l'écrire est celle que Duchêne a voulu mettre en vogue dans quelques-uns de ses ouvrages; il a été suivi par les auteurs des grands officiers et par quelques géographes, mais non par M. de l'Isle, ni même par l'abbé Chastelain.

Quelques exemplaires des chroniques françaises de Saint-Denis, d'une écriture de près de 500 ans, marquent que la tradition avoit été que Tournan, autrefois, venoit des ancêtres de S.te-Fare, abbesse au diocèse de Meaux, de même que Champeaux, enclave anciennement du diocèse de Paris dans celui de Sens, et que cette sainte avoit attaché cette terre au monastère dont elle fut la première abbesse au VIIe siècle. Par suite des courses des Normands qui survinrent au IXe siècle, le monastère de Tournan, étant tombé faute d'habitans, ou ayant été détruit, fut par la suite réparé par les soins des évêques de Paris et de quelques riches séculiers qui, conjointement avec le prélat, retirèrent les biens passés en mains étrangères, l'évêque principalement par le moyen de quelque échange; de sorte qu'il en devint premier seigneur, et disposa de ces biens pour y établir des chanoines, de même qu'à Champeaux, à la différence que ces chanoines n'y restèrent pas si long-temps. On trouve en effet que Guy de Vitry, seigneur de Tournan, et Hadvise sa femme, vinrent trouver Wulferius, abbé de Saint-Maur, en 1088, et qu'ils lui donnèrent et à sa communauté, l'église de Saint-Denis de Tournan, en mettant sur l'autel la charte de leur donation, revêtue de toutes les formalités. Geoffroy, alors évêque de Paris, et Yves, archidiacre du canton, avoient consenti à la même donation. Dix-sept ans après, savoir en 1105, Galon, évêque de Paris, et ses trois archidiacres la confirmèrent de nouveau, à condition que les moines payeroient le droit synodique et celui de la visite. Le préambule de ce dernier acte spécifie que Guy et Hadvise jouissoient de cette église par droit bénéficial, de même que plusieurs autres seigneurs en tenoient alors des évêques. et il ajoute qu'elle étoit sur leur domaine. Elle est appelée, en cette occasion : *Ecclesia Turnoacensis.*

L'antiquité de Tournan étant suffisamment prouvée par ce qui vient

d'être dit, il reste à en décrire la situation. La position de cette petite ville, par la route de Paris à Rozoy, est dans une vallée sur une petite rivière, qu'on dit avoir le même nom, laquelle est formée par les étangs de la grande forêt qui est au nord, et qui, après avoir coulé environ une demi-lieue au-dessous de cette ville, se jette dans un gouffre où elle disparoît. Il y avoit autrefois une justice royale qui ressortissoit à la prévôté et vicomté de Paris. Le domaine en a été engagé, en 1740 à M. Berenghen, premier écuyer du roi.

Il y eut anciennement deux églises en ce lieu : l'une dans le vieux château à l'occident de la ville, et qui portoit le nom de Saint-Denis, l'autre au faubourg, du côté du levant, sous le titre de Sainte-Madeleine, qui étoit l'église paroissiale de toute la ville. Saint-Denis étoit l'ancien prieuré où avoient demeuré les moines de l'abbaye de S.t-Maur. Depuis que l'archevêque de Paris jouissoit de ce prieuré, le curé de la Madeleine, ancienne unique paroisse, avoit le pouvoir de s'en servir pour l'exercice de plusieurs de ses fonctions, comme étant bien plus commode pour la bourgeoisie renfermée dans la ville. Il n'y paroît rien du temps qu'elle étoit desservie par des chanoines. Ce qu'il y avoit de plus ancien étoit le sanctuaire dont l'obscurité et la grossiéreté des galeries indiquoient assez un travail de la fin du XIII[e] siècle, ou du commencement du suivant, c'est-à-dire, le règne de Philippe-Auguste. Il n'y avoit rien de remarquable dans le reste, y comprenant même les collatéraux. Mais on voyoit dans le côté droit du chœur une tombe assez curieuse. Elle étoit du XII[e] siècle finissant. L'endroit des pieds étoit un peu plus étroit que le côté de la tête, ainsi que cela s'observoit alors. Au milieu de cette tombe, étoit représentée une femme au-dessus de la tête de laquelle il y avoit gravé en capitales gothiques : HIC IACET HAVIS..... OMITIS, et une fleur de lys à chaque côté, avec un chien sous ses pieds. Dans la longueur de la tombe étoient deux bandes qui en occupoient tout l'espace ; et de même qu'on voit dans les orfrois des chappes anciennes, il y avoit dans l'étendue de chacune de ces bandes, cinq figures de chaque côté, placées les unes sur les autres. Celles qui étoient à la gauche de la défunte étoient un peu mieux conservées. La première d'en haut représentoit un prêtre en chasuble antique, et, au-dessus de sa tête, on lisoit : STEPHANVS. La seconde représentoit un moine, au-dessus de la tête duquel il y avoit BARTHOLOME POR DE GORN. La troisième figure, un chevalier, tenant de la droite l'épée nue, de la gauche son bouclier, sur lequel étoit gravé un lion grimpant, et sur sa tête

VILLERMVS MILES. La quatrième faisoit voir un homme en espèce de robe longue qui lui couvroit les mains; il avoit un chien sous ses pieds, et sur sa tête écrit : HVBERTVS ARMIGER. A la cinquième case étoit représentée une femme dont le nom étoit usé.

Du côté droit de la dame, à commencer par le haut, étoit une figure pareillement usée. La seconde figure étoit celle d'un moine, au-dessus duquel on lisoit : VDO TVTVLVM FECIT FIERI. La troisième représentoit un militaire ou chevalier, dont le nom n'avoit pu être lu. La quatrième, un homme qui avoit un chien sous les pieds, et dont on ne pouvoit non plus découvrir le nom. La cinquième figure étoit aussi absolument effacée. Enfin, sous les pieds de la dame Havise, il y avoit écrit : HÆC FVIT MATER EOR.

Tout ceci désignoit une mère dont les dix enfans ont été représentés autour d'elle, par les soins d'un d'entre eux, dont le nom finissoit VDO, c'est-à-dire, VDVS.

Mais quelle pouvoit être cette *Havisia*, Havise ou Honise, ce nom n'étant pas rare au XIIe ni au XIIIe siècle? Il est bien vrai qu'il y a eu une Havise ou Hadvide, bienfaitrice de l'abbaye de Saint-Maur, et qui lui donna deux chapelles, dont l'une érigée depuis en paroisse proche Tournan, s'appeloit la chapelle Haoüis; mais ni le temps, ni le nombre et la qualité des enfans représentés sur la tombe ne peut convenir à cette Haoüis de la maison de Garlande, laquelle a vécu au commencement du XIIe siècle. L'histoire de Saint-Martin-des-Champs et le titre de l'érection de la cure de Gretz proche Tournan en 1239, fournissent assez d'éclaircissemens pour assurer que cette dame Havise étoit l'épouse de Barthelemi, seigneur de Gretz, alors de la paroisse de Tournan, où elle auroit été inhumée vers l'an 1230. Les actes de Saint-Martin donnent pour fils à Barthelemi de Grez Guillaume, chevalier, Evrard, prieur de Saint-Martin même, et insinuent que Barthelemi, prieur de Gournai, étoit frère d'Evrard. On y trouve de plus deux autres frères du même Evrard, savoir Henri, mort évêque de Chartres, et Etienne, mort doyen de la même église. Dans l'acte d'érection de la cure de Grez, sont nommés, outre Henri et Etienne, ecclésiastiques, Hugues, Adam et Henri, chevaliers : ce qui forme le nombre de huit enfans qui ont été distribués sur la tombe dans cet ordre. Au côté droit de dame Havise, 1° Henri, archidiacre de Blois dans l'église de Chartres, puis évêque de la même ville, décédé en 1246; 2° Evrard, prieur de Saint-Martin, qui fit graver la tombe; 3°

un chevalier, et sans doute Hugues de Grez, nommé le premier dans les titres; 4° Adam de Grez, chevalier; 5° Henri de Grez, chevalier. Au côté gauche, 1° Etienne, archidiacre de Chartres, et depuis doyen; 2° Barthelemi, prieur de Gournai; 3° Guillaume de Grez, chevalier; 4° Hubert, écuyer (les noms de ces quatre derniers étoient encore lisibles); 5° une fille, sœur de neuf frères (Hubert et cette fille n'étoient connus que par ce monument).

On voyoit outre cela, dans le chœur de la même église, une autre tombe où l'on a voulu suivre, quant à la famille, une distribution assez semblable. Cette tombe étoit beaucoup plus nouvelle, puisque l'écriture étoit de petite gothique. On ne pouvoit plus y lire autre chose, sinon ces mots : *Seigneur de la Grange-Gaucheron et du Bois-hardi, qui trespassa le* XXI *jour de Septembre*. Cette tombe a représenté un chevalier armé, avec sa femme. On entrevoyoit qu'il y avoit eu plusieurs petites figures dans les côtés, que tous ceux qui y étoient représentés avoient l'habit court, et que les femmes étoient dans le bas de la tombe, comme il y en a une dans l'autre.

On n'a point apperçu d'autre épitaphe remarquable que celle de Denis Brouet, seigneur des Rivières, lieutenant de cavalerie dans le régiment du roi, décédé en 1672 à Tournan, en sa maison de la Chenarderie.

Il y avoit autrefois dans cette église une chapelle de Saint-Eloy, vrai titre de bénéfice, qui fut permuté le 8 avril 1478.

Depuis que les abbés de Saint-Maur furent maîtres de cette église de Saint-Denis, ils s'en firent confirmer la possession par le pape, par quelques évêques de Paris, et par les seigneurs même de Tournan.

Une bulle d'Innocent II, donnée l'an 1136, porte qu'il leur confirme entre autres, *In Castro Turnomio Prioratum S. Dionysii et Ecclesiam ejus*. Guy de Garlande, seigneur de Tournan, à la réquisition d'Isembard, prieur de Saint-Eloy de Paris, et de tout le couvent des Fossés, déclara en 1182, qu'il leur confirmoit *Ecclesiam Sancti Dionysii cum tribus Capellis*, dont la première est dite *Capella S. Mariæ Magdalenæ quæ ultra pontem sita est*, et les deux autres chapelles ci-dessus nommées, qui provenoient de son ayeule. Entre les témoins, fut Radulfe, prieur de Tournan : *Actum publicè in Ecclesia S. Dionysii*. Maurice de Sully, évêque de Paris, mit pareillement dans le nombre des églises, dont il leur accorda la confirmation en 1195 : *Ecclesiam Sancti Dionysii in Turnomio, cum Capella S. Mariæ Magdalenæ, cum atriis, magna*

decima et minori. Guy de Garlande dont on vient de parler, et Anseau son petit-fils, avoient déjà accordé plusieurs grâces aux moines de ce prieuré. Ce dernier qui étoit le troisième seigneur de Tournan, du nom de Garlande, avoit reconnu, en 1192, que les moines avoient toute justice dans leur terre; que ceux qui demeuroient sur cette même terre ne lui devoient point de corvées, ni n'étoient tenus de moudre à son moulin; qu'enfin, il ne pouvoit pas y avoir aucunes écoles dans toute la paroisse de Tournan sans la permission du prieur. Il est probable que ce fut par reconnoissance d'un acte si avantageux, que l'abbé de St.-Maur et sa communauté ordonnèrent que tous les jours on diroit, dans leur prieuré de Saint-Denis, u e messe pour Guy et Anseau de Garlande. Il en sera encore parlé ci-après.

Quoique l'église de Sainte-Marie-Madeleine ne fut qualifiée que de chapelle au XIIe siècle, elle étoit cependant alors l'église paroissiale de Tournan entier. L'église de Saint-Denis ne servoit qu'aux moines de Saint-Maur pour faire l'office divin; et comme la Madeleine leur étoit soumise, ils ne permettoient pas qu'on la regardât autrement que comme une chapelle. Peut-être étoit-ce en ce lieu qu'avoit été le petit couvent dépendant de Faremoutier. Le choix de Sainte-Madeleine, qui dans le VIIe et VIIIe siècle, n'étoit pas encore confondue dans les Gaules avec la femme pécheresse de l'évangile, convenoit assez à une communauté de vierges, de même que celui de Sainte-Colombe dans leur petite maison de Servon. Depuis l'extinction du prieuré de Tournan, la supériorité de la Madeleine est clairement marquée dans les actes, quoique l'usage auquel celle de Saint-Denis sert maintenant ait plus d'apparence. On lisoit dans le rôle des départemens pour les vicaires généraux de l'archevêque de Paris, sous l'article des cures du doyenné du Vieux-Corbeil imprimé en 1729: *La Magdeleine et Saint-Denis de Tournant.* Dans le rôle imprimé pour les décimes vers cette époque : *La cure de la Magdeleine et Saint-Denis de Tournant son annexe;* et tout de suite, *la Fabrique de la Magdeleine; la Fabrique de Saint-Denis de Tournant.* Supposé, dit l'auteur de l'Histoire du Diocèse de Paris, que ces expressions et cet arrangement soient exacts, comme il y a lieu de le croire, ce seront les pouillés du XVe et du XVIe siècle et de 1626, qui auront eu tort de parler successivement de Saint-Denis de Tournan, puis de la Madeleine, comme de deux cures à la présentation de l'abbé de Saint-Maur; et celui de 1648, aussi bien que Pelletier dans le sien de 1692, qui s'expriment ainsi :

Saint-Denis de Tournant et la Magdeleine son annexe. Le premier des pouillés de Paris qui fut écrit au XIIIᵉ siècle, marquant les nominations de cures qui appartenoient à l'abbé de Saint-Maur dans le doyenné de Moissi, se contentoit de mettre simplement dans ce rang *Tornent*; et dans l'énumération des prieurés, qui étoit de l'écriture de la fin de ce siècle, il ne marquoit point autre chose que *Prioratus de Turnomio.* Mais celui qui fut écrit vers l'an 1450, mettoit *Curatus S. Dionysii de Tournant, Curatus S. Magdalenæ de Turnomio*; et dans les provisions du XVᵉ et du XVIᵉ siècle, tantôt c'est la Madeleine qui est qualifiée secours ou annexe de St.-Denis, et tantôt c'est St.-Denis qui est qualifié secours de la Madeleine. Si au reste il manque à l'église de la Madeleine d'anciennes tombes pour en prouver la vétusté, il suffit d'y voir les trois fonds de cette église, c'est-à-dire, celui du sanctuaire et des deux collatéraux, qui sont terminés en forme de coupole, pour se convaincre que ces parties d'édifice sont du XIᵉ siècle au plus tard. Quant à la tour qui supporte cette église du côté du nord, elle a paru être du XIIᵉ. Il y a du même côté un portail où l'on avoit cru appercevoir des hiéroglyphes à l'Egyptienne, de même qu'il y en avoit à un portail dans l'abbaye de Chelles, mais on ne croit pas ces figures plus anciennes que de trois à quatre siècles. Comme elles sont taillées sur la pierre de grès, qui n'est pas facile à mettre en œuvre, elles ont paru être des figures de fantaisie, espèces de marmouzets que de mauvais ouvriers auront grossièrement figurées; ce qui leur donne un air d'antiquité bien reculée.

Il y eût en 1722 des lettres-patentes pour réunir le prieuré et hôpital de la Madeleine de Tournan à l'Hôtel-Dieu de la même ville : l'archevêque consentit à leur exécution le 22 juillet 1727, moyennant le consentement de l'ancienne prieure bénédictine, donné au mois de mars précédent.

A l'égard de l'Hôtel-Dieu de la même ville de Tournan, il subsistoit dès le siècle de S.t-Louis, puisqu'on lit qu'en 1269, Anseau de Garlande, seigneur de ce lieu, destina cent sols de rente pour y fonder une chapelle en la Maison-Dieu. Il existoit aussi une maladrerie dès le commencement de ce siècle, puisque dans l'acte de donation qui fut faite en 1219, de la dixme de Grez à l'abbaye de Livry par Barthelemi de Grez, il étoit dit sauf les aumônes qui sont assises dessus, tels que deux sextiers et une mine aux lépreux de Tornam. Cette maladrerie étoit encore au rôle des décimes vers 1740.

La seigneurie de Tournan étoit tenue autrefois des évêques de Paris.

C'étoit le prélat qui en investissoit le seigneur en lui remettant un anneau au doigt, en considération des foi et hommage qu'il lui devoit et de ce qu'il devoit être l'un de ceux qui portoient le nouvel évêque à son entrée au siége épiscopal. On en verra ci-après des exemples.

Les religieux de l'abbaye de Chaumes en Brie dirent autrefois à Dom Mabillon que Hugues, leur restaurateur vers le xie siècle, étoit seigneur de Tournan; mais ce seigneur ne paroît dans aucun titre.

Le plus ancien seigneur de Tournan qui nous soit connu, vivoit sous le roi Henri 1er et sous Philippe 1er son fils; som nom étoit Guy ou Guillaume de Vitry, et celui de sa femme Havise. Ce furent eux qui donnèrent, comme on l'a déjà dit, en 1088, aux moines de St.-Maur, l'église de Saint-Denis de Tournan, du consentement des chanoines qui l'avoient desservie jusqu'alors. En 1105, il y avoit encore des chanoines en cette église.

Manassès, leur fils, posséda cette terre après eux. Il épousa Béatrix de Rochefort, apparemment en Iveline. De trois fils qu'il eut d'elle, il n'y eut que Guy son aîné qui laissa postérité. C'étoit vraisemblablement elle dont l'anniversaire étoit marqué dans le nécrologe de l'abbaye d'Yerres aux Ides de septembre en ces termes : *Obiit Beatrix de Tornan*, *quæ dedit XV solidos de censu.* Le mari et la femme sont nommés comme témoins présens à Crécy en Brie dans une donation que Lucienne, sœur de Hugues de Crécy fit au prieuré de Longpont en 1140. On y remarque aussi, en qualité de témoin, un Gilbert *de Turnomio.*

Guy, fils de Manassès et de Beatrix, ayant entrepris le voyage de la Terre-Sainte, ou d'être de la Croisade en 1147, vendit sa terre de Tournan à Guy de Garlande, fils de Gilbert de Garlande et d'Eustache de Baudement.

Guy de Garlande, premier de la maison de ce nom, qui posséda la terre de Tournan, vécut au moins jusqu'à l'an 1186, puisqu'il reste une déclaration qu'il donna cette année-là, comme il n'avoit aucune prétention au village de Jossigny. Il y est qualifié *Dominus castri Tornemii.* Il n'en est pas moins vrai que son fils Anseau ou Ansel et son petit-fils de même nom, rendirent en 1175, hommage pour cette terre, à Maurice de Sully, évêque de Paris; ce qui fut reconnu au mois de mars 1185, par une charte de Philippe-Auguste datée de Paris, et qui servit de confirmation au même évêque comme c'étoit de lui que relevoit la terre de Tournan. Guy l'acquéreur vivant encore alors, son fils et son petit-fils

y sont dénommés. Le même Guy avoit confirmé, en 1182, aux moines du prieuré le droit d'avoir, pour chaque année, une foire franche.

Anseau de Garlande, seigneur de Possesse, aussi bien que de Tournan. On ne connoît point d'acte qu'il ait fait comme jouissant de cette dernière terre.

Anseau de Garlande, deuxième du nom, fils du précédent, reconnut en 1192, avec Sophie son épouse et Jean de Garlande son frère, que le prieur de Tournan avoit droit de justice sur le territoire de son prieuré. Il reconnut pareillement qu'il n'avoit aucun droit de justice dans l'eau du couvent appelée la Gour, qui avoit été donnée à ce monastère par les prédécesseurs de Gervais de Combreux, et qu'elle s'étendoit jusques et compris le moulin de *Lesiolis ;* qu'enfin, c'étoit au prieur à établir le maître-d'école dans toute la paroisse de Tournan. La même année, cet Anseau de Garlande et Jean son frère, conjointement avec leurs sœurs Agnès, femme d'Aubert d'Andrezel, et Eve, femme d'Anseau de l'Isle, firent don aux mêmes religieux de plusieurs terres. Par un autre titre qui est aussi de l'an 1192, Ansel de Garlande fonda, au prieuré de Tournan, des messes pour dame Rance sa mère, et lui donna un cens à Connis et *Campum rubrum*. On lit au nombre des chevaliers, tenant du bien de la Châtellenie de Montlhery d'autre que du roi, *Ansellus de Tornen*. Anseau de Garlande confirma au mois de septembre 1220, le don de dix sols, à prendre sur le péage de Tournan, fait par Guillaume de Garlande, chevalier, à la Maison-Dieu de Provins. Il est resté une lettre adressée à Anseau de Garlande, par laquelle, Hugues, vidame de Chartres, lui mande que Jean de Garlande (apparemment son frère) a promis lui rendre la maison de La Houssaye ; sur quoi ils passèrent un accord en 1228. La même année, il fit remise de quelques corvées aux habitans de Tournan, moyennant la cession de l'usage qu'ils avoient au bois de Favières. En 1228, il fit hommage-lige du château et châtellenie de Tournan à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui lui en donna l'investiture avec anneau d'or. Il fut aussi l'un de ceux qui le portèrent à son entrée solennelle. En 1229, il engagea la dixme de Courcelles et du Ménil, paroisse de Tournan, à l'église de Saint-Thomas-du-Louvre à Paris ; ce qui fut confirmé au mois d'août par l'évêque de Paris, comme seigneur féodal. En 1238, il fit avec l'abbaye de Saint-Maur l'échange de quatorze septiers de froment de rente sur un moulin situé à Tournan, contre dix-neuf arpens qu'avoit cette abbaye dans le bois de Favières,

proche celui de Malnoüe. Enfin, au mois de mars de la même année, il vendit aux marguilliers de Notre-Dame de Paris 24 livres de rente.

Robert de Garlande est celui que les généalogistes lui ont donné pour fils et successeur en la terre de Tournan; mais ils n'ont produit aucun acte où il soit nommé.

Anseau de Garlande (qu'ils ont dit être son fils) est connu par plusieurs titres depuis l'an 1246 : premièrement, par un échange qu'il fit en cette même année; secondement, par l'hommage qu'il rendit en 1249, au mois de septembre, dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris, pour la seigneurie de Tournan en partie, à Gautier, évêque de Paris. C'est du livre d'où a été tiré ce fait, que l'on a appris qu'il avoit un frère nommé Jean, inconnu aux généalogistes, lequel, quelques jours après, rendit aussi son hommage au même évêque, pour la portion qu'il avoit dans cette seigneurie de Tournan. Le prélat voulut lui en donner l'investiture, en lui mettant entre main un bâton ou un fêtu, comme c'étoit la coutume ordinaire des hommages, disoit l'écrivain du temps; mais il ne se prêta aucunement à cette cérémonie, disant qu'il vouloit être mis en possession par la réception d'un anneau d'or; ce que l'évêque refusa de faire alors. Plus, en l'an 1253, il fit un échange avec Jean des Barres, seigneur de Villegenart, lui donnant six arpens de pré situés vers l'étang de ce lieu, pour avoir vingt-huit arpens de bois dans la forêt de Villegenart. En 1255, il donna à l'hôpital des pauvres écoliers de St.-Thomas-du-Louvre une dixme au territoire de Courcelles, du consentement d'Anseau et Jean ses fils.

Anseau de Garlande, fils du précédent Anseau III du nom, est connu pour avoir été sûrement seigneur de Tournan, au moins dès l'an 1257, puisque cette année-là, lui et Haouise sa femme, vendirent aux moines de Saint-Maur, pour le prix de neuf cents livres, cent arpens de bois proche Favières en Brie, appelés vulgairement *Les Bois de Fossus*, mouvans en premier de l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, dont ils les tenoient.

Ce fut aussi d'eux que les moines de Tournan eurent, la même année, le pouvoir de construire un ou plusieurs fours dans le prieuré pour y cuire librement leur pain. Haouise étoit, selon les généalogistes, fille de Bouchard de Montmorency V du nom. En 1260, Anseau de Garlande, sire de *Tornen*, reçut quittance d'Etienne des Preux, chevalier, de ce qu'il pouvoit lui devoir à cause du moulin d'Escoubley. La même année,

le roi Saint-Louis fit mettre en prison le même Anseau, et saisir son bien, parce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il lui avoit donné de mettre en liberté les fils de Hugues de Prêles, chevalier, qu'il tenoit en otage pour dettes : et il ne fut rétabli en ses biens que sous caution. En 1267, étant à Paris, il se donna par écrit pour l'un des otages du chevalier Henri de Hans envers Thibault, roi de Navarre. En 1268, il fit hommage à Etienne Tempier, évêque de Paris, pour son château et châtellenie, et il en reçut l'investiture par l'anneau d'or. Il ne porta pas en personne ce prélat à sa nouvelle entrée faite le 12 novembre de la même année, mais il y commit Pierre de Combreux. Jean, son frère puîné, rendit aussi hommage, la même année, à l'évêque de Paris pour ce qu'il possédoit. Anseau prétendit que Fontenay en Brie étoit de sa châtellenie; mais le parlement de la Pentecôte de l'an 1271 jugea que ce lieu, quoique éloigné de Tournan de deux lieues seulement, étoit de la châtellenie de Melun. On trouve l'hommage que le même Anseau rendit en 1273, à l'abbé de Saint-Maur, au sujet de deux cents arpens de la forêt de Favières. Après quoi, il ne reste plus rien où il soit fait mention de lui jusqu'à l'an 1287, qu'on lit qu'il étoit décédé, aussi bien que sa femme Haouis, et que n'ayant pas laissé d'enfans, leur neveu Jean, dont le père Jean de Garlande étoit mort avant Anseau, succéda à la seigneurie de Tournan.

Jean de Garlande est connu comme seigneur de Tournan par l'accord qui fut fait en 1287, entre lui et Aalez, sœur de sa tante Haouis, au sujet de la répétition qu'il faisoit des biens qu'Anseau, son oncle, avoit acquis étant avec elle. Aalez lui céda les acquêts de leur communauté assise en la châtellenie de Tournan, à la charge que lui ou ses héritiers asseoiroient dix livres de rente à l'abbaye d'Hermières pour une chapelle dans cette église où Haouis étoit inhumée, et pour son anniversaire, le tout conformément à son testament. Jean et Agnès sa femme vendirent Tournan et autres titres, en 1293, au suivant.

Pierre de Chambly, chevalier, acquit au mois de... 1293, de Jean de Garlande, les villes et châtellenies de Tournan, Marles, Fontenay, Favières et Conches, selon un acte muni des sceaux de l'évêque de Paris, et des abbés de Lagny et de Saint-Maur. Depuis lequel temps l'on trouve beaucoup de démembremens de la terre de Tournan, qui n'étant pas expliqués dans les actes, font que la suite des seigneurs n'est plus si clairement apperçue.

Ce qu'on sait, c'est qu'au mois de juin 1295, Charles, fils puîné du roi Philippe-le-Hardi, fit à Melun l'acquisition du moulin de l'étang de

Tournan ; que le même comte de Valois acquit à Paris, dans le mois de juin 1299, le manoir de Villegenart en la ville de Tournan, de Guillaume des Barres, chevalier, et d'Isabeau de Pacy, sa femme.

Il est ensuite fait mention de Tournan et Villegenart dans le traité de mariage passé entre ce comte de Valois et damoiselle Mahaud de St.-Pol, fille de Guy de Châtillon, comte de St.-Pol. Le mari veut que l'enfant mâle qui viendra d'eux ait la châtellenie de Tournan, etc., qu'il avoit acquise sous son premier mariage. On voit après cela que dans l'une des trois années suivantes, le roi accorda que ce qu'il venoit de construire, quoique situé en partie dans la prévôté de Melun, fût cependant censé être sa châtellenie de Tournan.

Voici quelques notes sur Tournan, tirées de la chambre des comptes sur ce lieu, et qui sont de 1327 : *Au Forestier de Tournan et Favieres 6 den. par jour. A Jean le Clerc, pour soutenir la chaussée de Tournan 16 livres parisis par an. Au receveur de Tournan 25 livres par an.*

Il paroît qu'il étoit resté aux anciens seigneurs du nom de Garlande quelque droit à Tournan, ou que leurs descendans étoient rentrés dans une partie. On a la note d'une acquisition de cent sols de rente annuelle, faite en 1336 par le receveur de Paris, de Jean de Garlande sur le péage de Tournan. L'auteur de la note fait observer qu'à cette acquisition étoient attachées les lettres du don fait en 1270 aux ancêtres de ce Jean de Garlande.

Quoiqu'il en soit des Garlande, dont il n'est plus fait mention par la suite, il ne faut presque point douter que Pierre de Chambly, qui avoit acquis d'eux la terre en entier, ne l'ait transportée peu à peu au comte de Valois ci-dessus nommé, et que de-là vient que Philippe de Valois, son fils aîné, qui fut depuis roi, continua d'en jouir, et la donna, avec la châtellenie, à Jean, son fils aîné, duc de Normandie, par lettres du mois de janvier 1345.

La châtellenie de Tournan est mentionnée en 1350 dans d'autres lettres du roi Jean. Ce prince y reconnoît que Robert de Lorris, son chambellan, en a fait hommage à l'évêque de Paris. La même année, Odard de Renti, chevalier, s'obligea à garder pour le roi le château de Tourneham, et donna sa promesse par écrit.

Vers l'an 1446 le roi Charles VI fit don de la terre de Tournan à Andry de Cassal, dit le Lombard : et en 1467, Louis XI, par lettres du 21 août, en assigna la capitainerie et le revenu de la terre à Charles du Buz, écuyer d'écuyrie du roi.

En 1529, au mois d'avril avant Pâques, François I donna Tournan et autres terres à François d'Escars, seigneur de la Vauguion, en place de terres à lui appartenantes qu'il avoit cédées pour le roi à l'empereur Charles V par traité du 5 août précédent.

En 1562, c'étoit Nicolas Durant de Villegagnon, qui jouissoit des droits et seigneurie de cette terre et de celle de Torcy. Charles IX lui en confirma alors le don.

Tournan fut engagé au comte de Lignis en 1594, puis à Nicolas le Sueur. Cette terre fut depuis vendue à Michel Arhoult, le 15 avril 1641. Deux ans auparavant elle avoit été vendue le 8 juillet 1639 à Jean-Louis de la Valette, duc d'Epernon.

Vers le milieu de l'avant-dernier siècle, cette seigneurie passa à Henri de Berenghen, premier écuyer du roi.

Le roi lui accorda, en 1669, des lettres-patentes portant établissement à Tournan d'un marché toutes les semaines, et de deux foires par an. Vingt ans après, d'autres lettres, pour régler en la cour un arrêt du conseil, qui portoit défenses de chasser en la châtellenie de Tournan, à l'exception du même sieur de Berenghen, à qui il seroit permis d'y chasser et faire chasser. Ces dernières furent enregistrées le 6 septembre 1689, sans préjudice des droits des hauts-justiciers. Il sera encore parlé de Tournan ci-après, à l'occasion d'Armainvilliers.

Il n'y a point de doute qu'après le seigneur de Tournan, l'abbaye de Saint-Maur étoit la communauté qui possédoit le plus de bien dans ce lieu et dans le voisinage. L'abbé Pierre de Chevry, établissant un chambrier en 1256, ne lui donna cependant à prendre en cette terre que 59 sols parisis, que le prieur de Tournan devoit lui payer par an. Ce fut cet abbé qui acheta les cent arpens de bois que le seigneur lui vendit en 1257.

En 1362, Charles, régent, duc de Normandie, donna à cette abbaye un fief à Villers (Villé) près Tournan, pour d'autre bien dont elle lui fit cession. De ce fief de Villers en relevoit un au grand Limodin, et un autre au petit Limodin.

L'abbaye d'Hiverneau près Brie-Comte-Robert, dite d'abord de Montétif, s'est glorifié d'avoir eu, des Garlande, seigneurs de Tournan, le fief qu'elle avoit au faubourg de cette petite ville, et qu'on appeloit *Le fief de la Tuffelle*. Il a dû lui être donné par Anseau I du nom, dont tous les enfans étoient représentés sur une tombe dans l'église.

L'abbaye de Livry eut un petit revenu à Tournan dès le temps de son origine. Guillaume de Garlande, de l'avis de Manassès son frère, lui donna dix sols parisis à prendre aux octaves de la purification sur son droit de péage de Tournan ; dont il y eut des lettres de Pierre, évêque de Paris, en 1209.

Un archidiacre de Vendôme dans l'église de Chartres, frère de Jean de Garlande, avoit donné, vers le même temps, aux religieuses de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris, sur la portion qu'il avoit dans le péage de Tournan, la somme de seize livres ; mais cela fut échangé depuis.

La Sainte-Chapelle du Vivier en Brie avoit eu un moulin à Tournan au XIV[e] siècle. Il avoit été depuis réuni avec tous les autres biens de cette église à celle de Vincennes.

De la Barre, historien de Corbeil, a avancé que ce fut dès le règne de Louis-le-Gros, que la prévôté de Tournan fut soumise au ressort de celle de Paris, mais cette attribution ne paroît pas devoir être si ancienne, et probablement ce n'est que depuis le XIV[e] siècle auquel la seigneurie et châtellenie fut possédée par Philippe de Valois. Il est néanmoins vrai que dès l'an 1260, Renaud de Corbeil, évêque de Paris, s'étoit accordé avec Saint-Louis sur la justice de ce lieu. En 1495, Nicolas Piedefer, avocat au châtelet, étoit prévôt et garde pour le roi, de la prévôté de Tournan, et en 1580, elle étoit possédée par Jean Prevôt.

Tournan étoit en 1270, un lieu réputé à Paris pour le charbon, aussi bien qu'Ozoir. Le voyer de Paris avoit alors le droit de prendre deux sacs chaque marché, dans le nombre de ceux qu'on y amenoit.

Il ne reste plus du château de Tournan bâti par les Garlande, que des masures de deux tours carrées, dont l'une qui est cintrée soutient encore, au premier étage, une porte, ou plutôt la partie d'une porte qui paroît être du XII[e] siècle.

On croit devoir, en finissant, donner un précis des principales chartes sur Tournan, qui sont aux archives de l'évêché de Paris, et qu'on a vu. Elles sont toutes en latin.

La plus célèbre est de l'an 1088 : C'est la donation de l'église de Saint-Denis de Tournan faite à Gulfere, abbé des Fossez, du consentement des chanoines qui la desservoient, par Guy de Vitry, seigneur de Tournan, et Advise sa femme, qui y ont mis leur seing chacun par une croix. Il y a aussi le signe de seize autres seigneurs, entre autres *Thoma de Miliaco*, et celui de trente à quarante du monastère, entre autres *Petri Cluniacensis*.

Une autre qui est de l'an 1105, est la confirmation du don de cette église à ce monastère, accordée par Galon, évêque de Paris, et par Rainaud, archidiacre.

La troisième charte est la confirmation des droits d'églises du prieuré de Touanan à Isembard, prieur de Saint-Eloy de Paris, et autres moines des Fossez, entre autres, d'une foire près l'église de la Madeleine sise au-delà du pont, par Guy de Garlande. Cet acte est de l'an 1182.

Chartes d'Odon, évêque de Paris, sur le droit d'offrande, entre les moines de Tournan et les lépreux du lieu : 1205.

Accord passé par devant Pierre, évêque de Paris, entre les mêmes moines ou les prêtres dudit lieu, sur les offrandes qui se font dans les chapelles : 1217. Il y est fort parlé de la Chandelle de St.-Barthelemy, tant de celle de l'église de la Madeleine, que de celle de l'église de S.-Denis.

Accord de l'abbé de Livry et des moines de Tournan sur les dixmes de Gretz : 1223.

Reconnoissance des prêtres de Tournan comme ils n'ont pas eu le droit d'inhumer une femme noble dans l'église de la Madeleine sans la permission du prieur : 1226.

Ansel de Garlande donne aux moines de Saint-Denis de Tournan, qui jouissoit des deux tiers de la dixme de Rosière, le tiers qu'il possédoit, à condition qu'ils feront brûler une lampe devant la sépulture de son père : *sans date*.

On auroit souhaité marquer ici toutes les mouvances de Tournan. On se contentera de rapporter ici celles indiquées dans Sauval, d'après un manuscrit du xve siècle, et celles relatées dans les procès-verbaux des coutumes de Paris :

Après tous les fiefs de la paroisse de Tournan, qui étoient Combreux, Armainvilliers, La Borgognerie, Courcelles, Villé, La Motte et Fretay, déjà nommés ci-dessus, il y avoit dans la paroisse de Favières un lieu dit Mandegris ; dans celle de Neufmoutier, Les Essergens ; dans celle de Châtres, Boitron, Loribeau ; à Liverdis, la moitié de la grande dixme et la terre du Monceau ; à Gretz étoit aussi un fief de Tournan ; ensuite les fiefs de Bernay et de Touquin ; de Verneuil ; du Plessis Ausould (Le Plessis-feu-Aussoux) ; et Puisseaux, dépendant de cette dernière paroisse.

Le Vivier a été distrait de la prévôté de Tournan en 1559 ; La Brosse, dont étoit seigneur, en 1580, André Cordelier, avocat, et qui dépend de la paroisse de Presle ; enfin Origny, etc.

Damien de Colandiers, décédé en 1733, âgé de 81 ans, né à Tournan, peut être cité parmi les écrivains ecclésiastiques et historiens. Son épithaphe qui est à Liverdy (voyez *Liverdy*), dont il avoit été curé très-long-temps, marque effectivement Tournan pour le lieu de sa naissance. On y lit qu'il a laissé beaucoup d'ouvrages de sa composition sur les cérémonies et les usages ecclésiastiques; qu'il a écrit aussi sur les antiquités de Tournan et des lieux de la châtellenie. Cet auteur n'ayant point eu de parens connoisseurs, ces ouvrages sont restés sans voir le jour.

De tous les écarts de la paroisse de Tournan, celui dont on trouve le premier le nom dans les titres, est

Combreux, aliàs Combreus. Ce nom marque un lieu qui, autrefois, étoit en bois, dont par la suite on avoit fait un abatis. On sait que dans Grégoire de Tours, *facere combros*, signifie abattre des arbres et en couvrir le chemin. Dès la fin du XII[e] siècle, on trouve un Gervais de Combreux, qui fit présent aux moines de Tournan d'un quartier de la rivière dit *la gour*, c'est sans doute ce qu'on appeloit ailleurs un gort. En 1268, Pierre de Combreux fut choisi par Anseau de Garlande, seigneur de Tournan, pour porter, en son lieu et place, Etienne Tempier, évêque de Paris, à sa nouvelle entrée. On a lu, dans les fragmens du nécrologe de Coubert écrit au XV[e] siècle, ces deux articles : *XX Febr. obiit D. Guillelmus de Combreux, miles, qui dedit unum sextarium bladi super terram de la Bouclaie anno quolibet percipiendum*. Et plus loin : *V. Maïi ob Ancellus Dominus de Combreus*. Sur la fin de l'avant dernier siècle, ce lieu appartenoit à Pierre Stoppa, général des armées du roi, c'est-à-dire, en 1694 et 1698; ensuite à M. Toison, grand maître des eaux et forêts; puis à M. de la Filetière.

Le château de *Combreux* qui est au midi de l'église de la Madeleine, et dont la seigneurie relevoit autrefois du seigneur d'Egrefins, paroisse de Neufmoutier, a été nouvellement reconstruit; il est simple, mais vaste, et a des aspects charmans; d'un côté il domine sur le parc qui contient environ 160 arpens, et de l'autre sur un joli vallon. Ce parc est traversé par le ruisseau qui passe à Tournan, et ce ruisseau alimente une pièce d'eau étendue, à la chûte de laquelle il fait tourner un moulin, puis va se perdre dans le *gouffre de Villegenart*, commune de Presles (voyez *Presles*).

Il a appartenu à M. le marquis de Jaucourt, ministre d'état, pair de France.

Un mélange heureux de parties consacrées à l'agrément et de plusieurs

autres abandonnées à la culture, donne à cette propriété un caractère tout à fait paysagiste. Le propriétaire actuel, M. Bernard, s'occupe aussi d'agriculture.

Armainvilliers, *aliàs* Ermainvilliers ou Hermainvilliers, tel qu'il étoit quelquefois écrit dans les titres, vient d'*Hermani villare*, dont le nom français Herman étoit autrefois assez commun. On n'a point trouvé de seigneurs avant Gaucher du Chastel qui l'étoit en 1380; puis Jean de Rivière en 1397. Ensuite, au siècle suivant, Jean de Popincourt, qui en possédoit sous Louis XI, la moitié qu'il vendit en 1470, à Pierre Turquant, auditeur au châtelet, qui jouissoit déjà de l'autre moitié à cause de sa femme. En 1510, le seigneur étoit François de Mineraye, suivant le procès-verbal de la coutume de ce temps-là. De la Barre écrit que François I vint camper à Hermainvilliers au mois de septembre 1544, lorsque l'empereur Charles-Quint eut pris Château-Thierry. Pierre du Halde, écuyer, premier valet de la chambre du roi, est qualifié seigneur d'Hermainvilliers et de Beauchesne dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580.

Au commencement du siècle précédent, cette terre se trouvoit, depuis du temps, dans la famille de Berenghen, originaire du duché de Gueldre. Jacques-Louis de Berenghen, premier écuyer du roi, obtint, le 4 juin 1704, des lettres-patentes qui érigeoient en titre de comté les terres et seigneuries d'Armainvilliers, Tournan, Châtres, Marles, Gretz et autres, sous le nom de comté d'Armainvilliers. Il y décéda en 1723.

L'évêque du Puy, François-Charles de Berenghen son fils, a joui du titre de comte d'Armainvilliers jusqu'en 1742, qu'il décéda le 17 octobre.

Armainvilliers est à la même distance de Tournan que Combreux (à un quart de lieue).

Le château et le parc faisoient, en 1790, partie du domaine du duc de Penthièvre. Depuis 1808, ils appartiennent à M. Bailliot, député du département de Seine et Marne et maire actuel de la ville de Tournan.

Avant la révolution, Armainvilliers étoit une des habitations les plus renommées des environs de Paris. L'immense étendue de son parc offroit alors les beautés majestueuses des jardins de Le Nôtre. Ses décorations de charmilles, ses grandes allées droites, ses parterres symétriques, ses bassins et pièces d'eau avoient une grande réputation. Depuis, le nouveau propriétaire a transformé le parc en un vaste et élégant jardin anglais, et cette métamorphose, due au talent connu de l'architecte Berthault,

qui a su conserver les masses importantes, n'a pas peu contribué à faire de cette propriété un beau séjour, où tous les agrémens qu'on peut désirer se trouvent réunis.

Un très-grand étang, de la contenance de 165 arpens, produisant d'excellent poisson, et qui, par sa position voisine du château, présente l'aspect d'un petit lac; 145 arpens de prairies agréablement dessinées et offrant de tous côtés des sites pittoresques; plus de 100 arpens de bois bien plantés et garnis de superbes futaies; 120 arpens de terres labourables dont l'exploitation anime le paysage; une habitation vaste et commode, sans être somptueuse; des communs spacieux, auxquels touchent les bâtimens de la ferme : tel est l'intérieur de ce beau parc, de la contenance de 600 arpens, où se trouvent réunis les plaisirs variés de la pêche, de la chasse, de la navigation et des promenades en voiture ou à cheval.

Les fermes et les bois qui entourrent Armainvilliers et forment ses dépendances, complettent les agrémens de cette grande propriété, qui s'embellit tous les jours par le succès des plantations considérables que M. Bailliot y a fait faire.

La Bourgognerie étoit un fief mentionné en 1484, comme appartenant sous Louis XI, à Pierre de Villiers et Jeanne de Ponville sa femme, puis échu, par leur décès, à Louis leur fils, seigneur de Chalmaison près Provins, qui en rendit hommage au roi entre les mains du chancelier, le 13 juillet 1484, en même-temps que des fiefs de Petit-Muce et de Culevert.

Courcelles et *Villers* (Villé) dont il a été parlé ci-dessus sont aussi de la paroisse de Tournan, aussi bien que *Fretay* et *La Motte* (La Motte-Champrose.

Plusieurs fermes et moulins, dépendant de la commune de Tournan, appartiennent, savoir : la ferme de *Courcelles*, à madame veuve Simon et autres; celle de *Fretay*, à M. Lettré; celle d'*Origny*, à M. Bailliot; celle de *La Motte-Champrose*, aux héritiers Charpentier; le moulin de *La Ville* ainsi que ceux de *Combreux*, à M. Bernard; les moulins à eau et à vent du *Martoy*, à M. Gittard; enfin la maison des *Jarrys*, à M. Geoffroy.

(*Voyez le* Tableau scénographique, page 493.)

Châtres.

CHATRES, *Castrum* ou *Castra*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Cette commune est située dans la plaine qui commence au-dessus de Tournan, en tirant à l'est; elle est aussi au levant d'hiver de Tournan,

et le clocher est à une lieue de cette petite ville. Le sol étant froid de sa nature, comme celui de toutes les communes contiguës, le territoire est entièrement en labourages, prairies et bocages. Ce lieu étoit de l'élection de Rozoy. On y comptoit en 1726 161 habitans ou communians (aujourd'hui 299).

Il n'y a rien à remarquer dans l'église de ce village que l'antiquité du chœur, où l'on voit des piliers très-massifs dominés par des chapitaux à feuillages grossiers, tels qu'on les construisoit sur la fin du XIIe siècle, ou au commencement du XIIIe. On y reconnoit Saint-Antonin, martyr de Pomiers ou d'Apamée pour patron, sans en savoir la raison et sans en conserver de reliques, et sans même qu'il reste aucun souvenir qu'on y en ait conservé.

On honore, dans cette église de Châtres, un Saint-Félix, dont l'image le représente vêtu en prêtre; il y avoit concours de peuple pour réclamer son intercession sans qu'on y célébrât la fête.

La nomination à la cure de Châtres en Brie étoit reconnue, dès le XIIIe siècle, appartenir au prieur de La Celle, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Meaux, puisque le pouillé de ce temps-là le marquoit ainsi.

La seigneurie de Châtres paroît avoir été possédée, aux XIIe et XIIIe siècles, par les sires de Garlande. Guy de Garlande, le premier d'entre eux, qui posséda Tournan sous le règne de Louis VII, déclarant, en 1182, les biens qu'il avoit donnés à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, spécifie entr'autres articles *apud Castrum quinque solidos pro anniversario Haduidis sororis meæ*. En 1225, Jean de Garlande reconnut qu'il étoit tenu de faire délivrer à ses neveux, fils de Guy, quarante livres parisis de revenu en la paroisse de Châtres. En 1260, Anseau de Garlande eut un différend touchant la justice de Châtres avec Adam le Chambellan, chevalier. Des arbitres en décidèrent. Ce dernier titre peut suppléer à ce qui manque au témoignage des deux précédens.

On trouve aussi que dans le siècle suivant, Enguerrand de Marigny a eu du bien à Châtres, mais il le tenoit de l'église de Sainte-Catherine de la Couture à Paris, et il en fit hommage, en 1597, au prieur Pierre Bonenfant.

La tradition du lieu étoit que nos rois y ont eu une maison de plaisance au XIVe siècle; que Charles V y est venu quelquefois, et qu'il y a signé des lettres; il est vrai qu'il y reste encore une tour ronde habitée, qui peut être de ces temps-là, et quelques vestiges d'autres tours.

Au temps de la rédaction de la coutume de Paris de l'an 1580, vivoit Méderic de Donon, contrôleur des bâtimens du roi, qui y comparut en qualité de seigneur de ce lieu. Il a été inhumé à Saint-Paul de Paris. C'est le premier seigneur de ce village que l'on connoisse.

Dans l'avant-dernier siècle, Henri Binet, m^e^ des comptes, procureur général de la reine, étoit seigneur de Châtres; il obtint des lettres-patentes qui portoient union des terres et seigneuries du Vivier et de la Jarrie etc., avec leurs justices à la terre et seigneurie du Castel, et érection du tout en châtellenie, sous le nom de Châtres. L'enregistrement est du 6 juillet 1677. Le Vivier, ancienne maison royale, dont nous parlerons à l'article Fontenay, n'est qu'à une petite lieue de l'église de ce village. Le marquis de Ségur, ayant épousé la fille unique de M. Binet, devint seigneur de Châtres. En 1700, M. de Berenghen étoit co-seigneur avec ce marquis, lequel étoit lieutenant général des provinces de Champagne et de Brie, et aussi seigneur des Boulayes sur cette paroisse. Cette terre étoit restée à MM. Berenghen, comme attachée à celle d'Armainvilliers.

Le fief principal de Châtres s'appeloit *Le Grand Ménil* (vieux mot qui signifioit maison de campagne et quelquefois village). De M. de Berenghen la propriété passa dans les mains de Charles Bernard du Chemin, conseiller du roi, maitre de son hôtel; ensuite à sa fille la marquise Jules de Gravel, à ses petits neveux. MM. Bernard de la Fortelle l'ont vendue à M. Hallé, premier médecin du roi.

Le 3 janvier et 20 juin 1397, François de l'Hôpital, chambellan du duc d'Orléans, donna par forme d'accensement à Jean de Trie, écuyer, et à Jeanne de Craque sa femme, tout ce qu'il avoit de bien au lieu dit *Le Grand Ménil*, assis près Châtres en Brie, châtellenie de Tournan, mouvant de M. de Montenglaut, à cause de son châtel de Croquetaine en Brie (Courquetaines); comme de Jean de la Riviere, à cause de son châtel d'Armainvilliers.

Les Boulayes, *aliàs* Les Boulaies, Les Boulets, portent un nom dérivé de l'espèce d'arbres ou arbrisseaux qui y couvroit la terre. Cette terre étoit possédée en 1546 par André Maillard, conseiller au parlement, qui obtint le 12 août, de l'évêque de Paris, à cause de l'éloignement et des eaux, de faire célébrer chez lui. Charles Maillard en jouit ensuite sous le règne de Charles IX; il épousa Madeleine de Marillac. Elle appartint depuis à Pierre Tamboneau, maitre d'hôtel du roi, lequel seigneur s'y retiroit quelquefois en 1624.

Dès la fin de l'avant-dernier siècle et dans le siècle précédent, elle a appartenu au marquis de Ségur, décédé le 10 juin 1737.

Le château des Boulayes qui appartient aujourd'hui à M. Lettré, se distingue de beaucoup d'autres par ses ornemens d'architecture moderne. De vastes fossés entourent la cour d'honneur. Le parc, enclos de murs, contient plus de 120 arpens. On y voit une grande avenue, bordée par un étang et des plantations considérables.

Loribeau, aliàs L'Oribeau ou L'Oribel, *Oribellum*, et en français Oribel ou Osibel. On lit qu'en l'an 1182, Anseau de Garlande, seigneur de Tournan, confirma aux religieux de l'abbaye de Saint-Maur les terres et les hôtes qu'ils y avoient *Apud Oribellum terras et hospites*. Pierre de Grigne, écuyer, posséda ce fief du côté de Denise de Montenglaut, sa femme, au commencement du règne Louis XI; Macé Després, écuyer, l'acquit de lui en 1467. M. le marquis de Breteuil, seigneur des Chapelles en Brie (Les Chapelles-Bourbon), a possédé ce fief vers le milieu du siècle précédent.

La ferme du *Grand Loribeau* appartient à M. le marquis de Verac, pair de France.

Boitron est situé au nord-est de Châtres, sur le bord du ruisseau de *Brayon*, qui faisoit, en cet endroit, la séparation des anciens diocèses de Paris et de Meaux. Ce fief qui étoit autrefois mouvant de Tournan, étoit en roture au commencement du XVIe siècle. Guillaume, marchand drapier et bourgeois de Paris, le donna pour d'autres biens à Guillaume de Saint-Mery, écuyer, capitaine de Lagny-sur-Marne, qui en paya le droit de relief en 1507. Deux ans après, Jean Bouchart en est dit seigneur dans le procès-verbal de la coutume de Paris de 1510. Dans celui de 1580, c'est Etienne Bouchart, avocat, qui s'en dit possesseur. On assure que le roi Henri IV l'érigea en baronnie en faveur de Jean Bouchart, aussi avocat, et qu'à cause de cette baronnie, les curés prêtoient foi et hommage devant la tour de Tournan pour des biens à eux donnés par les sieurs de Garlande. Ce fief ayant droit de haute, moyenne et basse justice, avoit été possédé en dernier lieu par M. le marquis de Breteuil.

Le château de *La Chalotterie* appartient à M. Desruoldz; la maison et la ferme, appartiennent à madame Levesque; à *Coffry*, une maison appartenant à M. Lettré; et à *La Boissière*, une maison à M. Duriot.

C'est dans la commune de Châtres que le trop fameux Guillaume commit,

il y a quelques années, l'horrible et double assassinat de deux malheureux habitans, (Boyer et sa femme).

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 95.)

Chaumes.

CHAUMES, Saint-Pierre *de Calmis*, petite ville, autrefois de la Brie francaise, avec prévôté seigneuriale; archidiaconé et doyenné de Melun; conférence de Guignes; collateur et seigneur, l'abbé de Chaumes; 220 feux et 760 communians dans la ville et les faubourgs, 66 feux et 180 communians dans les hameaux (aujourd'hui 1792 habitans); bailliage de Melun; grenier à sel de Fontenay en Brie, élection de Rozoy; sur la rive droite de la rivière d'Yerres.

La ville est située sur un plateau au bas duquel coule la rivière d'Yerres, et présente un aspect agréable.

Il y avoit dans cette ville, avant la révolution, une abbaye d'hommes de Saint-Benoît, ancienne observance sous l'invocation de Saint-Pierre. Nous n'avons rien de certain sur son origine; les titres et papiers qui auroient pu nous instruire, ayant été perdus dans les temps des guerres. Plusieurs veulent qu'elle ait été fondée sous la première race de nos rois, par Saint-Symphorien, et qu'ayant été détruite deux fois par les Normands et les Anglais, elle fut restaurée de nouveau par un seigneur de Tournan, nommé *Hugues* Ier, dont on voyoit encore, avant sa dernière destruction, le tombeau dans l'église abbatiale, sous un arc de pierre, du côté du septentrion avec cette épitaphe:

A. D. M. CC. LXXVI. Mense Februare obiit Hugo de Nevincourt quondam Abbas Sancti Petri de Calma Senonensis Diocesis.

L'église étoit autrefois sous l'invocation de *Saint-Symphorien martyr*, ainsi qu'on le remarquoit par la mémoire qu'on faisoit de ce Saint, tous les dimanches, dans les prières de la bénédiction de l'eau. Le tableau de l'église abbatiale représentant N. S. en croix, de grandeur naturelle, et que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église paroissiale du lieu, est un chef-d'œuvre du fameux *Champagne*. Le premier abbé qu'on connoisse depuis son rétablissement, fut Robert Ier, qui mourut le 25 septembre (on ne sait point l'année). Thibaud Ier, 6e abbé, vivoit en 1154. Le duc de Bourgogne, environ l'an 1415, désola tellement cette abbaye, qu'il n'y resta aucun religieux. Deux femmes seulement restèrent dans la ville et y moururent de faim. Thibaud de Salazar, 95e archevêque

de Sens, fut abbé de ce monastère en 1482. Pierre III de Gondy, évêque de Langres, l'obtint le premier en commande en 1564. Les calvinistes, en 1567, pillèrent le trésor, fondirent l'argenterie sur une tombe qu'on voyoit encore, il y a quelques années, avant la démolition de l'église, vis-à-vis la porte du chœur dans la nef, jetèrent dans le feu la mâchoire de Saint-Blaise, qui, dit-on, en sortit miraculeusement, et fut ramassée par Jacques *Bribou*, natif de Melun, religieux déguisé; elle fut remise dans le trésor après le départ de l'amiral d'Andelot, qui avoit logé chez Jacques Démoulins, bourgeois.

Le chœur renfermoit aussi le tombeau d'Arnolf de Montaige avec cette épitaphe :

Hic jacet Arnolfus de Monte Angulari Abbas hujus Monasterii A. D. M. CCC. XXXIII in festo Sanctorum Innocentium.

Celui de Jean IV étoit devant le maître-autel aveccette épitaphe :

Hic jacet Johannes IV de Hannonia quondam Abbas hujus Monasterii. Obiit. A. D. M. CCC. LXIII in mense Januarii.

Et enfin celui de Louis Henri de Gondrin, 106e archevêque de Sens, et 56e abbé de Chaumes, qui y mourut le 19 septembre 1674; son corps fut transporté à Sens; son cœur et ses entrailles furent déposés en l'église abbatiale devant le grand autel, avec cette inscription composée par l'abbé Boileau, doyen de l'église de Sens, official et vicaire général, son sincère et fidèle ami :

Hoc Cippo includitur ardens charitate Christi Cor magni Archiepiscopi Senonensis Ludovici Henrici de Gondrin, *hujus monasterii Abbatis. Viscera ejus misericordiâ in pauperes toties commota hîc quoque requiescunt. Ossa jacent in ecclesia Metropolitana Senonensi, expectantia resurrectionem, donec sol convertatur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam veniat dies Domini magnus et terribilis. Obiit xij Kal. Octobris, M. D. C. LXXIV in hoc monasterio.*

M. Couturier, docteur de Sorbonne, et supérieur général du séminaire de Saint-Sulpice, fut nommé par le roi à cette abbaye le 31 juillet 1732. M. Languet, archevêque de Sens, obtint, en 1744, de concert avec l'abbé et les religieux, un brevet du roi pour procéder à l'extinction de la mense monacale et des offices claustraux. En 1747, parut le décret de l'archevêque, revêtu des lettres-patentes du roi, qui furent homologuées au parlement en 1748, par lesquelles la mense conventuelle fut réunie au petit séminaire

de Sens, à condition qu'il y en auroit aussi un à Chaumes, où l'on enseigneroit les humanités, et qu'il y auroit des bourses pour les jeunes gens natifs de Chaumes et de plusieurs paroisses dont les curés étoient à la nomination de l'abbé de Chaumes. Les exercices de ce séminaire commencèrent le 19 octobre 1747. M. Thevard, chanoine de Sens, et depuis préchantre, fut choisi par M. Languet pour être supérieur de ces séminaires; étant décédé le 5 juin 1774, M. Bourgeot, curé de Villeblevin, a été nommé par le cardinal de Luynes pour lui succéder. M. Couturier mourut au séminaire de Saint-Sulpice le 1er avril 1770, âgé de 83 ans. Le 12 septembre de cette même année, le roi conféra cette abbaye à M. l'abbé Collet, confesseur du dauphin, depuis conseiller-clerc à la grand-chambre du parlement Maupeou, décédé au mois de février 1773. Depuis ce temps, cette abbaye passa à M. Rigaud, grand vicaire de Tours, directeur de madame Louise; visiteur général des carmelites; il en fut dépossédé par suite de la révolution.

Saint-Domnole, évêque du Mans, vulgairement Saint-Dôme, et connu dans cette dernière ville sous le nom de Saint-Domnole, étoit en grande vénération à Chaumes : les reliques étoient célèbres pour les miracles qu'elles y opérèrent. En 1530, le 19 avril, elles furent découvertes; elles venoient de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, et voici à quelle occasion elles furent envoyées par les religieux de cette abbaye aux religieux de Chaumes : A l'époque de nos guerres de religion, les calvinistes, connus aussi sous le nom de huguenots, entroient dans toutes les églises des catholiques, pilloient les vases sacrés et profanoient les reliques des Saints. Les religieux de l'abbaye de Saint-Vincent retirèrent secrètement les reliques de Saint-Dôme de sa châsse pour les soustraire à la fureur des huguenots; ils en envoyèrent une partie aux religieux de l'abbaye de Chaumes, parce que cette petite ville étant dans les environs de la capitale, les calvinistes y exerçoient moins de fureurs, et les restes de leur saint fondateur s'y trouvoient plus en sûreté. Ce fut vers l'an 1530 que l'abbaye de Chaumes posséda les reliques de Saint-Dôme; on les conserve encore aujourd'hui dans l'église paroissiale; mais elles se trouvent partagées entre la ville du Mans où, comme nous l'avons dit, le peuple l'appelle *Saint-Domnole*, tandis qu'en l'église de Chaumes il est appelé *Saint-Dôme*. Ces reliques étoient cachées dans une vigne de l'abbaye, d'où elles furent tranférées avec grande solennité, dans l'église de l'abbatiale, par Charles *De*

Saint-Martin, *aliàs Bechu*, 46e abbé de ce monastère, le mardi de la Pentecôte. On porte encore processionnellement, tous les ans, le même jour, la châsse de ce saint avec les autres reliques du trésor, autour de la ville ; il s'y trouve un grand concours de peuple.

Il y avoit dans la ville de Chaumes une chapelle à la collation de l'abbé, fondée d'abord sous l'invocation de Saint-Germain de Paris ; depuis, sous celle de Saint-Nicolas : enfin, elle fut possédée par M. *Ferot*, curé d'Andrezel sous son premier titre.

En 1757, le tonnerre tomba sur l'église abbatiale, et brisa les orgues.

Les bâtimens de cette abbaye, ainsi que l'église et ses dépendances, ont été vendus lors de la révolution. En 1815, M. Sensier, ancien notaire à Paris, en étant devenu le propriétaire, c'est à ses soins et aux grandes dépenses qu'il y a faites pendant plusieurs années, que l'on doit la belle perspective de l'entrée de la ville du côté de Melun. Les eaux de la rivière d'Yerres qui traversent sa propriété, y sont retenues par un batardeau et embellies par des ponts d'une forme élégante. Les deux entrées qu'on voit sur la route de Guignes sont fermées par des grilles et portes symétriques, à la manière anglaise, en charpente et à jour. Le parc, d'un joli aspect, renferme la fontaine Saint-Dôme, à laquelle les habitans attribuent la propriété d'être fébrifuge. On y voit un petit monticule appelé *la Butte des Lorrains* : La forme des terrains qui en font deux exhaussemens séparés par une partie affaissée, sembleroit indiquer un lieu de sépulture. Telle est la tradition; les événemens se reporteroient à l'année 1652, dans laquelle le duc Charles de Lorraine fit déboucher son armée par Lagny; et s'étant emparé, avec le prince de Condé, des abords de la Seine et de la rivière d'Yerres, repoussa le maréchal de Turenne jusqu'à Melun.

En 1830, une école d'enseignement mutuel y a été fondée aux frais des principaux habitans, où 110 élèves reçoivent gratuitement l'instruction primaire, sous la surveillance continuelle des fondateurs.

La ville de Chaumes fut autrefois chef-lieu de canton ; en 1826, pendant l'administration de M. Sensier et depuis, des démarches ont été faites pour qu'un chef-lieu de canton y fut de nouveau établi. Bien qu'elles aient été infructueuses, le conseil municipal, plein de confiance dans la justice du gouvernement, conserve l'espoir de voir couronnées

de succès de nouvelles demandes faites à cet égard ; surtout, depuis que, par les bienfaits d'un homme, à la mémoire duquel Chaumes doit vouer une éternelle reconnoissance, cette ville semble nécessairement acquérir plus d'importance d'après de tels élémens de prospérité.

M. Nicolas-Michel Foix, né à Paris en 1741, ancien notaire à Chaumes, et décédé juge à Melun en 1830, a disposé, en faveur de cette ville, de sa fortune, qu'il a distribuée avec une prévoyance et un ordre admirables. La part que Chaumes recueillera dans cette succesion s'élèvera à *trois cent mille francs* environ.

Louis, Charles, François, et Louise Couperin, ainsi que Forquerai, qui se sont distingués dans la musique, étoient natifs de cette ville (voyez pages 238 et 242).

Trois moulins sont dans les dépendances de cette commune. Ses environs sont remarquables par plusieurs maisons de campagne :

Au hameau d'*Arcy*, château appartenant à M. le vicomte de la Mellerie, et ferme appartenant aux héritiers de Mme la vicomtesse de la Mellerie ;

Au hameau de *Maurevert*, château, ferme et moulin, appartenant à M. Agasse, notaire à Paris ;

Au hameau de *Forest*, maison de campagne et ferme, à Mme de Sevelinges.

La ferme de *La Grange-Saint-Père* appartient à M. Laurent ;

Celle de *Claire*, à M. Dumez ;

Le moulin de *Thiou*, aux héritiers Chenel ;

Et *Le Grand Moulin*, moulin, avec son étang, à M. Parquin, avocat à Paris, propriétaire du *Vivier*, dont il sera parlé à l'article Fontenay.

Le moulin de *Gravateau* appartient à M. Gittard.

La ferme des *Grands-Champs*, à M. Sensier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 96.)

Combault.

Combault, *aliàs* Combeaux, Combiaux, *Combelli*, autrefois paroisse du doyenné de Lagny.

Nous n'avons point de monumens, sur parchemin, où il soit parlé de Combault, sous le nom latin de *Combelli*, plus anciens que le XII[e] siècle, c'est-à-dire, que le règne de Louis VII. Mais il en est parvenu jusqu'à nous de frappés en or du temps de la première race de nos rois, sur lesquels on lit ces mots : *Combellis fit.* C'est un tiers de sols d'or qui a été battu par un monétaire qui suivoit la cour. Combault étoit donc un lieu où ces princes avoient alors une maison de campagne, avec d'autant plus de raison qu'étant souvent à la chasse qui faisoit l'un de leurs plaisirs, ils avoient immédiatement, au sortir de cette maison, la forêt *Lauconia*, dont le nom s'est conservé dans celui de Lognes, laquelle étoit sans doute plus vaste qu'elle n'est maintenant ; le nom de *Combelli* suppose même que c'étoit un lieu où primitivement il y avoit un bois qui fut abattu ; car il faut se souvenir que dans l'auteur de *Gesta Francorum*, faire un abbatis de forêt se disoit en latin *facere combros*, et que le diminutif de *Combri* étoit *Combelli*, d'où ont été formés les noms de Combeaux et des Combelles portés par quelques villages en France. Au reste, Combault a toujours été dit en latin *Combelli*; au XIII[e] siècle, on disoit vulgairement Combiaux.

Le lieu considérable le plus voisin de Combault est *La Queue*, hors de ce département, et qui n'en est qu'à une demi-lieue, sur le chemin de Paris à Tournan. Sa situation est dans une plaine que l'on trouve après les petites sinuosités du bourg de La Queue. C'est un pays de terres labourables et sans aucune vigne. La paroisse n'est plus si étendue qu'elle a pu être autrefois ; aussi dès l'an 1726 on n'y comptoit que 90 habitans ou communians ; dans le dénombrement imprimé en 1745, le sieur Doisy y marquoit seulement vingt feux ; on assure depuis qu'il n'y avoit que quatorze ou quinze ménages (la population actuelle est de 95 habitans).

L'église de ce lieu est proportionnée au peu d'habitans. C'est une espèce de chapelle en demi-cercle, qui peut être ancienne sans qu'on puisse la reconnoître, parce qu'elle a été réparée et blanchie il y a une centaine d'années, tant en dehors qu'en dedans. Il ne fut pas impossible à nos rois, dont c'étoit peut-être la chapelle, de l'enrichir des reliques des saints Cosme et Damien qui en sont patrons. Il est sûr qu'il y en avoit en France dès le VI[e] siècle. Au reste, l'on n'en montre plus à Combault : il n'y a même aucun souvenir de dédicace. La cure avoit toujours été conférée, *pleno jure*, par les évêques de Paris. Le pouillé du XIII[e]

siècle, qui la nommoit *de Combellis*, avoit été suivi par les autres.

On trouve des seigneurs de Combault dès le XII[e] siècle : mais il n'y a pas pour en faire une suite jusqu'au milieu du dernier siècle.

Robert de Combeaux parut en 1145 chez Robert, comte de Meulent, à l'acte par lequel il fut reconnu que Galeran, comte de Meulent, avoit fait un don aux moines de Gournay.

On voit qu'en 1157, le roi Louis-le-Jeune, traitant avec le comte de Meulent Radulfe *de Combellis*, fut l'un de ceux qui engagèrent leur serment pour ce comte. En 1161, Radulfus de Cumbelle, et Gaucher, son frère, sont nommés au contrat de mariage de Simon de Mardilly.

En 1170, Gaucher *de Combellis* fut aussi l'un des seigneurs présens, lorsqu'Agnès, comtesse de Meulent, approuva le traité que les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris avoient fait avec Lucie du Port, touchant le brenage de Jossigny.

En 1207, vivoit Philippe de Combeaux *de Combellis*, chevalier. Il approuva avec Pierre de Berchères aussi chevalier, la vente que Hugues d'Anet fit au chapitre de Paris, d'un droit dans le tensement d'Otly. Vers le milieu de ce siècle, la terre de Combault appartenoit, au moins en partie, à quelques-uns de la maison de Chevry. On lit aussi que Jean d'Haubervilliers *de Hauberto Villari*, chevalier, avec Julienne sa femme, ayant vendu une partie des dixmes de Combeaux au prieuré du Cormier, paroisse de Roissy et dépendant de Livry, il fallut le consentement de Guillaume de Chevry, homme d'armes, premier seigneur, et celui de Raoul de Chevry, clerc-chanoine de Clermont, second seigneur.

Après le milieu du XV[e] siècle, le seigneur de Combault étoit Jean Simon, avocat du roi au parlement de Paris, qui posséda aussi la seigneurie de Champigny, qui en étoit peu éloignée. Son fils Jean Simon, qui fut fait évêque de Paris en 1493, jouit de ces deux terres. Dès l'an 1490, il fit réparer le château de Combault. Le 8 mai 1500, Guillaume Panchon, curé de Combault, reconnut que s'il avoit perçu jusqu'alors la dixme de grains, c'étoit par tolérance de la part de ce prélat à qui elle appartenoit, à raison de sa seigneurie, étant inféodée. Ce même évêque, vu le grand âge de ce curé, et le peu de revenu de sa cure, le laissa jouir de ces dixmes sa vie durant. Après la mort de ce prélat, qui arriva en 1502, ce fut une Madeleine Simon, qui eut cette seigneurie de Combault. Elle avoit épousé Robert Piedefer, seigneur de Guyencourt, et elle mourut le 5

février 1523, suivant son épitaphe qui étoit à Paris aux Innocens, et qui marquoit une partie de ces faits.

En 1597, le seigneur de Combault étoit Antoine Le Moyne, dont la qualité n'est pas marquée. Il ne déclara la valeur de cette terre que sur le pied de 120 livres.

Avant 1664, cette terre étoit possédée par M. Baudouyn, correcteur des comptes. Il la vendit, cette année-là, à M. Douffdermont, capitaine au régiment des gardes-Suisses, et lieutenant-commandant la compagnie générale des Suisses sous M. le comte de Soissons. Ensuite sa veuve ayant épousé un M. Garnier, ce dernier vendit cette terre à M. Guillaume Doé, secrétaire du roi. Après quoi elle a passé à M. Guillaume-Antoine Doé son fils, conseiller au grand conseil; et enfin, en 1745, elle étoit entre les mains de Guillaume-Jean-Baptiste Doé, aussi conseiller au grand conseil.

Le seigneur haut-justicier étoit M. de Gêvres comme seigneur de Montjay.

Cette commune n'a aucun écart. La léproserie de Champelins proche La Queue, détruite il y a long-temps, y avoit un peu de bien.

De nos jours, le duc de Dantzick (Lefevre), pair et maréchal de France, étoit propriétaire du château et de la ferme de Combault.

C'est madame la maréchale Lefevre qui possède aujourd'hui ce domaine.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 111.)

Courquetaines.

Courquetaines ou Courquetenes, *aliàs* Courquetelles, Croquetaines, *Corquetellis*, *Qurquetana*, *Cortis catellorum*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Il est constant que Corquetelles est le premier nom français donné à ce village, et que dans Croquetaines, il y a quelques altérations; cependant elles avoient lieu dès l'an 1477, selon des provisions de cette année-là.

Ce village est dans une plaine qui, au-dessus du château de Villemain, commence à Grisy et finit aux approches d'Ozouer-le-Voulgis. C'est un pays de labourages et de prairies. En 1709, on comptoit à Courquetaines 45 feux; en 1726, le dictionnaire universel de la France marquoit 109 habitans (aujourd'hui 171).

Saint-Loup, évêque de Sens, autrement dit Saint-Leu, est patron

de l'église de ce lieu, quoique dans des provisions du 12 novembre 1506, on la trouve nommée *Ecclesia B. Mariæ*. C'est un édifice nouvellement construit et environ de la fin de l'avant-dernier siècle, et lambrissé en forme de croix. On avoit eu l'attention, en la rebâtissant, de conserver les anciennes tombes.

Dans le sanctuaire, se voyoit le reste d'une, sur laquelle on lisoit encore ces mots en lettres gothiques capitales : *Ici gist Monseigneu Estienne Gra......... Chevalier noustre Seigneur*. Il y avoit un lion noir grimpant figuré au milieu de cette pierre.

Dans l'ancienne chapelle seigneuriale, qui est à gauche en entrant, ou du côté septentrional, étoit une autre tombe gravée aussi en capitales gothiques, sur laquelle on lisoit : *Ici gist Monseigneur Pierre Rigaut de Courquetelle. Priez pour l'âme de lui*. Son écusson couché sur lui étoit traversé d'une fasce.

A côté de cette tombe, étoit une seconde sur laquelle étoit gravé : *Ici gist Madame Anes fame de Monseigneur Pierre Rigaut. Priez...*

A l'entrée de la même chapelle, étoit la tombe de *Mathieu de Villiers Escuyer, Seigneur de Gravin en partie, mort le jour de la Mioust* 1504.

On voyoit aussi, dans la même chapelle, le cénotaphe de Jean-Baptiste de Vigny, lieutenant-général d'artillerie, décédé le 16 février 1707, après avoir servi à gagner sept batailles et à prendre quarante-cinq places. Il y étoit marqué de plus qu'il étoit seigneur de Courquetaines, Villepayen, Montgazon et Servoles. On ne conservoit, en ce lieu, que son cœur. L'inscription étoit accompagnée de ces deux vers :

Hostica fulminibus toties qui mœnia vertit,
In cineres factus nunc cinis ipse jacet.

Les Carmes-Billettes, autrefois seigneurs du fief de Malassise, avoient aussi une chapelle dans cette église.

On peut reconnoître pour l'un des plus anciens seigneurs de cette paroisse un *Arnulfus de Corquetellis*, dont il est parlé dans la charte de Louis VI de l'an 1124, touchant les biens du prieuré de Gournay. Ce petit monastère avoit eu de cet Arnoul de Corquetelles la terre et le bois dit *de campo mulloso*, du consentement de Payen de Montjay, dont ces biens relevoient. Parmi les seigneurs nommés comme témoins au contrat de mariage de Helissende de Garlande avec Simon de Mardilly, de l'an 1161, est *Petrus de Qurquetana*.

Au XIII[e] siècle finissant, ou bien vers le commencement du suivant,

étoit seigneur le nommé Pierre Rigaut dit de Courquetelles sur sa tombe rapportée ci-dessus.

Etienne Gravin, chevalier, a pu le suivre, s'il ne l'a pas précédé de quelque temps. C'est de lui qu'avoit pris le nom de Gravin une seigneurie que possédoit Mathieu de Villiers, dont l'épitaphe est aussi plus haut.

En 1359, Charles v étant régent du royaume, donna à Nicolas Braque, chevalier, une somme pour la défense de la forteresse de Croquetaine.

En 1397, M. de Montenglaut étoit seigneur de Croquetaine.

Guillaume Sanguin, échanson du roi, acheta la terre de Courquetelles vers 1420 ou 1430.

Claude Sanguin en jouit, sous le règne de Louis xi, suivant les dispositions de Guillaume son ayeul.

Denis du Mesnil en étoit seigneur vers l'an 1550. Il avoit épousé Claude Vialart. Jean-Baptiste du Mesnil, avocat du roi au parlement, mort avant le 8 octobre 1573, avoit aussi possédé cette terre.

Isaac Chantreau, écuyer, est dit seigneur de Courquetaines vers l'an 1570. Il avoit épousé Marie de Longueil. Il est qualifié secrétaire des finances, seigneur de Châteaufort et de Croquetaine dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580. Ce Châteaufort étoit aussi au même lieu de Courquetaines.

Le comte de Maugiron étoit seigneur de ces lieux sous la fin du règne de Louis xiii. Ce prince lui fit expédier, au mois de décembre 1641, des lettres par lesquelles il lui accordoit la haute-justice de la terre de Châteaufort et du village de Croquetaines. Elles furent enregistrées en parlement le 26 juillet 1658. C'est le même qui, sous le nom de Claude de Montgiron, chevalier, comte de Montlyon, et d'Henriette du Mortier sa femme, obtint, en 1646, permission de faire célébrer en sa maison de Châteaufort, paroisse de Croquetaines.

MM. de Vigny, qui ont eu depuis cette terre, l'ont encore illustrée davantage. Jean-Baptiste de Vigny, colonel d'infanterie, capitaine général des bombardiers, et lieutenant-général d'artillerie, obtint, en 1690, des lettres-patentes portant permission de construire des fourches patibulaires à trois piliers en sa terre et seigneurie de Châteaufort, de Beaumont, dit Croquetaines. Il est le même, dont la substance du cénotaphe qui lui a été dressé dans l'église du village, vient d'être rapportée.

Jacques-Olivier de Vigny, maître des comptes, obtint en 1725,

d'autres lettres enregistrées le 20 mars. Elles portoient union des terres de Montgazon, Servolles et de sept autres à la terre et seigneurie de Châteaufort de Beaumont dite Courquetaines, pour ne faire qu'une seule terre et seigneurie et érection de cette terre en marquisat de Courquetaines. L'enregistrement mit la condition expresse de n'en rendre hommage qu'au roi.

Il ne reste du beau château de Courquetaines que deux pavillons avec un grand parc; le corps principal de l'édifice a été détruit.

Le château et le parc appartiennent à M. Bazille; et la ferme à M. Poisson.

Les écarts de cette paroisse sont Villepayen, Montgazon, Malassise.

Villepayen porte ce nom, parce que c'étoit la terre d'un appelé Paganus, nom qui étoit fort commun, dans les XIe et XIIe siècles, parmi les chevaliers ou nobles. On voyoit, au grand pastoral de Paris, qu'une dame noble, dite Amicie de Villepayen, avoit parmi ses mouvances en troisième chef, la dixme de Châteleines, paroisse de Sognoles : le titre est de l'an 1248. Philippe, abbé d'Hivernel, donna à cens le 21 novembre 1471, quelques terres de son abbaye situées à Villepayen. Au temps de la dernière rédaction de la coutume de Paris, c'est-à-dire, en 1580, les Carmes-Billettes de Paris se disoient possesseurs du fief de Villepayen, comme de celui de Malassise.

Montgazon étoit une terre que M. de Vigny avoit réunie à Courquetaines pour composer le marquisat.

En 1580, comparut à la coutume de Paris, Michel Cordelier, avocat, seigneur du fief de La Croix-Montgazon, assis au bailliage de Brie-Comte-Robert.

Aujourd'hui la ferme de Montgazon appartient à la veuve et héritiers Aubergé.

Malassise. La terre de Malassise (qui est nommée hôtel dans le contrat de vente) située dans la paroisse de Courquetaines, relevoit du sieur Henri du Châtel, seigneur de Nangis, lorsque Jean de Cernay Estiver, qui l'avoit reçue en présent de madame Jeanne de Macourne, dame d'Ailly, la vendit le 20 janvier 1362, à Pierre Hardy, bailli de Melun, pour la somme de 200 florins d'or à l'écu du coin du roi. Cette terre contenoit alors 114 arpens de terres labourables et 14 de prés. Demoiselle Jeanne, épouse dudit de Cernay, ratifia cette vente le 3 février de la même année 1362, par-devant les mêmes prévôts de Melun, c'est-à-dire,

Liennart Pioche et Jean de Lhopital. Dès le 28 janvier, Pierre Hardy avoit obtenu du seigneur de Nangis la permission de donner cette terre aux religieux de la Charité de Notre-Dame, établis à Paris, dans la maison où Notre-Seigneur fut *boullu*. Cet acte fut scellé par Jean de Brinvilliet, garde du sceau de la prévôté de Melun, le 25 mars 1364. Le même Pierre Hardy avoit racheté une rente de deux septiers de bled dus sur Malassise au sieur Jean de Fonteman, curé d'Ozouer-le-Voulgis et Robert Escoubart curé de Courquetaines pour la somme de six francs d'or du coin du roi. Cet acte est du 19 février 1363. Jean Colers, général desdits frères hospitaliers, et en même-temps prieur de la maison des Billettes, accepta, le 27 septembre 1367, la donation de la terre de Malassise, que fit à cette communauté ledit Pierre Hardy, à condition que les religieux diroient certain nombre de hautes et basses messes tous les ans pour lui et pour les siens, pour le roi et la famille royale. Il confirma cette donation par son testament enregistré au châtelet par Jean de Folleville, prévôt de Paris, le 28 mars 1376. Ce bien avoit été amorti par le roi Charles v en 1367, et, par un *vidimus* authentique du sieur d'Estouteville, prévôt de Paris, le 28 avril 1456. Pierre Hardy a été enterré, avec sa fille Prenelle, dans la chapelle des Trois Marie, proche le cloître des Billettes.

Par le traité passé entre les anciens Billettes et les carmes de la province de Touraine, le 14 juillet 1631, ces derniers ont été mis en possession de tous les biens dudit couvent, et notamment des fiefs de Malassise et de Villepayen; ce qui a été confirmé avec toutes les formalités requises par le sieur Denis le Blanc, chanoine archidiacre de Brie et grand-vicaire du diocèse, qui le mit également en possession le 27 juillet 1633, comme il paroit signé dudit sieur le Blanc et de le Guay, notaire. Cette ferme de Malassise étoit entourée de haute futaie presque de tous côtés. Elle appartient aujourd'hui, ainsi que la maison, à M. Pommier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 126.)

Favières.

Favières, *aliàs* Favières-en-Brie, *de Faveriis*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

On trouve des preuves de l'existence de Favières dès le ixe ou le xe siècle. Il est mentionné dans le catalogue des biens qu'avoit alors l'abbaye de Saint-Pierre-des-Fossez, dite depuis Saint-Maur. Quoique ce catalogue appelé *Polypticus* soit imprimé, on ne peut se dispenser d'insérer ici ce qu'il dit de Favières, parce qu'il fait voir l'ancienne nature du lieu:

« L'abbaye des Fossez, dit-il, possède à Favières sept mans ou maisons » affranchies. Le huitième mans ou mas appartient à l'église du village » dédiée en l'honneur de Saint-Martin. Anciennement, continue-t-il, » chaque mans payoit cinq sols de redevance par an. Dans la suite, cela » fut changé, et chaque maison donnoit trois jours de service par mois » depuis la Saint-Jean jusqu'à Noël ; plus une corvée de trois semaines » en trois semaines ; outre cela elle faisoit *unum bannum in vinea*, *alium* » *in messe*. Deux maisons, mans ou feux devoient en outre amener trois » charretées jusqu'au monastère des Fossez. Pour le droit de poisson, » chaque feu payoit douze deniers et trois poulets avec quinze œufs. » Le neuvième mans ou mas étoit celui qu'on qualifioit *indominicatus* » c'est-à-dire, la maison seigneuriale où l'abbaye avoit cinq coutures » ou labourages, un pré, des bois, des eaux ou un moulin. »

Ce village est dans une vallée. Le pays est fort aquatique, parce qu'il sert de passage aux eaux de la forêt et de plusieurs villages, d'où il est aisé de conclure que les prairies n'y sont pas rares ; il y a aussi des labourages, bien des bocages ; et la forêt de Crécy s'étend en partie sur cette commune. En 1709, on comptoit 90 feux, ainsi qu'en 1720. Le dictionnaire universel, imprimé en 1726 y marquoit 404 habitans ou communians ; en 1738, la paroisse n'avoit que 83 feux (aujourd'hui 722 habitans).

L'église paroissiale est sous le titre de Saint-Martin ; elle est comme une longue chapelle ; le chœur en est carré. Du côté méridional il y a une aile. Au côté droit de l'église étoit une tombe carrée oblongue, sur laquelle étoit gravé en petites capitales gothiques du XIV[e] siècle :

Cy gît feu Jehan de Favières Escuyer qui trepassa l'an de grace....

Il étoit représenté en chevalier armé.

Au côté gauche où l'on voyoit des vitrages du XIII[e] siècle, étoit une autre tombe de la même façon que la précédente, sur laquelle on lisoit :

Cy gît Feu Milheit de Ma...iis qui trepassa l'an de grace.... de Janvier : Priez Dieu pour l'ame de ly.

Il avoit un étrier sous ses pieds. Ce peut être un seigneur de Mandegris, écart de ce village.

On a vu ci-dessus que cette église de Saint-Martin de Favières étoit dotée dès le IX[e] siècle d'un mas, meix ou métairie. Quoique ce soit l'ancien pouillé des revenus de Saint-Pierre des Fossez où cela fut marqué dans

le xᵉ siècle, il ne paroît en aucune manière que cette abbaye possédât cette église.

Il est difficile d'assurer d'où étoit venu à l'abbaye des Fossez ou de Saint-Maur, le bien considérable et seigneurial qu'elle y avoit au moins dès le ixᵉ siècle. Par la suite il lui fut impossible de ne pas en accommoder les seigneurs de Tournan qui étoient devenus puissans, et qui favorisèrent extrêmement le prieuré de ce lieu qui appartenoit à cette abbaye, en sorte que cette même abbaye n'eut plus à Favières que de foibles restes de son ancien domaine, ou d'autres revenus que les seigneurs de Tournan lui cédèrent, et que l'on vit, dès le xiiᵉ siècle, une famille qui prenoit le nom de Favières : c'est de quoi il reste des vestiges dans les monumens des xiiᵉ et xiiiᵉ siècles.

En 1182, Guy de Garlande déclara avoir donné à ce monastère l'usage dans les bois de Favières. En 1223, Hugues de Châtillon d'une part, et Anselme de Garlande, Pierre de Favières et ses frères succédèrent, touchant le droit de gruerie, dans les mêmes bois. En 1237, Pierre de Chevry, abbé de Saint-Maur, y fit l'acquisition d'une partie de forêt pour la somme de 98 livres et 110 sols tournois. Durant le cours du même siècle, il exista un chevalier nommé Henri de Favières, dont le fils appelé Dreux de Favières, fonda l'anniversaire et celui de Richarde sa mère avec le sien, en l'église de N. D. de Paris, dont il étoit chanoine, et pour lequel il laissa 60 sols assignés sur la cinquième partie de sa succession, que le prieur de Favières qui en jouissoit, devoit payer, suivant les lettres de l'abbé et couvent d'Hermières.

Les seigneurs de Garlande sont encore mentionnés à l'an 1238, dans un acte important qui regardoit Favières. La dixme de cette paroisse avoit été engagée aux églises de S.t-Nicolas-du-Chardonnet et de St.-Paul de Paris ; Anselme de Garlande, seigneur de Tournan, paya à ces églises la somme pour laquelle étoit fait l'engagement, et devint propriétaire de cette dixme, dont on ne trouve plus rien ensuite.

Ce ne fut qu'en 1293, au mois de mai, que les Garlande cessèrent d'être seigneurs de Favières par la vente que Jean et Agnès sa femme, en firent à Pierre de Chambly, chevalier, en même-temps qu'ils lui rendirent Tournan, Marles, Fontenay, etc. Mais nonobstant tous les changemens arrivés par le laps de temps, il y avoit encore en 1278, un fief dit de Favières possédé par l'abbaye d'Hermières, que l'abbé Milon reconnut être mouvant du monastère de St.-Maur. En 1257, Anselme de Garlande

et G.... sa femme tenoient des bois de l'abbaye de St.-Maur près Favières. Jean de Geresines étoit seigneur de ce lieu en 1483.

L'ancien chapitre du Vivier en Brie, depuis réuni à la Ste-Chapelle de Vincennes, avoit pris, dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580, la qualité de seigneur en partie de Favières.

Hermières, aujourd'hui ferme et maison, étoit, avant l'année 1789, une abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré. Les auteurs du *Gallia Christiana* assurent que Maurice de Sully, évêque de Paris, en a été seulement l'un des bienfaiteurs, parce que c'est de son temps que cette abbaye a été établie dans son diocèse; mais que le vrai fondateur est un nommé Regnaud *Reginaldus*, auquel on peut associer un des Thibault, comte de Champagne, et Adele, fille de l'un de ces comtes, épouse du roi Louis VII, laquelle lui donna en 1202, du terrain jusqu'au bois de Bucy, sans exclure les seigneurs du nom de Garlande, Guy, Ansel, et Robert. On ne peut guères placer cette fondation avant l'année 1160, qui est celle dans laquelle Maurice de Sully entra sur le siége épiscopal, d'autant plus que Robert qui en fut le premier abbé, vivoit encore en 1183, et que Garnier, son successeur, ne paroît qu'en 1192. Les premiers religieux de cette maison qui étoit de l'ordre des prémontrez, furent tirés de l'abbaye de Val-Secret, proche Château-Thierry.

Hermières étoit une vraie solitude enfoncée alors dans la forêt de Crécy, au nord de Tournan, à 7 lieues de Paris vers l'orient d'hiver, et à deux de Lagny. Quoique sa situation ne soit point dans un vallon, les bois qui l'environnent de tous côtés sont tellement remplis de mouillères faute d'écoulemens, que les abords en sont assez difficiles même durant l'été.

L'église de cette abbaye étoit consacrée sous le titre de la S.te-Vierge et de Saint-Nicolas: l'édifice petit et bas, dans le goût du XIIIe siècle et en forme de croix, étoit orné de galeries vitrées, et les voûtes supportées par des petites colonades réunies. La nef avoit été raccourcie.

On ne fera point mention ici des épitaphes des abbés, parce qu'elles sont conservées dans le *Gallia Christiana* où l'on peut les voir.

Voici d'abord celles qui concernoient la famille des Garlande:

Dans la chapelle de la croisée du côté septentrional, étoit représentée sur une tombe, une femme, joignant les mains et son habit retroussé, sur laquelle on lisoit en gothiques capitales:

TUMULATA QUIESCIT HAOISIS
NOBILIS ET CLARI GENERIS MERUIT SOCIARI
NOBILILATE PARI COELO QVEAT ILLA BEARI

Quae obiit anno Domini M. CC. octogesimo
Sexto, die Festo S. Martini Yemalis.
Orate pro ea.

C'est Havoise de Montmorency, femme d'Ansel de Garlande IV du nom, et qui n'eut point d'enfans.

Dans la nef étoit la tombe d'un chevalier armé, dont l'écusson étoit effacé de vétusté; mais on y voyoit ce reste d'inscription en gothique :

Nobilis Anselmus quem continet iste locellus
Terram Possesse possedit Turnomiique,
Jusius utrobique.....
Qui obiit anno Domini M. CC. octogesimo septimo die Jovis post Pasqua.
Orate pro eo.

C'est sans doute Ansel de Garlande III du nom.

On voyoit aussi, dans cette nef, la figure de deux Garlande, vêtus d'habits longs, et dont l'écusson étoit vide. Leur épée pendoit à leur côté gauche : le premier avoit un lion sous ses pieds; le second, une couronne de roses.

On croit que l'un des deux est un Ansel de Garlande. Vraisemblablement ce sont les deux fils d'Ansel de Garlande, seigneur de Possesse et de Tournan, dont on vient de lire l'épitaphe. Celui qui avoit une couronne étoit Ansel son aîné, qui épousa Havoise marquée ci-dessus, dont il n'eut point d'enfans, et l'autre étoit Jean, son fils puîné, qui mourut avant son aîné, mais en laissant postérité.

Jean Gaucher du Châtel, écuyer, sire d'Armainvilliers, avoit choisi, par son testament du 15 octobre 1380, sa sépulture dans cette église. Sa tombe est disparue.

A un pilier de la nef vers le septentrion, étoit attaché un marbre noir gravé en mémoire d'un homme de lettres, qui a été assez célèbre de son temps, et qui avoit été inhumé en ce lieu. On y lisoit :

Jacobus Gutherius in Senatu Parisiensi Advocatus, Patricius Romanus, hic beatam spem et adventum magni Dei salvatoris nostri Jesu Christi expectat in misericordia.

Et sur sa tombe il étoit spécifié qu'il mourut en 1638, âgé de 77 ans. Son épouse, qui lui survécut de dix ans, étoit inhumée près de lui. Selon cette épitaphe, elle s'appeloit *Catharina Argentaria;* avoit eu cinq enfans qui se firent religieux; et étoit morte âgée de 80 ans. L'auteur de cette inscription avoit ajouté ces mots : *Vicinum Brittachium Societati Jesu legavit;* puis il disoit qu'il y eut un échange de ce bien, et finissoit ainsi :

Hanc vicissim funebrem ei domum pro domo reposuere Patres Societatis Jesu anno XLIX, Obiit anno XLVIII, Septembris XVII.

Jacques Gouthier, inhumé dans cette église, étoit natif de Chaumont en Bassigny. L'ouvrage qu'il publia en 1612, intitulé : *De veteri jure Pontifico urbis Romæ*, fut si bien reçu à Rome, que le sénat accorda à l'auteur le titre de citoyen romain pour lui et pour sa postérité; ce qui fut confirmé par Louis XIII. Il y a encore plusieurs ouvrages de lui; celui *de Jure Manium* étoit un des plus estimés. Il fut aussi assez bon poëte latin, ainsi qu'il paroît par son *Rupella capta*, imprimé en 1628. Gouthier, après avoir passé quarante ans dans le barreau avec honneur, se retira à la campagne, pour y vivre en repos et s'adonner uniquement à l'étude. Il faut croire que sa maison étoit dans le voisinage d'Hermières sur le territoire de Favières, ou de Neufmoutier, ou de Pontcarré, et qu'il avoit demandé à être inhumé dans l'église de l'abbaye.

On ne sait ce qu'il faut entendre par le *Brittachium* dont il étoit fait mention sur la tombe de Catherine l'Argentier sa femme : on croit que c'étoit une maison appelée *La Bretèche* (aujourd'hui ferme) qui étoit dite voisine de l'abbaye d'Hermières, dans la légende de Jean Poisle, imprimée en 1576, et lui avoir appartenu en conséquence d'un procès fait à une pauvre demoiselle.

Enfin, on voyoit dans la même église, un mémorial au sujet de Claude Regnaud, abbé, qui en avoit fait refaire la voûte. Il reposoit et y étoit dit avoir décédé le 19 octobre 1641. Les bulles de cet abbé commendataire étoient de l'an 1597.

Le cloître de cette maison avoit été rebâti en briques; les jardins spacieux existent encore.

Cette abbaye eut, au commencement du XIIIe siècle, consécutivement deux abbés du nom de Thomas. Du temps du premier, vers l'an 1210, étant bien fourni de religieux, on confia à quelques-uns d'entre eux le gouvernement de l'hôpital de la Trinité situé dans la rue Saint-Denis à Paris.

Cet hôpital resta sous la direction durant 3 siècles et demi, pendant lesquels, quoiqu'ils exerçassent l'hospitalité envers les pauvres pelerins, ils se rendirent utiles aux maisons de l'ordre, voisines de Paris, donnant asile à ceux des abbés qui craignoient les effets des guerres des Anglais au XVe siècle. Mais la ville de Paris, ayant eu besoin de cet hôpital pour une destination plus étendue, les Prémontrés en sortirent l'an 1562,

et se retirèrent à Hermières. Jusques-là cet hôpital avoit passé pour un membre de cette abbaye.

Sous Thomas II, qui étoit de la maison de Montmorency, s'il étoit vrai, comme le disoit le nécrologe d'Hermières, qu'il fut frère d'Haoise, femme d'Ansel de Garlande, de laquelle on a vu ci-dessus l'épitaphe, un autre Ansel, seigneur de Tournan, donna à l'abbaye d'Hermières, une déclaration comme la terre de cette abbaye n'étoit point dans l'étendue de son fief de Tournan, et reconnut que l'abbaye avoit tout droit de justice. Il avoit amorti de plus ce qu'elle avoit dans son fief. Cependant, ce qui fait douter que Thomas II ait été frère d'Haoise, c'est qu'il étoit abbé dès l'an 1223, et qu'il mourut en 1247 : Haoise au contraire ne mourut que trente-neuf ans après, c'est-à-dire, en 1286, suivant l'inscription de sa tombe. Il est fait mention, dans les anciens registres du parlement, d'un bien de cette maison mouvant en arrière-fief de l'évêque de Paris.

Le catalogue des abbés jusqu'à M. Fresson, qui l'étoit en 1750, ne va que jusqu'au nombre de trente-sept : mais outre ceux-là il y en a qui sont tombés dans l'oubli. Le dernier régulier élu fut un nommé Jean du Saussay, qui fut béni le dimanche 22 décembre 1521, par François Poncher, évêque de Paris, assisté de Guy, abbé de Montebourg, et de Charles Boucher, abbé de Saint-Magloire, dans l'église du couvent de la Trinité à Paris, laquelle étoit encore alors occupée par l'ancienne colonie venue de l'abbaye.

Le premier abbé commendataire fut Bernard de Ruthies, qui avoit été nommé et jouissoit dès l'an 1555. En 1572, le parlement rendit un arrêt qui ordonnoit que cette abbaye seroit réformée, et il y eut un conseiller député à ce sujet le 9 août. Primitivement elle avoit été du nombre de celles dont l'abbé étoit tenu de comparoitre aux synodes diocésains. On conserve l'excuse par écrit, que l'abbé Jean envoya, au sujet de son manquement au synode d'après Pâques de l'an 1588.

En 1681, Louis XIV donna cette abbaye à Edme Pirot, Auxerrois, docteur de la maison et société de Sorbonne, et professeur royal, depuis chancelier de l'église de Paris, et auteur de quelques ouvrages. Ce fut de son temps que l'abbaye obtint confirmation de l'échange qu'elle avoit fait avec Henri de Berenghen, premier écuyer du roi.

Les ravages des guerres sont cause qu'il n'est rien parvenu jusqu'à nous des ouvrages qui pouvoient avoir été composés dans ce couvent. Il y vivoit, au commencement du XIIIe siècle, un *Johannes de Grevia*, frère

ou neveu du chancelier de Paris Philippe *de Grevia*, duquel on a des ouvrages.

Aujourd'hui, la ferme et la maison d'*Hermières*, ainsi que la ferme de *La Bretêche* appartiennent à M. Derône.

Saint-Ouen, aujourd'hui maison, autrefois prieuré, qui, suivant l'ordre chronologique, auroit dû être placé avant l'abbaye d'Hermières, parce que sa fondation est plus ancienne, appartenoit, quoique l'on n'en connoisse point les fondateurs, à l'abbaye de Tiron au diocèse de Chartres avant l'an 1147, puisqu'il étoit du nombre de ceux que la bulle d'Eugène III de cette même année, confirma à cette abbaye sous le nom de *Ecclesia S. Audoëni de Turnomio*. On ne doit pas être étonné que cette bulle l'appelle Saint-Oüen de Tournan; quoiqu'il ne soit pas de la paroisse de Tournan, il est aussi voisin de Tournan que de Favières, et, à l'égard des pays éloignés, la dénomination se prend ordinairement du lieu considérable le plus proche. Quant au nom de Saint-Oüen donné à ce prieuré, on conjecture que dans les différens transports qui furent faits du corps de Saint-Oüen, évêque de Rouen, à cause des guerres des Normands, tant à Paris qu'aux environs de Soissons, on l'aura réfugié, pendant quelque temps, dans la forêt de Crécy qui couvroit alors tous ces pays-là, en quelque château de sûreté, et que le peu de reliques qu'on y aura laissé, en reconnoissance du droit d'hospitalité, aura été une occasion aux seigneurs d'y bâtir une chapelle du titre de ce saint, au service de laquelle les moines de Tiron qui étoient en grande réputation de sainteté, sous le règne de Louis-le-Gros, auront été appelés.

Le prieur de Saint-Oüen étoit le troisième de ceux du doyenné de Moissy-l'Evêque dans l'addition au pouillé parisien du XIII[e] siècle faite vers l'an 1300. Pendant que tous les autres prieurés du même doyenné payoient, en 1384, pour droit de visite et de procuration à l'évêque de Paris la somme de 10 livres, celui-là n'étoit taxé qu'à trente sols. La même proportion étoit marquée pour le payement dans le pouillé du XV[e] siècle, où on lisoit : *Prior S. Audoëni per compositionem XXV sol. paris.*

Il n'y avoit rien de remarquable dans l'église de ce prieuré qui n'étoit qu'une simple chapelle rebâtie plusieurs fois. On ne sait pas même pour combien de religieux le couvent avoit été fondé. Les vestiges des lieux réguliers sont disparus. Le tableau de la chapelle a été transféré et

existe encore dans l'église de Favières; il a six pieds carrés et paroît être d'une belle facture.

En 1254, ce prieuré payoit 50 sols de procuration à l'évêque de Paris; ce que l'abbé de Tiron reconnoit par un acte daté de cette année.

On en connoît quelques prieurs commendataires depuis trois cents ans.

Pierre Disques l'étoit en 1547, et mourut alors.

Pierre Copin lui succéda et mourut en 1557.

Robert Saussy fut pourvu le 17 mai 1557.

Charles de Buze résigna, en 1570, ce prieuré à Jacques Favier, clerc parisien.

Jean Merle, clerc Périgourdin, l'obtint en cour de Rome, le 12 juin 1571, et dans son visa il est dit situé *intra limites parochiæ de Faveriis.*

François le Roy le posséda sur la fin de ce siècle.

Pierre du Moulin l'eut, par résignation, le 27 décembre 1601.

Il étoit possédé, vers le milieu du siècle précédent, par M... le Gendre, beau-frère de M. Bosc, procureur-général de la cour des aides.

Le prieur curé de Favières y acquittoit une messe par chaque semaine; et le 24 août jour de la fête, la paroisse y alloit en procession, et y chantoit la grande messe.

Cet ancien prieuré, maintenant maison de campagne, ainsi que la ferme de *Villemigeon*, et le moulin *L'Aunaie* appartiennent à M. Seriziat. Le site est très-pittoresque à cause des bois qui l'entourent. Le parc est arrosé par un ruisseau et des sources, dont les eaux, après avoir traversé les dépendances du château de *Combreux*, vont se perdre dans le gouffre de *Villegenart*. Ce ruisseau fait tourner deux moulins.

Mandegris, de nos jours ferme, autrefois château et fief. Ce que l'on sait, c'est qu'en 1278, Milon, abbé d'Hermières, reconnoit que le fief qui avoit été possédé en ce lieu par son monastère, relevoit de Saint-Maur-des-Fossés. Nonobstant quoi, on lit ailleurs que la seigneurie de *Mandegris* étoit mouvante de Tournan au xve siècle, et que Jean de Geresme, écuyer, fit hommage en 1485, à M. le Chancelier, comme à lui échue par la mort de Geresme son père.

En 1494 et 1499, Robert Surreau, écuyer, prévôt de Corbeil, en étoit seigneur. Cette terre et son château appartenoient, en 1698, à M. Sanguin. En 1750, elle étoit à M. de Moras, qui demeuroit à Champrose, paroisse des Chapelles.

Mandegris ferme, maintenant détruite, vient d'être transformée

en plantation de bois, appartenant à Mme Adelaïde princesse d'Orléans.

Puit-carré, *aliàs* Puyquarré, aujourd'hui ferme appartenant à M. Bailliot, étoit mentionné et ainsi écrit dans les registres de l'archevêché, où l'on trouvoit qu'à raison de l'éloignement dont il est de Favières, il fut permis à noble Nicolas le Peultre, officier de la venerie du roi, le 24 mai 1605, de faire célébrer dans la chapelle qu'il venoit de faire construire en sa maison.

M. Rotschild possède les fermes de *La Sablonière* et de *La Hotte*; M. Doucet celle de *La Planchette*; M. Gateau, propriétaire à Paris, celle des *Trente Arpens*; et le moulin *Marchand* appartient à M. Le Harle.

Dans le village deux fermes, la première, dite *la Posterie*, appartient à M. Bernard, notaire à Melun; la deuxième est à M. Coffin.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 168.)

Gretz.

Gretz, *aliàs* Grez, *Gresseium* et *Gressium*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

On ne peut révoquer en doute l'antiquité de Gretz au ci-devant diocèse de Paris, puisqu'on le trouve existant dès le commencement du IXe siècle, auquel temps il appartenoit en tout ou en grande partie à l'abbaye de Saint-Denis en France. Mais l'abbé Hilduin fit un échange de ce bien, contre d'autres biens situés à Maissy (Messy) au diocèse de Meaux, qui lui furent donnés par un nommé Théodoarius; de quoi il y eut une charte expédiée la septième année de Louis-le-Débonnaire. Le nom de Grez n'est pas absolument rare dans le royaume; on en compte trois dans notre département. L'origine de ce nom est assez incertaine, parce qu'on ne voit pas que la pierre de grès ou grai, sur laquelle on pourroit établir l'étymologie, y soit plus commune qu'ailleurs, à moins qu'on ne conjecture qu'il y auroit eu en ces lieux quelque pierre de grès travaillée avec quelque soin, ou même qui auront été une de ces pierres sacrées sur lesquelles ou proche lesquelles les payens faisoient brûler du luminaire, pratiques qui furent défendues aux chrétiens, comme on le voit dans les homélies de Saint-Eloy, par un canon du concile de Leptines, et par les capitulaires de Charlemagne. Nous voyons qu'au XIIIe siècle, un grès se disoit *gressus, gressis*, dans les titres latins; mais quoique le terme de Grez fut assez commun, on ne s'étoit point accoutumé, au même siècle, à le latiniser,

lorsqu'il s'agissoit du village dont nous parlons, car, excepté une épitaphe de 1261, qui porte *de Gressu,* tous les autres titres dressés en latin, sont en français appelés *de Grez,* ce qu'on va voir s'être pratiqué dès le XIIe siècle. On ne connoît que Guillaume de Nangis et l'auteur de la continuation des églises des évêques d'Auxerre, qui aient employé l'expression latine *Gresseium* et *Gressium.*

Ce village se trouve à la sortie du bois qui portoit autrefois son nom, et qui a pris depuis celui d'Armainvilliers. Il est sur une petite pente ou vallée qui regarde l'orient.

Le dénombrement des feux de l'élection de Rozoy, imprimé en 1709, et 1720, y marquoit 71. Le dictionnaire universel de la France, publié en 1726, y a compté 320 habitans ou communians (aujourd'hui 458).

On n'a pas de preuves qu'il y ait eu en ce lieu de paroisse avant le XIIIe siècle; au contraire, le silence du pouillé de ce temps-là désigne qu'elle n'existoit pas. Aussi ne fut-ce qu'en 1239, au mois de janvier, que Guillaume l'érigea; l'acte dit que ce lieu étoit auparavant de la paroisse de Tournan : c'est pourquoi il fut besoin du consentement des prêtres de Tournan et du couvent de Saint-Maur. On lui attribua le territoire de Vignoles, de Champberchier, de Villegez. Henri, archidiacre de Blois, assigna au curé deux muids d'hivernage à prendre dans ses terres proche Vilers. Le même donna au prieuré et au prêtre de Tournan pour les dédommager, un terrain qu'il avoit à Tournan proche le clos du prieuré, et deux parts de sa dixme en ses terres près Vilers, leur faisant à chacun leur portion. On assigna aussi au nouveau curé de Gretz quinze arpens de labourage, un arpent propre à la vigne, et une maison proche l'église. Le droit de présentation fut attribué à l'abbé de Saint-Maur et au prieuré, le tout du consentement du même Henri, de Hugues, Adam et Henri de Gretz, chevaliers, et de leurs femmes, d'Etienne, archidiacre de Chartres, de Radulf de Verneuil, chevalier, de Renaud, clerc, et d'Ansel de Garlande, seigneur de Tournan, qui avoit permis à ses vassaux de faire ces concessions; et enfin du consentement de l'évêque de Paris, de qui Ansel étoit dit tenir le fief de Tournan où étoient situés tous ces biens.

Quoique l'édifice de l'église, tel qu'on le peut voir aujourd'hui, ne soit point absolument de ce temps-là, et qu'il ait pu être réparé, on y voit dans le chœur une tombe qui est au plus tard de la fin du règne de Philippe-le-Bel, sur laquelle est représenté un chevalier, ayant son

bouclier traversant où est figuré un lion grimpant et couronné. Il ne reste de lisible, de l'inscription qui étoit en lettres gothiques capitales, que ces mots : *proles junior annis.... Req. in Pace.*

Cette église est oblongue, sans ailes et sans voûtes de pierre, et n'a point de dédicace connue. L'archevêque de Paris nommoit à la cure de plein droit, suivant les pouillés du xvie siècle, des années 1626 et 1648, comme prieur de Tournan, et il faut croire qu'il se sera fait, depuis le règne de Saint-Louis, quelqu'échange de dixmes que le prieuré de Saint-Martin-des-Champs et l'abbaye de Livry y avoient.

Ce fut entre les années 1142 et 1147, que le prieuré de St.-Martin commença à posséder une dixme en ce lieu. La bulle d'Eugène III de cette dernière année la lui confirme par ces mots *Decimam de Grez.* Thibault, évêque de Paris, qui donna aussi ses lettres de confirmation environ le même temps, met *Decimam de Grez et de Castris.* Il y a grande apparence que c'étoient les seigneurs du lieu qui jouissoient de ces dixmes auparavant ; au moins les voit-on en faire des engagemens aux chanoines de Saint-Thomas-du-Louvre avant 1218 ; ensuite, en 1219, on l'avoit passée partie par engagement, partie par donation de Barthélemy de Grez, entre les mains des chanoines réguliers de l'abbaye de Livry, de telle manière que le pape Honorius III, leur confirmant les biens qu'ils possédoient en 1221, marque dans ce nombre *Decimam de Grez;* mais le don qui en fut fait à cette abbaye n'étoit pas sans réserves ; car les bienfaiteurs déclarèrent qu'ils avoient donné en aumône sur ces dixmes quatre septiers tant en bled qu'avoine à l'abbaye d'Hermières, deux septiers et une mine à la léproserie de Tournan, et un septier à l'église des Hermites du Cormier. En même temps en 1223, l'abbaye de Livry convint encore, par un traité fait avec Radulf, abbé de S. Maur, qu'elle payeroit aussi quelque chose sur ces dixmes au prieur de Tournan. Tous faits attestés par chartes de l'évêque de Paris, ou de l'archidiacre, ou du doyen rural.

L'abbaye de Saint-Maur eut, dès le xiie siècle, un autre droit en ce lieu : ce fut d'usage *de nemore de Grez,* lequel lui fut confirmé, en 1182, par Guy de Garlande.

On ne peut faire remonter la liste des seigneurs de Gretz plus haut qu'environ l'an 1210, auquel vivoit Beatrix de Gretz, mère du suivant.

Barthelemy de Gretz, chevalier, qui épousa une dame Havis ou Hawide, de laquelle il étoit dix enfans représentés avec elle sur une

tombe dans le chœur de l'église du prieuré de Tournan. Il fut aussi seigneur de Nesle-en-Brie, dite aujourd'hui Nesles-la-Gilberde proche Rozoy, où il reste encore une ferme ancien fief, du nom de Grès au hameau des *Grès*.

Hugues de Gretz, Adam et Henri, chevaliers, et Guillaume, tous fils de Barthelemy et d'Havise, lui succédèrent. Il eut un frère simplement dit écuyer, suivant le témoignage de la tombe ci-dessus. Guillaume paroît être celui dont l'anniversaire et celui de sa femme étoit marqué au XIII des calendes d'août dans l'ancien nécrologe de Sainte-Geneviève de Paris en ces termes : *Anniversarium Guillemi de Gressibus Militis et Genovefæ uxoris*. Il y a même quelque fondement de croire qu'ils avoient un terrain considérable dans la rue voisine de Sainte-Geneviève qui a pris leur nom.

Jean de Grez, chevalier, est mentionné avec Guillemin de Grez son frère, en 1299, dans la vente que fit un des Barres à Charles de Valois de son hôtel de Villegenart situé dans Tournan. Il est aussi appelé Jean de Corbeil. Il fut maréchal de France.

Pierre de Grez, évêque d'Auxerre, jouit, sur la fin de ses jours, de la seigneurie de Grez ; mais comme il étoit redevable au roi Charles-le-Bel d'une somme considérable, après sa mort arrivée en 1325, ce prince s'empara de la maison et hébergement de Grez avec ses dépendances, et les vendit moyennant le prix de mille livres à son cousin Philippe, comte de Valois, lequel à son tour en fit présent l'an 1327, à Jean d'Andrezel, son chambellan, pour le récompenser de ses services.

Jean d'Andrezel, seigneur de Grez, devint depuis capitaine de Brie, et tomba dans la disgrâce du roi, dont cependant il obtint pardon en 1399, mais on ne sait si sa terre lui fut rendue.

Michel du Chastenez, écuyer, sieur du Feuillet, maître d'hôtel du roi, en jouissoit sous Charles VIII. Il vendit, vers l'an 1496, le fief de Grez, avec Marois, Combreux, Armainvilliers et Petit-Musse, à Jacques de Mineray, aussi maître d'hôtel du roi et vicomte de Rouen.

François de Mineray, chevalier, étoit seigneur de Grez en 1526, suivant un acte d'arbitrage de cette année, au sujet du procès qu'il avoit contre l'abbaye de Saint-Maur.

La maison de Gretz a fourni plusieurs illustres personnes à l'église et à l'état, et c'est ce qui seul rend ce village recommandable.

Dans l'église, il y a eu au moins quatre évêques de ce nom, dont

quelques-uns étoient nés à Gretz : Guillaume, évêque de Beauvais, et Henri, évêque de Chartres ; tous deux prélats de sainte vie, contemporains de Saint-Louis : Le premier, mort en 1262 ou 1266, est dit dans son épithaphe, *patria Briensis*, et représenté comme un modèle des évêques ; il en est de même de l'autre décédé en 1246.

Si Pierre de Gretz, évêque d'Auxerre, qu'on croit avoir été chancelier de France, ne mérita pas de si pompeux éloges, l'auteur qui donna l'abrégé de sa vie soixante ans après sa mort, ne laissa pas de dire de lui : *Rexit sedem suam strenuè ac laudabiliter ab omnibus dilectus.* Il étoit neveu de Guillaume de Grez, aussi évêque d'Auxerre décédé en 1293.

Il faut ajouter Jean de Grez, maréchal de France dont il a été parlé ci-dessus.

Vignolles, aujourd'hui maison de campagne, dont M. Lecluse est propriétaire ainsi que du parc, étoit une petite terre dont se disoit seigneur en 1510, un nommé Jean Blart, suivant le procès-verbal de la coutume.

En 1614, le seigneur de Vignolles étoit .... Bardeau, secrétaire du roi, trésorier général des finances. Sur la fin du même siècle, ce lieu appartenoit à M. de la Forest, seigneur de Cossigny. Au siècle dernier, les hautes et basses Vignolles étoient de la baronie dont M. Hoggue étoit seigneur.

La ferme de *Vignolles* ainsi que *La Thuillerie*, fabrique de tuiles, appartiennent à M. Sauvage de la Martinière.

Maison-Rouge, aujourd'hui ferme dont M[lle] de Charenton et M. de Laurière sont propriétaires, étoit en 1622 un château ayant appartenu à Jacques Favier, maître des requêtes.

La Souche, maison de garde, ainsi que la ferme de *La Grange-l'Évêque* hors le village, appartiennent à M. Bailliot.

La Barrière-Noire, maison de garde appartient à Madame Adelaïde, princesse d'Orléans.

Il s'y trouve un moulin à vent appartenant à M. Lefèvre.

Enfin, un ruisseau fait tourner un moulin qui appartient à M. Quettier.

(*Voyez le* Tabl. scénograph. n° 205.)

Liverdy.

Liverdy, *aliàs* Liverdis ou Liverdies, *de Liverdiis*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Le plus ancien titre qui fasse mention de cette paroisse est le pouillé parisien du XIII[e] siècle.

Sa situation est dans une plaine de terres labourables avec quelques bois et des prairies. On y comptoit tant en 1709 qu'en 1720 et 1745, 72 feux. Depuis, il s'en est trouvé 80. Le dictionnaire universel de la France y comptoit en 1746, 328 habitans ou communians (aujourd'hui 489 habitans).

Le bâtiment de l'église de ce lieu ne paroît avoir guères que 500 ans. Il est sous l'invocation de Saint-Etienne, premier martyr. C'est un édifice oblong, accompagné d'ailes de chaque côté, mais d'une architecture qui n'a point d'ornement dans le corps du milieu, c'est-à-dire, sans galeries et sans ouverture pour les fenêtres, et même la voûte n'est que de plâtre. Une tour carrée de grès le soutient du côté du midi. On n'y voit aucune épitaphe ni tombe qui provienne de l'église précédente; mais il y a plusieurs épitaphes nouvelles dans la ci-devant chapelle seigneuriale, au fond du collatéral méridional, entre autres celle de Jean-Baptiste de Ribodon, seigneur en partie de Liverdy, décédé en 1717.

Dans le chœur, à main droite, est celle de Damien de Colandiers, où il est marqué qu'il avoit été nommé à la cure de ce lieu par M. de Harlay, archevêque de Paris, et qu'il est mort le 23 août 1735, âgé de 81 ans. On y lit encore qu'il a laissé beaucoup de manuscrits sur les usages et cérémonies ecclésiastiques, et sur les antiquités de Tournan dont il étoit natif, et lieux circonvoisins de la seigneurie. (Voyez Tournan, page 326).

En entrant dans l'église, à main-droite sont les fonts baptismaux, composés d'un bloc de grès imitant le granit. A l'un des côtés du pied de cette urne on lit en grosses capitales.

ANNO
M. D. CC. III.

Et à l'autre côté, on lit aussi en petites capitales:

D. C. P. C. A. E. D. F.
F. G.

Au fond du cimetière, vis-à-vis la porte, on voit un monument funèbre à la mémoire de M. Godet de Marson, et sur lequel on lit les trois inscriptions suivantes: Sur celle qui fait face, est écrit:

Ici repose avec l'espoir d'une autre vie, Joseph-Pierre Godet de Marson, propriétaire et maire de la commune de Liverdy; décédé dans

son domaine le 22 juillet 1828. Sa veuve a élevé ce monument à ses regrets.

Au côté gauche on y lit celle-ci :

Il eut les vertus de l'homme de bien, fut l'appui des malheureux; Le bienfaiteur des pauvres; Que la terre lui soit légère; passant, priez pour son bonheur éternel.

Et au côté droit celle-ci :

Ombre chérie que je joindrai un jour, toi qui me retiens en ces lieux, loin du pays qui m'a vu naître. Reçois les larmes d'une épouse; elles ne tariront qu'avec sa vie.

On remarque dans le caveau une porte adhérente au château même, et sur la tombe, quelques couronnes d'immortelles. Ce monument est en pierre de taille, et a trois mètres de large sur quatre de long; il est construit avec solidité, et est absolument conforme à ceux que l'on voit dans le cimetière du *Père-la-Chaise* à Paris.

La nomination à la cure avoit toujours appartenu, de plein droit, à l'évêque de Paris, ainsi qu'il paroît par le pouillé du XIIIe siècle et par tous les suivans. On verra ci-après qu'en 1391, le curé de Liverdy avoit des terres dépendantes de son bénéfice. Il n'étoit gros décimateur sur la paroisse que pour un tiers; le seigneur l'étoit pour le reste. Guillaume Chartier, évêque de Paris, voulant, vers l'an 1450 ou 1460, favoriser le curé de Liverdy, unit à sa cure, pour sa vie durant, celle de Châtres; ce qui fut confirmé en 1475, par l'évêque Louis de Beaumont.

Ce que l'on trouve sur le temporel de ce lieu ne remonte que jusqu'au XIVe siècle. Le premier titre est de l'an 1329, auquel un nommé Billouart fit l'acquisition de cent dix arpens de bois sur la paroisse de Liverdy, relevant en fief sous le nom de Potineau ou Potinel de la terre de Soulerre (Solers); son fils Jean Billouart, chevalier, et Jeanne sa femme, les donnèrent depuis aux chartreux de Paris, qui en appliquèrent le revenu pour la dot de la chapelle du titre de Saint-Michel, appelée la chapelle de l'abbé d'Anschin. Cet abbé, nommé Robert de Pacy, venoit de se rendre chartreux. Le don est de l'an 1354. On fait observer que le prix de l'achat en 1329 avoit été de 220 livres parisis, qui équivaloient à 255 livres tournois.

Il paroît que l'abbaye d'Yerres avoit eu, durant le XIVe siècle, des droits seigneuriaux à Liverdy. Ils pouvoient lui avoir été donnés par quelque chevalier de ce lieu, et cela depuis la réduction faite au XIIIe siècle du

cartulaire de cette maison, où il n'en est fait aucune mention. Au moins il est sûr que ce monastère avoit été seigneur suzerain de Liverdy, puisque ce fut à Bureau de la Riviere, chambellan du roi, comme étant aux droits de l'abbesse d'Yerres, que Jeanne de l'Hospital, v[e] de Jean de Mardilly, écuyer, fit hommage en 1391, de plusieurs biens situés en ce lieu de Liverdy. Il y énonça des terres situées au lieu dit le Mosnier, à Norote au Fevre, à la Haie-Viseau, tenantes au chemin du Moncel et au curé de Liverdy, d'autres terres situées au Foucheron et à la Pierre percée.

La terre de Liverdy continua d'être dans la famille de l'Hospital pendant le siècle suivant. Marie de l'Hospital, fille de Jean, la porta en 1446, à Hutin Lestendart, seigneur de Coubert : il est qualifié maître d'hôtel du roi dans l'hommage que sa veuve fit le 26 juin 1487 à la chambre des comptes pour le fief de la moitié de la grande dixme de Liverdy, mouvante de Tournan, qui lui étoit échue par le partage fait avec ses cohéritiers.

Environ treize ans après, on trouve Nicaise Sanguin, qualifié seigneur de Liverdy, c'est-à-dire, vers l'an 1490. Denis, son fils, lui succéda. Cependant, quelques autres mémoires assurent que Denis étoit fils de Claude Sanguin, et qu'il étoit seigneur de Liverdy en 1542. Mais ces Sanguin n'étoient seigneurs qu'en partie, dès-là, qu'il est constant qu'une Marie de l'Hospital fut dame de Liverdy et de Coubart (Coubert) jusqu'en 1524, année de son décès.

Dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580, c'est Jean Granger, écuyer, qui comparut comme seigneur de Liverdy et du Relly. Après lui elle appartint à Timoléon Granger, président en la troisième des enquêtes, décédé en 1625. La même famille jouissoit encore de cette terre vers l'an 1680.

Il y eut un Granger de Liverdy, ambassadeur vers 1650. Balthazar Granger, abbé de Saint-Bathélemy de Noyon et évêque de Treguier, mort en 1699, étoit fils de Timoléon, seigneur de Liverdy, président aux enquêtes. Il avoit éte sacré à S.-Victor de Paris, le 18 novembre 1645.

En 1700, Jean-Baptiste de Ribodon, conseiller au parlement, etoit seigneur de Liverdy. Enfin, vers 1750, cette terre appartenoit à M. de Beaurepaire.

Le château de Liverdy, qui a appartenu ensuite à M. le comte de Saint-Denis, puis à madame la princesse Rohan-Rochefort, et qui est possédé aujourd'hui par madame veuve Godet de Marson, a un parc borné par

un grand étang, terrain planté aujourd'hui en oseraies et prairies, et est très-abondant en gibier de toute espèce. On voit sur les bords de cette rivière et dans les petites îles que renfermoit l'étang, de belles plantations à l'anglaise, qui forment un ensemble très-pittoresque.

Le Monceau, *aliàs* Moncel. Cette seigneurie appartenoit en 1467, à Pierre de la Grigne, écuyer, et Denise de Montenglaut, sa femme; ils la vendirent alors à M. Macé Desprès, écuyer : elle étoit mouvante de Tournan. Il est fait mention du Moncel ci-dessus à l'an 1391.

Le château du *Monceau* appartient aujourd'hui à M. Gavet du Monceau. Le parc planté partie en bois, enveloppe une vallée pittoresque, au centre de laquelle est une pièce d'eau convertie en rivière avec prairie. Les bois de cette terre, auxquels a été réunie la forêt de *Villegenart*, ajoutent beaucoup à l'agrément de cette habitation, par la proximité du parc, leur étendue et leur belle distribution.

Retal étoit assis en la châtellenie de Tournan, et appartenoit aux célestins de Marcoussies avec Bois-de-Lisle, ainsi que témoigne le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1510.

Le pouillé parisien, rédigé ou écrit au XV[e] siècle, met parmi les chapelains du doyenné du Vieux-Corbeil *Capellanus de la Retelle*. Comme on ne trouve aucun lieu dont le nom approche plus de celui-là que le hameau appelé *Retal*, dans les anciennes cartes du diocèse de Paris, et qu'il étoit situé dans ce doyenné, aussi bien que toute la paroisse, il y a apparence que c'étoit-là que subsistoit cette chapelle, qui étoit à la nomination de l'évêque de Paris, et dont on a vu des provisions du 12 juin 1501. Dans d'autres provisions du 22 février 1520, elle est appelée *S. Maturini de Artaliis infra limites Eccl. Par. de Liverdiis*. Il y en a eu aussi d'expédiées le premier février 1689, sous le même titre de S.-Maturin de Retal.

M. Peaucelier est aujourd'hui propriétaire de la ferme et du château de Retal.

Pontignot, Pontigneau, étoit non-seulement l'ancien nom d'un bois possédé autrefois par les chartreux de Paris, c'est encore celui d'un moulin au-dessous de la roue duquel il y a un gouffre où se perdent sous terre les eaux des petits étangs et celles du ruisseau dont la source n'est éloignée que d'un quart de lieue. Ce moulin appartient à M. Girault.

On remarque comme un fait curieux, plusieurs gouffres qui absorbent,

sans qu'on connoisse leur issue ni leur direction, les eaux qui descendent des fontaines voisines, et qui se perdent sans retour sous les roues des moulins établis sous leur passage.

Dans le village sont deux fermes, appartenant, ainsi que celle de *Cor-trouvé* qui est dans le hameau du même nom, à madame Godet de Marson.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 283.)

Ozoir-la-Ferrière.

Ozoir-la-Ferrière ou les Ferrières, *aliàs* Ouzoir, Ozouer et Auzoir, *Oratorium Ferrariarum*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Les différens lieux de France qui portent le nom d'Ozoir ou Ouzoir, et qu'on a écrit quelquefois Ozouer et Ouzouer (et même aussi d'autres fois Auzoir, mais très-mal) tirent tous incontestablement leur étymologie du mot latin *Oratorium :* Ces lieux ont commencé par une chapelle qu'on y a bâtie, auprès de laquelle, par la suite, on est venu habiter. Ce qui empêche de douter de l'origine que nous donnons d'Ozoir, est que l'on a primitivement écrit *Oroir* en langue vulgaire : d'ailleurs les titres latins qui sont d'un temps antérieur et les pouillés appellent ces lieux du nom d'*Oratorium*, qui naturellement a du former Oroir, de même que le mot *Dormitorium* a fait dortoir. Puis en adoucissant, on a changé la lettre *r* en *z*, ce qui est arrivé quelquefois en notre langue à d'autres mots; mais comme il y a même, dans ce département, deux autres lieux qui portent le même nom, il a été besoin d'employer un terme distinctif pour celui-ci; et l'usage l'a fait tirer de la forêt dans laquelle il se trouvoit : or, cette forêt s'appeloit anciennement la forêt de Ferrières. Imbert, évêque de Paris, parlant dans une charte de l'an 1050, d'une église de ces quartiers-là qui est aujourd'hui en pleine campagne, dit qu'elle étoit située *in silva Ferrariensi.* Cette forêt dont l'une des extrémités est vers La Grange-le-Roi, après avoir fait un circuit en forme de fer à cheval, se termine au village de Hautefeuille. Le nom de forêt de Ferrières qu'elle avoit dans toute la partie des bois qu'on appelle maintenant les forêts d'Armainvilliers et de Crécy, lui venoit de ce qu'elle abondoit en forges de fer, qui étoient des forges à bras. Ce qui est si vrai, que lorsque l'on creuse à Ozoir, on y trouve encore beaucoup de machefer. Ce village qui en a tiré son nom avec celui qu'on nomme Ferrières, à la distance d'une lieue et demie de là, étoient les deux endroits où la fabrique de cette matière étoit

plus abondante. Car il faut toujours présupposer une chose certaine, qui est que ces deux lieux qui se trouvent maintenant au dehors de la forêt, étoient alors entièrement dedans. Les fabriques ou forges de fer de l'ancien diocèse de Paris avoient fait connoître ce canton au XIIe siècle. Au reste, ce que nous en avons de plus ancien ne passe point le IXe siècle. Le premier acte nous apprend que c'étoit l'abbaye de S.-Germain-des-Prés qui avoit des biens en ce lieu, et que son abbé Hilduin en fit l'échange en l'an 856, pour d'autres biens que Rainard, abbé de S.-Pierre-des-Fossés, lui donna, et qui étoient situés à Villepreux.

Il est constant qu'on ne disoit point alors Ozoir-la-Ferrière, mais l'Ozoir des Ferrières. Guillaume, évêque de Paris, met dans sa lettre de l'an 1237, *Oratorium Ferrariarum*. Et dans une pièce du cartulaire de St.-Maur, il est parlé d'une maison contigue au ruisseau du lieu.

Ce village est au bout d'une plaine à l'entrée d'une autre qui commence après un petit ruisseau. Sa situation est sur un des grands chemins qui conduit de Paris à Tournan, Rozoy, etc. On n'y voit que des terres labourables avec quelques bocages et prairies. Lorsqu'on est passé le village, bâti sur un coteau qui regarde le nord ou est immédiatement après, on entre dans la forêt qui est tout pays plat sans montagnes. Le dénombrement de 1709 marquoit alors 75 feux en toute la paroisse. L'évaluation par habitant ou communiant, étoit en 1726, proportionnée à ce dénombrement, et y marquoit 222. Mais le sieur Doisy, qui avoit fait imprimer, en 1745, un nouveau dénombrement de feux de tout le royaume, n'y en comptoit que 49 (aujourd'hui 693 habitans).

Il falloit qu'il y eut une chapelle dans ce lieu, long-temps avant le règne de Charles-le-Chauve, puisque dans l'acte d'échange de l'an 856, ci-dessus indiqué, il est appelé simplement du nom d'Oratoire, *ad villam quæ vocatur Oratorium*. Cette chapelle érigée depuis plusieurs siècles en paroisse, est sous le titre de S.-Pierre : l'édifice n'a rien de remarquable. Il ne se voyoit de l'ancien du XIIIe siècle, que quelques restes de colonnes ou piliers du chœur tant d'un côté que d'un autre. Le grand autel fut porté au fond l'an 1724, à l'occasion d'une sacristie que l'on projetta. Dans l'aile du côté du midi, qui est unique, se voyoient des épitaphes de MM. Parfait et Amyot, dans lesquelles ce lieu étoit ainsi orthographié : *Ausoy la Ferrière;* ce qui étoit contre l'étymologie dont on est assuré. Il y avoit dans la nef du côté septentrional, proche la chaire à prêcher, l'épitaphe d'un curé en vers français, gravée en petites lettres gothiques,

et qui pouvoit être curieuse; mais l'humidité qui règnoit de ce côté-là, l'avoit tellement couverte de mousse, qu'on ne pouvoit presque plus la lire.

On ignore quel fut l'évêque de Paris qui donna cette église à l'abbaye de St.-Maur, mais on croit que c'en fut un du XIe siècle.

Innocent II confirma à l'abbé la nomination à cette cure par sa bulle de l'an 1136. On y lit : *Ecclesiam de Oratorio*. Maurice de Sully dit bien plus dans ses lettres de l'an 1191, car il y joint l'aitre, la grosse dixme et deux parts dans la menue : *Ecclesiam de Oratorio cum atrio, etc*. Guillaume d'Auvergne qui entra sur le siége de Paris en 1228, ayant pourvu une fois de lui-même à cette cure, au bout de six mois qu'elle étoit vacante, donna acte à l'abbaye de Saint-Maur, comme il n'entendoit point préjudicier aux droits de ce monastère. Il est de l'an 1237. Aussi le pouillé de Paris qui fut rédigé au même siècle, marque-t-il *de donatione Abbatis Fossatensis Ecclesia de Oratorio*. Les pouillés imprimés dans l'avant dernier siècle y sont conformes et marquent la dévolution du droit à l'archevêque, à cause de l'union de l'abbaye de Saint-Maur; ce qui montre cependant l'inhabileté de celui qui a publié le pouillé en 1626, est qu'il a traduit *Oratorium Ferrariæ* par ces mots *l'Oratoire de Ferrare*.

Outre l'église paroissiale, vrai ancien oratoire, l'abbé de St.-Maur y en avoit un dans son manoir seigneurial. Le pape Martin V permit, vers l'an 1430, que l'on y célébrât la messe.

La seigneurie d'Ozoir ayant appartenu, de temps immémorial, à l'abbé de Saint-Maur, on ne peut faire ici mention que des circonstances où cette abbaye s'est trouvée par rapport à quelques militaires qui y avoient du bien, ou par rapport aux habitans. Le monastère obtint en 1208, le gain d'une cause au moyen d'une sentence arbitrale donnée au mois de février, par Guillaume Pastorel, Hugues de Baston et Gile de Versailles, qui lui adjugèrent toute justice à Oroer sur la terre de Guillaume de Glesière et Philippe son frère. Depuis ce temps, le même Guillaume *de Gliseria*, chevalier, voulut que les hôtes qu'il avoit à Ozoir, fussent soumis, en cas de délit, aux usages et coutumes du pays. Son acte est de l'an 1230. Il est parlé, dans d'autres lettres de l'an 1248, données par Odon, archidiacre, d'un lieu d'Ozoir, dit la Fosse-Brunon, et d'une maison que les héritiers de ce chevalier y avoient, et l'on y spécifie une reddition de devoir par ces mots *palmeia præstita*. Ce qui paroît signifier l'hommage lige rendu entre les deux paumes de mains du seigneur. En

1248, Ferric *de villa Paacla* dit Briart, chevalier, reconnut tenir de l'abbaye un fief situé *apud Oratorium*. En 1277, Guillaume de Boneuil, homme d'armes, quitta au même monastère ce qu'il possédoit à Ozoir, moyennant la cession que l'abbaye lui fit de ce qui lui appartenoit dans l'Isle de Barbière, proche le même Boneuil-sur-Marne.

L'ancien territoire de cette paroisse n'est presque connu que par les différens quartiers de forêt qui la composoient. Il en a un entre autres qui porte un nom assez singulier, savoir : *Foresta quinque solidorum*, quoique quelquefois on l'appelle *Foresta sancti Ceoldi*, qui est un nom de saint inconnu.

On trouve que l'abbaye de Saint-Maur en fit l'abandon à ses hôtes d'Ozoir l'an 1238, en même-temps qu'il les quitta des corvées du droit appelé *Vantus succi et Baleri* des trois œufs dûs aux rogations ; mais, cet abandon ne leur fut fait qu'à condition qu'ils défricheroient cette forêt et qu'ils la mettroient en culture. Il y avoit aussi une contestation entre le curé du lieu nommé Jean et l'abbaye, au sujet de la même forêt. Les parties s'en rapportèrent à des arbitres l'an 1241, et l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, ratifia l'accord qui fut fait. Un autre canton de la forêt des Ferrières étoit appelé *Jarriel*. Il est connu par un acte de l'an 1260, dans lequel Guillaume de *Bosco-Herpini* se reconnut détenteur des bois de ce nom situés en la paroisse d'Ozoir. Par un autre acte de 1266, Pierre de Marly-la-Ville, près Louvres, chevalier, et Ade sa femme, reconnoissent qu'ils jouissent avec Simon de Bandeville, chevalier, et Dreux de Morent, aussi chevalier, cent arpens de bois qui leur viennent du côté de leurs femmes, et qu'ils disent situés *apud Oratorium la Ferrière*, lieu dit Jarriel dans la censive de Saint-Maur. Un autre titre de l'an 1272, désigne la situation de ce lieu de Jarriel entre Ozoir et Tournan ; c'est en parlant des deux cents arpens de bois, que Philippe, abbesse de Saint-Antoine-les-Paris y avoit acheté à l'occasion de quoi elle étoit redevable à Saint-Maur d'une somme de trente sols.

Le roi possédoit, au XIVe siècle, dans les bois d'Ozoir, vingt-quatre arpens qui avoient appartenu à un nommé Jean Billouart, comme ils convenoient à l'abbaye de Saint-Maur, Charles V les lui donna en 1362, pour d'autres biens. Ils n'avoient été prisés que treize livres.

Le voisinage de la forêt a été cause que de toute ancienneté il s'est fait beaucoup de charbon à Ozoir. Une ordonnance de l'an 1270 porte que du charbon de ce lieu qui venoit en sac à Paris, le voyer en avoit deux sacs.

Comme l'archevêque de Paris, par le moyen de la réunion de l'abbaye de Saint-Maur à sa mense, étoit devenu seigneur d'Ozoir, M. de Peréfixe, archevêque, s'intéressa, dans l'avant-dernier siècle, à procurer quelque avantage à ce village. Il obtint en 1668, des lettres-patentes qui portoient l'établissement, dans ce lieu, de deux foires par an, et d'un marché par semaine. Quoiqu'elles aient été enregistrées en parlement, le 3 septembre de la même année, on ne voit pas qu'elles eussent leur effet. Sur l'opposition des chanoines d'Hiverneau, le parlement avoit réglé, le 23 juillet 1678, que les deux foires d'Ozoir se tiendroient les deux jours du mois de septembre qui suivroient la tenue de celle de Montétif (Montétis) et le lendemain de la Saint-Pierre, fête patronale du village.

Cette foire nommée la foire de *Montety*, se tient encore tous les ans, le 9 septembre, et dure deux jours; elle est très-forte en bestiaux, et l'affluence y est considérable.

Le duc d'Otrante (M. Fouché), ex-ministre de la police sous l'empire et depuis la restauration, possédoit un château à Ozoir-la-Ferrière.

Le comte d'Hautpoul, général de division, avoit habité la commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Les Agneaux, aliàs, Les Auneaux, aujourd'hui hameau, avec un joli château, appartenant à M. d'Arlincourt, m^e des requêtes honoraire, est dans une situation agréable. Les jardins y sont très-beaux et bien distribués, ainsi que les eaux et les plantations qui s'y trouvent.

C'étoit, en 1644, une seigneurie de Simon Chevalier, lieutenant-général du château du Louvre.

Le château de *La Doutre, aliàs, La Doute*, appartient à M. Mellerio Meller, ancien négociant;

Celui de *La Chauvennerie*, à M. le marquis de La Grange;

Et *La Pointe-le-Roi*, aujourd'hui maison isolée, occupée par un garde, entourée de fossés remplis d'eau, étoit, en 1624, un château qui appartenoit à René Pavin, secrétaire du roi, et à Isabelle du Haulquet sa femme; en 1697, il appartenoit à M. le comte de Montgeorge.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 374.)

Ozouer-le-Voulgis.

Ozouer-le-Voulgis (Ouzouer), autrefois archidiaconé et doyenné de Melun; collateur, l'archevêque de Sens; revenu, 2000 livres; communians 330 (aujourd'hui 960 habitans); titulaire, Saint-Martin.

Ce village, sur la pente d'une colline qui borde la rivière d'Yerres, dans une situation agréable, est près la grande route de Paris à Troyes.

On rapporte qu'il y avoit dans l'origine, à Ozouer, un oratoire qui appartenoit au chevalier du Voulgis; et que ces mots *Ozouer-le-Voulgis* sont une corruption de ces autres mots : *Oratoire du chevalier du Voulgis*.

La commune d'Ozouer-le-Voulgis est propriétaire d'une pièce de bois d'une contenance d'environ 500 arpens. Cette pièce de bois lui a été donnée en 1206, par une dame Jude de Cresne. On ne retrouve plus que quelques notes énonçant le testament de cette bienfaitrice.

La commune soutint quelques procès en 1600, pour se défendre contre plusieurs attaques dirigées contre elle relativement à la propriété de cette pièce de bois, et notamment avec les seigneurs de Maurevert, MM. de Louviers, qui, sur le terrain contentieux, tirèrent sur plusieurs habitans et en tuèrent quelques-uns. Ces seigneurs furent jugés et condamnés, mais ils obtinrent leur grâce.

Une portion de la coupe annuelle de ce bois est distribuée, à titre d'affouage, entre tous les habitans qui, par reconnoissance et depuis cette donation, font célébrer pour cette dame, avant le partage, un service; l'autre portion est vendue pour subvenir à l'acquit des charges de la commune.

« Le 6 mars 1405, devant Jean Delamotte et Jean Closier, notaires à Paris, M. Gontier Col, trésorier de France, a vendu à M. Jean, seigneur de Montagu Vidame de Launois, conseiller et souverain maître d'hôtel du roi : 1° Les châtel, châtellenie, tour, maisons, pille et seigneurie d'Ozouer-le-Voulgis en Brie, terres labourables, prés, bois, etc.; 2° l'hôtel, terre et seigneurie de Retal et ses dépendances. Cette vente, moyennant la somme de six mille deux cents écus d'or de vingt-deux sols six deniers Tournois.

« Le 21 mai 1406, M. Jean, seigneur de Montagu et de Marcoussis, Vidame de Launois, etc., et dame Jacqueline de La Grange sa femme; lesquels seigneur et dame, unis de dévotion, ont fondé le monastère, église et habitations convenables pour un couvent d'un prieur et de douze religieux de l'ordre des Célestins en l'honneur et au titre de la benoite et glorieuse Trinité, audit lieu de Marcoussis; les fondateurs ont, par le même acte, donné audit ordre et monastère : 1° La tour, châtels maisons, manoirs d'Ozouer-le-Voulgis, de Garigny et de Retal-en-Brie, avec toutes les terres, prés, bois, rivières, cens, rentes, etc.; 2° l'hôtel,

manoir, pressoir, maisons, habitations, avec toutes les terres, prés, bois, vignes, etc., sis à Ville-Sauvage, et de la ville de Saclaie en Bauce; les fondateurs ont en outre, et particulièrement, donné auxdits religieux Célestins, une notable croix d'or, en laquelle sont les images du Crucifix, de Notre-Dame et de Saint-Jean, une grande quantité de la vraie croix, une des épines de la véritable couronne. »

L'église d'Ozouer-le-Voulgis formant un carré long, se fait remarquer par les soins que les habitans ont pris à l'embellir et à l'entretenir. Le maître-autel, ainsi que les bas-reliefs, très-bien sculptés, méritent de fixer l'attention des connoisseurs. On voit dans le chœur, les épitaphes, (adaptées en haut des colonnes) des curés dont plusieurs portoient le nom de Caumartin, bienfaiteurs et fondateurs de legs en faveur de cette église; de chaque côté du chœur, sont deux anciennes chapelles seigneuriales, qui sont aussi très-bien ornées. A gauche, dans le bas-côté, sont deux tombes qui paroissent appartenir à des bienfaiteurs de l'église. Enfin, les fonts baptismaux sont d'un bloc de marbre à deux fermetures en cuivre sculptées, et ornées de fleurs et autres dessins. La tour est d'une élégance proportionnée avec cette église; et on l'aperçoit de très-loin.

David le peintre a habité Ozouer-le-Voulgis, où ses héritiers sont propriétaires d'une très-grande ferme et du bois de *Garigny*, où l'on trouve encore les vestiges d'une ville qui portoit ce nom, et qui a été détruite à une époque très-reculée et qu'on ne peut préciser.

Un ruisseau, formé par une source, fait tourner un moulin dit *le moulin d'Ozouer*, appartenant à M. Bouleu.

L'ancienne ferme de *Jamard* appartient à des particuliers.

Dans le village, trois fermes appartenant à MM. Noël, Meunier et Coustou.

Il y existe 4 maisons bourgeoises qui appartiennent à MM. Chariot, Despitières, Bonnard et madame Leroy; on remarque surtout celle de cette dame, de laquelle maison dépendent des parcs, jardins et potager; elle est aussi propriétaire de la ferme des *Etards* dans le hameau de ce nom.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 376.)

Pontault.

PONTAULT, *aliàs* Ponteaux, *Pontolium*, autrefois paroisse du doyenné de Lagny.

On ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il existoit, au commencement

du XIIe siècle, dans l'ancien diocèse de Paris, une paroisse qu'on appeloit en latin *Pontolium*. La donation qui avoit été faite de l'église de ce lieu au prieuré de Gournay fondé dans ces temps-là en suppose l'existence. Dans le même temps le nom de cette paroisse étoit écrit Pontelz en langue vulgaire dans quelques titres latins, et comme quelquefois on prononçoit *Ponteaulz* ce qui étoit écrit *Pontelz*, delà vient qu'on trouve ce nom écrit des deux manières, au XIIe et au XIIIe siècle; mais jamais il n'a été écrit Ponthault dans ces siècles reculés : c'est pourquoi il n'y a aucun fondement à vouloir qu'anciennement on ait dit en latin *Pons altus*, puisque dans ce village, il ne passe qu'un très-petit ruisseau. On ne connoît que le dictionnaire universel de la France de l'an 1726, où l'on a hasardé de lui donner ce nom.

Ce village, à la gauche du grand chemin d'Ozoir-la-Ferrière, Tournan, etc., proche d'un très-petit vallon, où néanmoins se trouve une petite butte regardant le couchant sur laquelle il est construit, comptoit, suivant le dictionnaire universel de la France, 199 habit.^s^ ou communians. Dans les dénombremens de l'élection de Paris, Pontault ne faisoit point lui seul un article; on lui joignoit Berchères qui étoit une autre paroisse voisine, mais très-petite. On marquoit donc, en 1709, que Ponteauz, y comprenant Pontilleau avec Berchères, formoit 60 feux : Et le sieur Doisy, qui a publié en l'au 1745 un second dénombrement, ne comptoit plus en ces trois lieux réunis que 44 feux (aujourd'hui 438 habitans). M. de Valois n'a fait aucune mention de la paroisse de Ponteauz dans sa Notice, quoiqu'il ait dû l'appercevoir sous le nom de Ponteuz dans le pouillé parisien du XIIIe siècle, qu'il cite fort souvent.

L'église est sous le titre de Saint-Denis, premier évêque de Paris. Le chœur est d'une structure du XIIIe ou XIVe siècle, terminé dans le fond en demi-cercle, avec autrefois des vitrages rouges antiques, mais sans galleries. La tour est grossièrement construite de mauvaises pierres spongieuses. La dédicace de cette église est marquée dans une épitaphe dont voici la teneur, et qui se trouve dans le chœur :

« *Cy devant gist vénérable et discrete personne Messire Jacques*
» *Bourdin Prestre en son vivant de l'eglise de ceans, laquelle il fit*
» *dédier à ses dépens le second jour de May 1517, par Révérend Pere*
» *en Dieu Mons. l'Evesque de Magarence de par la permission de*
» *Révérend Pere en Dieu M. l'Evesque de Paris.* »

Au vitrage du sanctuaire, du côté du septentrion, étoit représenté à

genoux un homme vêtu de noir. Ses armes étoient d'or à deux hures de sanglier écartelées d'argent, à deux lions de sable et de gueule, et deux aigles déployés. Au-dessus étoit écrit : *Tristan de Rheilhac l'an M. V et dix.*

Nous transcrivons littéralement une épitaphe que tous les curieux qui entrent dans cette église ne manquent point de lire pour sa singularité ; et plusieurs même ont voulu la copier :

« Icy devant en cest endroit
» Temple fonde de Saint Denis
» Le corps de Mathurin Collet
» A este mis par ces amis.
» Il a voulu par bon divis
» Avant que de passer le pas
» Tant pour lui que pour ces amis
» En ce monde faire ung repas
» Qui sera ung tresgrant soulas
» A ceulx qui le voudront bien prendre
» En y prenant ung grant soulas
» Ainsi il le convient entendre
» C'est dune delicatte viande
» Qui quarente ans comme miel
» A noury tout le peuple ensemble
» Des enfans issus d'Israel
» Sest le Sacrement de lOstel
» Fonde perpetuellement
» Tous les jeudis sans y failloir,
» Ledict Collet ainsi lentent.
» De ces biens asses largement
» Il a donne a ceste Eglise,
» Pour subvenir doresnavant
» A faire selon sa divise
» Lectres passees selon la guise
» Du don qui par luy a este fait
» Soubs les Sceaulx de la Queue en Brie
» Signes par Guillaume Trehet
» Cinq quartiers terre en un endroit
» Et puis deux arpens en II piesses
» Et trois demis en trois endroitz
» A donnes dun amour entiere.
» Puis il y a en la vallee
» Ung quartier et demi de pre
» Qui sera dit par renommee
» Icy est le pre du Cure.
» Six frans six blans il a donne
» Rente perpetuellement
» Bien assigne en verite

» Sur son bien comme il lentent
» Il est declare amplement
» Le tout dans les Lectres du don
» Les tenans et aboutissans
» En les lieux en fon mention.
» Dictes a son intention
» Sy vous plaist bien devotement
» Chacun de vous une Oraison
» En priant Dieu parfaitement
» Quil lui plaise soudainement
» Le colloquer en Paradis
» En ce lieu qui est sy plaisant
» Le mettre et tous ces bons amis.

Cette épitaphe est en petit gothique sans date, et doit être d'environ l'an 1550.

Sur la gauche de cette inscription, est adaptée, au même mur, une pierre où sont gravés les testamens de deux curés (Roger et Thieullien), qui ont pour titre : donations de terres et maisons en faveur de la fabrique du lieu ; par acte passé par Pierre Trehet, commis au tabellion de la ville de La Queue, le trentième jour d'octobre 1622.

Au-dessus sont représentés, en relief, deux prêtres en chappe, et à genoux, priant aux pieds de Sainte-Marie-Madeleine.

Anseau de Garlande, concourrant à la fondation du prieuré de Gournay vers l'an 1120, lui donna entre autres choses, toute la dixme de Ponteauz *Totam decimam de Pontelz*, ainsi que le marquent les lettres de Girbert, évêque de Paris, de l'an 1122. Ce fut apparemment ce même évêque ou son successeur, qui donna pareillement à ce monastère l'église de Pontault. Les religieux de St.-Martin-des-Champs ne commencèrent à la compter au rang de leurs biens, que dans l'exposé qu'ils firent au pape Eugène III pour obtenir la bulle qui les leur confirme. Elle est de l'an 1147. On y lit : *Ecclesiam Pontolii cum atrio et decima.* Thibauld, évêque de Paris, répète les mêmes termes dans ses lettres de confirmation de l'an 1150.

C'est sur le fondement de ces anciens actes que le prieur de Gournay présentoit à la cure de Pontault et étoit gros décimateur. Le pouillé parisien du XIIIe siècle marquoit aussi cette cure dans le rang de celles auxquelles ce prieur nommoit, et lui donnoit le nom français *Ponteux*. Le pouillé du XVe siècle qui y étoit conforme, l'appeloit *Pontautz*, et lui marquoit vingt livres de revenu. Ceux de 1526 et 1692 mettoient aussi le prieur de Gournay pour nominateur : En sorte qu'il faut convenir que

c'étoit une faute dans celui de l'an 1648, d'en avoir assigné la collation *pleno jure* à l'archevêque.

Le plus ancien seigneur de Pontault est, d'après les recherches, Pierre Blanchet, secrétaire du roi, qui s'accorda sur cette terre et sur celle de La Queue avec Olivier Painel, chevalier, l'an 1365.

La seigneurie de Pontault paroît avoir été au moins un siècle dans la maison de Reilhac. Le Tristan de Reilhac qui étoit représenté dans un vitrage du sanctuaire de l'église en 1510, ne peut avoir été qu'un seigneur; et du Breuil le dit en parlant de Malnoue.

Un autre Tristan de Reilhac comparut au procès-verbal de la coutume de Paris en 1580, comme seigneur de Pontault et Membray. Il est qualifié gentilhomme de la chambre du roi.

En 1739, M. de Gordan possédoit cette seigneurie sans château; et depuis, M. le comte de Polignac s'en disoit seigneur; mais on ne le reconnoissoit pas au prône.

Il existe aujourd'hui à Pontault deux maisons de campagne. M. le général comte de Montmarie est propriétaire de l'une d'elles.

Berchères. L'usage auquel ont été employés différens lieux de la campagne, leur a fait souvent porter le nom qu'ils portent. L'ancienne petite paroisse de Berchères a eu le sien de ce que le territoire où elle a été établie contenoit des bergeries. On sait d'ailleurs que l'origine du nom de Bergeries vient de *Vervex*, mouton, ensorte que de *Vervecaria* on a fait *Bercaria*, par contraction qui a formé en français celui de Berchères sur lequel, dans les bas siècles, on a fabriqué le mauvais latin *Bercheria*, connu depuis le règne de Louis-le-Gros au commencement du XIIe siècle.

Ce hameau est à cinq lieues ou environ de Paris vers l'orient, entre Combault et Roissy, dans une plaine à gauche du grand chemin de Champigny à Tournan. Le territoire de cette ancienne paroisse n'étoit composé que d'environ cent arpens bordé par celui des paroisses de Combault, Pontault et Roissy, et il n'y avoit que trois feux ou ménages qui formoient sept ou huit communians (aujourd'hui 22 habitans).

Aussi dans les rôles de l'élection de Paris, cette paroisse étoit-elle jointe sous un même article, avec celle de Pontault.

L'église n'étoit qu'une petite chapelle du titre de Saint-Pierre-ès-liens qui avoit été rebâtie vers 1737, et dans laquelle il n'y avoit rien à remarquer. Celle qui existoit au XIIe siècle avoit été donnée aux moines de Gournay par l'évêque de Paris, peu de temps après qu'ils eurent cette

petite dixme sur son territoire. Ce fut après que ces biens furent survenus à ce prieuré, que dans la bulle d'Eugène III de l'an 1147, qui confirme les possessions du prieuré de St.-Martin-des-Champs dont Gournay dépend, on plaça cet article sur Berchères : *Ecclesiam Bercheriarum cum atrio et decima*, ce qui se trouve pareillement dans les lettres de Thibauld, évêque de Paris, d'environ l'an 1150. Deux portions de la dixme leur avoit été données vers l'an 1120, par Ansel de Garlande, sénéchal du roi, et l'autre tiers avec l'*atrium* par Baudoin de Claicy, du consentement du même Ansel. Le prieur de Gournay avoit toujours le droit de présenter à cette cure, mais il avoit abandonné cette dixme au curé. On voit que l'abbaye de Malnoue avoit eu, sur la fin du règne de Saint-Louis, quelque démêlé avec le prêtre des Berchères : mais l'abbesse nommée *Leprosa*, s'accorda avec lui devant l'official de Paris l'an 1270.

Il paroît que l'abbaye de S.t-Maur avoit eu au même siècle, de petits revenus à Berchères ; car l'abbé Pierre, établissant l'an 1256, l'office de chambrier de son monastère, lui donna douze deniers à lever dans ce village.

On connoît quelques anciens seigneurs de Berchères. Philippe *de Bergeriis* est parmi les seigneurs temoins dans un acte qui concerne le village de Jossigny l'an 1170. Pierre *de Bercheriis*, chevalier, et Philippe de Combault, son voisin, approuvèrent, en 1207, la vente faite du tensement d'Orly au chapitre de Paris. Le même Pierre de Berchères vendit aux moines de St.-Denis en 1211, ce qu'il avoit au Pré-Saint-Gervais, paroisse de Pantin. Guillaume de Berchères, chevalier, se trouve nommé en 1226, dans le cartulaire de Saint-Maur. Il possédoit à Nanterre un fief, que l'abbaye de Saint-Denis tenoit de lui en 1254.

Une Mathilde de Berchères étoit abbesse de Chelles en 1208.

Cette terre étoit, au siècle dernier, dans la maison d'Armaillé, qui possédoit aussi celle de Lesigny ; d'elle vient qu'il se trouve encore une grange appelée *de Lésigny*.

En 1731, il fut permis d'abattre l'église pour la rebâtir ; mais elle n'existe plus.

M. Bourgeois est propriétaire de l'ancien presbytère, qu'il a fait réparer, et d'une petite ferme ; et madame la duchesse de Dantzick, d'une ferme.

Pontillault, aliàs Pontilleau, écart vers l'orient en tirant à Roissy. Son nom paroît être un diminutif de Pontault, qui lui-même est un diminutif de Pont. Ce lieu est appelé *Pontelluhum*, dans un titre du

prieuré de Gournay, par lequel Anseau de Combault lui fait présent d'une dixme qu'il a achetée dans ce territoire de Jean, son gendre : on ne sait en quelle année ; mais l'acte doit être au plus tard du XIIe siècle. Un Jean Brinon, seigneur de Pontillault, fut ensaisiné l'an 1504, par Thomas Peluchet, abbé d'Hiverneau, de huit arpens de prés. On lit aussi que vers le milieu du XVIe siècle, Jean Brinon, maître des comptes, étoit seigneur de Pontillault, et eut pour épouse Jeanne Luillier.

En 1539, cette seigneurie étoit possédée par Antoinette Camus, laquelle Alexandre le Neveu, abbé d'Hiverneau, ensaisina le 8 juillet, de quelques prés par elle acquis en la censive de cette abbaye. Cette dame étoit morte apparemment l'année suivante ou dépossédée de ce bien ; car on trouve, dans les registres du parlement, un Jean Briant, seigneur de Pontillault, en 1540.

La commanderie de Saint-Jacques-du-Haut-Pas avoit à Pontault une ferme assez considérable qu'on appeloit la Maison du Haut-Pas. Dans le temps de l'extinction de cette commanderie sous Charles IX, cette ferme, qui relevoit de La Queue, fut unie à l'évêché de Paris ; et comme elle fut ruinée dans les temps des guerres de la religion, Henri de Gondy la donna à rente en 1599 ; laquelle appartenoit de nos jours à madame veuve Cropart qui en a fait le partage entre ses enfans. On lit que dès l'an 1559, le cardinal de Lorraine avoit donné à Eustache du Bellay, pour le dédommager des fruits de la mouvance de Chevreuse, une autre ferme sise au même village de Pontault, appelée La Bercosse.

Aujourd'hui la ferme de Pontillault appartient à Mme la duchesse de Dantzick ; et le château à M. Moiana.

Le château de *Candale*, dans le village, appartient à M. le comte de Montmarie.

Il s'y trouve aussi deux fermes l'une appartenant à M. Lécluse ; et l'autre, ainsi qu'une maison bourgeoise, à M. Huvier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, no 393.)

Pontcarré.

PONTCARRÉ, *Pons quadratus*, autrefois paroisse du doyenné de Lagny, et depuis peu encore annexe de Roissy, dont il vient d'être distrait pour former une commune.

En parlant de ce village, on se trouve embarassé, parce qu'il est incertain comment il faut écrire son nom et le prononcer. On ne montre

point de titres latins où il en soit fait mention, plus anciens que le commencement du XVIe siècle; le premier qu'on ait vu l'appelle *Potus quadratus*, ce qui marque que vers l'an 1500, quelques-uns disoient *Pot carré*. Il a été facile de faire *Pont* du mot *Pot*; mais malgré cette facilité, le nom de Pont paroît devoir l'emporter, et avoir été l'expression véritable, d'autant que l'on trouve dès l'an 1520 *Pons quadratus*. Au reste, quoiqu'il y ait un pont en ce lieu, comme il n'est que pour des eaux conduites artificiellement, on ne croit pas non plus que le nom que porte ce village lui soit venu de ce que le premier pont de ce lieu ait été carré, quoique ce soit le sentiment de M. de Valois, mais de ce que celui qui l'a fait faire, ou même celui qui l'a construit s'appeloit Carré. Ce qui induit à le penser, c'est que l'on voit à une lieue delà, tirant vers Tournan, sur la commune de Favières, une ferme dite Puits-carré, et par corruption Pi-carré. Or, s'il s'agit d'un puits, il est inoui qu'il s'en trouve de carré : Il est plus naturel de croire que celui qui le fit creuser s'appeloit Carré. On en dit de même de Pontcarré.

Ce lieu de Pontcarré n'étoit d'abord qu'un hameau de la paroisse de Favières. Louis Picot, conseiller au parlement, pensa à y établir une vicairie perpétuelle, environ l'an 1500; et après avoir pris les mesures nécessaires avec Jean de Saulsay, abbé d'Hermières, et avec Jean de Costes, prieur curé de Ferrières, l'établissement se fit par un décret d'Etienne Poncher, évêque de Paris, de l'an 1506, 17 juillet; et le 19 du même mois, ce prélat conféra cette vicairie à frère Jean le Maistre, prêtre religieux d'Hermières.

La situation du lieu est dans une plaine voisine des bois qui conduisent à Hermières, Favières et Tournan; le château au moins étoit dans cette position entouré d'eau et de bosquets. Le gros du village qui est voisin de l'église, se trouve au midi de Ferrières, à la distance d'une demi-lieue. Les maisons qui composent cette paroisse sont éparses dans la campagne. Elles formoient 47 feux en 1709, ou 256 habitans (aujourd'hui 350). Le territoire un peu froid à cause du voisinage des bois et du petit vallon, ne l'a pas rendu propre à la vigne, mais seulement aux labourages et pâturages.

On tient par tradition que ce qui est cause que Saint-Roch est patron de l'église de ce lieu, est que long-temps avant l'érection du vicariat ou cure, il y avoit une chapelle sous l'invocation de ce saint, qu'un homme de guerre attaqué de la peste, y avoit construite en conséquence d'un

vœu. On ne peut guères placer ce fait que dans le XVᵉ siècle. Si la tombe d'une femme qu'on y voit devant le sanctuaire, n'a pas été apportée de Ferrières toute gravée, il faut dire qu'on inhumoit en ce lieu dès le XIVᵉ. Quoiqu'il en soit, l'église que l'on voit aujourd'hui à Pontcarré est très-petite et peu solidement bâtie, mais supportée par une tour qui paroit nouvelle. Il n'y a point de collatéral d'aucun côté. On a conjecturé que cet édifice, quoique caduque, pouvoit n'avoir que 160 à 180 ans. On a trouvé un acte dans lequel on exposoit en 1668, à l'archevêque de Paris, que le chœur tomboit, et que cette église étoit devenue trop petite pour contenir l'affluence des peuples, pour lesquelles raisons le prélat permit de faire des quêtes afin de la rebâtir plus grande. On y lit dans la nef, une inscription qui nous apprend qu'en l'an 1661, le pape Alexandre VII avoit accordé des indulgences à la confrérie de Saint-Roch érigée dans cette église; que l'an 1668, le père Claude Fournet, vicaire général de la Sainte-Trinité, l'a enrichie d'une relique du même Saint-Roch, laquelle M. Hardouin de Peréfixe, archevêque de Paris, vint lui-même recevoir et exposer à la vénération des fidèles, permettant qu'on célébrât désormais, le dimanche d'après la Saint-Jean-Baptiste, la mémoire de cette susception; ce que M. de Harlay, son successeur, a confirmé.

De tous les pouillés de Paris qui ont été imprimés, il n'y a que celui de l'an 1626 qui fasse mention de Pontcarré, encore ce bénéfice n'y est-il que sous le nom de vicairie perpétuelle. Cependant elle est qualifiée, dans toutes les provisions expédiées depuis l'érection du titre, *Ecclesia Parochialis*, et c'étoit le seigneur du lieu qui nommoit le sujet, lequel étoit ensuite présenté par l'abbé d'Hermières lorsque c'étoit un religieux prémontré, et représenté, c'est-à-dire, approuvé une seconde fois, selon la coutume, par l'archidiacre. On a vu une commission donnée par l'évêque de Paris, le 31 décembre 1560, pour informer s'il y avoit à Hermières un religieux qui pût être fait curé *de Poto quadrato*, à la place de frère Pierre Hérissé décédé. Le temps des guerres de la religion sur la fin de ce siècle abrégea ces cérémonies, et le seigneur présenta un prêtre séculier. Il y avoit eu, dès l'an 1529, une contestation entre le curé de La Brosse (aujourd'hui maison, écart de la commune de Ferrières) et frère Jean le Maistre, curé de Pontcarré, au sujet des limites de leur territoire; mais après que les commissaires eurent donné une interprétation au décret, les parties transigèrent le 17 août par-devant P. le Roy, et Jean Contesse, notaires au Châtelet.

On trouve qu'en 1573, Thomas Mauny résigna à Julien Morin, prémontré, la cure de Saint-Roch de Pontcarré, le 9 août.

Les seigneurs de Pontcarré n'apparoissent que depuis l'érection de la paroisse.

En 1506 jusqu'environ 1530, cette terre appartint à Louis Picot, conseiller au parlement.

En 1535, c'étoit un autre Louis Picot, apparemment fils du précédent. Il est qualifié *Miles Baro de Damnapetra, Vicecomes de Rosnay Dominus de Pomeuse et Pontis quadrati* dans l'acte de la nomination qu'il fit cette année.

La seigneurie passa ensuite à un Monsieur de Vignole, dont la fille Antoinette, qualifiée dame d'Argini et de Pontcarré, épousa Jean Camus baron de Bagnols en Lyonnois etc.

Geoffroy Camus, quatrième fils de Jean Camus, seigneur de Pontcarré, succéda à son père en cette terre; et eut la seigneurie de Torcy. Il fut reçu maître des requêtes en 1573. Il épousa Jeanne Sanguin, fille de Jacques, seigneur de Livry et de Barbe-de-Thou. Ce fut lui qui obtint de Charles IX des lettres datées de Paris au mois d'octobre, qui permettoient l'établissement d'une foire à Pontcarré, le 16 août jour de Saint-Roch, dont le concours ou fête a lieu, encore aujourd'hui, le dimanche suivant. Il est qualifié conseiller d'état dans l'acte de la présentation qu'il fit au mois d'avril 1596, de maître Pierre le Pic pour la cure de Pontcarré.

L'inscription de l'an 1618, qui se lit au bas de la tour de l'église de Torcy le suppose encore en vie alors.

Depuis ce temps-là, cette seigneurie a passé dans cette famille de père en fils.

Nicolas Camus, mort sous-doyen du parlement en 1645.

Nicolas Camus, reçu conseiller au parlement en 1636, décédé en 1660.

Nicolas Camus, reçu conseiller au parlement en 1661, puis conseiller d'honneur en tous les parlemens du royaume; mort en 1705.

Nicolas-Pierre Camus, reçu conseiller au parlement en 1688, maître des requêtes en 1691, nommé premier président du parlement de Rouen en 1703.

Geoffroy Macé, né du premier mariage de Nicolas-Pierre Camus avec Marie-Anne-Claude-Auguste le Boulanger, reçu conseiller au parlement en 1718, et maître des requêtes en 1722.

Hors le village, la ferme de *La Parentrie* appartient à Mme Derosne; *Le Chêneau*, maison isolée, à M. Olivier;

Et *La Tuilerie*, maison de garde, ainsi qu'une ferme dans le village, à M. le baron Rotschild.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 394.)

Presles.

PRESLES, *aliàs* Preslles, *Praëlæ*, *Praëriæ*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

Les plus anciens monumens qui font mention de Presles, ne sont que du XIIIe siècle : dans l'un, il est nommé en latin *Praëlæ*, et dans l'autre *Praëriæ*.

Le gros des habitations de ce village est placé aux environs de l'église, sur une petite élévation, et forme un bourg ; mais il y a quelques écarts. En 1740, il y avoit 80 feux et 220 communians (aujourd'hui 631 habitans).

La Sainte-Vierge est patronne de l'église de ce lieu qui est un édifice solidement construit au XIIIe siècle, tout voûté en pierres, accompagné d'une petite aile vers le midi également voûtée, avec une grosse tour de grès, qui supportoit avant 89 quatre grosses cloches, et qui a été bâtie long-temps après l'église. Le sanctuaire se termine en carré, et l'édifice est disposé sans galeries.

On y voyoit au côté gauche du chœur, une tombe carrée dont l'inscription en gothiques capitales, consistoit en ces termes : *Ici git Messire Guillaume des Barres, Chevalier, jadis Sire de Villegenart, qui trepassa l'an de grace M. CCC et I le mardy d'après la Feste Saint...... l'ame de li.* Sur cette pierre étoit figuré un ancien militaire avec un chien à ses pieds.

Au milieu est une autre tombe sur laquelle il ne reste de lisible que ces trois mots : SIRE DE VILLEGENART, aussi en gothiques capitales. Ce seigneur doit avoir vécu avant Guillaume des Barres qui fut le dernier du nom.

A la muraille du sanctuaire du côté septentrional, étoient gravés les vers suivans en petites gothiques :

« Par Atropos à tous humains diverse,
» Repose et gît le corps à la renverse
» D'homme prudent Quentin le Charpentier,
» Prestre sçavant et très grand mênagier,
» Bon aumonier sans aucun étrangier,
» Lequel voul comme juste et entier,
» Diligenter de prendre soin et cure,

» D'entretenir les biens de Dieu et cure,
» Et tellement que sans aucun destour,
» Il ordonna ainsi faire la Tour;
» Et cela faict les cloches y fit mettre
» Par mains d'ouvriers et par d'assurés maitres
» Pour servir Dieu, vivans, et trépassez.
» Priez pour lui vous qui par ci passez,
» Et par amour dites dessus sa lame
» Cy gît le corps, En Paradis soit l'ame.
1525. 1

Ce Quentin le Charpentier y étoit représenté à genoux devant une image de la Vierge avec ces mots : *O Mater Dei, memento mei!* Et sur sa tombe que l'épitaphe appelle une lame, il étoit figuré en chasuble tenant un calice.

Dans la nef, devant le crucifix, étoit une autre belle tombe, où étoient gravés un homme et une femme avec cette inscription :

Cy Gît messire Mathieu du Saussay, en son vivant Seigneur d'Auteul (Hauteuil) *en Brye, qui trepassa le* XV *jour d'Octobre, l'an M. CCCC. IIII XX et XXVIII.*

Cy gît Damoiselle Marguerite Cenedon femme dudit Mathieu du Saussay, laquelle trepassa le XXVI *jour de Septembre l'an M. V XXIII. Priez Dieu pour eux.*

Enfin, dans la chapelle de M. Bernage, se lisoit cette épitaphe: *Cy gît M[e] Jacques d'Egremont en son vivant Seigneur du Fort et de Prélles-en-Brie, lequel trepassa le* X *jour de Septembre* 1651.

La nomination de la cure étoit marquée appartenir de plein droit à l'évêque de Paris, sous le nom d'*Ecclesia de Praëriis* dans les pouillés du XIII[e] et du XIV[e] siècle; et cette nomination étoit également dans les pouillés suivans. Celui de 1626 mettoit *de Praëriis vel de Praelis*. Le curé étoit gros décimateur. Celui qui l'étoit en l'année 1228, reçut de Guillaume l'Auvergnac, évêque de Paris, dès la première année de son épiscopat, une lettre qui lui ordonnoit de se transporter, en qualité de doyen rural de *Praëlis*, au village de Soignoles, pour y confirmer une vente faite en ce lieu à l'abbaye de Livry. Apparemment que la ratification d'un doyen tenoit lieu de celle de l'évêque. On va voir ci-après, à l'article de l'écart ou hameau appelé *Auteuil* (Hauteuil), ce qui est marqué d'un traité qui fut passé entre le curé de Presles et les prémontrés d'Hermières.

Les siècles reculés n'ont fourni aucun seigneur de Presles. Dans le

procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, est nommé Michel Bonnault comme possesseur de cette terre, avec Fiacre Guesdon.

Jacques d'Egremont en étoit seigneur aussi bien que du Fort en 1630, suivant son épitaphe en l'église du lieu.

Le comte de Bussy Lameth en jouissoit en 1700.

Depuis lui, il y a eu Antoine Hoggue, en faveur duquel le roi accorda des lettres-patentes qui portent union à la terre de Presles, de plusieurs fiefs et dépendances, de la haute, moyenne et basse justice du fief du Fort pour ne faire qu'une seule terre et justice, et érection de cette terre en titre de barronnie.

Le bourg de Presles essuya, en 1465, le malheur du feu qui y fut mis par deux femmes, que l'on emprisonna d'abord à Tournan, puis à Paris au Châtelet.

De tous les écarts ou hameaux de la commune de Presles, le plus connu est *Villegenart*, qui en est très-voisin, et qu'on trouve en sortant pour aller à Tournan. Il y eut un Geoffroy de *Villegenart*, *de Villa Genart*, qui cautionna une rente que Pierre de Chantelou, chevalier, fit à Maurice de Sully, évêque de Paris. Cette seigneurie avoit tiré son nom d'un appelé Genart, à qui elle avoit appartenu originairement. Le nom *Genardus* se trouve comme un nom d'homme au VIIIe siècle dans les actes de S. Salve de Valenciennes. Dans le XIIIe siècle, la seigneurie de Villegenart étoit dans la maison illustre des Barres. Il en est fait mention dans un titre de Saint-Maur-des-Fossés de l'an 1219, où l'on lit que les hommes de noble Jean des Barres, habitans en ce lieu, furent soumis à l'excommunication à la requête des religieux de ce lieu, à l'occasion d'un pré qu'Élisabeth son épouse leur avoit légué. En 1299, Guillaume des Barres étoit seigneur de Villegenart. Il vendit à Charles comte de Valois ses maisons de Villegenart du Houssay, s'en retenant l'usufruit sa vie durant. Il mourut en 1301; et fut inhumé dans le chœur de Presles. Il y avoit à cette époque une chapelle qu'on croit avoir été construite par le premier de ceux de la maison des Barres, possesseurs de cette terre; elle étoit sous le titre de *Capella de Villa Genart.* Il n'en est plus fait mention depuis.

C'est par le moyen de la vente ci-dessus, qu'on vit, environ trente ans après, cette terre comprise dans le domaine du roi Philippe de Valois, fils de ce comte. Elle appartînt à ses successeurs Jean et Charles V, jusqu'à ce que ce dernier la donna aux chanoines du Vivier-en-Brie en place

d'autres terres, ce qui arriva vers l'an 1368. Jean de Montmorency et Marguerite d'Andresel sa femme, prétendirent alors que cette terre leur appartenoit du côté de cette dame : cela forma un procès que Charles v renvoya au parlement par lettres datées du Vivier le 23 mars de cette même année 1368. Il paroît que les chanoines de la Sainte-Chapelle du Vivier continuèrent de posséder cette seigneurie. Elle leur appartenoit en 1580, lors de la rédaction de la Coutume de Paris; mais depuis, les biens de cette église ont été réunis à la Sainte-Chapelle de Vincennes, savoir : la maison avec les prés, le moulin, l'étang, le bois et les cens, ce qui, selon une estimation imprimée en 1698, pouvoit aller à environ deux mille livres.

C'est à ce moulin de *Villegenart* que se voit, au-dessous de la roue, un gouffre profond dans lequel se perd, par-dessous terre, l'eau qui vient de la petite rivière de Tournan, après qu'elle a fait tourner cette roue. Un peu plus loin, dans la vallée ensuite de ce moulin, sont encore d'autres gouffres qui absorbent toutes les eaux qui descendent des collines voisines, sans savoir où elles sortent.

Hauteuil, aliàs Anteuil ou Auteul, étoit un fief qui comprenoit quelques maisons du côté de Gretz. Mathieu du Saussay, qui mourut en 1498, et dont l'épitaphe est rapportée ci-dessus, en avoit été seigneur. Vers le commencement de l'avant dernier siècle, Antoine de Saine, écuyer président au bailliage et présidial de Melun, le possédoit du chef de Marthe de Gaussan sa femme. Le 11 août 1600, il rendit aveu, foi et hommage aux chanoines de Notre-Dame du Vivier, comme seigneur de Villegenart de deux fiefs unis, l'un dit le grand hôtel d'Auteuil, et l'autre le petit fief d'Auteuil, auquel grand hôtel il y avoit une chapelle où l'on faisoit le service dimanches et fêtes.

Ville patour, Villa patorum. Cette terre avoit pour seigneurs, en l'an 1648, Nicolas Langlois, conseiller du roi; et sur la fin du siècle, M. Daniel, secrétaire du roi, dont la veuve, dite Marthe Marchais, en jouissoit en 1697. Le chapitre du Vivier y avoit des terres qui ont appartenu depuis la réunion à la Sainte-Chapelle de Vincennes. C'est M. Valpinson qui est aujourd'hui propriétaire du château de Villepatour.

Gagny, aliàs Gavigny. On trouve que Charles comte de Valois, acheta, au mois d'avril 1298, plusieurs arpens de bois et de terres labourables au territoire de Gavigny sur la paroisse de Presles. Vers

l'an 1470 ou 1472. Claude de Reillac fut gratifié par le roi Louis XI du fief de Grand Gaigny en Brie; ce qui peut convenir à celui-ci.

Hors du village, *La Balancerie*, ferme, le château et la ferme de *Villepatour* appartiennent à M. Valpinson, ancien négociant; et le moulin de Villegenart, à M. Bernard, banquier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 397.)

Solers.

Solers, *aliàs* Soulaire ou Soulerre, *de Solario*, autrefois paroisse du doyenné du Vieux-Corbeil.

L'ancienneté de ce village n'est presque connue que par les seigneurs. On en trouve dès le XIIe siècle. Ils sont d'abord appelés *de Sollario*; puis dans le même siècle, *de Sollorra.* Dans le siècle suivant, le lieu ou ses seigneurs sont désignés par le mot *Solarium*, ou en français par celui de Solerre, Solaure, Souloire et en latin quelquefois par *Solurra* : d'où l'on a fait Soulerre et Soulers dans les siècles suivans. M. de Valois dit qu'on l'appeloit communément de son temps Soulare.

Ce village, à droite de la route de Provins, entre cette route et le lit de la rivière d'Yerres, est situé sur le bord de la plaine qui comprend Coubert, Courquetaines, etc., et qui est terminé au vallon de l'Yerres et par un autre petit vallon, où coule un ruisseau venant de Coubert, qui fait tourner quelques moulins. C'est un pays de vignes à raison de l'exposition de ses côtes vers le midi de l'orient, comme aussi de bons labourages. Tout ce village est réuni proche l'église, et il formoit 60 feux ou 255 habitans en 1726, (aujourd'hui 371). Les habitans de ce lieu étoient de la coutume de Melun; ils y comparurent en 1560.

Le patron de la paroisse est Saint-Martin. Son église n'a rien qui puisse nous désigner le temps de sa bâtisse. Elle est large et presque carrée, simplement lambrissée et armoiriée, sans ailes ou collatéraux, et elle est supportée du côté septentrional par une tour de grès. De sorte que, quoiqu'on y voyoit deux tombes de plus de 500 ans, on ne peut croire que cette église soit si vieille; ces tombes apparemment venoient de l'église précédente. Elles étoient toutes les deux dans le chœur. Sur celle dont l'écriture étoit assez bien conservée, étoit figurée une femme voilée ayant les mains jointes, et proche sa tête, au côté gauche, un écu dans lequel étoit une croix anchrée. L'inscription en lettres capitales gothiques étoit ainsi conçue :

Icy gist Danmoiselle Marguerite de Marchieres, fille de noble home Monseigneur de Marchieres, jadis Chevalier, et nez de noble feu Madame Ysabiau de Boui fame dudit Chevalier, et fame feu Guillaume de Suleure jadis, laquelle trespassa l'an de grace M. CCC le Mardy... Priez pour s'ame.

L'autre tombe qui étoit à gauche de celle-là, représentoit un chevalier armé de pied en cap, et sa femme étoit voilée sans pointe sur sa tête, laquelle avoit un chapelet au bras gauche. L'écriture étoit effacée de vétusté. Saint-Bruno est représenté au grand autel, à cause que les chartreux de Paris étoient seigneurs de cette paroisse. Ce sont eux qui ont donné le tableau où Jésus-Christ est représenté au milieu des docteurs.

La cure de Solers étoit marquée au pouillé parisien du XIII[e] siècle dans le rang de celles du doyenné de Moissy, dont la collation appartenoit de plein droit à l'évêque de Paris. Le curé étoit gros décimateur avec les moines de Saint-Victor.

Les anciens monumens fournissent plusieurs seigneurs de Solers.

Au XII[e] siècle, vivoit un Radulfe *de Sollario*.

Geoffroy *de Solorra* fut plege ou garant vers l'an 1170 ou 1180 envers Maurice de Sully, évêque de Paris, pour l'acquisition que ce prélat fit du moulin de Chanteraine à Corbeil.

Le roi Philippe-Auguste, voulant faire écrire un état des feudataires de Montlhéry et de leurs redevances, appela pour cela plusieurs chevaliers, sur le serment duquel acte fut dressé vers l'an 1210. Arnoul *de Solario* fut de ce nombre.

Simon *de Solerre*, chevalier, se rendit caution, en 1245, au sujet du bien de l'abbaye de Livry, situé à Bernau en la paroisse de Soignoles, contigue à celle de Soulerre.

Guillaume de *Solaure* ou de *Souloire* est mentionné en 1277, à raison de la terre de Chateleines qui est dite mouvoir de lui. Il est qualifié *Armiger*. En 1279, le même fit présent à Aubert de *Pooilliaco*, apparemment Pouilly-le-Jard, de tout ce qu'il avoit de terre et de dixme au même lieu de Chateleines.

Eustache de *Solerre* étoit l'un des officiers du roi Philippe-le-Hardi en 1283, comme on voit dans les tablettes de cire de la chambre des comptes.

Pierre de Solerre, chevalier et Jeanne sa femme, sont mentionnés au nécrologe de Notre-Dame de Paris à l'occasion de la mort de Michel du Bec, cardinal, arrivée en 1318 le 29 août, parce que ce fut des sommes léguées par ce cardinal que le chapitre acheta d'eux un labourage de sept vingt douze arpens de terre situés à Virsi, proche l'abbaye du Jard, dans la prévôté de Melun.

Dans le même temps, Adam de Solerre, sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, avoit part à la seigneurie de Soulerre : il fit aux religieuses d'Yerres un legs de sept sols de rente sur la censive qu'il avoit dans ce village. Une Aaliz de Soulerre vivoit aussi dans le même siècle, et tenoit en fief de Guillaume d'Ouzoir-le-Voulgis un bien relevant de l'abbaye du Jard.

Un Jean de Soleurre étoit nommé dans le cartulaire de l'abbaye du Jard de l'an 1369. Pierre de Soleurre étoit décédé dès l'an 1388, et eut pour fils Jean de Soleurre. Olivier *de Solario* est marqué au nombre des secrétaires de Louis de France, duc d'Anjou, second fils du roi Jean, en son testament de 1383, où il paroît comme témoin. Palamede Forbin est dit Seigneur de Soulerre et vicomte de Dammartin dans un acte de 1482.

Le collége de Sorbonne possédoit à Solers, au milieu du xve siècle, un fief au sujet duquel Jean Sanguin lui fit hommage en 1458 pour quelques arpens de terre, et plusieurs autres lui donnèrent vers le même temps leur dénombrement. Ce collége y avoit une justice et des officiers dont il est parlé dans ses conclusions de l'an 1464, comme aussi du procès que ce corps de docteurs fut obligé d'intenter en 1463 contre les chartreux de Paris, qui avoient anticipé sur son terrain ou dépendances de sa ferme, et qui duroit encore en 1478.

On voit par-là que les chartreux avoient du bien à Solers. Sans parler des cent arpens de bois qui leur avoit été donnés à Liverdy dès l'an 1354, qui relevoient simplement du seigneur de Solers, ils eurent en outre des vignes à Solers dès l'an 1392, et depuis ce temps, c'est-à-dire, au xive siècle, ils firent l'acquisition de la seigneurie de ce lieu; et la maison de Sorbonne leur a vendu pareillement le fief et la ferme qu'elle y avoit.

Il existe dans le village, une jolie maison de campagne appartenant à M. Dabrin; une autre maison à M. Basille; et deux fermes, dont la première appartient à Mme v^e^ Rennesson; et la deuxième à M. Degombert.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 479.)

OBSERVATIONS.

Ici, nous nous sommes conformés au désir de plusieurs personnes notables de ce département, et d'après leur avis, nous avons cru devoir intervertir l'ordre alphabétique de l'historique de chaque arrondissement, qui, suivant l'usage adopté par l'administration, auroit dû, aussitôt après l'arrondissement de Melun, suivre celui de Coulommiers, puis celui de Fontainebleau, ensuite celui de Meaux et enfin celui de Provins; mais cette marche ne nous ayant pas paru assez topographique, nous suivrons celle naturelle du terrain, telle qu'après l'arrondissement de Melun, nous prendrons celui de Meaux, Coulommiers, Provins et Fontainebleau, et par ce moyen nous aurons fait successivement le tour de l'arrondissement chef-lieu de ce département; les relations de plusieurs communes entre elles, se trouvant ainsi plus rapprochées, présenteront plus d'intérêt, et dispenseront le lecteur de trop de recherches.

ARRONDISSEMENT DE MEAUX.

On divisoit, avant 1789, le diocèse de Meaux en deux archidiaconés: l'archidiaconé de France qui comprenoit les doyennés de Claye, Dammartin en Goële, Nanteuil-le-Haudouin, Acy et Gandelu; l'archidiaconé de Brie qui contenoit les doyennés de Crécy, Rozoy, Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre et La Ferté-Gaucher.

Archidiaconé

Signifioit étendue des paroisses sujettes à la visite de l'archidiacre. *Rich.*

Archidiacres

Avoient droit de visiter les églises de leur archidiaconé; de dresser des procès-verbaux de l'état dans lequel ils trouvoient chaque paroisse; de recevoir les comptes et revenus des fabriques, et faire des ordonnances pour le recouvrement et l'emploi des deniers qui en provenoient. Ils avoient droit aussi de visiter les chapelles domestiques. Ils présentoient à l'évêque ceux qui devoient être ordonnés. *(De Héricourt).*

Doyenné.

Le chef de chaque doyenné étoit un des curés du district, qui s'appeloit *Doyen* rural. Il administroit de droit les sacremens aux curés; présidoit aux assemblées de conférences ecclésiastiques. Il y avoit des diocèses dans lesquels l'évêque choisissoit seul les doyens ruraux, d'autres où le choix du doyen appartenoit aux curés du doyenné, qui présentoient à l'évêque celui qui avoit été élu. *(De Héricourt).*

Canton de Claye.

ESSAIS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT

DE SEINE ET MARNE.

ROISSY.

(Article omis.)

NOTE DE L'ÉDITEUR. Roissy et Pontcarré ne formoient, il y a peu d'années, qu'une seule commune. On a bien mis à sa place la commune de Pontcarré, mais on a oublié celle de Roissy. Nous reproduisons ici cet article sous la pagination de 580 ij, 580 iij, 580 iv, 580 v, 580 vj et 580 vij, et par ce moyen l'ordre des pages ne sera pas interverti. MM. les Souscripteurs et autres sont priés d'intercaler ces six pages immédiatement après la page 580, 2e livraison.

l'an 1470 ou 1472. Claude de Reillac fut gratifié par le roi Louis XI du fief de Grand Gaigny en Brie ; ce qui peut convenir à celui-ci.

Hors du village, *La Balancerie*, ferme, le château et la ferme de *Villepatour* appartiennent à M. Valpinson, ancien négociant ; et le moulin de *Villegenart*, à M. Bernard, banquier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 397.)

Roissy.

Roissy, *Rusciacus*, *aliàs* Roissy-en-Brie ; patron, Saint-Germain d'Auxerre ; autrefois paroisse de l'archidiaconé de Paris ; doyenné de Lagny ; collateur et seigneur, le prieur de Gournay, généralité et élection de Paris ; 40 feux (aujourd'hui 366 habitans).

Le grand chemin de Tournan à Fontenay, etc. passe à une demi-lieue du clocher de cette commune, que l'on laisse à gauche. Sa situation est dans une plaine qui est assez aquatique, et remplie de bocages, et par conséquent froide. Aussi n'y a-t-il point de vignobles, mais labourages, prairies et bois.

Il n'y a rien de fort remarquable dans l'église, qui de tout temps a été titrée de Saint-Germain, évêque d'Auxerre. L'édifice d'aujourd'hui n'a guère que 300 ans : il consiste en deux corps de bâtimens voûtés ; celui qui est vers le septentrion est le corps principal, et l'autre sert d'aile. La nef n'est supportée que par de gros piliers de pierre. En général, cette église est très-humide et très-froide, et l'on trouve l'eau en faisant des fossés au cimetière, que l'on a changé pour ce motif. La dédicace en fut faite le dimanche 19 juillet 1523, par M. François de Poncher, évêque de Paris, qui y bénit aussi quatre autels. On la célèbre encore à présent, le dimanche d'avant la Toussaint.

La cure de Roissy étoit dite à la nomination du prieur de Gournay dans les pouillés de Paris, du XIIIe siècle et les suivans.

A l'égard de la grosse dixme, elle appartenoit aussi au même prieur, qui étoit seigneur du lieu, comme on va le voir :

La seigneurie et terre entière de Roissy sont venues par partie au prieuré de Gournay. Guy le Rouge, de la maison de Montlhéry, et sa femme Adélaïde, fondant ce prieuré vers l'an 1100, ajoutèrent au don qu'ils lui firent de l'église, celui du tiers du village. Quelques années après, Anseau de Garlande, sénéchal ou dapifer de Louis le Gros, donna les deux autres tiers ; c'est ce qui est constant par les lettres de confirmation de ce prince, de l'an 1122, à quoi celles de Girbert, évêque de Paris,

ajoutent que les moines et leurs hôtes eurent aussi dans la forêt leur bois pour brûler et bâtir, et en faire leurs grains.

Ce qui fait plus souvent mention de Roissy dans l'antiquité sont les actes où il est parlé de la forêt de ce nom. Il est probable qu'elle s'étendoit plus qu'elle ne fait aujourd'hui, et que l'amirauté et autres lieux y avoient été compris. Le lieu le plus notable, et néanmoins aujourd'hui le plus désert, qui étoit renfermé dans cette forêt, étoit *le Prieuré du Cormier*, dont il sera fait ci-après un article particulier.

On trouve d'abord à l'an 1236, une charte d'Henry, comte de Bar, seigneur de Torcy, dans laquelle il dit que les hôtes qu'il a à Torcy, du côté de Philippe son épouse, ayant leur usage pour brûler et bâtir, et pour la paisson des bestiaux dans la forêt de Roissy, dont la moitié appartient à Amaury de Meulent, seigneur de La Queue (Seine et Oise) et de Gournay (*id.*) et à ses frères, d'accord avec eux tous, il retient 500 arpens de ces bois pour lui et ses hôtes de l'abbaye de Saint-Maur, en compensation de cet usage, lesquels cinq cents arpens se sont mesurés suivant la perche de La Queue, le long du bois de Dragon.

En 1275, Adam, prieur de Gournay, donna un acte solennel pour certifier que les gens de Roissy ont toujours eu usage dans les endroits de la forêt de Roissy qui sont à Amaury, seigneur de La Queue, à Gobert d'Argies, seigneur de Quittebeuf, à Aubert de Longueval, sire de Croissy, et à Guillaume des Essarts, sire d'Ambleville. L'année suivante, Jean de Chastillon, comte de Blois, seigneur de Brie-Comte-Robert, approuva les partages qu'Amaury de Meulent et Aubert de Longueval et les autres avoient faits de cette forêt de Roissy, savoir au couvent des Fossés (c'est-à-dire, Saint-Maur et à leurs hôtes de Torcy) sept vingt et deux arpens; au couvent de Gournay 300 arpens, et à leurs hôtes de Roissy sept vingt et dix; au comte de Bar et à ses hôtes de Torcy 650 arpens; à Jean de La Queue, personne de Saint-Bon (on croit que cela signifie le bénéficier titulaire de Saint-Bon dans Paris) soixante arpens.

En 1277, Jean de Crone, chevalier, et sa femme Agnès, quittèrent à l'abbaye de Saint-Maur l'usage qu'ils avoient dans les bois de Roissy, aussi bien que Simon Boulie, homme d'armes, en 1280. En 1276, il y avoit entre Roissy et Ozoir un territoire appelé *La Gruerie*; l'abbaye de Saint-Maur y acheta quelques cens et rentes.

Ce que l'on trouve de plus dans les titres de Saint-Maur concernant la forêt de Roissy, est qu'elle renfermoit alors un lieu dit *Pissecoc*.

Prieuré du Cormier. C'est dans ce lieu de la paroisse de Roisy en Brie, que l'on voyoit les restes d'un des plus anciens bâtimens du diocèse de Paris. A une petite demi-lieue de l'église paroissiale, du côté de l'orient, et à un quart de lieue de la forêt à l'endroit où un grand chemin tourne à gauche, si, laissant cette gauche, on entroit dans la forêt même, on trouvoit les restes d'une tour qui étoit dans une enceinte de vieux fossés pleins d'eau, où il y avoit un petit pont d'une arcade seulement. On y voyoit dans le dedans des restes de murs d'un bâtiment où l'on ne pouvoit rien reconnoître. Mais pour ce qui est de la tour, qui en étoit éloignée de dix ou douze toises, et qui étoit plus voisine du chemin à charrière, ce qui en subsistoit encore en 1738, a fait juger que ce bâtiment étoit du IXe ou du Xe siècle. Cette tour étoit carrée et bâtie de moellon; elle avoit deux ou trois étages voûtés. La voûte subsistoit encore alors soutenue par quatre chapiteaux ou corbeaux de pierres de taille, semblables à ceux de dessous la grosse tour du portail St-Germain-des-Prés. L'entrée étoit au levant; du côté du midi et du septentrion, étoit une arcade absolument ronde en forme de fenêtre. Au second étage, il restoit une fenêtre du côté du couchant, construite comme les autres avec son cintre; la voûte étant crevée au milieu, on reconnoissoit qu'elle n'étoit que de moellon. Il n'y paroissoit aucune marque qu'il y ait pu avoir là d'autel ni en bas ni en haut, et rien ne prouvoit non plus que c'étoit une tour à mettre des cloches. On croit que c'étoit là des restes d'une maison de campagne que le roi Charles-le-Chauve auroit eue dans la forêt de Roissy : la bâtisse convenoit à son temps. Il reste un diplôme qu'il a donné le 9 octobre 845, *in villa Rausiaco*, concernant l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés; on sait d'ailleurs qu'en 851, ce prince tint les plaits *in Rauziaco*. L'église paroissiale du lieu est sous l'invocation du saint auquel il étoit très-dévôt. Donc il est croyable que c'est de ce lieu qu'il faut entendre ces deux faits du IXe siècle, et non de Roucy en Champagne, qui paroît n'avoir commencé à être connu qu'en 948, et que la maison de plaisance que nos rois de la première race avoient eue à Combault, étant négligée depuis qu'on avoit essarté les forêts qui avançoient jusque-là, ce fut ce prince qui en fit construire une nouvelle à Roissy; c'est là que furent battues les monnaies de la seconde race, sur lesquelles on lit *Rauciaco*, de même qu'on entend de Combault celles de la première race, où il y a *Combellis fit*; on pense enfin, avec raison, que les deux étages qui subsistoient en partie, étoient une espèce de fortification à la manière de ces temps-là, et un lieu propre

à cacher des trésors. Il s'étoit formé à Roissy une tradition qu'il y en avoit. On les a cherchés, mais sans rien trouver.

Or, comme les maisons des rois sont sujettes à la vicissitude des temps, ainsi que le reste, celle de Roissy est devenue abandonnée de même que d'autres. Il a pu s'écouler deux ou trois siècles, jusqu'à ce que quelques ermites profitèrent des ruines de cette solitude pour s'y retirer et y bâtir un petit oratoire du titre de la Sainte-Vierge; et comme par le laps du temps, il y étoit cru quelque cormier, ce canton particulier de la forêt de Roissy fut nommé *Le Cormier*, et par la suite *Notre-Dame du Cormier*.

Le premier titre qui en fait mention l'appelle simplement *Domus de Cormer*. Il est de l'an 1195. C'est la ratification que Maurice de Sully, évêque de Paris, fait de la donation d'une vigne située à Livry, et de quelques prés situés entre Chelles et Gournay, que Pierre Mauvoisin avoit faite à cette maison. Voilà les premiers fonds que l'on connoit avoir été donnés à ces solitaires du Cormier, qui vers ce temps-là, embrassèrent la règle austère que l'on suivoit à l'abbaye de Livry, qui s'établissoit alors, et à laquelle peu d'années après ils furent unis. Les seigneurs de Gretz, leur accordant, en 1110, un septier de grain dans la dixme de Gretz, qualifient encore ce lieu : *Ecclesia Eremitarum de Cormerio*. Vers l'an 1220, Isabelle, femme de Mathieu de Buisson, donna à la même maison qu'elle appelle *pauper domus de Cormier*, un septier de bled, moitié d'hivernage et moitié d'avoine à prendre chaque année dans la dixme de Lognes : ce qui fut agréé en 1223, par Henri, comte de Bar-le-Duc, du fief duquel cette dixme relevoit. Dès l'an 1221, cette petite maison passoit pour un prieuré dépendant de l'abbaye de Livry. En 1226, Eudes de Gonesse, chevalier, et Robert son frère, homme d'armes, donnèrent à la maison du Cormier toute la dixme qu'ils avoient à Quincy au diocèse de Meaux, en sept arpens de vignes.

En 1227, Jean de Beaumont et Isabelle la Bouteillère établirent une Chapellenie à l'autel du Cormier, en marquant que si la chapelle devenoit impraticable, la fondation seroit portée à l'abbaye de Livry. Les biens qu'ils destinèrent pour cela consistoient en cent sols parisis de rente; un muid de bled d'hivernage dans leur champart de Ferrières, et si cela ne suffisoit pas, dans leur grange de Croissy; de plus un doublier de vin à prendre dans les vendanges de Croissy; ce qui fut confirmé en 1231, par Almaric de Meulent et son épouse. Isabelle ajouta, en 1219, qu'elle vouloit que le doublier de vin fût pris en mère-

goutte *in mera gutta in cuva mea à Priore de Cormerio et consociis.* Erard de Montmorency et Jeanne de Longueval sa femme, seigneur de Croissy, furent même si scrupuleux touchant cette aumône, en 1295, que pour dédommager le prieur du tort qu'on lui avoit fait, ils lui donnèrent du bois à prendre à Croissy.

Eudes de Berrun, chevalier, eut la même dévotion d'y faire construire encore un autel dans la pauvre chapelle de ce lieu (ce sont ses termes), *Pauperi Capella B. M. de Cormerio*, et il destina, pour cet effet, sa dixme de Quincy proche Meaux, en 1227, ce que Pierre de Cornillon, chevalier, seigneur de Quincy accorda comme étant de son fief. Ce même Pierre de Cornillon voulut que les religieux du Cormier se ressentissent de ses libéralités, et il leur donna, en 1239, la vigne de Quincy, dont Morard, sous-chantre de Meaux, jouissoit pour sa vie.

Robert, prêtre de Ferrières, leur fit présent, en 1288, d'un arpent de vigne à Croissy; ce qui fut alloué par Jean Briart, chevalier; et même dans ce temps-là, un habitant de Tournan qui avoit une pièce de pré aussi située à Croissy, en fit aumône *cremo de Cormers*, expression qui marque bien une vraie solitude.

Vers 1236, cette communauté se trouva en état d'acheter une dixme à Combault. Jean d'Haubervilliers, chevalier, et Julienne son épouse, en firent la vente, donnant pour caution Thomas de Chevry et Simon de Beaubourg, chevaliers. Guillaume de Chevry, homme d'armes, approuva le contrat comme premier seigneur, et Raoul de Chevry, alors simple clerc, chanoine de Clermont, comme second seigneur; c'est lui qui fut depuis évêque d'Evreux.

On ne trouve plus rien sur cette maison du Cormier depuis ces temps-là; elle n'est pas même dans le catalogue des prieurés dressé du temps de Saint-Louis. Mais au xve siècle, il y avoit encore un titre de prieur sous le doyenné de Lagny, et son revenu étoit estimé monter à trente livres. En 1549, l'abbaye de Livry dont il étoit membre, traita de quelques-uns de ses biens avec Jean de Cerisay, cause pour laquelle il y eut information *de commodo*. Ce bénéfice étoit, en 1740, possédé par un chanoine régulier de la congrégation de France, et il avoit son article au rôle des décimes; mais il n'y a plus de service dans le lieu, n'y restant que les ruines qui sont presque toutes couvertes d'arbres de la forêt. De Fer les a marquées dans sa carte un peu trop vers le septentrion, et trop loin de l'église de Roissy. Il s'est encore trompé en les qualifiant de *Ruines de l'abbaye*

de Cormières. Jamais il n'y a eu d'abbé en ce lieu : et son vrai nom a toujours été le Cormier au singulier, et *Cormerium* en latin.

Dans le XVI[e] siècle, ce prieuré fut possédé successivement par plusieurs commendataires. Le plus célèbre fut frère Gilbert Genebrard, qui en fut pourvu l'an 1574, en vertu d'une résignation en cour de Rome. Cet illustre bénédictin étoit alors professeur royal de langue hébraïque.

Il existoit, aux environ de Roissy, un lieu appelé la Frette Saint Père, ou la ferme du Haut-Pas de Pontault. Il y avoit des prés dans cette dépendance.

Le château de *Roissy*, ainsi que *La Renardière* ancien fief; le moulin à eau que fait tourner le ruisseau de Morbras, le moulin à vent de *Roissy*, et deux fermes dans le village, appartiennent à M. Gibé. Une troisième ferme dans le même lieu appartient à M. de Goyon, ex-préfet de ce département.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 410.)

Solers.

Page 381, *effacez* les six premières lignes, comme faisant double emploi, et *lisez :* SOLERS, etc.

ARRONDISSEMENT DE MEAUX.

CANTON DE CLAYE.

Claye.

Claye, *Cloya*, autrefois (1771) prieuré-cure, ordre de S.t-Augustin, congrégation de France et un des cinq doyennés ruraux de l'archidiaconé de France, qui comprenoit vingt-deux paroisses ; il a été érigé, en 1730 ; patron, Saint-Etienne ; collateur, l'abbé de Chaage ; seigneurs, MM. le marquis d'Héronville et le vicomte de Polignac ; décimateur, M. d'Aguesseau de Fresnes ; 200 feux, 700 communians (aujourd'hui 1108 habitans) ; généralité de Paris ; élection et subdélégation de Meaux ; grenier à sel de Lagny ; maîtrise des eaux et forêts de Paris ; deux bailliages, l'un appelé de Claye et de Souilly, l'autre de Larsilière et Voisins : les appels pour la mairie de Claye et Souilly, au châtelet de Paris, et pour le bailliage de Larsilière et Voisins, devant le juge de la baronnie de Montjay ; une mairie royale engagée et tenue par les seigneurs qui avoient haute, moyenne et basse justice. On voyoit, il y a environ 60 ans, trois châteaux à Claye ; mais M. le vicomte de Polignac, s'étant trouvé propriétaire de ces trois châteaux, en a fait raser d'abord deux, et n'avoit conservé que pendant quelques années le troisième dont on admiroit les augmentations et les embélissemens. Il ne reste plus qu'une jolie maison bourgeoise.

Au XIIe siècle, il existoit à Claye un prieuré, fondé à une époque assez reculée, et desservi par deux religieux. La maison de Châtillon à qui cette fondation étoit probablement due, y avoit un manoir et possédoit ce lieu à titre de seigneurie. En 1225, Guy de Châtillon, fils de Gaucher et comte de Saint-Paul, fonda une chapelle dans son château, et la fit desservir par un troisième religieux qu'il établit au prieuré susdit, lequel se trouva ainsi composé de trois religieux. Dans le même temps, il concéda à perpétuité, à l'abaye de Notre-Dame de Chaage, cette chapelle à laquelle il annexa des biens qu'il donna aussi*. Claye est appelé *Cloia* dans le titre qui constate cette donation.

Le prieuré de Notre-Dame de Bonnefontaine, dite plus communément *La Madeleine d'Orthies*, sur la paroisse de Dammartin-en-Brie, dépendant originairement de l'abbaye de Juilly, avoit été uni, en 1726, par M. le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, à la fabrique paroissiale de Claye ;

* Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, tom. II, pièces justificatives, n° 269.

pour la subsistance d'un vicaire ; et depuis cette réunion, le vicaire étoit tenu d'aller, chaque année, dans l'abbaye de Juilly, pendant l'octave de l'Assomption, y célébrer la messe et y présenter un cierge du poids d'une demi-livre. Enfin la fabrique de Claye étoit obligée pareillement de faire célébrer le service ordinaire le jour de Sainte-Madeleine dans la chapelle du prieuré.

Il se fit à Claye, sous le pontificat de M. de Ligny, évêque de Meaux, un établissement de filles séculières. On appeloit cette communauté *les Filles charitables*. Celles-ci vivoient en commun, instruisoient les jeunes filles, assistoient les pauvres de leurs soins, et leur distribuoient les charités qui leur étoient confiées pour ce sujet.

On ne trouve rien sur ce bourg jusqu'aux guerres religieuses du XVI[e] siècle. A cette époque, le château étoit une de ces nombreuses forteresses que les deux partis prenoient et reprenoient tour-à-tour. En 1591, cette petite place fut rendue à Lanoue, commandant pour le roi ; sa garnison étoit composée de soixante-dix hommes qui se retirèrent à Meaux. Environ 8 ou 10 mois après, le comte de Chailly, à la tête d'un parti de ligueurs, prit le village, le fit piller et brûler par ses soldats. Le lendemain, on envoya de Meaux des ouvriers pour raser le château.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, le prêche se tenoit publiquement à Claye, quoique, selon les édits et déclarations du roi, il dût y être interdit pour toujours. Le parlement rendit, en 1632, un arrêt pour le faire cesser. Dès le 4 juillet, il avoit fait défense aux religionnaires du lieu, au ministre Billot, et à tous autres, d'y faire dans la suite, aucun exercice de la religion prétendue réformée, soit en public, soit en particulier, tant qu'un seigneur haut justicier n'y feroit pas sa résidence actuelle. Daniel Tissart, calviniste et seigneur des trois quarts de Claye, déclara alors que dorénavant il y fixeroit sa demeure ; et en conséquence de sa déclaration, on y vit aussitôt renaître l'exercice public de sa religion. Cependant, d'après quelques contraventions tant de sa part que de celle du ministre Billot, le parlement, par un nouvel arrêt du 12 décembre suivant, confirma celui du 4 juillet ; et par un autre du 25 juin 1637, il fut défendu au seigneur d'introduire, à l'avenir, le prêche dans Claye, au ministre Billot et à tous autres d'y prêcher, et à Billot en particulier de le faire ailleurs que dans le lieu seul de sa résidence ; enfin à un nommé Jean de Ronce, huguenot, qui tenoit école dans le même bourg, d'enseigner la jeunesse en quelque lieu et de quelque manière que ce fut.

En 1644, Daniel Tyssart résida à Claye pendant trois mois, et y fit renouveler l'exercice public de sa religion. Par sa mort arrivée en 1661, tout exercice de la religion calviniste devoit cesser dans le bourg; mais les prétendus réformés continuèrent d'y faire le prêche, et il s'y trouvoit même quantité de religionnaires qui n'étoient pas du bailliage de ce lieu. Outre les prêches, on tenoit diverses assemblées dans les cabarets; et les ministres de Meaux, de Lizy, de La Ferté-sous-Jouarre, de Paris, de Charenton et d'Orléans tenoient souvent des conférences dans le château où ils prirent des décisions contraires aux lois du royaume. Le parlement condamna ces décisions par arrêt du 23 mai 1662. Les calvinistes trouvèrent encore le moyen d'éluder cet arrêt. En 1668, le 8 août, le roi nomma deux commissaires, l'un catholique, l'autre calviniste, pour décider et régler entre eux certains points sur lesquels il s'élevoit sans cesse des discussions dans le diocèse. Par suite de leurs conférences, les titres et concessions sur lesquels les calvinistes se fondoient furent représentés et examinés; ils perdirent alors et pour toujours le prêche de Claye, et les catholiques rentrèrent dans la possession du cimetière que les calvinistes leur avoit injustement enlevé.

En 1418, le débordement des rivières causa de grands dégâts. La petite rivière de Claye, appelée *la Beuvronne*, emporta deux tours du château que Jean Dudrac, qui en étoit seigneur, avoit fait bâtir.

Le château, comme il vient d'être dit, n'existe plus; son dernier possesseur a été le duc de Polignac. Le canal de l'Ourcq passe à l'extrémité orientale de Claye, et la Beuvronne traverse ce lieu du nord au midi.

On y comprend le hameau de *Voisins*, où l'on remarque une manufacture de toiles peintes et blanchiries dont MM. Japuis, frères, sont propriétaires ainsi que d'un des trois moulins désignés ci-après.

Le sol des environs contient plusieurs carrières en exploitation.

Le canal ayant presqu'absorbé les eaux de la Beuvronne, ce qui reste fait tourner trois moulins, dont deux sous la même cage appartiennent à madame Desniaux.

Le bourg de Claye, situé sur la grande route d'Allemagne, est maintenant chef-lieu de canton, siége d'une justice de paix, résidence d'une brigade de gendarmerie, bureau de poste aux lettres et relais de poste aux chevaux.

Un marché a été ouvert le mercredi 2 novembre 1831, pour continuer tous les mercredis de chaque semaine, en vertu d'un arrêté, du 6 juillet de la même année, pris par le ministre du commerce et des travaux publics.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 107.)

Annet.

Annet, *aliàs* Anet, *Annetum*, autrefois (1773) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Claye; patron, Saint-Germain d'Auxerre; collateur et seigneur, le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris; 140 feux, 500 commun. (aujourd'hui 881 habit.); généralité de Paris; bailliage d'Annet; élection et coutume de Meaux; grenier à sel de Lagny.

Ce village est agréablement situé sur la rive droite de la Marne, qu'on y traverse sur un bac.

On ne remarque aucune antiquité dans l'église d'Annet, ayant été rebâtie entièrement au commencement du siècle dernier, et restaurée de nouveau en 1819. Le frère du président Feydeau, prieur en Normandie, en fit la dédicace.

Lorsque le roi Henri Ier rétablit en 1060, l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs à Paris, il l'avoit dotée, entre autres biens, de la terre d'Annet, et Gautier I, dit Saveyr ou Sage, évêque de Meaux, y ajouta en 1076, le droit de présenter à la cure; telle fut l'origine du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, érigé peu de temps après dans l'église même d'Annet, où il devoit y avoir trois religieux. Saint-Martin-des-Champs n'étoit plus, dans ces derniers temps, qu'un prieuré célèbre dépendant de Cluny. Le prieuré d'Annet fut réuni le 4 mars 1338, par le pape Benoît XII en faveur de jeunes étudians, à la mense du prieuré de Saint-Martin-des-Champs même dont il dépendoit. C'étoit en qualité de prieur de Saint-Martin d'Annet, que le prieur de Saint-Martin-des-Champs présentoit à une chapelle dans la paroisse de Savigny au diocèse de Paris. Le curé d'Annet étoit resté sous la direction épiscopale.

En 1239, il y avoit une léproserie: elle a été abolie. Anseau de Cuisy, voulant partir pour la terre-sainte, légua cinq sols à cette léproserie, en présence de Pierre de Cuisy, son frère, évêque de Meaux.

La terre d'Annet fut donnée en même-temps que l'emplacement du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, dans le XIe siècle par Henri I, avec une ferme à Pantin et la moitié de la seigneurie de Louvres, à 4 lieues de Paris. Il est certain que cette terre étoit autrefois du domaine. Les prieurs de Saint-Martin avoient haute et basse justice. Il y avoit un port assez marchand, où l'on déchargeoit beaucoup de fer que les rouliers de Picardie voituroient à Beauvais.

Ce village, dont les rues sont pavées, a une belle chaussée joignant

à Claye la grande route d'Allemagne. Il est environné de jolies maisons de campagne, parmi lesquelles on distingue le château d'*Etry*, à madame la vicomtesse de Léry; celui de *Sanois*, à madame la comtesse de Courcy; et la maison de M. Pegeron. L'on y remarque surtout la belle maison de M. Pechard, avec un jardin anglais soigné. Le moulin et la maison de *Carrouge* appartiennent aux héritiers Chartier; le moulin à eau et le moulin à vent dit *Vilain*, à M. Pelletier.

On y trouve des carrières, des fours à plâtre et une tuilerie.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 5.)

Carnetin.

Carnetin, *Carnetanum*, autrefois (1775) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Claye; patron, Saint-Antoine; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, M. Maret d'Aigremont, brigadier des armées du roi; décimateur, le curé; 54 feux, 120 communians, (aujourd'hui 232 habitans); généralité et coutume de Paris; bailliage d'Annet; élection et subdélégation de Meaux; grenier à sel de Lagny.

La justice étoit au seigneur, les appels à Annet et de là au châtelet.

Ce village est à une demi-lieue du grand chemin de Paris à Coulommiers, et à un quart de lieue de la Marne.

Toutes les habitations sont groupées autour du clocher; il n'y a de dépendances que celles du château appartenant à M. Frignet, lesquelles s'étendent jusqu'au territoire de Thorigny. Le village est sur une éminence et le château se fait remarquer par sa position et ses points de vue.

On y trouve des carrières et fours à plâtre.

L'ancien pouillé de Saint-Faron qui est du xive siècle, marque que vers ce temps-là, l'église de cette paroisse fut réduite en simple chapelle; peut-être fut-elle donnée en même temps au prieur de S.-Martin-des-Champs à Paris : et c'est apparemment ce qui a donné lieu au père Marrier, *Hist. sancti Martini à Campis*, page 526, et à l'auteur de la Bibliothèque de Cluny, page 1725, de dire que la cure de Carnetin et la chapelle de Saint-Antoine de la même église étoient l'une et l'autre dans le patronage du prieuré de Saint-Martin-des-Champs; mais cette disposition a changé encore depuis : Carnetin est redevenu église paroissiale et à la collation pleine de l'évêque, comme elle l'étoit de toute antiquité.

(*Voyez* le Tableau scénographique, n° 61.)

Charmentray.

Charmentray, *alias* Charmentré, Charmantray, *Charmantregum*, *Charmentreium*, autrefois (1777) paroisse de l'archidiaconé de France; conférence et doyenné de Claye; patron, la Sainte-Trinité; collateur, l'abbé de Saint-Faron; seigneur, le comte de la Coste, vidame de Meaux; généralité de Paris; élection, bailliage, coutume, subdélégation et grenier à sel de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy; 42 feux, 100 communians, (aujourd'hui 216 habitans).

Gibeline, sœur d'Oger, seigneur de Charmentré, se consacra à Dieu, sous le titre de Recluse dans un quartier du monastère de Saint-Faron, séparé de toutes les habitations. La ferveur de ses prières et ses fréquentes exhortations touchèrent enfin le cœur de son frère: il eut honte de ne pouvoir, à l'exemple d'une fille, emporter le ciel par violence. Frappé de la crainte des jugemens de Dieu et de l'espérance des biens futurs, il abandonna tout ce qu'il possédoit sur la terre; il renonça généreusement à toutes les espérances du siècle où il tenoit un rang distingué, et, suivi de ses deux fils Jean et Walon, il embrassa la vie monastique, et se renferma avec eux pour le reste de ses jours, dans l'abbaye de St-Faron, où il mourut en paix dans l'attente des biens éternels. La terre de Charmentray qu'il donna à l'abbaye de Saint-Faron en s'y consacrant à Dieu en 1085, faisoit partie de la mense conventuelle, depuis l'extinction des offices claustraux. Elle avoit été affectée, pendant plusieurs années, à l'office ou à la dignité du trésorier de l'abbaye qui étoit même alors curé primitif de Charmentray; et l'ancienne église de S.t-Symphorien qui est voisine de ce village, servoit alors de titre à cet officier: delà vient qu'on l'appelle encore aujourd'hui *la Trésorerie*. Les religieux de Saint-Faron y alloient tous les ans, faire l'office le jour de Saint-Symphorien. Ces illustres fondateurs, seigneurs du pays, sont inhumés au côté septentrional de l'église.

Il y avoit aussi à Charmentray, en 1259, une chapelle et une confrérie dont il ne reste plus aujourd'hui le moindre vestige ni la moindre idée.

Ce village est sur la rive droite de la Marne, à un quart de lieue du grand chemin.

Le seigneur avoit haute, moyenne et basse justice. L'ancien fief appelé *le fief de la Trésorerie*, dont il est parlé plus haut, avoit aussi haute, moyenne et basse justice, qui appartenoit aux bénédictins de Saint-Faron

de Meaux. Les premières causes à la prévôté de Trie-le-Bardoul, et les appels au bailliage de Meaux. Il y avoit 7 arpens de pré à la commune de la paroisse.

En entrant dans l'église, à droite, sont les tombes de plusieurs autres donataires de terres en faveur de la paroisse de Charmentray : ces donataires sont 1° Louis Courtier décédé le 9 septembre 1731, et qui légua 3 arpens 10 perches ; 2° Pierre Courtier et Marie Berger son épouse ; 3° et Nicolas Courtier, officier de la vennerie du roi, qui décéda le 25 décembre 1730, et qui légua 44 livres de rente perpétuelle.

Une maison isolée, dite *Maison-neuve*, sur la route d'Allemagne, et qui est une auberge, fait partie de la commune de Charmentray.

La ferme des *Incurables* appartient à l'hospice de Paris, *L'Ardoise*, maison, à M. Boulingre ; au hameau de *Bel-air*, une petite ferme à M. Papillon ; et dans le village une ferme à M. Courtier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 84.)

Charny.

Charny, *Charniacum*, autrefois (1777) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné et conférence de Claye ; patron, Saint-Léger ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneurs, le président de Marigny et le grand prieur de France : Ils avoient haute, moyenne et basse justice ; décimateurs, le grand prieur de France et les religieux de Saint-Faron de Meaux ; généralité et coutume de Paris ; élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux. Charny étoit un bailliage, les causes alloient au châtelet de Paris ; 106 feux, 330 communians (aujourd'hui 480 habitans).

En 1781, l'église de Charny menaçant ruine, a été abattue et rebâtie entièrement à neuf sur les ruines de l'ancienne. Cette reconstruction ayant été mal dirigée, on fut obligé, en 1802, de la restaurer. Cet édifice est propre, mais sans ailes ni piliers et en forme de grande et longue chapelle. On y entre par un petit parvis de plusieurs marches. Il y a deux chapelles collatérales dans cette église : l'une sous le nom de la Sainte-Vierge, l'autre sous celui de Saint-Georges. Toutes deux étoient à la disposition pleine de l'évêque de Meaux.

Choisy-le-Temple, dans l'étendue de la paroisse, étoit une commanderie de Malte, et le principal membre du grand prieuré de France, dont le titulaire, en 1777, étoit le duc d'Angoulême.

En 1238 et en 1264, on voyoit dans cette commanderie une communauté de chevaliers vivre en commun et acquitter le service divin.

On voyoit encore, dans ces derniers temps, dans la commanderie de

Choisy, plusieurs tombes de religieux, leurs livres de chœur et leurs bancs d'église. L'enceinte de cette communauté depuis long-temps éteinte étoit d'une vaste étendue : on y reconnoît encore quelques vestiges du corps-de-logis des religieux ; et vraisemblement, les moutons du fermier occupent le réfectoire. La chapelle étoit dédiée sous le nom de S.-Georges.

La ferme de *Choisy-le-Temple* appartient aujourd'hui à madame veuve et héritiers Baulny, ainsi que la ferme des *Rabaches* dans le village ; la ferme de *Mauperthuis*, ainsi que *le Petit Moulin*, moulin à vent, à M. Dedelay de Blancménil ; la ferme de *Beauvais* à madame veuve et héritiers Paris de Chaalis ; et *le Grand Moulin*, moulin à vent, à M. Parain.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 35.

Compans.

COMPANS, *Compensium*, *Compensum*, autrefois (1777) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné et conférence de Claye ; patron, l'Assomption de la Sainte-Vierge ; collateur, le chapitre de Notre-Dame de Paris ; seigneur, M. d'Aguesseau de Fresnes ; décimateurs, le chapitre et l'hôtel-Dieu de Paris ; 48 feux, 140 communians (aujourd'hui 229 habitans) ; généralité et coutume de Paris ; élection et subdélégation de Meaux ; grenier à sel de Lagny ; maîtrise des eaux et forêts de Paris. Le seigneur avoit haute, moyenne et basse justice ; les premières causes au bailliage de Compans, les appels au parlement. Il y avoit un fief qui, en 1777, appartenoit à M. le marquis de Ferrière, ainsi qu'un château qui a été démoli il y a environ 80 ans.

Ce village est sur la petite rivière de la Beuvronne, qui y fait tourner deux moulins, et la chaussée qui conduit de Claye à Dammartin par Le Mesnil-Amelot.

M. Danés, évêque de Toulon et seigneur de Compans, avoit fondé un lit aux incurables pour les habitans ; 100 liv. pour habiller les pauvres le jour de la Toussaint payés par l'hôtel-Dieu ; six septiers de bled à Noël pour les mêmes, et avoit laissé encore 21 arpens de terre labourable, appelée *la Pièce des Pauvres*. L'église paroissiale a été rebâtie à neuf en 1767. Elle est remarquable par sa structure et sa sculpture dans le goût nouveau. Deux petites chapelles en enfoncement à côté de la grille du chœur produisent un très-bel effet. Le chancelier Boucherat a fait présent d'un autel très-estimé et du tableau représentant l'Assomption et le vœu de Louis XIII. Ce tableau précieux a été confié, il y a quelques années, à

un peintre, pour lui servir de modèle et en prendre copie; il n'est pas encore replacé. Le semblable étoit au cabinet du roi à Versailles.

Autrefois il y avoit à Compans une foire le 21 mai.

Il existe dans le village trois fermes : la première appartient à M. Vallé des Noyers, propriétaire du moulin d'*Ouacre*; la deuxième, à madame veuve Delarue, propriétaire aussi du moulin de *Condé*; et la troisième, à l'hôtel-Dieu de Paris.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 113.)

Courtry.

Courtry, *aliàs* Courtery, Cortery, *Curteriacum*, *de Curte Erici*, *de Curteriaco*, autrefois paroisse des diocèse, généralité et élection de Paris; doyenné de Chelles.

La forêt de Bondy ayant été défrichée dans presque toutes ses extrêmités, il s'y forma plusieurs villages par succession des temps; et la plupart ont pris le nom de celui qui avoit obtenu le terrain de la libéralité de nos rois. De là le nom de Court, *Curtis* d'un tel.

Heric ou Eric étoit sous la seconde race de nos rois un nom d'homme assez commun. Quelque seigneur qui le porta le communiqua au village dont nous parlons, ce qui a fait que dans le XIIe siècle, où la mémoire n'en étoit pas encore éteinte, un chevalier, seigneur de ce village portoit dans son sceau : *Odo miles de Curte Erici.* C'est ce qu'apprend un titre de l'an 1168, dans lequel pareillement est nommé *Villelmus de Curte Erici.* Le même Guillaume est à la vérité appelé *Guillelmus de Curteriaco* dans un acte de 1153; mais cela vient de ce que ce dernier écrivain étoit moins versé dans l'origine des noms que l'autre. Les deux personnages ci-dessus cités étoient amis de Gaucher, seigneur de Montjay.

Le village de Courtry, situé dans un vallon, forme presqu'un triangle avec Couberon et Le Pin, dont le premier est au couchant d'hiver, l'autre au levant d'hiver, et il a au septentrion le village de Villeparisis, dont il est séparé par une montagne. Tous ces villages ne sont qu'à une demi-lieue les uns des autres. Courtry avoit 56 feux selon le dénombrement de l'élection, et selon le Dictionnaire universel du royaume, cela revenoit à 180 habit. (aujourd'hui 326). Ce territoire n'est qu'en terres labourables et en prairies. Courtry est séparé de la montagne de Montfermeil et du village de Couberon par quelques pièces d'eau ou étangs. Au-dessus du village, sur le chemin de Villeparisis, est une fontaine dont il ne restoit, en 1740, que les tuyaux de fer qui conduisoient l'eau au château.

L'église de cette paroisse qui est sous l'invocation de Saint-Médard, n'a rien d'ancien : c'est un gothique simple qui peut avoir 270 ans au plus. La tour du clocher démontre cependant une plus grande ancienneté. La cure avoit toujours été à la pleine et pure collation épiscopale, ainsi que le pouillé du XIII[e] siècle et les suivans en font foi. Le plus ancien de ces pouillés l'appelle *Corteri* sans latiniser le nom.

Le curé fut autorisé, en 1250, à exiger du prieur de Pomponne et du Mathurin ministre de La Villeneuve-aux-Asnes, une certaine quantité de sextiers de bled suivant un titre de cette même année conservé dans les papiers de la cure.

François d'Angennes, baron de Monjay, et René de Meaux, écuyer, sont dits seigneurs de Courtery dans le procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580. Au commencement du XVII[e] siècle, Anne Feret, veuve de Pierre Leclerc, sieur du Vivier, avoit acquis cette terre.

On n'a rien trouvé sur Courtry que dans les cartulaires de l'abbaye de St[e]-Geneviève et de Livry. En 1207, Gautier de Provins et Eremburge sa femme, donnèrent à l'église des chanoines de Livry, des terres et une masure situées *apud Cortery*; ce qui fut confirmé, en 1236, par Radulphe, seigneur *de Corteriaco*, en présence du doyen de Chelles. En 1234, Lambert Fauconnier et Idonea sa femme, notifièrent que Thibault de Cortery avoient donné aux religieux de Livry un muids de bled dans sa dixme de Collégien. En 1240, Jean de Cortery est reconnu dans le cartulaire de Sainte-Geneviève, second seigneur d'un fief situé à Chenevières-sur-Marne, et consistant en vignes et droit au port; il en approuva la vente cette même année. L'abbaye de Livry se défit, en 1457, d'une partie des biens qu'elle avoit à Courtery; Olivier Vincent les vendit à Guillaume le Bailleul, architecte. On lit qu'à l'égard du reste qui consistoit en vingt-deux arpens de terre, Jean Bienvenue, abbé en 1532, en donna homme vivant et mourant à M. de Riberolles, qui étoit alors seigneur de Courtery. Ce que l'on sait sur cette seigneurie est que vers le milieu du siècle précédent, Morse, épouse de M. de Rochechoart, l'a possédée, et que celui qui en a héritée, étoit M. de Sainte-Fère, gentilhomme de la province de Limousin.

Sur cette paroisse étoit situé le fief de Clecy ou Clercy, suivant les hommages qui en ont été rendus au seigneur en 1393 et 1404, pour Clotaumont, terre de la paroisse de Beaubourg en Brie.

On voit encore à Courtry les vestiges d'un ancien château. M. le

marquis de Sainte-Fère, qui habite celui qui existe aujourd'hui, est propriétaire de ce domaine de père en fils, depuis l'an 1686. Le parc, quoique de peu d'étendue, n'en est pas moins remarquable par sa belle distribution.

Il y a, dans le canton du Châtelet, une autre commune du nom de Courtry, surnommé *les Granges*.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 130.)

Fresnes.

Fresnes, *Fraxini*, autrefois (1779) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Claye; décimateurs, le seigneur, le grand prieur, le curé, la fabrique et les grands chapelains de Meaux; patron St.-Sulpice; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, M. d'Aguesseau; 50 feux, 100 communians (aujourd'hui 295 habitans); généralité et coutume de Paris; bailliage, élection, subdélégation de Meaux; grenier à sel de Lagny; maîtrise des eaux et forêts de Crécy; il s'y trouvoit deux fiefs qui appartenoient au seigneur avec haute justice; les appels au châtelet de Paris.

L'église a été bâtie en 1608, par les soins de messire Pierre Forget, seigneur de ce lieu, secrétaire d'état de Henri IV, et chevalier de ses ordres. La première pierre fut posée et bénite le 9 juillet de la même année, par M. de Vieupont, évêque de Meaux, qui en fit la dédicace le 22 juillet 1609 ou 1610, suivant un ancien registre, et selon l'histoire de l'église de Meaux le 1er mai 1615. Il y a dans cette église deux chapelles collatérales, dont l'une, sous l'invocation de la S.te-Vierge, a été supprimée en 1710, par M. le cardinal de Bissy qui en unit les revenus à la cure, à condition que le curé seroit tenu de payer vingt francs tous les ans, à la fabrique, pour être employés à l'instruction des pauvres enfans de la paroisse: M. Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, qui en étoit titulaire, en fit sa démission entre les mains de M. l'évêque de Meaux, suivant le décret d'union et lettres-patentes du roi; l'autre, sous l'invocation de S.t-Pierre, a été fondée par Anne de Bauvilliers, épouse dudit sieur Forget, le 24 février 1628: confirmée et approuvée le 2 mars suivant, par M. de Belleau, évêque de Meaux, pour y établir un chapelain, qui avoit toujours été depuis à la présentation du seigneur.

Le village de Fresnes possédoit un château très-ancien; il subsistoit déjà, suivant les apparences, dans le temps de la ligue; mais on ne sait pas en quel temps il avoit été bâti. Il paroît que M. Forget, secrétaire d'état, qui dressa le célèbre édit de Nantes en faveur des protestans sous Henri

IV, l'avoit fait rebâtir en même-temps que l'église. Depuis, ce château fut augmenté de deux ailes et des pavillons, sous Louis XIV, par M. Dupuis Guénegaud, qui en 1661, partagea les disgraces alors éprouvées par tous les amis et les protégés du sur-intendant des finances, Fouquet. Voici une description fidèle et complette de ce château : Il étoit formé d'un seul corps-de-logis décoré de trois ordres d'architecture ; le premier étoit dorique, composé de deux colonnes élevées sur un perron de plusieurs marches, au milieu desquelles étoit la porte, accompagnée d'une niche de chaque côté remplie de sa figure. Le second ordre étoit rustique, et les deux côtés de la fenêtre du milieu étoient ornés chacun d'une colonne et surmontés d'un petit fronton dont l'entablement étoit coupé : sur ce second ordre regnoit une balustrade de pierre, interrompue par cinq piedestaux. La fenêtre étoit décorée de deux pilastres surmontés d'un grand fronton en arc, et le tout terminé par une campanille. Des deux côtés du château, s'avançoient deux gros pavillons aux extrémités desquels étoient deux tours rondes engagées dans le vif du bâtiment. Il y avoit encore deux autres petits pavillons qui s'avançoient plus que ces tours, et dont les angles étoient rustiques.

La chapelle qui occupoit un de ces pavillons étoit très-estimée pour la beauté de l'architecture et de la peinture, et passoit pour tout ce qu'il y a de plus parfait dans ce genre-là ; elle étoit du dessin de François Mansard, fameux architecte, et avoit été construite en 1647. On avoit confié à cet habile homme la conduite du superbe édifice du Val-de-Grace qu'il poussa jusqu'au rez-de-chaussée ; on la lui ôta pour lors ; et cet architecte en fut si piqué, qu'il ne songea plus qu'à se venger. Il entreprit pour cela la chapelle du château de Fresnes, pour M. de Guénégaud, secrétaire d'état, dont il est parlé d'autre part ; il exécuta en petit le superbe dessin qu'il avoit imaginé pour le Val-de-Grace, et en fit la plus belle chose du monde, comme en conviennent tous ceux qui ont le goût de la bonne architecture. L'autel représentoit le tombeau de la Sainte-Vierge ; il étoit très-bien exécuté ainsi que les quatre figures qui l'accompagnoient. Ce château a appartenu, en 1777, à M. d'Aguesseau, doyen du conseil d'état, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, qui l'avoit hérité de M. le chancelier d'Aguesseau, son père. C'est dans la terre de Fresnes, que pendant deux honorables exils, temps qu'il appeloit *les beaux jours de sa vie*, cet illustre magistrat a composé une grande partie de ses ouvrages, entre autres les *Instructions à ses enfans*. Ses descendans

ont toujours conservé cette propriété. M. Henri-Cardin-Jean-Baptiste, marquis d'Aguesseau, pair de France, grand prévost, mᵉ des cérémonies des ordres du roi, et commandeur de l'ordre royal de la légion d'honneur, étoit petit-fils et dernier descendant mâle du célèbre chancelier. Ce nom illustre est éteint aujourd'hui par la mort de celui-là, arrivée à Paris le 22 janvier 1826, âgé de 74 ans. Il est encore justement regretté des habitans de cette commune, où il ne cessoit de répandre ses bienfaits tant en aumônes qu'en travaux de tout genre. Madame la comtesse de Ségur, propriétaire du château, des deux fermes, du moulin et des trois quarts du terroir de Fresnes, a vendu cette propriété à une société de spéculateurs, qui ont démoli le château en 1826, objet d'un éternel regret.

Cette habitation très-agréable, étoit au milieu de vastes prairies, qui, du pied de ses murs d'un côté se réunissoient aux coteaux et villages voisins; de l'autre, par des détours heureusement ménagés et largement tracés, alloient tantôt se dérober derrière de grands et épais massifs de bois, tantôt s'étendre sous des futaies magnifiques, et enfin se perdre dans un parc de 80 arpens. De belles routes ferrées, adroitement jetées sur toute l'étendue des prairies et du parc, servoient de promenade et facilitoient l'exploitation. Le parc a été détruit et mis en labour.

Le terroir de cette commune est traversé par le canal de l'Ourcq.

La rivière de la Beuvronne y fait tourner un moulin à deux tournans, appartenant à madame la comtesse veuve Octave de Ségur.

(*Voyez le* Tabl. scénograph. nº 186.)

Gressy.

Gressy, *Gressiacum*, autrefois (1781) prieuré-cure, ordre de Saint-Augustin, congrégation de France et paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Claye; patron, Saint-Denis; collateur, l'abbé de Chaage: dame, madame de Mazade, et en 1785, le comte de Pont de Saint-Maurice; décimateur, le prieur; 15 feux (aujourd'hui 89 habitans); généralité de Paris; élection et subdélégation de Meaux; grenier à sel de Lagny; coutume de Paris; maîtrise des eaux et forêts de Paris; les premières causes à Gressy, les appels au châtelet de Paris.

Il y avoit anciennement à Gressy un prieuré fondé par Raoult, seigneur de ce lieu, pour trois religieux; ce prieuré étoit sous la dépendance de l'abbaye de Chaage. Jacques, prieur de Gressy, fut élu abbé de Chaage en 1231 (*Hist. de Meaux*).

L'église de Gressy, quoique petite, paroît être d'une antiquité assez reculée, car on y voit cinq pierres tumulaires dont on n'a pu déchiffrer le millésime : deux représentent deux figures dont la coiffure et les longs vêtemens indiquent le XIIe siècle ; à chaque côté de leur tête sont des anges portant une coupe ; l'une des deux a les mains jointes et foule un chien à ses pieds ; sur chaque côté de ces figures sont trois fleurs de lys. Les lettres capitales qui bordent ces pierres paroissent être des initiales dont le sens est difficile à saisir. Une autre tombe représente une espèce de porte de fortification, armes d'un des seigneurs de Gressy.

Ce village possédoit un beau château qu'y avoit fait construire madame la comtesse de Pons, et qui a été démoli presqu'entièrement. Il ne reste plus d'autre maison de campagne à Gressy, que celle qui fut habitée par le célèbre Maquer, démonstrateur au jardin du roi à Paris.

Ce savant chimiste avoit choisi cet heureux sol pour ses amusemens botaniques ; il y acquit un terrain bordé par la petite rivière de *la Beuvronne*. Il se plut à y dessiner, sur le plan du célèbre Le Nôtre, et planter d'arbres indigènes et exotiques, un jardin qu'il appeloit son *Elysée*, où il faisoit serpenter, dans de petits canaux, les eaux de cette rivière. Ses plantations y sont admirables. Une pièce d'eau est entourée d'ormes et de tilleuls, à chacun desquels est planté un rosier. L'on y trouve une fontaine d'eau minérale ferrugineuse, dont l'existence a été détournée, et que M. Lubin, propriétaire actuel de cette maison de campagne agrandie par une prairie de 14 arpens et plantée de 3500 peupliers de la plus grande beauté, cherche à découvrir.

Ce village est situé sur la petite rivière de la Beuvronne qui y fait tourner un moulin appartenant à M. Vincent.

Gressy est à trois quarts de lieue de la grande route d'Allemagne.

L'ancien château de madame la comtesse de Pons, dont il ne reste plus qu'une partie des communs, appartient à M. Pachot.

Il existe dans le village une ferme appartenant à M. Ploque.

La Rosée, maison, appartient à madame Destouches ; *La Reneuse*, briqueterie, à M. Roëttiers Duplessis ; le moulin à vent n'existe plus.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 204.)

Isle-les-Villenoy.

ISLE-LES-VILLENOY, *Insulæ juxtà Villa-nobium*, autrefois, (1771) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné et conférence de Claye ; patron, Saint-Maurice ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneur,

M. de la Neuville ; décimateurs, le chapitre de la cathédrale de Meaux, l'hôtel-Dieu, le grand prieur de France, l'abbé de Chaage, le chapelain de Saint-Blaise fondé dans l'église cathédrale de Meaux, et le prieur d'Hermières ; généralité et coutume de Paris ; bailliage, élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux ; maîtrise des eaux et forêts de Crécy ; 45 feux (aujourd'hui 262 habitans).

Ce village est situé sur la rive droite de la Marne, que l'on passe sur un bac, et est à une lieue des grandes routes de Meaux à Paris par Claye, et de Paris à Coulommiers par Lagny.

La seigneurie relevoit immédiatement du roi ; les premières causes en l'auditoire de la justice seigneuriale, les appels au bailliage de Meaux.

La paroisse possédoit en franc-fief et par donation royale, 180 arpens de pâture, appelés *La Coutume*. Il y avoit encore des usagers ou pâtures communes aux trois paroisses d'Isle, de Condé et d'Esbly, dans toute la prairie de Condé, accordées aux habitans d'Isle, renouvellées et confirmées par lettres-patentes du mois de novembre 1625 ; les troupeaux y paissent depuis le premier octobre jusqu'au 15 mai inclusivement. Le prieuré de Saint-Rigomer de Meaux avoit droit de prendre la dixme sur environ 24 arpens de terre. Le dixmage n'étoit point compris dans la grosse dixme.

On n'a rien de certain sur le temps de la fondation ou érection de l'église paroissiale. Elle conserve une relique de Saint-Maurice, patron, duement vérifiée par procès-verbal et visite de M. Bossuet, évêque de Meaux. Le clocher étoit sur la chapelle Saint-Nicolas ; mais en 1738, il a été reconstruit et transféré par les gros décimateurs à l'entrée de l'église.

Il y avoit autrefois cinq fiefs sur cette paroisse : le premier dit *La Grandcour d'Isles*, appartenoit au prince Louis, par la vente judiciaire faite au châtelet de Paris, par les héritiers Charlet, président de la 1re chambre aux enquêtes du parlement de Paris ; il relevoit de Maquelines et n'avoit d'autres droits que les cens, lots et ventes des biens situés dans sa censive : il étoit chargé d'un bac sur la rivière de Marne ; le second dit *le fief Malassis*, étoit joint à la seigneurie de La Grandcour ; le troisième dit *le fief de l'Isle*, et le quatrième dit *le fief de l'Olivette*, appartenoient aussi au seigneur et relevoient du roi ; le cinquième dit *Gaillon-Boulard*, étoit à M. Roussel et relevoit du seigneur ; il avoit droit de chasse, de pêche et de moulin ; il en avoit un sur la Marne ; les

pieux sur lesquels il étoit assis subsistoient encore en 1785, et l'endroit de la rivière où étoit la vanne en conserve le nom.

Le fermier du fief Gaillon-Boulard, faisant entourer de fossés, il y a environ 50 à 60 ans, une pièce de terre qui tenoit à sa ferme, on a trouvé des ossemens enfermés dans des cercueils de plâtre*, mais sans aucune date ou inscription qui ait pu faire juger du temps où ces cadavres y ont été renfermés, où quelques personnes y avoient été inhumés. Ceux qui possédoient les plus anciens titres, consultés sur cet événement, ont répondu que ce fief étoit autrefois une maison religieuse, qui avoit son cimetière particulier, et qu'ils avoient entendu dire à leurs pères que les cercueils de plâtre avoient été long-temps en usage dans cette paroisse, parce que le bois y étoit très-rare et fort cher. Mais comme on n'a vu que quelques débris de cercueils de cette espèce, et qu'on n'en a trouvé que dans cet endroit, il est plus vraisemblable qu'on n'a fait en ce lieu que quelques inhumations particulières, et qu'on peut en faire remonter l'époque à celle des guerres malheureuses, dont la ville de Meaux et ses environs ont été le théâtre.

Il n'y a point d'écarts dans cette commune.

Dans le village, il existe trois fermes, dont la première dite *la Grande Ferme*, appartient à M. Bocquet ; la deuxième dite *la Petite Ferme*, à M. Bocquet fils; et la troisième, à M. Désusères.

(*Voyez le* Tableau scénographique, page 220.)

Iverny.

Iverny, *Iverniacum* ou *Hibernalium*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné et conférence de Claye; collateur, le prieur de Sainte-Céline ; seigneur, le marquis du Coudray, lieutenant général ; décimateur, l'abbé de Chambrefontaine; 100 feux (aujourd'hui 561 habitans) ; généralité de Paris ; élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux ; coutume de Paris ; maîtrise des eaux et forêts de Crécy ; les premières causes au Plessis-du-Bois, les appels au châtelet de Paris.

L'église qui est sous l'invocation de S.t-Martin, évêque de Tours, n'a rien d'ancien ni de remarquable. Le bâtiment est d'une structure commune et paroît avoir été souvent réparé. On y entre par un vestibule ou portique séparant en deux la maison d'école avec laquelle il ne fait qu'un seul et même corps de bâtiment adossé au pignon occidental, ce qui masque

* On en a trouvé de même et en très-grand nombre, en coupant la montagne dite *des SS. Pères* ; ils étoient à l'orient de la chapelle de Saint-Rigomer.

entièrement le portail de l'église ; celle-ci est régulièrement orientée, voûtée en pierre et accompagnée de deux ailes d'inégales longueur et largeur. La tour du clocher, qui est à gauche en entrant dans cette église et du même temps, est élevée dans la partie inférieure de l'aile septentrionale; ce qui rend l'édifice irrégulier. Cette tour, qui renfermoit autrefois trois belles cloches, bien sonores et d'un accord parfait, est bâtie en grès; moitié hors, moitié dans œuvre, comme nous l'avons déjà insinué, et fait l'angle septentrional de l'église ; elle est à surplomb du côté du couchant, et terminée en pavillon d'ardoises.

Cette église a un cimetière contigu et qui en fait le tour.

Dans le village se trouvent deux fermes appelées l'une *la Grande*, l'autre *la Petite Ferme*. Celle-ci appartenoit aux bénédictins d'Orléans. Les bâtimens furent entièrement renouvellés en 1788, sous la direction gratuite de M. Haran qui en étoit alors le fermier : ils se font remarquer par la solidité de leur construction et le choix des matériaux qui y ont été employés. On distingue surtout le corps-de-logis du fermier pour sa belle distribution, l'étendue et la commodité des pièces qui le composent. Cette petite ferme a été vendue nationalement et fait aujourd'hui, ainsi que la grande, partie du beau domaine du Plessis-aux-Bois.

Hors le village, du côté de l'orient, étoit anciennement un château qui a été détruit et dont il ne reste plus aucun vestige. Le canton où il étoit situé en conserve le nom de *Château Gaillard*.

Il y avoit à Iverny une léproserie, qui étoit encore sur pied en 1224 ; elle a été détruite, et la place qu'elle occupoit, ainsi que le terrain dont elle étoit environnée ont été appliqués à la fabrique qui les avoit abandonnés au maître d'école pour lui servir de jardin; ce terrain a été vendu comme bien national. Il ne reste plus de vestige de cette léproserie, sinon que l'endroit où elle étoit conserve encore le nom de *Maladrerie*.

Il y avoit aussi un fief appelé *de la Pierre*. C'étoit un moulin qui a été détruit. On en trouva, en remuant les terres il y a quelques années, d'anciens et solides fondemens, ainsi que les caves, dont les voûtes subsistoient encore en partie. C'est aujourd'hui une agréable prairie, arrosée par un ruisseau dont les eaux coulent foiblement du nord au midi. Sur ce ruisseau, à côté et au midi de cette prairie, est un pont que l'on appelle *le pont de la Pierre*.

La commune d'Iverny est la seule de ce nom, non seulement dans le sol étroit et resserré du département de Seine et Marne, mais encore dans

tout le reste du royaume. Elle est traversée par l'ancien chemin de Meaux à Dammartin. Cette traverse est en pavés carrés ; il est de tradition dans le pays que toutes les autres rues du village étoient aussi pavées ; mais que vers le milieu du siècle dernier le seigneur du lieu les fit dépaver pour en avoir les grès. Les rues sont devenues impraticables, surtout en hiver ; ce qui oblige les habitans de tenir leurs vergers ouverts, durant cette saison, pour servir de passage et pour rendre faciles les communications.

La Bâte est un écart situé à un demi-quart de lieue à l'ouest d'Iverny. Il n'y a que trois maisons qui soient de cette commune, le reste étant du Plessis-aux-Bois.

Quelques personnes remarquables par la place qu'elles ont occupée, ont porté le nom d'Iverny, soit qu'elles fussent natives de ce lieu, ou qu'elles fussent de la famille des anciens seigneurs qui y avoient quelques fiefs.

Jean d'Iverny, mort vers l'an 1338, et Simon d'Iverny, son successeur, mort en 1347, étoient seigneurs d'Iverny, abbés, et selon toute apparence bienfaiteurs de Chambrefontaine, jadis abbaye de l'ordre de Prémontré, située à une demi-lieue nord d'Iverny.

Le territoire de cette commune est fort petit, étant resserré de fort près par ceux de Villeroy, Plessis-aux-Bois, Plessis-l'évêque, Monthion et Neufmontier. Il consiste en labourage et quelques prairies.

On lit dans quelques historiens, qu'en l'an 1326, pendant la guerre des Anglais contre la France, la ville de Meaux étoit devenue le refuge d'une multitude de personnes qui fuyoient les ennemis. Ses environs furent ensuite désolés par une foule de maraudeurs échappés des armées respectives, et contre lesquels les habitans de cette ville marchèrent courageusement sous la conduite du bailly de Meaux : ils surprirent une bande de ces maraudeurs au village d'Iverny et les pendirent tous.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 221.)

Le Pin.

Le Pin, *de Pinu*, autrefois paroisse du diocèse de Paris, doyenné de Chelles, est ramassé dans un vallon, et n'a d'autre écart que la ferme de *Courgain*; généralité et élection de Paris; le dénombrement de celle-ci y comptoit 87 feux ; ce que le dictionnaire universel de la France a évalué à 330 habitans (aujourd'hui 367).

Il y a quelques petits coteaux plantés en vignes ; le reste est en terres et en prés.

Il ne se présente rien sur cette paroisse de plus ancien que ce qu'en a dit Dom du Plessis, historien de l'église de Meaux ; savoir que quelques seigneurs laïques ou ecclésiastiques donnèrent, avant l'an 1175, l'église du Pin, du diocèse de Paris, aux chanoines réguliers de l'abbaye de Chaage proche Meaux, et que delà fut formé un prieuré en titre qui subsista jusqu'à la révolution.

Dans l'alternative que laisse Dom du Plessis de croire que cette église du Pin étoit possédée par des laïques ou par des seigneurs ecclésiastiques, l'auteur de l'histoire du diocèse de Paris, l'abbé Lebeuf nous assure que c'étoient des seigneurs laïques qui en jouissoient selon l'abus de ces temps-là. Il en juge par ceux qui firent la démission des dixmes de cette paroisse entre les mains de l'évêque de Paris, Odon de Sully, qui attesta, en 1205, que Radulfe, comte de Soissons, et A....., son épouse, avoient résigné entre ses mains, la dixme des novales du Pin, qui étoient voisines du village ; puis, il ajoute que lui évêque, à la prière de ce comte et de cette comtesse, en avoit donné le tiers à la cure du Pin, et l'autre partie aux Bons-Hommes de Montfermeil. L'année suivante, au mois de janvier, Gaucher de Châtillon et Elisabeth sa femme, firent de leur côté un semblable acte de la donation du tiers des novales du Pin à l'église de Notre-Dame-sous-Montfermeil, c'est-à-dire, aux ermites ou Bons-Hommes, comme on les appeloit alors. L'abbaye de Chaage intéressée dans ces dispositions, pour soutenir ses droits, se donna du mouvement : l'affaire fut portée au saint-siége, qui commit trois chanoines de Soissons, Guy Doyen, Guerin Breches et H. de Saint-Germain pour en décider. Ces commissaires déclarèrent en 1211, que l'abbaye de Chaage continueroit d'avoir le quart de la grande dixme et des novales, à condition que chaque année elle payeroit une certaine quantité de grains due à l'abbaye de Livry, comme aussi au curé et paroisse du Pin : un Mémorial, qui sert de supplément au cartulaire de Livry, fait mention d'une sentence au sujet de trois mines de grains à cette maison sur les dixmes du Pin, moitié bled et moitié avoine.

L'église qu'on voit aujourd'hui au Pin, ne paroît avoir été bâtie qu'au XVIIe siècle. Elle est voûtée et soutenue de deux petites ailes. Le saint titulaire, est Saint-Sulpice, évêque de Bourges, et comme sa fête tombe le 17 janvier, qui est le jour de Saint-Antoine, on s'est accoutumé à regarder aussi Saint-Antoine comme patron. La dédicace se célébroit le dimanche le plus proche de la fête de la Madeleine. Dans la

chapelle, du côté du septentrion, est une tombe conservée de l'ancienne église, sur laquelle est figuré un ecclésiastique du XIVe siècle. On voit dans la nef, en lettres gothiques du XVIIe siècle, l'épitaphe de la femme d'un laboureur avec des quatrains latins.

La cure étoit et avoit toujours été à la collation pure et simple des évêques de Paris. Elle est dans ce rang au pouillé du XIIIe siècle, et cela n'avoit jamais varié.

Un nommé Jean de Moussy, marchand de Paris, avoit fait construire sur cette paroisse une chapelle en 1540, du consentement de l'évêque de Paris; on n'a pas exprimé le lieu. Les guerres de la religion ne la laissèrent pas apparemment subsister long-temps.

Cette terre du Pin, du temps de la rédaction de la coutume de Paris en 1580, étoit possédée par François d'Angennes. Anne Feret, veuve de Pierre Le Clerc, sieur du Vivier, l'acquit avec la ferme de Courgain avant 1610. En 1696, elle appartenoit à Ayme Severt, secrétaire du roi, ancien avocat. M. Neret, conseiller au parlement, en étoit depuis seigneur : ensuite sa sœur, veuve de M. de Villeneuve, président en la cour des aides, qui en jouissoit en 1740.

Au commencement du XVIe siècle, l'abbaye de Saint-Victor de Paris hérita d'un manoir situé au Pin, qui lui fut donné en 1505, par Pierre André, greffier de l'élection de Paris.

On assure que c'est sur la paroisse du Pin qu'est situé le territoire appelé en latin *Luabum*, qui est de la première dotation du prieuré de Gournay, suivant les chartes de l'an 1122; c'est un terrain sans bâtiment. Le voisinage de Pomponne porte aussi à le croire; car les seigneurs de cette paroisse y avoient une dixme, dont Jean et Maurice de Pomponne gratifièrent le prieuré de ce lieu sous le règne de Louis VII, ce qui fut approuvé par Maurice de Sully, évêque de Paris, l'an 1177. Il y a dans le titre latin, *Decimam de Luabium*. Rien n'approche plus du mot *Luavium* que portoit un lieu où fut battue une monnaie sous nos rois de la première race. Ce qui fait hésiter à affirmer que ç'ait été Luat, paroisse de Champigny sur Marne, plutôt que ce lieu-ci.

De la manière dont les historiens s'expliquent sur les courses des ligueurs en 1590, autour de Paris, il paroît que ce fut sur le penchant de la montagne du Pin, que le duc de Parme, combattant pour la ligue, se campa, après avoir été repoussé des approches de Chelles par les troupes

de Henri IV. Ensuite de quoi il répandit son armée par derrière jusques assez près des faubourgs de Lagny.

Le beau château du Pin qui existoit avant la révolution a été démoli. Le parc est encore dans son entier.

La ferme de *Courgain*, ancien fief, appartient à mad. veuve Barbon.

Il y a des carrières et fours à plâtre.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 265.)

Le Plessis-aux-Bois.

Le Plessis-aux-Bois, *aliàs* Le Plessis-du-Plessis, *Plexitium sylvarum*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné de Claye; patron, Saint-Nicolas; collateur, le prieur de Sainte-Céline; seigneur, le marquis du Coudray, généralité de Paris; élection de Meaux.

On appeloit anciennement cette paroisse Le Plessis-Pomponne. Elle fut détachée du Plessis-l'Evêque et érigée en cure en 1685.

La terre du Plessis-aux-Bois étoit autrefois seigneuriale. On y remarque un grand et ancien château bâti sous le règne François Ier, agrandi par Henri IV, et habité par Gabriel d'Estrées. Les points-de-vue y sont magnifiques; le parc qui est très-étendu, entoure le château et renferme une futaie très-rare par son antiquité. Il s'y trouve des eaux jaillissantes, qui arrivent d'une lieue et demie dans son enceinte, par des aqueducs. Cette propriété, ainsi qu'une ferme dans le village, appartient à M. le marquis de Boissy-du-Coudray.

La Bâte, hameau distant d'un quart de lieue sud-est et contigu au parc du Plessis-aux-Bois, consiste en une vingtaine de feux, et dépend de cette commune, hors trois maisons situées au bout occidental de ce hameau, lesquelles dépendent d'Iverny.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 266.)

Messy.

Messy, *Messiacum*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Claye; patrons, St.-Pierre et St.-Paul; collateur, l'évêque de Meaux; dame, Mlle d'Angennes; décimateurs, les bénédictins de Saint-Denis en France pour deux tiers et le seigneur pour l'autre tiers; 140 feux (aujourd'hui 540 habitans); généralité de Paris; élection et subdélégation de Meaux; grenier à sel de Lagny; maîtrise des eaux et forêts de Paris; bailliage, les premières causes à Messy, les appels à Montjai-la-Tour et de là au châtelet.

Plusieurs fiefs avoient été réunis au domaine seigneurial; mais le fief

de *Montjai*, qui avoit eu autrefois des fourches patibulaires, appartenoit en 1788, à M. le comte de Mery, et le fief *Dufour* aux héritiers de M. Pinon.

La chapelle de Saint-Nicolas dans l'église paroissiale de Messy, étoit à la collation de l'évêque de Meaux; M. l'abbé Lucy l'aîné, en étoit titulaire en 1788. Le seigneur, M. d'Angennes, prétendoit avoir le droit de nommer à cette chapelle; mais il perdit son procès au châtelet de Paris le 18 février 1693, et l'évêque de Meaux, M. Bossuet, *fut maintenu et gardé dans le droit de conférer, de plein droit, ladite chapelle Saint-Nicolas de Messy, dépendante de sa dignité épiscopale, etc...*

Il y avoit plusieurs châteaux à Messy, dont il ne reste aucun vestige. On voyoit cependant à *la grande Maison*, autrefois ferme seigneuriale, un bois de neuf arpens, qui paroît avoir été le parc d'un château que MM. de Montmagin habitoient.

Les rues et les bâtimens de Messy annoncent un village très-ancien. Le clocher de l'église est soutenu par quatre énormes et antiques piliers. Sous ce clocher est un caveau qui a servi de sépulture à d'anciens seigneurs dont on voit encore les tombeaux.

Messy a été très-exposé aux guerres civiles. En 1651, il y eut 116 enterremens; en 1652 et 1653, il y en eut encore beaucoup, et l'on ne voit pas cependant qu'en ce temps aucune maladie ait occasionné toutes ces inhumations.

La cure et la fabrique de Messy ont eu, par suite de ces nombreux enterremens, des procès qui ont été jugés en première instance au bailliage de Meaux, et évoqués au grand conseil par les religieux bénédictins de Saint-Denis en France en vertu de leur droit *de Committimus*. Si ces procès ont été d'abord à Meaux, c'étoit sans doute parce que l'église étoit bâtie sur le fief du Vivier qui relevoit de Meaux.

Lorsque le roi Charles IX, au mois de septembre 1567, se rendit de Meaux à Paris avec la reine et toutes les dames de la cour, au milieu d'un bataillon carré, formé par six mille Suisses, sous la conduite du colonel Pfiffer, le prince de Condé parut auprès de Messy, à la tête de quatre ou cinq cents chevaux, suivis d'autres troupes, chargea les Suisses; mais ils firent face de tous côtés, rendirent inutiles tous les efforts du prince, et le roi arriva heureusement à Paris sur les quatre heures du soir.

La petite rivière de la Beuvronne y fait tourner deux moulins nommés *Moulignon*, qui appartiennent à M. Vincent.

Dans le village se trouvent cinq fermes : la première dite *Pelouvet*, appartient à M. Leduc ; la deuxième dite *la Ferme du Château*, à M. Boissy-Rouillé-du-Condray ; la troisième dite *Poiret*, à M. Delacour ; la quatrième et la cinquième à M. Béjot.

Il existe un moulin à vent qui appartient à M. Petit.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 317.)

Mitry.

Mitry, *Mitriacum*, bourg, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Claye ; collateur, l'abbesse de Chelles ; dame, madame de Senozan ; 360 feux (aujourd'hui 1583 habitans) ; généralité de Paris ; bailliage du châtelet ; élection et subdélégation de Meaux ; grenier à sel de Lagny ; coutume et maîtrise des eaux et forêts de Paris ; la justice appartenoit au roi comme seigneur de Mitry, ainsi que de *Bois-le-Vicomte*, en vertu de l'adjudication qui en avoit été faite, par sentence du châtelet de Paris, le 28 avril 1787. La justice qui se rendoit auparavant au nom de M. le comte d'Archambaux de Périgord, dernier seigneur, continuoit cependant d'être exercée par les mêmes officiers, qui étoient un prévôt, un greffier et un procureur fiscal.

L'église de cette paroisse est belle, ornée et très-bien entretenue ; elle est sous l'invocation de Saint-Martin, évêque de Tours, et le service divin étoit autrefois célébré par un curé, deux vicaires et un chapelain. Dans cette église, où l'on voit un beau buffet d'orgues, étoient aussi deux chapelles, l'une de la Trinité, desservie autrefois par des religieux de l'ordre qui portoit ce nom ; l'autre, de Ste.-Catherine, qui étoit en titre de bénéfice à la collation pleine de l'évêque. Il y a encore la chapelle de St.-Jean-Baptiste, qui a été unie au séminaire*.

Le peintre *Lesueur*, qui affectionnoit beaucoup Mitry, avoit décoré le maître-autel de l'église de ce village d'un de ses meilleurs tableaux, représentant *l'Annonciation*. Ce tableau a été remplacé par le dernier gouvernement, en une copie assez exacte, mais dont l'exécution est loin de celle de l'original.

Il y avoit aussi anciennement à Mitry un hôtel-Dieu et une maladrerie, dont naguères la chapelle subsistoit encore dans le voisinage sous le nom de *Saint-Lazare*: l'un et l'autre étoient à la nomination des comtes de Dammartin. M. Bossuet y a fait établir un hôpital ; et, par arrêt du conseil du 26 mars 1695, la maladrerie y a été réunie. M. Le Dieu en

* Hist. de Meaux, pièces justificatives, 740.

fut nommé, deux mois après, administrateur par le même prélat, et comme il avoit extrêmement à cœur le bien de cet hôpital, il en fit construire le bâtiment, et il y fonda, en 1698, deux sœurs de la charité, tant pour le soulagement et la consolation des pauvres malades que pour l'instruction gratuite des petites filles. Cet hôpital, maintenant bureau de bienfaisance, où, de tout temps on a exercé l'hospitalité, a quatre lits entretenus, et est desservi par trois sœurs de la charité, dont deux sont chargées de porter des secours à domicile et de soigner les malades, et la 3me de l'instruction des pauvres filles.

La Villette-aux-ânes, unique hameau de Mitry, étoit une ministrerie de l'ordre de la Trinité. Ce monastère étoit fort ancien. Il y avoit conventualité en 1259; mais on ignore l'origine et les noms des fondateurs.

A un quart de lieue de Mitry, du côté de Paris, on découvroit un beau château appelé *Bois-le-Vicomte* : il avoit été bâti au commencement du XVIIe siècle, par le sieur Fédeau, intendant de la reine Marie de Médicis. Il a depuis appartenu au cardinal de Richelieu, à Mlle de Montpensier, au duc de la Meilleray, et à M. Hervart, contrôleur-général, qui n'avoient rien épargné pour son embellissement. Ce château, où conduisoit une avenue d'ormes depuis le bourg de Mitry, étoit remarquable par sa construction ancienne; il étoit entouré de longs fossés flanqués de bastions à leurs extrémités, et remplis d'eau : ces fossés étoient aussi larges et aussi profonds que si c'eût été une place de guerre. L'étendue du parc étoit de 250 arpens. Les bois qu'on y voyoit étoient les plus beaux qu'il y eut en France. Il y avoit aussi un fort beau canal, et le tout d'eau vive. Le château a été démoli en 1816 et 1817, et le parc est actuellement en labour.

L'abbaye royale de Chelles étoit propriétaire, dans toute l'étendue de la paroisse de Mitry, du fief de Maurepas, avec haute, moyenne et basse justice. C'étoit par ce fief que l'abbaye jouissoit des dixmes sur toute l'étendue de la paroisse.

Il y avoit d'autres fiefs, mais sans justice, et qui appartenoient, en 1788, au chapitre de Dammartin, au prieuré royal de Poissy, aux religieux bénédictins de Saint-Nicolas d'Acy, aux dames de Gif, au marquis de Redon, au duc d'Uzès et à M. Giroust, secrétaire du roi.

La commune de Mitry est composée d'environ 360 feux; son territoire renferme cinq mille arpens de terres labourables, 220 arpens de bois, sans y comprendre le parc dont nous venons de parler. Il y avoit cinq cents arpens de communes; le tiers appartenoit au seigneur et les deux autres

tiers étoient loués au plus offrant et dernier enchérisseur. Les revenus étoient rémis à un syndic nommé dans la paroisse. C'est avec ces revenus qu'on a fait paver les rues de Mitry; ils sont encore employés à cet usage et à tous les besoins de la communauté.

On remarque, dans ce bourg, quelques belles maisons de campagne, entre autres celle du *Point du Jour*, appartenant à madame v[e] Garnaud; celle de *la Chasse*, à M. Pepin le Halleur; celle de *Linois*, appartenant, ainsi que la ferme du *Puits* et la moitié des terres de la ferme de *Lanoue*, à madame veuve Magdelain; et *Saint-Jacques*, à madame v[e] Soupplet.

Au *Vivier*, sont deux maisons bourgeoises appartenant à madame v[e] Giroust et à M. Bricon, notaire.

Dans *la Villette-aux-Anes*, la maison dite *le Prieuré* appartient à M. Michaud; la ferme de *Bois-le-Vicomte* appartient à MM. Maisonneuve et Milliate; celle des *Filles-Dieu* aux héritiers Jacquin; et *la ferme de la Villette* à

Enfin, on compte dans le bourg seul de Mitry, quatorze grandes fermes et deux petites, savoir: la ferme de *Breton* à M. Bernier; *la Maisonnette*, ferme non habitée, à M. Fournier; *Lanoue*, dont la moitié des terres appartient à M. de Blavette; *la Succession*, à MM. Clément père et fils; *le Colombier*, à M. le comte Achille Tourteau de Septeuil; *Lecoq*, à M. Béjot; *les Incurables*, à l'Hôtel-Dieu de Paris; *Luxembourg*, à M. Lucy; *Maurepas*, aux demoiselles Mallet; *Novion*, à M. Delacour; *Petite Ferme*, ferme vendue; *Poissy*, à M. Benoît père; *St-Martin*, à M. Benoît-Bailly; *Saint-Nicolas*, à M. Lecourt, maire; et *Thevenin*, aux héritiers Dardel.

On trouve, dans cette commune, deux moulins à vent appartenant à MM. Debray et Chaumusard.

Les femmes et les filles de ce bourg, où l'on tient marché le vendredi de chaque semaine, et une foire le 18 octobre, fête de S.t-Luc, travaillent à la dentelle d'une aussi grande propreté qu'on fait à Malines; la foire y est considérable par le grand nombre de bestiaux que l'on y conduit.

Il est fait mention de Mitry dans l'histoire du transport du corps de Saint-Vit de l'abbaye de Saint-Denis en France à la nouvelle Corbie en Saxe (Corbits). Ce corps saint fut porté avec grande solennité, d'abord à Mitry où il se fit un miracle sur une femme du lieu; puis le lendemain, dans l'abbaye de S.t-Faron, où il se fit un second miracle sur une autre femme; ensuite à Rebais; de là enfin en divers autres lieux d'où il arriva en Saxe à la nouvelle Corbie, le 15 juin 836. A Meaux, à Rebais et

sur toute la route, il se fit, par les mérites du saint martyr, plus de 40 miracles, qui sont spécifiés avec les noms des personnes et des lieux, dans l'histoire de cette translation.

Lors des fameuses querelles entre les ducs de Bourgogne et les rois de France, les plaines qui avoisinent Mitry, ont été le théâtre de plusieurs combats sanglans.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 319.)

Mory.

MORY, *Moriacum*, autrefois (1788) prieuré-cure et paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Claye; patron, Saint-Pierre; collateur, le chapitre de Notre-Dame de Paris; dame, madame de Senozan; la seigneurie de Mory, comme celle de Mitry, appartenoit au roi, en vertu de l'adjudication qui en a été faite par sentence du châtelet de Paris, le 23 avril 1787, et la justice étoit exercée par les mêmes officiers; 26 feux (aujourd'hui 115 habitans); décimateur, le chapitre de Notre-Dame de Paris; généralité de Paris, les appels au châtelet; élection et subdélégation de Meaux; grenier à sel de Lagny; coutume et maîtrise des eaux et forêts de Paris.

Il y avoit à Mory trois châteaux qui ne subsistent plus; le fief *Bougie* étoit réuni à la seigneurie depuis environ 100 ans.

La chapelle de la Conception de la S.e-Vierge et celle de Saint-Jacques dans l'église paroissiale qui ne subsiste plus, étoit à la nomination du chapitre de Paris.

La paroisse de Mory a quatre cents arpens de communes, dont le produit est reversible sur chaque habitant; le percepteur de Mitry en est le receveur.

Il s'y trouve deux fermes appartenant, la première à M. Louzuet, et la deuxième à M. Sanegon.

On y extrait de la tourbe, et il y existe une fabrique de briques, tuiles et carreaux en terre.

Voyez le Tableau scénographique, n° 344.)

Nantouillet.

NANTOUILLET, *Nanthouletum*, autrefois (1785) cure régulière, ordre de Prémontré; paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné de Claye; patron, Saint-Denis; collateur, le collége de Louis-le-Grand; seigneur, M. l'Allemant de Nantouillet; généralité de Paris; élection de Meaux.

La terre de Nantouillet étoit autrefois un marquisat. On y voit un

ancien château fort qu'y fit construire François 1er. Ce château remarquable par son architecture, est maintenant bien dégradé; il fut habité par le fameux cardinal Antoine Duprat, légat et chancelier de France, qui s'y retira sur la fin de ses jours, et y mourut le 9 juillet 1535, à 72 ans, consumé par les remords et par une maladie qui ne fut qu'un long supplice, foible compensation et juste châtiment de tout le mal qu'il avoit fait à la France.

Il existe encore et l'on y montre un caveau où il avoit amassé des sommes d'argent considérables. On dit que François 1er, voulant avoir une partie de ces trésors, pour les consacrer aux besoins de l'état, fit répandre le bruit que le pape étoit mort; que Duprat, dans l'espérance d'obtenir la tiare par sa protection, lui donna deux tonnes d'or; qu'il apprit bientôt après que le pontife se portoit bien, et que, redemandant son argent, le roi lui répondit : *Si le pape n'est pas mort, il est sûr qu'il mourra.*

Les amateurs des ouvrages que la renaissance des arts a produits au XVIe siècle, trouveront, dans diverses parties de ce château, des objets qui les intéresseront.

Le château, ainsi que ses dépendances, appartiennent à M. Delalande.

On dit qu'à une lieue un quart de Dammartin, aboutit une galerie souterraine qui part de ce château.

Un ruisseau, qui prend sa source à Juilly, fait tourner, dans cette commune, deux moulins, l'un dit *la Haize*, et l'autre *de Nantouillet*, appartenant à MM. Digeon et Landon.

(*Voyez le* Tableau scénographique, no 357.)

Précy.

PRÉCY, *Prisciacum*, patrons, Saint-Pierre, Saint-Paul; autrefois (1785) paroisse de l'archidiaconé de France, doyenné de Claye; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, M. le marquis Refuge d'Aguesseau; généralité de Paris; élection de Meaux.

Ce village est sur la rive droite de la Marne que l'on passe sur un bac.

On voit devant l'église de Précy et dans la rue une tombe dont quelques lettres gothiques indiquent qu'elle est du XVe ou du XVIe siècle.

Dans la chapelle de la Vierge de cette église, est une tombe de M. Coussinet, fondateur de legs en faveur de cette paroisse.

Dans le village, une ferme dite *Château de Précy*, appartient à M. Cyrille Fournier.

Il existe un moulin à vent qui appartient à M. Maurice.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 396.)

Saint-Mesmes.

Saint-Mesmes, *aliàs* Saint-Maixme, *Sanctus-Maximus*, autrefois (1788) paroisse de l'archidiaconé de France; patron, Saint-Maixme, seigneur, M. le duc de Tresmes en 1771, et en 1787 M. le marquis de Naval; généralité de Paris; élection de Meaux.

Cette paroisse étoit, dans son origine, une cure régulière, mais elle fut partagée le 7 juillet 1551, par M. de Belleau, évêque de Meaux, en un prieuré simple et une vicairie perpétuelle. Un chanoine régulier de Sainte-Croix de la Bretonnerie, nommé Gabriel le Cœur, appela comme d'abus de cette sentence en 1721. Les chanoines réguliers de Ste.-Geneviève qui avoient un des leurs pourvu du prieuré, en ont soutenu la validité, et le procès a toujours été pendant. Le recteur du collége de Louis-le-Grand présentoit comme tenant la place de Saint-Martin-aux-Bois.

Saint-Maixme dont cette église porte le nom, est le grand St.-Maixme, patron de Chinon en Touraine, et de plusieurs autres églises dans le voisinage de Langres.

Dans l'église paroissiale de Saint-Maixme, il y avoit la chapelle de Sainte-Madeleine, à la collation de l'évêque de Meaux. C'étoit la chapelle de la Maladrerie, qui a été transférée à la paroisse.

Cette église a un clocher gothique assez curieux.

Dans *Vineuil*, deux fermes appartiennent, la première à madame Rousseau de Paris; la deuxième, à M. Leduc.

Dans le village, quatre fermes, la première, à M. Taveau; la deuxième à M. Delacour, propriétaire d'un moulin qu'y fait tourner un ruisseau; et les deux autres à l'hôtel-Dieu de Paris.

Il s'y fait, dans deux maisons, du tissu de toile.

A *la Sablonnière* près de Saint-Mesmes, étoit une maladrerie qui fut unie par arrêt du conseil au mois de janvier 1696, au grand hôtel-Dieu de Meaux. On ne voit plus ni la chapelle, ni aucun bâtiment de cette maladrerie. Elle étoit située sur un petit ruisseau qui prend sa source à Juilly, et sur lequel il y a un pont que l'on appelle encore aujourd'hui *le pont de la Sablonnière*, et qui étoit voisin de la maladrerie du même nom.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 450.)

Souilly.

SOUILLY, *Soulliacum*, patron, Saint-Thomas de Cantorbéry; autrefois prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de France; (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné de Claye; collateur, l'abbé de Chaage; seigneur, le comte de Polignac; généralité de Paris; élection de Meaux.

Ce village est dans une vallée sur la rivière de la Beuvronne.

Devant le chœur de l'église de Souilly se lit l'inscription suivante sur une tombe en pierre sur laquelle est représentée une femme, ayant les mains jointes, avec un chapelet :

Cy gist et repose le corps d'honorable femme Philippe Loitrau, natifve de Vitry en France, femme d'honorable hôme Jehan Courtier, laboureur demeurant à Souilly, laquelle décéda le 1er juillet mil six cent dix-huit. Priez Dieu pr sâ ame.

Au-dessus de sa tête est le verset suivant :

MISEREMINI MEI SALTEM VOS AMICI MEI
QUIA MANUS DOMINI TETIGIT ME.

Une maison de campagne, ainsi que la ferme de *Grosbois*, appartient à madame veuve Fleury.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 438.)

Trilbardou.

TRILBARDOU, *aliàs* Trie-le-Bardoul, *Trajectum Bardulfi*; patronne, Sainte-Geneviève; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France, doyenné de Claye; collateur, l'abbé de Saint-Faron; seigneur, le comte de la Coste, et en 1788, M. Le Noir; généralité de Paris; élection de Meaux.

Ce village est situé sur la rive droite de la Marne, que l'on passe sur un bac à une lieue de Meaux, vers le couchant d'hiver.

Ce lieu s'appeloit simplement *Trie*. Il n'eut qu'au onzième siècle le surnom de *Bardulf*, qui étoit celui de Hugues, fils de Barthélemy de Broyes.

On trouve dans des annales du temps de Charles-le-Chauve, que ce roi donnant la chasse aux Normands, fit rétablir en ce lieu le pont que ces barbares avoient rompu, et qu'il passa ensuite d'un côté à l'autre.

Il est aussi fait mention de Trie-le-Bardoul dans l'histoire du transport du corps de Sainte-Geneviève de Marizy au diocèse de Soissons en son

église de Paris. La sainte fit éclater tant de miracles, qu'elle est devenue patrone de l'église. La cure cependant étoit à la nomination de l'abbé de Saint-Faron, aussi bien que le pricuré. Celui-ci, dont l'église étoit sous le titre de Sainte-Geneviève, et dont l'église sert aujourd'hui pour la paroisse, est réduit, depuis un grand nombre d'années, par le malheur des guerres et par la révolution des temps, en titre de simple bénéfice. Nous ignorons les noms de ses fondateurs, et le temps de sa fondation. On sait seulement qu'en 1206, l'abbé de Saint-Faron avoit une maison à Tric-le-Bardoul.

Il y a, dans l'église paroissiale, une chapelle de Saint-Nicaise; elle étoit à la collation pleine de l'évêque de Meaux.

Il y avoit aussi dans ce lieu un hôpital et une maladrerie sous l'épiscopat de M. Briçonnet : c'est tout ce que nous avons trouvé.

La population de Trilbardou, d'après le nouveau recensement, est de 443 habitans.

L'église et le château sont fort anciens. Le château portoit le titre de *Vidamie;* et plusieurs fiefs en dépendoient. Cette terre avoit sans doute appartenu, dans l'origine, à l'église de Meaux, puisque le vidame étoit l'un de ses quatre vassaux qui étoient tenus de le porter au palais épiscopal, le jour de sa première entrée dans cette ville. Le vidame de Trie-le-Bardoul étoit encore obligé d'offrir un cierge, le jour de S.t-Etienne 26 décembre, au grand autel de la cathédrale, au commencement de l'offertoire, suivant la nomination qui s'en faisoit à haute voix. Cet hommage se faisoit de la part du monarque comme comte de Meaux. A l'offertoire, l'évêque s'asseyoit devant l'autel; et son appariteur crioit par trois fois ces mots : *Notre sire le Roi!* Alors, le procureur du roi, ou un de ses avocats au bailliage, désigné pour représenter le prince dans cette royale cérémonie, se mettoit à genoux, baisoit l'anneau, et offroit son cierge, ce qui étoit répété par le vicomte de Meaux et le vidame de Trie-le-Bardoul*. Ce dernier avoit le privilége d'assister aux couches des reines de France, pour déclarer au peuple le sexe de l'enfant qui venoit de naître.

M. le comte Dupont, pair de France, a été propriétaire d'un beau château remarquable par son architecture élégante et par ses souterrains qui ressemblent à ceux de l'hôtel des Invalides de Paris, et que M. Lenoir, ancien lieutenant-général de police, avoit fait bâtir sur le bord de la Marne. Le parc du château a été traversé par le canal de l'Ourcq, et la ville de

* *Duplessis*, Histoire du diocèse de Meaux, *tom.* I, *liv* II, *page* 153.

Paris y a fait bâtir un très-beau pont en pierre, à l'instar de celui construit à la sortie de Meaux à Paris. Ce parc, qui présente une prairie à l'anglaise, est couronné par un bois touffu sur la hauteur d'une colline, dont la vue s'étend sur des plaines immenses et sur tous les coteaux qui les environnent. On y voit un quai de 118 toises de longueur, garni de revêtemens en pierres de taille, et de bornes de distance en distance, avec des barres de fer, qui se joignent l'une à l'autre dans toute son étendue.

Le moulin de *Trilbardou*, qui a quatre tournans, appartient à M. Pachot;

Le château des *Olivettes*, ainsi que la ferme de *La Conche*, appartiennent à M. Lenfumé de Lignières; et *la Maison brûlée*, auberge, à M. Vavasseur.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 496.)

Vignely.

VIGNELY, *Vigneliacum* et *Vitilliacum*; patrons, la Sainte Vierge et Saint-Hildevert; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné de Claye; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, M. de la Neuville, et en 1788, M. Lenoir; généralité de Paris; élection de Meaux.

Saint-Hildevert, évêque de Meaux, qui mourut le 27 mai l'an 680, fut enterré dans l'église de cette paroisse qu'il avoit fait bâtir; et l'on y montre encore aujourd'hui son tombeau.

Ce village est sur la rive droite de la Marne.

M. le comte Dupont, pair de France, a été propriétaire d'une maison qui étoit autrefois seigneuriale.

Le château de Vignely appartient à M. Lenfumé de Lignières, ainsi qu'une ferme dans le village; une autre ferme appartient à M. Bocquet.

Voyez le Tableau scénographique, n° 520.)

Villeparisis.

VILLEPARISIS, *Parisia*, *Parisiaca*; autrefois du doyenné de Chelles. On lit au 4 octobre, parmi les additions du nouveau martyrologe de Paris, dame, madame de la Garde; généralité, élection et diocèse de Paris; de l'an 1727, pour faire remonter l'antiquité de cette paroisse jusqu'au VIe siècle: *In territorio Turonensi, Sancti Quintini apud Villam Parisiacam nati, et enutriti qui cum in exercitu Guntramni Regis militaret, etc.* M. l'abbé Chastelain s'étoit contenté, dans son martyrologe imprimé en 1709, de dire que ce Saint-Quintin étoit originaire de

Villeparisis au diocèse de Paris; mais ces deux martyrologes modernes ne peuvent suffire pour constater l'antiquité du village dont nous parlons, parce que les plus anciens légendaires où se trouve la vie de ce Saint, ne disent pas qu'il soit originaire de Villeparisis, encore moins qu'il y soit né; ils se contentent de marquer que le pays Parisis l'avoit produit et qu'il avoit été engendré à Meaux : *Fuit idem gloriosus Martyr genere nobilissimo ortus; quem credimus, ut multorum habetur notitia, pago nobilis Parisiaco prolatum, Meldis verò civitate genitum.* Ce sont les termes d'un légendaire de l'abbaye de Longpont, écrit vers l'an 1180 ou 1200. Cette légende qui paroît avoir été composée en la Touraine, où ce saint avoit été martyrisé, dit seulement que c'étoit le territoire, le pays, le diocèse de Paris qui avoit fourni ce saint; on s'y sert du terme *Pagus* qui est générique, et non de celui de *vicus* qui auroit signifié la même chose que *villa*, s'il avoit été employé, et auroit désigné absolument Villeparisis. Au reste, il n'en est pas moins vrai de dire que les Tourangeaux ont cru que c'étoit ce diocèse qui avoit fourni ce saint à leur province, mais sans déterminer positivement la paroisse où il étoit né.

En remontant jusqu'au XI[e] siècle, on voit plusieurs seigneurs de Villeparisis nommés dans les titres : Un *Warnerius de Parisio* est témoin en 1096, à la fin d'un acte du cartulaire de S.t-Martin-des-Champs. Celui de l'abbaye de S.t-Denis, rapportant en détail l'aveu que Mathieu Le Bel fit à l'abbé en 1125, marque parmi les choses qu'il tenoit ou qu'il avoit cédé en arrière-fief : *Apud Villam Parisiam decima feodi Militum.* Ainsi, il y avoit en ce lieu un fief, dit le fief des Chevaliers, de la dixme duquel Mathieu Le Bel jouissoit; plus, deux fiefs que tenoit Guillaume et son frère dit du Buliure. Guillaume de Corniun y est dit plus bas tenir aussi de Mathieu *Terram Parisiæ.* Ailleurs, Hugues de Pomponne, chevalier, se dit homme lige de l'abbé de Saint-Denis à cause de ses biens *de Parisia.* Vers l'an 1166, Maurice, évêque de Paris, atteste que Jean *de Parisiaca nobilis vir*, a donné à l'église du Val-Adam une dixme de la même terre, située auprès du village appelé *Malus nidus* (apparemment Mauny) dont a été témoin *Guibertus de Parisiaca presbyter.* Avant l'an 1210, Guillaume de Villeparisis avoit donné ce fief dit *de Acha* à Téric, abbé du Val, proche l'Isle-Adam, lequel le transporta cette année-là au monastère de Lagny. Le même Guillaume est qualifié *de Parisiaca Miles*, lorsqu'il donne en 1215, à l'église du Val-Adam, la dixme de tout son

gagnage *apud Parisiam*, et tout ce qu'il a dans la dixme de vin tant de ses vignes que de celles d'autrui dans le même village, et la moitié d'un muid de grain en sa grange de ce lieu : *medietatem hibernagii, medietatem Martiagii.* En 1218, un nommé *Pulanus de Parisia* vendit à l'abbaye de Livry trois sols de cens qu'il avoit droit de lever sur les vignes de cette maison dites situées *sub Montveogle.* Le pouillé du XIIIe siècle appelle cette cure simplement du nom de *Parisium.* Depuis ce temps-là, on n'a plus de titres latins à citer par rapport au nom du lieu.

Ce village est situé dans une plaine découverte ; le chemin pavé de Paris à Meaux passe à travers ; la montagne qui commence vers Villemomble continue jusques-là et est au midi du village. Il y avoit, sur la hauteur, une maison assez apparente, appelée *Mont-zaigle*, qui, peut-être, est le Montveogle qui vient d'être nommé.

L'église qui est sous l'invocation de Saint-Martin, est petite, bâtie à la gothique, quoiqu'elle ne paroisse pas avoir deux cent vingt ans, et l'on n'y voit aucune inscription. Il n'y a que le clocher terminé en pavillon d'ardoise qui la fait figurer au-dessus des maisons. La cure existoit dès le XIIe siècle. Guibert, prêtre ci-dessus nommé à l'an 1166, en étoit pourvu. Elle étoit au pouillé parisien du siècle suivant et du XVe au rang de celles que l'évêque conféroit *pleno jure.* Ce qui été suivi par tous les modernes.

On comptoit à Villeparisis et Lambrezy joints ensemble 69 feux ; mais ce Lambrezy qui étoit autrefois une ferme, sur les extrémités de la paroisse de Villeparisis vers l'orient d'hiver, est totalement détruit ; il n'en reste plus que quelques vestiges de murs. Le Dictionnaire Universel de la France y a compté 365 habitans (aujourd'hui 606).

Il y avoit autrefois plus de forêt sur le territoire de Villeparisis qu'il n'y en a aujourd'hui ; les bois de ce nom s'étendoient beaucoup du côté du grand Tremblay, puisque dans le règlement fait en 1218 sur les limites de ce dernier, est nommé *Nemus de Parisiâ.*

On a vu ci-dessus que la communauté du Val-Adam, depuis fondue en celle de Livry, fut favorisée par les anciens seigneurs de Villeparisis de plusieurs biens situés dans leurs terres aux XIIe et XIIIe siècles. L'abbaye de Saint-Victor y avoit aussi une dixme dès l'an 1198, et l'on vit, par la suite, l'une des deux maisons avoir le droit de lever sur la grange que ceux de Livry appeloient leur grange de l'aumône située en ce même lieu, un muid de bled et une redevance de vin ; sur quoi Robert de Melun,

abbé de S.t-Victor, traita en 1257. Les seigneurs de Montfermeil avoient aussi à Villeparisis des fonds dont ils firent part aux religieux de Livry. Guillaume de Montfermeil, chevalier, leur donna dix arpens de terre, l'an 1208, du consentement de Gaucher de Châtillon. Odon de Montfermeil, chanoine de Montmorency, leur donna en 1241, ce qu'il possédoit, qui étoit un cinquième, se contentant d'en recevoir l'usufruit durant sa vie.

A l'égard du prieuré de Grosbois, réduit à une petite chapelle de Notre-Dame, il étoit situé sur le territoire même de Villeparisis à l'extrémité vers le levant, un peu plus bas qu'à mi-côte d'une montagne inculte, au haut de laquelle est une haute futaie. Il ne peut avoir été fondé que de pareilles libéralités des anciens seigneurs, soit de Villeparisis, soit du voisinage : mais nous ignorons quels ils sont. Ce prieuré ne se trouvant pas dans le catalogue des prieurés inséré au pouillé parisien vers l'an 1500, cela pourroit faire croire qu'il n'a été établi que depuis, si ce n'étoit qu'il ne paroît pas non plus dans le pouillé écrit vers l'an 1450. Marrier, historien de Saint-Martin-des-Champs, et le pouillé de Paris imprimé en 1648, le disent être à la nomination du prieur de Gournay; ce qui fait voir qu'il étoit de l'ordre de Cluny, et que les premiers moines qui l'habitèrent furent tirés de Gournay. Peut-être fut-il construit sur un fonds appartenant à cet ancien prieuré, tel que celui que des lettres de l'an 1134 du roi Louis VI appellent, en le lui confirmant, *terram et nemus de Campo mulloso*, qui étoit sur la seigneurie de Payen de Montjay. Il étoit possédé, vers le milieu du siècle précédent, par un bénédictin de Cluny. Quelques ermites y ayant demeuré, c'est ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de l'Ermitage. Celui-ci étoit situé au midi de la grande route d'Allemagne, à la distance d'un quart de lieue, et à l'orient du village.

Le cardinal de Noailles, faisant sa visite à la paroisse du Pin, le 30 juillet 1698, permit à frère Jean de la Vergne, ermite de St.-Cyprien, de se retirer et de vivre soumis au curé, au prieuré de Grosbois, réduit à une petite chapelle Notre-Dame, et située sur le territoire même de Villeparisis. Un autre ermite y fut établi le 15 août 1709. On l'appercevoit en allant à Meaux, à main droite du grand chemin, à la distance d'un quart de lieue. Il y avoit tout auprès et dans la plaine une maison bourgeoise appartenant, en 1740, à M. de Jassu, conseiller au parlement, et qui étoit aussi de la paroisse de Villeparisis, à l'extrémité de l'ancien diocèse de Paris.

Voici les seigneurs de cette paroisse depuis trois cents ans, autant que nous avons pu les trouver.

Renaud de Paris, écuyer, mort le 27 mai 1517, inhumé dans le chœur de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Henri Clutin, reçu président au parlement en 1526 : il fut envoyé en Ecosse en qualité de viceroi, puis en Italie en qualité d'ambassadeur vers le pape, environ les années 1555 ou 1560, ou même plus tard. Le père Anselme, ou ses continuateurs, ont écrit qu'une Marie Clutin en étoit encore dame au XVIIe siècle. Cependant on trouve qu'en 1580, la terre appartenoit à Louis Du Croq, écuyer, et à Christophe Du Croq. Louise de Billon, femme d'Antoine de Barillon, maître des comptes, morte le 25 octobre 1585, en est dite dame en partie dans son épitaphe à Sainte-Croix de la Bretonnerie, au chœur à gauche. Jean de Barillon, conseiller au parlement en 1620, étoit seigneur de Villeparisis. Durant le cours du XVIIe siècle, M. Gaillard en a été seigneur et a fait bâtir le château. Sur la fin du même siècle, M. de Rouville. En 1700, M. Geoffrin. En 1730, M. de Fremon, qui mourut aussitôt qu'il eût acheté cette terre. Il laissa un fils et une fille. Sa veuve avoit épousé M. des Utieres, officier chez le roi, et depuis cette seigneurie a été achetée par madame de la Garde, v^e^ du fermier général. C'est aujourd'hui M. le marquis d'Orvilliers, pair de France, qui en est propriétaire; ainsi que de la ferme du *Vieux-Château*.

On lit dans l'histoire des grands officiers qu'il y avoit, vers l'an 1516, à Villeparisis, une seigneurie appelée *Borde*, dont Charles Choart étoit seigneur.

Montzaigle, situé au midi de Villeparisis, sur une montagne assez roide, étoit un château qui appartenoit à un gentilhomme nommé M. de Bondis, fils d'un ancien seigneur de Bondis : il a été réduit à une simple ferme qui maintenant est détruite.

Il y avoit à Villeparisis, les années précédentes, une filature en laine, mais elle n'est plus en activité.

La maison bourgeoise de *Morfondé*, écartée du village d'un kilomètre, appartient à M. Guillon.

Dans le village, sont trois fermes, dont deux appartiennent à M. d'Orvilliers et une à M. Champs.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 537.)

Villeroy.

VILLEROY, *Villa Regis*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé

de France; doyenné de Claye; patron, Saint-Pierre; second patron, St-Denis; collateur, le prieur de S.te-Céline; seigneur, M. de Ricouart.

Il y avoit en ce lieu, en 1238, une communauté d'hospitaliers, mais ce bénéfice a été éteint ou supprimé, et réuni à la commanderie de Choisy-le-Temple.

Madame la baronne de Baulny est propriétaire du château ci-devant fief d'*Hérouville*, et d'une ferme dans cette commune.

Puisieux, ancienne ferme détruite.

La ferme de *La Trace* appartient à M. Potron.

Dans le village, deux fermes appartenant à MM. Dubourg et Prousteau de Montlouis. Un embranchement de route conduit de ce lieu à la grande route d'Allemagne avec laquelle il a son point de rencontre vis-à-vis Trilbardòu.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 538.)

Villevaudé.

Villevaudé, *aliàs* Saint-Marcel, village autrefois de la généralité, de l'élection et du diocèse de Paris, doyenné de Chelles, collateur le prieur de Gournay. Ce lieu se nommoit autrefois *Ozoir*, en latin, *Oratorium*. Au XII[e] siècle il y avoit deux paroisses en ce lieu, *Ozoir* et *Montjay*. Villevaudé, qui étoit un hameau d'Ozoir, prévalut dans la suite et donna son nom aux deux villages ainsi qu'à un autre hameau nommé *Bordeaux*. Le lieu où l'église est située s'appelle aussi *St-Marcel*. Villevaudé, à le prendre en particulier, consiste en bien peu de chose. L'église est dans un vallon toute seule avec le presbytère et la maison de l'instituteur. Elle n'a que deux siècles d'antiquité. Dès l'an 1147, elle appartenoit aux prieurs de Gournay. Cette église est sous l'invocation de Saint-Marcel, pape, dont on fait la fête le 16 janvier. Saint-Mathias y est pris pour un second patron, parce que l'anniversaire de la dédicace de cette église se célèbre le jour de sa fête. Le village est un peu éloigné de-là vers le couchant. A l'orient de l'église est une haute montagne appelée *Montjay*, sur laquelle est la célèbre tour, avec plusieurs maisons qui forment le hameau de ce nom. Dans la vallée, au bas de Monjay, du côté du midi, est un assez gros hameau appelé *Bordeaux*.

Ce village est dans une position charmante par ses points de vue dans un rayon de 12 à 15 lieues.

Dans les dénombremens civils, on ne connoissoit point Villevaudé seul. Celui de l'élection de Paris réduisoit l'art. en ces termes et en cet

ordre : *Montjay-Villevaudez et Bordeaux* 158 *feux*. Le même langage étoit suivi dans le rôle des tailles. Le dictionnaire universel de la France marquoit en un seul mot *Montjai-Villevaudés*, sans nommer Bordeaux, et reconnoissoit en cette paroisse 615 habitans (aujourd'hui 700).

Bordeaux. Ce hameau étoit une terre considérable et qui avoit des seigneurs remarquables dès le XIII[e] siècle. Un trait de l'histoire des miracles de Saint-Louis, écrite par Guillaume le Cordelier, confesseur de la reine Marguerite, veuve de ce saint roi, nous apprend qu'il y avoit alors à Villevaudé un hôpital pour les malades.

Dans une charte latine de Maurice de Sully, évêque de Paris, de l'an 1166, il est dit que la terre *de Tarenta Fossa* étoit du fief de Pierre *de Villa Wolde*. Dans un acte de Raoul, comte de Soissons, seigneur de Montjai de l'an 1183, se lit : *Testis Petrus de Vileveudeu*. Dans d'autres de 1184, est témoin pour Adélaïde comtesse de Soissons *Petrus de Villa voto Deo*, et il est autrement écrit *Petrus de Villevult De*.

Cette digression sur l'origine et sur les variétés usitées à l'égard du nom de Voudé, a donné occasion de faire connoître Pierre de Villevoudé comme un des notables du temps. On vient de le voir paroître dans les actes du comte et de la comtesse de Soissons; l'année d'après il est nommé par Philippe-Auguste avec Geoffroy, évêque de Senlis, pour accommoder un procès entre les abbayes de Chaalis et de Chelles, sur des biens situés à Berron : c'étoit en 1194. Barthélemy de Villavodé est mentionné au cartulaire de Saint-Denis à l'an 1230. Robert de Villavaudé aussi chevalier en 1264, au grand pastoral de Paris. On reste ensuite un temps considérable sans trouver de seigneur de ce lieu. Guillaume le Duc possédoit cette terre vers l'an 1420. Il acheta, en 1423, l'hôtel d'Henri de Marle, chancelier. Il étoit président à mortier en 1434. Il mourut en 1452, et fut inhumé dans le chœur des Celestins. Son épitaphe nous apprend une nouvelle altération faite au nom de Villevoudé : c'est qu'on disoit alors Virevodé. Sa femme Jeanne Porcher étoit fille de Jean, conseiller au parlement. Leur fille unique Marguerite, épousa Pierre Aguenin, conseiller au châtelet, à la charge que leurs enfans porteroient le nom d'Aguenin le Duc : ce qui fut exécuté par Guillaume Aguenin dit le Duc, qui succéda en cette seigneurie, dont il jouissoit en 1467. Il étoit conseiller au parlement, lorsqu'il mourut le 18 décembre 1480 : il fut inhumé à St.-Jean-en-Grève. Julienne Sanguin, sa femme, mourut le 2 juin 1502. Pierre Aguenin, auditeur en la chambre des comptes

fut son successeur; puis un autre de mêmes nom et surnom, lequel fut marié à Marguerite Mathieu en 1578. Ces seigneurs n'ont pas comparu à la rédaction de la coutume de Paris en 1580; mais Jacques Michon y est nommé au procès-verbal, en qualité de seigneur de Bordeaux, hameau de cette paroisse.

Montjay. L'église de Saint-Chrystophe de Montjay étoit autrefois paroissiale et priorale. On y possédoit, en 1471, une relique de ce saint. Ce prieuré commandataire étoit un membre de l'abbaye et à la collation de l'abbé de Saint-Martin-aux-Bois, diocèse de Beauvais, dit Mircourt. C'étoit encore un curé en 1583. Il y eut en 1707, du temps de M. de Noailles, un règlement touchant les messes basses qui se disoient dans l'église de ce prieuré pour acquit des charges. Les habitans du hameau de Montjay se contentoient de l'entendre les dimanches, sans venir à Villevaudé, leur paroisse. Il fut ordonné, du consentement du sieur Alaux, prieur, que la messe du dimanche seroit transférée au mardi, pourvu qu'il ne soit pas fêté. Cette église subsistoit encore à la fin du siècle dernier, et ne servoit plus alors qu'à acquitter les fondations des anciens chanoines réguliers.

Les seigneurs de ce lieu, quelque puissans qu'ils aient été, se sont toujours (au moins de temps immémorial) regardés comme vassaux de l'évêque de Paris. Pour être investis et mis en possession de leurs château et châtellenie, ils devoient se reconnoître hommes liges de ce prélat, et lui présenter un cierge de dix sols; et l'évêque, de son côté, leur devoit un anneau d'or pour la cérémonie de l'investiture. Il y a plusieurs exemples du don de cet anneau dans le cartulaire de l'évêque, dont on peut voir les fragmens imprimés dans M. de Valois, entre autres les deux investitures données à Jean de Damiette, fils de Saint-Louis: l'une en 1266, par Renaud de Corbeil, évêque de Paris; l'autre par Etienne Tempier, son successeur, en 1268. Le seigneur de Montjay devoit aussi être l'un de ceux qui portoient l'évêque de Paris à son entrée au siége épiscopal, ou qui le faisoient porter par procureur.

La tour de Montjay* a joué un grand rôle dans l'histoire. Elle est depuis long-temps en très-mauvais état, et l'on ne voit presque plus, en ce lieu, de vestiges de château. Ce n'est plus qu'une espèce de demi-tour, dont ce qui reste est élevé d'environ 12 à 14 toises. Elle correspondoit

* Et non pas de Maugeron, comme a mis Piganiol, tom. I de sa Description de Paris.

avec celles de Montlhéry et La Queue. On y voit encore des marques qu'il y a eu deux ou trois voûtes les unes sur les autres ; ce qui formoit plusieurs étages ; les restes d'un escalier de pierres ; des galeries en haut pratiquées dans l'épaisseur du mur, d'environ 12 pieds, pour découvrir de quel côté venoient les ennemis.

Cette tour avoit une mouvance très-considérable ; elle appartenoit, avant la révolution, au duc de Gesvres qui en a fait don à la commune de Villevaudé.

On trouve quelque chose d'extraordinaire sur cette tour de Montjay dans un auteur qui vivoit sous le règne de Charles VI. Jean Petit, en son apologie du duc de Bourgogne au sujet de l'assassinat de Louis, duc d'Orléans, avance « que ce Louis ayant machiné la mort du roi Charles « VI, gagna quatre personnes, savoir un moine apostat, un chevalier, « un écuyer et un Varlet, auquel il bailla sa propre épée, sa bague et un « annel pour faire des maléfices ; qu'ils portèrent le tout en la tour de « Montjay vers Laigny, et s'y logèrent pendant plusieurs jours entre « Pâques et l'Ascension : que là, un jour de dimanche, avant le lever « du soleil, sur une montagne près cette tour, proche un buisson, ce « moine fit plusieurs invocations de diables qui apparurent au nombre « de deux. » Cette tour servoit encore de défense en 1430. Le régent de France pour les anglais, après avoir pris Gournay au mois de mars, se présenta devant la tour de Montjay, qui fut prise par composition le 28 du même mois. Elle est représentée dans la topographie de Claude Chastillon de l'an 1610, mais assez mal.

Le premier seigneur certain de Montjay, qui se trouve dans les titres, est Paganus* qui vivoit sous le roi Henri I et sous Philippe I. Il signa, en 1090, un privilége accordé par Philippe I à l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Nanterus son fils, souscrivit pareillement au même acte. Ce Nanterus *de Monte Gaio*, paroît aussi dans une charte de la fin du même siècle concernant Moussy-le-Neuf. Ayant épousé Aveline, fille d'Udon, qui avoit des prétentions sur l'autel de Champigny, s'en empara au préjudice des religieux de Saint-Martin-des-Champs ; mais depuis il le rendit moyennant un cheval que les moines lui donnèrent et 60 sols de Provins à sa femme. Paganus *de Monte Gaio* fut l'un de ceux que Guillaume II, roi d'Angleterre, fit prisonniers, et qu'il voulut obliger

* On croit que ce nom de Paganus étoit un sobriquet resté aux enfans qui avoient été baptisés tard, et pour ainsi dire, adultes.

par serment et hommage contre le roi Louis-le-Gros. Il fut pareillement l'un des barons du roi que Robert, comte de Flandres, tâcha d'attirer à son parti. Le vrai nom de ce Paganus étoit Alberic, Payen n'étant qu'un surnom, comme on l'a déjà dit. Il eut une fille nommée Ermengarde, qui épousa, en 1130 Henri de Châtillon-sur-Marne. Il paroît que Gaucher de Montjay, qui est nommé dans une charte de Manassès, évêque de Meaux, de l'an 1134, étoit frère de cette Ermengarde, quoiqu'étant appellé par quelques-uns Gaucher de Châtillon. Ce Gaucher de Montjay fut cause de la destruction de son château. Il l'avoit fait extraordinairement fortifier, et l'avoit garni de gens qui commençoient à courir sur les terres voisines et jusques sur celles du roi. Louis-le-Jeune, ayant amené une armée, investit ce château, le prit, en rasa tous les forts, et on n'y laissa que la grande tour qui est celle dont on voit encore les restes. Ceci arriva vers l'an 1140. Depuis, réconcilié avec ce prince, il fut un de ceux qui l'accompagnèrent, quelques années après, à la Croisade. La chronique de Morigny le met dans le nombre des plus fameux : *Gautherius de Monte Gaii* est le nom qu'elle lui donne, et non pas *de Monte Gaio*. Selon un trait généalogique inséré dans la Chronique dite d'Albert, à l'an 1119, ce même Gaucher de Montjay avoit épousé une des filles du comte Hugues Colez marié à la sœur de l'empereur Conrad, et il en avoit eu Guy de Montjay qui lui succéda. Depuis la mort de Guy, Adélaïde sa veuve, se maria à Raoul, comte de Soisons, qui prenoit, en 1183, le titre de seigneur de Monjay, et le continuoit en 1204, auquel temps Adélaïde vivoit encore. Gaucher, fils d'Adélaïde, fut plus connu sous le nom de Châtillon que sous celui de seigneur de Montjay qu'il prenoit quelquefois.

La seigneurie de Montjay passa en 1227, de la maison de Châtillon en celle de Bourbon, par le mariage d'Yolande de Châtillon, à Archambaud de Bourbon. Ce nouveau seigneur envoya, l'année suivante, Pierre de Bucy, pour porter, en son nom, comme seigneur de Montjay, l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, à son intronisation, et rendit aussi hommage au même prélat. Mahaud de Bourbon, fille d'Archambaud, porta depuis la terre de Montjay à Eudes de Bourgogne, fils du duc de Bourgogne. L'hommage que ce prince en rendit à Renaud de Corbeil, évêque de Paris, est marqué en ces termes, au cartulaire de l'évêché : *Anno MCCLV fecit homagium mense Maio in aula Parisiensi superiori pro se et uxore sua nepte quondam defuncti Galleri de Castellione Odo Dominus de Bourbonio filius Ducis Burgundiæ pro portione uxorem suam*

contingente de feodo Castellania Montis-Gaii. Huit ans après, ce même prince, comte de Nevers, reconnut qu'il devoit payer pour Montjay par chacun an, à l'évêque Renaud de Corbeil, la somme de 20 livres. En 1260, Jean de France dit de Damiette, autrement Tristan de France, fils de Saint-Louis, fut reçu à hommage pour Montjay, et investi par la réception de l'anneau d'or des mains du même Renaud; et cela à cause de sa femme, qui étoit fille de Eudes duc de Bourgogne, lequel Eudes, avant que de partir pour la terre-sainte, étant homme lige de cet évêque, en avoit rendu hommage, ainsi qu'il vient d'être dit. Renaud protesta contre la séparation faite du fief de Claye de ce fief de Montjay, disant que si la terre de Montjay ne lui payoit point les vingt livres annuelles que lui devoit celle de Claye, il auroit recours sur cette même terre de Claye pour reprendre ces 20 livres annuelles à lui promises en 1263 par le comte de Nevers. Le même Jean de France recommença le même acte d'hommage, deux ans après, au nouvel évêque Etienne Tempier. Il s'étoit excusé par écrit de ne l'avoir pas porté lui-même à son entrée épiscopale, mais Enjorrand de Saint-Remi pour lui. Après la mort de Jean, arrivée à Tunis en 1270, le même évêque de Paris, ayant trouvé au château de Vincennes Yolande, sa veuve, qui étoit restée sans enfans, s'y fit rendre hommage par elle, pour la seigneurie de Montjay.

On trouve que deux ans après, Robert de Béthune, fils du comte de Flandres, et lui-même comte de Nevers, possédoit cette seigneurie, puisqu'il en fit hommage, en 1272, à l'évêque Etienne, ci-dessus nommé, sur le preau, au bord de la Seine. On ne sait pas bien comment elle étoit advenue à Jean de Challon, comte d'Auxerre, sinon parce que sa seconde femme fut Alix de Bourgogne. En 1293, il écrivit à Simon de Bucy, évêque de Paris, qu'il avoit cédé cette terre à Guillaume son fils, et qu'il le prioit de le recevoir à foi et hommage. Guillaume de Challon est en effet qualifié en 1299, *Cuens d'Auceurre et de Tonere, et Sire de Montjay.* Un registre des accords passés en parlement un peu avant l'an 1347, fait mention de celui qui fut fait entre Jean de Challon, comte d'Auxerre, seigneur de Montjay, et les curateurs du testament de Jeanne Charcel, veuve de maître Raoul de Prelles.

En 1346, lorsqu'Edouard III, roi d'Angleterre, entra en France à main armée, Foulques de Chanac, évêque de Paris, reçut ordre de se rendre à Rouen, et de sommer le comte de Flandres, en qualité de seigneur de Montjay, de se trouver au rendez-vous en bel équipage. Mais vers l'an 1370, Frédéric, marquis de Saluces, et Béatrix de Genève,

sa femme, avoient des prétentions sur cette terre, puisqu'en 1373, ils poursuivoient le comte d'Auxerre et son curateur, aussi bien que Marguerite sa sœur, au sujet de la vente et criée qui en avoit été faite. Dans un procès-verbal du 26 novembre 1386, la même marquise de Saluces fut condamnée à payer sur sa terre de Montjay trois mille florins de bon or, à Jeanne de Vergy, dame d'Antouin.

Presque durant tout le siècle suivant, la seigneurie de Montjay fut dans la famille d'Orgemont. Amaury d'Orgemont, maître des requêtes, en est dit seigneur en son épitaphe, où sa mort est marquée à l'an 1400. Il fut en difficulté avec Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, au sujet de vingt livres, que ce prélat retiroit annuellement de la terre de Montjay; il prétendit que par le traité fait, en 1263, par Eudes, son prédécesseur, duc de Bourgogne, il lui étoit loisible d'asseoir ces vingt livres ailleurs, et il offrit d'en payer vingt-quatre, qui seroient sur des maisons situées à Paris. Il y reconnut en même temps que la seigneurie de Montjay devoit de tout temps dix sols pour un cierge à la Chandeleur. Le traité conclu fut confirmé par Charles VI, au mois de mai 1399. Ensuite Pierre d'Orgemont, chambellan du roi, mort à la bataille d'Azincourt, le 14 octobre 1415*. Ces épitaphes étoient à Sainte-Catherine de la Couture. Un second Pierre d'Orgemont en est dit seigneur en 1450. Il joignoit à cette terre celle de Chantilly, en 1464.

L'année d'après, Louis XI céda à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, les droits qu'il avoit à Montjay et autres lieux. Pierre d'Orgemont en rendit hommage à l'évêque de Paris, le 22 juin 1474. Après la mort de Pierre, la seigneurie est dite appartenir à Guillaume de Montmorency, fils de Jean et de Marguerite d'Orgemont, et il en fit hommage à l'évêque, le 11 mars 1478. Vers l'an 1492, les enfans mineurs de Guillaume du Broullat, prétendant y avoir droit, obtinrent souffrance pour la reddition d'hommage. Depuis ce temps-là, Pierre du Broullat le rendit le 1er février 1500, et Charles du Broullat le 6 juin 1512. Vers l'an 1550, Louis du Broullat, qui avoit épousé Louise

* Si Pierre d'Orgemont n'est mort qu'en 1415, on ne voit pas pourqnoi Jacqueline Peynel qualifiée dame de Montjay, est dite veuve de lui dès 1414, dans les Preuves de l'Histoire de Montmorency, p. 166. Les monumens ne s'accordent point non plus sur Marie de Paillart. Elle est qualifiée dame de Montjay vers l'an 1401, dans l'Histoire de la Maison de Châtillon, page 460; et cependant dans les Registres du Conseil du Parlement, il est fait mention d'elle au 15 avril 1473. Uue dernière difficulté est sur Louis de Challon, qui est dit seigneur de Montjay, dans l'Histoire des Grands Officiers, pag. 417 et 419.

d'Orgemont, est qualifié seigneur de Montjay. Sa veuve vivoit encore en 1584. Madeleine-Catherine du Broullat, baronne de Montjay, épousa François d'Angennes, seigneur de Montcouët. Ils firent rendre hommage pour cela au mois d'août 1575, et obtinrent souffrance pour deux mineurs, par le décès desquels ils demeurèrent seuls seigneurs en 1575. François comparut, en sa qualité de baron de Montjay, à la rédaction de la coutume de Paris, l'an 1580. En 1610, l'évêque de Paris poursuivoit Anne Feret, veuve de Pierre Leclerc, au sujet de l'acquisition qu'elle avoit faite de Montjay, etc. Depuis ce temps, la seigneurie de Montjay est entrée dans la maison des MM. Potier de Gêvres, et a été possédée successivement par Louis, marquis de Gêvres; par René, duc de Trêmes, mort le 1er février 1670; Léon, duc de Gêvres; Marie-Jeanne Potier, damoiselle de Trêmes, dame de Blerencourt, de Montjay, Thorigny, etc., qui a rendu hommage à M. l'archevêque de Paris pour sa baronie, et par Anne-Madeleine Potier, marquise de Blerencourt. Marie-Jeanne-Félice-Rosalie Potier de Gêvres, ci-dessus nommée, baronne de Montjay, mourut à Paris, le 10 octobre 1740, âgée de 83 ans.

Le nouveau traité des fiefs, publié en 1746, parle d'un arrêt donné au profit du seigneur de Montjay, auquel un maître des requêtes du roi fit hommage à cause de la baronnie de Montjay, retenue par le roi. Mais comme cet endroit dans ce livre a paru obscur et sans date, on se contente de ne le placer ici qu'en forme de supplément (Guyot, t. 4, p. 212).

Le hameau de *Montjay*, plus élevé que la commune de Villevaudé, jouit de la même étendue de vue. M. Dupré y est propriétaire d'une maison de campagne, avec un jardin dessiné dans le genre paysagiste.

Plus bas est le hameau de *Bordeaux*, où l'on voit aussi une maison de campagne qui représente une solitude charmante, tant par sa position que par les côteaux en amphithéâtre qui l'environnent. Madame veuve de Percy, à qui elle appartient, y entretient un troupeau de mérinos, que défunt son mari avoit fait venir de l'Espagne.

Dans la commune de Villevaudé sont deux maisons de campagne; la première, qui étoit le château seigneurial, appartient à M. le baron de Conantre; le parc, qui est assez étendu, renferme plusieurs sources d'eaux-vives qui ne tarissent jamais. Cette terre, ancien marquisat, a eu de très-hauts et puissans seigneurs. La deuxième, dans une position avantageuse, est possédée par M. le président Merault.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 540.)

CANTON DE CRÉCY.

Crécy.

CRÉCY, *Cræciacum*, ci-devant province de l'Ile-de-France dans la Brie champenoise; généralité et parlement de Paris; diocèse, élection, coutume et grenier à sel de Meaux.

Ce lieu, traversé par la grande route de Paris à Coulommiers, est agréablement situé dans un beau vallon et sur la rive droite du grand Morin qui s'y divise en plusieurs bras et partage la ville en trois ilots. Deux de ces bras font tourner deux moulins appartenant à MM. Gouget et Morlière.

On entre dans cette ville par trois ponts et autant de portes, appelés *de La Chapelle*, *de Meaux* et *Dame Gille*. Ces portes étoient flanquées de bastions. Nous apprenons par un titre du 3 janvier 1647, qu'avant cette époque il y avoit à Crécy une quatrième porte appelée *Marchande*; laquelle, avec le pont qui y aboutissoit, a été supprimée et détruite.

Cette petite ville est fort ancienne. Elle étoit fortifiée de doubles remparts flanqués de cinquante tours, et non de quatre-vingt-dix-neuf, comme on l'a dit vulgairement, qui existent encore en partie, avec de très-bons fossés alimentés par la rivière qui l'environne de toutes parts. Plusieurs de ces tours ont été converties en logement. Les plus remarquables sont : *la tour Fallot*, qui sert de magasin à un charpentier, *la Grosse tour*, ou *tour des Dames*, ou *des Minimes*, dont les murs sont encore dans un état de parfaite conservation.

Crécy étoit autrefois le siége d'une prévôté, d'un bailliage, d'une maîtrise particulière des eaux et forêts, d'un comté, d'une sénéchaussée et d'une seigneurie étendue.

La justice de Crécy étoit royale; mais depuis 1762 elle se rendoit au nom du seigneur du lieu. Les appels du bailliage relevoient nuement au parlement. Les cas royaux étoient portés au bailliage de Meaux, sauf l'appel au parlement.

Le siége de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Crécy étoit un des douze composant la grande maîtrise du département de Paris et Ile de France. Il avoit d'abord été établi en la ville et bailliage de Meaux, par édit du mois de février 1554, d'où il a été transféré peu de temps après, en la ville de Crécy, comme l'endroit le plus à proximité de la forêt du même nom.

Sa juridiction ne s'étendoit d'abord que sur le bailliage de Meaux;

mais en 1772, après l'échange fait avec le comte d'Eu, ainsi que nous venons de le dire, la connoissance de toutes les matières d'eaux et forêts, pêches et chasses, dans l'étendue de l'ancien ressort de la maîtrise des eaux et forêts de Château-Thierry, composé des bailliages de Chatillon-sur-Marne, d'Epernay et du comté de Vertus, pour ce qui étoit de la rive gauche de la Marne, lui fut attribuée.

Les officiers connoissoient en première instance tant au civil qu'au criminel de toutes matières d'eaux et forêts, pêches et chasses, dans l'étendue de leur ressort. Il étoit défendu aux parties et à leur procureur de se pourvoir ailleurs, à peine de nullité et d'amendes. Tous les gardes-bois, chasse et pêche, tant du roi que des particuliers et communautés devoient être reçus en cette juridiction et y déposer leurs rapports, à peine de nullité. Les officiers étoient aussi en possession d'exercer la juridiction ordinaire, tant pour le civil que pour le criminel, au hameau de la route des Grez, près Tournan, où ils tenoient leurs assises, tous les ans, le dimanche d'après la Madeleine. Ils avoient été confirmés dans ce droit, par plusieurs arrêts.

Ils tenoient leurs assises, pour le ressort du bailliage de Meaux, en l'auditoire dudit bailliage ledit jour de la foire de la mi-mai; et pour le bailliage de Château-Thierry et dépendances, en l'auditoire de ladite ville le 22 mai de chaque année, auxquelles assises étoient tenus de paroître les adjudicataires tant des bois du roi que de ceux appartenant aux prélats, bénéficiers et communautés de gens de main-morte, les pêcheurs, meûniers, tanneurs, gardes et généralement tous ceux qui travailloient dans les bois et sur les rivières du ressort. C'est aux jours et avant la tenue des assises, que les pêcheurs étoient obligés de présenter en l'auditoire le plat de poisson du roi.

Il y avoit aussi vingt-quatre gardes traversiers répandus en différens endroits du ressort, pour veiller à la police des bois, rivières et routes. Ils étoient pourvus, ainsi que les arpenteurs, par commission du grand maître, sur la présentation des officiers de la maîtrise.

Crécy avoit aussi une compagnie d'arquebusiers qui existoit en 1617; cette compagnie acquit, en 1647, l'emplacement de l'ancienne porte marchande avec l'attérissement qui formoit le port de la ville, entre les remparts et la rivière, et y établit les bâtimens et jardin de l'arquebuse.

On compte, parmi les anciens seigneurs de Crécy, des hommes que leur naissance et leurs dignités ont rendu recommandables.

Bouchard, comte de Melun, de Corbeil et de Vendôme, premier de

ce nom, surnommé le Vieux favori de Hugues Capet, roi de France, en 994. Après sa mort, arrivée vers l'an 1012, Élisabeth, sa femme, épousa Guy de Montléry. De ce mariage naquirent Hugues et Lucianne.

Hugues de Montléry succéda à son père dans la seigneurie de Crécy et dans l'office de sénéchal. Il fortifia cette ville, où il se retira lorsque le roi se fut rendu maître de Montléry, dont il fit raser le château. Après avoir servi utilement l'état, sous Philippe Ier, il pensa le renverser sous Louis-le-Gros, par ses violences, ses injustices et ses intrigues; il mourut sans enfans et laissa cette seigneurie à Lucianne, sa sœur, qui épousa Louis-le-Gros, roi de France; mais dont le mariage fut dissous en 1108 par le pape Pascal II, qui étoit alors en France, célébrant un concile à Troyes.

Guichard et *Humbert* de *Beaujeu*, père et fils.

Baudouin, comte de Flandre;

Robert et *Alix* de Dreux;

Guy, *Hugues* et *Gaucher de Châtillon*, comte de Saint-Paul.

Thibault, comte de Champagne, dit le Jeune, fut aussi seigneur de Crécy en 1272. Il avoit épousé Isabelle, fille de Saint-Louis, dont il n'eut point d'enfans. Après sa mort, la seigneurie de Crécy appartint à Henri III du nom, surnommé le Gros, dernier comte de Champagne et de Brie, et roi de Navarre, son frère, qui mourut en 1274, laissant, de Jeanne, sa femme, fille de Robert, comte d'Artois, frère de St-Louis, pour fille unique et héritière de tous ses biens, Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, mariée, le seize août 1284, à Philippe-le-Bel, roi de France, morte le 2 avril 1304, âgée de 33 ans. Par ce mariage, la Champagne et la Brie et par conséquent la seigneurie de Crécy furent réunies à la couronne. La ville, le comté et la forêt de Crécy passèrent aussi au domaine. C'est depuis cet événement que le château a cessé d'être habité et qu'il est, ainsi que les fortifications de la ville, tombé dans l'état où on le voit aujourd'hui. Il reste encore quelques vestiges de ces fortifications ainsi que de l'ancien château dans lequel la reine Jeanne de France faisoit quelquefois sa résidence. Il y avoit dans ce château, les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, toutes deux à la nomination du seigneur. Elles furent réunies au chapitre.

En 1465, Louis XI donna cette seigneurie, en échange, à Antoine de Chabanne, comte de Dammartin. Ayant fait retour à la couronne, cette seigneurie a cessé définitivement de faire partie du domaine royal, par l'échange qui en a été fait, en 1762, avec le comte d'Eu, contre la

principauté de Dombes. Du comte d'Eu, elle passa au dernier seigneur de Crécy, le duc de Penthièvre.

L'église de Crécy, dédiée à Saint-Georges, n'étoit originairement qu'une chapelle que le comte de Saint-Paul fit bâtir, en 1216, pour son château. Dans la suite elle fut érigée en église collégiale et paroissiale. L'origine de cette collégiale ne nous est point connue. Il paroît néanmoins que ce sont les anciens seigneurs du lieu qui l'ont fondée dans leur château. Gaucher et Hugues de Châtillon firent aux chanoines quelques libéralités en 1219 et 1257, et la reine Jeanne leur fit aussi du bien. Le chapitre de Crécy étoit composé de quatre canonicats, dont les deux premiers étoient à la nomination du doyen de la cathédrale de Meaux, et les deux autres à celle du seigneur de Crécy. Un de ces canonicats étoit toujours annexé à la cure pour laquelle le même doyen présentoit aussi à l'évêque qui conféroit le *curam animarum*.

Dans ce chapitre, il n'y avoit point de dignité. Le chanoine le plus ancien avoit les droits de prééminence sur les autres. Il y avoit dans cette église les chapelles de Saint-Laurent et de Saint-Loup; toutes deux fondées en 1260, par Gaucher de Châtillon, père du connétable. Ces deux chapelles, ainsi que celles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, dans le château, Notre-Dame de Lorette, au château de Bec-Oiseau, paroisse de Mortcerf, Sainte-Anne, paroisse de Saint-Martin-les-Voulangis, qui étoient à la nomination du seigneur de la ville, furent réunies aux prébendes de la collégiale, afin d'y entretenir le service divin avec plus de décence.

Les chanoines avoient le droit d'assister à la messe paroissiale de la chapelle, le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge, patronne de l'église du lieu, d'y chanter les petites heures et de partager l'offrande avec le curé, ou de dîner chez lui, conformément au titre de fondation, où il est dit : *aut epulabuntur, aut procurabuntur de communi.*

Cette église a été reconstruite par la générosité du duc de Penthièvre, qui en posa la première pierre en 1779, le 18 octobre. Il y eut, à cette occasion, une fête donnée à Crécy. Le prince descendit de sa voiture à la porte Dame-Gille, où l'on avoit élevé un arc de triomphe, et où s'étoient rendus les officiers et les échevins, au milieu des compagnies bourgeoises sous les armes. Après avoir été complimenté par les échevins, qui lui présentèrent le vin et les clefs de la ville, et ensuite par les officiers du bailliage, il fut conduit, au son des instrumens, jusqu'à la maison de la Mission, où il dîna. En traversant la ville, il étoit précédé d'une

compagnie de bourgeois en uniforme de dragons, d'une autre de jeunes gens en uniforme de cadets de la milice bourgeoise, et des chevaliers de l'arquebuse, qui étoient allé au-devant de lui jusqu'à la forêt, et qui l'accompagnèrent jusqu'au moment de son départ.

A son arrivée à la Mission, et après avoir assisté au salut qui fut donné dans cette église, par le supérieur, qui le harangua, le duc de Penthièvre fut complimenté d'abord par le clergé et ensuite par les officiers de la maîtrise royale et par plusieurs seigneurs et gentilshommes des environs qui étoient venus pour lui rendre leurs hommages.

Le prince, qui partit le soir pour retourner à Armainvilliers, fut reconduit jusqu'à la porte et hors de la ville, comme il y étoit entré, et témoigna, en partant, sa satisfaction sur la manière dont il avoit été reçu.

Il seroit difficile d'exprimer la joie universelle que causa, dans cette ville, la présence d'un prince qui faisoit le bonheur des habitans de ses domaines et qui n'en sortit qu'après avoir donné de nouvelles marques de sa charité envers les pauvres et de sa bienfaisance envers tous les habitans. Les plus vifs sentimens d'allégresse, de reconnoissance, d'amour et de vénération, éclatèrent sur les visages et dans les cœurs de tous les citoyens que ce bon prince avoit su gagner par ses bienfaits et par ses vertus.

Enfin, ce jour à jamais mémorable fut, pour la ville de Crécy, le plus beau et le plus glorieux qu'elle ait vu depuis qu'elle existe. Les rues en devinrent trop étroites, par le concours des habitans des villages voisins, et de beaucoup de citoyens de la ville de Meaux, qui s'y rendirent en affluence pour se procurer la douce satisfaction et le précieux avantage de voir et d'admirer un prince qui réunissoit, dans son auguste personne, les plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur.

Le 1er octobre 1781, le duc de Penthièvre étoit parti de son château de Sceau pour se rendre à Crécy, afin d'y assister à la bénédiction de la nouvelle église, dont la cérémonie étoit fixée au lendemain. Arrivé au Pont-aux-Dames, vers les huit heures du soir, il trouva dans la cour de l'abbaye, les chevaliers de l'arquebuse et une troupe de bourgeois en uniforme de dragons du régiment de son nom, qui le conduisirent à Crécy en investissant son équipage. A quelque distance de la porte, les jeunes gens, sous la dénomination de cadets et en uniforme de Penthièvre, infanterie, formoient une double haie prolongée dans l'intérieur de la ville, par la milice bourgeoise jusqu'à la maison des Minimes, où le logement du prince et celui de sa suite étoient disposés. Après avoir entendu le salut, célébré par le supérieur de la maison, le prince, précédé

de la musique de l'arquebuse de Paris, se transporta au salon, où il reçut la visite de M. l'évêque et de ses vicaires-généraux. Les chanoines de Crécy, les officiers municipaux, ceux du bailliage, s'empressèrent à lui rendre leurs hommages : les autres corps participèrent au même honneur, et tous reçurent cet accueil gràcieux, appanage de la véritable grandeur, et qui, dans M. le duc de Penthièvre, étoit dans l'ordre des vertus naturelles. Cette journée fut terminée par une illumination générale.

Le lendemain, à neuf heures du matin, le prince assista à la bénédiction du nouveau temple, qui fut faite par M. l'évêque de Meaux; ensuite, au nom des chanoines de St.-Georges, S. A. fut reçue chanoine d'honneur du chapitre, dont elle accepta l'aumusse comme l'investiture du canonicat. Conduite, au son des instrumens, à la suite du clergé de la collégiale, à l'église des Minimes, pour y prendre le St.-Sacrement qui y étoit déposé depuis trois ans, elle assista à la procession qui se forma dans l'ordre suivant :

A la tête, marchoient sur deux rangs les compagnies bourgeoises et les cadets, précédés de leurs fifres et tambours; suivoient le clergé séculier et régulier, composé de plusieurs chanoines de Meaux, des curés du domaine, des missionnaires et des minimes, tous revêtus des ornemens sacerdotaux. Dans le centre, les musiciens faisoient succéder aux chants majestueux des marches harmonieuses, exécutées avec goût et précision. C'est ainsi qu'alternativement l'ordre ecclésiastique et l'ordre militaire célébroient l'auguste sacrement de nos autels, porté par M. l'évêque. Le dais, dont les cordons étoient tenus par MM. le marquis d'Husson, Descourtils, de Bessy, Collier de la Marlière et de Vauvel, tous décorés des honneurs militaires, étoit entouré par les grenadiers et les dragons, accompagnés de leurs officiers. A la suite du St.-Sacrement marchoient M. le duc de Penthièvre, MM. les gentilshommes, le bailliage et la ville; la marche étoit fermée par la garde du domaine et les valets de ville, couverts de la livrée de S. A. C'est dans cet ordre, qu'après avoir reposé en l'église de la Mission, on arriva à la paroisse de Saint-Georges. La grand'messe y fut célébrée par M. l'abbé de Saluces, grand chantre de la cathédrale de Meaux et vicaire-général du diocèse; MM. les chanoines de Crécy, faisant les fonctions de prêtre assistant, de diacre ainsi que de sous-diacre. M. l'abbé Tavernier, chanoine de la cathédrale, prononça un discours concis, analogue à la cérémonie : et il le termina par un compliment à S. A., d'autant plus éloquent, qu'il étoit marqué au coin

de la vérité. Madame Millet, fille de M. Ménage, ci-devant seigneur engagiste du domaine, fit la quête pour les pauvres. A l'élévation, les clarinettes, flûtes, cors et hautbois, exécutèrent un morceau qui fit la plus grande sensation. A la fin de la messe, M. l'évêque entonna le *Te Deum* en action de grâces; il fut chanté au bruit du canon et au son de toutes les cloches.

Le même jour, le prince dîna en public avec M. l'évêque : MM. les vicaires-généraux, MM. les chevaliers de Saint-Louis, qui avoient tous coopéré à la cérémonie, eurent l'honneur de manger avec S. A. Une autre table de quarante couverts étoit dressée pour le clergé, dans la salle de la Mission; les mets les plus recherchés, des vins délicieux, les plus fines liqueurs, tout ce qui peut compléter un banquet somptueux y fut servi avec une élégance qui décéloit et la magnificence du prince et l'habileté des officiers de sa maison.

Le jour fut terminé par un bal, que donnèrent, dans leur hôtel, MM. les chevaliers; toute la noblesse des environs, MM. les officiers du prince, les personnes les plus distinguées de la ville, rendirent cette assemblée très-belle et très-nombreuse.

Le lendemain mercredi, MM. les chevaliers et quelques grenadiers de l'arquebuse de Paris, qui, pour décorer la fête, s'étoient joints à leurs camarades, montèrent sur la tour du jardin des Minimes, où, sur la plate-forme, ils exécutèrent, au son de leur musique, une danse militaire; ce spectacle, aussi divertissant que nouveau, donné pour le lever du prince, fixa son attention : il voulut bien s'en amuser, ainsi que des aubades que donnèrent, sous ses fenêtres, les mêmes musiciens.

Enfin, après avoir entendu les vêpres et le salut dans la nouvelle église, S. A. partit pour se rendre à son château d'Armainvilliers. Elle traversa la ville, au milieu des plus vives acclamations : le bruit du canon et le son des cloches, portèrent au loin les témoignages d'allégresse publique. Chaque classe des citoyens a reçu des preuves de sa générosité, et il n'est point de famille qui ne porte l'empreinte de ses bienfaits. Pour faire des dépenses aussi somptueuses, il falloit un prince aussi magnifique: il falloit un prince aussi religieux pour employer ses trésors si sagement.

Tous les ans, le 2 octobre, jour de la bénédiction et de la rentrée dans leur église, MM. du chapitre de Crécy chantoient une messe solennelle, vêpres et le salut, avec exposition du St-Sacrement, pour la conservation des jours précieux de M. le duc de Penthièvre, leur pieux bienfaiteur.

Nous croyons devoir placer ici l'inscription suivante :

Sub Pio VI°. Ecclesiæ Romanæ Pontifice, et Ludovico XVI°. feliciter regnante
Hanc Basilicam
Denuo à fundamentis
Extruxit
Ejusque primum lapidem
Posuit,
Altissimus Potentissimus ac Serenissimus Princeps DD. LUDOVICUS-JOANNES-MARIA DE BOURBON, *Dux de Penthièvre, de Château-Vilain, de Rembouillet, d'Aumale et de Gisors, Cræciaci, et aliorum locorum Comes,*
Par Franciæ;
Toti rei Maritimæ, necnon Venatoriæ
Præpositus,
Regis in Britoniæ Provinciâ
Præfectus:
Astantibus ejusdem Ecclesiæ Venerabilibus
Canonicis, Joanne-Josepho Fildesoie, Parochiæ Cræciacensis Rectore,
Joanne-Ludovico Notté.
Joanne-Perro Grossiez,
Nicolao-Carolo Goupy,
Qui hanc Inscriptionem
Suprà dicto Principi,
Non minùs eximiâ pietate, quàm ortus
Genere Insigni
In illiûs munificentiæ Monumentum,
Necnon in sui, et omnium Civium memoris
Animi pignus dedicarunt.
Die 18 mensis Octobris,
Anno D.CC.LXXIX.

Cette église est d'une structure moderne et d'une extrême simplicité. De lourdes masses de pierres et de planchers ont remplacé les formes sveltes et élégantes des piliers et des ogives gothiques de cette ancienne collégiale.

Crécy étoit un des cinq doyennés ruraux de l'archidiaconé de Brie, qui s'étendoit sur 29 paroisses.

La paroisse de Saint-Georges de Crécy ne s'étendoit autrefois que sur une petite partie de la ville, le reste étoit de la paroisse de La Chapelle, qui n'en est éloignée que d'un demi-quart de lieue. (*Voyez La Chapelle, page* 632.)

Outre la collégiale, il y avoit encore à Crécy, avant la révolution, les Missionnaires, les Minimes, les Filles charitables et un Hôtel-Dieu.

La maison de la Mission a été fondée par le roi lui-même, en vertu de lettres-patentes, datées du mois de mars 1641. Sa Majesté céda, pour cet objet, son château de Crécy, avec une rente de 4,000 livres pour l'entretien de huit prêtres et de deux frères de cette congrégation, outre quatre autres mille livres de rente, donnés par Pierre Lorthon, conseiller du roi et secrétaire de la reine, lesquelles devoient être employées aux aumônes, dans les missions que ces prêtres faisoient sous les ordres de l'évêque de Meaux. Par le titre de fondation, ces mêmes missionnaires devoient recevoir gratuitement, une fois par an, les jeunes ecclésiastiques que l'évêque leur envoyoit pour se préparer, par la retraite et la prière, à recevoir dignement les saints ordres. M. Séguier, évêque de Meaux, consentit à cette fondation la même année, à condition que cette nouvelle communauté seroit soumise à la juridiction épiscopale, en toutes les fonctions qui regardoient l'instruction des peuples ou l'administration des sacremens. Quelques années après, cette communauté se trouva réduite au nombre de trois prêtres et de deux frères, et M. de Ligny y fonda un quatrième prêtre, en 1676. Enfin, le malheur des temps l'ayant encore réduite dans la suite à un seul prêtre, accompagné d'un frère, M. de Bissy renouvela de ses propres deniers la fondation, par acte du 26 février 1729; de manière qu'elle devoit toujours être composée de quatre prêtres et de deux frères. L'église de ce couvent, qui étoit sous le titre de *St-Joseph*, a été démolie et a été remplacé par une belle habitation appartenant à M. Bernier; le surplus des bâtimens sert de caserne à la brigade de gendarmerie.

Couvent des Minimes. Le prieuré de Mont-Denis étoit aussi un autre monastère de religieuses bénédictines, dépendant de la maison de Noëfort, à Meaux, fondé à Mont-Denis, sur la paroisse de Sancy. En 1650, Anne Moriau, qui alors en étoit prieure, présenta requête pour le rétablissement de sa maison. On crut qu'il étoit à propos de retourner à l'ancienne demeure ou de s'établir dans une ville murée. Celle de Crécy fut choisie pour ce sujet. On donna à l'église du nouveau monastère le nom de *la Crèche de*

Jésus, et M. de Belleau, évêque de Meaux, y consentit, par acte du 27 août de la même année, à condition néanmoins que ce monastère seroit immédiatement soumis à sa juridiction. En 1641, le roi autorisa ce nouvel établissement. Cette même année, les religieuses jetèrent les fondemens de leur monastère, qui, jusque-là, n'étoit qu'un assemblage mal assorti de quelques héritages qu'elles avoient acquis, sans aucune forme de maison régulière, et la première pierre en fut posée le 23 juillet, par Octavien-le-Bis, seigneur de La Chapelle, Montaudier et Libernon, et par Marie d'Alvimar, son épouse.

Le 22 décembre 1735, le nombre des religieuses étant trop petit pour remplir la règle et faire l'office, celles qui s'y trouvèrent alors furent transférées, partie dans le couvent de Noëfort, partie dans l'abbaye de Notre-Dame de Meaux, à la sollicitation de M. de Bissy, qui avoit obtenu cette dispersion du roi Louis XV. La dernière prieure se nommoit Bonne-Hardy. Ces religieuses furent remplacées, à Crécy, par les religieux Minimes, qui, fondés à Fublaines, en 1588, furent transférés à Crécy en 1740. L'église de ce monastère a été démolie; les bâtimens forment une vaste et agréable habitation appartenant aujourd'hui à M. Morlière.

Les Filles charitables. L'établissement des Filles charitables se fit à Crécy, sous le pontificat et avec l'approbation de M. de Ligny, en 1674, par trois filles de piété, qui y consacrèrent la meilleure partie de leurs biens. Elles obtinrent à cet effet des lettres-patentes du mois d'avril 1676, lesquelles furent enregistrées au parlement, le 12 avril de la suivante année, à condition que cette nouvelle communauté ne pourroit être, dans la suite, changée en monastère, et que les filles qui la composeroient ne seroient jamais admises à faire des vœux ni à prendre l'habit d'aucun ordre régulier.

Le but de leur établissement étoit de vivre en commun, d'instruire les jeunes filles, de s'occuper de divers travaux pour la décence et l'ornement des autels, d'assister les pauvres de leurs soins, et de leur distribuer les charités qui leur seroient remises en main pour ce sujet.

Le revenu dont elles jouissoient a été légalement réuni à celui de l'hospice de Crécy.

L'Hôtel-Dieu de Crécy, est fort ancien; il existoit en 1217, et suivant un titre de 1226, étoit administré par des religieux. Le roi, par arrêt du

26 mars 1695, a réuni à cet hôpital les Maladreries de St-Michel, sur la paroisse de St-Martin, et celles de Couilly et de Villeneuve-le-Comte. Il est cependant arrivé que cette dernière s'est maintenue et que la réunion n'a point eu lieu à son égard.

La chapelle de cet Hôtel-Dieu étoit sous le titre de Saint-Jean. Le seigneur présentoit et l'évêque conféroit.

Cet Hôtel-Dieu a toujours été exclusivement destiné aux habitans de la ville, et son revenu annuel, d'environ 5,000 francs, est affecté au traitement des pauvres malades et infirmes, à la distribution des secours à domicile et à l'instruction gratuite des pauvres filles. Il est desservi par trois sœurs de l'ordre de Saint-Joseph de Lyon et administré par une commission de cinq membres.

La commune de Crécy, bornée à l'enceinte de la ville, sans aucun territoire extérieur, n'a qu'une étendue superficielle de dix-huit hectares, avec une population de 1049 âmes. Elle possède de belles promenades, plantées d'arbres qui forment une grande avenue avec deux contre-allées. Ces promenades, situées aux portes, le long des fossés et hors de la ville, sont sur le territoire de La Chapelle.

L'hôtel-de-ville, qui est fort ancien, n'a de remarquable qu'une tour qui servoit autrefois de prison : c'est aujourd'hui l'auditoire de la justice de la paix.

Crécy a donné son nom à une forêt qui dépendoit de l'ancien domaine royal et qui est située à 2,000 toises environ vers le sud de Crécy. Cette forêt, traversée par la route royale de 3e classe de Fontainebleau à Soissons, et située en partie dans l'arrondissement de Coulommiers, contient près de 5,000 hectares de bois, dont 2,603 hectares d'un seul morceau, provenant de l'ancien domaine, appartiennent à Mlle Adélaïde d'Orléans, sœur du roi régnant; 749 hectares provenant en majeure partie des abbayes de Faremoutiers, Pont-aux-Dames et Saint-Denis, font maintenant partie du domaine de l'état ; 14 hectares à l'hospice de Crécy, et le surplus à des particuliers parmi lesquels on distingue M. le marquis de Mun, propriétaire de Lumigny ; M. le comte Beker, pair de France et propriétaire du château de La Houssaye ; M. Le Bas du Plessis, propriétaire du château de La Fortelle, à Neufmoutiers ; M. Deponty-de-Sainte-Avoie ; et M. le comte Français de Nantes, propriétaire aux Tournelles, commune de Haute-Feuille.

Un embranchement de route conduit de la ville à la forêt de Crécy, où

il a son point de rencontre à *la Belle-Idée*, avec la route dont il vient d'être parlé.

Les fortifications de la ville de Crécy la rendirent souvent le séjour des gens de guerre, surtout dans le temps de la ligue.

En l'année 1590, la nuit du 21 au 22 juillet, plusieurs gens armés sortirent de Crécy, conduits par un nommé Thomas de Bours (natif de Mareuil-lès-Meaux), capitaine ou gouverneur de cette place pour le roi, et allèrent attaquer le village de Mareuil-les-Meaux, où il y avoit quatre compagnies d'arquebusiers à cheval du parti de la ligue. Les royalistes avoient avec eux trois tambours : en arrivant, ils les firent battre en trois différens endroits, autour du village. Les ligueurs se retirèrent dans l'église, où de Bours qui voulut les forcer, fut tué sur la place avec un autre officier. Le reste de la troupe se voyant sans chef, retourna à Crécy, après avoir pris 46 chevaux des arquebusiers. De Bours et l'officier furent enterrés dans l'église de Mareuil-les-Meaux. Il y eut un arquebusier de tué, et 4 ou 5 autres de blessés.

Sur la fin de septembre de la même année (1590), le cardinal Caïetan, légat en France, retournant à Rome, voulut passer par Meaux. Son bagage étoit conduit par quelques Espagnols, qui étant arrivés à Quincy, doublèrent le pas, pour arriver de meilleure heure, et laissèrent le bagage derrière, comptant qu'il suivroit en toute sûreté. La Bastide, gouverneur de Crécy, en ayant eu nouvelle, s'avança avec 30 cavaliers armés, se saisit du bagage, et le fit marcher du côté de Crécy. Les Espagnols en ayant été avertis, retournèrent promptement sur leurs pas, et atteignirent La Bastide et ses gens qu'ils chargèrent rudement. Ils reprirent le bagage, firent prisonnier La Bastide, tuèrent 7 ou 8 de ses soldats, enlevèrent 10 chevaux de sa compagnie, et mirent le reste en fuite.

Le 11 octobre 1593, le sieur de Rentigny, gouverneur de la ville de Meaux pour la ligue, partit de nuit avec sa cavalerie, et l'infanterie du *Marché*, dans le dessein de surprendre, le lendemain matin, à l'ouverture des portes, la ville de Crécy qui tenoit pour le roi. Pour cet effet, Rentigny fit déguiser plusieurs soldats en filles, d'autres en vignerons; tous portoient leurs armes sous leurs habits, et le capitaine Dupéche, gouverneur de La Ferté-Milon, qui étoit logé à Tancrou, vint se joindre à eux avec sa troupe. Mais cette entreprise ne put réussir, parce qu'elle fut découverte. Un cavalier de Rentigny s'avança jusqu'au Pont-aux-Dames, pour prendre un guide. Il y avoit là deux cavaliers déguisés de la garnison de Crécy,

qui s'étant apperçus que quelques troupes rôdoient dans les environs, retournèrent promptement à Crécy, pour en donner avis.

Le 16 du même mois, quelques soldats de la garnison de Crécy soutenoient des ouvriers qui démolissoient le château de La Chapelle-sur-Crécy. Le sieur de Rentigny les attaqua; ces soldats résistèrent long-temps, mais ayant perdu 8 ou 10 des leurs, ils furent contraints de se replier sur Crécy. Rentigny resta maître du village de La Chapelle.

Quatorze jours après, M. Verdelot, lieutenant de la compagnie de Rentigny, à la tête de quinze cavaliers, prêtoit main-forte à quelques voituriers qui conduisoient des vins à Meaux. La garnison de Crécy l'attaqua vers les Epernailles, le poursuivit imprudemment jusques sous l'église de Saint-Germain-de-Cornillon. Quelque infanterie du marché arriva là au secours de Verdelot, il tourna la tête, mit en fuite à son tour ceux de Crécy, qui perdirent, dans cette action, Thevenart leur capitaine, qui fut tué sur la place avec quelques cavaliers et quelques chevaux. (*Histoire de l'Église de Meaux*, tom. 1.)

Cette ville est aujourd'hui chef-lieu du canton de son nom, le siége d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie; d'un percepteur des contributions directes, dont la perception comprend les communes de Bouleurs, La Chapelle, Crécy, St-Martin-les-Voulangis et Villiers-sur-Morin; d'un receveur des domaines et de l'enregistrement; d'un garde-général des forêts, dont le cantonnement est composé des arrondissemens de Meaux et Coulommiers, et d'un buraliste de la direction des droits-réunis pour les déclarations relatives au transport des boissons. Bureau de poste aux lettres. Cette ville a aussi un comité cantonnal de vaccine, composé de 5 membres, et une compagnie de sapeurs-pompiers, chargés de la manœuvre de la pompe à incendie, qui lui appartient.

Education publique. Outre les écoles primaires de jeunes garçons et de jeunes filles rétribuées par la commune, il existe deux pensionnats à Crécy: le plus ancien, celui de jeunes demoiselles, est dirigé par Mlle. Bachelet; l'autre, de jeunes garçons, par M. Coustès.

Foires et Marchés. Il y a deux foires, l'une le 1er jeudi de mai, qui n'est qu'un fort marché; l'autre le 29 septembre, jour de St.-Michel: celle-ci est considérable; on y amène un grand nombre de bestiaux.

Les marchés se tiennent le jeudi de chaque semaine; ils abondent en denrées de toute espèce; celui du Jeudi-Saint, remis au lendemain, peut être comparé à une foire, par l'affluence du monde.

Commerce. Laines, tanneries, chamoiseries, bois de toutes espèces; ces derniers se déposent sur le port, à la porte Dame-Gille, pour être transportés par eau, à Paris, le grand Morin étant navigable depuis Tigeaux, jusqu'à son embouchure dans la Marne à Condé.

Il y a tous les jours une voiture publique pour Paris et Sézanne.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 134.)

Bailly-Romainvilliers.

Bailly-Romainvilliers, *Balliacum*, autrefois (1771) paroisse du diocèse et élection de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; généralité et coutume de Paris; bailliage de Crécy pour les causes ordinaires, et de Meaux pour les cas royaux; grenier à sel de Lagny; patron, l'Assomption de la Ste-Vierge; collateurs, les religieux de Saint-Germain-des-Prés; seigneur, M. de Tourville, et en 1785, M. Ligier de La Prade.

Le château de Bailly et le parc qui en dépend appartiennent à M. le vicomte de Courteilles. Il fut habité par le célèbre marin de Tourville, dont nous donnons ici la notice historique et nécrologique :

« Anne-Hilarion de Cotantin de Tourville, naquit en 1642, au château » de Tourville (diocèse de Coutance). Il fut reçu chevalier de Malte à » l'âge de 4 ans; mais il n'en fit pas les vœux : ayant armé un vaisseau en » course avec le chevalier d'Hocquincourt, ils donnèrent des preuves » d'un courage intrépide, firent des prises considérables, mirent en fuite » 6 navires d'Alger, et contraignirent 36 galères à une retraite honteuse. » Le roi l'attacha à la marine royale par le grade de capitaine de vaisseau. » Tourville se signala en 1672, à la bataille de Solsbey; en 1674 et 75, » dans la guerre de Sicile : il soutint sa gloire, l'année suivante, aux » combats d'Agousta et de Palerme. Fait chef d'escadre en 1677, et en » 1682, lieutenant-général; deux ans après, au bombardement de Gênes, » il commandoit en second sous du Quesne : chargé de la descente, il mit » pied à terre le premier; son neveu fut tué à ses côtés. Les ennemis, » supérieurs en nombre aux Français, s'étoient retranchés derrière une » muraille construite au bord de la mer : Tourville les en chassa, fit » abattre la muraille, et s'empara du fort qu'elle protégeoit. En 1688, » il contraignit, avec des forces inférieures, l'amiral d'Espagne au salut. » Il se trouva au bombardement d'Alger, et posta lui-même trois galiottes » en plein jour et à la vue des ennemis. L'année suivante, il passa le

» détroit de Gibraltar avec une escadre de 20 vaisseaux de guerre, pour » aller joindre le reste de l'armée navale à Brest, et fit cette jonction à » la vue des ennemis : on le chargea du commandement de toute l'armée : » il chercha la flotte ennemie pour la combattre; mais elle se retira. En » 1690, le roi le créa vice-amiral et général de ses armées navales, avec » permission d'arborer le pavillon amiral. Tourville remporta, le 10 » juillet de la même année, sur la côte de Beveziers, une victoire » complette sur les Anglais et les Hollandais réunis : 17 de leurs vaisseaux » démâtés allèrent s'échouer et se brûler sur les côtes; le reste de la flotte » ennemie se cacha vers la Tamise ou entre les bancs de la Hollande. » En 1692, ayant reçu l'ordre exprès d'attaquer les ennemis, *à quelque* » *désavantage qu'il pût être pour le nombre des vaisseaux*, il se vit » contraint de combattre dans la Manche, avec une escadre de 44 vaisseaux » la flotte combinée de la Hollande et de l'Angleterre, forte de 90 » vaisseaux : il attaqua le corps de bataille des ennemis avec tant de » vigueur, qu'il le fit plier entièrement : il soutint le combat depuis le » matin jusqu'à la nuit, sans perdre aucun vaisseau, et fit une belle » retraite; elle auroit été aussi heureuse que glorieuse si la marée ne » lui avoit pas manqué : cet accident lui fit perdre 14 de ses vaisseaux, » qui furent brûlés ou coulés bas à Cherbourg et à la Hogue; cependant » sa gloire n'en souffrit pas : *Bien des généraux*, lui écrivoit Vendôme, » *en remportant la victoire*, *n'ont pas acquis tant de réputation que vous* » *en la perdant*. Tourville fut créé maréchal de France par lettres datées » du 27 mars 1693. Dès la même année, il remporta un avantage » considérable sur le chevalier de Roock. Il mourut à Paris le 28 mai » 1701, âgé de 59 ans. » On a imprimé, sous son nom, des *Mémoires*, en 3 vol. *in*-12, qui ne sont ni de lui ni dignes de lui.

On voit à Bailly les restes d'un château fort, auquel on donne 1200 ans, construit en briques, dont les vestiges consistent en un corps de bâtiment avec deux tourelles, entouré de fossés : tout le reste est détruit et sert aux réparations des murs de clôture.

Le parc est beau, bien percé, mais demande à être mieux entretenu.

Bailly est nommé Bailly-Romainvilliers attendu que Romainvilliers étoit une paroisse transférée à Bailly. Il y avoit sur Romainvilliers un prieuré sous l'invocation de Saint-Antoine, dit *le Prieuré du Bois*. Romainvilliers n'est plus qu'un hameau, où il reste une chapelle sous

l'invocation de la Sainte-Vierge, dans la ferme de *Saint-Blandin*, qui appartenoit aux Bénédictins de la Celle, aujourd'hui à M. Michaud. Le prieuré transféré s'appelle Bailly. Son titre fut éteint en 1537, et uni à la mense conventuelle de Saint-Germain-des-Prés.

La ferme de *Bellesme*, maison et ferme, est exploitée par les héritiers Rousseau.

Dans le village même, deux fermes appartiennent à M. de Courteilles.

(*Voyez le* Tableau scénographique n° 19.)

Bouleurs.

Bouleurs, *aliàs* Bouleurre, *Bolleria in Bria*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; Ste-Madeleine, première patronne, Saint-Maur, deuxième patron; collateur, l'évêque de Meaux; seigneurs, le prince Constantin, Boula de Quincy, et en 1775, le comte d'Eu; décimateurs, les dames du Pont-aux-Dames pour deux tiers, et le prieur de Saint-Martin-sur-Crécy pour le reste; 150 feux, 450 communians (aujourd'hui 650 habitans).

Cette paroisse est à une lieue et demie de la rivière de Marne, une demie du Morin et du grand chemin de Crécy à Paris; elle étoit de la généralité de Paris, du bailliage de Crécy, du diocèse, de la coutume, de l'élection, de la subdélégation, et du grenier à sel de Meaux. Il y avoit trois fiefs sur cette paroisse : le fief de *Villuiers* et celui d'*Orgemont*, qui appartenoient au prince Louis de Rohan, et le fief de *la Croix*, à M. Ménage, seigneur alors de La Chapelle-sur-Crécy.

Le comte d'Eu y avoit en 1775, haute, moyenne et basse justice; les causes alloient au bailliage de Crécy, et les cas royaux étoient portés au bailliage de Meaux.

Presque tous les habitans ont des vaches et font un grand commerce de fromage, qui passent pour les meilleurs de la Brie.

Un ruisseau y fait tourner un moulin appartenant à M. Grand-Janny. Il y a à Vignoles, sur cette paroisse, une source assez abondante pour faire tourner un moulin.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 47.)

Boutigny.

Boutigny, *Botiniacum* ou *Vultiniacum*; patron, Saint-Médard; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de Brie; doyenné de Crécy;

seigneur et collateur de la cure le chapitre de Meaux. Ceete paroisse étoit une des filles du chapitre et faisoit partie de son exemption.

Fublaines étoit autrefois de la paroisse de Boutigny, dont elle a été détachée pour être érigée en titre; 120 feux, 360 communians (aujourd'hui 880 habitans).

La justice de cette paroisse appartenoit au chapitre de la cathédrale de Meaux.

Boutigny est à une lieue du grand chemin de Paris et un quart de lieue de la Marne. Cette paroisse étoit de la généralité de Paris, diocèse, bailliage, élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux.

L'église renferme quelques tableaux provenant de la chapelle St-Loup, mais qui n'ont rien de remarquable.

A *Magny*, une chapelle de Saint-Loup étoit à la collation du chapitre de Meaux.

A *Vincelles*, il y avoit la chapelle de Notre-Dame, dont le titre a été transféré à l'hôtel-Dieu de Meaux.

M. Choart, receveur-général de la généralité de Bordeaux, avoit fait bâtir à Magny-Saint-Loup, le château dont il étoit seigneur en partie. Il venoit y passer la belle saison de l'été. M. le commandeur Denos, en sa qualité de commandeur de Moisy, avoit une ferme à Magny-St.-Loup, et étoit seigneur de l'autre partie; aujourd'hui le château de *Magny* et la ferme appartiennent à M. Choart de Magny.

M. Paultre de la Motte est propriétaire de la ferme et du château de *Bellou,* entouré de fossés remplis d'eaux vives; ce château étoit autrefois fortifié et formoit un fief appartenant à M. Bellou de Meaux. Il y avoit un autre fief, dit de *Saint-Denis*, qui appartenoit aux religieux de Saint-Denis.

Un pélerinage, renommé pour la guérison des maladies d'enfans, du mal caduc et de la peur du loup, avoit lieu tous les ans, le 1er septembre, jour de la fête de St-Leu, à la chapelle de *Saint-Loup,* autrefois prieuré, actuellement maison à M. de Susey.

On trouve, dans cette commune, des carrières de pierre de meulière, et deux plâtrières.

Au hameau de Vincelles, un ruisseau fait tourner le moulin dit de *Cherbourg*, appartenant au chapitre de Meaux.

Enfin, dans Boutigny, une maison bourgeoise appartient à madame Touchard et m.elle Levy; et dans Magny, une autre maison à M. De Vaux.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 49.)

Condé.

CONDÉ, *aliàs* Condé-Sainte-Libiaire, *Condetum-Sanctæ-Libiariæ*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; patrons, Saint-Martin et Sainte-Libiaire; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur et décimateur, M. Engrand d'Alleray; 90 feux, 250 communians (aujourd'hui 138 feux, 445 habitans); diocèse, bailliage, coutume, élection, et subdélégation de Meaux; généralité de Paris; maitrise des eaux et forêts de Crécy; le seigneur avoit haute, moyenne et basse justice; les premières causes à la prévôté de Condé et les appels à Meaux.

Ce village est situé dans une contrée agréable et fertile, au confluent du *grand Morin* et de *la Marne*, à un quart de lieue du grand chemin; on y arrive par un pont élégant, mais assujéti à un tarif.

L'église a été réparée à neuf en 1826, et est en très-bon état.

On y voit une tombe avec cette inscription :

Cy gist Messire Pierre de Vavdetar, prieur de St.-Denis en Vaulx, et chanoine de la Ste-Chapelle Royalle du pallais à Paris, décédé le 25e 10r de l'année 1644 aagé de treize ans cinq mois.

EPITAPHE.

LA MORT D'UN COUP FATAL A MIS DANS CE TOMBEAU
TOUT CE QUE LA NATURE EUST JAMAIS DE PLUS BEAU.
LA GRACE, LA UERTU, LA BEAUTÉ, LA NOBLESSE,
SONT LES MOINDRES APPAS DONT CE MORT FUT POURUEU.
CEUX QUI L'AUOIENT FAICT NAITRE ACCABLEZ DE TRISTESSE,
MEURENT INCESSAMMENT DE L'AUOIR SURUESCU.
PLAINS LES PASSANTS ET NON SA MORT
LE CIEL L'A RAUI DEUANT L'AAGE
POUR LE METTRE HEUREUX DANS LE PORT
SANS CONNOISSANCE DU NAUFRAGE.

(Les armes ont été effacées lors de la révolution.)

On voit aussi dans cette église une tribune assez vaste, ornée d'un autel et de plusieurs tableaux.

Les habitans de Condé-Sainte-Libiaire, qui tenoient pour le parti du roi, prirent vers l'embouchure du grand Morin, le 1er mars 1590, un

petit bateau du chevalier de Thury*, qui remontoit de Paris à Meaux. Ce bateau étoit chargé d'argent, de marchandises et d'armes. Le chevalier à la tête de quelques troupes, se rendit le lendemain à Condé pour se venger de cette insulte. Il trouva les habitans sous les armes, fondit sur eux. Ils se sauvèrent dans l'église. Le chevalier la fit sapper en quelques endroits; ils n'eurent que le temps de se réfugier sur les voûtes où il fut impossible de les forcer; le soir, le chevalier se retira à Meaux. Il avoit perdu 4 ou 5 hommes, et les royalistes 40.

Ce village possède un très-beau château, d'une distribution élégante, avec un jardin agréablement dessiné, qui a appartenu, ainsi que la ferme du même nom, à M. Engrand d'Alleray, et dont M. Gallois maintenant est propriétaire.

On y trouve une fabrique de schals et de cachemires, appartenant à MM. Douinet et compagnie.

Il existe en ce lieu, un très-beau port pour le bois.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 115.)

Couilly.

Couilly, *Colliacum*, autrefois (1777) paroisse de l'archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; patron, Saint-Georges; collateur, l'évêque de Meaux; seigneurs, M. le duc de Penthièvre, comme faisant partie du domaine de Crécy, et M. Boula de Quincy; décimateurs, l'abbesse du Pont-aux-Dames, les religieuses de Fontaine, et le curé; 175 feux, 550 communians (aujourd'hui 722 habitans); généralité de Paris; diocèse, élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux; maîtrise particulière des eaux et forêts de Crécy; bailliage de Meaux et de Crécy; la justice à M. Boula de Quincy; les premières causes à Quincy, les appels à Crécy et les cas royaux à Meaux.

Il paroît par d'anciens titres que *Couilly* se nommoit autrefois Sarcilly. Selon quelques-uns, le nom de Couilly a été substitué par un seigneur de l'ancienne famille de Couilly, et selon d'autres, il a pris le nom de Couilly *à Collibus*, parce que ce bourg est situé entre deux collines; il y a lieu de croire que c'étoit autrefois une petite ville : on y voit encore des vestiges d'anciens fossés qui l'entourent.

L'église est très-ancienne; elle a été bâtie en différens temps. On est

* Il étoit gouverneur de Meaux qui tenoit pour la ligue.

redevable du chœur qui est vaste et bien éclairé, à M. de Poincy, chanoine de Meaux et en même temps curé de Couilly. La clef de la voûte placée au-dessus du sanctuaire, estimée des connoisseurs, est d'une seule pièce, divisée en 6 branches; au bout de chacune de ces branches est suspendue une corniche très-bien sculptée et ornée de différentes petites figures.

Il y avoit six fiefs : celui de *la Croix de Couilly*, dans lequel étoit renfermée l'église appartenant à l'évêque de Meaux, et qui avoit autrefois ses officiers particuliers, mais depuis la réunion de la justice au bailliage de l'évêché, les causes y étoient portées; le fief de *Sainte-Catherine*, à l'abbesse du Pont-aux-Dames; le fief de *Saint-Cyr*, aux religieuses de Saint-Cyr près Versailles; le fief de *Montigny*, au prince Louis de Rohan; le fief du *Bassin*, à M. de La Prade, seigneur de Bailly; et celui des *Maréchales*, au curé.

Il y avoit aussi autrefois à la ferme des Marais, une chapelle sans titre, sous l'invocation de la Sainte-Vierge. Elle a été interdite par M. de Fontenille, le 1er juillet 1744, parce qu'elle n'étoit pas tenue décemment et qu'elle menaçoit ruine. Elle étoit entièrement détruite en 1790.

Il existoit dans ce lieu, au XIe siècle, une église déjà assez ancienne, située en face d'une seconde église, qui se trouvoit de l'autre côté du grand Morin. Celle-ci ayant été donnée vers la fin du même siècle, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris, en prit alors le nom. Le village qui l'entoura prit aussi le nom de Saint-Germain ou St-Germain-sous-Couilly, à cause de sa position, relativement à ce premier village. Peu après, l'abbaye parisienne, ayant reçu d'Espagne la plus grande partie du corps du bien heureux Saint-Georges, en fit la distribution dans tout le pays, et mit en grand renom le culte de ce saint. L'église de Couilly prit alors le titre de Saint-Georges. Le pont qui, en cet endroit, faisoit la communication des deux bords du grand Morin, fut pendant quelque temps appelé *Pont Saint-Georges*. Plusieurs paroisses furent honorées de ce même nom.

La paroisse de Saint-Germain étoit fort étendue, et il en fut détaché dans la suite quelques cures. Quant à celle de Couilly, elle devint, au commencement du XIIIe siècle, remarquable par un des établissemens réligieux le plus considérable de la contrée : c'est l'abbaye des filles de l'ordre de Citeaux nommée d'abord l'*abbaye du Pont* ou *du Pont Notre-*

Dame, ensuite *du Pont-aux-Dames*. Elle avoit d'abord été établie très-près du pont de Couilly dans une de ces *Maisons-Dieu*, si nombreuses dans ce pays, dont la chapelle étoit sous l'invocation de Sainte-Brigite, où l'on recevoit les malades de la paroisse, et dont le soin étoit confié à des hospitalières. Les comtes de Brie et de Champagne, ayant fondé l'abbaye, ces hospitalières y furent tranférées et embrassèrent la règle de Saint-Benoit de l'ordre de Citeaux; pour lors, l'abbaye ainsi que le hameau, prirent le nom du Pont-aux-Dames, de leur ancienne maison, située proche le pont de Couilly et qui a été détruite. Le lieu où elle étoit alors se nomme encore *Le Pré de l'Hôtel-Dieu*.

Trois ans après, elle fut transférée au hameau de Rue, distant d'un quart de lieue et appartenant à la terre de Crécy, dont le seigneur étoit titulé *Gardeur* et *Avoué* de l'abbaye dans quelques titres de cette époque*. La fondation de l'abbaye du Pont-aux-Dames se rapporte à l'année 1226; et Hugues de Châtillon, comte de Blois, plus tard appelé le comte de St.-Paul, en fut le fondateur. L'acte qui institue le monastère mentionne diverses concessions faites en sa faveur par ce Châtillon : Celle-ci est digne de remarque : « Pour l'entretien desdites religieuses, j'ai donné, » du consentement de tous les hommes de Couilly, les fours dudit lieu » à l'abbaye, de telle sorte que nul laïc demeurant à Couilly, ne pourra » cuire que dans les fours appartenant au monastère, et que personne » ne pourra posséder de fours, si ce n'est lesdites religieuses**. »

Les successeurs de Hugues ajoutèrent à ses dons, et fondèrent, dans le sein de l'abbaye, diverses chapelles auxquelles furent attachées des religieuses du même ordre pour assister les saintes filles dans l'exercice de leurs devoirs. L'église de l'abbaye devint la sépulture de cette famille. La réputation de ce couvent s'accrut chaque jour; et il eut pour abbesses les filles les plus distinguées par leur naissance. Il ne paroît pas que ce monastère ait jamais subi de réforme.

Détruit pendant les troubles auxquels le royaume fut en proie sous les premiers Valois, ce couvent fut rétabli après l'expulsion totale des Anglais et la pacification du royaume. Il a été vendu nationalement et démoli en grande partie. Le reste forme maintenant plusieurs habitations.

C'est dans cette abbaye que la trop célèbre Dubarry fut exilée, après la mort de Louis XV.

* D. Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, tome 1er, page 600.

** Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, pièces justificatives, n° 271.

Le village de Couilly, qui n'est séparé de celui de Saint-Germain que par la rivière du *grand Morin*, est traversé par la route de Coulommiers.

Le Morin y fait tourner cinq moulins : le premier dit de *Quinte-joie*, appartient à M. Beaudouin ; le 2e dit *L'Assaut*, à M. Berthault ; le 3e dit de *Martigny*, à M. Bourgeois ; le 4e, à madame Gravéry ; et le 5e dit *Talmet* ou *du Pont*, à M. Châtelain.

La maison *des Caves* appartient à M. Vion, et la ferme de *Martigny* à M. Hebert.

Il y a un bureau de poste aux lettres.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 118.)

Coulomme.

COULOMME, *aliàs* Coulomnes, *Colomnæ*, autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux, archidiaconé de Brie ; doyenné et conférence de Crécy ; patron, Saint-Laurent ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneur, M. Boula de Quincy ; décimateurs, le chapitre de Meaux, l'hôtel-Dieu et le curé ; 70 feux, 250 communians (aujourd'hui 481 habitans).

Ce village est à trois quarts de lieue du grand chemin et une et demie du grand Morin ; bons pâturages, surtout pour les excellens fromages de Brie ; généralité de Paris ; bailliage, coutume, élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux. Le seigneur avoit haute, moyenne et basse justice ; les causes à Quincy, les appels à Meaux.

Il y avoit quatre fiefs : *Valliers*, *Perdriers*, *St.-Faron* et *Cramailles*, qui en 1777, appartenoient à M. Valliers, au collége du cardinal Lemoine et les deux derniers au seigneur.

Le château, anciennement un fort n'est plus qu'une ferme qui contient les bâtimens des quatre fiefs et qui appartient à madame la comtesse de Crenolle.

En 1590, des soldats de la garnison de Meaux tentèrent en vain de le prendre : ils perdirent deux hommes ; le village fut pillé.

La commune a racheté une partie du presbytère et la moitié du jardin.

Une petite ferme dans ce village appartient à M. Jourdin, et deux autres fermes qui ont été partagées entre différens particuliers, sont passées dans d'autres communes.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 120.)

Coutevroult.

Coutevroult, *aliàs* Court-Evroult, Courtevroul, *Curia Ebroldi*, (suivant le timbre nouveau et ancien, Coutevroust) à une demi-lieue du Morin, sur la grande route de Meaux à Chaumes, autrefois (1778) paroisse de l'archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; patron la décollation de Saint-Jean-Baptiste; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, M. le marquis de Fonteuu; généralité de Paris; élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy. Le seigneur avoit la justice, la voierie et police, et le droit d'échange. Cette justice relevoit de Coulommiers; les appels au parlement.

Il y avoit autrefois cinq fiefs : le fief de *La Mothe* et le fief *Braquier* qui appartenoient au seigneur; le fief de *Saint-Phal*, dit *La Tillaye*, qui appartenoit à mademoiselle de la Barre, avec haute, moyenne et basse justice, et qui relevoit du seigneur; le fief de la petite Mothe, autrement dit *La Brosse*, avec moyenne et basse justice, qui appartenoit à madame la comtesse de La Serre, et relevoit aussi du seigneur; enfin, le fief de *Montomer*, qui appartenoit à M. Le Bel de Montomer, avec haute, moyenne et basse justice, et qui relevoit de Coulommiers.

Il y avoit dans l'église paroissiale de Coutevroult le prieuré de Saint-Pierre, à la collation du roi; 70 feux, 280 communians (aujourd'hui 443 habitans).

Le château de Montomer et son parc, dont M. le vicomte de Courteilles est propriétaire, en fait partie; ce château est remarquable par la beauté de sa position et par l'agrément de ses jardins.

La terre de Coutevroult est une ancienne seigneurie. Le château est sur le grand chemin; sa vue est fort étendue et très-agréable. Il a appartenu, ainsi que ses dépendances, à madame la marquise de Fonteuu, puis à M. le marquis d'Orvilliers, pair de France; et maintenant, il appartient à M. Brochot, propriétaire des deux fermes de La Mothe et du Prieuré; il y en avoit autrefois cinq.

On y trouve une tuilerie.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 133.)

Esbly.

Esbly, *aliàs* Ebly, *Ebliacum*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; patron, St-Jean-Baptiste;

décimateur, le curé; collateur, l'évêque de Meaux; dame, madame Charlet, et, en 1785, le prince de Guéménée; généralité de Paris; bailliage, élection, subdélégation, coutume et grenier à sel de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy. La justice étoit au seigneur; c'étoit une prévôté : les appels, au bailliage de Meaux. Les procureurs au bailliage de Meaux étoient les seuls qui occupoient en cette justice, comme en la justice de Coupvray; 80 feux, 280 communians (aujourd'hui 580 habitans).

Ce village qui n'a aucun écart est situé sur la rivière du grand Morin, qui fait tourner deux moulins sous la même cage, et qui appartiennent aux héritiers Pachot, à un quart de lieue de la Marne, et à une demie du grand chemin de Paris à Coulommiers; bonne terre, mais difficile à cultiver; 300 arpens en labour, 100 arpens en vignes, qui produisent les meilleurs vins de Brie, particulièrement la côte du midi que l'on appelle *la Petite-Bourgogne;* 100 arpens de prés : c'étoit anciennement un étang qui prenoit d'Esbly jusqu'au bas de la montagne de Coupvray, et qui a été desséché par Gaucher de Châtillon en 1300. Ils appartenoient au duc de Penthièvre comme seigneur de Crécy, qui avoit sur ce canton haute, moyenne et basse justice. La commune des habitans d'Esbly payoit chaque année 5 livres 11 sols au domaine de Crécy pour le droit de pâturage qu'ils avoient seuls dans cette prairie. Le cardinal prince de Guémenée, grand aumônier de France, commandeur des ordres du roi, coadjuteur de Strasbourg etc., avoit fait l'acquisition de cette terre au mois de septembre 1778. M. Charlet, dernier seigneur, étoit président de la deuxième chambre des enquêtes. Cette famille avoit été en possession de la terre d'Esbly plus de quatre cents ans.

Esbly étoit anciennement un hameau de la paroisse de Saint-Germain-sous-Couilly. Il y avoit une chapelle sous le titre de Saint-Jean-Baptiste et un chapelain qui étoit obligé de dire la messe les dimanches et fêtes. Cette chapelle fut érigée en église paroissiale en 1185 sous l'épiscopat de Simon. L'évêque de Meaux et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris, nommoient alternativement; mais par une transaction de 1217, l'évêque avoit seul le droit de conférer cette cure.

M. Charlet, abbé de Verdelat et seigneur en partie d'Esbly, a fait bâtir, sur un terrain qu'il a donné à la paroisse, l'église que nous voyons : elle fut achevée en 1692. Quoique petite, elle est remarquable par son architecture. Il y a trois autels et deux bas-côtés. Dans le pilier à gauche

près le sanctuaire, l'abbé Charlet fit renfermer une cassette dans laquelle il a fait mettre des pièces d'or et d'argent et de la monnoie de toute espèce qui avoit cours alors : il y a particulièrement une médaille d'argent plus forte que les écus de six livres, où d'un côté est son portrait, et de l'autre la représentation du portail de l'église.

Madame de Vernon, épouse de M. Boury, avoit laissé 50 livres de rente pour les pauvres ; mais cette rente n'existe plus.

Au milieu de ce village, est une ferme appartenant à M. le marquis d'Orvilliers.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 162.)

La Chapelle-sur-Crécy.

La Chapelle-sur-Crécy, *Capella supra Cræciacum Brigensium*, autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie ; doyenné et conférence de Crécy ; patronne, la Ste-Vierge (l'Assomption); collateur, le prieur de St.-Martin-les-Voulangis ; seigneur, M. Ménage ; généralité de Paris ; élection, subdélégation, coutume et grenier à sel de Meaux ; bailliage, maitrise des eaux et forêts de Crécy. La justice appartenoit à M. le duc de Penthièvre et à M. Ménage. Le bailliage de Crécy s'étendoit jusqu'au rû de La Chapelle. Les premières causes à la justice du lieu, qui étoit haute, moyenne et basse ; les appels à Crécy et à Meaux.

L'église de cette paroisse n'étoit d'abord qu'une simple chapelle, dépendant du prieuré de Saint-Martin-les-Voulangis, de l'autre côté de la rivière auquel on communiquoit par un pont au XIIIe siècle. Cette chapelle étoit, avant l'an 1202, desservie par un chapelain commis par le prieur de Saint-Martin, pour y célébrer dans les grandes solennités.

L'an 1202, au mois de décembre, Anseau, évêque de Meaux, érigea, du consentement du titulaire de Saint-Martin, cette chapelle en église collégiale et paroissiale, et y établit six chanoines auxquels on assigna un certain revenu. Le prieur de Saint-Martin étoit le premier chanoine, avec le droit d'officier aux grandes fêtes ; la deuxième prébende étoit attachée à l'archidiacre de Brie ; la troisième, au curé qui n'eut cette qualité qu'en ladite année 1202 ; et les trois dernières à trois autres chanoines. Dreux de Châtillon fonda aussi deux prébendes en 1220.

Cette chapelle ayant été ruinée pendant les guerres des Anglais, fut ensuite rebâtie sur un nouveau plan, et la tradition du pays est que l'exécution en fut confiée à des Anglais qui la mirent en l'état où nous

la voyons aujourd'hui. On ne peut guère douter que nos rois n'aient contribué au bâtiment de cette église, qui, par sa construction antique, désigne qu'elle a été élevée par les libéralités de quelques puissans princes, ou anciens seigneurs, soit de La Chapelle, soit du voisinage ; mais nous ignorons quels ils sont. On est persuadé, à La Chapelle, que la reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, fit faire à ses dépens, de grands travaux dans cette église ; et l'on assure que c'est la tête de cette princesse qui paroît en bosse avec une couronne de comte sur la principale clef de la voûte du rond point du chœur. Ce pourroit être néanmoins un simple masque sans aucune allusion ; mais rien n'empêche d'ajouter foi à la tradition du lieu, qui lui fait honneur d'une grande partie du bâtiment. Jean de Brion, évêque de Meaux, en fit la dédicace le 29 juin 1428 : *ad honorem Domini nostri Jesu Christi, ipsiusque gloriosæ Virginis Mariæ,* assignant l'anniversaire de cette consécration, le dimanche suivant immédiatement l'Ascension de N. S. J. C., et accordant une indulgence de 40 jours à ceux qui visiteront, avec les dispositions requises, cette église au jour de sa dédicace.

Dans la suite des temps, le prieur de Saint-Martin tira un des chanoines de La Chapelle pour desservir Saint-Martin et ses hameaux, qui n'étoient pour lors qu'un secours de La Chapelle, ce qui dura jusqu'en l'an 1673 que M. Dominique de Ligny, évêque de Meaux, obtint un arrêt du conseil par lequel ledit chapitre seroit supprimé et les revenus réunis à la cure, à condition que le curé y entretiendroit deux vicaires. Cet arrêt fut homologué en parlement le 6 juillet 1679.

Après l'église cathédrale, celle de La Chapelle est la plus belle de l'ancien diocèse de Meaux, par son architecture et sa régularité ; c'est un gothique de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, très-élevé, très-délicat et très-bien entendu. Cet édifice qui est solidement bâti en pierres de chaux taillées, a quelque chose de prévenant pour ceux qui respectent et aiment l'antiquité. Les dehors sont majestueux ; les dedans en sont charmans.

La tour également gothique est placée au bout occidental de l'aile gauche, et fait l'angle du septentrion de l'église ; elle est du même temps et de la même structure que celle-ci, et terminée par quatre pignons au-dessus desquels s'élève une haute flèche octogone d'ardoises. Cette tour est remarquable par son aplomb dont elle n'a pas perdu une ligne depuis sa construction. Elle a 18 pieds sur chaque face, non compris les

contreforts qui sont aux angles, environ cent pieds de hauteur. Elle renfermoit autrefois quatre belles cloches, dont l'accord et l'harmonie faisoient l'admiration des habitans des environs. Trois de ces cloches furent enlevées lors de la révolution, ainsi que quatre colonnes de cuivre d'un poids considérable, qui etoient surmontées des quatre évangélistes et placées dans le sanctuaire, dont elles faisoient le principal ornement. De la cloche qui est restée et qui étoit la plus grosse, trois furent fondues en 1822, et ce sont celles qui subsistent aujourd'hui. La grosse pèse 1435 livres et s'appelle *Marie-Anne-Caroline*; la moyenne 1040, et se nomme *Hortense-Eliza*; la petite 757, et est appelée *Louise*. On monte à la tour par un escalier à noyau, formé de 64 marches, et aux galeries, par un autre escalier, aussi à noyau, et formé de 45 marches. Ce dernier est placé dans une tourelle hors-d'œuvre. Tout l'édifice est couvert d'anciennes et fortes tuiles. Sous cette couverture, on voit une charpente magnifique de châtaignier, aussi saine, aussi forte et aussi neuve que si elle venoit d'être placée. Cette charpente est cintrée et paroît avoir été disposée pour recevoir un plafond. On y avoit pratiqué en dehors des galeries pour faire le tour de l'église sous le second rang de vitrages; mais les pluies qui dégradent tout ont fait prendre le parti de les supprimer en les couvrant en tuiles. Enfin, pour achever la description extérieure de ce bâtiment, vingt-un gros pilastres en soutiennent les murs avec autant d'arcs-boutans qui leur répondent et qui soutiennent la poussée de la voûte supérieure, et tout l'édifice est planté au bas de la pente de la montagne et sur le bord du rû de La Chapelle, ce qui la rend un peu humide.

Au dedans, cette église est ornée de galeries qui règnent tout au tour, entièrement voûtée en plâtre et accompagnée de deux ailes ou collatéraux. Ceux-ci se terminent en apside ou rond-point ainsi que le sanctuaire qui est éclairé de trois rangs de vitrages l'un sur l'autre.

La nef et les bas-côtés sont soutenus par 16, tant gros piliers en faisceaux que colonnes rondes fort déliées et disposées de manière qu'elles ménagent un grand jour dans l'église. Ces piliers supportent les arcs, et ceux-ci soutiennent les galeries; les cintres qu'on y voit aux deux tiers de leur hauteur, portent des croisillons ou nervures de pierres et de fer, où il ne manque que des vitres, et ces croisillons sont terminés en haut par de secondes arcades destinées à soutenir la voûte du chœur et de la nef: cette voûte, beaucoup plus exhaussée que celles des collatéraux, s'étend d'un bout à l'autre de l'église par le milieu de sa longueur, qui est de 100

pieds dans œuvre depuis le grand portail jusqu'au chevet, et sa largeur de 56 pieds aussi dans œuvre, depuis la porte du midi jusqu'à celle du nord. Sa hauteur actuelle est de 45 pieds sous clef, sans compter 18 pieds d'espace entre le dessus de la voûte et le faîte du bâtiment. Enfin, il ne manque à cette église, d'ailleurs magnifique, qu'une croisée dans la voûte et un contour derrière le sanctuaire.

La décoration intérieure ne répond point à la délicatesse du gothique ni à la beauté de cet édifice. Quelques légers sacrifices ou offrandes volontaires produiroient une somme plus que suffisante pour faire des embellissemens qui donneroient à ce vaisseau la distinction qu'il mérite.

On voit, à la voûte du milieu, un grand nombre de barres de fer transversales qu'il a été besoin d'y mettre pour en empêcher l'écartement.

On reconnoît par les chapitaux des grands et petits portails, et par ceux des piliers de l'église que le sol de celle-ci a été relevé et le pavé exhaussé de dix pieds. Cette église contenoit des tombes anciennes dont les inscriptions renfermoient certaines particularités; mais il faut observer que lors du carelage, en 1641, ces tombes ont été visiblemsnt déplacées et changées de leur situation primitive, plusieurs même étant mises de travers.

Le cimetière paroissial et le presbytère de La Chapelle anciennement étoient contigus à l'église du côté du midi, et tenoient d'orient à la grande route de Coulommiers, d'occident à une grande rue que les habitans de Serbonne appeloient alors le Chemin de la Messe, parce qu'il conduisoit directement de ce hameau à l'église, où il aboutissoit à l'endroit même où l'on aperçoit encore une ancienne porte collatérale, qu'on appeloit la Porte Saint-Martin. Cette porte a été murée, le chemin supprimé, le presbytère détruit, et le cimetière transféré de l'autre côté de la route qui sépare les deux terrains. Celui des chemin et cimetière, ainsi que l'emplacement du presbytère susdits font aujourd'hui partie du jardin du château. Le nouveau cimetière a éprouvé le même sort que le premier, ayant été supprimé, fermé et abandonné, et le terrain vendu en 1817 à feu M. le marquis de Moustiers, qui en a fait le lieu particulier de sa sépulture et de celle de sa famille. Le cimetière actuel est établi et pratiqué sur le sommet d'une haute montagne, à la distance d'un kilomètre et au sud-est de l'église. Il est clos de haies vives. Avant l'an 1817, c'étoit une terre profane plantée de vignes.

Cette paroisse s'étendoit, avant la révolution, sur les trois quarts

environ de la ville de Crécy, dont elle n'est éloignée que d'un demi-quart de lieue. En 1792, au mois de novembre, conformément à la loi du 4 mars 1790, qui dispose que les villes emportent tout le territoire soumis à l'administration directe de leurs municipalités, cette portion de Crécy cessa de dépendre de la paroisse de La Chapelle, et les habitans furent attribués, pour le spirituel, à la paroisse de Saint-Georges, et pour le temporel, réunis à la municipalité de Crécy.

Cette commune est encore d'une grande étendue, et contient un assez grand nombre d'écarts et hameaux échelonnés des deux côtés de la route. En voici les noms et la situation : au nord de cette route sont : *Libernon*; *La Borde*, hameau détruit; *Montaurevert*; *Montaudier* haut et bas; *Roise* en partie; *Montgrosles*; *La Grande Cour*; *Le Choisel*; *Ferrolle*; *Bel-air*; *Montbarbin*; *le Sous-terrain* et *La Mal-tournée*; au midi, se trouvent *Le Moulin Nicolle*; *Monplaisir*; *Le Soleil levant*; *Montpichet*; *Serbonne* et *Le Moulin de La Chapelle*. Elle fait de ce côté-là l'extrémité de l'arrondissement de Meaux, et confine avec les territoires de Guérard, Maisoncelles et Tigeaux, communes de l'arrondissement de Coulommiers.

On y compte 400 feux et 1276 habitans, d'après le dernier recensement fait avec soin en 1831, au mois de décembre.

Le sol est fort varié de toutes les productions de la nature et diversifié agréablement de petites montagnes et de vallées; celles-ci sont jonchées de riantes prairies nourries de ruisseaux serpentant, et les coteaux sont en partie de vignobles, et les plaines couvertes de grains; le reste de ses terres contient quantité de petits bois, de vergers à fruits, et des fontaines. Enfin, le paysage de cette commune est des plus couverts tout le long des diverses côtes et dans les sinuosités qu'elle renferme.

Ce qu'on appelle proprement La Chapelle est ce qui diffère de tous les écarts qu'il contient et au centre desquels il se trouve; c'est le gros ou chef-lieu de la commune avec l'église.

Ce lieu n'étoit pas, au XVIe siècle bâti comme on le voit aujourd'hui. Les maisons étoient éparses alors de côtés et d'autres, elles s'étendoient dans ce que le parc renferme actuellement; mais les acquisitions des seigneurs du lieu en ont occasionné la destruction.

Situé au bas d'une colline et assez resserré entre cette colline et la rivière du grand Morin, La Chapelle est traversé par la grande route de Paris à Coulommiers et arrosé par un rû qui se transforme, l'hiver, en véritable torrent, et dont le passage à gué est fort dangereux dans les crues d'eau et très-difficile en tout temps. Il a été plusieurs fois projetté

d'y établir un pont et de paver en grès la traverse de La Chapelle; mais ces divers projets sont demeurés sans effet.

Ce rû est formé de deux bras, dont l'un, appelé le rû de Vaudessard, a sa source dans l'étang de Maison-rouge, sur le territoire et à l'orient de Sancy; l'autre nommé le rû de Birou, prend naissance auprès et à l'occident de La Haute-Maison, coule vers La Borde, et passe dans Maisoncelles. Ces deux bras, après avoir arrosé séparément les territoires susdits, entrent dans celui de La Chapelle, continuent respectivement leur cours à travers les deux cantons dont ils tirent leurs noms, se grossissent des eaux de plusieurs fontaines qu'ils y rencontrent, et entrent dans le parc de La Chapelle, où, au-dessus du Choisel, ils se joignent ensemble dans un même lit, pour ne plus faire qu'un seul canal, que les anciens titres appellent le rû de Vaudessard, lequel coupe en deux parties inégales le parc susdit où il s'accroît de diverses sources, baigne les murs des jardins de la maison dite le Presbytère, qu'il sépare de la place publique, et entre lesquels il forme un beau bassin ou réservoir communal toujours également plein, même dans les temps des plus grandes sécheresses, traverse ensuite dans son cours rapide et par fois impétueux la grande route, coule dans les fossés du château qu'il remplit de ses eaux, et après en avoir arrosé les jardins, se décharge dans le Morin, au dessus du moulin de La Chapelle.

On voit dans ce village un vieux château bâti par Sully, ce principal et fidèle ministre sous Henri IV. Ce château, aujourd'hui inhabité et tombant en ruines, est environné de larges et profonds fossés remplis d'eau, et aussi agréablement qu'avantageusement situé. Les jardins, bordés d'un côté par la rivière du grand Morin, et dessinés par Le Nôtre, s'étendoient jusqu'aux premières maisons de Crécy. On y voyoit des pièces et des jets d'eau, qui étoient autant de merveilles de l'art, et dont la vivacité ne laissoit rien à désirer. Le parc étoit orné des plus beaux bosquets et enrichi d'une infinité de jets d'eau, cascades et fontaines, grottes, bassins, parterres, tous diversifiés et ornés de statues. Les eaux y étoient entretenues en abondance tant par des acqueducs qui transmettoient celles des fontaines des environs, que par une machine hydraulique qui fournissoient les eaux du Morin, et faisoit mouvoir les pièces d'eau des parterres. Ces jardins ont été détruits par l'effet de la révolution, et la machine transformée en un moulin à farine, appelé le Moulin de La Chapelle.

On voit aussi de l'autre côté de la grande route deux maisons bourgeoises,

l'une appelée *Villegodet*, et appartenant aux héritiers de M. le marquis de Moustiers, est entourée d'un grand et petit parc de 25 hectares boisés en grande partie; l'autre nommée *Le Presbytère*, appartenant à M. Marland, qui est accompagné de très-beaux jardins, avec de superbes terrasses, qui font un assez grand ouvrage.

Serbonne, hameau assez considérable, est situé sur la rive droite du grand Morin, qui le sépare d'une haute montagne de roches, appelée la Montagne de Serbonne. Ce hameau est remarquable par la perspective qu'offre sa position, par l'ingénieux mécanisme de son moulin, et surtout par le beau et excellent pont récemment construit pour en faciliter l'accès.

Parvenu sur la cime de cette montagne qui s'élève à pic à plus de 200 pieds au-dessus de la rive, c'est avec une sorte d'effroi que l'on aperçoit directement sous ses pids le grand Morin roulant tranquillement ses eaux verdâtres dans un lit profond et dangereux. Un faux pas suffiroit pour précipiter dans cette rivière lente le voyageur imprudent qui oseroit, sans précaution, tenter de decendre le long des roches.

Ce hameau qui consiste en 50 feux environ, renferme une maison bourgeoise adossée à un corps de ferme et environnée de deux arpens de potager et d'un grand verger de quatre arpens, clos de haies vives, le tout appartenant à M. Péchard.

A l'extrémité de ce lieu vers le nord, tourne un moulin remarquable par le mécanisme qui le fait mouvoir. L'eau est lancée par une vanne inclinée à quarante-cinq degrés dans une roue hydraulique à aubes courbes exécutée, ainsi que son coursier et autres accessoires, suivant le système de *Poncelet*. Cette roue seule donne le mouvement à un hérisson, qui fait mouvoir en même temps et avec une admirable précision trois paires de meules, et à un pignon qui fait fonctionner une foule de mécaniques plus ingénieuses les unes que les autres, telles que blutoir cylindrique, cribles-battans, sas mécaniques pour séparer les diverses sortes de son et de gruau, tarrares à triples volans pour purifier le bled et en extraire tous les corps hétérogènes.

Tous les rouages de cette usine sont en fonte douce, et se meuvent avec le plus parfait accord. La mouture s'y fait à la française, suivant la méthode appelée *mouture économique*. Ce moulin, entièrement neuf, vient d'être construit par M. Catois, qui en est propriétaire.

Plus bas est un joli pont, d'une seule arche de plus de soixante pieds de longueur, hardiment et élégamment jeté d'une rive à l'autre, et suspendu avec des cables ou faisceaux en fil de fer.

Ce pont qui, par sa légéreté et l'élégance de sa construction, ressemble assez à une branche flexible courbée avec grâce par la nature, offre un passage sûr et facile, non seulement aux hommes, mais aux voitures à un cheval. Il est le premier en ce genre dans ce département. Commencé en 1830 et totalement manqué dans son principe, ce pont alloit être abandonné, et les souscriptions volontaires des habitans de Serbonne perdues ; alors, avec l'aide seule des ouvriers du pays, entièrement étrangers à ces sortes d'ouvrages, M. Péchard entreprit d'exécuter le projet qu'il avoit formé lui-même. Animé par un zèle ardent et un vif désir du succès, il devint seul, en quelques jours, et l'ingénieur et l'entrepreneur gratuit de ce pont que les habitans du voisinage fréquentent et viennent admirer à leur tour. Ces résultats, obtenus par la persuasion et la confiance, prouvent, comme nous l'avons déjà dit pages 463 et 469, ce que peut l'heureux accord des habitans d'un même lieu, quand ils se portent à seconder le zèle et l'ingénieuse industrie des propriétaires qui se dévouent aux intérêts de leurs localités. C'est ainsi que les villages et les hameaux, autrefois les plus obscurs et les plus sauvages, peuvent devenir les plus intéressans et les plus remarquables.

Au sortir de Serbonne, du côté de La Chapelle, est une belle et riche vallée, parsemée de bouquets de grands ormes et peupliers, et arrosée par la rivière; celle-ci, en cet endroit, se replie agréablement sur elle-même, et forme de cette vallée une presqu'île, que l'on croiroit un jardin anglais dans un vallon de la Suisse.

Le terrain est en labourages et en pacages et tout y vient en abondance ; c'est une seconde Egypte, dont le Morin est le Nil. Plus loin est une riante prairie bordée d'un côté par plusieurs cours d'arbres très-agréables, plantés le long du Morin que l'on voit serpenter autour de la montagne ; de l'autre, ombragée par un bois de haute futaie, qui est planté, en emphithéâtre, sur un coteau dont la vue n'est pas un moindre attrait pour la campagne. Ce coteau appelé *la Côte d'Esse*, donne des promenades charmantes, offre un point de vue admirable, y attire la curiosité des étrangers, fait l'admiration des voyageurs et les délices des habitans, et est fait pour exciter la verve du poëte et exercer le pinceau du peintre.

Montaudier-le-haut, ainsi nommé à cause de sa situation sur le haut d'un coteau d'un aspect fort riant, et d'où l'on découvre, dans un beau jour, Montmartre auprès de Paris, avoit anciennement un château qui a été détruit, et dont il ne reste plus que quelques fondations que l'on

trouve en remuant les terres. L'endroit où il étoit situé et le terrain dont il étoit environné, sont aujourd'hui plantés en bois, autour duquel on aperçoit d'anciens fossés.

Ferrolle est le plus considérable des hameaux de La Chappelle. On y compte 66 feux. Il est tout couvert de bocages et situé sur une hauteur qui domine sur les vallons de Saint-Martin et de Serbonne, et d'où l'on découvre les belles plaines de Faremoutiers, Courtry et Mortcerf, ainsi que la forêt de Crécy.

Il y avoit un Hôtel-Dieu, dont le plus ancien titre qui en fasse mention est de l'an 1489. La chapelle de cet Hôtel-Dieu étoit sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, et situé au centre du chef-lieu de la commune. Ce n'étoit plus, à l'époque de la révolution, qu'un simple oratoire mal entretenu. Elle ne subsiste plus. Le peu de revenu qui en dépendoit fut uni à l'ordre de Saint-Lazare en 1672; mais on l'a depuis rendu à la paroisse, et il se distribue aux pauvres du lieu par un *Bureau de Bienfaisance*.

Les carmes de Crégy avoient au hameau de La Grande-Cour une maison où l'on voit encore les piliers d'une ancienne chapelle. Cette maison avoit été donnée à bail emphytéotique, vers le milieu du siècle dernier, avec plusieurs arpens de terres et vignes; ces biens ont été vendus nationalement.

A l'entrée du bois de Montgrosles, sur le bord du chemin, et non loin de la ferme de Montaudier-le-bas, étoit une chapelle de dévotion sous l'invocation de Sainte-Anne. Cette chapelle a été détruite, et l'endroit où elle étoit, planté en bois. Une croix qui a pris et conserve le nom de la sainte est élevée sur le côté du même chemin hors du bois et vis-à-vis l'emplacement de ladite chapelle. On y va en station le mercredi des Rogations. Auprès de cette croix est une fontaine dite de Sainte-Anne très-fréquentée pour la fièvre.

Nous apprenons, par les registres, qu'en 1721, il y eut, en cette paroisse une *mission*, à la tête de laquelle étoit messire *Charles-Benigne Herné*, ancien évêque de Gap, homme véritablement digne des temps apostoliques, et animé d'un zèle tout divin. Il avoit pour aides, dans cette fameuse Mission, six révérends pères capucins. Le 25 mars, jour de la clôture de la mission, ledit seigneur évêque fit la bénédiction des croix des portes de Meaux et de La Chapelle, à la dernière desquelles ce charitable prélat fit son dernier adieu où il tira les larmes d'un multitude infinie de peuple accourue, de tous côtés, à cette pieuse cérémonie.

Cette croix, aujourd'hui le calvaire, fut plantée par le zèle des habitans de La Chapelle qui y contribuèrent de leurs travaux et de leur argent.

La Chapelle possède d'excellens pâturages; ils sont une des principales richesses des habitans. On y fait une énorme quantité de fromages très-estimés, et connus sous le nom de *fromages de Brie*.

La foire dite de Saint-Michel se tient dans un fonds de prairie, d'un fort bel aspect et sur le territoire de La Chapelle.

Observations générales sur la situation topographique et les produits de la commune de La Chapelle.

L'étendue, en superficie, du territoire de La Chapelle d'après un mesurage fait en 1782, est de 1544 hectares, savoir :

En terres labourables	1re classe 450 / 2e — 482	hectares	932 h.
— Prés			87
— Vignes			87
— Bois			152
— Village, hameaux, bâtimens, cours et jardins			102
— Friches ou marais			65
— Chemins, ravins et rivières			119
Total			1544

Ce territoire se compose d'une partie du vallon de la rive droite du grand Morin, entre le hameau du Pont-aux-Dames, commune de Couilly et la ville de Coulommiers. Il environne la petite ville de Crécy de trois côtés, et est traversé dans une longueur de près de deux lieues par la grande route de Paris à Coulommiers.

Cette route destinée à abréger, de douze lieues, les communications entre Paris et Vitry-le-Français, et par conséquent avec Strasbourg et l'Allemagne, n'aboutit encore qu'à la petite ville de Sézanne, et ne sert qu'aux seules communications de La Ferté-Gaucher et de Coulommiers avec Paris, encore se font-elles avec peine par le mauvais état de la route qui est mal entretenue, et dans le village de La Chapelle entièrement défoncée. La nature de son territoire presque tout entier en pentes plus ou moins rapides, et traversé par des ravins et des rûs, qui, dans les

grandes crues, se transforment en véritables torrens, rendent la culture extrêmement rude et difficile, et sujette à de grands dommages annuels, par les ravages des eaux qui entraînent toute la terre végétale, et obligent à laisser en friches beaucoup de terrains.

Le sol n'a guère qu'un pied de profondeur jusqu'au tuf, et cette surface est en général froide et très-pierreuse, et pour se servir des expressions techniques, formée de terres *grouëttes*, et très-mêlée de *Rougeriots*, surtout autour de Montgrosles, Libernon et Montaudier.

Toute la rive gauche du rû de Vaudessard est particulièrement foible de bonté et de valeur; la rive droite au contraire, plus elle s'éloigne de ce ravin en s'approchant de Bouleurs, de Coulomme et de Sancy, plus son produit tend à s'améliorer.

Les hauteurs de Montbarbin et le bas de Serbonne avec les terres et prés le long du Morin entre Crécy et Pont-aux-Dames, sont aussi d'une nature fort supérieure aux terroirs de Libernon, de Montgrosles, du Choisel et de Montaudier.

La culture du territoire de la commune de La Chapelle se partage en grande et en petite ·

Sept cent cinquante hectares, environ, sont consacrés à la grande culture, et se trouvent divisés entre neuf fermes : celles de Montbarbin, Ferrolle (grande et petite), Serbonne, Montpichet, Libernon et Montaudier-le-bas, et partie de celles de Roise et de Mont-Denis, dont la principale partie, ainsi que les bâtimens d'exploitation, sont sur les communes de Maisoncelles et de Sancy.

Quelques propriétaires de Montbarbin, de Ferrolle, de La Chapelle et de Crécy exploitent encore à la charrue une quantité d'environ 130 hectares sur le territoire de La Chapelle. Quelques-unes des fermes de La Chapelle, nommément celles de Montbarbin, Ferrolle, Montpichet, Montaudier et Serbonne ont des terres en plus ou moins grand nombre sur les territoires de Bouleurs, de Guérard et de Tigeaux.

La petite culture comprend environ cent hectares de vigne répandues plus particulièrement sur les hauteurs de Montbarbin, de Ferrolle, de La Chapelle, de Libernon, de Montgrosles, de Serbonne et de Montaudier.

La petite culture comprend encore environ cinquante-deux hectares de terres labourables cultivées partie à la fourche, et partie à la charrue, au moyen de diverses associations ou des secours intéressés des fermiers.

Il y a encore, sur la commune, environ 60 hectares de bois taillis

coupé à dix et quinze ans, qui se trouvent divisés et éparpillés en une vingtaine de garennes ou remises différentes, qui se ressentent également de l'inégalité comme de l'ingratitude du sol, ainsi qu'on en peut juger par la maigreur des pousses et le nombre des clariers*.

Quarante chemins vicinaux, dont quelques-uns ont plus d'une lieue, traversent également cette commune, ou servent à la communication des hameaux entre eux, ou avec le chef-lieu. Cette disposition locale est très-profitable à l'avantage des habitans et à la valeur des terres.

La ferme de *Montbarbin* appartient à M. Gibert.

Celles de *Ferrolle* (grande et petite) à MM. les héritiers de Moustier et Montmartre.

La ferme de *Montpichet*, à M. de Biencourt;

Celle de *Libernon*, aux héritiers de Moustier.

Et celle de *Montaudier-le-bas*, aux mêmes.

Les auberges de *Monplaisir*, du *Soleil-levant*, et de *La Maltournée* appartiennent à MM. Desagneaux, Moncarré et L'Huillier;

Le Souterrain, cabaret, et *Montaurevers*, maison isolée, appartiennent à MM. Jamar et Dubois;

Enfin *le moulin Nicolle* ou *Maltournée*, appartient aux héritiers Rougeot;

Celui de *La Chapelle*, aux héritiers de Moustier.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 240.)

La Haute-Maison.

La Haute-Maison, *Alta Villa, vel Alta Domus*, autrefois (1771) prieuré-cure, ordre de Prémontré, diocèse de Meaux, archidiaconé de Brie; doyenné de Coulommiers; patronne, la Nativité de la Ste.-Vierge; collateur, l'abbé de Chambrefontaine; seigneurs, les PP. de l'Oratoire de Paris; généralité de Paris; bailliage de Crécy; subdélégation et élection de Coulommiers; coutume et grenier à sel de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy.

La Calabre, la Petite Loge et *Champchampy* étoient sur la seigneurie des bénédictins de Saint-Denis; et *la Loge Arthus*, *la Maison-Blanche*,

* *Note de l'Editeur.* C'est aux soins empressés de M. Marland, curé de La Chapelle, et l'un de nos plus infatigables collaborateurs, que nous devons la rédaction de cet intéressant article. Puisse l'offre qu'il nous a faite de celle de beaucoup d'autres se réaliser! Nous pourrons nous flatter alors d'avoir conduit, ce qu'on appelle *comme par la main*, le Lecteur dans tout le Département, sans sortir de sa chambre.

la Chabouillerie et Redemont, en plus forte partie, étoient sur la seigneurie de Villemareuil.

La Haute-Maison étoit une prévôté.

Jean et Hugues de Quincy, avec leurs épouses, avoient fondé, au XIIIe siècle, la chapelle de La Haute-Maison dans la forêt de Mant. Comme les bornes des paroisses voisines n'étoient pas bien fixées, Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, érigea, en 1237, cette chapelle en église paroissiale, et la donna en même temps à l'abbé de Chambrefontaine, qui nommoit encore, en 1783, à la cure.

Guillaume de Mareuil, Helwide, sa femme, et Pierre de Mareuil, fondèrent, vers le même temps, une chapelle à Rognon, sur la paroisse de la Haute-Maison et sous l'invocation de la Sainte-Vierge, et donnèrent cette chapelle aux religieux de Chambrefontaine, qui y établirent un prieuré conventuel; mais depuis ce n'étoit plus qu'un bénéfice simple.

Le prieuré de Rognon est aujourd'hui la ferme de Redmont.

La terre de La Haute-Maison étoit anciennement le siége d'une haute, moyenne et basse justice. Dans un corps-de-logis séparé de la principale habitation, se trouve encore la salle d'audience et une prison.

Sur les ruines de l'ancien château, un autre plus régulier et plus simple a été construit il y a près de 80 ans. M. Besnard de la Moussignière, membre de la légion d'honneur, et propriétaire de ce château et de la ferme du château, l'a fait achever en y ajoutant des accessoires aussi utiles qu'agréables.

Il existe dans ce domaine, d'environ 500 arpens de terrain en une pièce, une fontaine à laquelle, dans les siècles précédens, avoient été faits des ouvrages à chaux et ciment pour en conserver les eaux. Depuis quelques années, le propriétaire a fait réparer cette fontaine dégradée par le temps, pour l'usage des habitans. Il a fait aussi des plantations considérables, surtout en pommiers à cidre, qui ont réussi parfaitement, qui sont maintenant en plein rapport. Presque tous les chemins sont plantés d'arbres de diverses espèces.

La ferme dite *les Mottes*, appartient à M. Guillin de Paris;

Celle de *Redmont*, ancien prieuré, à M. Chouart;

Celle dite *le Mans*, ancien fief, à M. Brissot de Mirmelle;

Celle de *la Calabre*, à madame veuve Pothier;

Et celle de *la Petite Loge*, à M. Merlin.

La maison de *la Chabouillerie* appartient à M. Picart.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 251.)

Magny-le-Hongre.

Magny-le-Hongre, *Magniacum ab Hungaro*, autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné de Crécy; patronne, Ste-Geneviève; 3 quarts de lieue du grand chemin de Paris à Coulommiers et de la rivière de Marne; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, le prince Louis de Rohan, cardinal de Guémenée; décimateurs, les chanoines de St-Louis-du-Louvre et les chanoines réguliers de Ste-Geneviève de Paris; 59 feux (aujourd'hui 207 habitans); généralité de Paris; bailliage; élection, subdélégation et coutume de Meaux; grenier à sel de Lagny; maîtrise des eaux et forêts de Crécy; les premières causes au bailliage de Coupvray, par appel à Crécy.

On appelle cette commune plus souvent *Magny-le-Hongre*, bien que beaucoup de personnes la connoissent sous celui de *Magny-Ste-Geneviève*, du nom de la sainte patronne à laquelle on fait de fréquens pélerinages.

Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris avoient sur Magny-le-Hongre, un fief avec haute, moyenne et basse justice.

Il y avoit sur cette paroisse une chapelle dédiée à la Sainte-Trinité; c'étoit une ministrerie en titre. Cette chapelle étoit dans l'enceinte de la maison de Jésus, dite *Sylvelle*, à cause d'un petit bois qui tenoit à cette maison, et qui en faisoit partie: elle étoit à la collation alors du général de la Trinité, et, sur les titres latins, appelée *de Fonte Jesu.*

Il existoit anciennement un château sur le fief d'Epilleurs, chef-lieu de la seigneurie de Magny; on n'en voit plus que les fossés.

Il y avoit plusieurs fiefs dans l'étendue de cette paroisse: le fief de la Rivière, à M. de La Prade; le fief de Sylvelle, au titulaire de cette ministrerie; plusieurs fiefs, aux chanoines de Saint-Louis-du-Louvre; plusieurs, à l'archevêque de Paris; et un, à un bourgeois de Lagny.

L'église n'est presque d'aucun service.

Le village de Magny-le-Hongre n'a jamais souffert des guerres.

Il n'a aucun écart, mais trois fermes dans le village, dont la première appartient à M. Alexandre de Neufermeil; la seconde, à M. Boutry, qui l'exploite; et la troisième, à M. Rousseau, qui la fait valoir aussi.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 296.)

Montry.

Montry, *aliàs* Montery, *Mons Hairici*, *Montryacum*, dans la Brie champenoise; ci-devant paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; généralité de Paris; bailliage,

élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux ; maîtrise des eaux et forêts de Crécy ; patronne, la Sainte-Vierge (Assomption) ; seigneur, M. Angrand d'Alleray ; collateurs, les religieux de Saint-Germain-des-Prés ; décimateurs, les mêmes et le chapitre de Saint-Louis du Louvre ; sur la grande route de Paris à Coulommiers, à un demi-quart de lieue du rivage gauche du Morin, et une demie-lieue de la Marne. Le seigneur avoit haute, moyenne et basse justice, les premières causes à Montry.

Cette terre appartenoit à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, dès le IXe siècle : d'anciens titres de ce temps l'appellent *Mons Hairici*. Montry étoit anciennement un hameau dans l'étendue de la paroisse de St-Germain sous-Couilly ; mais Thibault, abbé de Saint-Maur, demanda, en 1130, à Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, dont dépendoit St-Germain sous-Couilly, la permission d'y construire une église pour la commodité des habitans. Hugues le permit et voulut que le fonds où seroit bâti l'église et la maison du curé fût à perpétuité du domaine de son abbaye, et que l'abbé de Saint-Maur donnât au nouveau curé trois muids de bled et trois muids de vin. L'acte rapporté dans l'histoire de cette abbaye, *preuve* 49, est de 1134, et le nom du lieu est déjà altéré en celui de *Muntericus*. En 1185, Simon, évêque de Meaux, érigea cette église en église paroissiale et céda à Foulques, abbé de St-Germain, la présentation à la cure. L'une des conditions étoit que le curé de Saint-Germain sous Couilly desserviroit sa cure une semaine et celle de Montry la suivante ; que le curé de Montry feroit la même chose à Saint-Germain, s'ils n'aimoient mieux desservir leur cure chacun en particulier sans alternative. Adam de Nanteuil donna à la même abbaye, en 1194, beaucoup de biens situés à Montry, à l'occasion de la profession monastique qu'Etienne, son fils, et Eudes, son frère, y firent. (*Histoire de Saint-Germain-des Prés et autres.*)

En 1720, Marie-Anne Héron, veuve d'Etienne Bernard Langlois, écuyer ordinaire de la reine et seigneur de Montry, a fondé un vicaire pour cette paroisse.

Les Minimes de Vincennes avoient un fief sur cette paroisse, avec haute, moyenne et basse justice.

Montry vient de *Montrideux*, parce qu'autrefois la plus forte partie de la paroisse étoit sur la montagne qui présente le point de vue le plus agréable.

L'église est en bon état.

Le moulin de *Liary* sur le Morin, appartient à M. Greban.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 339.

Quincy-et-Ségy.

QUINCY-ET-SÉGY, *Quinciacum et Segiacum*, autrefois (1771) ces deux lieux formoient deux paroisses distinctes du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; patron, St-Denis; seigneur, M. Boula; collateur, l'évêque de Meaux, seigneur et collateur de Ségy, le chapitre de Meaux. Ségy étoit une des paroisses qui étoient soumises immédiatement au chapitre. C'est aujourd'hui une annexe de Quincy; patron, Saint-Christophe; généralité de Paris; bailliage, élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy.

Le village de Quincy, en y comprenant l'ancienne paroisse de Ségy et les hameaux qui en dépendent, forme une population d'environ 2000 habitans, dont on compte près de 400 protestans.

Il existe une charte de Saint-Louis, de 1257, par laquelle il permet de cultiver certaines terres de ce village, à condition qu'on lui donnera 7 septiers d'orge à la fête de Noël et 9 deniers pour les œufs de Pâques; après quoi il ajoute qu'il remet les redevances annuelles pour le repos de l'âme de son père et de sa mère.

Du temps de la guerre de la ligue, les habitans se réfugièrent sur les voûtes de l'église; mais les ligueurs en furent instruits par le bruit que firent les femmes et les enfans; ils forcèrent les portes, et comme l'église étoit garnie de bancs, ils y mirent le feu, et beaucoup d'entre ces reclus furent étouffés par la fumée qui passoit à travers les trous d'échafaudage.

Il paroissoit encore, avant qu'on eut fait faire les réparations au crépi de l'église, il y a 5 ans, des trous de balles empreintes sur l'ancien crépi; des ouvriers en ont encore trouvé dans le plâtre.

La terre de Quincy est une ancienne seigneurie; le château est dans une belle situation, sur la chaussée de Meaux à Crécy. M. le comte Boula de Nanteuil en est propriétaire, ainsi que de la ferme du même nom, et qui ne fait valoir que les alentours de son château, environ 200 arpens, compris son parc; le reste est exploité par différens particuliers.

Quoique cette paroisse soit une des plus élevées de l'arrondissement de Meaux, et peut-être du département, l'eau douce s'y trouve par

différentes fontaines semées çà et là sur le territoire, un peu éloignées des habitations et dans des vallées environnantes. La plus fréquentée de ces fontaines est dans le vallon dit *de Crotin*, à cinq minutes de chemin de l'église; ce lieu ainsi connu, fait que dans le pays on donne à cette eau, le nom à double sens d'*eau de Crotin*.

Dans le fond de cet endroit, il existe un ruisseau pour l'égoût des deux coteaux qui le bordent, et ses eaux vont se jeter dans la Marne.

Les puits très-nombreux fournissent assez d'eau pour l'usage de la localité en tout temps, excepté ceux depuis l'église jusqu'aux carrières, où dans les temps de la sécheresse ils deviennent à sec. Leur profondeur n'est pas la même; elle varie beaucoup: il y en a qui n'ont que 3 à 4 toises, et lorsque les pluies deviennent abondantes, elles emplissent les caves; quant aux fontaines, on y puise l'eau à la main.

Il existe au bas du coteau, dit *Moulignon-le-bas*, une fontaine, qui donne en tout temps un pouce cube d'eau. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette eau est glaciale en été, et qu'il est impossible d'en boire sans avoir la colique, tandis qu'elle fume en hiver, et porte de la chaleur à proportion de la rigueur du froid.

Il n'existe que deux fermes: celle de *Charny*, appartenant à M. Paris de La Brosse;

Et la ferme du château, y attenant, à M. Boula.

Des carrières considérables de pierres à plâtre y sont en exploitation.

La Demi-Lune est une auberge, située au haut de la montagne de Couilly, non habitée et appartenant à M. Domergues.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 402.)

Saint-Fiacre.

SAINT-FIACRE, *Sanctus Fiacrius*; anciennement appelé Breuil, *Brolium*; autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Coulommiers; patron, St-Jean-Baptiste; collateur, l'abbé de Saint-Faron; seigneurs et décimateurs, les religieux de Saint-Faron; 70 feux, 212 communians (aujourd'hui 332 habitans); à deux lieues de la grande route de Paris à Strasbourg, une et demie de la rivière de Marne; généralité de Paris; bailliage, élection, subdélégation, coutume et grenier à sel de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy. Terres difficiles à cultiver, à cause de l'humidité de la terre. Les

religieux de St-Faron avoient la justice ; les premières causes à St-Fiacre ; les appels à Meaux.

Un ermite célèbre est regardé comme le fondateur de ce village : c'étoit un Irlandais appelé *Fefre*, dont le nom a été converti en celui de Fiacre. Cet ermite, né de race royale, fut élevé par St-Conan, évêque de Sadorre, qui jeta de profondes racines dans son cœur, et y fructifièrent de telle sorte, que bientôt il abandonna, sans la moindre réserve, tout ce que les qualités du corps et de l'esprit, jointes à une auguste naissance, pouvoient lui promettre de plus flatteur et de plus brillant dans le monde. Il vint en France auprès de St-Faron, évêque de Meaux, qui lui donna la terre de Breuil, dans les environs de sa terre épiscopale*. Là, le prince anachorète vécut du travail de ses mains, et se construisit un oratoire dans lequel les étrangers étoient accueillis. Il soignoit les malades, et guérissoit, miraculeusement un grand nombre d'infirmités. Les femmes étoient sévèrement exclues de son ermitage. Elles lui adressoient leurs vœux en dehors et ne dépassoient jamais le seuil. Il paroît que cette règle avoit été imitée de celle de Saint-Colomban ; mais on l'a expliquée par une aventure à laquelle se rapportent deux miracles, qui contribuèrent à étendre singulièrement la réputation de l'ermite : « Saint-Fiacre étoit, » dit l'historien du diocèse de Meaux**, fort à l'étroit dans sa solitude, » ensorte que dans certains temps où les hôtes lui survenoient en plus » grand nombre que de coutume, il ne pouvoit ni les nourrir, ni les » loger tous. Saint-Faron à qui il fit part de sa peine, lui accorda, dans » la forêt voisine, tout le terrain qu'il pourroit défricher et environner » de fossés pendant vingt-quatre heures. Sur cette parole, le saint part : » il trace sur la terre, avec sa bêche, l'enceinte qu'il se propose de » joindre à son ermitage. A mesure qu'il avançoit, *les arbres tomboient* » *de part et d'autre ; et le fossé se creusoit de lui-même.* Il y avoit là, » par hasard, une femme à qui le même peuple a donné le surnom de » *Becnande*, mot injurieux qui est encore en usage dans quelques » provinces de la France. Etonnée de ce prodige dont elle ne connoisoit » pas la cause, elle chargea le saint d'opprobres, et courut l'accuser de » magie et de sortilége devant Saint-Faron qui retournoit à Meaux. Le » saint évêque revient aussitôt sur ses pas : Fiacre livré à la tristesse, » abandonne son ouvrage, et s'assied sur une pierre qui se trouvoit » auprès de lui : *La pierre s'amollit comme la cire et reçoit l'empreinte*

* *Act. SS. Bened.*, tom. II, page 618.

** *Duplessis*, tome I, livre I, page 54.

» *de son corps*. Ce second miracle auquel il ne s'attendoit pas lui-même,
» fait éclater son innocence. St.-Faron en glorifie le Seigneur; et l'injuste
» accusatrice est confondue. On conserve depuis plusieurs siècles, dans
» le monastère de Saint-Fiacre, une grosse pierre de figure ronde et
» creusée vers le centre de sa surface : elle est placée à main gauche en
» entrant dans la nef de l'église, qui porte, aujourd'hui, son nom,
» quoique sous l'invocation de la Sainte-Vierge; et, pour la commodité
» des pélerins, aussi bien que pour la décence, on l'a posée sur une espèce
» de socle ou de piedestal de mastic ou de pierre brute. Ceux qui sont
» affligés des hémorroïdes vont s'y asseoir avec modestie, sans se dévêtir
» ni relever leurs habits, et *je sais de manière à n'en pouvoir douter*,
» que plusieurs personnes, hommes et femmes, y ont trouvé une entière
» et parfaite guérison. »

Le saint mourut vers l'an 670, et son ermitage fut le lieu de sa sépulture. La dévotion des peuples les y conduisit en foule, et leur affluence nécessita la construction de quelques maisons, qui, se multipliant, formèrent dans la suite un bourg; car le saint, après sa mort, fit beaucoup plus de miracles que pendant sa vie.

Son ermitage fut donné, on ignore l'époque, aux moines de St.-Faron qui, au XIVe siècle, établirent une communauté détachée, mais dépendante de celle de ce monastère.

Parmi les nombreux pélerins et bienfaiteurs de l'église de St.-Fiacre, il ne faut pas omettre Louis XI. Ce roi fit fabriquer une châsse destinée à contenir les ossemens de Saint-Fiacre.

Au XVIIe siècle, Saint-Fiacre étendit sa réputation jusqu'à Paris; et de cette capitale partoient fréquemment des pélerins pour aller implorer la vertu du saint; mais celui-ci ne voulut jamais pendant sa vie ni après sa mort, recevoir des femmes dans son ermitage. On raconte qu'en 1622, une parisienne du faubourg Saint-Germain, enfraignit la règle; et pénétra dans la chapelle du saint; sur-le-champ elle en fut punie; frappée d'un accès de fureur, elle devint folle; et sa folie dura le reste de sa vie.

La reine Anne d'Autriche, mère de Louis-le-Grand, vint faire, en 1641, un pélerinage à Saint-Fiacre pour obtenir et donner un successeur au trône. Il y avoit dans cette paroisse un prieuré conventuel de bénédictins dont le titre, qui étoit à la collation de l'abbé de Saint-Faron, fut éteint.

L'église de ce prieuré avoit pour premier patron, la Sainte-Vierge, et pour second, Saint-Fiacre.

Pendant les troubles religieux, le monastère fut presqu'entièrement détruit, les moines, obligés de fuir dans les bois, n'avoient pu sauver que la précieuse châsse, où se trouvoit le corps du saint. Ce corps n'étoit plus entier; car, quelque temps auparavant, deux particuliers de Meaux avoient été assez adroits pour leur en dérober le chef. Dans la situation pénible où se trouvoient alors les religieux, un chanoine de Meaux se présenta à eux, et sut leur persuader que pour sauver cette relique, il falloit absolument la déposer dans l'église cathédrale. Les moines, trop confians, y consentirent et perdirent ainsi tout ce qui leur restoit de leur patron; car jamais la cathédrale, quelles que prières qui lui fussent faites, ne voulut, dans la suite, se dessaisir du corps du bienheureux.

Ce monastère restauré, et réformé à la pacification, a été de nouveau détruit à la révolution de 1789. Ce qui en reste forme une maison de campagne. Le tombeau a été transféré dans l'église paroissiale.

Il se fait cependant, en ce lieu, un pélerinage qui y attire beaucoup de monde le jour de la Trinité, et plus encore le 30 août, jour de la fète de Saint-Fiacre. Dans l'étendue de la paroisse étoit une commanderie de Malthe. *Dieu-Lamant*, dont la chapelle qui est en ruine, étoit dédiée sous le nom de *Saint-Avit*, ou comme on prononce sur le lieu, de *Saint Avoi.* Il y a une ferme qui appartient à MM. Belle et Lhoste.

Il s'y trouve deux fermes qui, en 1779, appartenoient, l'une aux religieux de Saint-Faron (et qui n'existe plus), et l'autre à madame de Martigny.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 429.)

Saint-Germain-les-Couilly.

Saint-Germain-les-Couilly, *aliàs* Saint-Germain-sous-Couilly, *Sanctus Germanus juxtà Coulliacum*; patron, Saint-Germain de Paris; autrefois (1779) paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; seigneurs, collateurs et décimateurs, les religieux de Saint-Germain-des-Prés; 120 feux (aujourd'hui 523 habitans); généralité de Paris; bailliage, coutume, élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy; la justice étoit une prévôté démembrée du domaine de Crécy; elle appartenoit à M. Boula de Montgodefroy. Les religieux de St.-Germain, par le fief du Chambrier, étoient seigneurs censiviers; les appels à Crécy et de là au

parlement. Il y avoit cinq fiefs : 1° celui du Chambrier, titre d'un ancien bénéfice claustral, réuni à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ; 2° le fief de Gerem ; 3° le fief de Briais ; 4° Monguillon ; 5° le fief de M. de Montgodefroy.

Saint-Germain est situé dans un très-beau bassin, environné de coteaux plantés en vignes. Les quatre grandes routes qui y passent, de Coulommiers à Paris et de Melun à Meaux, sont agréablement bordées d'arbres. Le Morin sépare ce village de Couilly ; il y a un pont et onze arches : six sur Saint-Germain, et cinq sur Couilly.

Le Morin y fait tourner trois moulins qui appartiennent, le premier à M. Lebobe, le 2e, à madame veuve Leroy ; et le 3e, moulin à tan, à M. Lancel.

On y voyoit un joli château nommé *le château des Briets*, avec un parc bien dessiné, dont M. le chevalier de Laumoy, ancien maréchal de camp, étoit propriétaire.

Il existe, dans cette commune, trois fermes, qui ont appartenu aux religieux de Saint-Germain et à M. de La Prade, seigneur de Montguillon en 1779. Maintenant, celles de *Saint-Germain* et de *L'Ile-Andry*, appartiennent à MM. Alexandre de Neufermeil et Pottier ; et celle de *Montguillon*, à M. Simon, propriétaire aussi d'une des deux maisons bourgeoises des *Briets* ; l'autre appartient à M. Vandescal.

Relais de poste aux chevaux.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 432.)

Saint-Martin-les-Voulangis.

SAINT-MARTIN-LES-VOULANGIS, *aliàs* Saint-Martin-lèz-Crécy, *Sanctus Martinus juxta Crœciacum* ; autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux ; archidiaconé de Brie ; doyenné et conférence de Crécy ; patron, St-Pierre ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneur, le cardinal de Rohan de Guémenée ; décimateurs, les chanoines de Crécy, le prieur de St-Martin et le commandeur de Moisy-le-Temple ; généralité de Paris ; élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux ; maîtrise des eaux et forêts de Crécy ; justice de la baronnie de Coupvray, dont le siége étoit à la ferme *Sainte-Anne* ; 150 feux (aujourd'hui 777 habitans) ; ce lieu est situé à une demie-lieue de la rive gauche du Morin et de la grande route de Paris à Coulommiers.

Le collége du cardinal Lemoine avoit haute, moyenne et basse justice sur un canton dont le siége étoit au hameau de *Moulangis*.

Il y avoit un fief qui appartenoit à la commanderie de Moisy-le-Temple.

Deux chapelles sur la paroisse de Saint-Martin, l'une sous l'invocation de Sainte-Anne, l'autre sous l'invocation de St-Michel, ont été réunies au chapitre de la collégiale de Crécy.

Burchard, évêque de Meaux, donna, en 1123, l'église de St.-Martin près Crécy, qu'on appeloit alors *le Vieux Crécy** aux religieux de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Les seigneurs de La Chapelle y ajoutèrent, vingt ans après, de nouvelles dotations, ce qui donna lieu à l'érection d'un nouveau prieuré qui devoit entretenir trois religieux. En 1137, un chanoine de la cathédrale de Meaux (Gantier) étoit titulaire de cette cure. Les religieux du prieuré eurent des différends au sujet des droits paroissiaux contre ce chanoine. Manassès II, successeur de Burchard, les termina, et régla, entre autres choses, que ce chanoine tiendroit la cure sa vie durant, et qu'après sa mort, les religieux présenteroient à l'évêque un prêtre pour la desservir.

La cure de Saint-Martin a été éteinte en 1676, et on en érigea une autre au village de l'Orme sur la même paroisse; mais celle-ci a encore été tranférée, dans la suite, à l'autel de Saint-Pierre dans la même église de Saint-Martin**. De là on l'appeloit encore, en 1787, Saint-Pierre de Voulangis-en-Saint-Martin. Cette église étant tombée en ruines pendant la révolution, a été reconstruite de nouveau, aux frais de la commune, au hameau *du Montoir*, sur l'ancien embranchement de route qui conduit de Crécy à la route royale de 3e classe, n° 36.

Achevée en 1824, cette église, ainsi que le nouveau cimetière furent bénis par M. Boitet, curé-doyen de Crécy, le 1er juin de la même année.

Un vigneron du village de Voulangis (Jean Bouthillier), en 1578 et 1579, contrefit le possédé. On le mit jusques par-dessus la tête dans une cuve pleine d'eau. On eut même recours aux exorcismes, mais ce fut en vain. Louis de Brezé, évêque de Meaux, fit venir ce paysan, et découvrit, d'après ses interrogations, qu'il ne jouoit ce rôle que pour gagner de l'argent. Le prélat le menaça de le faire punir sévèrement, s'il continuoit; et Jean Bouthillier retourna travailler à ses vignes.

A côté et près du faubourg, étoit autrefois une chapelle, dédiée sous l'invocation de Saint-Michel, qui a donné lieu à la foire du même nom,

* .... *Ego Bucardus.... dedi ac perpetuum possidendam ecclesiam de veteri creciaco, cum atrio, omnibusque appenditiis suis ecclesiæ beati Martini de campis... Anno ab incarnat. Domini M. C. XXII.* Hist. de l'église de Meaux, t. II, p. 23.

** Histoire de Meaux, t. I, p. 138.

qui se tenoit dans la prairie près de ladite chapelle, laquelle foire avoit lieu précédemment à Serris, d'où elle a été transférée sur le territoire de la commune de La Chapelle. (Voyez cet article, page 661), où elle se tient actuellement. Au même lieu du faubourg, sur la rivière du grand Morin et vis-à-vis de l'église de Crécy, est un moulin appartenant aux héritiers Martin, dit Le Prince. Ce hameau avoit aussi plusieurs carrières et fours à chaux. Ceux-ci existent encore; mais depuis long-temps on ne s'en sert plus.

A *L'Orme* et dans la propriété de M. Dumoulin-Dulys, étoit aussi une autre chapelle, connue sous le nom de Sainte-Anne.

Moulangis, Le Bout-d'en-haut, Le Bout-la-paille, Le Pied-de-l'enfant, La Ronce, L'Orme et *Le Montoir*, sont sept hameaux, qui forment ce qu'on appelle *Voulangis*.

Il y avoit quatre fermes : la ferme seigneuriale de *Sainte-Anne*, au cardinal de Rohan; celle de *Saint-Martin*, à M. Deshuissarts; une à l'abbaye de Notre-Dame de Meaux; et la 4[e] au hameau de *Moulangis*, à madame v[e] Bocquet de Paris. Elles appartiennent aujourd'hui savoir : la 1[re] qui a été transformée en une maison bourgeoise, à M. Dumoulin-Dulys; la 2[e] à madame v[e] Robert; et les deux autres ont été vendues nationalement et les corps de ferme divisés.

Le hameau de *L'Oursine* est détruit, et l'auberge de *La Belle-Idée* sur la route de Meaux à Melun, appartient à M. Watteau.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 448.)

Sancy.

SANCY, *Sanciacum*, autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Coulommiers; généralité de Paris; bailliage, élection de Meaux; patronne, l'Assomption de la Sainte-Vierge; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, M. de Brussel.

L'évêque de Meaux nommoit à la chapelle de Sainte-Marguerite dans l'église paroissiale de Sancy

Madame veuve Brussel de Sancy est propriétaire du château ainsi que du moulin à vent du même nom. Mont-Denis étoit anciennement une paroisse qui portoit, au xv[e] siècle, le nom de *Montdoli*; l'église étoit sous le titre de Saint-Martin de Montelodi, et la cure à la présentation du chapitre de Meaux. On voit, par un titre de l'église cathédrale, que Eustache *de Vienne* en fut pourvu en 1467, au mois de novembre,

sur la résignation de Jean *de Sanction*. Au XVIIe siècle, *Mont-Denis* étoit un monastère de religieuses-bénédictines. (Voyez Crécy, page 636.) C'est aujourd'hui une ferme appartenant à M. Collas.

La ferme de *Monperthuis* appartient à M. Cinot, maire, qui la fait valoir ; et celle de *Montansou*, aux hospices de Meaux.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 466.)

Serris.

SERRIS, *aliàs* Sarris, Sarys, Sarries, *Sariæ*, autrefois (1771) diocèse de Paris ; doyenné de Lagny ; coutume et bailliage de Meaux.

Nous n'aurions aucune connoissance du nom de ce lieu avant le XIIIe siècle, sans les archives de l'abbaye de Saint-Denis, qui en font mention sur la fin du XIIe. Il est parlé de la forêt de Sarris où Gaucher de Châtillon, sénéchal de Bourgogne, avoit des droits de gruerie et autres qu'il quitta à ce monastère avant l'an 1194, et des acquisitions que Hugues Foucauld, alors abbé, y fit au profit de l'abbaye, faisant affranchir ces bois de Sarris des exactions des seigneurs de Tournan. Le nom de ce lieu est écrit dans ces titres, comme nous venons de le marquer. Le pouillé parisien du XIIIe siècle l'écrit en françois Sarries, l'auteur n'ayant su comment latiniser ce mot. Mais d'autres écrivains l'exprimèrent en latin dès le commencement de ce même siècle, par *Sariæ*, et les autres titres de ce siècle et des suivans l'écrivoient toujours Sarris ou Sarrys, et non Serris comme le faisoient communément les cartes des environs de Paris, malgré tous les rôles et dictionnaires qui étoient uniformes pour écrire Sarris. M. de Valois s'est contenté de dire qu'on lit Sarries dans le vieux pouillé, et que l'on prononce vulgairement Serris ou Serry, mais il s'est abstenu d'en chercher l'étymologie. Elle nous paroît facile à trouver ; car dès-lors que l'on est instruit que les bois venoient jusqu'au territoire où est ce village, qu'il y a eu une portion de la forêt appelée *Nemus de Sarriis*, *Essarta de Sarriis*, et que le village même de Villeneuve-Saint-Denis qui est contigu se trouvoit dans l'ancienne forêt *de Soriis* ou de Saris, il est assez évident que ce nom a été formé de ce que dans plusieurs cantons de la forêt, on avoit fait autrefois des réserves fermées de branchages. On apprend par le glossaire de Du Cange où est cité un titre de l'an 1147, qu'un certain terrain fut formé alors *de Sarreis et palitio*, et les continuateurs ont expliqué *Sarrea* par *sepimentum ex virgultis*. Ce mot *Sarreæ* ou *Sarrie* pouvoit être synonime à celui de *Plexitium*. Il y a d'autres lieux en France appelés Sarré, Sarry, Seriés, Séry, qui peuvent avoir eu la même origine ; et sans sortir de l'ancien diocèse de Paris, il y avoit, sous le

règne de Philippe-Auguste, aux environs de Bonnes, par-delà Montlhéry, un bois appelé *Nemus de Sarrii*, dans lequel Robert de Varennes étoit homme lige du roi.

Le village de Serris est à sept lieues et demie de Paris vers l'orient, et à une lieue et demie de Lagny. Sa situation est dans une plaine qui ne contient que des terres labourables et des prés; le tout à l'extrémité du canton de Crécy et de l'ancien diocèse de Paris; ensorte que le hameau de Bellesme, qui est derrière l'église, étoit et est encore du diocèse de Meaux, parce qu'il est de la paroisse de Bailly. Cette commune se maintint long-temps dans un nombre d'habitans à peu près égal. Le dénombrement de l'élection de Paris en 1709, y comptoit 38 feux; celui du sieur Doisy de l'an 1747, y en met 37, et le dictionnaire universel de la France, de l'an 1726, avoit évalué ces feux au nombre de 130 habitans; mais aujourd'hui d'après le nouveau recensement, la commune a 80 feux, 325 habitans.

Saint-Michel-Archange est patron de l'église, qui est un nouvel édifice où il n'y a d'aile que du côté méridional. Les armoiries qu'on voyoit sur la porte de l'église étoient un sautoir.

Dans la chapelle du fond de l'aile titrée de la Sainte-Vierge, étoit une fondation de Nicolas Goulas, seigneur de La Motte-Goulas, faite vers l'an 1683, à condition que l'entrée de sa chapelle ne seroit pas fermée et serviroit à faire la procession, sinon les vingt-cinq livres qu'il affectoit à cette fondation seroient transportées à Ferrières ou à Favières. Ces deux paroisses du voisinage étoient desservies par des prieurs-curés prémontrés.

Un mémoire de l'an 1700 porte aussi que dame Justin Le Prieur avoit fondé dans l'église de Serris, une messe par semaine.

L'antiquité du titre curial de Serris n'est pas bien connue; cependant il paroît que cette cure a du être érigée avant celle de Villeneuve-St.-Denis qui aura été créée par un démembrement de celle-ci. Elle étoit marquée la première du doyenné de Lagny entre celles que l'évêque conféroit de plein droit dans le pouillé du XIIIe siècle. Les pouillés suivans y ont été conformes; mais elle a été totalement omise dans celui de 1648. Les bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis étoient gros décimateurs sur cette paroisse. Les célestins de Paris y avoient une ferme.

Un seigneur de ce lieu bien ancien est celui qui se trouva en 1196 à l'acte de cession que fit Gaucher de Châtillon à l'abbaye de Ste-Geneviève

de la gruerie de Rôny, de Magny près Jossigny, etc. Il a été désigné comme témoin sous le nom de Guibelez de Sarries.

Pour venir aux nouveaux seigneurs, Serris a appartenu en 1580 à Thomas Le Pileur, secrétaire du roi. Ce fut lui qui fit déclarer en son nom, à la rédaction de la coutume de Paris, en cette année, que la châtellenie de Serris seroit responsable par appel à Meaux, quoique régie par la coutume de Paris.

Charles Malo, conseiller au parlement de Paris, fit acquisition de cette terre environ l'an 1668, et étant alors possesseur du château de La Motte, il obtint de l'archevêque de Paris, que ce château fut distrait de la paroisse de Jossigny, et uni à celle de Serris où il fit transporter son banc. En 1700, le seigneur étoit M. Malo, conseiller au grand conseil. En 1727, c'étoit M. Morissot ou Mauriceau, qui en étoit le seigneur.

On ne trouve qu'une seule personne qualifiée dans l'antiquité portant le nom de Sarris; savoir: Isabelle de Sarris qui fut abbesse du Pont-aux-Dames, depuis l'an 1342 jusqu'en 1355*. Très-vraisemblablement c'étoit une fille du seigneur de cette paroisse; l'abbaye du Pont-aux-Dames n'étant qu'à une lieue de-là dans le diocèse de Meaux (commune de Couilly).

Le Cordelier, qui écrivit après la mort de Saint-Louis, la vie et les miracles de ce saint roi, rapporte un miracle qui fut opéré à son tombeau dans l'église de Saint-Denis, sur une femme nommée *Jeanne de Sarris*, au diocèse (alors) de Paris, et qui fut produit dans l'enquête faite en 1282.

On lit dans le Mercure de France, du mois d'avril 1695, un fait d'une espèce bien différente, qui a du rapport à *Sarris*: C'est l'histoire de l'apparition du marchand tué en 1622, par le Milicien de ce village, et jeté dans une mare sur le chemin de Villeneuve-Saint-Denis. Apparition qui fit découvrir le meurtrier, et fut cause qu'on s'en saisit et qu'il fut rompu à Meaux avec son complice.

La terre de Serris avoit autrefois le titre de comté.

Le presbytère de cette paroisse a été vendu.

Dans le village trois fermes dont deux appartiennent à M. Vapillon, et la troisième, à madame Doucet, qui possède aussi celle de *Couternois*, autrefois château et baronnie dite *La Motte-Couternois*.

La ferme de *La Commune* appartient à M. de Roussy.

(*Voyez le* Tabl. scénograph. nº 472.)

* Gallia Christiana, tom. 8, col.

Vaucourtois.

Vaucourtois, *Vallis Curialis;* autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Coulommiers; patron, Saint-Quirin; collateur, l'évêque de Meaux; dame, madame la comtesse de Marsan; généralité de Paris; bailliage et élection de Meaux.

L'église n'offre rien de remarquable. Dans l'ancien catalogue de 1363, il est fait mention de *Lihout*, comme paroisse, et de *Vaucourtois*, comme succursale de Lihout. Aujourd'hui, et depuis long-temps, la paroisse est à Vaucourtois, et *Lihout* qui en dépend, n'a plus qu'une petite chapelle profanée et presque entièrement détruite. Cette chapelle étoit sous le vocable de Sainte-Marguerite.

Il y avoit à Lihout, en 1490, un hôtel-Dieu, dont les revenus ont été réunis à l'hôtel-Dieu de Meaux.

Dans le village, deux fermes: l'une vendue et détruite et les terres louées; et l'autre, appelée *Courtier*, du nom de ce hameau, appartient à madame veuve d'Eu.

La ferme de *Lihout* appartient à madame veuve Martin.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 507.)

Villemareuil.

Villemareuil, *Villa Marollii;* autrefois (1771) paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Coulommiers; patrons, St-Jacques et St-Christophe; seigneur et collateur de la cure, madame la comtesse de Marsan; généralité de Paris; bailliage, élection et subdélégation de Meaux.

Cette paroisse a été détachée de Saint-Fiacre, et érigée en paroisse sous Jean de Buz, évêque de Meaux.

On remarquoit dans l'église les tombes de M. *De Buf*, mort en 1452, fondateur de l'église, et celle d'un évêque qui disoit avoir été assassiné dans les marais. En face du grand autel sont deux pierres tumulaires, sur lesquelles sont représentés un homme, un seigneur et la dame d'un époux probablement. Le corps de l'homme est cuirassé, armé d'un glaive, de brassards et de cuissards; la dame a sur le devant de sa robe une épée et un aigle autant qu'on peut en juger; le tout sans inscription et sans nom. Il existe au milieu du chœur une image en grand d'un curé enterré sous les lampes; mais les réparations de l'église ont empêché d'en conserver

l'inscription qui étoit en caractères gaulois : on sait seulement qu'il s'appeloit *Doyen*, mort le 23 juin 1634.

La terre de Villemareuil, qui avoit haute, moyenne et basse justice, relevoit du roi. Le château a été bâti en 1650 : de trois corps de bâtimens il n'en reste plus qu'un, les deux autres et la chapelle ayant été brûlés par le feu du ciel, en 1757. Le corps de bâtiment restant est en ruines. Il y a un parc de cent arpens et avenue qui conduit à Saint-Fiacre. Il y avoit aussi ferme, colombier, bois taillis, moulins, droits seigneuriaux et de gruerie. Elle étoit en capitainerie. Ce château a appartenu à madame la comtesse de Marsan, gouvernante des enfans de France.

Le ci-devant fief de *Brinche* où il y a une chapelle sur une éminence, forme une maison de campagne appartenant, ainsi que la ferme du même nom, à M. Brussel de Brulard.

Près du hameau de *Mimeaux*, où se trouve une ferme appartenant à M. Tricot, est une fontaine dite *de Saint-Fiacre*, très-fréquentée pour la fièvre. On y a bâti autrefois une chapelle qui existe encore, et qui est passablement ornée; à côté est un ermitage.

La ferme de *Bois-de-Buis* appartient à M. Chabrier; celle de *Picardy*, à M. Babé; et celle de *Montlevée*, à M. Dassy.

Le moulin de *Villemareuil* appartient à madame v^e Maillard.

(*Voyez le* Tableau scénographique, page 525.)

Villiers-sur-Morin.

VILLIERS-SUR-MORIN, *Villares juxtà Mucram*; ci-devant paroisse du diocèse de Meaux; archidiaconé de Brie; doyenné et conférence de Crécy; patron, Saint-Remy; dame, l'abbesse de Chelles; collateur, le chapitre de Meaux; généralité de Paris; bailliage et maîtrise des eaux et forêts de Crécy; élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux.

L'église a été reconstruite à neuf en l'année 1764, aux frais des habitans du lieu, ainsi que le clocher.

Ce village est sur la rive droite du grand Morin, qui y fait tourner 3 moulins appartenant, savoir : le moulin de *Villiers* à M. Ballé; le *Moulin à fer*, quoique moudant à bled, à M. Duluc; et le moulin *Rivault*, à madame veuve Gréban.

La ferme de *Chelles* appartient à M. Delaporte.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 544.)

Sur l'entablement même et autour de la statue couchée, se lit :

CETTE ÉGLISE SAUVÉE EN 1793 PAR P. M. COCHU FUT RENDUE AU CULTE LE XXII MARS 1795, PAR P. S. LEMIRE PRÊTRE ET PAR LUI LÉGUÉE A CETTE VILLE LE 29 X^re^ 1824. LL. AA. RR. Mgr LE DAUPHIN, Mme LA DAUPHINE (QUI LA VISITA LE 19 AVRIL 1825) Mgr LE PRINCE DE CONDÉ, M. DE CHABANNES (MARQ. DE LA PALISSE) (PARENT DU FONDATEUR) M. LE CHEVALIER DE FRAY ONT PAR LEURS PROTECTION ET MUNIFICENCE CONTRIBUÉ AU NOUVEAU RÉTABLISSEMENT DE CETTE ÉGLISE, ACCORDÉE PAR S. M. CHARLES X, LE 6 MAI 1826 SOUS L'ÉPISCOPAT DE Mgr DE COSNAC, ÉV. DE MEAUX, ET L'ADM^on^ DE M. LE C^e^ DE GOYON, PRÉFET DE S. ET M. ET DE M. DE KIGGEN, MAIRE DE CETTE VILLE, J. B. V. OFFROY, ADJOINT. OUVERTE LE 17 X^re^ 1827.

Et sur un carreau, au pied du monument, on lit: *Hic intra.*

Ce chapitre étoit composé d'un doyen, d'un religieux de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, qu'on nommoit prébendier, et de quatre autres chanoines séculiers.

Le prince de Condé, en sa qualité de comte de Dammartin, présentoit au doyenné et aux quatre canonicats séculiers, et l'évêque conféroit. Le canonicat régulier étoit à la nomination du collége de Louis-le-Grand, comme représentant l'abbé de Saint-Martin-aux-Bois. Le doyen présidoit au chœur et au chapitre : il avoit voix prépondérante dans les délibérations, et part et demie dans toute la distribution du revenu. L'église est dédiée à la Sainte-Vierge (Assomption). Sur l'autel étoit une Assomption peinte par Delobel : il représentoit, sur le premier plan, Louis XIII, mettant sa personne et son royaume sous la protection de la Sainte-Vierge.

On remarque, au milieu des deux portes du chœur, une grille qui forme une chapelle de la Sainte-Vierge et qui est admirée des connoisseurs, pour le dessin et la finesse du travail. C'est un nommé Coquet, de cette ville, qui l'a faite en 1760.

Il y avoit aussi dans cette église deux chapelles, l'une sous le titre de Sainte-Marguerite et l'autre sous le titre de Saint-Jean-l'Evangéliste; une troisième, sous le titre de St-Jacques, fondée par Oudin-Ferry, fut réunie au chapitre, en 1772, et cette réunion homologuée au parlement. Ayant été vendue nationalement, M. l'abbé Le Mire, qui en avoit été chanoine, en fit l'acquisition, et par suite la fit ériger, en 1801, en annexe de Saint-Jean, à la satisfaction des habitans, qui ont, pour cette église la plus grande vénération.

La chapelle de Saint-Guinefort, dans l'étendue de la paroisse, étoit à la collation de l'évêque, et fut fondée, dans le XIIIe siècle, par le saint lui-même.

L'hôtel-Dieu subsistoit dès le commencement du XIIIe siècle. Il est

44

fondé pour quatre lits, pour hommes, et quatre lits pour femmes, et a pour fondateurs Guillaume d'Annet et Gauthier de Dammartin, seigneurs de Dammartin, du Mesnil, de Betz, de Cuisy, de Compans, etc.; il fut doté en 1212 et en 1238. Il y avoit, dans cette maison, en 1241, un administrateur et des religieux; on ne sait de quel ordre ils étoient. Vingt ans après, ces religieux furent changés et remplacés par d'autres de l'ordre de Prémontré, tirés de l'abbaye de Chambrefontaine, qui en prirent possession. Les malades étoient assistés par trois sœurs de la Charité. Un religieux prémontré desservoit cet hôpital, qui étoit administré par l'évêque, le prieur du lieu, les officiers de la justice, et un bourgeois de la ville, nommé par le prince. Aujourd'hui cet hospice est administré par une commission légalement nommée, et desservie par trois sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. La chapelle, autrefois régulière et à la collation de l'abbé de Chambrefontaine, est sous le vocable de Saint-Jacques. Hors l'entrée de la ville, du côté de Paris, étoit une maladrerie de St.-Lazare, où l'on disoit une messe chaque semaine. Cet hôpital fut uni à l'hôtel-Dieu.

Des religieuses de la Visitation vinrent s'établir à Dammartin, sur quelques biens qu'elles avoient acquis depuis leur fondation; mais cet établissement ne dura que neuf ans. Ces religieuses furent obligées de se réfugier à Paris, au monastère de la rue Saint-Antoine, pendant les guerres civiles de la minorité de Louis XIV. Après la paix, au lieu de retourner à Dammartin, elles se réunirent à leurs sœurs de Meaux, où elles arrivèrent au commencement du carême en 1653. La supérieure de Dammartin se déposa elle-même, et les deux communautés n'en firent plus qu'une, composée de 51 religieuses.

La maison de Condé et le cardinal de Bissy avoient fondé trois sœurs de la communauté de l'*Enfant-Jésus*, pour l'instruction gratuite des pauvres petites filles.

Le cardinal de Bissy fonda aussi, en 1697, un collége qui fut doté par une dame veuve Portefin, en accomplissement du vœu de son mari, avec l'obligation d'élever gratuitement six jeunes gens de la ville. Ce collége a été confirmé par l'Université avec tous ses droits et prérogatives.

D'anciennes religieuses avoient formé à Dammartin un pensionnat de jeunes demoiselles, dont l'éducation étoit bien soignée.

A la sortie de la ville, près du grand chemin qui conduit à Nanteuil, sont les restes solides du fameux château de Dammartin, dont il est tant parlé dans l'histoire, et dont la vue, ainsi que celle de la ville, n'est limitée

par rien. Ce château, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, mais que l'on croit avoir été fondé par les Romains, a été démentelé lors de la mort et de la confiscation des biens d'Anne de Montmorency, à qui il appartenoit. Il étoit bâti en briques. Les énormes tours, octogones irréguliers, au nombre de huit, dont il étoit flanqué et les larges fossés dont il étoit environné, attestoient son ancienne importance : il fut détruit en grande partie, les gros murs résistoient, on employa la mine, et les secousses que produisirent les explosions de la poudre, crévassèrent ces murs sans les renverser ; ce qui donna lieu à ce dicton : *C'est le château de Dammartin ; il crève de rire*. Depuis un siècle, les démolitions de cet ancien château ont servi à la construction d'une partie de la ville, qui s'en est rendue propriétaire ; mais comme en dernier lieu il ne présentoit plus qu'un amas monstrueux de décombres embarrassans, il a fait place à une plantation d'arbres que l'on doit à M. Lavollée, ancien maire de la ville, qui a fait faire, sur ces ruines, des promenades agréables, objets de l'admiration des étrangers.

Le roi Louis xv, allant à Reims, pour la cérémonie de son sacre, coucha à Dammartin, le 17 octobre 1722, dans la maison du prieuré, et y reçut les hommages des principaux de la contrée.

Dammartin étoit un des cinq doyennés ruraux de l'archidiaconé de France, et renfermoit dix-neuf paroisses.

Cette ville étoit aussi le siége d'un bailliage, auquel le roi Louis xiii unit, en 1635, les justices de Mori, de Saint-Mesmes, de Saint-Soupplest et autres. Ce bailliage étoit dans l'étendue du châtelet de Paris. Ses appels ressortissoient au même parlement.

Gruerie. Le prince de Condé instituoit les officiers tant du bailliage que de la gruerie, par provisions et avec finance. Ce droit avoit été confirmé par arrêt de la cour.

Les droits de gruerie appartenant à la maison de Condé, outre les bois du domaine du comté, consistoient dans le quint tant du fonds que de la superficie des bois des propriétaires tréfonciers, qui possédoient des bois en gruerie dans l'étendue dudit comté. Les opérations pour les bois, ainsi que les adjudications, se faisoient par les officiers de la gruerie, conformément à l'ordonnance des eaux et forêts de 1669.

En 1506, il y eut une contestation entre Senlis et Meaux, pour savoir de laquelle des deux villes les habitans de Dammartin tireroient le sel. Ceux de Senlis prétendoient que les habitans de Dammartin étoient plus

près de leur ville que de Meaux. Martin Bernard, arpenteur-juré, fut nommé pour mesurer les distances. Le chemin, depuis Senlis jusqu'à la croix du bourg de Dammartin, contenoit 3700 tours de roue, et de cette croix jusqu'à la porte de Meaux, 3608, à quinze pieds chaque tour. Il y avoit donc 92 tours de roue de moins de Dammartin à Meaux, et depuis ce temps jusqu'à la révolution de 1789, Dammartin avoit été du grenier à sel de cette dernière ville.

Manassès est le premier des anciens comtes de *Dammartin*, dont on ait connoissance. Il souscrivit, l'an 1028, avec plusieurs grands du royaume, la charte de confirmation que le roi Robert accorda à l'abbaye de Coulombe, de tous les dons qui y avoient été faits par Roger, évêque de Beauvais. Il fut le quatrième aïeul de Renaud, comte de Dammartin, dont la fille unique Mahaut, comtesse de Dammartin et de Boulogne, du chef de sa mère Ides de *Flandres*, étant morte sans postérité de ses deux maris, Philippe de France, dit *Hurepel*, comte de Clermont, et Alphonse III, roi de Portugal, le comté de Dammartin passa, vers le milieu du XIIIe siècle, à son cousin-germain Mathieu de *Trie*, fils de Jean II, seigneur de Trie, et d'Alix de Dammartin. Jean de Trie, second fils de Mathieu et de Marsely de *Montmorency*, eut en partage le comté de Dammartin. Il fut tué à la bataille de Mons en Puelle, le 18 août 1304, et laissa de sa femme Yolande de *Dreux*, Renaud II, comte de Dammartin, décédé en 1319, ayant été allié à Philippe de *Beaumont*. Renaud III, leur fils aîné étant mort sans enfans, en 1327, le comté de Dammartin passa à son frère, Jean II de Trie, qui mourut en 1338, père, par Jeanne de *Sancerre*, de Charles de Trie, comte de Dammartin, décédé après l'an 1394, laissant de Jeanne d'*Amboise*, pour fille unique et héritière, Blanche de Trie, comtesse de Dammartin, laquelle mourut sans enfans de Charles, seigneur de la Rivière, en Nivernois, grand-maître et réformateur-général des eaux et forêts de France. Alors le comté de Dammartin échut aux descendans de Jacqueline de Trie (tante de Blanche de Trie), mariée à Jean de *Châtillon*, comte de Porceau. De ce mariage étoit née Marguerite de Châtillon, alliée à Guillaume de *Fayel*, vicomte de Breteuil, père de Jean de Fayel, comte de Dammartin, par le décès duquel arrivé en 1420, sans enfans, sa sœur Marie de Fayel devint héritière de ce comté. Mais son mari, Renaud de *Nanteuil*, seigneur d'Acy, étant demeuré fidèle au parti du roi Charles VII, le roi d'Angleterre donna ledit comté à Antoine de *Vergy*, seigneur de Champlite. Leur

fille, Marguerite de *Nanteuil*, y rentra, ainsi que dans les autres terres de la maison de Châtillon, qu'elle porta en mariage, en 1439, à Antoine de *Chabannes*, seigneur de Saint-Fargeau, grand-panetier de France, puis grand-maître de la maison du roi; le même qui fonda le chapitre de Notre-Dame de Dammartin, en 1480; décédé en 1488, comme il a été dit plus haut. Son fils aîné, Jean de Chabannes, fit hommage, en 1498, du comté de Dammartin, qui fut le partage de sa seconde fille, Avoye de Chabannes, et de Suzanne de *Bourbon*, comtesse de Roussillon. Cette dame n'ayant point eu d'enfans, fit don de ce comté à Françoise d'*Anjou*, sa nièce, fille de sa sœur aînée, Antoinette de Chabannes, et de Réné d'Anjou, marquis de Mézières, en faveur de son mariage avec Philippe de *Boulainvillier*, après la mort duquel elle se remaria à Jean III, du nom, sire de *Rambures*. Elle eut des enfans de ses deux maris. Ceux du premier lit vendirent le comté de Dammartin à Anne, duc de *Montmorency*, connétable de France, par contrats de 1554, 1556 et 1561; et ceux du second lit le vendirent au duc de *Guise*; ce qui fut le sujet d'un grand procès entre ces deux maisons. Mais ledit comté fut adjugé au connétable et confisqué, en 1632, lors de la mort du maréchal de Montmorency. Depuis, il a été possédé sans interruption, jusqu'à nos jours, par la maison de *Bourbon-Condé*, à qui le roi Louis XIII en fit don après la mort de ce maréchal.

On sait peu de chose sur Dammartin, si ce n'est qu'en 1230 cette ville fut dévorée par les flammes :

L'an mil deux cents vingt et dix,
Fut Dammartin en flambe mis;

Porte une chronique rimée; événement fort commun dans un temps où les guerres étoient continuelles.

En 1430, Charles VII étoit avec son armée à Dammartin, d'où il observoit les Anglais qui étoient à Mitry, près d'un bois. De là les deux armées campèrent près Baron et Montépiloy, aux environs de Senlis.

En 1562, les chanoines de Meaux, pour se soustraire à la fureur des calvinistes, se retirèrent à Dammartin. Ils firent l'office pendant trois mois dans l'église collégiale de cette ville, et tenoient leur chapitre dans l'hôtellerie de Saint-Martin. Les hérétiques n'osèrent se répandre dans ce canton.

Le 25 mai 1590, le chevalier de Thury partit de Meaux avec le sieur de Martigny, pour aller ravitailler le château de Dammartin, dont les

ligueurs s'étoient emparés depuis quelque temps. Il étoit suivi de 115 cavaliers et 150 arquebusiers à pied. Cinq à six cents hommes, tant infanterie que cavalerie, du parti du roi, bloquèrent ce château. Le chevalier arriva avec sa troupe à une heure du matin. Dès que la garnison s'en aperçut, elle donna le signal avec du feu, et sortit pour recevoir les provisions qu'on lui apportoit. Il y avoit quatre bœufs, vingt moutons, du beurre, de la chandelle, du sel et de la mèche pour les arquebuses. Pendant ce temps, le chevalier de Thury s'étoit placé du côté du bourg où étoient les royalistes ; mais il n'en sortit aucun et il revint à Meaux.

La nuit suivante, 25 cavaliers de la garnison de ce château sortirent et se retirèrent à Meaux, afin que ceux qui restoient eûssent des vivres pour plus de temps.

Le 15 juin suivant, M. de Saint-Pol, gouverneur pour la ligue, de Brie et de Champagne, en l'absence du duc de Chevreuse, arrivé depuis quelques jours à Meaux, en partit entre dix et onze heures du soir, avec douze ou treize cents hommes tant cavaliers que fantassins, et mena à la garnison du château de Dammartin, un convoi de bled, de farine, de sel, de poudre et d'autres provisions de bouche et de guerre. Ils rencontrèrent un corps de garde des troupes du roi retranché dans un moulin, qui leur tua sept ou huit hommes, et en perdit autant. Cependant le convoi arriva; mais les royalistes parurent comme on délivroit les provisions, et, malgré l'activité des ligueurs, deux sacs de farine restèrent sur la place, dont la garnison du bourg s'empara.

Le 15 juillet, la garnison du château de Dammartin manquant de vivres, fut obligée de se rendre au sieur de la Noue pour le roi. Cinquante-quatre hommes de cette garnison, ayant à leur tête un nommé Saint-Sulpice, se rendirent à pied à Meaux avec armes et bagages. Ils avoient été réduits à manger plusieurs de leurs chevaux.

Le dernier décembre 1593, les gouverneur et échevins de Meaux, accompagnés de dix-huit ou vingt habitans, tous à cheval, allèrent trouver le roi qui étoit au château de Dammartin. Pierre Chabouillet, avocat du roi, porta la parole et dit « *Que les habitans de Meaux, ses très-humbles* » *sujets, lui étoient affectionnés serviteurs, et que ce qu'ils avoient fait* » *contre lui, ci-devant, avoit été à cause de la religion, le priant d'oublier* » *le passé et de les recevoir sous sa protection.* »

Le roi leur fit réponse : « *Qu'entre toutes les joies qu'il avoit reçues,* » *il n'y en avoit point qui lui eût touché le cœur de si près que la réduction*

» *de Meaux à son service, et qu'il la vouloit nommer* sa bonne ville,
» *et les habitans* ses bons sujets. *Je vous embrasse tous**, ajouta-t-il,
» en se penchant vers eux et leur tendant les bras, *embrassez-moi aussi.*
» *Vous m'avez été contraires, et je vous ai fait du mal aussi; je ne veux*
» *pas seulement oublier le passé, je vous ferai à l'avenir tout le bien que*
» *je pourrai.* »

Dammartin est maintenant chef-lieu de canton, siége d'une justice de paix, résidence d'une brigade de gendarmerie, relais de poste aux chevaux et bureau de poste aux lettres.

Il s'y tient deux foires et un marché le jeudi. Le dernier jeudi de chaque mois, on y exposoit des vins de toutes qualités. Le commerce des grains est assez considérable. On amène aux foires beaucoup de bestiaux : celle du lundi de la Pentecôte comptoit jusqu'à 30,000 moutons; et depuis plusieurs années, on y vend des mérinos dont l'espèce se propage avec succès dans les environs.

A l'une des extrémités de Dammartin, vers Nanteuil-le-Haudouin, se voit le château de *La Tuilerie*, dans une position très-agréable. Le parc est bordé par la grande route de Soissons : M. le marquis de Fremeur en est propriétaire.

Six moulins à vent existent sur cette commune, savoir : ceux de *La Corbie*, à M. Dupille; la maison du même nom, à M. Hémard; le moulin de *La Justice*, à M. Hervaux de Silly; et ceux du *Jard*, à MM. Barat (Brice) et Hubert.

L'auberge de *La grâce de Dieu* n'existe plus, et est remplacée, au bas de la montagne, par celle du sieur Lépine, où l'on trouve des chevaux de conduite pour la montagne.

On y trouve des carrières de pierres à plâtre, et une tuilerie.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 145.)

Cuisy.

Cuisy, *Cuisiacum*, autrefois (1771) paroisse cure régulière, ordre de Prémontré; archidiaconé de France; doyenné et conférence de Dammartin; collateur, l'abbé de Chambrefontaine; seigneur, le marquis du Coudray; 34 feux, 72 communians (aujourd'hui 193 habitans); généralité de Paris; élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux; coutume et maitrise des eaux et forêts de Paris. La justice, en 1778, étoit à M. le marquis du

* Voyez la page 168, 1re Livraison.

Coudray, maréchal de camp, seigneur; les premières causes à Dammartin, les appels au châtelet. Il y avoit plusieurs fiefs réunis à la seigneurie.

Ce village, peu considérable, est situé dans une vallée, à une lieue et demie de la grande route de Meaux à Paris, deux et demie de la rivière de Marne.

L'église de Cuisy, dédiée à Saint-Pierre, est fort ancienne. Elle avoit sans doute été fondée par les possesseurs du sol, titulés *seigneurs de Cuisy*, et parmi lesquels on compte quelques évêques de Meaux.

A peu de distance et à l'orient de ce village, est CHAMBREFONTAINE, *Cameræ fontis abbatia*, autrefois abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré et en commende, fondée vers l'an 1190, par Millon de Cuisy, et par Pierre, évêque de Meaux. Les seigneurs de Cuisy, ceux de Dammartin, d'autres encore furent les bienfaiteurs de ce monastère. Il s'accrut très-rapidement; plusieurs églises lui furent données, et enfin celle de Cuisy même, dont ce lieu n'avoit été primitivement qu'une dépendance. L'église de Chambrefontaine étoit dédiée sous le nom de la Sainte-Vierge. Dans cette église, étoit une chapelle régulière, sous le titre de Ste-Marguerite, à la collation de l'abbé qui, outre la cure de Cuisy, présentoit à celles de Congy, La Haute-Maison et Pierrelevée. Il conféroit aussi les prieurés de *Rognon*, sur la paroisse de La Haute-Maison, et du *Rouget* sur celle de Chamigny. Enfin, il présentoit au titre d'administrateur ou plutôt de chapelain de l'hôtel-Dieu de Dammartin.

On tire communément l'origine de Chambre-Fontaine de deux mots latins *Cameræ Fons*, qui signifient à la lettre *fontaine de la voûte*, ou si l'on veut, *fontaine voûtée*. C'est en effet le nom qu'on a donné dans les siècles postérieurs, à la source près de laquelle fut fondée l'abbaye de ce monastère; (depuis, les religieux avoient fait construire, dans la plaine, des bâtimens dont il n'existe plus de traces). Cependant, les plus anciens titres ne l'appellent point *Cameræ Fons*, mais *Camerus Fons*, c'est-à-dire, *la Fontaine Camerus*. Ceux qui traduisent *Cameræ Fons* par *Fontaine voûtée*, remontent au siècle de la pure latinité; *Camera* et plus anciennement *Camara* signifie en effet une voûte; mais ils ne font peut-être pas attention que dans les temps de barbarie qui ont vu naître l'abbaye de Chambrefontaine, le mot latin dont on se servoit pour exprimer une voûte étoit *Volta*, et que *Camera* signifioit alors une chambre. De-là est venu incontestablement le nom de *Chambrefontaine* que l'abbaye a retenu. Mais si pour trouver la véritable origine de ce nom, l'on veut remonter

jusqu'au siècle d'Auguste, rien n'empêche alors de faire un pas de plus. Le dieu Mars étoit en grande vénération chez les Gaules, et ce dieu s'appeloit en leur langue, *Camulus*. Il y a très-peu de différence entre *Camulus* et *Camerus*. On pourroit donc croire que celui-ci n'est qu'un nom corrompu; et que *Camerus Fons* ne signifie autre chose, dans son origine, que *La Fontaine de Mars*. Les premiers religieux qui y vinrent demeurer furent tirés de l'abbaye de Val-Secret au diocèse de Soissons. Philippe de France, fils de Philippe-Auguste, et Matilde, son épouse, comtesse de Boulogne et de Dammartin, y fondèrent l'anniversaire du roi Philippe-Auguste, et donnèrent pour cela aux religieux, en 1232, le droit de faire chasser avec chiens, oiseaux, furets et filets, toutes sortes d'animaux sur toutes les terres qu'ils possédoient dans l'étendue de la comté de Dammartin, *excepté le cerf et le sanglier**.

Vers le milieu du même siècle, sous l'abbé Richard, on transféra l'abbaye du haut de la montagne où elle étoit, dans un lieu plus près de la plaine et à mi-côte, où elle est aujourd'hui. On comprend, par cette première situation, pourquoi l'une des maisons voisines de ce monastère primitif portoit le nom de *Fontaine-Doon*; c'étoit sans doute la même chose que si on eût dit : *Fontaine de la montagne*.

L'église et les bâtimens de ce monastère ont été démolis, ainsi que *l'Abbatial*, dont il ne reste plus que des ruines.

L'église de Cuisy, en ruine actuellement, va être rendue au service.

La ferme de *Cuisy*, qui étoit seigneuriale, appartient à M. le marquis de Boissy, propriétaire aussi du moulin à vent de Cuisy, ainsi que d'une tuilerie.

La ferme de *Chambre-Fontaine*, autrefois aux abbés et religieux du même nom, appartient aujourd'hui à M. Malet.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 142.)

Forfry.

Forfry, *aliàs* Forfery, Fort-Fery, *Forferiacum*, patronne, Sainte-Madeleine; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Nanteuil-le-Haudouin; collateur, l'évêque de Meaux; seigneurs, le prince de Conti et le marquis du Coudray; 39 feux (aujourd'hui 190 habitans); généralité de Paris; bailliage et coutume de Senlis; élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux; à 5 quarts

* Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, tom. 1, liv. II, page 170.

de lieue du grand chemin de Meaux à Dammartin ; bonnes terres ; 1000 arpens tant terres labourables que prés, etc.

Le prince de Conti, seigneur de Forfry, en 1779, avoit la haute justice ; M. le marquis du Coudray, seigneur-baron de Boissy-Forfry, avoit haute, moyenne et basse justice sur son château de Boissy et ses dépendances, avec moyenne et basse justice sur le village et territoire de Forfry. Il y avoit deux fiefs : un à madame Kerlin, relevant de la tour d'Oissery, et l'autre à MM. du chapitre de Meaux, relevant du château de Boissy. La justice relevoit d'Oissery, et les appels au bailliage de Senlis.

L'église de Forfry étoit anciennement une chapelle dépendante de l'église collégiale et paroissiale d'Oissery. Elle en fut détachée en 1260, et érigée en cure à la nomination des chanoines. Depuis la suppression du chapitre d'Oissery, M. l'évêque conféroit cette cure.

Gilles d'Acy, seigneur de Boissy, fonda, en 1271, un service dans la chapelle de son château de Boissy, pour le repos de l'âme de Jean d'Acy, son frère, doyen de l'église de Meaux. Le revenu de cette chapelle fut réuni à la cure de Rozoy en Multien, par Guillaume des Brosses, en 1521.

Le château de Boissy est fort ancien. M. le marquis du Coudray l'a fait rétablir : il est flanqué de tours et étoit environné de fossés d'eau vive. Il a deux parcs.

L'église a été réédifiée, et le clocher rebâti à neuf de fond en comble, aux frais des cultivateurs de la commune, au moyen d'une sur-imposition en quatre ans, et le tout a coûté 4 à 5000 francs.

On va de Forfry à Acy, au moyen d'une route pavée depuis quatre ans, par feu M. Tronchon père, dont nous avons déjà parlé page 515, demeurant alors à Saint-Soupplest, et propriétaire de Fosse-Martin, où cette nouvelle route passe.

Il existe dans cette commune deux fermes, l'une à M. le marquis du Coudray, pair de France, et l'autre, ayant appartenu, en 1779, à madame Kerlin, aujourd'hui aux héritiers Magdelain.

(*Voyez* le Tableau scénographique, n° 183.)

Gèvres-le-Chapitre.

GÈVRES-LE-CHAPITRE, *Gebre à Capitulo;* Patron, St-Laurent. Autrefois cette paroisse faisoit partie de l'exemption du chapitre de Meaux, qui conféroit de plein droit la cure ; seigneur et décimateur, le même chapitre ;

à une demi-lieue du grand chemin de Meaux à Dammartin et Senlis; 700 arpens environ de terre; bonnes terres; généralité de Paris; bailliage, coutume, élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy. La justice appartenoit au chapitre; les premières causes à son bailliage. Population, 25 feux, environ 100 habitans.

Gêvres étoit anciennement une dépendance de Marcilly; il en fut détaché pour être érigé en cure. Son église fut dédiée par M. de Vieupont, évêque de Meaux, le 17 juillet 1611. Maintenant, cette église, en mauvais état, est annexe de Forfry, et les habitans n'ont conservé que le clocher, une cloche et l'horloge pour leur usage.

La ferme de *Fécheux* appartient à M. Dumas.

Dans le village, deux fermes : 1° la ferme dite du *Chapitre* appartient à madame veuve la baronne de Baulny; et 2° une petite ferme appartenant à M. Adam, propriétaire seulement du corps de ferme.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 195.)

Juilly.

Juilly, *Juliacum;* village situé dans une petite vallée, sur les confins de l'Ile de France; autrefois (1771) paroisse au doyenné de Dammartin en Goële, et archidiaconé de France; à la source d'un petit ruisseau qui y fait tourner un moulin.

L'église paroissiale de ce lieu est sous le titre de Saint-Etienne; et étoit à la presentation du général de l'oratoire, comme représentant l'abbé de Juilly; seigneur, M. de Nantouillet; décimateurs, les prêtres de l'oratoire de la rue Saint-Honoré à Paris; généralité, coutume, maîtrise des eaux et forêts de Paris; bailliage du châtelet de cette ville; élection, subdélégation, grenier à sel de Meaux; la justice de Nantouillet étoit une prévôté; les premières causes à Juilly, les appels au châtelet; 1695 arpens de terres; 120 feux ou 450 habitans (aujourd'hui 520 sans y comprendre la population du collége, sous le rapport des élèves).

Ce qu'on sait de plus ancien sur ce lieu, est que vers l'an 1182, un seigneur, nommé *Foucaud de Saint-Denis,* y bâtit une église pour le repos de l'âme de Guillaume son fils; il y mit, pour la desservir, des chanoines réguliers, qu'il tira de l'abbaye de Chaage, auxquels il assigna des revenus. Quelque temps après, cette église fut érigée en abbaye, à la prière du fondateur, à condition que l'on suivroit en tout les usages du monastère de Saint-Victor de Paris, et que si dans la suite cette maison

venoit à manquer d'abbé, elle retourneroit sous la dépendance du monastère de Chaage. L'acte fut autorisé, en 1184, par Simon, évêque de Meaux, dans l'église cathédrale. L'historien de l'église de Meaux ajoute que cette abbaye n'a pas jeté un grand éclat, et qu'elle ne tint pas une grande place dans l'histoire; la suite même de ses abbés n'a pas été fidèlement recueillie; à peine en connoît-on 8 ou 9 avant qu'elle ait été possédée en commende. On remarque seulement comme le trait presqu'unique, qui la tire de l'obscurité, que le cœur de Henri d'Albret, roi de Navarre, mort le 29 mai 1555, y est enterré.

Deux ans après que Louis XIII, par arrêt du 30 mai 1635, eut ordonné la réforme des chanoines réguliers de son royaume, le cardinal duc de Larochefoucault, commissaire député du Saint-Siège, unit celui-ci à la congrégation de Sainte-Geneviève, et défendit, l'année suivante, d'y introduire d'autres religieux que ceux qu'il enverroit lui-même. Cependant les pères de l'oratoire de Paris prenoient des mesures pour l'incorporer à leur congrégation, et ils y réussirent. Pierre Gibier, un d'entre eux, en étoit titulaire; (il en étoit le 20e et il en fut le dernier abbé.) Il se démit de son abbaye au mois de mars 1637, en faveur de ses confrères; l'agrément du roi fut obtenu le 3 juillet de la même année. Les chanoines réguliers donnèrent, par acte, leur consentement, le 7 novembre suivant. La bulle d'union fut expédiée le 2 mars 1638, confirmée par lettres-patentes du roi, du mois d'avril suivant. Enfin, les pères de l'oratoire en prirent possession le 3 septembre 1639. Cette réunion fut faite sous l'épiscopat de M. Séguier, alors évêque de Meaux, qui se réserva, et à ses successeurs, la juridiction dans cette maison, et le droit d'y établir un séminaire.

M. Lambert, théologal de Meaux, leur légua, vers l'an 1765, cent livres de rente sur le collége de Fortet, à condition qu'ils iroient catéchiser dans les villages. Ces pères y fondèrent un collége qui devint, dans la suite, très-florissant. Ce collége, dont l'existence date de près de deux cents ans, reçut de Louis XIII, presqu'à sa naissance, le titre d'*Académie royale*. Sous la direction de ces illustres pères, elle a acquis une réputation qui s'est soutenue jusqu'à nos jours. Il y avoit, en 1787, près de 350 pensionnaires et plus de 30 pères de l'oratoire. Les bâtimens sont situés dans un vallon agréable; l'air y est très-salubre; les eaux étoient distribuées partout au moyen d'une pompe due à la munificence de feu M. de la Borde, banquier de la cour (elle n'existe plus), et un parc de trente arpens y est attaché. Pendant les orages révolutionnaires, un hôpital militaire fut

établi dans cet édifice. Le père Elysée Prioleau, qui en fut le dernier supérieur, se retira, en 1789, dans une petite partie des bâtimens, avec le petit nombre d'élèves qu'il avoit conservés. Il fit ensuite l'acquisition de la maison. Après la mort de ce digne chef, ses héritiers vendirent cette propriété à M. Crénière, ancien oratorien, et à deux de ses confrères, qui en firent l'acquisition dans l'unique dessein de transmettre de main en main, de conserver à l'instruction publique, et de perpétuer cet utile établissement.

(*Voyez* la nécrologie des pères Lombois et Sonnet, pages 296 et 315).

Le maréchal de Berwich et le duc d'Albemarle son frère, arrivèrent à Juilly l'an 1676, y furent élevés sous les yeux du père Gough, prêtre de l'oratoire. Le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, y avoit aussi étudié.

Entre les dépendances de Juilly étoit le prieuré d'Orthies sur la paroisse de Dammartin-en-Brie, uni, en 1726, à l'église paroissiale de Claye, pour la subsistance du vicaire qui depuis ce temps, étoit tenu d'aller, tous les ans, dans l'abbaye de Juilly, pendant l'octave de l'Assomption de la Sainte-Vierge, patronne de cette église, et y présenter un cierge de demi-livre.

Il y avoit autrefois à Juilly, un château dont il ne reste plus que deux pavillons, dans l'un desquels étoit la salle d'audience.

Il y avoit, sur la paroisse de Juilly, quatre fermes : une au seigneur; une aux pères de l'oratoire de Paris, ainsi que le moulin; une aux dames de Sainte-Marie de Meaux; une à MM. de Sainte-Croix-de-la-Bretonnière de Paris. Ces fermes appartiennent aujourd'hui, savoir : la première à M. Bohlingk; la deuxième, à M. Leroi; la troisième, à madame v^e Haquin; et le moulin aux sociétaires de la maison d'éducation de Juilly.

Les chemins vicinaux y sont garnis d'arbres fruitiers, et les sources d'eau très-abondantes.

Voyez le Tableau scénographique, n° 230.)

Le Mesnil-Amelot.

LE MESNIL-AMELOT, *aliàs* Le Menil, (*Mesnillum Dominæ Runccæ*); patron, Saint-Martin; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Dammartin; collateur, l'évêque de Meaux; généralité, coutume et maîtrise des eaux et forêts de Paris; élection et subdélégation de Meaux; grenier à sel de Lagny; dame,

mademoiselle de Morfontaine, et, seigneur en 1785, M. d'Ormesson, conseiller d'état; décimateurs, l'abbé de Cluny, à cause de la réunion d'Aulnai, le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, le chapitre de Meaux, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, les dames de Malnoue, le commandeur de Lagny-le-Sec, le chapitre de Saint-Paul de Saint-Denis, le chapelain de Quincampois; la fabrique avoit aussi un petit droit de dixme, et la cure les novales.

Les quatre gros décimateurs partageoient la dixme inégalement entre eux et d'une manière singulière. Voici l'usage : Le seigneur du Mesnil fournissoit un homme avec une voiture attelée d'un ou de deux chevaux, pour ramasser la dixme et la faire décharger dans une grange particulière, appelée *la Grange dixmeresse*, située dans sa ferme. Toutes les gerbes qui se délioient en les chargeant dans les champs et en les déchargeant de la voiture lui appartenoient; tous les grains qui s'échappoient des épis qu'on appelle *égrugères*, lui appartenoient aussi. Il avoit en outre la dixième gerbe. C'étoit-là le payement de la voiture qu'il fournissoit.

La moisson finie, on faisoit le total du produit de cette dixme. On divisoit ensuite ce total en quatorzième, et ce quatorzième se partageoit entre les quatre décimateurs de la manière suivante : L'abbé de Cluni emportoit six gerbes sur la totalité de quatorze; le prieur de Saint-Martin-des-Champs n'en prenoit que trois; le chapitre de Meaux trois; et les deux dernières restoient aux chanoines réguliers de Ste-Geneviève.

Ce village, dans un plaine, est situé sur la grande route de Paris à Soissons, et traversé par une chaussée qui conduit à Juilly et à Claye.

Le Mesnil-Amelot étoit autrefois une dépendance de la seigneurie et du marquisat de Mauregard.

Il y avoit six fiefs : Le fief *Fremont*, composé de 46 arpens, appartenoit en 1787, à M. Guyon; le fief *Mariaval*, composé de 25 arpens, à M. le duc d'Uzès; le fief *Saint-André*, de 12 arpens 50 perches, à mademoiselle la marquise de la Coudrele; un fief de 5 arpens à M. Decan, lieutenant général de police à Meaux; le fief de *Guivry*, à M. Lecourt de Sennevières; le fief de *Sablonnières*, de 50 perches, à M. Boulé. Ces fiefs n'avoient aucune justice.

Le seigneur du Mesnil avoit haute, moyenne et basse justice sur toute la paroisse. Cette justice étoit un bailliage.

Le Mesnil en France étoit une paroisse dont on n'a pu découvrir l'établissement pour le distinguer du Mesnil-Aubry, du Blanc-Mesnil et

autres Mesnils; on ajoutoit autrefois à ce nom celui des seigneurs et dames à qui il appartenoit. Delà il a été appelé tantôt le Mesnil madame Rance, tantôt le Mesnil-Amelot, tantôt enfin le Mesnil-Couturier et Desvieux. Comme ces aditions de noms ne servoient le plus souvent qu'à embarasser les personnes dont Le Mesnil en question n'étoit pas bien connu, on les a supprimé toutes depuis quelque temps, et on ne le nomme plus aujourd'hui que Le Mesnil-Amelot.

L'église du Mesnil est une de celles qui méritent le plus d'être remarquées. Les parties qui la composent fixent l'attention et sont admirées. Le dôme formant la couverture du clocher, la lanterne, les pyramides, la balustrade, le terrasson qui joint le dôme avec la tour, l'assise de l'entablement de cette tour, ont été reconstruits à neuf vers 1780. On a substitué aux pyramides une balustrade en fer, pour moins charger les murs et servir d'appui. La nef a été recouverte en entier; les piliers buttans ont été rétablis; on a fait des instrumens en pierres au parement extérieur des murs de la nef dans les parties où les anciennes pierres étoient mutilées, écaillées ou manquantes; ces instrumens ont été faits avec propreté et précaution. Les réparations ont coûté 18,245 livres, et ont été payées par les propriétaires de fonds.

En 1785, les décimateurs ont fait, pour la première fois, la réparation des piliers buttans et la couverture du chœur : ce qui leur a coûté 2465 liv.

Les gens de l'art estiment beaucoup la sculpture du grand autel. Elle a près d'un siècle et demi, et a coûté à la fabrique plus de 2,400 liv.

En 1770, les fabriciens, animés d'un zèle décorateur, ont dépensé 1000 livres pour la réparation d'un ornement rouge de velours en bosse d'or. La Cène et la Passion étoient représentés, d'après nature, sur les chaperons.

L'aigle en cuivre servant de lutrin étoit encore une pièce très-antique. Il avoit été donné par Mme Rance, au mois de février 1549. On voyoit encore le nom de cette dame bienfaitrice gravé en lettres gothiques sur cet aigle.

Cette église a deux bas-côtés très-propres. On passe derrière le chœur pour la procession. Deux chapelles, l'une de la Sainte-Vierge, et l'autre de Saint-Nicolas, mais sans titre. Les piliers qui soutiennent toutes les voûtes de cet édifice sont d'une délicatesse admirable. L'orgue suspendu par des branches de fer qu'on n'apercevoit pas du premier coup-d'œil, annonce qu'il n'a rien moins fallu qu'une main de maître pour le contenir dans sa position. Les carreaux du chœur et de la nef sont blancs et noirs,

et ont coûté à la fabrique, dans le siècle dernier, plus de 2,400 livres. Ils sont en partie dégradés.

On découvre, du haut du clocher, les buttes de Montmartre qui en sont à 7 lieues. Dans ce clocher étoient renfermées 10 cloches sonnantes et accordantes, qui faisoient un carillon harmonieux, qu'on ne se lassoit pas d'entendre les jours de fêtes annuelles et pendant l'administration des baptêmes. La fabrique avoit un carillonneur gagé. Les dix cloches avoient été fondues en 1666, par les soins de M. Marc Gaudron, curé de ce lieu, et bienfaiteur de l'église.

L'horloge du Mesnil sonnoit à toutes les heures, demi-heure, et quarts d'heure, du jour et de la nuit. A deux heures et demie du matin, comme après midi, elle frappoit trois coups sur la cinquième cloche; et à trois heures et demie, elle frappoit quatre et ainsi des autres demies; et une demi-heure après, c'est-à-dire, à trois heures, elle répètoit les trois mêmes coups, avec cette différence cependant qu'au lieu de frapper sur la cinquième cloche, elle frappoit sur la plus forte. Les habitans à qui le son des cloches étoit connu, distinguoient facilement, par la différence du son, si c'étoit l'heure ou la demie seulement qui frappoit. Une telle répétition trompoit à la vérité le plus souvent les voyageurs à qui elle étoit inconnue; mais elle étoit de la plus grande utilité pour les fermiers et les voituriers (ou charretiers) qui conduisent à Paris, chaque jour, des provisions considérables de paille, foin, avoine. Elle n'avoit été imaginée qu'afin qu'ils sûssent mieux l'heure au moment de leur réveil, et qu'ils ne fûssent jamais en retard le matin, lorsqu'il étoit question de partir.

Près la grande route qui conduit à Dammartin, on voit une petite chapelle, qu'on appelle *la chapelle de Notre-Dame de miséricorde de Guivry*. Elle n'a ni fonds ni titulaire. Un dévolutaire s'est présenté pour s'en mettre en possession; mais il a été débouté de sa demande par arrêt du parlement. La tradition assure qu'il y avoit, dans les environs de cette chapelle, une maison de templiers; que ceux-ci ayant été détruits, on n'a conservé que la chapelle rebâtie et bénite en 1785.

Il y a deux puits communs dans le village du Mesnil, dont les réparations ont été comprises dans celles de l'église. Ces puits, comme les autres dans la paroisse, ont plus de douze toises de profondeur. Les fontaines les plus voisines sont à une lieue. La plaine qui ne présente de tous côtés qu'une platte-forme bien unie, ne produit que la denrée de première nécessité. Le peuple y est très-laborieux. L'occupation principale des

femmes et des filles est de faire de la dentelle ou de la Bisette (*c'est le terme usité*) et actuellement des gants.

Le premier mardi de chaque mois, il se tenoit, dans cette paroisse, un marché de vin assez considérable, et deux foires dans l'année, l'une les 5 et 6 juillet, et une autre les 10 et 11 septembre, qui tenoient lieu de marché ordinaire.

A l'une des extrémités de ce village, se trouve une belle place formant une demi-lune sur laquelle est une halle aux vins, qui est remarquable par sa division en réserves voûtées, travées, et deux logemens de concierge, et pouvant contenir plus de mille pièces qui restoient aux soins et sous la garde d'un tonnelier placé autrefois par le seigneur, en faveur duquel étoit accordé le privilége de prélever une seule fois 9 s. 6 d. par chaque pièce de vin ou autres boissons exposées sur l'étape; en outre 5 s. par mois et par pièce remise en réserve. La vente des vins se faisoit rapidement et au gré d'un receveur sédentaire qui en percevoit les droits d'aides ordinaires. M. le baron de Ville-d'Avray étoit propriétaire de cette halle; c'est aujourd'hui M. le marquis Boissy-du-Coudray qui en est propriétaire.

En 1787, il y avoit douze fermes : une au seigneur, une à M. le Pelletier de Saint-Fargeau, une à M. le duc d'Uzès, une à mademoiselle le Camus, une aux dames religieuses de Poissy, une à M. Lecourt, une à M. Landy d'Epiais, une à M. Fremin, une à M. Eouchac, et les autres à différens particuliers de la paroisse. Elles ne sont, aujourd'hui, que onze, dont quelques-unes tombent de vétusté et vont être démolies, savoir : celle de M. Pelletier à M. Boisseau; celle du duc d'Uzès à M. Fremin; celle de mademoiselle Lecamus, à madame v[e] Boisseau; celle des dames de Poissy à M. Fremin de la poste, ainsi que celle de M. Fremin, qu'il a par héritage; celle de M. Lecourt, à M. Billon; celle de M. Landy d'Epiais, démolie; une à M. Boisseau père; une à M. Bailly; une à M. Leduc fils; une autre à M. Rossignol, père; enfin, une autre qui tombe de vétusté, et les terres disséminées entre différens particuliers.

On y trouve aussi deux moulins à vent appartenant à MM. Billon et Mortier.

La poste aux chevaux conduit d'un côté au Bourget, et on la compte double, parce qu'il y a deux postes; de l'autre, elle conduit à Dammartin. Les courriers s'arêtoient autrefois, et changeoient de chevaux, dans un endroit qu'on appelloit *les Ormes*, parce qu'il y avoit, il y a cinquante ans, plusieurs grands ormes sous lesquels les voyageurs faisoient arrêter

leurs voitures pour y respirer l'agréable fraîcheur de l'été. La même poste conduit encore à Juilly par un chemin pavé, et à Claye par la route n° 12.

Enfin, il y avoit une maîtresse d'école de filles fondée. Elle étoit logée et ses honoraires étoient de trois cents livres.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 264.)

Le Plessis-l'Evêque.

Le Plessis-l'Evêque, *Plexitium Episcopi*; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Dammartin; patronne la Ste.-Vierge (Nativité); collateur, le prieur de Ste.-Céline; seigneur, M. le marquis du Coudray; généralité de Paris; élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux.

Ce lieu s'appeloit anciennement *Le Plessis-Gilon*. Il porta ensuite le nom du Plessis-Aleaume, et a pris enfin celui du Plessis-l'Evêque.

Il y a, dans l'église de cette paroisse, une chapelle qui étoit en titre sous le nom de Saint-Nicolas, et à la présentation du prieur de Ste.-Céline. Il est fait mention de cette chapelle dans un titre de l'an 1239; elle a été fondée par Gilles de Cuisy, frère de Pierre de Cuisy, évêque de Meaux.

Le Plessis-du-Bois étoit anciennement un hameau du Plessis-l'Evêque; il en fut détaché et érigé en cure en 1685 (*Voyez* Le Plessis-aux-Bois, page 605.)

Il existe sur cette commune deux fermes appartenant à M. le marquis de Boissy et à M. Villette (Eloy).

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 268.)

Longperrier.

Lonperrier, *Longapirus*, Longpérier; autrefois (1771) paroisse-cure-régulière, ordre de Saint-Augustin, congrégation de France; archidiaconé de France; doyenné de Dammartin; collateur, le collége de Louis-le-Grand, comme tenant la place de l'abbé de Saint-Martin; seigneurs, les Economats, et en 1785 le prince de Condé, qui avoit haute justice, et l'archevêque d'Aix, qui avoit moyenne et basse justice; décimateur, le prieur de Dammartin; 754 arpens de terres; 150 feux (aujourd'hui 552 habitans); généralité de Paris; bailliage de Dammartin; élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux.

La justice étoit une mairie; les procureurs au bailliage de Dammartin occupoient en cette juridiction; les premières causes à Longperrier, les appels à Dammartin.

Il y avoit quatre fiefs : 3 à l'archevêque d'Aix : le fief de *Maincourt*, le fief du *Vivier*, le fief d'*Arzilliers* ; et le fief de *Montroussier* au prieur de Longperrier.

L'église, dont le clocher vient d'être reconstruit à neuf, étoit autrefois succursale du prieuré de Dammartin. Elle étoit desservie par les chanoines réguliers que députoit le prieur-curé de Dammartin. Elle ne fut érigée en cure que le 7 avril 1530, par M. Brissonet. Il y avoit anciennement 5 chanoines réguliers à Dammartin, chargés des dessertes dépendantes du prieuré-cure.

Ce village est près la route n° 5 bis de Meaux à Soissons.

Une grande partie de son terroir est en enclos et vergers plantés de beaucoup d'arbres à fruits ; le reste est en terres labourables et en vignes.

Maincourt, ancien fief, est une maison qui se distingue des autres par sa construction et ses accessoires ; elle appartient à M. Bocquet.

Dans le village, deux fermes appartenant, l'une à M. Collinet ; et l'autre à M. Revenaz.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 288.)

Marchemoret.

MARCHEMORET, *Marchemoretum*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné et conférence de Dammartin ; patronne, la Ste-Vierge (Assomption) ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneur, M. de Monthion ; décimateurs, le curé et le commandeur de Lagny-le-Sec ; généralité de Paris ; bailliage, coutume et maîtrise des eaux et forêts de Senlis ; élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux ; les premières causes à Marchemoret, par appel à Senlis ; 55 feux (aujourd'hui 227 habitans).

Ce village est à un quart de lieue de la route n° 5 bis de Meaux à Dammartin.

Lessar étoit une seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, qui appartenoit au prince de Condé ; les causes étoient portées au bailliage de Dammartin.

L'église de Marchemoret étoit succursale d'Oissery qui autrefois étoit une collégiale. Simon I, évêque de Meaux, l'érigea en église paroissiale en 1189, et en abandonna la présentation aux chanoines de cette collégiale ; mais depuis son extinction, l'évêque de Meaux étoit rentré dans son droit de nomination à cette cure.

Il y avoit autrefois quatre fermes, dont deux à Marchemoret, une au

45*

seigneur et une aux héritiers Duquesne de Senlis ; et deux à Lessar, une au prince de Condé, et une à M. Domilier. Elles appartiennent aujourd'hui savoir : celles de *Marchemoret*, aux héritiers Duquesne et à M. Questier de Paris ; et celles de *Lessar*, à M. Richet et à M. Lhoste, maire de la commune.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 301.)

Mauregard.

MAUREGARD, *Malus Respectus*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné et conférence de Dammartin ; patron, Saint-Jean-Baptiste ; collateur, le prieur de Saint-Martin-des-Champs ; dame, mademoiselle de Morfontaine ; et, en 1787, seigneur, M. d'Ormesson, conseiller d'état ; décimateur, le chevalier de Carbonnières, prieur de Mauregard ; 70 feux (aujourd'hui 308 habitans) ; généralité de Paris ; élection et subdélégation de Meaux ; coutume et maîtrise des eaux et forêts de Paris ; grenier à sel de Senlis.

Ce village est à un quart de lieue de la grande route n° 2, de Paris à Soissons, avec un chemin pavé qui y conduit.

On trouve dans les anciens titres *Malregard*, au lieu de Mauregard, que l'on écrit et que l'on prononce aujourd'hui ; et en latin *Villa de malo respectu.*

Mauregard étoit un marquisat et la justice un bailliage ; les premières causes au bailliage de Mauregard par appel au châtelet de Paris.

Vers l'an 1140, deux frères Raol et Gautier d'Aunai, donnèrent aux moines de Cluny l'église de Saint-Jean-Baptiste de Mauregard avec la présentation de la cure et plusieurs biens qui y étoient attachés. Manassès confirma cette donation la même année. Elle a passé depuis aux religieux de Saint-Martin-des-Champs, qui y ont entretenu quatre religieux, et ensuite le prieuré de Mauregard n'eut plus qu'un bénéfice simple à la collation du prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.

L'église du prieuré de Mauregard servoit d'église paroissiale. Elle étoit remarquable par sa construction, par trois autels et deux bas-côtés qui tournoient autour du chœur. Anciennement, quatre religieux déservoient le prieuré, et n'étoient chargés d'exercer aucune fonction dans la paroisse. Ils en avoient toute la grosse dixme et 186 arpens de terre. Le prieur commendataire jouissoit de ce revenu. Il avoit un desservant pour acquitter une messe basse les dimanches et fêtes, et deux autres dans la semaine.

Cette église vient d'être remplacée, à 15 toises environ, il y a quatre

à cinq ans, par une belle chapelle construite par les soins de M. Porto, avec les démolitions de l'ancienne église, qui d'abord avoient été vendues à M. Germain, maître maçon à Claye, lequel a été chargé de la construction de la nouvelle.

Il y avoit dans cette paroisse deux sœurs de charité fondées en 1733, par madame Desvieux, dame de Mauregard; l'une pour faire l'école des filles, et l'autre pour avoir soin des malades pauvres. Les sœurs étoient de la communauté de Sainville au diocèse de Chartres.

Le château de Mauregard étoit grand et d'une architecture noble; il étoit couvert en plomb et surmonté de terrasses d'où la vue s'étendoit au loin sur toute la contrée. Les appartemens étoient nombreux, magnifiques et complets. La chapelle étoit un dôme percé; on pouvoit y entendre la messe, du premier et du second, sans être obligé de descendre. Le parc d'environ 25 arpens, autrefois entouré de fossés revêtus de pierres, est remplacé par une culture et 3 arpens 35 perches de potager. Il y avoit un grand bassin au milieu qui fournissoit de l'eau abondamment; les arbres étoient de la plus grande beauté. Ce château appartenoit à M. Thierry, baron de Ville-d'Avray, intendant-général du garde-meuble de la couronne. C'est maintenant une jolie maison d'habitation, bien entretenue, et qui appartient à M. Porto, ancien agent de change honoraire, propriétaire des moulins à vent de *Mauregard*, ainsi que d'une des deux fermes restant de cinq qu'il y avoit en 1787; l'autre appartient à M. Berson.

Une longue avenue conduit à la grande route, n° 2, de Paris à Soissons; une autre aboutit au Mesnil-Amelot.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 309.)

Montgé.

MONTGÉ, *Mons-igerii;* patron, Saint-Etienne; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France, doyenné de Dammartin; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, le prince de Condé; généralité de Paris; élection et coutume de Meaux.

Ce village est situé à mi-côte et tient à la forêt de même nom.

L'église n'offre rien de remarquable; le clocher porte une inscription de Isaac Mouton, qui l'a fait réparer en 1826.

Dans l'étendue de la paroisse de Montgé, étoit situé le prieuré du Saint-Sépulchre d'Allemagne, à la collation de l'abbé de Tyron au diocèse de Chartres. Il semble que ce prieuré étoit ainsi appelé, parce qu'avant d'être donné à l'abbaye de Tyron, il avoit appartenu à une communauté

de religieux que l'on connoît encore aujourd'hui sous le nom de chanoines réguliers du Saint-Sépulchre d'Allemagne. M. l'abbé Berthier en étoit titulaire en 1771. Nous savons que ce prieuré étoit sur pied dès le XIIIe siècle, et avoit été fondé par Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre.

On voit dans cette commune une maison de campagne, remarquable par sa position et ses points de vue; elle appartient à M. Simonard.

Une maison dite *le Sépulchre*, a servi autrefois de rendez-vous de chasse et appartient, avec la ferme du même nom, à M. de Montigny-Turpin.

Dans la cour du bâtiment du Sépulchre, se trouve une chapelle où étoit une statue du comte de Chabannes de Dammartin, transportée sur le haut de la fontaine, par les soins de M. de Montigny. Il s'y trouve aussi une résurrection du Sauveur, exécutée en pierres. On venoit et l'on vient encore faire procession à cette chapelle, sous le nom de *Saint-Thibault*; elle y attire quantité de personnes.

La ferme de *Goële* appartient à M. Delaunay;

Et dans le hameau du *Bas-Montgé*, sont quatre fermes appartenant, la première à l'hospice des Quinze-vingt; la deuxième dite *Brezé*, à M. Boisseau; la troisième, dite *l'Entredeux*, à M. Hoche fils; et la quatrième, dite *Chantereine*, à M. Roche père.

Ils s'y trouve deux moulins à vent qui appartiennent, le premier, à M. Daguet; le deuxième, à M. Binard de Dammart.

La commune de Montgé renferme plusieurs carrières, des fours à plâtre et une fabrique de tuiles, briques et carreaux, dite *Tuilerie de Saint-Jean*: elle appartient à M. Mouton fils.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 332.)

Monthion.

MONTHION, *aliàs* Mont-Ion, *Mons Yonis*; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Dammartin; patron, Saint-Georges; collateur, l'abbé de St-Faron; seigneur, M. de Monthion, et en 1788, M. Auget, conseiller d'état; décimateurs, l'abbé de Saint-Faron, le curé d'Iverny, le prieur de Saint-Michel de Monthion, le curé de Sainte-Céline et les religieuses de Noëfort; 220 feux (aujourd'hui 996 habitans); généralité de Paris; bailliage, élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux; maîtrise des eaux et forêts de Crécy.

Ce village est à six cents toises de la grande route de Meaux à celle de

Paris à Soissons, avec une branche de pavé de l'église de Monthion à cette route.

Il y avoit plusieurs justices à Monthion ; la principale appartenoit au seigneur ; et trois fiefs : l'un au grand prieur de France avec justice ; un à M. Dassy de Meaux ; et le prieur de Saint-Michel prétendoit aussi en avoir un.

En 1238, il y avoit à Monthion une communauté d'hospitaliers. Le bénéfice a été supprimé et réuni à la commanderie de Choisy. Il n'en reste qu'une ferme qu'on appelle *l'Hôpital*, et dans cette ferme étoit une chapelle de dévotion sous le nom de Saint-Jean-Baptiste.

Une autre chapelle, sous l'invocation de St.-Michel ; c'étoit un prieuré à la collation de l'abbé de Saint-Faron ; M. l'abbé de Montverand de Tournachon en étoit titulaire en 1788.

Agnès de Monthion fonda à Monthion même, en 1239, une chapelle pour la subsistance d'un vicaire*.

Monthion est situé sur une montagne, comme l'indique son nom ; et l'œil parcourt delà les plaines fertiles en grains qui l'environnent.

Un des derniers seigneurs de Monthion étoit cet homme probe, modeste, profond en économie politique, ami sincère de sa patrie, et dont la noble conduite et les travaux devroient servir de modèle à tous les fonctionnaires publics.

Ce lieu est remarquable par un château jadis assez fort, et qui fut pris et repris plusieurs fois pendant les guerres de la ligue. Le 29 mars 1582, jour de Pâques, Pierre de Brie, qui se faisoit nommer *Basse-Maison*, étoit dans le château de Monthion avec une soixantaine de soldats qu'il commandoit pour la ligue. Il fut au village du Plessis-Belleville, tandis qu'on célébroit l'office divin ; mit tout au pillage, et porta l'impudeur jusqu'à faire dépouiller de leurs vêtemens toutes les personnes qui se trouvèrent alors dans l'église. M. de Rentigny, gouverneur de Meaux pour la ligue, indigné de cette violence, manda plusieurs fois Basse-Maison à Meaux. Son dessein étoit de le faire arrêter et punir sévérement ; mais Basse-Maison le soupçonnoit et ne s'y rendit pas. M. de Rentigny lui commanda de sortir du château. Basse-Maison fut obligé d'obéir, et sortit la nuit du 7 au 8 avril. Un de ses soldats alla aussitôt à Dammartin, qui tenoit pour le roi, avertir le gouverneur, de sa sortie. Ce gouverneur envoya un caporal avec seize soldats s'emparer du château de Monthion

* *Histoire de Meaux*, t. 1, page 271 ; et pièces justificatives 327.

Dès que M. de Rentigny en fut informé, il monta à cheval, à la tête de sa compagnie de gendarmes, suivis d'environ trois cents habitans de Meaux, se présenta devant le château ; et après avoir sommé inutilement le caporal qui étoit à la tête de ses soldats, de se rendre, il escalada la place, s'en rendit maître ; et le caporal avec sept des siens, furent pendus aux fenêtres du château. Pendant cette expédition, un homme arriva de Dammartin avec une lettre du gouverneur, adressée au caporal, pour l'engager à tenir ferme, avec promesse de lui envoyer promptement du secours. Cet homme fut aussitôt pendu avec les huit autres. Ainsi se faisoit alors la guerre.

La terre de Monthion avoit autrefois le titre de baronnie. On y trouve plusieurs carrières de pierres et fours à plâtre.

Deux ailes du château ont été démolies ; le corps appartient à M. Roussel.

En 1788, il y avoit quatre fermes : une au seigneur ; une au grand prieur de France ; une au prieur de Saint-Michel de Monthion ; et une à M. Foulon de Senlis. Elles appartiennent aujourd'hui savoir : celle de *la Recette*, à M. Grignon ; celle de *l'Hôpital*, à M. Moreau-Bonvallet, député ; celle dite *Saint-Michel*, à M. Maire, propriétaire. La ferme de M. Foulon, aux héritiers Clain, et celle de *Raquemont* sont divisées.

Les deux moulins à vent de *Monthion* appartiennent : l'un à M. Leroy, l'autre à M. Damont.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 333.).

Moussy-le-Neuf.

MOUSSY-LE-NEUF, *aliàs* Moucy-le-Neuf, *Montiacum ;* autrefois (1740) paroisse du doyenné de Montmorency ; généralité, élection et coutume de Paris ; 180 feux, 560 habitans, suivant le Dictionnaire universel, (aujourd'hui 713).

Ce village est bâti dans un vallon fort évasé, au bout de la plaine d'*Epiais* et du territoire de Vemars (S. et O.).

Moussy-le-Neuf a pris son nom d'un *Munatius*, qui en étoit possesseur dans le temps que les Romains occupèrent les Gaules, aussi bien que Moussy-le-Vieux qui y est contigu ; ces deux lieux ayant primitivement appartenu au même maître.

Rien n'a été plus facile, après avoir formé le nom de *Munaciacum*, que d'en retrancher le premier *a :* ce qui a fait *Munciacum*, comme on l'écrivoit au IXe siècle : qu'on a rendu en français par Munci ; ensuite on l'a écrit Moncy, et enfin Moucy. L'auteur du pouillé du XIIIe siècle,

quoiqu'écrivain latin, appelle cette paroisse simplement *Monci*, faute d'avoir su son vrai nom.

Par ce qui nous reste de plus ancien sur ce lieu, on apprend que le clergé de la ville de Seez, affligé par les Normands, avoit obtenu de Louis-le-Germanique, frère de Charles-le-Chauve, par le moyen de son évêque Hildebrand, qui siégea depuis environ l'an 850 jusques vers 880, la terre de Muncy *Prædium Muntiacum* pour y mettre en sûreté le corps de Ste-Opportune; que cet évêque y envoya une partie de ses ecclésiastiques avec les reliques de la sainte.

Comme il n'y avoit point encore d'église à Muncy, le corps de la sainte fut déposé dans la maison d'un nommé Gozlin. Il y eut bientôt un grand concours de peuples, et plusieurs malades y furent guéris; de sorte que les aumônes suffirent pour y bâtir, quelques années après, une petite église. Dans le temps que l'armée de Bozon, roi de Bourgogne, faisoit des ravages en France, c'est-à-dire, en 879, après la mort de Louis-le-Bègue, un des capitaines de ce roi s'empara de Muncy; il voulut y commettre beaucoup de dégâts, et piller surtout l'église de Sainte-Opportune. La punition qui lui survint l'obligea de laisser son cheval aux ecclésiastiques de Seez, desservant cette église, avec une somme de deniers formant le poids de deux livres; en même temps il prit ce clergé sous sa protection, et fit sortir tous les brigands des villages voisins. Le corps de la sainte avoit été, un peu de temps auparavant, mis en refuge au château de Senlis; d'où il s'ensuit qu'il ne resta guère à Muncy que quinze ou vingt ans de suite. On assure que de Senlis on l'y rapporta, et l'on ajoute que dans le temps d'une autre guerre, il fut caché au haut du clocher de son église; ce qui n'est guère vraisemblable: celui qui a écrit ce dernier fait l'accompagne de circonstances incroyables, et a apparemment ignoré qu'anciennement, c'est-à-dire, dans le XIIe siècle et dans les trois ou quatre suivans, c'étoit l'usage, en bâtissant une église et finissant le clocher, de mettre dans le pommeau de la croix, quelques fragmens de toutes les reliques que l'on pouvoit avoir pour préserver ces lieux de la foudre. Voilà simplement ce qui a pu arriver à Moucy. Au reste, le corps de Sainte-Opportune ne resta pas tout entier dans ce village; il en fut porté une partie à Paris pour être conservée dans l'église connue sous le nom de cette sainte.

Moussy-le-Neuf étoit la dernière paroisse du diocèse de Paris, et elle confinoit avec les extrémités des diocèses de Meaux et de Senlis. Elle est

aussi aujourd'hui la dernière commune du département de Seine et Marne de ce côté-là, et elle confine avec les extrémités des départemens de l'Oise et de Seine et Oise, n'étant qu'à une demi-lieue de la fameuse montagne de Mont-Meillan, dont la plus grande partie est du département de l'Oise. Les eaux qui prennent leur source auprès de cette montagne, ont leur écoulement du côté de Moussy-le-Neuf, et de-là à Moussy-le-Vieux, d'où en passant au-dessous de Dammartin et de Thieux, puis à travers de Compans, reçoivent, au-dessous de Sablonnières, le ruisseau de Juilly, arrosent Gressy, Souilly, Claye et Fresnes, et se jettent dans la Marne au-dessus d'Annet. On donne, à ce ruisseau, le nom de Beuvronne; mais dans un titre de l'an 1273, il est appelé *Riparia de Bevron*. On pourra remarquer, par la suite de cet article, depuis quel temps ce Moussy est surnommé Moussy-le-Neuf; mais on n'a pu en découvrir la raison. Apparemment que *Moussy-le-Vieux*, qui est contigu, passoit pour plus ancien en tant que paroisse.

Puisque la première église qui a été bâtie à Moussy-le-Neuf est celle de Sainte-Opportune, on ramassera d'abord ici tout ce qu'on en sait ou qu'on a pu en apprendre. Elle avoit été occupée par des clercs ou des ecclésiastiques séculiers pendant plus de deux cents ans; mais sur la fin du XI[e] siècle, un chevalier nommé Albert, qui en jouissoit, sans qu'on sache à quel titre, sinon apparemment celui du seigneur du lieu, présenta au chapitre du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, avec Hugues, son fils, du temps du prieur Ursion, c'est-à-dire, vers l'an 1090, et il en fit don à la communauté avec ce qu'on appelle *Atrium* et ses dépendances, de même que les clercs en avoient joui, donation qu'il déposa à l'instant sur l'autel, et qui fut ratifiée par Richilde, sa fille, épouse de Jean de Lagny, par Herwide son autre fille et depuis par Burchard de Montmorency qui étoit le seigneur suzerain. Depuis ce temps-là, ce bénéfice fut marqué comme appartenant à Saint-Martin dans les bulles des papes Urbain II de l'an 1097, Calixte II de l'an 1119, Innocent II de l'an 1142 et Eugène III de l'année 1147. Trente ans après la donation d'Albert, Burchard de Montmorency étoit en contestation avec les religieux de Saint-Martin. Etienne, évêque de Paris, déclare, par une charte de l'an 1124, qu'ils sont tombés d'accord, et que Burchard leur laissoit la jouissance de tout ce que ses vassaux leur avoient donné de son fief; et pour premier article, est spécifiée l'église de Sainte-Opportune de Moussy avec la dixme, et ce qu'on appeloit *Atrium*, avec les serfs tant hommes que femmes. Cent

ans après, il fut besoin de rebâtir cette église. Les religieux du prieuré obtinrent de Guarin, évêque de Senlis, qu'ils pûssent prendre dans la carrière qui étoit entre la chapelle de Sorval et la chapelle d'Orry, autant de pierres qu'il en falloit pour cet édifice. La charte est de l'an 1220. Le bâtiment qu'on voit aujourd'hui est celui-là même qui fut fait alors : c'est une église très-élevée, terminée au fond en forme de pignon ; elle a deux ailes qui sont voûtées ; mais le corps de l'édifice n'est que lambrissé. Au portail, sont trois espèces de guérites terminées par le bas en cul-de-lampe et par une couverture d'ardoise dans la partie supérieure. Celle du milieu est la plus élevée, et elle est terminée par une flèche sous laquelle sont les cloches. Dès le XIII[e] siècle, auquel cette église fut achevée, on y admit des sépultures de laïques, même de femmes. Il y en a une, entre autres, sur la tombe de laquelle on lit en gothique capital : *Cy gist Tielle de fame de.......*

Outre la singularité du portail de cette église, on peut encore regarder comme singulière la galerie à appui de bois, qui en traverse le fond au-dessus de l'autel. Il y a dans la même église une inscription sur un marbre, qui apprend qu'elle a été réparée par Achilles le Petit, prêtre abbé d'Evron, puis prieur de ce lieu, mort le 29 juillet 1584, âgé de 65 ans. Il est inhumé proche la grande porte. Sur l'autel est un buste de bois dans lequel il y a du chef de Sainte-Opportune ; une châsse de bois à l'antique où il y a plusieurs ossemens des saints Cance, Cantien et Cantianille, martyrs, et enfin une châsse plus moderne aussi de bois dans laquelle est un reliquaire en forme de croissant, qui soutient une mâchoire de Saint-Godegrand, évêque de Seez, frère de Ste-Opportune.

En 1386, une chapelle du titre de N.-Dame étoit nouvellement fondée en ce prieuré par Philippe d'Aunay, chevalier maître d'hôtel du roi, et Agnès sa femme, lesquels fondateurs y sont inhumés. Le premier chapelain fut un nommé Ponce de Grigny, qui traita avec le fondateur au sujet des biens de ce bénéfice. C'étoit le même bénéfice que la chapelle de Notre-Dame de Moussy-le-Neuf, laquelle étoit encore, en 1740, au rôle des décimes. Elle étoit à la nomination des successeurs de messieurs d'Aunay dans la terre de Goussainville. Delà vient qu'Antoine d'Aunay y présenta le 9 janvier 1521 et le 26 décembre 1531, et Anne Baillet le 27 août 1556. Dans l'une de ces trois provisions, il est arrivé au secrétaire de qualifier le prieuré de Moussy du nom de *Sanctæ Appolloniæ*, au lieu de *Sanctæ Opportunæ*. On trouve dans les registres du parlement de la

même année 1586, au 15 novembre, un nommé Jacques Guerant, prieur de Moussy-le-Neuf : il y est fait mention de testament ; et les exécuteurs y sont dénommés. Selon les monumens qui regardent Saint-Martin-des-Champs, il devoit y avoir, dans ce petit monastère, six religieux, compris le prieur ; mais en 1399, il n'y avoit plus que deux. Les statuts imprimés de Cluny nous apprennent que le chapitre général tenu à Cluny cette année, on modéra, à la considération du cardinal de Thurey, la peine décernée contre ces deux religieux, que le chapitre de l'an 1398 avoit excommuniés pour certaines rebellions. Le pouillé parisien du XIII[e] siècle compte ce prieuré parmi ceux qui étoient renfermés dans le doyenné de Sarcelles : *Prioratus de Moncy.*

M. Jean-Marie Henriau, évêque de Boulogne, étoit possesseur de ce prieuré. Il est décédé au mois de janvier 1738. M. Palerme de Lyon en étoit prieur en 1740.

L'église paroissiale de Moussy-le-Neuf n'étoit point, comme dans plusieurs lieux où il y avoit prieuré, contigue à ce prieuré ou renfermée dedans. Elle en est assez considérablement éloignée et plus avant dans le village. Le titre du saint qu'elle porte est Saint-Vincent, martyr. Cette église ne paroît être qu'un édifice de deux cent cinquante à trois cents ans. Elle est basse sans vitrages dans le corps de l'église, ni galerie, mais elle est entièrement voûtée, proprement pavée et bien reblanchie, accompagnée d'une aile de chaque côté, et ornée d'une flèche sans tour. Au vitrage du sanctuaire, du côté du midi étoient les armoiries.

On a marqué ci-dessous que c'étoient les armes des Danuts de St.-Simon.

On voit dans le chœur de cette église les épitaphes suivantes :

Cy gist noble et discrete persone Anthoine le Bouteiller en son viva[nt] *Sr. du fief de Biset et de Moncy-le-neuf en partie, Prothonotaire du saint Siége Apostolique, qui décéda le X Juillet M. V. C. LII.*

Ses armes sont aux vitres du sanctuaire et à la clef de la voûte de l'aile du côté septentrional ; elles ont été rayées.

Autre épitaphe un peu effacée :

Cy gist. . . . le Bouteiller en son vivant Seigneur de Monchy-le-neuf et de Vigneul en partie, Prothonotaire du saint Siége. . . et de Pierreval qui trèspassa le XIII de Janvier M. V[e]*. XLV.*

Autre :

Cy gist noble homme Charles le Bouteiller en son vivant Chevalier Sr. de Vigneul et de Moncy-le-neuf en partie et du fief de Biset, qui respassa le. . . . . Juillet 1551.

Cy gist...... Damoiselle Jeanne de Begegy sa femme, de la maison de la Roche-Froissart au pays d'Anjou, qui trespassa............. Le reste n'a pas été fini. Ses armes sont écartelées d'une étoile.

Autre :

Cy gist honorable homme Maistre Loys des Portes en son vivant Notaire et Secrétaire du Roy, Advocat en la cour de Parlement et Bailly de Moncy-le-neuf, qui decéda en sa maison de la Folie Paroisse dudit Moncy le premier jour d'octobre 1580. Il est représenté en robe sur sa tombe.

On lit encore, au sanctuaire de la même église, l'épitaphe de *Haut et puissant Seigneur Charles le Bouteiller de Senlis, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de Sa Majesté, Lieutenant de cent hommes d'armes de son Ordonnance sous la charge de M. de Thoré Gouverneur de l'Isle de France et Capitaine de cent Chevaux Légers; Seigneur de Vinueil, de Monssy-le-neuf, etc. Et Dame Jeanne Dauvet sa femme.* Puis une fondation de l'an 1604. On a ajouté par renvoi au bas de cette dernière épitaphe, après le mot de Bouteiller : *Dit le Bouteiller à cause de l'estat de Grand Bouteiller et Grand Eschanson de France.*

La cure de Moussy-le-Neuf dans tous les pouillés de Paris, même celui du XIIIe siècle, est dite à la collation pleine et entière de l'évêque de Paris. Il n'y a que celui du sieur le Pelletier imprimé en 1692, qui la marque à la présentation du prieur du lieu. Celui de l'an 1626 appelle en français cette cure *la Cure de Neuf Moussac.*

Tous ces pouillés parisiens, excepté celui du XIIIe siècle, font mention d'une chapelle de Saint-Michel fondée dans l'église paroissiale de Moussy le-Neuf; et elle étoit comprise dans le rôle des décimes. On n'a pu en découvrir le fondateur. Elle existe toujours, mais sous le titre du *Sacré Cœur*. L'autel de St.-Michel a été transféré ailleurs dans la même église. C'est relativement à la fête de cette chapelle, aussi bien qu'à celle de l'église paroissiale, que lorsque le seigneur de Moussy voulut établir des foires dans ce lieu, il demanda au roi Louis XII, que l'une fut le jour de Saint-Michel et le lendemain; l'autre, le jour de Saint-Vincent et le lendemain : toutes deux sont supprimées.

On a vu trois anciennes nominations à cette chapelle faites par les évêques de Paris *pleno jure* : l'une du 26 mars 1475, l'autre du 24 avril 1553, la troisième du 15 mars 1580.

Le registre des visites des maisons-Dieu et léproseries du diocèse de

Paris en 1351 fait mention de ces deux hôpitaux qui existoient alors à Moussy ; il marque que la maison-Dieu étoit fort remplie ; et quant à la léproserie, il dit qu'une partie des biens étoit tenue par Philippe de Moucy *Armiger*. L'hospice existe encore : il y avoit deux sœurs ; mais elles ont été supprimées.

Au xiii[e] siècle, les seigneurs des Barres, possesseurs de quelques terres dans le pays Mulcien à l'orient de Dammartin, se prétendoient seigneurs suzerains du fief dans la dixme de Moussy-le-Neuf. Regnaud de Mitry, chevalier, tenoit de Jean de Borras, écuyer, le tiers de la grande dixme de Moussy. Le besoin d'argent où il se trouva dans le pays d'outremer, étant à la Croisade en 1270, fit qu'il vendit cette portion de dixme au chapitre de Paris. Mais dès le siècle précédent, outre les religieux de Moussy, d'autres communautés possédoient déjà du bien sur ce territoire. Manassès, évêque de Meaux, confirmant, l'an 1140, la fondation du prieuré de Mauregard, faite en son diocèse par les sieurs d'Aunoy, déclara qu'outre les terres et revenus situés dans son diocèse, ces religieux de Mauregard avoient été gratifiés d'un pré. *In Episcopatu Parisiensi in Villa quæ Mouciacum dicitur pratum unum.*

Ce qu'on a pu trouver qui concernoit la seigneurie de Moussy-le-Neuf et ses seigneurs se réduit à ce qui suit :

En 1220 Gaucher d'Aunoy, sénéchal de Dammartin, en étoit seigneur en partie ; et en 1250, c'étoit Pierre d'Aunay qui possédoit cette terre avec la même qualité de sénéchal de Dammartin. Perrette, sa fille, étoit dame de Moussy en 1266. Vers ce temps-là, le comte de Dammartin prétendit y avoir la haute justice et dans toute la châtellenie. Après une enquête, le parlement lui donna gain de cause, en 1267, contre les prétentions des gens du roi. Quatre ans après, il se fit un dénombrement des chevaliers du bailliage de Paris qui devoient aller à la guerre contre le comte de Foix. Il fut déclaré que le comte de Dammartin devoit fournir deux chevaliers *pro terra sua de Mouceio*. En 1282, Gautier d'Aunay, chantre de l'église de Senlis et chanoine de celle de Beauvais, fit un échange de ce qu'il avoit à Moussy le Neuf avec Jean de Chantilly et Jeanne d'Aunoy sa femme. En l'an 1300, la seigneurie de Moussy-le-Neuf étoit au moins en partie entre les mains de Gautier d'Aunoy. Le même la possédoit en 1317. C'est l'année en laquelle il déclara avoir intention d'y fonder une chapellenie dont le prêtre célébreroit chaque jour, et il obtint pour cet effet, de Jean, seigneur de Montmorency, l'amortissement de seize livrées

de terre à Parisis en la ville de Moucy et au terroir en tant qu'il les tenoit de lui en fief. Mais en 1342, Guillaume le Bouteiller, plaidant avec Jeanne de Clermont, sa femme, contre le couvent de Saint-Martin-des-Champs et le prieur de Moussy, prenoit le titre de Chantilly et de Moussy-le-Neuf. Dans le cours du siècle dernier, une partie de la seigneurie de Moussy-le-Neuf passa aux de la Val. Jean de la Val en jouit vers l'an 1370; au moins on sait qu'en 1372, il en céda la propriété à Guy de la Val, son neveu, seigneur d'Attichy, lorsqu'il épousa Isabeau de Chastillon; et en 1385, Jean de Clermont se désista de ces deux terres, consentant qu'elles demeurâssent au même Guy de la Val. Mais quelques années après, la nécessité l'ayant obligé de vendre plusieurs de ses terres, Pierre d'Orgemont seigneur de Mery-sur-Oise, acquit de lui le petit fief de Moussy-le-Neuf, avec le château et la terre de Chantilly, aussi bien que la Tour de Montmélian. Le tout pour la somme de huit mille francs d'or, par acte du 28 mai 1386, dont Perrenelle de Villiers, dame de Montmorency, reçut le droit de quint denier, comme ayant la garde de ses enfans. Guillaume le Bouteiller de Senlis possédoit alors le reste de la seigneurie de Moussy-le-Neuf: il en est dit seigneur dès l'an 1383; ce bien lui venoit de Marie de Cermoise, sa femme. Il en rendit foi et hommage à la même dame Perrenelle de Villiers au commencement de juillet 1387, et il lui paya, pour l'année, à cause du décès de Pierre de Cermoise, chevalier, la somme de 150 francs d'or. On prétend que c'est le même Guillaume le Bouteiller qui mourut le 20 août 1461, selon son épitaphe attachée à une croix du cimetière des Innocens; mais cela ne peut être, puisque Marie de Cermoise sa femme est qualifiée veuve de lui dans la fondation qu'elle fit en 1431, à l'abbaye de Saint-Denis, d'une messe quotidienne sur le revenu de la terre de Moussy-le-Neuf. Il laissa cette terre à Jean le Bouteiller son neveu; après lequel elle fut possédée, avec celles de Moussy-le-Vieux et de Vineuil, par Jean le Bouteiller, qui avoit épousé Perrette d'Aunoy, quatrième fille de Philippe d'Aunoy et de Catherine de Montmorency. C'est de ce Jean le Bouteiller que Duchêne dit que sont descendus les barons de Moussy-le-Vieux et de Vineuil, qui vivoient, lorsqu'il écrivoit, c'est-à-dire, en 1624.

Selon l'histoire des Grands officiers, Jean III succéda, en 1511, à Jean II, lequel, selon un acte rapporté dans Sauval, t. 3, p. 600, étoit capitaine du guet, et Jean IV étoit seigneur, en 1564, après qui le fut Philippe le Bouteiller en 1589, et Jean le Bouteiller en 1620, selon

la même histoire. Cette ligne de seigneurs de Moussy-le-Neuf pourroit au reste souffrir difficulté, puisque dans les épitaphes ci-dessus rapportées, un Charles le Bouteiller, et un Antoine le Bouteiller sont qualifiés seigneurs de Moussy-le-Neuf, dans le même temps, c'est-à-dire, au milieu du xvie siècle, et depuis ce temps-là, un second Charles le Bouteiller, qui vivoit en 1604 ; mais la solution s'y trouve aussi, puisqu'ils n'y sont dits que seigneurs en partie de Moussy-le-Neuf, de même que l'ont été apparemment, pendant un certain temps, ceux de la ligne ci-dessus. Il y avoit même eu des filles jouissantes de la seigneurie de Moussy-le-Neuf conjointement avec leurs frères. En 1512, Grignardon de Landesay, chevalier du guet à Paris, fut qualifié seigneur de Moussy-le-Neuf et de Moussy-le-Vieux, à cause de Françoise le Bouteiller sa femme et ses frères et sœurs ; ce fut lui qui obtint du roi Louis xii, étant à Blois, au mois de novembre de cette année-là, les lettres d'établissemens des foires de la Saint-Vincent et de la Saint-Michel, dont il a été parlé ci-dessus; Françoise étant fille de Jean le Bouteiller ii du nom.

Dans le procès-verbal de la coutume de Paris rédigée en 1580, comparut comme seigneur en partie de Moussy-le-Neuf, Chrestien le Bouteiller, écuyer, fils de Girard le Bouteiller, sénéchal de Lorraine.

On vient de voir un Jean le Bouteiller, seigneur de Moussy-le-Neuf en 1620. C'est apparemment le même Jean le Bouteiller de Senlis, aussi qualifié seigneur de Moussy-le-Neuf, qui est marqué avoir rétabli, en 1640, la croix du cimetière des Innocens, proche laquelle il est inhumé.

Le marquis de Rothelin étoit, vers 1740, seigneur de Moussy-le-Neuf.

Il y a eu à Paris, sous le règne de Philippe-le-Hardi, fils de St.-Louis, un théologien nommé Guillaume *de Monciaco novo*, qui donna en 1286, des livres à la bibliothèque de Sorbonne. Il passoit pour avoir été un grand prédicateur.

La Folie, qui est un lieu marqué sur la carte du diocèse de Paris, à l'orient d'hiver de Moussy, existoit dès l'an 1551, et appartenoit à Pierre Boucher, procureur au parlement, à qui il fut permis, vu l'éloignement, de faire célébrer en sa chapelle ; on y voit encore une tourelle et quelques masures : elle appartient à madame veuve Lebel.

Le lieu nommé *L'Erable*, dans la carte de de Fer, est maintenant une tuilerie du même nom, qui appartient à M. Pingard de Plailly.

Il se fait en ce lieu, tous les ans, à commencer du 22 avril, un

pélerinage qui dure neuf jours, connu sous le nom de *Sainte-Opportune*. Les femmes y travaillent beaucoup à la dentelle.

On voit encore les anciens fossés remplis d'eau, du château dit *le Biset*.

Chuteau, ancienne ferme, dont on ne voit que des débris avec un fossé.

La ferme du *Clos*, ancien fief du même nom, appartient aux héritiers de feu l'archichancelier Cambacérès.

La ferme de *la Grange-aux-Moines*, ainsi que celle de l'ancien *Prieuré de Sainte-Opportune*, dans le village, appartient à la dame Clary.

La Garenne, maison de garde, appartient à M. Lamarre.

Le moulin à vent appartient à la dame veuve Olivier.

La petite Tuilerie, tuilerie, appartient à M. Marteau; *la grande Tuilerie*, à M. Duret; et enfin, une plâtrière, à M. Daru.

Dans le village, 14 fermes : celle de la dame Clary; deux à M. Buchet; une à M. Lovent; une à M. Margotteau; une à la dame veuve Olivier; une à M. Lovent (Charles); une à M. Marteau à Dammartin; une à M. Cronier père; une à M. Duret (François); une à M. Lovent (Jean-Marie); celle dite *l'Etang*, à M. Cronier fils; celle dite *le Puits Guy*, à M. Triboulet; et enfin celle dite *Verbuisson*, à M. Duret aîné.

On y voit une belle fontaine, dite de *Pierre Visier*, du nom de l'ancien propriétaire, avec un regard et un conduit; ainsi que *la Pissotte* et *les deux Ermites*, qui sont deux autres fontaines.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 347.)

Moussy-le-Vieux.

Moussy-le-Vieux, *aliàs* Moussi-le-Vieil, *Monciacum vetus*, autrefois (1771) paroisse-cure régulière, ordre de Saint-Augustin; congrégation de France; archidiaconé de France; doyenné et conférence de Dammartin; patron, Saint-Martin; collateur, le collége de Louis-le-Grand, comme représentant l'abbé de Saint-Martin-aux-Bois; seigneur, M. de Rothelin, et en 1788, madame la duchesse de Cossé; 80 feux (aujourd'hui 363 habitans); généralité et coutume de Paris; élection et subdélégation de Meaux; grenier à sel et maîtrise des eaux et forêts de Senlis. Le seigneur avoit haute, moyenne et basse justice; les premières causes au bailliage de Moussy-le-Vieil, par appels au châtelet de Paris.

Cette terre relevoit du roi; elle ne renfermoit que le fief *Chenard*, qui, en 1788, appartenoit à M. de la Noüe, conseiller d'état à Meaux.

Le chœur de l'église est beau, élevé et très-éclairé. Il a été bâti par Philippe le Bouteiller de Senlis, et Anne Dauvet son épouse, qui ont

aussi réparé la nef. L'un et l'autre sont enterrés dans un caveau sous le chœur, et ont un mausolée en marbre très-orné et artistement travaillé. Ce mausolée est de 1629, et a été élevé par Jean le Bouteiller de Senlis, leur fils. On lit ainsi leurs épitaphes dans le chœur... :

De très-haut et très-puissant seigneur, Henry d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Moussy, premier capitaine et enseigne des gendarmes de la garde du roi, descendant par son père du grand héros le comte de Dunois, nommé le Restaurateur de la France, *et petit-fils de Charles* v; *et par sa mère, de l'illustre maison des Bouteillers de Senlis, issue des anciens comtes de Vermandois. Son corps repose dans ce caveau. Il mourut à Tournay, le vingt-un septembre* 1691, *âgé de* 36 *ans, et y fut inhumé dans le chœur des Capucins, souverainement regretté par Gabrielle-Eléonore de Montant, son épouse*, etc.

De Jean le Bouteiller de Senlis qui a fait la fondation d'un chapelain.

De noble homme Michel Piédefer, en son vivant écuyer, seigneur des Bordes, conseiller et avocat du roi, mort en 1552.

De messire Florent de Calonne, chevalier baron de Courtebonne, en son vivant écuyer, seigneur des Bordes, conseiller et avocat du roi, mort en 1596, etc.

Dans le caveau au-dessous du chœur, est la sépulture de la maison de Rothelin. Messire Alexandre d'Orléans, marquis de Rothelin, etc., et Marie-Catherine-Dorothée de Roncherolles, son épouse, père et mère de madame la duchesse de Cossé, y sont inhumés.

Dans l'enceinte du village étoit une chapelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, à la collation de l'évêque de Meaux.

La seigneurie de Moussy-le-Vieux a été long-temps possédée par MM. les Bouteillers de Senlis; en 1569, elle appartenoit à Guillaume le Bouteiller. Cette famille a existé jusqu'en 1669, où vivoit François le Bouteiller. C'est vers cette époque que cette seigneurie est passée à messire Henri d'Orléans, marquis de Rothelin qui avoit épousé une demoiselle le Bouteiller.

Le château est avantageusement situé. Il a cour et avant-cour, sur lesquelles aboutit le pavé qui conduit à la route de Paris à Soissons; un parc d'environ cent arpens dessiné par le Nôtre; pièces d'eau et beau potager. Dans le château, il y avoit une chapelle établie par les anciens seigneurs, et un chapelain à la nomination du seigneur : M. Cussen en

1788. Le château et le parc ont appartenu à M. le comte de Brissac ; c'est maintenant M. Labbé, négociant, qui en est propriétaire, ainsi que d'une des deux fermes attenant au château ; l'autre appartient aux héritiers Pinteville.

L'Ermitage, maison dans une belle situation, appartient à M. Soupplet.

Entre ce village et Villeneuve, se trouve une fontaine dite *des Galots*, où la petite rivière de *la Beuvronne* a sa source.

(*Voyez le* Tableau scenographique, nº 348.)

Oissery.

OISSERY, *Oisserium*, autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné de Dammartin ; patron, Saint-Germain d'Auxerre ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneur, M. le comte de la Marche, et en 1788, le prince de Condé ; généralité de Paris ; élection de Meaux ; 125 feux (aujourd'hui 457 habitans).

En 1189, le 18 février, Simon, évêque de Meaux, érigea l'église paroissiale d'Oissery, du titre de St.-Germain-d'Auxerre, en collégiale, pour six chanoines, dont l'un seroit curé, et dont toutes les prébendes seroient à la collation de l'évêque de Meaux. Cette érection fut faite du consentement de Rorie, archidiacre de France, et avec l'aide de quelques ecclésiastiques qui consacrèrent une partie de leurs biens à cet établissement et qui en furent les premiers chanoines. Garin, archidiacre de Meaux, fit quelques libéralités à ce chapitre, en 1217. Guillaume des Barres y fonda, sous le pontificat d'Anseau, deux prébendes sacerdotales, dont il devoit avoir le patronage pendant sa vie, et que l'évêque de Meaux conféreroit après sa mort ; ce qui devoit faire en tout huit prébendes. Cependant il n'y en a eu depuis que six ; on ne trouve même en 1226, que trois chanoines et quatre vicaires ; et il paroît qu'en 1221, ces vicaires avoient pris le nom de marguilliers. L'évêque Simon, en faisant cet établissement, régla qu'une des six prébendes seroit toujours affectée à l'archidiacre de France. L'on voit, dans le chœur de cette église, les mausolées des anciens seigneurs. Cette collégiale subsista long-temps, mais elle fut éteinte vers l'an 1762, à cause de la modicité de ses revenus.

Sur la paroisse d'Oissery, il y avoit la chapelle de Saint-Antoine de Saint-Pathus et celle de Sainte-Marguerite, auxquelles les chanoines nommoient autrefois ; mais après, ils ne nommoient plus qu'à la seconde. La première étoit à la collation pleine de l'évêque. Il y avoit encore deux chapelles au château : l'une fondée, en 1275, par Jean des Barres, à la

présentation de lui et de ses héritiers ; l'autre, sous le titre de N. D. à la présentation des chanoines et qui subsistoit avant l'an 1265.

Il y avoit aussi un hôtel-Dieu en 1291 ; c'est apparemment la maladrerie appelée *le Roussel*, dont il est fait mention dans quelques titres de l'an 1266, et dont il ne restoit plus, sur la fin du siècle dernier, qu'une maison en ruine. Il se pourroit faire aussi que ce même hôtel-Dieu fût celui qu'on trouve appelé dans d'autres titres de l'an 1247, l'hôtel-Dieu ou la maladrerie *de Saint-Pathus* : car Saint-Pathus et Oissery sont deux villages fort voisins ; et l'hôtel-Dieu pouvoit être situé entre l'un et l'autre, destiné également pour les habitans des deux paroisses. Les revenus de cet hôtel-Dieu sont distribués aux pauvres malades du lieu.

On voit, en ce lieu, un ancien château-fort, dont M. d'Aligre, pair de France, est propriétaire.

Les seigneurs d'Oissery, de la maison des Barres, étoient autrefois fort puissans et fort pieux.

La ferme de *Condé* appartient à M. du Coudray.

Sur l'étang de *Rougemont* se trouve un moulin du même nom, qui appartient aux héritiers Hervaux.

Dans le village, cinq fermes : une à M. Labour ; une à M. Roussel ; celle dite *L'Egguevilliers*, à M. Courtier ; celle dite *Le Poncet*, à M. Pelletier de Crepy ; et cette dite *La Victoire*, ancienne dépendance du couvent de la Victoire auprès de Senlis, à madame Marianval.

Sur le territoire d'Oissery se trouve la source d'une petite rivière, nommée *la Thérouënne*.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 369.)

Othis.

Othis, *aliàs* Othie, ci-devant province du Valois, au gouvernement de l'Ile de France ; généralité et intendance de Paris ; diocèse, élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Senlis ; patronne, la Sainte Vierge (Nativité) ; collateur, le chapitre de Senlis ; seigneur, M. Pelletier de Morfontaine ; on y compte 100 feux environ, dont 25 seulement dans le chef-lieu (325 habitans) ; les autres feux répartis dans les hameaux de *Beaumarchais* et de *La Cahuette* ; les fermes de *Gaincourt*, de *Saint-Ladre*, ancienne maladrerie ; et de *Saint-Laurent*, où étoit autrefois une chapelle sous l'invocation de ce saint ; *La Tuilerie* ; *Sainte-Opportune*, reste d'une ancienne ferme, avec chapelle qui étoit sous le titre de la sainte ; et *Beaupré*, aussi reste d'un ancien château, sont autant de maisons

isolées dépendant de cette commune ; ainsi que le moulin d'*Othis* et celui de *Montcrepin*.

L'église de cette paroisse a été bâtie en 1555, suivant une inscription que l'on voit sur le portail, et que le temps et les années ont presque entièrement dégradée. M. Guillaume Rose, évêque de Senlis, en fit la consécration ou dédicace le 9 mai 1599. Cette église qui est accompagnée de deux ailes ou bas-côtés, est assez régulière.

On voyoit aussi, entre Gaincourt et Beaumarchais, une chapelle sous le vocable de St.-Eustache, près d'un bassin auquel elle a donné son nom.

Othis étoit autrefois la dernière paroisse du diocèse de Senlis, en venant de cette ville à Dammartin ; aujourd'hui elle est aussi la dernière commune du département de Seine et Marne, et elle confine avec les extrémités du département de l'Oise.

La ferme de *Gaincourt* appartient à M. Clainard ; celle de *Saint-Ladre*, à M. Pingard de Plailly ; et celle de *Saint-Laurent*, à M. Thomassin, qui a fait construire des bâtimens considérables auprès et attenant à la ferme.

Dans le village, trois fermes : une à M. Laguet ; celle dite *la Galaize*, à madame v^e^ Dutfoy à Saint-Denis ; et celle dite *Froidvent*, à madame veuve Lépine.

Beaupré, maison de garde, reste d'un ancien château, non habitée, à M. de Monticourt.

La Tuilerie, avec la maison du tuillier, non habitée, à M. Robquin.

Et les moulins à vent, savoir : celui de *Montcrepin*, autrefois ferme, à madame veuve Adoult ; et d'*Othis*, à M. Lépine (François-Noël).

On trouve, dans l'étendue du territoire d'Othis, plusieurs carrières et fours à plâtre.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 373.)

Rouvres.

Rouvres, *aliàs* Rouvres-sous-Dammartin, *Roveræ sub Dampnum Martinum in Becâ* ; autrefois (1771) cure régulière, ordre de Saint-Augustin, congrégation de France ; dans l'archidiaconé de France ; doyenné et conférence de Dammartin ; patron, Saint-Pierre ; collateur, le collége de Louis-le-Grand, représentant l'abbé de St.-Martin-aux-Bois ; seigneur, M. de Montmort ; décimateur, l'abbesse de Jouarre ; généralité de Paris ; élection, subdélégation, grenier à sel et coutume de Meaux ; bailliage et gruerie de Dammartin.

Ce village est entre les routes de Paris à Soissons et de Dammartin à Meaux.

L'église de Rouvres dépendoit anciennement de celle de Dammartin, c'est-à-dire, que le prieur-curé de Saint-Jean y exerçoit de droit toutes les fonctions curiales. Par arrêt du 6 septembre 1668, elle fut déclarée succursale de Dammartin, et le prieuré qui s'y étoit formé, fut mis au rang des bénéfices simples; mais quelque temps après, on n'y distinguoit plus ni prieuré, ni succursale; l'église fut érigée en cure distincte et séparée de celle de Saint-Jean par le cardinal de Bissy, le 18 janvier 1718.

Il se trouve dans le village trois fermes: une à M. Batard; une à madame Caubert, et une à M. Lhoste.

(*Voyez le* Tableau scénographique n° 412.)

Saint-Mard.

Saint-Mard, *Sanctus Medardus*; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné et conférence de Dammartin; patron, Saint-Médard; collateur, l'évêque de Meaux; seigneur, M. de Montmort et en 1788, le prince de Condé et le marquis de Montmort; 150 feux, (aujourd'hui 456 habitans); décimateur, le couvent de Malnoue réuni aux Economats; généralité de Paris; bailliage et gruerie de Dammartin; élection, subdélégation et grenier à sel de Meaux; coutume de Paris. La haute justice appartenoit au prince de Condé; la moyenne et la basse à M. le marquis de Montmort. Les premières causes à Saint-Mard; les appels à Dammartin.

Il y avoit quatre fiefs: le premier au marquis de Montmort; le second au chapitre de Dammartin; le troisième au prieur-curé de Dammartin; et le quatrième à madame Bocquet de Saint-Mard: le premier avoit droit de chasse, de cens et surcens; les trois autres n'avoient que droit de chasse sur certains cantons.

Il existe, dans l'église de Saint-Mard, une pierre en marbre blanc, indiquant que l'édifice qui tomboit en ruines, a été rétabli par les dons des habitans et de Madame la Dauphine en 1826.

On voit les restes d'un ancien château seigneurial, appartenant aux enfans de madame la comtesse de Montmort.

Il y avoit anciennement une chapelle dans le château de Saint-Mard. Armand Charpentier, seigneur alors, l'a supprimée. Il avoit fondé un vicariat le 6 octobre 1709.

Une chaussée pavée conduit de Saint-Mard à Dammartin. Presque tous les chemins vicinaux sont plantés en arbres fruitiers.

Il y avoit, en 1787, quatre fermes: une à M. le marquis de Montmort;

une aux Economats ; une au chapitre de Dammartin ; une à M. Therouenne de Ver. Elles appartiennent aujourd'hui, savoir : la première aux héritiers Roland ; la deuxième, à M. Roland (Benoît) maire ; la troisième, exploitée par M. Roland (Auguste), appartient à M. Roullet de Mezerac de Neufchâtel ; et la quatrième est divisée.

On y trouve deux carrières et fours à plâtre, et deux pressoirs à cidre et vin appartenant à MM. Robin.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 441.)

Saint-Pathus.

Saint-Pathus, *Sanctus Pathusius, aliàs* Saint-Patus ; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné de Dammartin ; patronne, la Sainte-Vierge ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneur, le comte de la Marche ; généralité de Paris ; élection et subdélégation de Meaux.

L'église de cette paroisse est sous le titre de Saint-Pathus, prêtre-chanoine de Meaux, qui fut élu évêque de la même ville au VIIe siècle, et mourut le même jour. On croit qu'il a été inhumé en ce lieu, et peut-être s'y étoit-il retiré pour éviter l'épiscopat. Il y avoit aussi un prieuré dans la même église, sous le nom de *Notre-Dame*. Cette église fut donnée en 1102 par un seigneur laïc, nommé Eudes ou Odon, et la donation confirmée, dix ans après, à l'abbaye de Molême, par Manassès Ier, évêque de Meaux ; et ce fut là l'origine du prieuré conventuel que les religieux de Molême y érigèrent depuis ; mais qui, ayant dégénéré dans la suite des temps en bénéfice simple, fut éteint du consentement de toutes les parties intéressées, le 25 juin 1726, par décret du cardinal de Bissy, qui en unit les revenus à son séminaire. L'église de Meaux fait la fête de Saint-Pathus le 5 octobre.

Cette terre pouvoit être autrefois des dépendances d'Oissery, ancienne seigneurie voisine, dont les possesseurs ont été assez illustres : l'histoire de Meaux fait mention, à l'an 1127, d'un chevalier de Saint-Patus.

Sous le pontificat de Manassès II, ou peut-être même sous celui de Burchard, son prédécesseur, le monastère de *Noëfort* fut fondé pour des religieuses sous le titre de *Saint-Nicolas*, dans l'étendue de la paroisse de Saint-Pathus, et soumis, dès son établissement, à l'abbaye du Paraclet, diocèse de Troyes, dont il dépendoit encore long-temps après, du moins pour le droit de nommer la prieure ; car pour ce qui étoit de la juridiction sur le monastère, l'évêque de Meaux y avoit été maintenu par arrêt du

parlement, le 21 janvier 1557. Les fondateurs de cette maison nous sont inconnus, aussi bien que l'année précise de sa fondation ; à moins qu'il ne faille ajouter foi à quelques mémoires qui en font honneur à un chevalier de Saint-Pathus en 1127 : mais on a au moins une bulle du pape Adrien IV, datée du mois de décembre 1157, par laquelle le saint-siége confirme à l'abbaye du Paraclet la possession du monastère de Noëfort.

En 1224, le curé de Saint-Pathus crut pouvoir étendre son droit paroissial jusques dans l'enceinte de ce monastère ; mais il fut obligé de renoncer à ses prétentions. Peu de temps après, le nombre des religieuses augmenta tellement par la vie édifiante dont elles donnoient l'exemple à tout le diocèse, qu'il fallut penser à le réduire, de peur qu'à la fin elles ne tombâssent dans une extrême pauvreté. Pierre de Cuisy, évêque de Meaux, le fixa à 25 en 1229, de l'autorité du pape Honorius III ; et, comme ce règlement ne fut peut-être pas alors bien observé, il le confirma encore en 1250. Quatre ou cinq ans après, il s'éleva une dispute entre les religieuses de l'abbaye du Paraclet et celles de quelques prieurés de leur dépendance, au sujet de l'élection de l'abbesse à laquelle ces dernières prétendoient devoir concourir aussi bien que les professes de l'abbaye même; Celles de Noëfort et de Triangle, qui étoient intéressées dans cette querelle, furent mises en cause ; et les juges décidèrent en leur faveur, que l'abbaye venant à vaquer, elles auroient droit, les unes et les autres, d'y envoyer sept de leurs religieuses avec la prieure à leurs frais, pour procéder à l'élection de la nouvelle abbesse ; mais que dès qu'elles seroient arrivées au Paraclet, elles y seroient reçues et traitées aux dépens de l'abbaye, sans aucune distinction entre elles et les religieuses professes du monastère. Au mois de juillet 1501, Jean de Buz, évêque de Meaux, leur permit de prendre l'habit, le chant et les autres usages de Font-Evraud, et cette permission leur fut confirmée par le pape Jules III, au mois de décembre 1554. Cependant, elles ont repris depuis l'habit de bénédictin pur, tel qu'elles le portoient encore avant la révolution. En 1599, le 29 août, Henry le Mignem, évêque de Digue, fit la dédicace de leur église. Il n'y avoit que trois autels : le principal fut consacré en l'honneur de Sainte-Barbe ; le second en l'honneur de Saint-Antoine ; et le troisième en l'honneur de Saint-Sébastien. Mais quelques années après, on crut qu'il étoit à propos de transférer ce monastère dans la ville de Meaux. Madame Marie de La Rochefoucault en avoit été établie prieure en 1615, à l'âge de 23 ans. Dès l'année suivante, elle travailla sans relâche, à y

établir la réforme : elle y réussit heureusement, et mourut en odeur de sainteté le 22 avril 1631. Une communauté de filles peu nombreuse et qui a embrassé un genre de vie austère, ne trouve pas facilement de grands secours en pleine campagne. Il fallut donc penser à s'approcher de la ville capitale, et on ménagea, pour ce sujet, une place vide au faubourg Saint-Nicolas. Madame Marie de La Rochefoucauld, abbesse du Paraclet et tante de la prieure, consentit à la translation, par acte du 22 mai 1619. M. de Vieupont, évêque de Meaux, y donna les mains, le 7 avril 1621, à condition que les religieuses feroient célébrer trois messes par semaine dans l'ancienne habitation de Noëfort ; et le roi autorisa cette permission par lettres-patentes du 3 août suivant. Cependant, la prieure n'amena sa communauté à Meaux que le 2 mars 1629. Alors, les habitans, qui s'étoient jusque-là opposés à la translation, y consentirent unanimement ; et le pape la confirma par un bref du 30 mai de la même année.

La ferme de *Noëfort* appartient à M. le comte Lanjuinais, pair de France.

Dans le village, la ferme dite *Brenier*, appartient aux héritiers Dumoulin ; et celle dite *Maisonneuve*, à M. Fourcault de Pavent.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 453.)

Saint-Souplest.

Saint-Souplest, *Sanctus Sulpitius, aliàs* Saint-Suplest, Saint-Souplex, Saint-Souplets ; patron, Saint-Sulpice ; autrefois (1771), paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné de Dammartin ; collateur, le chapitre de Meaux ; seigneur, le prince de Condé ; généralité de Paris ; élection de Meaux.

Aux Haies du village de Saint-Souplest, se voyoit une chapelle de *Saint-Loup*, évêque de Sens. C'étoit un titre à la collation du chapitre de la cathédrale de Meaux. Il est fait mention de cette chapelle sur un titre de l'an 1247 ; et il paroît certain qu'elle avoit été fondée peu de temps auparavant, par Guillaume, seigneur de Compans.

Il y avoit aussi une léproserie en 1227 ; et elle subsistoit encore en 1494. Ses revenus ont été réunis au grand hôtel-Dieu de Meaux.

Ce village est près de la chaussée de communication de Meaux à Dammartin.

Une maison de campagne, ancien fief de *Maulny*, appartient à M. Boscheron.

La ferme de *Verrières* appartient aux héritiers Desprez.

Et le moulin à vent de *Saint-Souplest* à M. Mignot père.

Dans le village, six fermes : l'une appelée *la Malmaison*, appartenant à M. de Boissy ; la deuxième dite *la Pinone*, à M. Desprez ; et les quatre autres divisées entre plusieurs propriétaires.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 460.)

Thieux.

Thieux, *Thillis*; patron, Saint-Médard; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France; doyenné de Dammartin ; collateur, l'évêque de Meaux ; seigneur, M. de Montaran ; généralité et coutume de Paris ; élection et subdélégation de Meaux.

Dans l'église de Thieux, la chapelle de *Saint-Nicolas* étoit à la collation de l'évêque de Meaux ; et celle de *Saint-Charles* à la présentation du seigneur.

Il y avoit aussi, dans l'étendue de la paroisse, une chapelle de Saint-Médard-du-Moncel, autrement dite *des Hazards*, à la collation pleine de l'évêque.

La terre de Thieux est une ancienne seigneurie. Cette terre est divisée en deux parties, entre M. Gibert fils, et M. le marquis de Préaulx.

M. Gibert père est propriétaire du château.

Il existe, dans cette commune, deux moulins qui appartiennent à MM. Souplet et Picque ; celui de ce dernier est remarquable par son mécanisme et la belle construction de son bâtiment.

Dans le village, cinq fermes, savoir : celle dite *de Broue*, à M. le marquis de Préaulx ; celle dite *l'Allemand*, à M. Gibert ; celle dite *du Gué*, convertie en maison bourgeoise, et la ferme dite *Cour à pigeon*, aux héritiers Boucher ; la quatrième, provenant des héritiers Haquin, appartient à M. Bernier ; et enfin la cinquième appartient à M. Souplet.

On y voit aussi une maison bourgeoise qui a été prise du corps-de-logis de la ferme de *l'Echelle*.

(*Voyez le* Tableau scénographique, nº 486.)

Villeneuve-sous-Dammartin.

Villeneuve-sous-Dammartin, *Villa nova subtùs Dampnum Martinum in Becâ*; patron, Saint-Pierre ; autrefois (1771) paroisse de l'archidiaconé de France ; doyenné de Dammartin ; collateur, l'évêque de Meaux ; dame, madame de Maline ; généralité et coutume de Paris ; élection de Meaux.

Ce village est traversé par la route royale de Paris à Soissons.

M. le duc de Brissac, pair de France, étoit propriétaire du château ;

c'est aujourd'hui M. De Launay-Lemière, ex-agent de change. Le parc, bien distribué, est traversé par la petite rivière de *la Beuvronne*, qui prend sa source un peu plus haut. Ce n'est encore à Villeneuve qu'un simple ruisseau; mais une source très-abondante renfermée dans le parc, y forme une jolie rivière, qui, après l'avoir arrosé entièrement, se réunit à la Beuvronne.

L'église, assise sur un terrain très-bas, et qui manque de jour, possède cependant un chœur joliment décoré, grâce aux soins de M. le curé de la paroisse.

Dans la chapelle de Saint-Jean, on remarque une pierre sur laquelle est représenté un évêque orné de sa chape, mitre en tête, avec l'anneau et la crosse, ainsi que l'inscription suivante :

Cy gist le père en Dieu Charles Guillard, en son vivant évesque de Châlons et de Chartres; abbé de l'abbaye des Vaulx, h. du Mortier et Delpivert, décédé le dimanche 22 février 1573.

Sur le côté droit de la même chapelle, est une urne funéraire au-dessus d'un socle en marbre noir, portant cette inscription en lettres d'or :

Elouise de Malide et Mr Timoléon de Cossé ont érigé ce monument à la mémoire d'un oncle tendrement aimé; puisse-t-il perpétuer le souvenir des vertus de Jean-Louis Malide, ancien officier au régim. des gardes françaises, décédé le 7 octobre 1800, dans la 72e année de son âge, et enterré dans le cimetière de la paroisse.

Priez Dieu pour son âme.

Sur l'autre côté, mais auprès de l'autel, se lit sur un marbre blanc surmonté d'une urne noire :

Ici dort du sommeil des justes, après avoir été pendant sa vie un modèle de patience, de résignation et des vertus les plus rares, Anne-Pétronille-Constance de Cossé-Brissac, dame de Esterno, morte à Paris le 26 juin 1804, dans la 32e année de son âge, laissant d'éternels regrets à tous ceux qui l'ont connue.

Priez Dieu pour son âme.

Dans la même chapelle et en face de l'autel, est une pierre tumulaire :

Icy repose le corps de Jean-Baptiste Petit.... (mots effacés mais qu'on croit être *curé desservant*) *de ce lieu, né en 1673, mort le 14 janvier 1735.*

Requiescat in pace.



On trouve, au côté gauche de l'église, une pierre qui indique que là fut enterré un sieur Bernier, dont la famille existe encore dans la paroisse; on voit aussi grand nombre de pierres indiquant des procureurs du fisc et quelques laboureurs; mais elles sont trop vieilles et presque toutes effacées.

En face du grand autel :

Icy repose le corps de messire Thomas-Jacques Landry, prêtre-curé de ce lieu, doyen rural de Dammartin, lequel après avoir rempli avec édification tous les devoirs d'un bon pasteur pendant 37 ans, est décédé le 30 novembre 1734, âgé de 65 ans.

Requiescat in pace.

Sous l'église est un caveau destiné à la sépulture de la famille de Brissac; mais les inscriptions en ayant été arrachées, elles vont être replacées incessamment.

La ferme de *Stains* appartient à M. Julien de Paris.

Dans le village, le corps de la ferme dite *les Carneaux*, appartient à M. Bouchard (Antoine); et la ferme dite *le Domaine* ou *la Grande Ferme*, appartient à M. Lamaze, notaire à Paris, propriétaire aussi du moulin à vent de *Villeneuve*.

On y voit une jolie maison de campagne, appartenant à M. Leduc (Jacques), propriétaire à Messy; et une autre, rue d'Enfer, à M. Bouchard (Joseph), maire du lieu.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 534.)

Vinantes.

VINANTES, *Vinantes*, *Vicus Nanti*; où naquit Saint-Gaubert de Luxeu; patronne, la Sainte-Vierge (Assomption); autrefois (1771) paroisse cure régulière, ordre de Saint-Augustin; congrégation de France; archidiaconé de France; doyenné de Dammartin; collateur, le collége de Louis-le-Grand; seigneur, M. le prince de Condé; généralité et coutume de Paris; élection et subdélégation de Meaux.

Dans le village, trois fermes : une à l'hôtel-Dieu de Paris; une à M. Chartier; et la troisième dite *la Charité*, à M. Picque.

On y voit de belles sources d'eau et un petit ruisseau nommé *le Rû*, qui sépare le *Bas-Montgé* de Vinantes.

(*Voyez le* Tableau scénographique, n° 548.)

CANTON DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE.

(1)

